



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres


En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





080

Carnegie Public Library, Cgr.



REFERENCE DEPARTMENT.

Class *h*.....

No. *454*.....

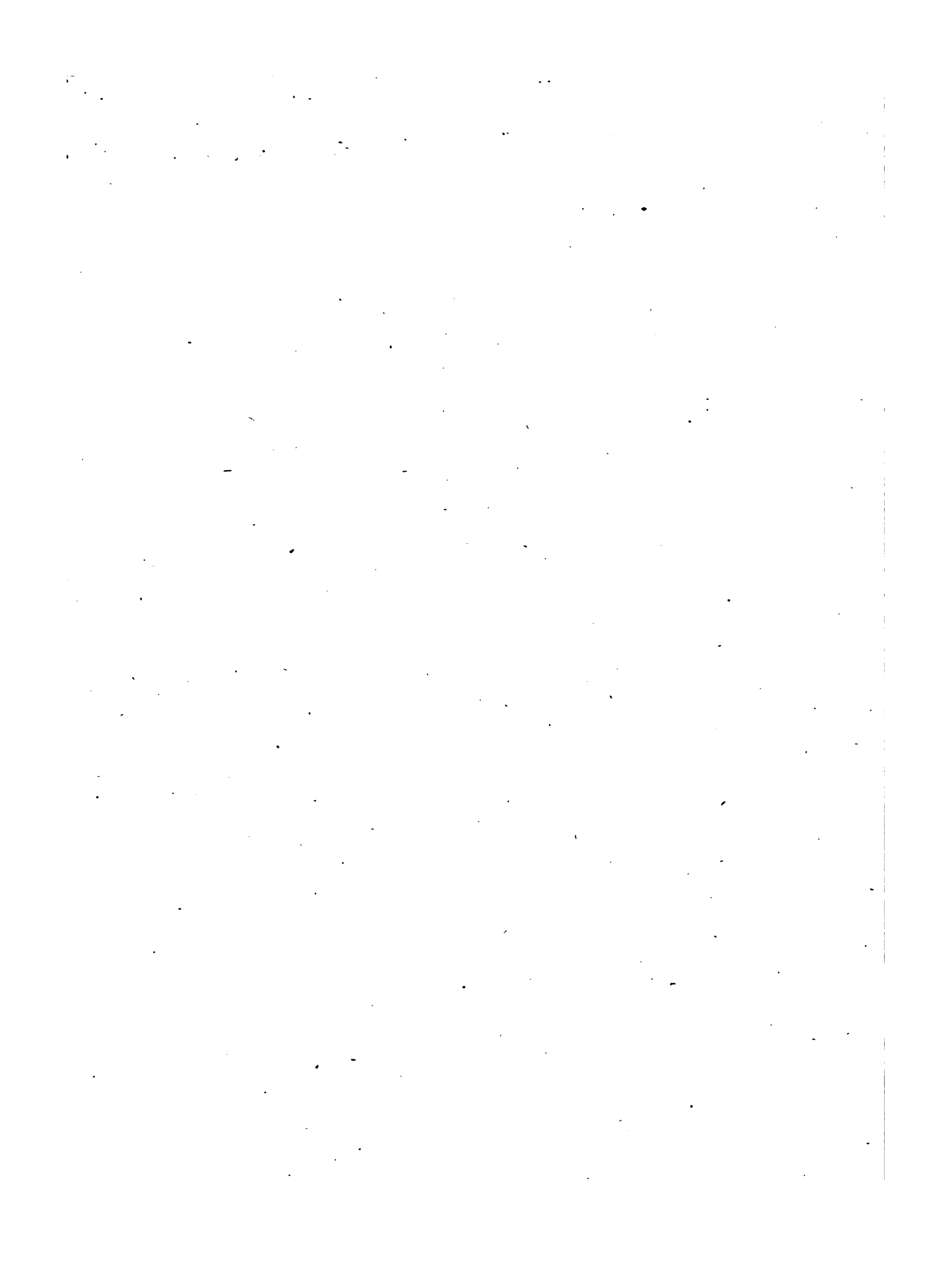
514321

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY



ST. GILES · OXFORD

V.R.I. 1774 (7)



COLLECTION
COMPLÈTE

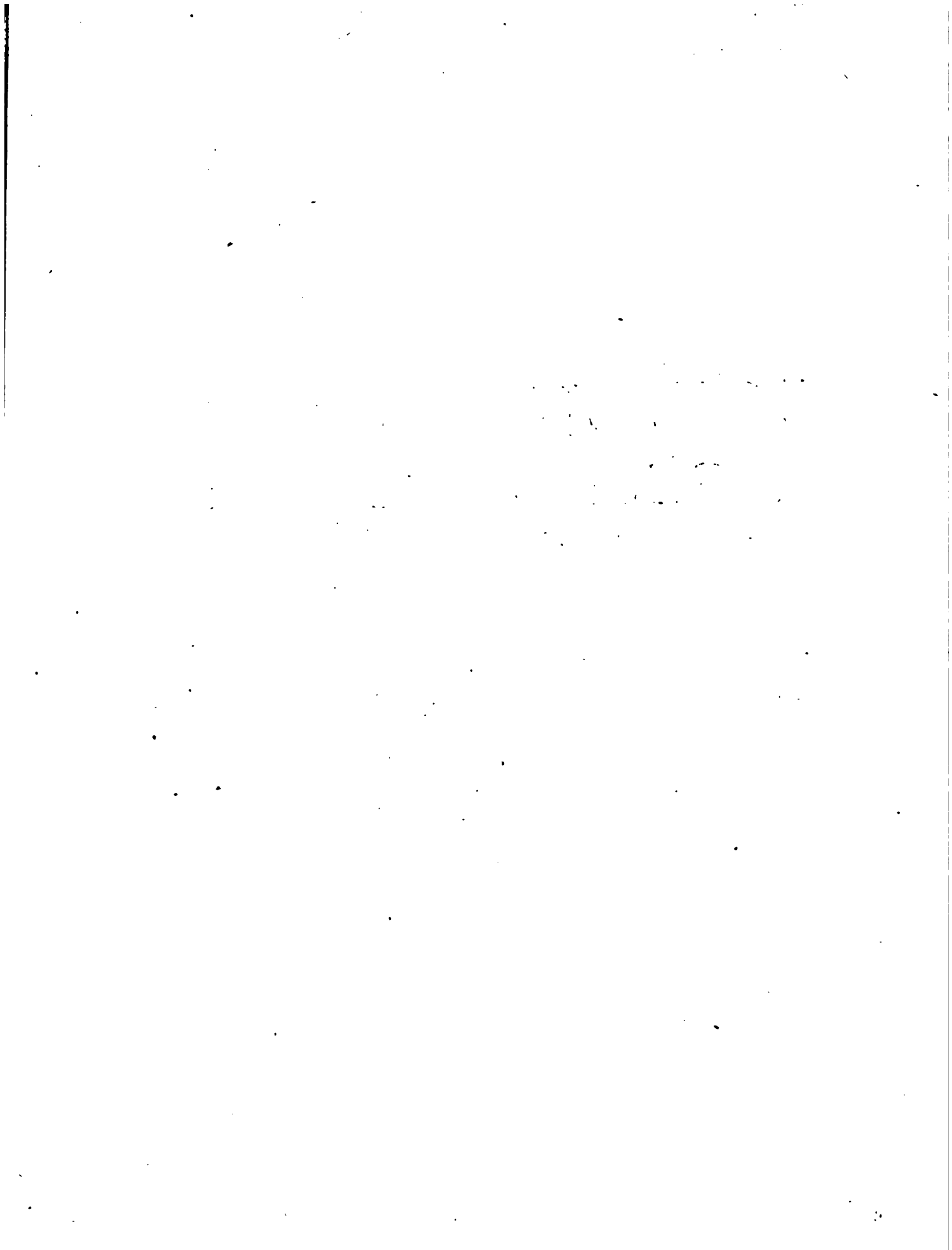
DES

ŒUVRES

DE

J. J. ROUSSEAU.

TOME SEPTIÈME.



Œ U V R E S
M É L É E S
D E
M^R. R O U S S E A U,
D E G E N È V E.

NOUVELLE ÉDITION,

*Revue, corrigée & augmentée de plusieurs morceaux qui
n'ont pas encore paru.*

AVEC FIGURES.

T O M E T R O I S I E M E.



L O N D R E S.

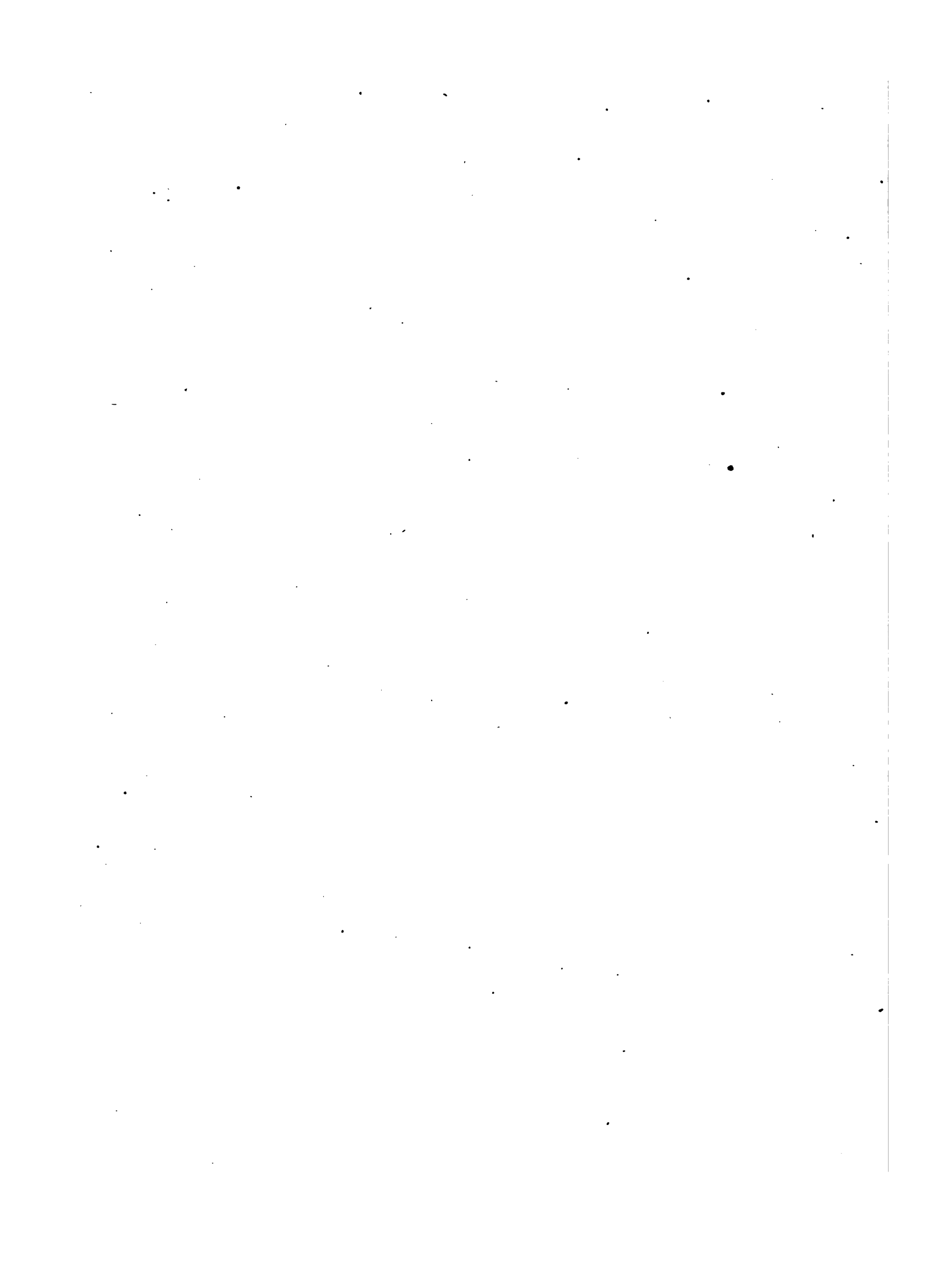
M. D C C. L X X V I.

51432

080



LA
REINE
FANTASQUE,
CONTE.



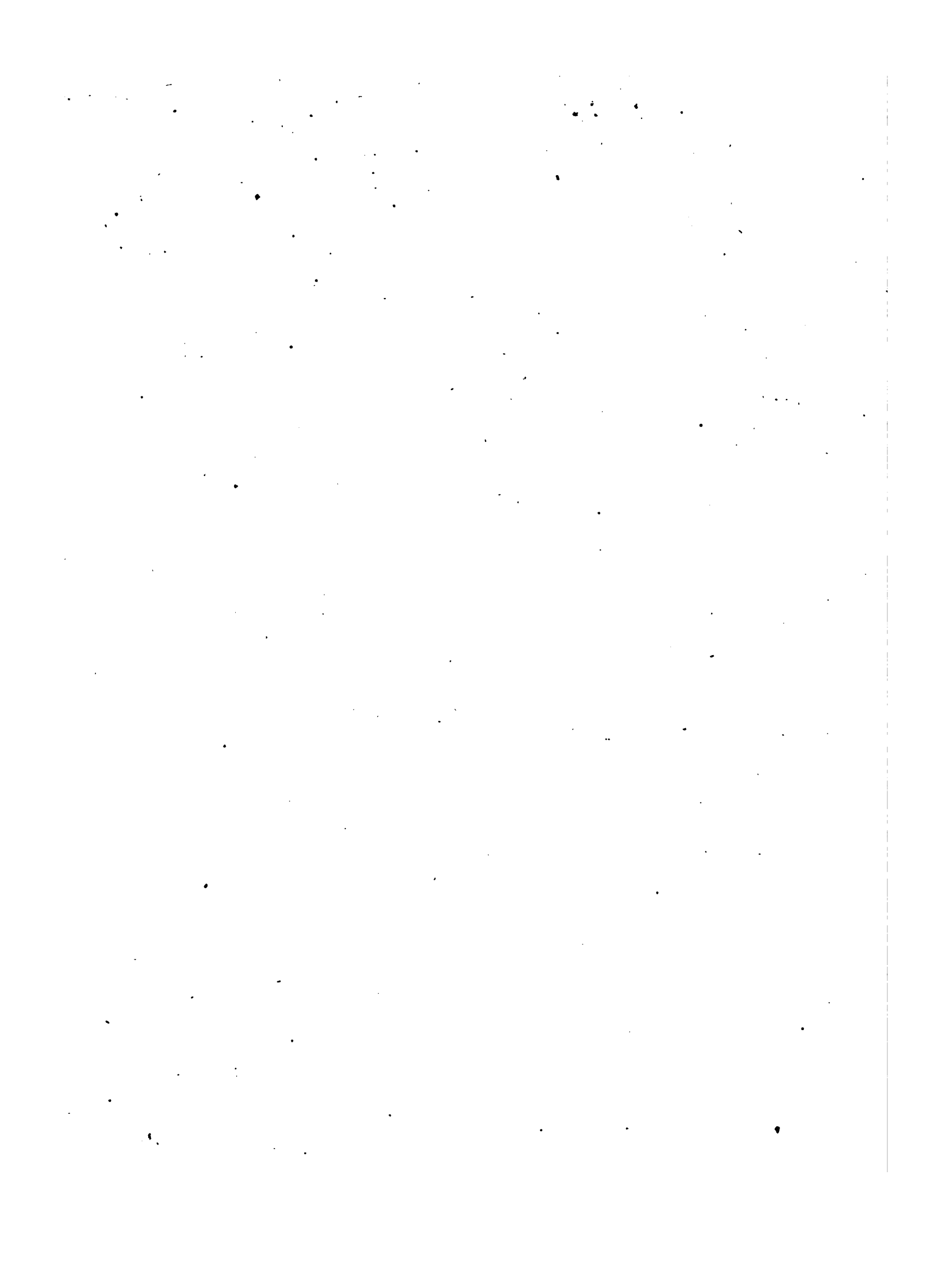
AVERTISSEMENT

D U

L I B R A I R E .

CE petit Conte, écrit anciennement & par une sorte de défi (*), n'avoit point encore été imprimé que je sache. Il y a sept ou huit ans que plusieurs amis de M. Rousseau en eurent des copies qui se multiplierent à Paris & en province; il m'en est tombé entre les mains une des moins défigurées. Je ne crois pas que l'Auteur me sache mauvais gré d'imprimer une folie déjà connue, & qu'il a livrée au public lui-même depuis long-temps.

(*) Il s'agissoit d'essayer de faire un Conte supportable, & même gai; sans intrigue, sans amour, sans mariage & sans polissonnerie.



L A R E I N E

F A N T A S Q U E ,

C O N T E .

IL y avoit autrefois un Roi qui aimoit son peuple Cela commence comme un conte de Fée , interrompit le Druide. C'en est un aussi , répondit Jalamir. Il y avoit donc un Roi qui aimoit son peuple , & qui par conséquent en étoit adoré. Il avoit fait tous ses efforts pour trouver des Ministres qui entraissent dans ses vues ; mais ayant enfin reconnu la folie d'une pareille recherche , il avoit pris le parti de faire par lui-même toutes les choses qu'il pouvoit dérober à leur bouillante activité. Entêté du bizarre projet de rendre ses sujets heureux , il agissoit conséquemment à cette idée , & une conduite si singulière lui donnoit parmi les grands un ridicule ineffaçable : le peuple le bénissoit ; mais à la Cour il passoit pour un fou. A cela près il ne manquoit pas de mérite ; aussi s'appelloit-il Phénix.

Si ce Prince étoit extraordinaire , il avoit une femme qui l'étoit moins. Vive , étourdie , inégale , folle par la tête , sage par le cœur , bonne par tempérament , méchante par caprice : voilà en peu de mots le portrait de la Reine. Fantafque étoit son nom ; nom célèbre qu'elle avoit reçu de ses ancêtres en ligne féminine , & dont elle soutenoit dignement l'honneur. Cette personne si illustre & si raisonnable étoit le charme & le supplice de son cher époux ; car elle l'aimoit aussi fort sincèrement peut-être à cause de la facilité qu'elle avoit à le tourmenter. Malgré l'amour réciproque qui regnoit entr'eux , ils passèrent plusieurs années sans pouvoir obtenir aucun fruit de leur union. Le Roi en étoit pénétré de chagrin , & la Reine s'en mettoit dans des impatiences dont ce bon Prince ne se ressentoit pas tout seul : elle s'en prenoit à tout le monde de ce qu'elle n'avoit point d'enfans ; il n'y avoit

6 LA REINE FANTASQUE;

pas un courtisan à qui elle ne demandât étourdiment quelque secret pour en avoir, & qu'elle ne rendit responsable du mauvais succès.

LES médecins ne furent point oubliés; car la Reine avoit pour eux une docilité peu commune, & ils n'ordonnoient pas une drogue qu'elle ne fit préparer très-soigneusement, pour avoir le plaisir de la leur jeter au nez à l'instant qu'il la falloit prendre. Les Derviches eurent leur tour; il fallut recourir aux neuvaines, aux vœux, sur-tout aux offrandes; & malheur aux desservans des temples où Sa Majesté alloit en pèlerinage: elle fourrageoit tout; & sous prétexte d'aller respirer un air prolifique, elle ne manquoit jamais de mettre sens dessus dessous toutes les cellules des moines. Elle portoit aussi leurs reliques, & s'affubloit alternativement de tous leurs différens équipages: tantôt c'étoit un cordon blanc, tantôt une ceinture de cuir, tantôt un long capuchon, tantôt un scapulaire; il n'y avoit sorte de mascarade monastique dont sa dévotion ne s'avisât; & comme elle avoit un petit air éveillé, qui la rendoit charmante sous tous ces déguisemens, elle n'en quittoit aucun sans avoir eu soin de s'y faire peindre.

ENFIN à force de dévotions si bien faites, à force de médecines si sagement employées, le ciel & la terre exaucerent les vœux de la Reine; elle devint grosse au moment qu'on commençoit à en désespérer. Je laisse à deviner la joie du Roi & celle du peuple: pour la sienne elle alla, comme toutes ses passions, jusqu'à l'extravagance: dans ses transports elle cassoit & brisoit tout; elle embrassoit indifféremment tout ce qu'elle rencontroit, hommes, femmes, courtisans, valets; c'étoit risquer de se faire étouffer que se trouver sur son passage. Elle ne connoissoit point, disoit-elle, de ravissement pareil à celui d'avoir un enfant à qui elle pût donner le fouet tout à son aise dans ses momens de mauvaise humeur.

COMME la grosse de la Reine avoit été long-temps vainement attendue, elle passoit pour un de ces événemens extraordinaires, dont tout le monde veut avoir l'honneur. Les médecins l'attribuoient à leurs drogues, les moines à leurs reliques, le peuple à

ses prières ; & le Roi à son amour. Chacun s'intéressoit à l'enfant qui devoit naître comme si c'eût été le sien , & tous faisoient des vœux sincères pour l'heureuse naissance du Prince ; car on en vouloit un , & le peuple , les grands & le Roi réunissoient leurs desirs sur ce point. La Reine trouva mauvais qu'on s'avisât de lui prescrire de qui elle devoit accoucher , & déclara qu'elle prétendoit avoir une fille ; ajoutant qu'il lui paroïssoit assez singulier que quelqu'un osât lui disputer le droit de disposer d'un bien qui n'appartenoit incontestablement qu'à elle seule.

PHÉNIX voulut en vain lui faire entendre raison , elle lui dit nettement que ce n'étoit point là ses affaires , & s'enferma dans son cabinet pour boudier ; occupation chérie , à laquelle elle employoit régulièrement au moins six mois de l'année.

LE Roi comprenoit fort bien que les caprices de la mère ne détermineroient pas le sexe de l'enfant ; mais il étoit au désespoir qu'elle donnât ainsi ses travers en spectacle à toute la Cour. Il eût sacrifié tout au monde pour que l'estime universelle eût justifié l'amour qu'il avoit pour elle , & le bruit qu'il fit mal-à-propos dans cette occasion , ne fut pas la seule folie que lui eût fait faire le ridicule espoir de rendre sa femme raisonnable.

NE sachant plus à quel Saint se vouer , il eut recours à la Fée Discrette , son amie & la protectrice de son royaume. La Fée lui conseilla de prendre les voies de la douceur , c'est-à-dire , de demander excuse à la Reine. Le seul but , lui dit-elle , de toutes les fantaisies des femmes est de désorienter un peu la morgue masculine , & d'accoutumer les hommes à l'obéissance qui leur convient. Le meilleur moyen que vous ayez de guérir les extravagances de votre femme est d'extravaguer avec elle ; si-tôt que vous cesserez de contrarier ses caprices , assurez-vous qu'elle cessera d'en avoir , & qu'elle n'attend , pour devenir sage , que de vous avoir rendu bien complètement fou. Faites donc les choses de bonne grace , & cédez en cette occasion , pour obtenir ce que vous voudrez dans une autre. Le Roi crut la Fée , & pour se conformer à son avis , s'étant rendu au cercle de la Reine , il

8 LA REINE FANTASQUE,

la prit à part, lui dit tout bas qu'il étoit fâché d'avoir contesté mal-à-propos, & qu'il tâcheroit de la dédommager à l'avenir par sa complaisance de l'humeur qu'il pouvoit avoir mise dans ses discours en disputant impoliment contr'elle.

FANTASQUE, qui craignit que la douceur de Phénix ne la couvrit seule du ridicule de cette affaire, se hâta de lui répondre, que sous cette excuse ironique elle voyoit encore plus d'orgueil que dans les disputes précédentes; mais que puisque les torts d'un mari n'autorisoient point ceux d'une femme, elle se hâtoit de céder en cette occasion comme elle avoit toujours fait : mon Prince & mon époux, ajouta-t-elle tout haut, m'ordonne d'accoucher d'un garçon, & je fais trop bien mon devoir pour manquer d'obéir. Je n'ignore pas que quand Sa Majesté m'honore des marques de sa tendresse, c'est moins pour l'amour de moi que pour celui de son peuple, dont l'intérêt ne l'occupe guères moins la nuit que le jour. Je dois imiter un si noble désintéressement, & je vais demander au Divan un mémoire instructif du nombre & du sexe des enfans qui conviennent à la famille royale; mémoire important au bonheur de l'État, & sur lequel toute Reine doit apprendre à régler sa conduite pendant la nuit.

Ce beau soliloque fut écouté de tout le cercle avec beaucoup d'attention, & je vous laisse à penser combien d'éclats de rire furent assez mal-adroitement étouffés. Ah! dit tristement le Roi en fortant & haussant les épaules, je vois bien que quand on a une femme folle on peut éviter d'être un sot.

LA Fée Discrete, dont le sexe & le nom contrafoient quelquefois plaisamment dans son caractère, trouva cette querelle si réjouissante, qu'elle résolut de s'en amuser jusqu'au bout. Elle dit publiquement au Roi, qu'elle avoit consulté les comètes qui président à la naissance des Princes, & qu'elle pouvoit lui répondre que l'enfant qui naîtroit de lui seroit un garçon; mais en secret elle assura la Reine qu'elle auroit une fille.

CET avis rendit tout-à-coup Fantasque aussi raisonnable qu'elle avoit été capricieuse jusqu'alors. Ce fut avec une douceur & une complaisance

complaisance infinie qu'elle prit toutes les mesures possibles pour désoler le Roi & toute la Cour. Elle se hâta de faire faire une layette des plus superbes, affectant de la rendre si propre à un garçon, qu'elle devint ridicule à une fille ; il fallut dans ce dessein changer plusieurs modes ; mais tout cela ne lui coûtoit rien. Elle fit préparer un beau collier de l'ordre tout brillant de pierreries, & voulut absolument que le Roi nommât d'avance le gouverneur & le précepteur du jeune Prince.

SI-TÔT qu'elle fut sûre d'avoir une fille, elle ne parla que de son fils, & n'omit aucune des précautions inutiles qui pouvoient faire oublier celles qu'on auroit dû prendre. Elle rioit aux éclats en se peignant la contenance étonnée & bête qu'auroient les Grands & les Magistrats qui devoient orner ses couches de leur présence. Il me semble, disoit-elle à la Fée, voir d'un côté notre vénérable Chancelier arborer de grandes lunettes pour vérifier le sexe de l'enfant, & de l'autre sa Sacrée Majesté baisser les yeux, & dire en balbutiant : je croyois. la Fée m'avoit pourtant dit. Messieurs, ce n'est pas ma faute. & d'autres apophthegmes aussi spirituels recueillis par les savans de la Cour, & portés bientôt jusqu'aux extrémités des Indes.

ELLE se présentoit avec un plaisir malin le désordre & la confusion que ce merveilleux événement alloit jeter dans toute l'assemblée. Elle se figuroit d'avance les disputes, l'agitation de toutes les Dames du Palais pour réclamer, ajuster, concilier en ce moment imprévu les droits de leurs importantes charges, & toute la Cour en mouvement pour un beguin.

CE fut aussi dans cette occasion qu'elle inventa le décent & spirituel usage de faire haranguer, par les Magistrats en robe, le Prince nouveau né. Phénix voulut lui représenter que c'étoit avilir la Magistrature à pure perte, & jeter un comique extravagant sur tout le cérémonial de la Cour, que d'aller en grand appareil étaler du Phœbus à un petit marmot avant qu'il le pût entendre, ou du moins y répondre.

ET tant mieux, reprit vivement la Reine ! tant mieux pour
Œuvres mêlées. Tome III.

10 *L'À REINE FANTASQUE,*

vosre fils ! ne feroit-il pas trop heureux que les bêtises qu'ils ont à lui dire fussent épuisées avant qu'il les entendit ? Et voulez-vous qu'on lui garde pour l'âge de raison des discours propres à le rendre fou ? Pour Dieu , laissez-les haranguer tout leur bien-aïse , tandis qu'on est sûr qu'il n'y comprend rien , & qu'il en a l'ennui de moins : vous devez savoir de reste qu'on n'en est pas toujours quitte à si bon marché. Il en fallut passer par-là , & de l'ordre exprès de Sa Majesté , les Présidens du Sénat & des Académies commencerent à composer , étudier , raturer & feuilleter leur Vau-morière & leur Démosthène , pour apprendre à parler à un embryon.

ENFIN , le moment critique arriva. La Reine sentit les premières douleurs avec des transports de joie dont on ne s'avise guères en pareille occasion. Elle se plaignoit de si bonne grace , & pleuroit d'un air si riant , qu'on eût cru que le plus grand de ses plaisirs étoit celui d'accoucher.

AUSSI-TÔT ce fut dans tout le palais une rumeur épouvantable. Les uns couroient chercher le Roi , d'autres les Princes , d'autres les Ministres , d'autres le Sénat : le plus grand nombre & les plus pressés alloient pour aller , & roulant leur tonneau comme Diogène , avoient pour toute affaire de se donner un air affairé. Dans l'empressement de rassembler tant de gens nécessaires , la dernière personne à qui l'on songea , fut l'accoucheur ; & le Roi , que son trouble mettoit hors de lui , ayant demandé par mégarde une sage-femme , cette inadvertence excita parmi les Dames des ris immodérés , qui , joints à la bonne humeur de la Reine , firent l'accouchement le plus gai dont on eût jamais entendu parler.

QUOIQUE Fantasque eût gardé de son mieux le secret de la Fée , il n'avoit pas laissé de transpirer parmi les femmes de sa maison , & celles-ci le garderent si fidèlement elles-mêmes , que le bruit fut plus de trois jours à s'en répandre par toute la ville , de sorte qu'il n'y avoit depuis long-temps que le Roi seul qui n'en sût rien. Chacun étoit donc attentif à la scène qui se préparoit ; l'intérêt public fournissant un prétexte à tous les curieux de s'amuser aux dépens de la famille royale , ils se faisoient une fête

d'épier la contenance de leurs Majestés , & de voir comment , avec deux promesses contradictoires, la Fée pourroit se tirer d'affaire & conserver son crédit.

OH çà, Monseigneur, dit Jalamir au Druide en s'interrompant ; convenez qu'il ne tient qu'à moi de vous impatienter dans les règles ; car vous sentez bien que voici le moment des digressions, des réflexions, des portraits & de ces multitudes de belles choses que tout auteur homme d'esprit ne manque jamais d'employer à propos dans l'endroit le plus intéressant pour excéder ses lecteurs. Comment, pardieu, dit le Druide ! t'imagines-tu qu'il y en ait d'assez sots pour lire tout cet esprit-là ? Apprends qu'on a toujours celui de le passer, & qu'en dépit de M. l'Auteur on a bientôt recouvert son étalage avec les feuillets de son livre. Et toi qui fais ici le raisonneur, penses-tu que pour éviter l'imputation d'une sottise, il suffise de dire qu'il ne tiendrait qu'à toi de la faire ? Vraiment il ne falloit que le dire pour le prouver : & malheureusement je n'ai pas moi la ressource de tourner les feuillets. Consolez-vous, lui dit doucement Jalamir, d'autres les tourneront pour vous, si jamais on écrit ceci. Cependant considérez que voilà toute la Cour rassemblée dans la chambre de la Reine, que c'est la plus belle occasion que j'aurai jamais de vous peindre tant d'illustres originaux, & la seule peut-être que vous aurez de les connoître. Que Dieu t'entende, répartit plaisamment le Druide ! je ne les connoîtrai que trop par leurs actions : fais-les donc agir, si ton histoire a besoin d'eux, & n'en dis mot s'ils sont inutiles : Je ne veux point d'autres portraits que les faits. Puisqu'il n'y a pas moyen, dit Jalamir, d'égayer mon récit par un peu de métaphysique, j'en vais tout bêtement reprendre le fil. Mais conter pour conter est si plat..... vous ne savez pas combien de belles choses vous allez perdre ! Aidez-moi, je vous prie, à me retrouver, car la philosophie m'a tellement emporté, que je ne fais plus à quoi j'en étois du conte.

A cette Reine, dit le Druide impatienté, que tu as tant de peine à faire accoucher, & avec laquelle tu me tiens depuis une heure en travail. Oh, oh, reprit Jalamir, croyez-vous que les enfans

12 *LA REINE FANTASQUE,*

des Rois se pondent comme des œufs de grive? Vous allez voir si ce n'étoit pas bien la peine de perorer. La Reine donc, après bien des cris & des ris, tira enfin les curieux de peine, & la Fée d'intrigue, en mettant au jour une fille & un garçon plus beaux que le soleil & la lune, & qui se ressembloient si fort, qu'on avoit peine à les distinguer; ce qui fit que dans leur enfance on se plaisoit à les habiller de même.

DANS ce moment si désiré, le Roi sortant de la majesté pour se rendre à la nature, fit des extravagances qu'en d'autres temps il n'eût pas laissé faire à la Reine; & le plaisir d'avoir des enfans le rendoit si enfant lui-même, qu'il courut sur son balcon crier au peuple à pleine tête : Mes amis, réjouissez-vous tous, il vient de me naître un fils, à vous un père, & une fille à ma femme. La Reine, qui se trouvoit pour la première fois de sa vie à pareille fête, ne s'aperçut pas de tout l'ouvrage qu'elle avoit fait; & la Fée, qui connoissoit son esprit fantasque, se contenta, conformément à ce qu'elle avoit désiré, de lui annoncer d'abord une fille. La Reine se la fit d'abord apporter, & ce qui surprit fort les spectateurs, elle l'embrassa tendrement à la vérité, mais les larmes aux yeux & avec un air de tristesse qui cadroit mal avec celui qu'elle avoit eu jusqu'alors. J'ai déjà dit qu'elle aimoit sincèrement son époux : elle avoit été touchée de l'inquiétude & de l'attendrissement qu'elle avoit lu dans ses regards durant ses souffrances. Elle avoit fait, dans un temps à la vérité singulièrement choisi, des réflexions sur la cruauté qu'il y avoit à désoler un mari si bon; & quand on lui présenta sa fille, elle ne songea qu'au regret qu'auroit le Roi de n'avoir pas un fils. Discrète, à qui l'esprit de son sexe & le don de féerie apprenoient à lire facilement dans les cœurs, pénétra sur le champ ce qui se passoit dans celui de la Reine, & n'ayant plus de raison pour lui déguiser la vérité, elle fit apporter le jeune Prince. La Reine revenue de sa surprise, trouva l'expédient si plaisant, qu'elle en fit des éclats de rire dangereux dans l'état où elle étoit. Elle se trouva mal, on eut beaucoup de peine à la faire revenir; & si la Fée neût répondu de sa vie, la douleur la plus vive alloit succéder aux transports

de joie dans le cœur du Roi & sur les visages des courtisans.

MAIS voici ce qu'il y eut de plus singulier dans toute cette aventure. Le regret sincère qu'avoit la Reine d'avoir tourmenté son mari , lui fit prendre une affection plus vive pour le jeune Prince que pour sa sœur , & le Roi de son côté , qui adoroit la Reine , marqua la même préférence à la fille qu'elle avoit souhaitée. Les caresses indirectes que ces deux uniques époux se faisoient ainsi l'un l'autre , devinrent bientôt un goût très-décidé , & la Reine ne pouvoit non plus se passer de son fils , que le Roi de sa fille.

CE double événement fit un grand plaisir à tout le peuple , & le rassura du moins pour un temps sur la frayeur de manquer de maître. Les esprits forts , qui s'étoient moqués des promesses de la Fée , furent moqués à leur tour. Mais ils ne se tinrent pas pour battus , disant qu'ils n'accordoient pas même à la Fée l'infailibilité du mensonge , ni à ses prédictions la vertu de rendre impossibles les choses qu'elle annonçoit. D'autres , fondés sur la prédilection qui commençoit à se déclarer , poussèrent l'impudence jusqu'à soutenir qu'en donnant un fils à la Reine & une fille au Roi , l'événement avoit de tout point démenti la prophétie.

TANDIS que tout se dispoisoit pour la pompe du baptême des deux nouveaux nés , & que l'orgueil humain se préparoit à briller humblement aux autels des Dieux. Un moment , interrompit le Druides , tu me brouilles d'une terrible façon : apprends-moi , je te prie , en quel lieu nous sommes. D'abord , pour rendre la Reine enceinte , tu la promenois parmi des reliques & des capuchons. Après cela , tu nous as tout-à-coup fait passer aux Indes. A présent tu viens me parler du baptême , & puis des autels des Dieux. Par le grand Tharamis , je ne fais plus si , dans la cérémonie que tu prépares , nous allons adorer Jupiter , la bonne Vierge ou Mahomet. Ce n'est pas qu'à moi Druides il m'importe beaucoup que tes deux bambins soient baptisés ou circoncis ; mais encore faut-il observer le costume , & ne pas m'exposer à prendre un Évêque pour le Muphti , & le Missel pour l'Alcoran. Le

14 LA REINE FANTASQUE,

grand malheur, lui dit Jalamir ! d'aussi fins que vous s'y tromperoient bien. Dieu garde de mal tous ces Prélats qui ont des ferails & prennent pour de l'Arabe le latin du Bréviaire. Dieu fasse paix à tous les honnêtes Caffards qui suivent l'intolérance du Prophète de la Mecque, toujours prêts à massacrer saintement le genre humain pour la gloire du Créateur. Mais vous devez vous ressouvenir que nous sommes dans un pays de Fées, où l'on n'envoie personne en enfer pour le bien de son ame, où l'on ne s'avise point de regarder au prépuce des gens pour les damner ou les absoudre, & où la mitre & le turban vert couvrent également les têtes sacrées pour servir de signalement aux yeux des sages & de parure à ceux des fots.

JE fais bien que les loix de la géographie, qui règlent toutes les religions du monde, veulent que les deux nouveaux nés soient Musulmans; mais on ne circonçoit que les mâles, & j'ai besoin que mes jumeaux soient administrés tous deux. Ainsi trouvez bon que je les baptise. Fais, fais, dit le Druide : voilà, foi de Prêtre, un choix le mieux motivé dont j'aie entendu parler de ma vie. Jalamir continua.

LA Reine, qui se plaçoit à bouleverser toute étiquette, voulut se lever au bout de six jours & sortir le septième, sous prétexte qu'elle se portoit bien. En effet, elle nourrissoit ses enfans; exemple odieux, dont toutes les femmes lui représenterent très-vivement les conséquences. Mais Fantasque, qui craignoit les ravages du lait répandu, soutint qu'il n'y a point de temps plus perdu pour le plaisir de la vie que celui qui vient après la mort, & que le sein d'une femme morte se flétrit encore plus que celui d'une nourrice; ajoutant d'un ton de duegne, qu'il n'y a point de plus belle gorge aux yeux d'un mari que celle d'une femme qui nourrit ses enfans. Cette intervention des maris dans des soins qui les regardent si peu, fit beaucoup rire les Dames; & la Reine, trop jolie pour l'être impunément, leur parut dès-lors, malgré ses caprices, presque aussi ridicule que son époux, qu'elles appelloient par dérision le Bourgeois de Vaugirard.

JE te vois venir, dit aussitôt le Druide, tu voudrais me donner insensiblement le rôle de Schah-Bahan, & me faire demander s'il y a aussi un Vaugirard aux Indes, comme un Madrid au bois de Boulogne, un Opéra dans Paris, & un philosophe à la Cour. Mais poursuis ta rapsodie, & ne me tend plus de ces pièges; car n'étant ni marié ni Sultan, ce n'est pas la peine d'être un sot.

ENFIN, dit Jalamir sans répondre au Druide, tout étant prêt, le jour fut pris pour ouvrir les portes du Ciel aux deux nouveaux nés. La Fée se rendit de bon matin au Palais, & déclara aux augustes époux qu'elle alloit faire à chacun de leurs enfans un présent digne de leur naissance & de son pouvoir. Je veux, dit-elle, avant que l'eau magique les dérobe à ma protection, les enrichir de mes dons, & leur donner des noms plus efficaces que ceux de tous les pieds plats du Calendrier, puisqu'ils exprimeront des perfections dont j'aurai soin de les douer en même-temps : mais comme vous devez connoître mieux que moi les qualités qui conviennent au bonheur de votre famille & de vos peuples, choisissez vous-mêmes, & faites ainsi d'un seul acte de volonté sur chacun de vos deux enfans, ce que vingt ans d'éducation font rarement dans la jeunesse, & que la raison ne fait plus dans un âge avancé.

AUSI-TÔT grande altercation entre les deux époux. La Reine prétendoit seule régler à sa fantaisie le caractère de toute la famille, & le bon Prince, qui sentoit toute l'importance d'un pareil choix, n'avoit garde de l'abandonner aux caprices d'une femme dont il adoroit les folies, sans les partager. Phénix vouloit des enfans qui devinssent un jour des gens raisonnables; Fantasque aimoit mieux avoir de jolis enfans, & pourvu qu'ils brillassent à six ans, elle s'embarassoit fort peu qu'ils fussent des sots à trente. La Fée eut beau s'efforcer de mettre Leurs Majestés d'accord, bientôt le caractère des nouveaux nés ne fut plus que le prétexte de la dispute, & il n'étoit pas question d'avoir raison, mais de se mettre l'un l'autre à la raison.

ENFIN, Discrette imagina un moyen de tout ajuster sans dom-

16 LA REINE FANTASQUE,

ner le tort à personne; ce fut que chacun disposât à son gré de l'enfant de son sexe. Le Roi approuva un expédient qui pourvoyoit à l'essentiel en mettant à couvert des bizarres souhaits de la Reine, l'héritier de la Couronne; & voyant les deux enfans sur les genoux de leur gouvernante, il se hâta de s'emparer du Prince, non sans regarder sa sœur d'un œil de commisération. Mais Fantasque, d'autant plus mutinée qu'elle avoit moins raison de l'être, courut comme une emportée à la jeune Princesse, & la prenant aussi dans ses bras : vous vous unissez tous, dit-elle, pour m'irriter; mais afin que les caprices du Roi tournent malgré lui-même au profit d'un de ses enfans, je déclare que je demande pour celui que je tiens tout le contraire de ce qu'il demandera pour l'autre. Choisissez maintenant, dit-elle au Roi d'un air de triomphe, & puisque vous trouvez tant de charmes à tout diriger, décidez d'un seul mot le sort de votre famille entière. La Fée & le Roi tâchèrent en vain de la détourner d'une résolution qui mettoit ce Prince dans un étrange embarras; elle n'en voulut jamais démordre, & dit qu'elle se félicitoit beaucoup d'un expédient qui feroit rejaillir sur sa fille tout le mérite que le Roi ne sauroit pas donner à son fils. Ah! dit ce Prince outré de dépit, vous n'avez jamais eu pour votre fille que de l'aversion, & vous le prouvez dans l'occasion la plus importante de sa vie : mais, ajouta-t-il dans un transport de colère dont il ne fut pas le maître, pour la rendre parfaite en dépit de vous, je demande que cet enfant-ci vous ressemble. Tant mieux pour vous & pour lui, reprit vivement la Reine; mais je serai vengée, & votre fille vous ressemblera. A peine ces mots furent-ils lâchés de part & d'autre, avec une impétuosité sans égale, que le Roi, désespéré de son étourderie, les eût bien voulu retenir; mais c'en étoit fait, & les deux enfans étoient doués sans retour des caractères demandés. Le garçon reçut le nom de Prince Caprice, & la fille s'appella la Princesse Raison, nom bizarre qu'elle illustra si bien, qu'aucune femme n'osa depuis le porter.

VOILA donc le futur successeur au trône orné de toutes les perfections d'une jolie femme, & la Princesse sa sœur destinée à posséder

posséder un jour toutes les vertus d'un honnête homme, & les qualités d'un bon Roi; partage qui ne paroïssoit pas des mieux entendu, mais sur lequel on ne pouvoit plus revenir. Le plaissant fut que l'amour mutuel des deux époux agissant en cet instant avec toute la force que lui rendoient toujours, mais souvent trop tard, les occasions essentielles, & la prédilection ne cessant d'agir, chacun trouva celui de ses enfans qui devoit lui ressembler le plus mal partagé des deux, & songea moins à le féliciter qu'à le plaindre. Le Roi prit sa fille dans ses bras, & la serrant tendrement : hélas ! lui dit-il, que te serviroit la beauté même de ta mère sans son talent pour la faire valoir ? Tu seras trop raisonnable pour faire tourner la tête à personne ! Fantastique, plus circonspecte sur ses propres vérités, ne dit pas tout ce qu'elle pensoit de la sagesse du Roi futur ; mais il étoit aisé de douter, à l'air triste dont elle le caressoit, qu'elle eût au fond du cœur une grande opinion de son partage. Cependant le Roi la regardant avec une sorte de confusion, lui fit quelques reproches sur ce qui s'étoit passé. Je sens mes torts, lui dit-il ; mais ils sont votre ouvrage : nos enfans auroient valu beaucoup mieux que nous, vous êtes cause qu'ils ne feront que nous ressembler. Au moins, dit-elle aussi-tôt en sautant au cou de son mari, je suis sûre qu'ils s'aimeront autant qu'il est possible. Phénix touché de ce qu'il y avoit de tendre dans cette faillie, se consola par cette réflexion qu'il avoit si souvent occasion de faire, qu'en effet la bonté naturelle & un cœur sensible suffisoient pour tout réparer.

JE devine si bien tout le reste, dit le Druide à Jalamir en l'interrompant, que j'achèverois le conte pour toi. Ton Prince Caprice fera tourner la tête à tout le monde, & fera trop l'imitateur de sa mère pour n'en pas être le tourment. Il bouleversera le Royaume en le voulant réformer. Pour rendre ses sujets heureux il les mettra au désespoir, s'en prenant toujours aux autres de ses propres torts : injuste pour avoir été imprudent, il commettra de nouvelles fautes pour réparer les premières. Comme la sagesse ne le conduira jamais, le bien qu'il voudra faire aggravera le mal qu'il aura fait. En un mot, quoiqu'au fond il soit bon ;

18. LA REINE FANTASQUE,

généreux, sensible, ses vertus même lui tourneront à préjudice; & sa seule étourderie unie à tout son pouvoir, le fera plus haïr que n'auroit fait une méchanceté raisonnée. D'un autre côté, ta Princesse Raison, nouvelle héroïne du pays des Fées, deviendra un prodige de sagesse & de prudence, &, sans avoir d'adorateurs, se fera tellement adorer du peuple, que chacun fera des vœux pour être gouverné par elle : sa bonne conduite, avantageuse à tout le monde & à elle-même, ne fera du tort qu'à son frère, dont on opposera sans cesse les travers à ses vertus, & à qui la prévention publique donnera tous les défauts qu'elle n'aura pas, quand même il ne les auroit pas lui-même. Il fera question d'intervertir l'ordre de la succession au trône, d'asservir la marotte à la quenouille, & la fortune à la raison. Les Docteurs opposeront avec emphase les conséquences d'un tel exemple, & prouveront qu'il vaut mieux que le peuple obéisse aveuglément aux enragés que le sort peut lui donner pour maîtres, que de se choisir lui-même des chefs raisonnables; quoiqu'on interdise à un fou le gouvernement de son propre bien, il est bon de lui laisser la suprême disposition de nos biens & de nos vies; que le plus insensé des hommes est préférable encore à la plus sage des femmes, & que le mâle ou le premier né, fût-il un singe ou un loup, il faudroit en bonne politique qu'une héroïne ou un ange naissant après lui, obéit à ses volontés. Objections & répliques de la part des séditieux, dans lesquelles Dieu fait comme on verra briller ta sophistique éloquence; car je te connois : c'est sur-tout à médire de ce qui se fait que ta bile s'exhale avec volupté, & ton amère franchise semble se réjouir de la méchanceté des hommes par le plaisir qu'elle prend à la leur reprocher.

TUBLEU, Père Druide, comme vous y allez, dit Jalamir tout surpris ! quel flux de paroles ! où diable avez-vous pris de si belles tirades ? Vous ne prêchâtes de votre vie aussi-bien dans le bois sacré quoique vous n'y parliez pas plus vrai. Si je vous laissois faire, vous changeriez bientôt un conte de Fée en un traité de politique, & l'on trouveroit quelque jour dans les cabinets des Princesses Barbe-bleue ou Peau-d'âne, au lieu de Macliviel. Mais ne

vous mettez point tant en frais pour deviner la fin de mon conte.

POUR vous montrer que les dénouemens ne me manquent pas au besoin , j'en vais dans quatre mots expédier un , non pas aussi savant que le vôtre , mais du moins aussi naturel & à coup sûr plus imprévu.

VOUS saurez donc que les deux enfans jumeaux étant , comme je l'ai remarqué , fort semblables de figures , & de plus , habillés de même , le Roi croyant avoir pris son fils , tenoit sa fille entre ses bras au moment de l'influence , & que la Reine trompée par le choix de son mari , ayant aussi pris son fils pour sa fille , la Fée profita de cette erreur pour douer les deux enfans de la manière qui leur convenoit le mieux. Caprice fut donc le nom de la Princesse , Raison celui du Prince son frère ; & en dépit des bizarreries de la Reine , tout se trouva dans l'ordre naturel. Parvenu au trône après la mort du Roi , Raison fit beaucoup de bien & fort peu de bruit ; cherchant plutôt à remplir ses devoirs qu'à s'acquérir de la gloire , il ne fit ni guerre aux étrangers , ni violence à ses sujets , & reçut plus de bénédictions que d'éloges. Tous les projets formés sous le précédent règne furent exécutés sous celui-ci , & en passant de la domination du père sous celle du fils , les peuples deux fois heureux crurent n'avoir pas changé de maître. La Princesse Caprice , après avoir fait perdre la vie ou la raison à des multitudes d'amans tendres & aimables , fut enfin mariée à un Roi voisin , qu'elle préféra parce qu'il portoit la plus longue moustache & fautoit le mieux à cloche-pied. Pour Fantafque , elle mourut d'une indigestion de pieds de poulets en ragoût , qu'elle voulut manger avant de se mettre au lit , où le Roi se morfondoit à l'attendre , un soir , qu'à force d'agaceries elle l'avoit engagé à venir coucher avec elle.

1

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews, while secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the statistical analysis performed on the collected data. This involves the use of descriptive statistics to summarize the data and inferential statistics to test hypotheses. The results of these analyses are presented in a clear and concise manner, highlighting the key findings of the study.

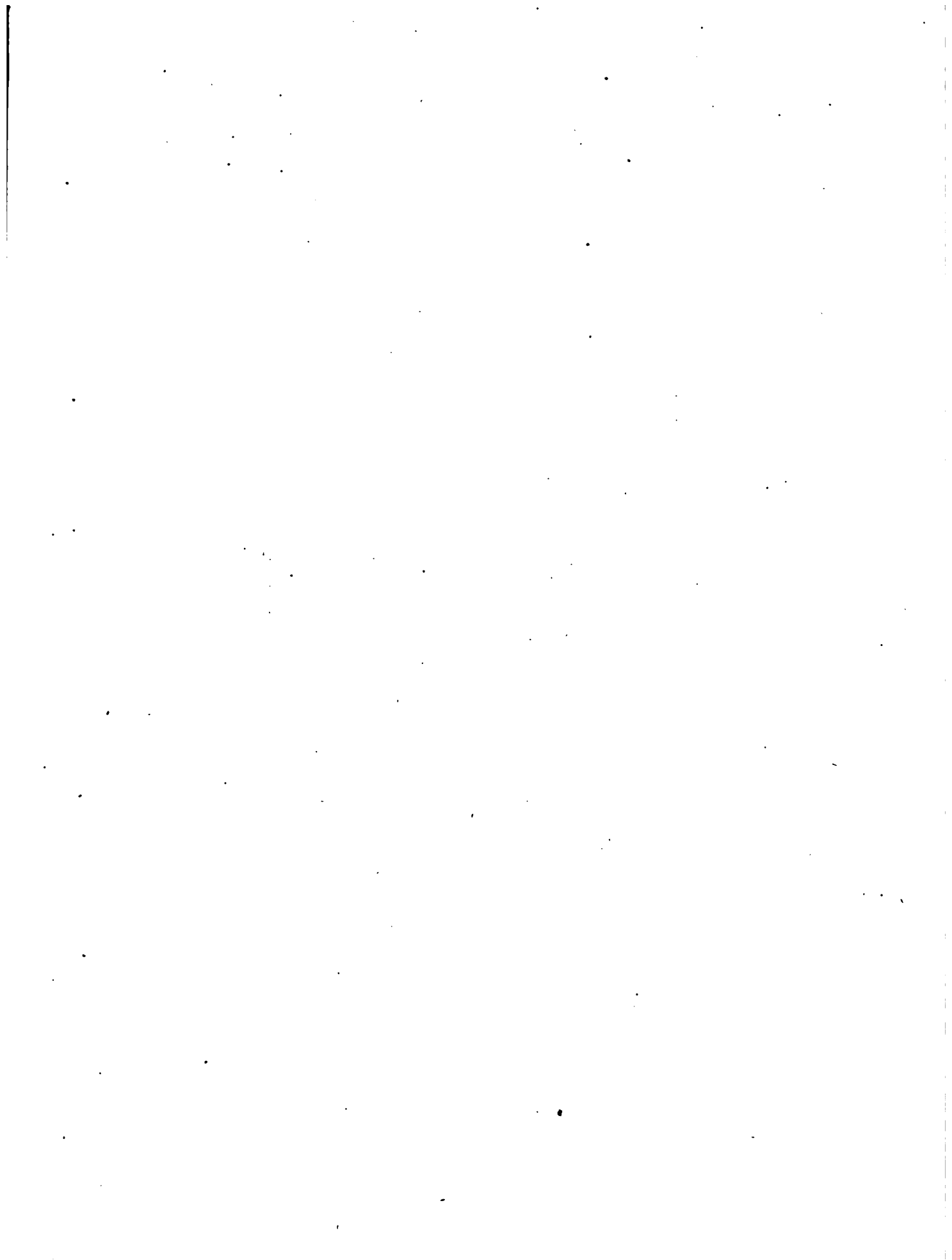
Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It discusses the limitations of the study and suggests areas for future research. The overall goal is to provide a comprehensive overview of the research process and its results.

D E
L'IMITATION
THÉÂTRALE.
ESSAI
TIRÉ DES DIALOGUES DE PLATON.



AVERTISSEMENT.

CE petit Écrit n'est qu'une espèce d'extrait de divers endroits où Platon traite de l'Imitation théâtrale. Je n'y ai guères d'autre part que de les avoir rassemblés & liés dans la forme d'un discours suivi, au lieu de celle du dialogue qu'ils ont dans l'original. L'occasion de ce travail fut la Lettre à M. d'Alembert sur les Spectacles; mais n'ayant pu commodément l'y faire entrer, je le mis à part pour être employé ailleurs, ou tout-à-fait supprimé. Depuis lors cet Écrit étant sorti de mes mains, se trouva compris, je ne sais comment, dans un marché qui ne me regardoit pas. Le manuscrit m'est revenu; mais le Libraire l'a réclamé comme acquis par lui de bonne foi, & je n'en veux pas dédire celui qui le lui a cédé. Voilà comment cette bagatelle passe aujourd'hui à l'impression.



D E

L'IMITATION

T H E A T R A L E.

PLUS je songe à l'établissement de notre République imaginaire, plus il me semble que nous lui avons prescrit des loix utiles & appropriées à la nature de l'homme. Je trouve, sur-tout, qu'il importoit de donner, comme nous avons fait, des bornes à la licence des poëtes, & de leur interdire toutes les parties de leur art qui se rapportent à l'imitation. Nous reprenons même, si vous voulez, ce sujet, à présent que les choses plus importantes sont examinées; &, dans l'espoir que vous ne me dénoncerez pas à ces dangereux ennemis, je vous avouerai que je regarde tous les auteurs dramatiques comme les corrupteurs du peuple, ou de quiconque, se laissant amuser par leurs images, n'est pas capable de les considérer sous leur vrai point de vue, ni de donner à ces fables le correctif dont elles ont besoin. Quelque respect que j'aie pour Homere, leur modèle & leur premier maître, je ne crois pas lui devoir plus qu'à la vérité; & pour commencer par m'assurer d'elle, je vais d'abord rechercher ce que c'est qu'imitation.

POUR imiter une chose il faut en avoir l'idée. Cette idée est abstraite, absolue, unique & indépendante du nombre d'exemplaires de cette chose qui peuvent exister dans la nature. Cette idée est toujours antérieure à son exécution: car l'architecte qui construit un palais a l'idée d'un palais avant que de commencer le sien. Il n'en fabrique pas le modèle, il le suit, & ce modèle est d'avance dans son esprit.

BORNÉ par son art à ce seul objet, cet artiste ne fait faire que son palais ou d'autres palais semblables: mais il y en a de bien plus universels, qui font tout ce que peut exécuter au monde quelque ouvrier que ce soit, tout ce que produit la nature, tout ce

que peuvent faire de visible au ciel, sur la terre, aux enfers, les Dieux mêmes. Vous comprenez bien que ces artistes si merveilleux sont des peintres, & même le plus ignorant des hommes en peut faire autant avec un miroir. Vous me direz que le peintre ne fait pas ces choses, mais leurs images : autant en fait l'ouvrier qui les fabrique réellement, puisqu'il copie un modèle qui existoit avant elles.

JE vois-là trois palais bien distincts. Premièrement le modèle ou l'idée originale qui existe dans l'entendement de l'architecte, dans la nature, ou tout au moins dans son auteur, avec toutes les idées possibles dont il est la source. En second lieu, le palais de l'architecte, qui est l'image de ce modèle ; & enfin le palais du peintre, qui est l'image de celui de l'architecte. Ainsi Dieu, l'architecte & le peintre sont les auteurs de ces trois palais. Le premier palais est l'idée originale, existante par elle-même ; le second en est l'image ; le troisième est l'image de l'image, ou ce que nous appellons proprement imitation. D'où il suit que l'imitation ne tient pas, comme on croit le second rang, mais le troisième dans l'ordre des êtres, & que nulle image n'étant exacte & parfaite, l'imitation est toujours d'un degré plus loin de la vérité qu'on ne pense.

L'ARCHITECTE peut faire plusieurs palais sur le même modèle, & le peintre, plusieurs tableaux du même palais : mais quant au type ou modèle original, il est unique ; car si l'on supposoit qu'il y en eût deux semblables, ils ne seroient plus originaux ; ils auroient un modèle original, commun à l'un & à l'autre, & c'est celui-là seul qui seroit le vrai. Tout ce que je dis ici de la peinture est applicable à l'imitation théâtrale ; mais avant que d'en venir-là, examinons plus en détail les imitations du peintre.

NON-SEULEMENT il n'imité dans ses tableaux que les images des choses ; savoir, les productions sensibles de la nature, & les ouvrages des artistes ; il ne cherche pas même à rendre exactement la vérité de l'objet, mais l'apparence : il le peint tel qu'il paroît être, & non pas tel qu'il est. Il le peint sous un seul point de vue,

& choisissant ce point de vue à sa volonté, il rend, selon qu'il lui convient, le même objet agréable ou difforme aux yeux des spectateurs. Ainsi jamais il ne dépend d'eux de juger de la chose imitée en elle-même; mais ils sont forcés d'en juger sur une certaine apparence, & comme il plaît à l'imitateur: souvent même ils n'en jugent que par habitude, & il entre de l'arbitraire jusques dans l'imitation. (1)

(1) L'expérience nous apprend que la belle harmonie ne flatte point une oreille non prévenue, qu'il n'y a que la seule habitude qui nous rende agréables les consonances, & nous les fasse distinguer des intervalles les plus discordans. Quant à la simplicité des rapports sur laquelle on a voulu fonder le plaisir de l'harmonie, j'ai fait voir dans l'Encyclopédie, au mot *Consonance*, que ce principe est insoutenable, & je crois facile à prouver que toute notre harmonie est une invention barbare & gothique, qui n'est devenue que par trait de temps un art d'imitation. Un Magistrat studieux, qui, dans ses momens de loisir, au lieu d'aller entendre de la musique, s'amuse à en approfondir les systèmes, a trouvé que le rapport de la quinte n'est de deux à trois que par approximation, & que ce rapport est rigoureusement incommesurable. Personne au moins ne sauroit nier qu'il ne soit tel sur nos clavessins en vertu du tempérament; ce qui n'empêche pas ces quintes ainsi tempérées de nous paroître agréables. Or, où est en pareil cas la simplicité du rapport qui devrait nous les rendre telles? Nous ne savons point encore si notre système de musique n'est pas fondé sur de pures conventions; nous ne savons

point si les principes n'en sont pas tout-à-fait arbitraires, & si tout autre système, substitué à celui-là, ne parviendroit pas, par l'habitude, à nous plaire également. C'est une question discutée ailleurs. Par une analogie assez naturelle, ces réflexions pourroient en exciter d'autres au sujet de la peinture, sur le ton d'un tableau, sur l'accord des couleurs, sur certaines parties du dessin, où il entre peut-être plus d'arbitraire qu'on ne pense, & où l'imitation même peut avoir des règles de convention. Pourquoi les peintres n'osent-ils entreprendre des imitations nouvelles, qui n'ont contr'elles que leur nouveauté, & paroissent d'ailleurs tout-à-fait du ressort de l'art? Par exemple, c'est un jeu pour eux de faire paroître en relief une surface plane, pourquoi donc nul d'entr'eux n'a-t-il tenté de donner l'apparence d'une surface plane à un relief? S'ils font qu'un plafond paroisse une voûte pourquoi ne font-ils pas qu'une voûte paroisse un plafond? Les ombres, diront-ils, changent d'apparence à divers points de vue; ce qui n'arrive pas de même aux surfaces planes. Levons cette difficulté, & prions un peintre de peindre & colorier une statue de manière qu'elle paroisse pla-

L'ART de représenter les objets est fort différent de celui de les faire connoître. Le premier plaît sans instruire ; le second instruit sans plaire. L'artiste qui lève un plan & prend des dimensions exactes , ne fait rien de fort agréable à la vue ; aussi son ouvrage n'est-il recherché que par les gens de l'art. Mais celui qui trace une perspective , flatte le peuple & les ignorans , parce qu'il ne leur fait rien connoître , & leur offre seulement l'apparence de ce qu'ils connoissoient déjà. Ajoutez que la mesure nous donnant successivement une dimension & puis l'autre , nous instruit lentement de la vérité des choses : au lieu que l'apparence nous offre le tout à la fois , & sous l'opinion d'une plus grande capacité d'esprit , flatte le sens en séduisant l'amour-propre.

LES représentations du peintre , dépourvues de toute réalité , ne produisent même cette apparence qu'à l'aide de quelques vaines ombres & de quelques légers simulacres qu'il fait prendre pour la chose même. S'il y avoit quelque mélange de vérité dans ses imitations , il faudroit qu'il connût les objets qu'il imite ; il seroit naturaliste , ouvrier , physicien , avant d'être peintre. Mais au contraire , l'étendue de son art n'est fondée que sur son ignorance ; & il ne peint tout que parce qu'il n'a besoin de rien connoître. Quand il nous offre un philosophe en méditation , un astronome observant les astres , un géomètre traçant des figures , un tourneur dans son atelier , fait-il pour cela tourner , calculer , méditer , observer les astres ? Point du tout ; il ne fait que peindre. Hors d'état de rendre raison d'aucune des choses qui sont dans son tableau , il nous abuse doublement par ses imitations , soit en nous offrant une apparence vague & trompeuse , dont ni lui ni nous ne saurions distinguer l'erreur ; soit en employant des mesures fausses pour produire cette apparence ; c'est-à-dire , en altérant toutes les véritables dimensions selon les loix de la perspective : de sorte que , si le sens du spectateur ne prend pas le change & se borne à voir le

te , rase , & de la même couleur , sans aucun dessin , dans un seul jour & sous un seul point de vue. Ces nouvelles considérations ne seroient peut-

être pas indignes d'être examinées par l'amateur éclairé qui a si bien philosophé sur cet art.

T H É A T R À L E. 29

tableau tel qu'il est, il se trompera sur tous les rapports des choses qu'on lui présente, ou les trouvera tous faux. Cependant l'illusion fera telle que les simples & les enfans s'y méprendront, qu'ils croiront voir des objets que le peintre lui-même ne connoît pas, & des ouvriers à l'art desquels il n'entend rien.

APPRENONS par cet exemple à nous défier de ces gens universels, habiles dans tous les arts, versés dans toutes les sciences, qui savent tout, qui raisonnent de tout, & semblent réunir à eux seuls les talens de tous les mortels. Si quelqu'un nous dit connoître un de ces hommes merveilleux, assurons-le, sans hésiter, qu'il est la dupe des prestiges d'un charlatan, & que tout le faveur de ce grand philosophe n'est fondé que sur l'ignorance de ses admirateurs, qui ne savent point distinguer l'erreur d'avec la vérité, ni l'imitation d'avec la chose imitée.

CECI nous mène à l'examen des auteurs tragiques & d'Homere leur chef. (2) Car plusieurs assurent qu'il faut qu'un poète tragique sache tout; qu'il connoisse à fond les vertus & les vices, la politique & la morale, les loix divines & humaines, & qu'il doit avoir la science de toutes les choses qu'il traite, ou qu'il ne fera jamais rien de bon. Cherchons donc si ceux qui relevent la poésie à ce point de sublimité, ne s'en laissent point imposer aussi par l'art imitateur des poètes; si leur admiration pour ces immortels ouvrages ne les empêche point de voir combien ils sont loin du vrai, de sentir que ce sont des couleurs sans consistance, de vains fantômes, des ombres, & que pour tracer de pareilles images, il n'y a rien de moins nécessaire que la connoissance de la vérité: ou bien, s'il y a dans tout cela quelque utilité réelle, & si les poètes savent en effet cette multitude de choses dont le vulgaire trouve qu'ils parlent si bien.

DITES-MOI, mes amis, si quelqu'un pouvoit avoir à son choix

(2) C'étoit le sentiment commun des anciens, que tous leurs auteurs tragiques n'étoient que les copistes & les imitateurs d'Homere. Quelqu'un

disoit des tragédies d'Euripidé: *Ce sont les restes des festins d'Homere qu'un convive emporte chez lui.*

le portrait de sa maîtresse ou l'original, lequel penseriez-vous qu'il choisit? Si quelque artiste pouvoit faire également la chose imitée ou son simulacre, donneroit-il la préférence au dernier, en objets de quelque prix, & se contenteroit-il d'une maison en peinture, quand il pourroit s'en faire une en effet? Si donc l'auteur tragique savoit réellement les choses qu'il prétend peindre, qu'il eût les qualités qu'il décrit, qu'il sût faire lui-même tout ce qu'il fait faire à ses personnages, n'exerceroit-il pas leurs talens? Ne pratiqueroit-il pas leurs vertus? N'éleveroit-il pas des monumens à sa gloire plutôt qu'à la leur? Et n'aimeroit-il pas mieux faire lui-même des actions louables, que de se borner à louer celles d'autrui? Certainement le mérite en seroit tout autre; & il n'y a pas de raison pourquoi, pouvant le plus, il se borneroit au moins. Mais que penser de celui qui nous veut enseigner ce qu'il n'a pu apprendre? Et qui ne riroit de voir une troupe imbécille alloit admirer tous les ressorts de la politique & du cœur humain, mis en jeu par un étourdi de vingt ans, à qui le moins sensé de l'assemblée ne voudroit pas confier la moindre de ses affaires?

LAISSONS ce qui regarde les talens & les arts. Quand Homere parle si bien du savoir de Machaon, ne lui demandons point compte du sien sur la même matière. Ne nous informons point des malades qu'il a guéris, des élèves qu'il a faits en médecine, des chefs-d'œuvres de gravure & d'orfèvrerie qu'il a finis, des ouvriers qu'il a formés, des monumens de son industrie. Souffrons qu'il nous enseigne tout cela, sans savoir s'il en est instruit. Mais quand il nous entretient de la guerre, du gouvernement, des loix, des sciences qui demandent la plus longue étude & qui importent le plus au bonheur des hommes, osons l'interrompre un moment & l'interroger ainsi : ô divin Homere! nous admirons vos leçons, & nous n'attendons, pour les suivre, que de voir comment vous les pratiquez vous-même, si vous êtes réellement ce que vous vous efforcez de paroître; si vos imitations n'ont pas le troisième rang, mais le second après la vérité, voyons en vous le modèle que vous nous peignez dans vos ouvrages; montrez-nous le Capitaine, le Législateur & le Sage dont vous nous offrez si hardiment le

portrait. La Grèce & le monde entier célèbrent les bienfaits des grands hommes qui possédèrent ces arts sublimes dont les préceptes vous coûtent si peu. Lycurgue donna des loix à Sparte, Charondas à la Sicile & à l'Italie, Minos aux Crétois, Solon à nous. S'agit-il des devoirs de la vie, du sage gouvernement de la maison, de la conduite d'un citoyen dans tous les états? Thalès de Milet & le Scythe Anacharsis donnaient à la fois l'exemple & les préceptes. Faut-il apprendre à d'autres ces mêmes devoirs, & instituer des philosophes & des sages qui pratiquent ce qu'on leur a enseigné? Ainsi fit Zoroastre aux Mages, Pythagore à ses disciples, Lycurgue à ses concitoyens. Mais vous, Homère, s'il est vrai que vous ayez excellé en tant de parties; s'il est vrai que vous puissiez instruire les hommes & les rendre meilleurs; s'il est vrai qu'à l'imitation vous ayez joint l'intelligence, & le savoir aux discours; voyons les travaux qui prouvent votre habileté, les états que vous avez institués, les vertus qui vous honorent, les disciples que vous avez faits, les batailles que vous avez gagnées, les richesses que vous avez acquises. Que ne vous êtes-vous concilié des foules d'amis, que ne vous êtes-vous fait aimer & honorer de tout le monde? Comment se peut-il que vous n'avez aimé près de vous que le seul Cléophile? Encore n'en faites-vous qu'un ingrat. Quoi! un Protagore d'Abdere, un Prodicus de Chio, sans sortir d'une vie simple & privée, ont attroupe leurs contemporains autour d'eux, leur ont persuadé d'apprendre d'eux seuls l'art de gouverner son pays, sa famille & soi-même; & ces hommes si merveilleux, un Hésiode, un Homère, qui savoient tout, qui pouvoient tout apprendre aux hommes de leur temps, en ont été négligés au point d'aller errans, mendians par tout l'univers, & chantant leurs vers de ville en ville, comme de vils baladins! Dans ces siècles grossiers, où le poids de l'ignorance commençoit à se faire sentir, où le besoin & l'avidité de savoir concouroient à rendre utile & respectable tout homme un peu plus instruit que les autres, si ceux-ci eussent été aussi savans qu'ils sembloient l'être, s'ils avoient eu toutes les qualités qu'ils faisoient briller avec tant de pompe, ils eussent passé pour des prodiges; ils auroient été recherchés de tous; chacun se seroit empressé pour les avoir;

les posséder, les retenir chez soi; & ceux qui n'auroient pu les fixer avec eux, les auroient plutôt suivis par toute la terre, que de perdre une occasion si rare de s'instruire & de devenir des Héros pareils à ceux qu'on leur faisoit admirer. (3)

CONVENONS donc que tous les poètes, à commencer par Homère, nous représentent dans leurs tableaux, non le modèle des vertus, des talens, des qualités de l'ame, ni les autres objets de l'entendement & des sens qu'ils n'ont pas en eux-mêmes; mais les images de tous ces objets tirées d'objets étrangers, & qu'ils ne font pas plus près en cela de la vérité, quand ils nous offrent les traits d'un Héros ou d'un Capitaine, qu'un peintre qui, nous peignant un géomètre, ou un ouvrier, ne regarde point à l'art où il n'entend rien, mais seulement aux couleurs & à la figure. Ainsi font illusion les noms & les mots à ceux qui, sensibles au rythme & à l'harmonie, se laissent charmer à l'art enchanteur du poète, & se livrent à la séduction par l'attrait du plaisir; en sorte qu'ils prennent les images d'objets qui ne sont connus, ni d'eux, ni des auteurs, pour les objets mêmes, & craignent d'être déçus d'une erreur qui les flatte, soit en donnant le change à leur ignorance, soit par les sensations agréables dont cette erreur est accompagnée.

EN effet, ôtez au plus brillant de ces tableaux le charme des vers & les ornemens étrangers qui l'embellissent: dépouillez-le du coloris de la poésie ou du style, & n'y laissez que le dessin, vous aurez peine à le reconnoître; ou s'il est reconnoissable, il ne plaira plus; semblable à ces enfans plutôt jolis que beaux, qui

[3] Platon ne veut pas dire qu'un homme entendu pour ses intérêts & versé dans les affaires lucratives, ne puisse, en trafiquant de la poésie, ou par d'autres moyens, parvenir à une grande fortune. Mais il est fort différent de s'enrichir & s'illustrer par le métier de poète, ou de s'enrichir &

s'illustrer par les talens que le poète prétend enseigner. Il est vrai qu'on pouvoit alléguer à Platon l'exemple de Tirtée; mais il se fût tiré d'affaire avec distinction, en le considérant plutôt comme Orateur que comme poète.

qui, parés de leur seule fleur de jeunesse, perdent avec elle toutes leurs graces , sans avoir rien perdu de leurs traits.

NON-SEULEMENT l'imitateur ou l'auteur du simulacre ne connoît que l'apparence de la chose imitée ; mais la véritable intelligence de cette chose n'appartient pas même à celui qui l'a faite. Je vois dans ce tableau des chevaux attelés au char d'Hector ; ces chevaux ont des harnois , des mors , des rênes ; l'orfèvre le forgeron , le sellier ont fait ces diverses choses , le peintre les a représentées ; mais , ni l'ouvrier qui les fait , ni le peintre qui les dessine , ne savent ce qu'elles doivent être ; c'est à l'écuyer ou au conducteur qui s'en sert à déterminer leur forme sur leur usage : c'est à lui seul de juger si elles sont bien ou mal , & d'en corriger les défauts. Ainsi dans tout instrument possible , il y a trois objets de pratique à considérer ; savoir , l'usage , la fabrique & l'imitation. Ces deux derniers arts dépendent manifestement du premier , & il n'y a rien d'imitable dans la nature à quoi l'on ne puisse appliquer les mêmes distinctions.

Si l'utilité , la bonté , la beauté d'un instrument , d'un animal , d'une action se rapportent à l'usage qu'on en tire ; s'il n'appartient qu'à celui qui les met en œuvre d'en donner le modèle , & de juger si ce modèle est fidèlement exécuté ; loin que l'imitateur soit en état de prononcer sur les qualités des choses qu'il imite , cette décision n'appartient pas même à celui qui les a faites. L'imitateur suit l'ouvrier dont il copie l'ouvrage , l'ouvrier suit l'artiste qui fait s'en servir , & ce dernier seul apprécie également la chose & son imitation ; ce qui confirme que les tableaux du poëte & du peintre n'occupent que la troisième place après le premier modèle ou la vérité.

MAIS le poëte qui n'a pour juge qu'un peuple ignorant auquel il cherche à plaire , comment ne défigurera-t-il pas , pour le flatter , les objets qu'il lui présente ? Il imitera ce qui paroît beau à la multitude , sans se soucier s'il l'est en effet. S'il peint la valeur , aura-t-il Achille pour juge ? S'il peint la ruse , Ulysse le reprendra-

§4. DE L'IMITATION

t-il? Tout au contraire, Achille & Ulysse seront les personnages; Thersite & Dolon, ses spectateurs.

VOUS m'objecterez que le philosophe ne fait pas non plus lui-même tous les arts dont il parle, & qu'il étend souvent ses idées aussi loin que le poète étend ses images. J'en conviens; mais le philosophe ne se donne pas pour savoir la vérité, il la cherche; il examine, il discute, il étend nos vues, il nous instruit même en se trompant; il propose ses doutes pour des doutes, ses conjectures pour des conjectures, & n'affirme que ce qu'il sait. Le philosophe qui raisonne soumet ses raisons à notre jugement; le poète & l'imitateur se fait juge lui-même. En nous offrant ses images, il les affirme conformes à la vérité; il est donc obligé de la connoître, si son art a quelque réalité; en peignant tout il se donne pour tout savoir. Le poète est le peintre qui fait l'image, le philosophe est l'architecte qui leve le plan: l'un ne daigne pas même approcher de l'objet pour le peindre; & l'autre mesure avant que de tracer.

MAIS de peur de nous abuser par de fausses analogies, tâchons de voir plus distinctement à quelle partie, à quelle faculté de notre ame se rapportent les imitations du poète, & considérons d'abord d'où vient l'illusion de celles du peintre. Les mêmes corps, vus à diverses distances, ne paroissent pas de même grandeur; ni leurs figures également sensibles, ni leurs couleurs de la même vivacité. Vus dans l'eau ils changent d'apparence; ce qui étoit droit paroît brisé, l'objet paroît flotter avec l'onde. A travers un verre sphérique ou creux, tous les rapports des traits sont changés; à l'aide du clair & des ombres une surface plane se relève ou se creuse au gré du peintre; son pinceau grave des traits aussi profonds que le ciseau du sculpteur, & dans les reliefs qu'il fait tracer sur la toile, le toucher démenti par la vue, laisse à douter auquel des deux on doit se fier. Toutes ces erreurs sont évidemment dans les jugemens précipités de l'esprit. C'est cette foiblesse de l'entendement humain, toujours pressé de juger sans connoître, qui donne prise à tous ces prestiges de magie par lesquels l'optique & la mécanique abusent nos sens. Nous concluons,

sur la seule apparence , de ce que nous connoissons à ce que nous ne connoissons pas , & nos inductions fausses sont la source de mille illusions.

QUELLES ressources nous sont offertes contre ces erreurs ? Celles de l'examen & de l'analyse. La suspension de l'esprit, l'art de mesurer, de peser, de compter, sont les secours que l'homme a pour vérifier les rapports des sens, afin qu'il ne juge pas de ce qui est grand ou petit, rond ou carré, rare ou compacte, éloigné ou proche, par ce qui paroît l'être ; mais par ce que le nombre, la mesure & le poids lui donnent pour tel. La comparaison, le jugement des rapports trouvés par ces diverses opérations, appartient incontestablement à la faculté raisonnante, & ce jugement est souvent en contradiction avec celui que l'apparence des choses nous fait porter. Or, nous avons vu ci-devant que ce ne sauroit être par la même faculté de l'ame qu'elle porte des jugemens contraires des mêmes choses considérées sous les mêmes relations. D'où il suit que ce n'est point la plus noble de nos facultés, savoir la raison ; mais une faculté différente & inférieure, qui juge sur l'apparence & se livre au charme de l'imitation. C'est ce que je voulois exprimer ci-devant, en disant que la peinture, & généralement l'art d'imiter, exerce ses opérations loin de la vérité des choses, en s'unissant à une partie de notre ame dépourvue de prudence & de raison, incapable de rien connoître par elle-même de réel & de vrai. (4) Ainsi l'art d'imiter, vil par sa nature & par la faculté de l'ame sur laquelle il agit, ne peut que l'être encore par ses productions, du moins quant au sens matériel qui nous fait juger des tableaux du peintre. Considérons maintenant le même art appliqué par les imitations du poëte immédiatement au sens interne, c'est-à-dire, à l'entendement.

LA scène représente les hommes agissans volontairement ou par

(4) Il ne faut pas prendre ici ce mot de *partie* dans un sens exact, comme si Platon supposoit l'ame réellement divisible ou composée. La division qu'il suppose & qui lui fait em-

ployer le mot de *parties*, ne tombe que sur les divers genres d'opérations par lesquelles l'ame se modifie, & qu'on appelle autrement *facultés*.

force, estimant leurs actions bonnes ou mauvaises, selon le bien ou le mal qu'ils pensent leur en revenir, & diversement affectés, à cause d'elles, de douleur ou de volupté. Or, par les raisons que nous avons déjà discutées, il est impossible que l'homme ainsi présenté soit jamais d'accord avec lui-même; & comme l'apparence & la réalité des objets sensibles lui en donnent des opinions contraires, de même il apprécie différemment les objets de ses actions, selon qu'ils sont éloignés ou proches, conformes ou opposés à ses passions; & ses jugemens, mobiles comme elles, mettent sans cesse en contradiction ses desirs, sa raison, sa volonté & toutes les puissances de son ame.

LA scène représente donc tous les hommes, & même ceux qu'on nous donne pour modèles, comme affectés autrement qu'ils ne doivent l'être pour se maintenir dans l'état de modération qui leur convient. Qu'un homme sage & courageux perde son fils, son ami, sa maîtresse, enfin l'objet le plus cher à son cœur, on ne le verra point s'abandonner à une douleur excessive & déraisonnable; & si la foiblesse humaine ne lui permet pas de surmonter tout-à-fait son affliction, il la tempérera par la constance; une juste honte lui fera renfermer en lui-même une partie de ses peines; & contraint de paroître aux yeux des hommes, il rougiroit de dire & faire en leur présence plusieurs choses qu'il dit & fait étant seul. Ne pouvant être en lui tel qu'il veut, il tâche au moins de s'offrir aux autres tel qu'il doit être. Ce qui le trouble & l'agite, c'est la douleur & la passion; ce qui l'arrête & le contient, c'est la raison & la loi; & dans ces mouvemens opposés, sa volonté se déclare toujours pour la dernière.

EN effet, la raison veut qu'on supporte patiemment l'adversité, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles, qu'on n'estime pas les choses humaines au-delà de leur prix, qu'on n'épuise pas à pleurer ses maux les forces qu'on a pour les adoucir, & qu'enfin l'on songe quelquefois qu'il est impossible à l'homme de prévoir l'avenir & de se connoître assez lui-même pour savoir si ce qui lui arrive est un bien ou un mal pour lui.

AINSI se comportera l'homme judicieux & tempérant, en proie à la mauvaise fortune. Il tâchera de mettre à profit ses revers mêmes, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le hazard lui amène; &, sans se lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il saura porter, s'il le faut, un fer salutaire à la blessure, & la faire saigner pour la guérir. Nous dirons donc que la constance & la fermeté dans les disgracés sont l'ouvrage de la raison, & que le deuil, les larmes, le désespoir, les gémissemens appartiennent à une partie de l'ame opposée à l'autre, plus débile, plus lâche, & beaucoup inférieure en dignité.

OR, c'est de cette partie sensible & foible que se tirent les imitations touchantes & variées qu'on voit sur la scène. L'homme ferme, prudent, toujours semblable à lui-même, n'est pas si facile à imiter; &, quand il le feroit, l'imitation moins variée n'en seroit pas si agréable au vulgaire; il s'intéresseroit difficilement à une image qui n'est pas la sienne, & dans laquelle il ne reconnoitroit ni ses mœurs, ni ses passions: jamais le cœur humain ne s'identifie avec des objets qu'il sent lui être absolument étrangers. Aussi l'habile poète, le poète qui fait l'art de réussir, cherchant à plaire au peuple & aux hommes vulgaires, se garde bien de leur offrir la sublime image d'un cœur maître de lui, qui n'écoute que la voix de la sagesse; mais il charme les spectateurs par des caractères toujours en contradiction, qui veulent & ne veulent pas, qui font retentir le théâtre de cris & de gémissemens, qui nous forcent à les plaindre, lors même qu'ils font leur devoir, & à penser que c'est une triste chose que la vertu, puisqu'elle rend ses amis si misérables. C'est par ce moyen qu'avec des imitations plus faciles & plus diverses, le poète émeut & flatte davantage les spectateurs.

CETTE habitude de soumettre à leurs passions les gens qu'on nous fait aimer, altère & change tellement nos jugemens sur les choses louables, que nous nous accoutumons à honorer la foiblesse d'ame sous le nom de sensibilité, & à traiter d'hommes durs & sans sentimens ceux en qui la sévérité du devoir l'emporte, en toute occasion, sur les affections naturelles. Au contraire, nous esti-

mons comme gens d'un bon naturel ceux qui, vivement affectés de tout, sont l'éternel jouet des événemens; ceux qui pleurent comme des femmes la perte de ce qui leur fut cher; ceux qu'une amitié désordonnée rend injustes pour servir leurs amis; ceux qui ne connoissent d'autre règle que l'aveugle penchant de leur cœur; ceux qui, toujours loués du sexe qui les subjugue & qu'ils imitent, n'ont d'autres vertus que leurs passions, ni d'autre mérite que leur foiblesse. Ainsi l'égalité, la force, la constance, l'amour de la justice, l'empire de la raison, deviennent insensiblement des qualités haïssables, des vices que l'on décrie; les hommes se font honorer par tout ce qui les rend dignes de mépris, & ce renversement des saines opinions est l'infailible effet des leçons qu'on va prendre au théâtre.

C'EST donc avec raison que nous blâmions les imitations du poëte & que nous les mettions au même rang que celles du peintre: soit pour être également éloignées de la vérité, soit parce que l'un & l'autre, flattant également la partie sensible de l'ame, & négligeant la rationnelle, renversent l'ordre de nos facultés, & nous font subordonner le meilleur au pire. Comme celui qui s'occupoit dans la république à soumettre les bons aux méchans, & les vrais chefs aux rebelles, seroit ennemi de la patrie & traître à l'État; ainsi le poëte imitateur porte les dissensions & la mort dans la république de l'ame, en élevant & nourrissant les plus viles facultés aux dépens des plus nobles, en épuisant & usant ses forces sur les choses les moins dignes de l'occuper, en confondant par de vains simulacres le vrai beau avec l'attrait mensonger qui plaît à la multitude, & la grandeur apparente avec la véritable grandeur.

QUELLES ames fortes oseront se croire à l'épreuve du soin que prend le poëte de les corrompre ou de les décourager? Quand Homere ou quelque auteur tragique nous montre un Héros surchargé d'affliction, criant, lamentant, se frappant la poitrine; un Achille, fils d'une Déesse, tantôt étendu par terre & répandant des deux mains du fable ardent sur sa tête; tantôt errant comme un forcené sur le rivage, & mêlant au bruit des vagues ses hurlemens effrayans; un Priam, vénérable par sa dignité, par son

grand âge, par tant d'illustres enfans, se roulant dans la fange, fouillant les cheveux blancs, faisant retentir l'air de ses imprécations, & apostrophant les Dieux & les hommes; qui de nous, insensible à ses plaintes, ne s'y livre pas avec une sorte de plaisir? Qui ne sent pas naître en soi-même le sentiment qu'on nous représente? Qui ne loue pas sérieusement l'art de l'auteur, & ne se regarde pas comme un grand poëte, à cause de l'expression qu'il donne à ses tableaux, & des affections qu'il nous communique? Et cependant lorsqu'une affliction domestique & réelle nous atteint nous-mêmes, nous nous glorifions de la supporter modérément, de ne nous en point laisser accabler jusqu'aux larmes; nous regardons alors le courage que nous nous efforçons d'avoir comme une vertu d'homme, & nous nous croirions aussi lâches que des femmes de pleurer & gémir comme ces Héros qui nous ont touchés sur la scène. Ne sont-ce pas de fort utiles spectacles que ceux qui nous font admirer des exemples que nous rougirions d'imiter, & où l'on nous intéresse à des foiblesses dont nous avons tant de peine à nous garantir dans nos propres calamités? La plus noble faculté de l'ame, perdant ainsi l'usage & l'empire d'elle-même, s'accoutume à fléchir sous la loi des passions; elle ne réprime plus nos pleurs & nos cris; elle nous livre à notre attendrissement pour des objets qui nous sont étrangers; & sous prétexte de commiseration pour des malheurs chimériques, loin de s'indigner qu'un homme vertueux s'abandonne à des douleurs excessives, loin de nous empêcher de l'applaudir dans son avilissement, elle nous laisse applaudir nous-mêmes de la pitié qu'il nous inspire; c'est un plaisir que nous croyons avoir gagné sans foiblesse & que nous goûtons sans remords.

MAIS, en nous laissant ainsi subjugué aux douleurs d'autrui, comment résisterons-nous aux nôtres, & comment supporterons-nous plus courageusement nos propres maux que ceux dont nous n'appercevons qu'une vaine image? Quoi! serons-nous les seuls qui n'aurons point de prise sur notre sensibilité? Qui est-ce qui ne s'appropriera pas dans l'occasion ces mouvemens auxquels il se prête si volontiers? Qui est-ce qui saura refuser à ses propres

malheurs les larmes qu'il prodigue à ceux d'un autre? J'en dis autant de la Comédie, du rire indécent qu'elle nous arrache, de l'habitude qu'on y prend de tourner tout en ridicule, même les objets les plus sérieux & les plus graves, & de l'effet presque inévitable par lequel elle change en bouffons & plaisans de théâtre les plus respectables des citoyens. J'en dis autant de l'amour, de la colère, & de toutes les autres passions, auxquelles devenant de jour en jour plus sensible par amusement & par jeu, nous perdons toute force pour leur résister, quand elles nous assaillent tout de bon. Enfin, de quelque sens qu'on envisage le théâtre & ses imitations, on voit toujours, qu'animant & fomentant en nous les dispositions qu'il faudroit contenir & réprimer, il fait dominer ce qui devrait obéir; loin de nous rendre meilleurs & plus heureux, il nous rend pires & plus malheureux encore, & nous fait payer aux dépens de nous-mêmes, le soin qu'on y prend de nous plaire & de nous flatter.

QUAND donc, ami Glaucus, vous rencontrerez des enthousiastes d'Homere; quand ils vous diront qu'Homere est l'instituteur de la Grèce & le maître de tous les arts; que le gouvernement des États, la discipline civile, l'éducation des hommes & tout l'ordre de la vie humaine sont enseignés dans ses écrits, honorez leur zèle, aimez & supportez-les comme des hommes doués de qualités exquisés; admirez avec eux les merveilles de ce beau génie; accordez-leur avec plaisir qu'Homere est le poète, par excellence, le modèle & le chef de tous les auteurs tragiques. Mais songez toujours que les hymnes en l'honneur des Dieux & les louanges des grands hommes sont la seule espèce de poésie qu'il faut admettre dans la république, & que, si l'on y souffre une fois cette muse imitative qui nous charme & nous trompe par la douceur de ses accens, bientôt les actions des hommes n'auront plus pour objet, ni la loi, ni les choses bonnes & belles, mais la douleur & la volupté; les passions excitées domineront au lieu de la raison; les citoyens ne seront plus des hommes vertueux & justes, toujours soumis au devoir & à l'équité, mais des hommes sensibles & foibles, qui feront le bien ou le mal indifféremment,

indifféremment, selon qu'ils seront entraînés par leur penchant. Enfin, n'oubliez jamais qu'en bannissant de notre État les drames & pièces de théâtre, nous ne suivons point un entêtement barbare, & ne méprisons point les beautés de l'art; mais nous leur préférons les beautés immortelles qui résultent de l'harmonie de l'ame & de l'accord de ses facultés.

FAISONS plus encore. Pour nous garantir de toute partialité, & ne rien donner à cette antique discorde qui règne entre les philosophes & les poètes, n'ôtions rien à la poésie & à l'imitation de ce qu'elles peuvent alléguer pour leur défense, ni à nous des plaisirs innocens qu'elles peuvent nous procurer. Rendons cet honneur à la vérité d'en respecter jusqu'à l'image, & de laisser la liberté de se faire entendre à tout ce qui se renomme d'elle. En imposant silence aux poètes, accordons à leurs amis la liberté de les défendre & de nous montrer, s'ils peuvent, que l'art condamné par nous comme nuisible n'est pas seulement agréable, mais utile à la république & aux citoyens. Écoutons leurs raisons d'une oreille impartiale, & convenons de bon cœur que nous aurons beaucoup gagné pour nous-mêmes, s'ils prouvent qu'on peut se livrer sans risque à de si douces impressions. Autrement, mon cher Glaucus, comme un homme sage épris des charmes d'une maîtresse, voyant sa vertu prête à l'abandonner, rompt, quoiqu'à regret, une si douce chaîne, & sacrifie l'amour au devoir & à la raison; ainsi, livrés dès notre enfance aux attraits séducteurs de la poésie, & trop sensibles peut-être à ses beautés, nous nous munirons pourtant de force & de raison contre ses prestiges: si nous osons donner quelque chose au goût qui nous attire, nous craindrons au moins de nous livrer à nos premières amours: nous nous dirons toujours qu'il n'y a rien de sérieux, ni d'utile dans tout cet appareil dramatique: en prêtant quelquefois nos oreilles à la poésie, nous garantirons nos cœurs d'être abusés par elle, & nous ne souffrirons point qu'elle trouble l'ordre & la liberté, ni dans la république intérieure de l'ame, ni dans celle de la société humaine. Ce n'est pas une légère alternative que de se rendre meilleur ou pire, & l'on ne sauroit peser avec trop de soin la

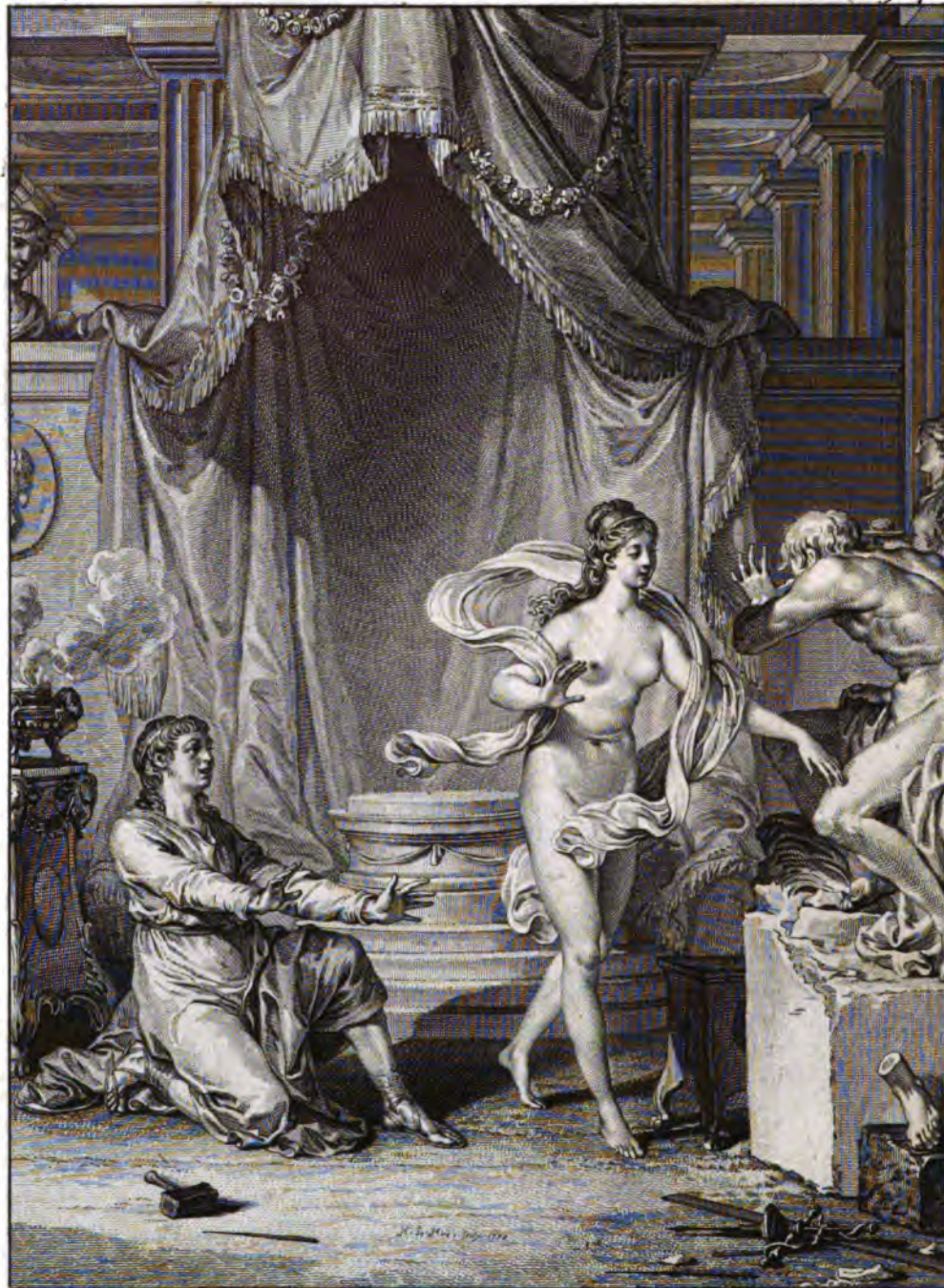
42 *DE L'IMITATION THÉÂTRALE.*

délibération qui nous y conduit. O mes amis ! c'est, je l'avoue, une douce chose de se livrer aux charmes d'un talent enchanteur, d'acquérir par lui des biens, des honneurs, du pouvoir, de la gloire : mais la puissance, & la gloire, & la richesse, & les plaisirs, tout s'éclipse & disparoît comme une ombre, auprès de la justice & de la vertu.

P Y G M A L I O N ,
S C È N E
L Y R I Q U E .

SECRET





J. M. Moreau inv.

N. Le Hire sculp.

P Y G M A L I O N ,

S C È N E L Y R I Q U E .

Le Théâtre représente un atelier de Sculpteur. Sur les côtés on voit des blocs de marbre, des groupes, des statues ébauchées. Dans le fond est une autre statue cachée sous un pavillon d'une étoffe légère & brillante, orné de crépines & de guirlandes.

Pygmalion, assis & accoudé, rêve dans l'attitude d'un homme inquiet & triste; puis se levant tout-à-coup, il prend sur sa table des outils de son art, va donner, par intervalles, quelques coups de ciseau sur quelqu'une de ses ébauches; se recule & regarde d'un air mécontent & découragé.

P Y G M A L I O N .

IL n'y a point là d'ame ni de vie; ce n'est que de la pierre: je ne ferai jamais rien de tout cela. O mon génie! où es-tu? Mon talent, qu'es-tu devenu? Tout mon feu s'est éteint, mon imagination s'est glacée, le marbre sort froid de mes mains. Pygmalion, tu ne fais plus des Dieux, tu n'es qu'un vulgaire artiste... Vils instrumens, qui n'êtes plus ceux de ma gloire, allez, ne déshonorez plus mes mains.

(Il jette avec dédain ses outils, & se promène quelque temps, en rêvant, les bras croisés.)

QUE suis-je devenu!... Quelle étrange révolution s'est faite en moi!... Tyr, ville opulente & superbe, les monumens des arts dont tu brilles ne m'attirent plus. J'ai perdu le goût que je prenois à les admirer. Le commerce des artistes & des philosophes me devient insipide; l'entretien des peintres & des poètes est sans attrait pour moi; la louange & la gloire n'élèvent plus mon

ame ; les éloges de ceux qui en recevront de la postérité ne me touchent plus ; l'amitié même a perdu pour moi ses charmes. Et vous , jeunes objets , chefs-d'œuvres de la nature , que mon art osoit imiter , & sur les pas desquels les plaisirs m'attiroient sans cesse : vous , mes charmans modèles , qui m'embrasiez à la fois des feux de l'amour & du génie , depuis que je vous ai surpassés vous m'êtes tous indifférens.

(*IL s'assied , & contemple tout autour de lui.*)

RETENU dans cet atelier par un charme inconcevable..... je ne fais rien faire..... & je ne puis m'en éloigner..... J'erre de groupe en groupe..... de figure en figure..... Mon ciseau foible..... incertain..... ne reconnoît plus son guide..... Ces ouvrages grossiers , restés à leur timide ébauche , ne sentent plus la main qui jadis les eut animés.

(*IL se leve impétueusement.*)

C'en est fait..... c'en est fait..... j'ai perdu mon génie..... Si jeune encore , je survis à mon talent..... Mais quelle est donc cette ardeur interne qui me dévore?..... Qu'ai-je en moi qui semble m'embraser?..... Quoi ! dans la langueur d'un génie éteint , sent-on ces émotions ? Sent-on ces élans des passions impétueuses , cette inquiétude insurmontable , cette agitation secrète qui me tourmente , dont je ne puis démêler la cause ? J'ai crainé que l'admiration de mon propre ouvrage ne causât la distraction que j'apportoais à mes travaux. Je l'ai caché sous le voile ; mes profanes mains ont osé couvrir ce monument de leur gloire. Depuis que je ne le vois plus , je suis plus triste , & ne suis pas plus attentif. Qu'il va m'être cher ; qu'il va m'être précieux , cet immortel ouvrage ! Quand mon génie éteint ne produira plus rien de grand , de beau , de digne de moi , je montrerai ma Galathée , & je dirai : voilà ce que fit autrefois Pygmalion ! O ma Galathée ! quand j'aurai tout perdu , tu me resteras , & je serai consolé.

(*IL s'approche du pavillon , puis se retire , va , vient , & s'arrête quelquefois à le regarder en soupirant.*)

MAIS pourquoi la cacher..... Qu'est-ce que j'y gagne.....

Réduit à l'oïveté, pourquoi m'ôter le plaisir de contempler la plus belle de mes œuvres? Peut-être y reste-t-il quelque défaut que je n'ai pas remarqué : peut-être pourrai-je encore ajouter quelque ornement à sa parure. Aucune grace imaginable ne doit manquer à un objet si charmant. Peut-être cet objet ranimera-t-il mon imagination languissante. Il la faut revoir, l'examiner de nouveau. Que dis-je? Ah! je ne l'ai point encore examinée, je n'ai fait jusqu'ici que l'admirer.

(Il va pour lever le voile & le laisse retomber comme effrayé.)

JE ne fais quelle émotion j'éprouve en touchant ce voile : une frayeur me saisit; je crois toucher au sanctuaire de quelque Divinité. Insensé! c'est une pierre, c'est ton ouvrage. Qu'importe? On sert des Dieux dans nos temples, qui ne sont pas d'une autre matière, & qui n'ont pas été faits d'une autre main.

(Il leve le voile en tremblant, & se prosterne; on voit la statue de Galathée posée sur un piédestal fort petit, mais exhaussé par un gradin de marbre, formé de marches demi-circulaires.)

O Galathée! recevez mon hommage; oui, je me suis trompé, j'ai voulu vous faire Nymphé, & je vous ai fait Déesse : Vénus même est moins belle que vous. Vanité! foiblesse humaine! je ne puis me lasser d'admirer mon ouvrage! Je m'enivre d'amour-propre, je m'adore dans ce que j'ai fait. Non, rien de si beau ne parut dans la nature, j'ai passé l'ouvrage des Dieux. Quoi! tant de beautés sortent de mes mains! Mes mains les ont donc touchées! Ma bouche a donc pu. Pygmalion. Je vois un défaut; ce vêtement couvre trop le nud; il faut l'échancre davantage : les charmes qu'il recèle doivent être mieux annoncés.

(Il prend son maillet & son ciseau, puis s'avançant lentement, il monte, en hésitant, les gradins de la statue, qu'il semble n'oser toucher : enfin le ciseau déjà levé, il s'arrête.)

QUEL tremblement!... quel trouble!.. je tiens le ciseau d'une main mal assurée Je ne puis. . . . je n'ose. . . . je gênerai tout. . . .

(*IL s'encourage, & enfin, présentant son ciseau, il en donne un coup, & , saisi d'effroi, il le laisse tomber, en poussant un grand cri.*)

DIEUX ! je sens la chair palpitante repousser le ciseau!...

(*IL descend, tremblant & confus.*)

VAINE terreur... fol aveuglement... Non, je n'y touchera point. Les Dieux m'épouvantent sans doute; elle est déjà consacrée à leur rang.

(*IL la considère de nouveau.*)

QUE veux-tu changer.... regarde.... quels nouveaux charmes veux-tu lui donner? Ah! c'est sa perfection qui fait son défaut. Divine Galathée! moins parfaite, il ne te manqueroit rien.

(*Tendrement.*)

MAIS, il ne te manque qu'une ame; ta figure ne peut s'en passer.

(*Avec plus d'attendrissement encore.*)

QUE l'ame faite pour animer un tel corps doit être belle!

(*IL s'arrête long-temps, puis retournant s'asseoir, il dit d'une voix lente, entrecoupée & changée.*)

QUELS desirs oserais-je former?..... Quel vœux insensés!.... qu'est-ce que je sens?... ô Ciel! le voile de l'illusion tombe.... & je n'ose voir dans mon cœur, j'aurois trop à m'en indigner.

(*Longue pause dans un profond accablement.*)

VOILA donc la noble passion qui m'égare..... C'est donc pour cet objet inanimé que je n'ose sortir d'ici!.... un marbre, une pierre, une masse informe & dure, travaillée avec ce fer... Insensé! rentre en toi-même... gémis sur toi, sur ton erreur... vois ta folie... Mais non...

(*Impétueusement.*)

(*Impétueusement.*)

NON , je n'ai point perdu le sens ; non , je n'extravague point ; non , je ne me reproche rien Ce n'est point de ce marbre que je suis épris ; c'est d'un être vivant qui lui ressemble : c'est de la figure qu'il offre à mes yeux En quelque lieu que soit cette figure adorable , quelque corps qui la porte , & quelque main qui l'ait faite , elle aura tous les vœux de mon cœur Oui , ma seule folie est de discerner la beauté ; mon seul crime est d'y être sensible Il n'y a rien là dont je doive rougir

(*Moins vivement , mais toujours avec passion.*)

QUELS traits de feu semblent sortir de cet objet pour embraser mes sens , & retourner avec mon ame à leur source ! hélas ! il reste immobile & froid , tandis que mon cœur embrasé par ses charmes , voudroit quitter mon corps pour aller échauffer le sien Je crois dans mon délire , pouvoir m'élancer hors de moi . . . je crois pouvoir lui donner ma vie , & l'animer de mon ame . . . Ah ! que Pygmalion meure pour vivre dans Galathée . . . Que dis-je ? ô Ciel ! si j'étois elle , je ne la verrois pas , je ne serois pas celui qui l'aime Non , que ma Galathée vive , & que je ne sois pas elle Ah ! que je sois toujours un autre , pour vouloir toujours être à elle , pour la voir , pour l'aimer , pour en être aimé .

TRANSPORTS , tourmens , vœux , desirs , rage , impuissance ; amour terrible , amour funeste ! . . tout l'enfer est dans mon cœur agité . . . Dieux puissans ! Dieux bienfaisans ! Dieux du peuple , qui conûtes les passions des hommes ! ah ! vous avez tant fait de prodiges pour de moindres causes ! Voyez cet objet , voyez mon cœur ; soyez justes , & méritez vos autels .

(*Avec un enthousiasme plus pathétique.*)

ET toi , sublime essence qui te caches aux sens & te fais sentir aux cœurs ! . . ame de l'univers , principe de toute existence , toi qui par l'amour donnes l'harmonie aux élémens , la vie à la matière , le sentiment aux corps , & la forme à tous les êtres feu sacré ! céleste Vénus ! par qui tout se conserve & se repro-

duit sans cesse!... ah! où est ton équilibre? où est ta force expansive? où est la loi de la nature dans le sentiment que j'éprouve?... où est ta chaleur vivifiante dans l'inanité de mes vains desirs?... Tous tes feux sont concentrés dans mon cœur, & le froid de la mort reste sur ce marbre; je pérís par l'excès de vie qui lui manque..... hélas!... je n'attends point de prodiges: il existe, il doit cesser: l'ordre est troublé; la nature est outragée; rends leur empire à ses loix; rétablis son cours bienfaisant, & verse également ta divine influence. Oui, deux êtres manquent à la plénitude des choses. Partage-leur cette ardeur dévorante qui consume l'un, sans animer l'autre. C'est toi qui formas par ma main ces charmes & ces traits qui n'attendent que le sentiment & la vie... Donne-lui la moitié de la mienne..... Donne-lui tout s'il le faut, il me suffira de vivre en elle. O toi qui daignes sourire aux hommages des mortels! qui ne sent rien ne t'honore pas: étends ta gloire avec tes œuvres. Déesse de la beauté, épargne cet affront à la nature, qu'un si parfait modèle soit l'image de ce qui n'est pas.

(*IL revient à lui par degrés, avec un mouvement d'assurance & de joie.*)

JE reprends mes sens.... quel calme inattendu, quel courage inespéré me ranime!.... Une fièvre mortelle embrasoit mon sang; un baume de confiance & d'espérance coule dans mes veines: je crois me sentir renaître.... Ainsi le sentiment de notre dépendance sert quelquefois à notre consolation. Quelque malheureux que soient les mortels, quand ils ont invoqué les Dieux, ils sont plus tranquilles; mais cette injuste confiance trompe ceux qui font des vœux insensés. Hélas! en l'état où je suis on invoque tout, & rien ne nous écoute. L'espérance qui nous abuse est plus insensée que le desir. Honteux de tant d'égarements, je n'ose pas même en contempler la cause. Quand je veux lever les yeux sur cet objet fatal, je sens un nouveau trouble, une palpitation me suffoque, une secrète frayeur m'arrête....

(*Ironie amère.*)

EH! regarde, malheureux! deviens intrépide, ose fixer une statue:

SCÈNE LYRIQUE. 51

(*IL la voit s'animer, se détourne saisi d'effroi & le cœur serré de douleur.*)

QU'AI-JE vu!..... Dieux..... qu'ai-je cru voir..... le coloris des chairs..... un feu dans les yeux..... des mouvemens même..... Ce n'étoit pas assez d'espérer des prodiges; pour comble de misères, enfin je l'ai vu.

(*Excès d'accablement.*)

INFORTUNÉ! c'en est donc fait..... ton délire est à son dernier terme; ta raison t'abandonne, ainsi que ton génie: ne la regrette point, Pygmalion, sa perte couvrira ton opprobre.

(*Vive indignation.*)

IL est trop heureux pour l'amant d'une pierre de devenir un homme à vision.

(*IL se retourne & voit la statue se mouvoir & descendre elle-même les gradins. Il se jette à genoux, leve les mains & les yeux au Ciel.*)

DIEUX immortels!..... Vénus!..... Galathée!..... ô prestige d'un amour forcené!.....

(*Galathée se touche.*)

GALATHÉE.

MOI!

PYGMALION, transporté.

MOI!

GALATHÉE, se touchant encore.

C'EST moi.

PYGMALION.

RAVISSANTE illusion, qui passez jusqu'à mes oreilles! Ah! n'abandonnez jamais mes sens.

(*Galathée fait quelques pas, & touche un marbre.*)

CE n'est plus moi.

G ij

52. PYGMALION, SCÈNE LYRIQUE.

(Pygmalion, dans des agitations, dans des transports qu'il a peine à contenir, suit tous ses mouvemens, l'écoute, l'observe avec une vive attention, qui lui permet à peine de respirer.)

(Galathée s'avance vers lui & le regarde.)

(Il se lève précipitamment, lui tend les bras & la regarde avec extase. Elle pose une main sur lui, il tressaillit, prend cette main, la porte à son cœur, puis la couvre d'ardens baisers.)

GALATHÉE, avec un soupir.

Ah! encore moi!.....

PYGMALION.

OUI, cher & charmant objet : oui, digne chef-d'œuvre de mes mains, de mon cœur & des Dieux..... c'est toi, c'est toi seul..... je t'ai donné tout mon être; je ne vivrai plus que par toi.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE,

À

CHRISTOPHE DE BEAUMONT:

*Archevêque de Paris , Duc de Saint Cloud , Pair
de France , Commandeur de l'Ordre du Saint-
Esprit , Proviseur de Sorbonne , &c.*

Da veniam si quid liberius dixi , non ad contumeliam tuam , sed ad defen-
sionem meam. Præsumpsi enim de gravitate & prudentiâ tuâ , quia potes
considerare quantum mihi respondendi necessitatem imposueris.

Aug. Epist. 238 ad Pascens.

Vertical line on the left side of the page.

Horizontal line at the bottom left corner.

A R R Ê T
DE LA COUR
DE PARLEMENT :

QUI condamne un Imprimé ayant pour titre, Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, imprimé à la Haye. . . . M. DCC. LXII. à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Justice.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9 Juin 1762.

CE jour, les gens du Roi font entrés, & M^c Omer-Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

QU'ILS déféroient à la Cour un Imprimé en quatre volumes *in-octavo*, intitulé *Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, citoyen de Genève*, dit imprimé, à la Haye en M. DCC. LXII.

QUE cet ouvrage ne paroît composé que dans la vue de ramener tout à la religion naturelle, & que l'auteur s'occupe dans le plan de l'éducation qu'il prétend donner à son élève, à développer ce système criminel.

QU'IL ne prétend instruire cet élève que d'après la nature ; qui est son unique guide, pour former en lui l'homme moral ; qu'il regarde toutes les religions comme également bonnes & comme pouvant toutes avoir leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelque autre cause sociale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps & les lieux.

QU'IL borne l'homme aux connoissances que l'instinct porte à chercher, flatte les passions comme les principaux instrumens de

notre conservation, avance qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible de la Divinité qui peut excuser l'homme; que selon ses principes, la seule raison est juge dans le choix d'une religion, laissant à sa disposition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Être suprême, que cet auteur croit honorer en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la religion, ou que l'Église a prescrit sous la direction de l'Esprit-Saint qui la gouverne.

QUE conséquemment à ce système de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle soit chez les différens peuples, il ose essayer de détruire la vérité de l'Écriture-Sainte & des Prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Église, & que ramenant tout à cette religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte & des loix arbitraires, il entreprend de justifier non-seulement toutes les religions, prétendant qu'on s'y sauve indistinctement, mais même l'infidélité & la résistance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jesus-Christ & l'existence de la religion chrétienne, qui seule a Dieu pour auteur, & à l'égard de laquelle il porte le blasphème jusqu'à la donner pour ridicule, pour contradictoire, & à inspirer une indifférence sacrilège pour ses mystères & pour ses dogmes qu'il voudroit pouvoir anéantir.

QUE tels sont les principes impies & détestables que se propose d'établir dans son ouvrage cet écrivain qui soumet la religion à l'examen de la raison; qui n'établit qu'une foi purement humaine, & qui n'admet de vérités & de dogmes en matière de religion, qu'autant qu'il plaît à l'esprit livré à ses propres lumières, ou plutôt à ses égaremens, de les recevoir ou de les rejeter.

QU'A ces impiétés il ajoute des détails indécens, des explications qui blessent la bienséance & la pudeur, des propositions qui tendent à donner un caractère faux & odieux à l'autorité souveraine, à détruire le principe de l'obéissance qui lui est due, & à affaiblir le respect & l'amour des peuples pour leurs Rois.

QU'ILS

QU'ILS croient que ces traits fussent pour donner à la Cour une idée de l'ouvrage qu'ils lui dénoncent; que les maximes qui y sont répandues forment par leur réunion un système chimérique, aussi impraticable dans son exécution qu'absurde & condamnable dans son projet. Que seroient d'ailleurs des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes préoccupés du scepticisme & de la tolérance, abandonnés à leurs passions, livrés aux plaisirs des sens, concentrés en eux-mêmes par l'amour-propre, qui ne connoitroient d'autre voix que celle de la nature, & qui, au noble desir de la solide gloire, substitueront la pernicieuse manie de la singularité? Quelles règles pour les mœurs? quels hommes pour la religion & pour l'État, que des enfans élevés dans des principes qui sont également horreur au Chrétien & au citoyen!

QUE l'auteur de ce livre n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne sauroit être trop promptement poursuivi; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connoître, que la justice se mette à portée de faire un exemple, tant sur l'auteur que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, soit à l'impression, soit à la distribution d'un pareil ouvrage, digne comme eux, de toute sa sévérité.

QUE c'est l'objet des conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour avec un exemplaire du livre; & se sont les Gens du Roi retirés.

Eux retirés:

VU le Livre en quatre tomes in-8°, intitulé : *Émile, ou de l'Éducation*, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève. Sanabilibus ægrotamus malis; ipsaque nos in rectum natura genitos, si emendari velimus, juvat. Senec. de Irâ, Lib. XI. cap. XIII. tom. 1, 2, 3, & 4. A la Haye, chez Jean Néaulme, Libraire, avec Privilège de Nossseigneurs les États de Hollande & de Westfrise. Conclusion du Procureur-Général du Roi : oui le Rapport de M^e. Pierre-François Lenoir, Conseiller; la matière est mise en délibération :

LA Cour ordonne que ledit Livre imprimé sera lacéré & brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice; enjoint à tous ceux qui en ont des

Ouvres mêlées. Tome III.

H

58 ARRÊT DU PARLEMENT.

exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être supprimés; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Distributeurs ou autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des Ordonnances. Ordonne qu'à la requête du Procureur-Général du Roi, il sera informé pardevant le Conseiller-Rapporteur, pour les témoins qui se trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans criminels des Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour les témoins qui seroient hors de ladite ville, contre les Auteurs, Imprimeurs ou Distributeurs dudit Livre; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur-Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; & cependant ordonne que le nommé J. J. Rousseau, dénommé au frontispice dudit Livre, sera pris & appréhendé au corps, & amené es prisons de la Conciergerie du Palais, pour être oui & interrogé pardevant ledit Conseiller-Rapporteur, sur les faits dudit Livre, & répondre aux conclusions que le Procureur-Général entend prendre contre lui; & où ledit J. J. Rousseau ne pourroit être pris & appréhendé, après perquisition faite de sa personne, assigné à quinzaine, ses biens saisis & annotés, & à iceux Commissaires établis, jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'Ordonnance; & à cet effet ordonne qu'un exemplaire dudit Livre sera déposé au Greffe de la Cour, pour servir à l'instruction du procès. Ordonne en outre que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait en Parlement le neuf Juin mil sept cent soixante-deux.

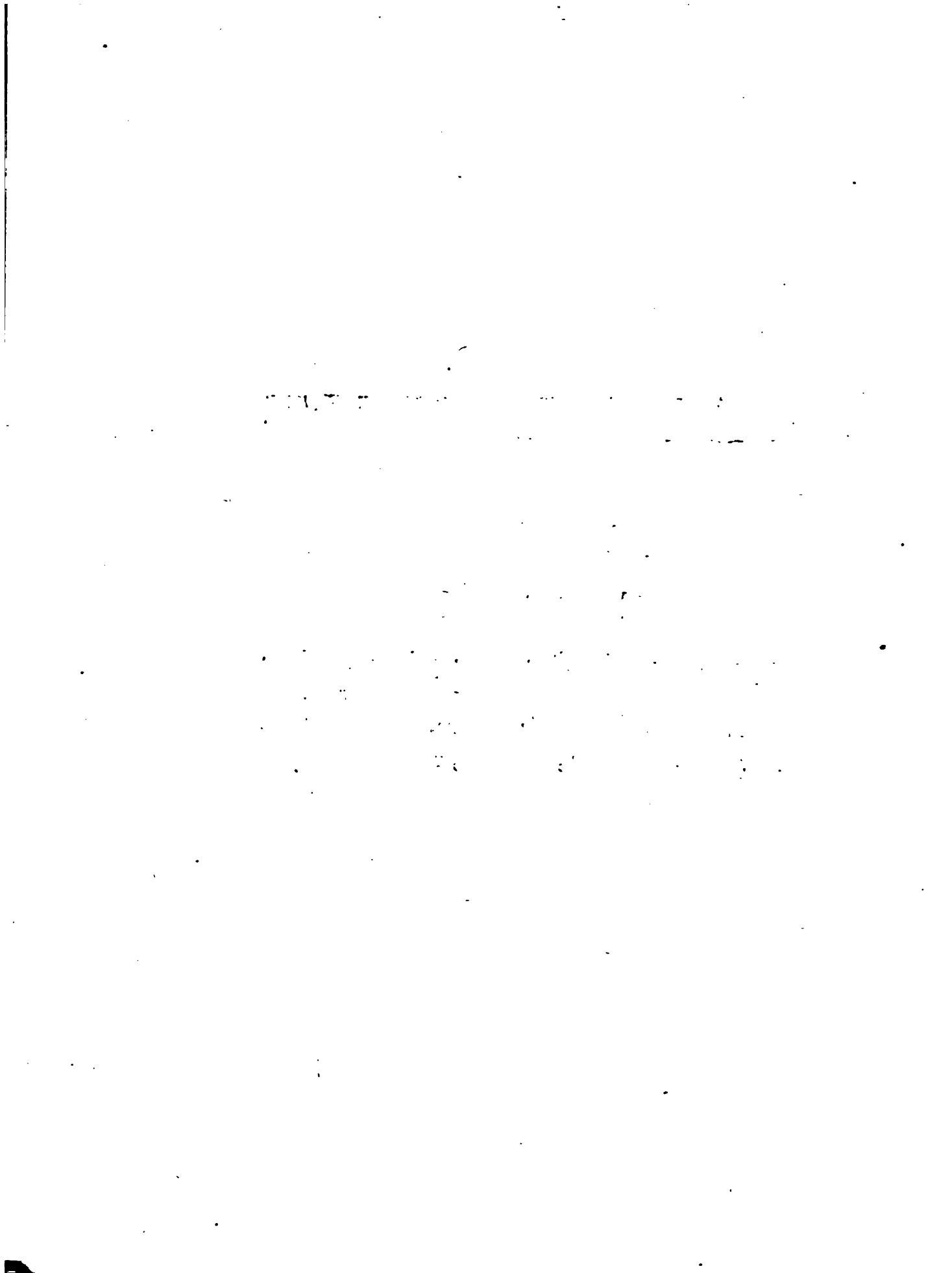
Signé DU FRANÇ.

ET le Vendredi, 21 Juin 1762, ledit écrit mentionné ci-dessus, a été lacéré & brûlé au pied du grand escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en présence de moi Étienne Dagobert Ysabeau, l'un des trois principaux Commis par la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.

Signé YSABEAU.

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS.

*Portant condamnation d'un Livre qui a pour titre :
ÉMILE , OU DE L'ÉDUCATION , par J. J.
ROUSSEAU , Citoyen de Genève. A Amsterdam ,
chez Jean Néaulme , Libraire , 1762.*



M A N D E M E N T
 DE MONSEIGNEUR
 L'ARCHÊVÊQUE
 DE PARIS.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miséricorde divine, & par la grace du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c. A tous les Fidèles de notre diocèse : SALUT ET BÉNÉDICTION.

SAINTE PAUL a prédit, MES TRÈS-CHERS FRÈRES, qu'il viendrait *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomnieux, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la Foi.* (5) Et dans quels temps malheureux cette prédiction s'est-elle accomplie plus à la lettre que dans les nôtres! L'incrédulité, enhardie par toutes les passions, se présente sous toutes les formes, afin de se proportionner, en quelque sorte, à tous les âges, à tous les caractères, à tous les états. Tantôt pour s'infinuer dans des esprits qu'elle trouve déjà *ensorcélés par la bagatelle* (6), elle emprunte un style léger, agréable & frivole : de-là tant de Romans également obscènes & impies, dont le but est d'amuser l'imagination, pour séduire l'esprit & corrompre le cœur. Tantôt,

(5) In novissimis diebus instabunt tempora periculosa; erunt homines seipso amantes. . . . e'ati, superbi, blasphemi. . . . scelesti. . . . criminatores. . . . tumidi & voluptatum magis magis quàm Dei. . . . ho-

mines corrupti mente, & reprobi circa fidem. 2. Tim. c. 3. v. 1. 4. 8.

(6) Fascinatio nugacitatis obscurat bona. Sap. c. 4. v. 12.

affectant un air de profondeur & de sublimité dans ses vues , elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoissances , & prétend s'en autoriser pour secouer un joug qui , selon elle , déshonore l'humanité , la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuse contre le zèle de la religion , & prêche la tolérance universelle avec emportement. Tantôt , enfin , réunissant tous ces divers langages , elle mêle le sérieux à l'enjouement ; des maximes pures à des obscénités , de grandes vérités à des grandes erreurs , la foi au blasphème ; elle entreprend , en un mot , d'accorder la lumière avec les ténèbres , Jesus-Christ avec Béhal. Et tel est spécialement , M. T. C. F. , l'objet qu'on paroît s'être proposé dans un ouvrage récent , qui a pour titre : ÉMILE , OU DE L'ÉDUCATION. Du sein de l'erreur , il s'est élevé un homme plein du langage de la philosophie , sans être véritablement philosophe : esprit doué d'une multitude de connoissances qui ne l'ont pas éclairé , & qui ont répandu des ténèbres dans les autres esprits : caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite ; alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées , le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés , l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde : on l'a vu invectiver contre les sciences , qu'il cultivoit ; préconiser l'excellence de l'Évangile , dont il détruisoit les dogmes ; peindre la beauté des vertus , qu'il éteignoit dans l'ame de ses lecteurs. Il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper , le moniteur public pour égarer tout le monde , l'oracle du siècle pour achever de le perdre. Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions , il avoit abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes ; dans une autre production plus récente , il avoit insinué le poison de la volupté en paroissant le proscrire : dans celui-ci , il s'empare des premiers momens de l'homme , afin d'établir l'empire de l'irreligion.

QUELLE entreprise , M. T. C. F. ! l'éducation de la jeunesse est un des objets les plus importants de la sollicitude & du zèle des Pasteurs. Nous savons que , pour réformer le monde , autant que le permettent la foiblesse & la corruption de notre nature , il suffiroit d'observer , sous la direction & l'impression de la grace , les

premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par-là ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour toujours en garde contre l'erreur; ces cœurs, encore exempts de grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous & à nos coopérateurs dans le saint ministère, de veiller ainsi sur les premiers momens de la jeunesse chrétienne; de lui distribuer le lait spirituel de la religion, *afin qu'il croisse pour le salut* (7); de préparer de bonne heure, par de salutaires leçons, des adorateurs sincères au vrai Dieu, des sujets fidèles au Souverain, des hommes dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie?

OR, M. T. C. F., l'Auteur d'ÉMILE propose un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le Christianisme, n'est pas même propre à former des citoyens, ni des hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même, & de faire de son élève l'élève de la nature, il met en principe une assertion démentie, non-seulement par la religion, mais encore par l'expérience de tous les peuples & de tous les temps. *Pofons*, dit-il, *pour maxime incontestable, que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits: il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoit point la doctrine des saintes Écritures & de l'Église, touchant la révolution qui s'est faite dans notre nature. On perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystère de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F., il se trouve en nous un mélange frappant de grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice, étonnant contraste, qui, en déconcertant la philosophie payenne, la laisse errer dans de vaines spéculations! contraste dont la révélation nous découvre la source dans la chute déplorable de notre premier Père! L'homme se sent entraîné par une pente funeste, & comment se roidiroit-il contr'elle, si son enfance n'étoit

[7] Sicut modò geniti infantes, rationabile sinè dolo lac concupiscite: ut in eo crescatis in salutem. 1. Petr. c. 2.

dirigée par des maîtres pleins de vertu, de sagesse, de vigilance ; & si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection & avec les graces de son Dieu, des efforts puissans & continuels ? Hélas, M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse ; malgré les promesses les plus magnifiques de la religion, & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés ; dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas ? C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts ?

L'AUTEUR d'ÉMILE, qui ne reconnoît aucune religion, indique néanmoins, sans y penser, la voie qui conduit infailliblement à la vraie religion. *Nous, dit-il, qui ne voulons rien donner à l'autorité ; nous qui ne voulons rien enseigner à notre ÉMILE qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle religion l'éleverons-nous ? à quelle secte aggrégerons nous l'élève de la nature ? Nous ne l'aggrégerons ni à celle-ci, ni à celle là ; nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de la raison doit le conduire.* Plût à Dieu, M. T. C. F., que cet objet eût été bien rempli ! Si l'auteur eût réellement mis son élève en état de choisir, entre toutes les religions, celle où le meilleur usage de la raison doit conduire, il l'eût inmanquablement préparé aux leçons du Christianisme. Car, M. T. C. F., la lumière naturelle conduit à la lumière évangélique ; le culte Chrétien est essentiellement un culte raisonnable. (8) En effet, si le meilleur usage de notre raison ne devoit pas nous conduire à la révélation Chrétienne, notre foi seroit vaine, nos espérances seroient chimériques. Mais comment ce meilleur usage de la raison nous conduit-il au bien inestimable de la Foi, & de-là au terme précieux du salut ? C'est à la raison elle-même que nous en appellons. Dès qu'on reconnoît un Dieu, il ne s'agit plus que de savoir s'il a daigné parler aux hommes autrement

[8] Rationabile obsequium vestrum. Rom. c. 12. v. 2.

trement que par les impressions de la nature. Il faut donc examiner si les faits qui constatent la révélation ne sont pas supérieurs à tous les efforts de la chicane la plus artificieuse. Cent fois l'incrédulité a tâché de les détruire ces faits, ou au moins d'en affaiblir les preuves ; & cent fois sa critique a été convaincue d'impuissance. Dieu, par la révélation, s'est rendu témoignage à lui-même ; & ce témoignage est évidemment *très-digne de foi*. [9] Que restet-il donc à l'homme qui fait *le meilleur usage de sa raison*, si-non d'acquiescer à ce témoignage ? C'est votre grace, ô mon Dieu ! qui consume cette œuvre de lumière ; c'est elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne ; mais le développement des preuves, & la force des motifs, ont préalablement occupé, épuré la raison ; & c'est dans ce travail, aussi noble qu'indispensable, que consiste ce *meilleur usage de la raison*, dont l'Auteur d'ÉMILE entreprend de parler sans en avoir une notion fixe & véritable.

POUR trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de religion. Et voilà pourquoi, selon lui, *connoître le bien & le mal, sentir la raison des devoirs de l'homme, n'est pas l'affaire d'un enfant..... J'aimerois autant, ajoute-t-il, exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

SANS doute, M. T. C. F., que le jugement humain a ses progrès, & ne se forme que par degrés. Mais s'ensuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse point la différence du bien & du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ? Quoi ! à cet âge il ne sentira pas qu'obéir à son père est un bien : que lui désobéir est un mal ! Le prétendre, M. T. C. F., c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.

» TOUT enfant qui croit en Dieu, *dit encore cet auteur*, est idolâtre, ou antropomorphite. » Mais s'il est idolâtre, il croit donc plusieurs Dieux ; il attribue donc la nature divine à des simulacres

[9] Testimonia tua credibilia facta sunt nimis, *Psal. 92. v. 5.*

insensibles ? S'il n'est qu'antropomorphite, en reconnoissant le vrai Dieu, il lui donne un corps. Or, on ne peut supposer ni l'un ni l'autre dans un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Que si l'éducation a été vicieuse à cet égard, il est souverainement injuste d'imputer à la religion ce qui n'est que la faute de ceux qui l'enseignent mal. Au surplus, l'âge de dix ans n'est point l'âge d'un philosophe : un enfant, quoique bien instruit, peut s'expliquer mal ; mais en lui inculquant que la Divinité n'est rien de ce qui tombe, ou de ce qui peut tomber sous les sens ; que c'est une intelligence infinie, qui, douée d'une puissance suprême, exécute tout ce qui lui plaît, on lui donne de Dieu une notion assortie à la portée de son jugement. Il n'est pas douteux qu'un athée, par ses sophismes, viendra facilement à bout de troubler les idées de ce jeune croyant ; mais toute l'adresse du sophiste ne fera certainement pas que cet enfant, lorsqu'il croit en Dieu, soit *idolâtre* ou *antropomorphite* ; c'est-à-dire, qu'il ne croie que l'existence d'une chimère.

L'AUTEUR va plus loin, M. T. C. F. ; il *n'accorde pas même à un jeune homme de quinze ans la capacité de croire en Dieu.* L'homme ne saura donc pas même à cet âge s'il y a un Dieu, ou s'il n'y en a point : toute la nature aura beau annoncer la gloire de son Créateur, il n'entendra rien à son langage ! il existera, sans savoir à quoi il doit son existence ! Et ce sera la saine raison elle-même qui le plongera dans ces ténèbres ! C'est ainsi, M. T. C. F., que l'aveugle impiété voudroit pouvoir obscurcir, de ses noires vapeurs, le flambeau que la religion présente à tous les âges de la vie humaine. Saint Augustin raisonnoit bien sur d'autres principes, quand il disoit, en parlant des premières années de sa jeunesse : » Je tombai dès ce temps-là, Seigneur, entre les » mains de quelques-uns de ceux qui ont soin de vous invoquer ; » & je compris par ce qu'ils me disoient de vous, & selon les » idées que j'étois capable de m'en former à cet âge-là, que vous » étiez quelque chose de grand, & qu'encore que vous fussiez » invisible, & hors de la portée de nos sens, vous pouviez nous » exaucer & nous secourir. Aussi commençai-je dès mon enfance

» à vous prier, & vous regarder comme mon recours & mon
 » appui; & à mesure que ma langue se dénouoit, j'employois
 » ses premiers mouvemens à vous invoquer. « (*Lib. 2. Confess.*
Chap. 1X.)

CONTINUONS, M. T. C. F., de relever les paradoxes étranges de l'Auteur d'ÉMILE. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance si profonde par rapport aux attributs & aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de se connoître eux-mêmes? Sauront-ils si leur ame est une substance absolument distinguée de la matière? Ou se regarderont-ils comme des êtres purement matériels & soumis aux seules loix du mécanisme? L'Auteur d'ÉMILE doute qu'à dix-huit ans il soit encore temps que son élève apprenne s'il a une ame; il pense que *s'il l'apprend plutôt, il court risque de ne le savoir jamais*; ne veut-il pas du moins que la jeunesse soit susceptible de la connoissance de ses devoirs? Non. A l'en croire, *il n'y a que des objets physiques qui puissent intéresser les enfans, sur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité, & qu'on n'a pas corrompu d'avance par le poison de l'opinion.* Il veut, en conséquence, que tous les soins de la première éducation soient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel & de terrestre: *Exercez, dit-il, son corps, ses organes, ses sens, ses forces; mais tenez son ame oisive autant qu'il se pourra.* C'est que cette oisiveté lui a paru nécessaire pour disposer l'ame aux erreurs qu'il se proposoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps où il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette?

QU'UNE semblable éducation, M. T. C. F., est opposée à celle que prescrivent de concert la vraie religion & la saine raison! toutes deux veulent qu'un maître sage & vigilant épie, en quelque sorte dans son élève, les premières lueurs de l'intelligence, pour l'occuper des attraits de la vérité, les premiers mouvemens du cœur, pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'est-il pas plus avantageux de prévenir les obstacles que d'avoir à les surmonter? Combien n'est-il pas à craindre que

si les impressions du vice précèdent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge ne manque de courage ou de volonté pour résister au vice? Une heureuse expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours, qu'après les dérèglemens d'une jeunesse imprudente & emportée, on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

AU reste, M. T. C. F., ne soyons point surpris que l'Auteur d'ÉMILE remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu; il ne la croit pas nécessaire au salut. *Il est clair*, dit il par l'organe d'un personnage chimérique, *il est clair que tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre vie, si son aveuglement n'a point été volontaire; & je dis qu'il ne l'est pas toujours.*

REMARQUEZ, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison; mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Or, une telle prétention est souverainement absurde, sur-tout dans le système d'un écrivain qui soutient que la raison est absolument saine. Saint Paul assure, qu'entre les philosophes payens, plusieurs sont parvenus, par les seules forces de la raison, à la connoissance du vrai Dieu. *Ce qui peut être connu de Dieu*, dit cet Apôtre, *leur a été manifesté, Dieu le leur ayant fait connoître: la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu visible ce qui est invisible en Dieu, sa puissance même éternelle, & sa Divinité, en sorte qu'ils sont sans excuse, puisqu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, & leur esprit insensé a été obscurci; en se disant sages, ils sont devenus fous. (10)*

(10) Quod notum est Dei manifestum est in illis: Deus enim illis manifestavit. Invisibilis enim ipse, à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur: sempiterna quoque ejus virtus & divinitas ita ut sint inexcusabiles; quia cum

cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt: sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipientis cor eorum; dicentes enim se esse sapientes; stulti facti sunt. Rom. c. 1. v. 19. 22.

OR, si tel a été le crime de ces hommes, lesquels, bien qu'assujettis par les préjugés de leur éducation au culte des idoles, n'ont pas laissé d'atteindre à la connoissance de Dieu, comment ceux qui n'ont point de pareils obstacles à vaincre seroient-ils innocens & justes, au point de mériter de jouir de la présence de Dieu dans l'autre vie? Comment seroient-ils excusables (avec une raison saine telle que l'Auteur la suppose) d'avoir joui durant cette vie du grand spectacle de la nature, & d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conserve & la gouverne?

LE même Écrivain, M. T. C. F., embrasse ouvertement le Scepticisme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu. *Je fais*, fait-il dire encore au personnage supposé qui lui sert d'organe, *je fais que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage; je le vois, ou plutôt je le sens, & cela m'importe à savoir; mais ce même monde est-il éternel, ou créé? Y a-t-il un principe unique des choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs, & quelle est leur nature? Je n'en fais rien, & que m'importe? . . . Je renonce à des questions oiseuses qui peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui sont inutiles à ma conduite, & supérieures à ma raison.* Que veut donc dire cet auteur téméraire? Il croit que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage: il avoue que cela lui importe à savoir; & cependant *il ne fait*, dit-il, *s'il n'y a qu'un seul principe des choses*, ou s'il y en a plusieurs; & il prétend qu'il lui importe peu de le savoir. S'il y a une volonté puissante & sage qui gouverne le monde, est-il concevable qu'elle ne soit pas l'unique principe des choses? Et peut-il être plus important de savoir l'un que l'autre? Quel langage contradictoire! Il ne fait *quelle est la nature* de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Être suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté & de bonté; n'est-ce donc pas-là avoir une idée de la nature Divine? L'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les absurdités. *La pluralité des Dieux*, dit énergiquement Tertullien, *est une nullité de Dieu* (11); admettre un Dieu, c'est ad-

[11] Deus cum summum magnum sit, rectè veritas nostra pronuntiavit: Deus si non unus est, non est. *Tertull. advers. Marcionem, liv. 1.*

mettre un Être suprême & indépendant, auquel tous les autres êtres soient subordonnés. Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.

IL n'est pas étonnant, M. T. C. F., qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'élève contre la religion qu'elle nous a révélée. A l'entendre, toutes les révélations en général *ne font que dégrader Dieu, en lui donnant des passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Être, poursuit-il, je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les avilissent; qu'aux mystères inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des contradictions absurdes.* C'est bien plutôt à cet auteur, M. T. C. F., qu'on peut reprocher l'inconséquence & l'absurdité. C'est bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille, & qui avilit les notions du grand Être, puisqu'il attaque directement son essence, en révoquant en doute son unité.

IL a senti que la vérité de la révélation chrétienne étoit prouvée par des faits; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, & ces miracles nous ayant été transmis par la voie des témoignages, il s'écrie : *quoi! toujours des témoignages humains! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté! Que d'hommes entre Dieu & moi!* Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fautive dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'affure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole. Mais n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter? Par quelle autre voie que par celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athènes, cette Rome, dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs & les héros? Que d'hommes entre lui & les événemens qui concernent les origines & la fortune de ces anciennes républiques! Que d'hommes entre lui & les historiens

qui ont conservé la mémoire de ces événemens ! son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité.

QU'UN homme, ajoute-t-il plus loin, vienne nous tenir ce langage : *Mortels, je vous annonce les volontés du Très Haut ; reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect : à ces merveilles qui ne reconnoitra pas à l'instant le Maître de la nature ?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la sorte ne demande qu'à voir des miracles pour être chrétien ? Écoutez toutefois ce qu'il ajoute : *Reste enfin, dit-il, l'examen le plus important dans la Doctrine annoncée. . . . Après avoir prouvé la Doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la Doctrine. . . . Or, que faire en pareil cas ? Une seule chose : revenir au raisonnement, & laisser là les miracles. Mieux eût-il valu n'y pas recourir : c'est dire qu'on me montre des miracles, & je croirai ; qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire. Quelle conséquence, quelle absurdité ! Mais apprenez donc une bonne fois, M. T. C. F., que dans la question des miracles on ne se permet point le sophisme reproché par l'auteur du livre de l'ÉDUCATION. Quand une doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejeter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves, c'est-à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très Haut confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve-là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. C'est ce qu'on a démontré cent fois ; & il est probable que l'Auteur d'ÉMILE n'ignore point ces démonstrations ; mais, dans le plan qu'il s'est fait d'envelopper de nuages toute*

religion révélée, toute opération furnaturelle, il nous impute malignement des procédés qui déshonorent la raison ; il nous représente comme des enthousiastes, qu'un faux zèle aveugle au point de prouver deux principes, l'un par l'autre, sans diversité d'objets, ni de méthode. Où est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet Écrivain ?

ON croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même Auteur y déferé cependant de la manière la plus positive, la plus solennelle. Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage : *J'avoue que la majesté de l'Écriture m'étonne ; la sainteté de l'Écriture parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste, ou d'un ambitieux seclaire ? Quelle douceur ! Quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grace touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit, quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation ? Oui, si la vie & la mort de Socrate sont d'un sage, la vie & la mort de Jesus sont d'un Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ? Ce n'est pas ainsi qu'on invente, & les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jesus-Christ. Il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais les Auteurs Juifs n'eussent trouvé ce ton, ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros. Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Évangile. Cependant l'auteur ne la reconnoît qu'en conséquence*

des

des témoignages humains. Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Que d'hommes entre Dieu & lui! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même : le voilà confondu par ses propres aveux. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter : *avec tout cela ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir, ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours modeste & circonspect. . . respecter en silence ce qu'on ne sauroit ni rejeter, ni comprendre, & s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté.* Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes ; lorsque ce livre porte des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros? C'est bien ici qu'on peut dire que *l'iniquité a menti contre elle-même.* (12)

IL semble, M. T. C. F., que cet auteur n'a rejeté la révélation que pour s'en tenir à la religion naturelle : *Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, dit-il, il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui même, il l'écrit au fond de son cœur.* Quoi donc! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de se soumettre à lui, dès que nous sommes sûrs que c'est lui qui a parlé? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de sa divine parole! Les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont, de l'aveu même de l'Auteur d'ÉMILE, moins attestés que ceux de Jesus-Christ. La religion naturelle conduit donc elle-même à la religion révélée. Mais est-il bien certain qu'il admette même la religion naturelle, ou que du moins il en reconnoisse la nécessité? Non, M. T. C. F., *Si je me trompe, dit-il, c'est de bonne foi. Cela me suffit pour que mon erreur même ne me soit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela ; c'est-à-dire, que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on*

(12) *Mentira est iniquitas sibi, Psal. 26. v. 12.*

est en possession de la vérité ; que cette persuasion , fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs , ne peut jamais être un sujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage & religieux celui qui , adoptant les erreurs mêmes de l'athéisme , dira qu'il est de bonne foi. Or , n'est-ce pas là ouvrir la porte à toutes les superstitions , à tous les systèmes fanatiques , à tous les délires de l'esprit humain ? N'est-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de religions , de cultes divins , qu'on y compte d'habitans ? Ah ! M. T. C. F. , ne prenez point le change sur ce point. La bonne foi n'est estimable que quand elle est éclairée & docile. Il nous est ordonné d'étudier notre religion , & de croire avec simplicité. Nous avons pour garant des promesses l'autorité de l'Église : apprenons à la bien connoître , & jettons-nous ensuite dans son sein. Alors nous pourrons compter sur notre bonne foi , vivre dans la paix , & attendre sans trouble le moment de la lumière éternelle.

QUELLE insigne mauvaise foi n'éclate pas encore dans la manière dont l'incrédule que nous réfutons fait raisonner le Chrétien & le Catholique ! Quels discours pleins d'ineptie ne prête-t-il pas à l'un & à l'autre , pour les rendre méprisables ! Il imagine un dialogue entre un Chrétien , qu'il traite d'inspiré , & l'incrédule , qu'il qualifie de raisonneur , & voici comme il fait parler le premier : *La raison vous apprend que le tout est plus grand que sa partie ; mais moi , je vous apprend de la part de Dieu que c'est la partie qui est plus grande que le tout ; à quoi l'incrédule répond : Et qui êtes-vous , pour m'oser dire que Dieu se contredit ; & à qui croirai-je par préférence , de lui qui m'apprend par la raison des vérités éternelles , ou de vous qui m'annoncez de sa part une absurdité ?*

MAIS de quel front , M. T. C. F. , ose-t-on prêter au Chrétien un pareil langage ? Le Dieu de la raison , disons-nous , est aussi le Dieu de la révélation. La raison & la révélation sont les deux organes par lesquels il lui a plu de se faire entendre aux hommes , soit pour les instruire de la vérité , soit pour leur intimar ses ordres. Si l'un de ces deux organes étoit opposé à l'au-

M A N D E M E N T .

tre , il est constant que Dieu seroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu se contredit-il parce qu'il commande de croire des vérités incompréhensibles? Vous dites, ô impies! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire. S'il vous étoit possible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, & que vous auriez poussé des cris de victoire.

LA mauvaise foi de l'Auteur d'ÉMILE n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. *Nos Catholiques*, lui fait-il dire, *font grand bruit de l'autorité de l'Église; mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi grand appareil de preuves pour établir cette autorité qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine? L'Église décide que l'Église a droit de décider : ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée?* Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'Église n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procède ainsi : *Je décide que je suis infaillible; donc je le suis* : imputation calomnieuse, M. T. C. F. La constitution du Christianisme, l'esprit de l'Évangile, les erreurs même & la foiblesse de l'esprit humain tendent à démontrer que l'Église, établie par Jesus-Christ, est une Église infaillible. Nous assurons que, comme ce divin Législateur a toujours enseigné la vérité, son Église l'enseigne aussi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'Église, non par l'autorité de l'Église, mais par celle de Jesus-Christ : procédé non moins exact que celui qu'on nous reproche est ridicule & insensé.

CE n'est pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'esprit d'irreligion est un esprit d'indépendance & de révolte. Et comment, en effet, ces hommes audacieux, qui refusent de se soumettre à l'autorité de Dieu même, respecteroient-ils celle des Rois, qui sont les images de Dieu, ou celle des Magistrats, qui sont les images des Rois? *Songe*, dit l'Auteur d'ÉMILE à son élève, *qu'elle (l'espèce humaine) est composée essentiellement de la collection des peuples; que quand tous les Rois... en seroient ôtés, il n'y paroîtroit guères, & que les choses n'en iroient pas plus mal....*

Toujours, dit-il plus loin, la multitude sera sacrifiée au petit nombre, & l'intérêt public à l'intérêt particulier; toujours ces noms spécieux de justice & de subordination serviront d'instrumens à la violence, & d'armes à l'iniquité. D'où il suit, continue-t-il, que les ordres distingués, qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où juger de la considération qui leur est due selon la justice & la raison? Ainsi donc, M. T. C. F., l'impiété ose critiquer les intentions de celui par qui regnent les Rois; (13) ainsi elle se plaît à empoisonner les sources de la félicité publique, en soufflant des maximes qui ne tendent qu'à produire l'anarchie, & tous les malheurs qui en sont la suite. Mais que vous dit la religion? Craignez Dieu: respectez le Roi (14) que tout homme soit soumis aux Puissances supérieures: car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu; & c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde. Quiconque résiste donc aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu, & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes. (15)

OUI, M. T. C. F., dans tout ce qui est de l'ordre civil, vous devez obéir au Prince, & à ceux qui exercent son autorité, comme à Dieu même. Les seuls intérêts de l'Être suprême peuvent mettre des bornes à votre soumission, & si on vouloit vous punir de votre fidélité à ses ordres, vous devriez encore souffrir avec patience & sans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimèrent mieux être les fléaux de la terre, que les pères de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance. Les chrétiens, dit saint Augustin, leur obéissoient dans le temps à cause du Dieu de l'éternité. (16)

(13) Per me Reges regnant. Prov. c. 8. v. 15.

(14) Deum timere: Regem honorificate. 1. Pet. c. 2. v. 17.

(15) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas nisi à Deo: quæ autem sunt,

à Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt ipsi sibi damnationem acquirunt. Rom. c. 13. v. 1. 2.

(16) Subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. Aug. Enarrat. in Psal. 124.

NOUS ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce Traité de l'ÉDUCATION : Ouvrage également digne des anathèmes de l'Église & de la sévérité des loix : & que faut-il de plus pour vous en inspirer une juste horreur ? Malheur à vous, malheur à la société, si vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'Auteur d'ÉMILE ! Comme il n'y a que la religion qui nous ait appris à connoître l'homme, sa grandeur, sa misère, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie & dans l'autre. Nous savons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne est délicate & laborieuse : que de lumières & de prudence n'exige-t-elle pas ! Quel admirable mélange de douceur & de fermeté ! quelle sagacité pour se proportionner à la différence des conditions, des âges, des tempéramens & des caractères, sans s'écarter jamais en rien des règles du devoir ! quel zèle & quelle patience pour faire fructifier dans de jeunes cœurs le germe précieux de l'innocence ; pour en déraciner, autant qu'il est possible, ces penchans vicieux qui sont les tristes effets de notre corruption héréditaire ; en un mot, pour leur apprendre, suivant la morale de saint Paul, *à vivre en ce monde avec tempérance, selon la justice, & avec piété, en attendant la béatitude que nous espérons.* (17) Nous disons donc à tous ceux qui sont chargés du soin également pénible & honorable d'élever la jeunesse : plantez & arrosez, dans la ferme espérance que le Seigneur, secondant votre travail, donnera l'accroissement ; *insistez à temps & à contre-temps, selon le conseil du même Apôtre ; usez de réprimandes, d'exhortations, de paroles sévères, sans perdre patience & sans cesser d'instruire ;* [18] sur-tout joignez l'exemple à l'instruction, l'instruction sans l'exemple est un opprobre pour celui qui la donne, & un sujet de scandale pour celui qui la reçoit. Que le pieux &

[17] Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobriè & justè & piè vivamus in hoc sæculo expectantes beatam spem. *Tit. c. 2. v. 1. 12. 13.*

(18) Instà opportunè, importunè : argue, obsecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ. 2. *Timot. c. 4. v. 1. 2.*

charitable Tobie soit votre modèle; *recommandez avec soin à vos enfans de faire des œuvres de justice & des aumônes, de se souvenir de Dieu, & de le bénir en tout temps dans la vérité, & de toutes leurs forces : (19)* & votre postérité, comme celle de ce saint Patriarche, *sera aimée de Dieu & des hommes. [20]*

MAIS en quel temps l'éducation doit-elle commencer? Dès les premiers rayons de l'intelligence : & ces rayons sont quelquefois prématurés. *Formez l'enfant à l'entrée de sa voie, dit le Sage, dans sa vieillesse même il ne s'en écartera point. [21]* Tel est en effet le cours ordinaire de la vie humaine : au milieu du délire des passions, & dans le sein du libertinage, les principes d'une éducation chrétienne sont une lumière qui se ranime par intervalles pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abîme où il est plongé, & lui en montrer les issues. Combien, encore une fois, qui, après les écarts d'une jeunesse licencieuse, sont rentrés, par l'impression de cette lumière, dans les routes de la sagesse, & ont honoré, par des vertus tardives, mais sincères, l'humanité, la patrie & la religion!

IL nous reste, en finissant, M. T. C. F., à vous conjurer, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de vous attacher inviolablement à cette religion sainte dans laquelle vous avez eu le bonheur d'être élevés; de vous soutenir contre le débordement d'une philosophie insensée, qui ne se propose rien de moins que d'envahir l'héritage de Jesus-Christ, de rendre ses promesses vaines, & de le mettre au rang de ces fondateurs de religion, dont la doctrine frivole ou pernicieuse a prouvé l'imposture. La foi n'est méprisée, abandonnée, insultée que par ceux qui ne la con-

(19) Filiis vestris mandate ut faciant justitias & eleemosinas, ut sint memores Dei & benedicant eum in omni tempore, in veritate & in totâ virtute suâ. *Tob. c. 14. v. 11.*

(20) Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus in bonâ vitâ

& in sanctâ conversatione permanfit, itaut accepti essent tam Deo, quàm hominibus, & cunctis habitatoribus in terrâ. *Ibid. v. 17.*

(21) Adolescens juxta viam suam; etiam cum senuerit, non recedet ab eâ. *Prov. c. 22. v. 6.*

noissent pas , ou dont elle gêne les désordres. Mais les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'Église chrétienne & catholique est le commencement de l'empire éternel de Jesus-Christ : *Rien de plus fort qu'elle*, s'écrie saint Jean Damascene, *c'est un rocher que les flots ne renversent point ; c'est une montagne que rien ne peut détruire.* (22)

A ces causes, vu le livre qui a pour titre : *ÉMILE , ou de l'Éducation , par J. J. Rousseau , Citoyen de Genève. A Amsterdam , chez Jean Néaulme , Libraire , 1762.* Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur piété & par leur savoir , le Saint Nom de Dieu invoqué , nous condamnons ledit Livre , comme contenant une doctrine abominable , propre à renverser la loi naturelle , & à détruire les fondemens de la religion chrétienne ; établissant des maximes contraires à la morale évangélique ; tendant à troubler la paix des États , à révolter les sujets contre l'autorité de leur Souverain : comme contenant un très-grand nombre de propositions respectivement fausses , scandaleuses , pleines de haine contre l'Église & ses Ministres , dérogeantes au respect dû à l'Écriture-Sainte & à la Tradition de l'Église , erronées , impies , blasphématoires & hérétiques. En conséquence nous défendons très-expressément à toutes personnes de notre diocèse de lire ou retenir ledit livre , sous les peines de droit. Et sera notre présent Mandement lu au Prône des Messes Paroissiales des Églises de la ville , fauxbourgs & diocèse de Paris , publié & affiché par-tout où besoin sera. Donné à Paris en notre Palais archiépiscopale , le vingtième jour d'Août mil sept cent soixante-deux.

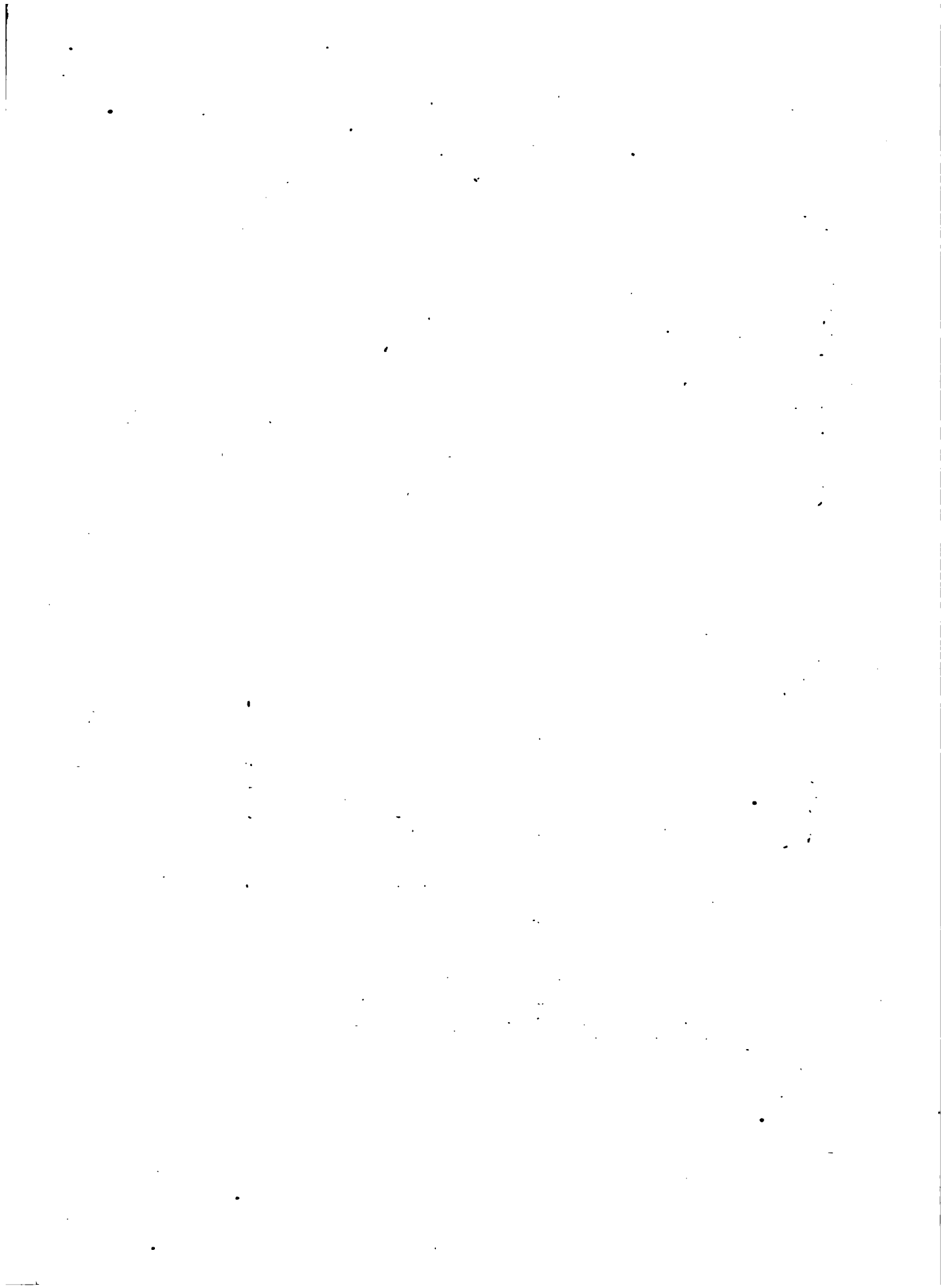
Signé , + CHRISTOPHE , Archevêque de Paris.

PAR MONSEIGNEUR ,

DE LA TOUCHE.

(22) Nihil Ecclesia valentius , rupe
fortior est semper viget ; cur
eam scriptura montem appellavit ? Uti-

que quia everti non potest. *Damasc.*
Tom. 2. p. 462. 463.



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

CITOYEN DE GENÈVE,

À

CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

POURQUOI faut-il, Monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler? Comment pouvons-nous nous entendre? & qu'y a-t-il entre vous & moi?

CEPENDANT, il faut vous répondre; c'est vous-même qui m'y forcez. Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurois laissé dire; mais vous attaquez aussi ma personne, & plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire, quand vous voulez me déshonorer.

JE ne puis m'empêcher, en commençant cette lettre, de réfléchir sur les bizarreries de ma destinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'ÉTOIS né avec quelque talent; le public l'a jugé ainsi. Cependant j'ai passé ma jeunesse dans une heureuse obscurité, dont je ne cherchois point à sortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge je n'eusse pu réussir, & que j'eusse trop réussi dans la suite, quand ce feu commençoit à passer. J'approchois de ma quarantième année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours méprisée, & d'un nom qu'on m'a fait payer si cher, le repos & des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'Académie m'agitant l'esprit malgré moi, me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adver-

faïres m'attaquerent fans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, &, de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carrière, presque fans y avoir pensé. Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, Auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, & homme de lettres par mon mépris même pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque chose : mais aussi le repos & les amis disparurent. Quels maux ne souffris-je point avant de prendre une assiette plus fixe & des attachemens plus heureux ! Il fallut dévorer mes peines ; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'eusse un moment compté sur un bien si frivole, que j'aurois été promptement désabusé ! Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvé dans les jugemens du public sur mon compte ! J'étois trop loin de lui ; ne me jugeant que sur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de suite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumière. Je me suis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour ; puis insulté, menacé, détesté, maudit : les soirs on m'attendoit pour m'assassiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le mal couloient à-peu-près de la même source, le tout me venoit pour des chansons.

J'AI écrit sur divers sujets ; mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, si l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens opposés de mes livres, ou plutôt de l'auteur de mes livres ; parce qu'on m'a jugé sur les matières que j'ai traitées, bien plus que sur mes sentimens. Après mon premier discours, j'étois un homme à paradoxes, qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas : après ma lettre sur la musique Françoisé, j'étois l'ennemi déclaré de la nation, il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur ; on eût dit que le sort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra ; après mon Dis-

cours sur l'Inégalité, j'étois athée & misanthrope : après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenseur de la morale chrétienne : après l'Héloïse, j'étois tendre & doucereux ; maintenant je suis un impie ; bientôt peut-être ferai-je un dévot.

AINSI va flottant le sot public sur mon compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je suis toujours demeuré le même ; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches ; mais sincère en tout, même contre moi ; simple & bon, mais sensible & foible, faisant souvent le mal & toujours aimant le bien ; lié par l'amitié, jamais par les choses, & tenant plus à mes sentimens qu'à mes intérêts ; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre ; ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne aussi libre que ma raison : craignant Dieu sans peur de l'enfer, raisonnant sur la religion sans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatisme ; mais haïssant les intolérans encore plus que les esprits-forts ; ne voulant cacher mes façons de penser à personne, sans fard, sans artifice en toute chose ; disant mes fautes à mes amis, mes sentimens à tout le monde, au public ses vérités sans flatterie & sans fiel, & me souciant tout aussi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

ENFIN, lassé d'une vapeur enivrante qui enfle sans rassasier, excédé du tracas des oisifs surchargés de leur temps & prodigues du mien, soupirant après un repos si cher à mon cœur & si nécessaire à mes maux, j'avois posé la plume avec joie. Content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables, je ne leur demandois pour prix de mon zèle que de me laisser mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort ; des Huissiers sont venus me l'apprendre, & c'est à cette époque, où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déjà dans tout cela quelques singularités ; ce n'est rien encore. Je vous demande pardon, Monseigneur, d'abuser de votre patience : mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous, il faut parler de ma situation présente, & des causes qui m'y ont réduit.

UN Genevois fait imprimer un livre en Hollande , & par Arrêt du Parlement de Paris ce livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilège. Un Protestant propose en pays protestant des objections contre l'Église Romaine , & il est décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait dans une République des objections contre l'État Monarchique , & il est décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire , & qu'il se croie le légitime juge du genre humain.

CE même Parlement, toujours si soigneux pour les François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre étranger. Sans savoir si cet étranger est bien l'auteur du livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être même sans l'entendre; car qui fait si l'on eût poursuivi plus régulièrement des procédures si violemment commencées, & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un Tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la plus étrange barbarie; c'est ainsi qu'il justifie la préférence que je lui ai donnée sur tant d'asyles que je pouvois choisir au même prix! Je ne fais comment cela s'accorde avec le droit des gens; mais je fais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être sa vie, est à la merci du premier Imprimeur.

LE Citoyen de Genève ne doit rien à des Magistrats injustes & incompetens, qui, sur un réquisitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décrètent. N'étant point sommé de comparoître, il n'y est point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force, il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers, & fort de cette terre hospitalière où l'on s'empresse d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant

de savoir si l'acte dont on l'accuse, est punissable, avant de savoir s'il l'a commis.

IL abandonne en soupirant sa chère solitude. Il n'a qu'un seul bien, mais précieux : des amis ; il les fuit. Dans sa foiblesse il supporte un long voyage ; il arrive & croit respirer dans une terre de liberté ; il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie & honorée : l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces Que vais-je dire ? Mon cœur se ferre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amère de mes douleurs !

ET pourquoi tout cela ? Je ne dis pas sur quelle raison, mais sur quel prétexte ? On ose m'accuser d'impiété ! sans songer que le livre où l'on la cherche est entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir supprimer cette pièce justificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver ! Mais elle restera, quoi qu'on fasse ; & en y cherchant les crimes reprochés à l'auteur, la postérité n'y verra, dans ses erreurs mêmes, que les torts d'un ami de la vertu.

J'ÉVITERAI de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à personne. Mais l'athée Spinoza enseignoit paisiblement sa doctrine ; il faisoit sans obstacle imprimer ses livres, on les débitoit publiquement ; il vint en France, & il y fut bien reçu ; tous les États lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit protection ou du moins sûreté ; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaires ; il vécut & mourut tranquille, & même considéré. Aujourd'hui, dans le siècle tant célébré de la philosophie, de la raison, de l'humanité, pour avoir proposé avec circonspection, même avec respect pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Être suprême, le défenseur de la cause de Dieu, flétri, pros crit, poursuivi d'État en État, d'asyle en asyle, sans égard pour son indigence, sans pitié pour ses infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfacteur, & qui seroit barbare même contre un homme en santé, se

voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe presque entière; on le chasse du milieu des bois; il faut toute la fermeté d'un protecteur illustre, & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les fers, il eût péri peut-être dans les supplices; si, durant le premier vertige qui gagnoit les gouvernemens, il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

ÉCHAPPÉ AUX bourreaux, il tombe dans les mains des Prêtres; ce n'est pas là ce que je donne pour étonnant; mais un homme vertueux, qui a l'ame aussi noble que la naissance, un illustre Archevêque, qui devrait réprimer leur lâcheté, l'autorise; il n'a pas honte, lui qui devrait plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ses disgraces; il lance, lui Prêlat catholique, un Mandement contre un Auteur protestant, il monte sur son Tribunal pour examiner, comme Juge, la doctrine particulière d'un hérétique; & quoiqu'il damne indistinctement quiconque n'est pas de son Église, sans permettre à l'accusé d'errer à sa mode, il lui prescrit en quelque sorte la route par laquelle il doit aller en enfer. Aussi-tôt le reste de son Clergé s'empresse, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terrassé. Petits & grands, tout s'en mêle; le dernier cuistre vient trancher du capable; il n'y a pas un sot en petit collet, pas un chétif habitué de paroisse, qui bravant à plaisir celui contre qui sont réunis leur Sénat & leur Évêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

TOUT cela, Monseigneur, forme un concours dont je suis le seul exemple, & ce n'est pas tout..... Voici, peut-être, une des situations les plus difficiles de ma vie; une de celles où la vengeance & l'amour-propre sont les plus aisés à satisfaire, & permettent le moins à l'homme juste d'être modéré. Dix lignes seulement, & je couvre mes persécuteurs d'une ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes, sans que je les dise! Que ne connoît-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter! Par quels méprisables insectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puissances! quels le-

vains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation ! par quelle risible cause il verroit les États de l'Europe se liguier contre le fils d'un Horloger ! Que je jouirois avec plaisir de sa surprise, si je pouvois n'en être pas l'instrument !

JUSQU'ICI ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute satire, n'a jamais compromis personne ; elle a toujours respecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souiller de médisance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis ? Non, laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est su du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

UNE chose étonnante de cette espèce, & que je puis dire ; est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne fait plier sous aucune puissance, ni faire aucune paix avec les Jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité ; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, & que je vois opprimés. Daignez, Monseigneur, jeter les yeux sur le sixième Tome de la nouvelle Héloïse, première édition ; vous trouverez dans la note de la page 138 (22) la véritable source de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note [car je me mêle aussi quelquefois de prédire] qu'aussi-tôt que les Jansénistes seroient les maîtres, ils seroient plus intolérans & plus durs que leurs ennemis. Je ne savois pas alors que ma propre histoire vérifieroit si bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne seroit pas difficile à suivre à qui sauroit comment mon livre a été déferé. Je n'en puis dire davantage sans en trop dire ; mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit sans vous en douter.

(22) Page 327 de la nouvelle collection in-4°. faisant le Tome II. Note du Libraire.

CROIRA-T-ON que quand mon livre n'eût point été déferé au Parlement, vous ne l'eussiez pas moins attaqué ? D'autres pourrout le croire ou le dire : mais vous, dont la conscience ne fait point souffrir le mensonge, vous ne le direz pas. Mon Discours sur l'Inégalité a couru votre diocèse, & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre diocèse, & vous n'avez point donné de Mandement. La nouvelle Héloïse a couru votre diocèse, & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces livres, que vous avez lus, puisque vous les jugez, respirent les mêmes maximes; les mêmes manières de penser n'y sont pas plus déguisées. Si le sujet ne les a pas rendues susceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profession de foi de l'auteur exprimée avec moins de réserve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors ? Monseigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher ? Me lisoit-il moins ? Gôûtoit-il moins mes livres ? Étoit-il moins exposé à l'erreur ? Non, mais il n'y avoit point alors de Jésuites à proscrire; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé dans leurs pièges; la note fatale n'étoit point connue; & quand elle le fut le public avoit déjà donné son suffrage au livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aimo mieux différer, on attendit l'occasion, on l'épia, on la faïsit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes & de buchers; mon livre étoit le tocsin de l'anarchie & la trompette de l'athéisme; l'auteur étoit un monstre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût si long-temps laissé vivre. Dans cette rage universelle vous eûtes honte de garder le silence: vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle & servir vos ennemis, que d'essuyer leurs reproches. Voilà, Monseigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement; & voilà, ce me semble, un concours de faits assez singuliers pour donner à mon sort le nom de bizarre.

IL y a long-temps qu'on a substitué des bienséances d'état à la justice. Je fais qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon citoyen. Qui
veut

veut être modéré parmi des furieux , s'expose à leur furie , & je comprend que dans un déchainement pareil à celui dont je suis la victime , il faut hurler avec les loups , ou risquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon livre , mais je me plains que vous l'avez donné contre ma personne avec aussi peu d'honnêteté que de vérité ; je me plains qu'autorisant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'Inspiré , vous m'accabliez d'injures , qui , sans nuire à ma cause , attaquent mon honneur , ou plutôt le vôtre ; je me plains que de gaieté de cœur , sans raison , sans nécessité , sans respect , au moins pour mes malheurs , vous m'outragez d'un ton si peu digne de votre caractère. Et que vous avois-je donc fait , moi qui parlai toujours de vous avec tant d'estime ; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté , en déplorant , il est vrai , l'usage que vos préjugés vous en faisoient faire ; moi qui toujours honorai vos mœurs , qui toujours respectai vos vertus , & qui les respecte encore , aujourd'hui que vous m'avez déchiré.

C'EST ainsi qu'on se tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant résoudre mes objections , vous m'en avez fait des crimes ; vous avez cru m'avilir en me maltraitant , & vous vous êtes trompé ; sans affaiblir mes raisons , vous avez intéressé les cœurs généreux à mes disgraces ; vous avez fait croire aux gens sensés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre quand on jugeoit si mal de l'auteur.

MONSEIGNEUR , vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux ; & , non-seulement vous pouviez l'être sans m'épargner aucune des choses que vous avez dites contre mon ouvrage , mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue aussi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus , ni lieu de les attendre d'un homme d'Église. Voyons si vous avez été du moins équitable & juste ; car c'est un devoir étroit imposé à tous les hommes , & les Saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement : l'un de ces
Œuvres mêlées. Tome III. M

furcr mon livre; l'autre, de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu, si je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, & que par-tout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on est forcé par l'importance du sujet & par la qualité de l'adverfaire, à prendre une marche pesante, & à suivre pied-à-pied toutes ses censures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte satyre amuse, une longue défense ennuit. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'est point la profession de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'est le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'est que le mal qu'il dit de l'Éditeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi, & que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

LE principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice & l'ordre; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique passion qui naît avec l'homme, savoir l'amour-propre, est une passion indifférente en elle-même au bien & au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident & selon les circonstances dans lesquelles elle se développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui sont point naturels; j'ai dit la manière dont ils naissent, j'en ai, pour ainsi dire, suivi la généalogie, & j'ai fait voir comment, par l'altération successive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont.

J'AI encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne semble pas se déduire de l'indifférence au bien & au

mal naturelle à l'amour de foi. L'homme n'est pas un être simple ; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de foi n'est plus une passion simple ; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent & l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience ; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumières de l'homme. Ce n'est que par ces lumières qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'est que quand il le connoît que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vu ses rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui ; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne ; il ne hait ni n'aime rien ; borné au seul instinct physique, il est nul, il est bête : c'est ce que j'ai fait voir dans mon Discours sur l'Inégalité.

QUAND, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jeter les yeux sur leurs semblables, ils commencent aussi à voir leurs rapports & les rapports des choses, à prendre des idées de convenance, de justice & d'ordre ; le beau moral commence à leur devenir sensible & la conscience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont aussi des vices, c'est parce que leurs intérêts se croisent, & que leur ambition s'éveille à mesure que leurs lumières s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumières, les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

QUAND enfin tous les intérêts particuliers agités s'entrechoquent, quand l'amour de foi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres, & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui, alors la conscience, plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses

intérêts à ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien : aussi cet accord est-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'est ici que je commence à parler une langue étrangère, aussi peu connue des lecteurs que de vous.

VOILA, Monseigneur, le troisième & dernier terme, au-delà duquel rien ne reste à faire, & voilà comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchants. C'est à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai consacré mon livre. Je n'ai pas affirmé que dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible ; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore qu'il n'y a, pour en venir à bout, d'autres moyens que ceux que j'ai proposés.

LA-DESSUS vous dites que mon plan d'éducation, (23) *loin de s'accorder avec le Christianisme, n'est pas même propre à faire des citoyens ni des hommes ;* & votre unique preuve est de m'opposer le péché originel. Monseigneur, il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel & de ses effets, que le baptême. D'où il suivroit, selon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conséquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

VOUS tirez vos preuves de si haut que vous me forcez d'aller aussi chercher loin mes réponses. D'abord il s'en faut bien, selon moi, que cette doctrine du péché originel, sujette à des difficultés si terribles, ne soit contenue dans l'Écriture, ni si clairement, ni si durement qu'il a plu au rhéteur Augustin & à nos théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'âmes innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condamner toutes à l'enfer, sans autre crime que cette union qui est son ouvrage ? Je ne dirai pas si (comme vous vous en vantez) vous éclaircissez par ce système le mystère de notre cœur, mais je vois que vous obscurcissez beaucoup la justice & la bonté

[23] *Mandement in-4^o. pag. 5. & de la nouv. Collection in-4^o. Tome VII. p. 63.*

de l'Être suprême. Si vous levez une objection, c'est pour en substituer de cent fois plus fortes.

MAIS au fond que fait cette doctrine à l'auteur d'Émile? Quoi-
qu'il ait cru son livre utile au genre humain, c'est à des Chrétien-
tiens qu'il l'a destiné; c'est à des hommes lavés du péché origi-
nel & de ses effets, du moins quant à l'âme, par le Sacrement
établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous
dans notre enfance recouvré l'innocence primitive; nous sommes
tous sortis du baptême aussi sains de cœur qu'Adam sortit de la
main de Dieu. Nous avons, dites-vous, contracté de nouvelles
souillures: mais puisque nous avons commencé par en être délivrés,
comment les avons-nous derechef contractées? Le sang de Christ
n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entièrement la
tache, ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de
notre chair; comme si, même indépendamment du péché origi-
nel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le
plaisir de nous punir? Vous attribuez au péché originel les vices
des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché origi-
nel; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces
vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal
raisonné que vous.

ON pourroit, il est vrai, me dire que ces effets que j'attribue au
baptême (24) ne paroissent par nul signe extérieur; qu'on ne voit
pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infidèles: au lieu
que, selon moi, la malice infuse du péché devroit se marquer dans
ceux-ci par des différences sensibles. Avec les secours que vous

(24) Si l'on disoit, avec le Docteur
Thomas Burnet, que la corruption
& la mortalité de la race humaine,
suite du péché d'Adam, fût un effet
naturel du fruit défendu; que cet ali-
ment contenoit des sucres vénimeux qui
dérangeroient toute l'économie animale,
qui irriteroient les passions, qui affoi-
bliroient l'entendement, & qui porte-
rent par-tout les principes du vice &

de la mort: alors il faudroit conve-
nir que la nature du remède devant
se rapporter à celle du mal, le bap-
tême devroit agir physiquement sur le
corps de l'homme, lui rendre la conf-
titution qu'il avoit dans l'état d'inno-
cence, & sinon l'immortalité qui en
dépendoit, du moins tous les effets
moraux de l'économie animale réta-
blie.

avez dans la morale évangélique, outre le baptême, tous les Chrétiens, poursuivroit-on, devroient être des Anges; & les infidèles, outre leur corruption originaire, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté pressée pourroit devenir embarrassante: car que répondre à ceux qui me feroient voir que, relativement au genre humain, l'effet de la rédemption, faite à si haut prix, se réduit à-peu-près à rien?

MAIS, Monseigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne théologie on n'ait pas quelque expédient pour sortir de-là; quand je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier père; mais notre premier père pourquoi fut-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché, ne seroit-elle pas applicable à ses descendants sans le péché originel? Et pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice, en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier père fut pécheur & puni comme nous sans cela! Le péché originel explique tout, excepté son principe, & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

VOUS avancez que, par mon principe à moi, (25) *l'on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystère de notre propre cœur; & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme, (26)*

(25) *Mandement in-4^o. p. 5. & de la nouv. Collection in-4^o. Tome VII. p. 63.*

[26] Regimber contre une défense inutile & arbitraire est un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, est conforme à l'ordre des choses & à la bonne constitution de l'homme; puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un

amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile; mais un être foible, dont la loi restreint & limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, & réclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela, seroit lui en faire un d'être lui

que le vôtre laisse dans l'obscurité. Vous ne savez voir que l'homme dans les mains du diable, & moi je vois comment il y est tombé; la cause du mal est, selon vous, la nature corrompue, & cette corruption même est un mal dont il falloit chercher la cause. L'homme fut créé bon; nous en convenoûs, je crois, tous les deux: mais vous dites qu'il est méchant, parce qu'il a été méchant, & moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe?

CEPENDANT vous ne laissez pas de triompher à votre aise, comme si vous m'aviez terrassé. Vous m'opposez comme une objection insoluble (27) *ce mélange frappant de grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice*, qui se trouve en nous. *Étonnant contraste, ajoutez-vous, qui déconcerte la philosophie payenne, & la laisse errer dans de vaines spéculations!*

& non pas un autre; ce seroit vouloir en même temps qu'il fût & qu'il ne fût pas. Aussi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défense qu'un avis paternel; c'est un avertissement de s'abstenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée est assurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu, & même au texte de la Genèse, que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous prescrire: car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphase qu'ils lui prêtent, & n'est qu'un hébraïsme employé en d'autres endroits où cette emphase ne peut avoir lieu.

Il y de plus un motif si naturel d'indulgence & de commisération dans la ruse du tentateur & dans la séduction de la femme, qu'à considérer dans

toutes ses circonstances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères. Cependant selon eux, quelle effroyable punition! Il est même impossible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtement eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condamné, lui & toute sa race, à la mort en ce monde, & à passer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Est-ce-là la peine imposée par le Dieu de miséricorde à un pauvre malheureux pour s'être laissé tromper? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs théologiens! si j'étois un moment tenté de l'admettre, c'est alors que je croirois blasphémer.

[27] *Mandemens* in-4°. p. 6.
& de la nouvelle Collection in-4°.
Tome VII. p. 63.

CE n'est pas une vaine spéculation que la théorie de l'homme; lorsqu'elle se fonde sur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conséquences bien liées, & qu'en nous menant à la source des passions, elle nous apprend à régler leur cours. Que si vous appelez philosophie payenne la profession de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cette imputation, parce que je n'y comprends rien; (28) mais je trouve plaisant que vous empruntiez presque ses propres termes (29) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

PERMETTEZ, Monseigneur, que je remette sous vos yeux la conclusion que vous tirez d'une objection si bien discutée, & successivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(30) *L'HOMME se sent entraîné par une pente funeste, & comment se roidirait-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de sagesse, de vigilance, & si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection & avec les grâces de son Dieu, des efforts puissans & continuel?*

C'EST-A-DIRE : nous voyons que les hommes sont méchans, quoiqu'incessamment tyrannisés dès leur enfance; si donc on ne les tyrannisait pas dès ce temps-là, comment parviendrait-on à les rendre sages, puisque, même en les tyrannisant sans cesse, il est impossible de les rendre tels?

Nos raisonnemens sur l'éducation pourront devenir plus sensibles en les appliquant à un autre sujet.

SUPPOSONS, Monseigneur, que quelqu'un vint tenir ce discours aux hommes,

» VOUS vous tourmentez beaucoup pour chercher des gouver-
» nemens équitables & pour vous donner de bonnes loix. Je vais
» premièrement

[28] A moins qu'elle ne se rapporte à l'accusation que m'intente M. de Beaumont dans la suite, d'avoir admis plusieurs Dieux.

[29] *Émile*, Tome IV. de la nouv. Collection in-4°. p. 44 & 45.

[30] *Mandement* in-4°. p. 6. & de la nouv. Collection in-4°. Tome VII, p. 63 & 64.

» premièrement vous prouver que ce sont vos gouvernemens mêmes qui font les maux auxquels vous prétendez remédier par eux. Je vous prouverai, de plus, qu'il est impossible que vous ayez jamais ni de bonnes loix ni des gouvernemens équitables ; & je vais vous montrer ensuite le vrai moyen de prévenir sans gouvernemens & sans loix tous ces maux dont vous vous plaignez. «

SUPPOSONS qu'il expliquât après cela son système & proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce système seroit solide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'auteur avec les foux, & on lui rendroit justice : mais si malheureusement il l'étoit, ce seroit bien pis, & vous concevez, Monseigneur, ou d'autres concevrons pour vous, qu'il n'y auroit pas assez de bûchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

QUEL que fût le sort de cet homme, il est sûr qu'un déluge d'écrits viendrait fondre sur le sien. Il n'y auroit pas un grimaud qui, pour faire sa cour aux Puissances, & tout fier d'imprimer avec privilège du Roi, ne vint lancer sur lui sa brochure & ses injures, & ne se vantât d'avoir réduit au silence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

SUPPOSONS enfin qu'un homme grave, & qui auroit son intérêt à la chose, crût devoir aussi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainsi : *Quoi, malheur ! vous voulez anéantir les gouvernemens & les loix, tandis que les gouvernemens & les loix sont le seul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir ? Que seroit-ce, grand Dieu ! si nous ne les avions plus ? Vous nous ôtez les gibets & les roues ; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

Si ce pauvre homme osoit parler, il diroit, sans doute :
» Très-excellent Seigneur, votre Grandeur fait une pétition de

» principe. Je ne dis point qu'il ne faut pas réprimer le vice, mais
 » je dis qu'il vaut mieux l'empêcher de naître. Je veux pourvoir
 » à l'insuffisance des loix, & vous m'alléguez l'insuffisance des loix.
 » Vous m'accusez d'établir les abus, parce qu'au lieu d'y remé-
 » dier j'aime mieux qu'on les prévienne. Quoi! s'il étoit un moyen
 » de vivre toujours en santé, faudroit-il donc le profane, de peur
 » de rendre les médecins oisifs? Votre Excellence veut toujours
 » voir des gibets & des roues, & moi je voudrois ne plus voir de
 » malfaiteurs: avec tout le respect que je lui dois, je ne crois pas
 » être un homme abominable. »

HÉLAS! M. T. C. F., malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse, malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appelez la plus saine, étoit la plus insensée; que cette éducation, que vous appelez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas? La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même: toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les prêtres & les précepteurs; j'ai prouvé cela. C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées: que seroit ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots, & ne rompoit ses efforts? Je pourrois dire: c'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Élargissez son lit & le laissez courir sans obstacle; il ne fera jamais de mal. Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de collège, que chacun applique à sa fantaisie, & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

AU reste, quoique, selon vous, les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cause de la

pente de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle ; que vous vous complaîsez assez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse & de vigilance ; que, selon vous, elle perdrait beaucoup à être élevée d'une autre manière, & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siècle, *la lie des siècles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'éducation, quand on est si content de celle qui existe ; mais convenez aussi, Monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matière de doctrine, votre diocèse eût été agité de moins de troubles ; l'orage que vous avez excité ne fût point retombé sur les Jésuites ; je n'en aurois point été écrasé par compagnie ; vous fussiez resté plus tranquille, & moi aussi.

Vous avouez que, pour réformer le monde autant que le permettent la faiblesse, & , selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer, sous la direction & l'impression de la grace, les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin, & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (31) *Par là, continuez-vous, ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts des grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus.* Nous sommes donc d'accord sur ce point, car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajouté, j'en conviens, qu'il faudroit faire élever les enfans par des Prêtres ; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des citoyens & des hommes, & cette erreur, si c'en est une, commune à tant de Catholiques, n'est pas un si grand crime à un protestant. Je n'examine pas si, dans votre pays, les Prêtres eux-mêmes passent pour de si bons citoyens ; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage, c'est entre vous, d'un côté, & vos anciens Mandemens, de l'autre, qu'il faut décider si leur lait spirituel lui

[31] *Mandement in-4° . p. 5. & de la nouv. Collection in-4° . T. VII. p. 63.*
N ij

a si bien profité, s'il en a fait de si grands saints, (32) *vrais adorateurs de Dieu*, & de si grands hommes', *dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie*. Je puis ajouter une observation qui devoit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'est que de tant de Rois qu'a eus votre nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les Prêtres.

MAIS qu'importe tout cela, puisque je ne leur ai point donné l'exclusion; qu'ils élèvent la jeunesse, s'ils en sont capables, je ne m'y oppose pas; & ce que vous dites là-dessus (33) ne fait rien contre mon livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela seul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Église.

SI l'homme est bon par sa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère; & si les hommes sont méchants, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'ensuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs; fermez donc l'entrée au vice, & le cœur humain sera toujours bon. Sur ce principe j'établis l'éducation négative comme la meilleure, ou plutôt la seule bonne; je fais voir comment toute éducation positive suit, de quelque manière qu'on s'y prenne, une route opposée à son but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'APPELLE éducation positive celle qui tend à former l'esprit avant l'âge, & à donner à l'enfant la connoissance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, instrumens de nos connoissances, avant de nous donner ces connoissances, & qui prépare à la raison par l'exercice des sens. L'éducation négative n'est pas oisive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur. Elle dispose l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il est en état de l'entendre, & au bien quand il est en état de l'aimer.

[32] *Mandement in-4°*. p. 5. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 63.
[33] *Ibid.*

CETTE marche vous déplaît & vous choque ; il est aisé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propose. Selon vous, cette oisiveté de l'ame m'a paru nécessaire pour la disposer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne fait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à son élève celui qui ne lui apprend rien avec plus de soin qu'à sentir son ignorance, & à savoir qu'il ne fait rien. Vous convenez que le jugement a ses progrès & ne se forme que par degrés. *Mais s'ensuit-il, (34) ajoutez-vous, qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse pas la différence du bien & du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ?* Tout cela s'ensuit, sans doute, si à cet âge le jugement n'est pas développé. *Quoi ! poursuivez-vous, il ne sentira pas qu'obéir à son père est un bien, que lui désobéir est un mal ?* Bien loin de-là ; je soutiens qu'il sentira, au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier sa leçon, qu'obéir à son père est un mal, & que lui désobéir est un bien, en volant quelque fruit défendu. Il sentira aussi, j'en conviens, que c'est un mal d'être puni & un bien d'être récompensé ; & c'est dans la balance de ces biens & de ces maux contradictoires que se règle la prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mon troisième volume, & sur-tout dans le dialogue du maître & de l'enfant sur ce qui est mal. (35) Pour vous, Monseigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (36) *Le prétendre, M. T. C. F., c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plaît d'appeller stupidité, se trouve constamment dans tout esprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé ; c'est une observation facile à faire & sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier, & c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

[34] *Mandement* in-4^o. p. 7. & de la nouv. Collection in-4^o. T. VII. p. 65.

(35) *Émile*, Tome III de la nouvelle Collection in-4^o. p. 128.

[36] *Mandement* in-4^o. p. 7. & de la nouv. Collection in-4^o. T. VII. p. 63.

VOUS dites encore (37) : *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps qu'il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette ?* Voilà derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'affûrément nul autre que vous ne trouvera dans mon livre. J'ai montré, premièrement, que celui qui sera élevé comme je veux, ne sera pas dominé par les passions dans le temps que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le développement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprendis à prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon élève, & quand elles sont prêtes à naître j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plûtôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre ; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déjà livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utiles : soit pour l'armer ou pour le distraire ; il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

VOUS dites (38) : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion.* La raison en est simple : c'est que je veux qu'elle ait une religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi, Monseigneur, si je disois : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand soin de la prendre avant l'âge de raison* : ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre, & feroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans ? Selon vous, je choisiss l'âge de raison pour inculquer l'erreur, & vous, vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité. Vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux, & moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel, & lequel paroît cher-

[37] *Mandemens in-4^o. p. 9 & de la nouv. Collection in-4^o. T. VII p. 67.*

[38] *Mandemens in-4^o. p. 7. & de la nouv. Collection in-4^o. T. VII. p. 65.*

cher à séduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adresse aux enfans?

Vous me censurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu est idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en disant [39] qu'on ne peut supposer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui est en question; reste à voir la preuve. La mienne est que l'éducation la plus chrétienne ne sauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher ses idées des êtres matériels, au-dessus desquels tant d'hommes ne sauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience : j'exhorte chacun des lecteurs à consulter sa mémoire, & à se rappeler si, lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en est pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que la Divinité n'est rien de ce qui peut tomber sous les sens; ou son esprit troublé n'entend rien; ou il entend qu'elle n'est rien. Quand vous lui parlez d'une *intelligence infinie*, il ne fait ce que c'est qu'*intelligence*; il fait encore moins ce que c'est qu'*infini*. Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira de lui dire; vous lui ferez même ajouter, s'il le faut, qu'il les entend; car cela ne coûte guères, & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, sans excepter les Juifs, se sont représenté Dieu corporel, & combien de Chrétiens, sur-tout de Catholiques, sont encore aujourd'hui dans ce cas-là! Si vos enfans parlent comme des hommes, c'est parce que les hommes sont encore enfans. Voilà pourquoi les mystères entassés ne coûtent plus rien à personne; les termes en sont tout aussi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Christianisme moderne est de s'être fait un certain jargon de mots sans idées, avec lesquels on satisfait à tout, hors à la raison.

PAR l'examen de l'intelligence qui mène à la connoissance de Dieu, je trouve qu'il n'est pas raisonnable de croire cette connoissance *nécessaire au salut*. Je cite en exemple les insensés, les enfans, & je mets dans la même classe les hommes dont

[39] *Mandement* in-4°. p. 7. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. p. 65.

l'esprit n'a pas acquis assez de lumières pour comprendre l'existence de Dieu. Vous dites là-dessus : (40) *ne soyons point surpris que l'Auteur d'Émile remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu ; il ne la croit pas nécessaire au salut.* Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer charitablement le mot *toujours*, qui non seulement la modifie, mais qui lui donne un autre sens, puisque, selon ma phrase, cette connoissance est ordinairement nécessaire au salut, & qu'elle ne le seroit jamais, selon la phrase que vous me prêtez. Après cette petite falsification, vous poursuivez ainsi :

» Il est clair (dit-il par l'organe d'un personnage chimérique ;)
 » il est clair que tel homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire
 » en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'au-
 » tre, « [vous avez omis le mot de *vie*] » si son aveuglement n'a
 » pas été volontaire, & je dis qu'il ne l'est pas toujours. «

AVANT de transférer ici votre remarque, permettez que je fasse la mienne. C'est que ce personnage prétendu chimérique, c'est moi-même, & non le Vicaire; que ce passage que vous avez cru être dans la profession de foi n'y est point, mais dans le corps même du Livre. Monseigneur, vous lisez bien légèrement, vous citez bien négligemment les écrits que vous flétrissez si durement; je trouve qu'un homme en place qui censure devrait mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens. Je reprends à votre texte.

REMARQUEZ, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Vous affirmez ensuite (41) qu'une telle prétention est souverainement absurde. S. Paul assure qu'entre les philosophes payens plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu; & là-dessus vous transcrivez son passage.

MONSEIGNEUR, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre

[40] Mandement in-4°. p. 9. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.

[41] Mandement in-4°. p. 10 & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. p. 68.

dre un auteur qu'on lit; mais c'en est un grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or, vous n'avez point entendu le passage de mon livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le lecteur jugera si c'est ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux.

» NOUS tenons [les Réformés] que nul enfant mort avant l'âge de
 » raison ne sera privé du bonheur éternel. Les Catholiques croient
 » la même chose de tous les enfans qui ont reçus le baptême, quoi-
 » qu'ils n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc des cas
 » où l'on peut être sauvé sans croire en Dieu, & ces cas ont lieu,
 » soit dans l'enfance, soit dans la démence, quand l'esprit humain
 » est incapable des opérations nécessaires pour reconnoître la Di-
 » vinité. Toute la différence que je vois ici entre vous & moi,
 » est que vous prétendez que les enfans ont à sept ans cette ca-
 » pacité, & que je ne la leur accorde pas même à quinze. Que
 » j'aie tort ou raison, il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais
 » d'une simple observation d'histoire naturelle. »

» PAR le même principe, il est clair que tel homme parvenu
 » jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela
 » privé de sa présence dans l'autre vie si son aveuglement n'a pas
 » été volontaire; & je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous en con-
 » venez pour les insensés qu'une maladie prive de leurs facultés
 » spirituelles, mais non de leur qualité d'hommes, ni, par consé-
 » quent, du droit aux bienfaits de leur créateur. Pourquoi donc
 » n'en pas convenir aussi pour ceux qui séquestrés de toute so-
 » ciété dès leur enfance, auroient mené une vie absolument sau-
 » vage, privé des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce
 » des hommes? Car il est d'une impossibilité démontrée qu'un pa-
 » reil sauvage pût jamais élever ses réflexions jusqu'à la connois-
 » sance du vrai Dieu. La raison nous dit qu'un homme n'est pu-
 » nissable que pour les fautes de sa volonté, & qu'une ignorance
 » invincible ne lui sauroit être imputée à crime. D'où il suit que
 » devant la justice éternelle tout homme qui croiroit s'il avoit les lu-
 » mières nécessaires est réputé croire, & qu'il n'y aura d'incré-

» dules punis que ceux dont le cœur se ferme à la vérité. » *Émile*
Tome III. de la nouvelle Collection pag. 68 & suiv.

VOILA mon passage entier, sur lequel votre erreur faute aux yeux. Elle consiste en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, selon moi, il falloit avoir été instruit de l'existence de Dieu pour y croire. Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'esprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'existence de Dieu, & sur-tout pour les trouver de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages; vous m'alléguez des philosophes: je dis qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu; vous citez saint Paul qui reconnoît que quelques philosophes payens se sont élevés aux notions du vrai Dieu: je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la Divinité; vous dites que les hommes instruits sont en état de se former une idée juste de la Divinité; & sur cette unique preuve mon opinion vous paroît *souverainement absurde*. Quoi! parce qu'un Docteur en Droit doit savoir les loix de son pays, est-il absurde de supposer qu'un enfant qui ne fait pas lire a pu les ignorer?

QUAND un auteur ne veut pas se répéter sans cesse, & qu'il a une fois établi clairement son sentiment sur une matière, il n'est pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raisonnant sur le même sentiment. Ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres; & les derniers, quand il a de la méthode, supposent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, sur-tout dans l'occasion dont il s'agit.

VOUS supposez, ainsi que ceux qui traitent de ces matières, que l'homme apporte avec lui sa raison toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or, cela n'est pas vrai; car l'une des acquisitions de l'homme, & même des plus lentes, est la raison. L'homme apprend à voir des yeux de l'esprit, ainsi que des yeux du corps; mais le premier apprentissage est bien plus

long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels ne se mesurant pas comme l'étendue, ne se trouvent que par estimation, & que nos premiers besoins, nos besoins physiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets si intéressant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois; il faut apprendre à le comparer entre eux; il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par degrés aux causes, à les suivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du secours de ses semblables & sans cesse occupé de pourvoir à ses besoins, est réduit en toute chose à la seule marche de ses propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là : il vieillit & meurt avant d'être sorti de l'enfance de la raison. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette manière, il y en eût un seul qui vint à penser à Dieu ?

L'ORDRE de l'Univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoissances qui rendent cet ordre sensible, & n'ayant point appris à réfléchir sur ce qu'il apperçoit. Ce n'est ni endurcissement ni mauvaise volonté; c'est ignorance, engourdissement d'esprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont oui parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répètent les mêmes mots sans y joindre les mêmes idées, & ils sont peu touchés de tout ce qui peut élever le sage à son Créateur. Or, si parmi nous le peuple, à portée de tant d'instructions, est encore si stupide, que seront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui ? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philosophe beaucoup sur la marche du monde & sur la génération des choses ? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de nations, ont-ils des multitudes d'idées acquises & communiquées, à l'aide desquelles ils acquièrent quelques notions grossières d'une Divinité : ils ont, en quelque façon, leur catéchisme : mais l'homme sauvage errant seul dans les bois, n'en a point du tout. Cet homme

n'existe pas, direz-vous; soit. Mais il peut exister par supposition. Il existe certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philosophique en leur vie, & dont tout le temps se consomme à chercher leur nourriture, la dévorer & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? En ferons-nous des théologiens?

MON sentiment est donc que l'esprit de l'homme, sans progrès, sans instruction, sans culture, & tel qu'il sort des mains de la nature, n'est pas en état de s'élever de lui-même aux sublimes notions de la Divinité; mais que ces notions se présentent à nous à mesure que notre esprit se cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a pensé, qui a réfléchi, Dieu se manifeste dans ses ouvrages; qu'il se révèle aux gens éclairés dans le spectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philosophe athée est un raisonneur de mauvaise foi, ou que son orgueil aveugle; mais qu'aussi tel homme stupide & grossier, quoique simple & vrai, tel esprit sans erreur & sans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de son être, & ne pas concevoir ce que c'est que Dieu, sans que cette ignorance le rende punissable d'un défaut auquel son cœur n'a point consenti. Celui-ci n'est pas éclairé, & l'autre refuse de l'être: cela me paroît fort différent.

APPLIQUEZ à ce sentiment votre passage de saint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre il le favorise; vous verrez que ce passage tombe uniquement sur ces sages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu, a été manifesté, à qui la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde, a rendu visible ce qui est invisible en Dieu, mais qui ne l'ayant point glorifié, & ne lui ayant point rendu grâces, se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, & ainsi demeurés sans excuse, en se disant sages, sont devenus foux.* La raison sur laquelle l'Apôtre reproche aux philosophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma supposition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout *Philosophe qui ne croit pas à tort, parce qu'il use mal de la raison*

qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette; elle montre, enfin, par le passage même, que vous ne m'avez point entendu; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé, s'avoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui, (42) vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par soi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

AU reste, quand vous auriez raison dans cette critique; quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier: on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithètes, & ce ne sera pas ma faute si le lecteur trouve à les placer.

TOUJOURS avec l'arrangement de censurer sans entendre; vous passez d'une imputation grave & fautive à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la Divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire; & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

VOICI le passage que vous attaquez, ou plutôt votre passage où vous rapportez le mien; car il faut que lecteur me voie entre vos mains.

„ (43) Je fais, fait-il dire au personnage supposé qui lui sert
„ d'organe; je fais que le monde est gouverné par une volonté
„ puissante & sage; je le vois, ou plutôt je le sens & cela m'im-

(42) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes: mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte, appuyé du passage de Saint Paul; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (Voyez

son Mandement in-4^o. pag. 10.) & de la nouv. Collection in-4^o. T. VII. pag. 68.

(43) Mandement in-4^o. pag. 10. & de la nouvelle Collection in-4^o. Tome VII. pag. 69.

„ porte à savoir : mais ce même monde est-il éternel, ou créé ?
 „ Y a-t-il un principe unique des choses ? Y en a-t-il deux ou
 „ plusieurs, & quelle est leur nature ? Je n'en fais rien, & que
 „ m'importe ? (44) je renonce à des questions oiseuses qui
 „ peuvent inquiéter mon amour-propre, mais qui sont inutiles à
 „ ma conduite & supérieures à ma raison. ”

J'OBSERVE, en passant, que voici la seconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de personnage chimérique ou supposé. Comment êtes-vous instruit de cela, je vous supplie ? J'ai affirmé ce que je savais ; vous niez ce que vous ne savez pas ; qui des deux est le téméraire ? On fait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croient en Dieu, mais encore n'est-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(45) *QUE veut donc dire cet auteur téméraire ? l'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la multiplicité des Dieux n'étoit pas la plus grande des absurdités. „ la pluralité des Dieux, dit énergiquement Tertullien, „ est une nullité de Dieu, „ admettre un Dieu, c'est admettre un Être suprême & indépendant, auquel tous les autres êtres soient subordonnés. (46) Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.*

MAIS qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs Dieux ? Ah, Monseigneur ! vous voudriez-bien que j'eusse dit de pareilles folies ; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

JE ne fais ni pourquoi ni comment ce qui est est, & bien

(44) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par lesquelles le passage est tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu transcrire.

(45) *Mandement in-4^o : p. II. & de la nouvelle Collection in-4^o . T. VII. page 41.*

(46) Tertullien fait ici un sophisme

très-familier aux Pères de l'Église. Il définit le mot *Dieu* selon les Chrétiens, & puis il accuse les Payens de contradiction, parce que, contre sa définition, ils admettent plusieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise, uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une première cause motrice, puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique & suprême qui dirige tout, & une puissance unique & suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance & cette volonté au même Être, à cause de leur parfait accord, qui se conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas sans raison multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'est point un mal absolu, & , loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie universelle.

MAIS ce par quoi les choses sont, se distingue très-nettement sous deux idées ; savoir la chose qui fait, & la chose qui est faite ; même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelque effort d'esprit, & l'on ne conçoit guères une chose qui agit, sans en supporter une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes ; savoir, l'esprit & la matière ; ce qui pense, & ce qui est étendu ; & ces deux idées se conçoivent très-bien l'une sans l'autre.

IL y a donc deux manières de concevoir l'origine des choses, savoir ou dans deux causes diverses, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une active & l'autre passive, l'une efficiente & l'autre instrumentale ; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est & tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine : & si l'existence éternelle & nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres, puisque tant d'hommes & de philosophes, qui dans tous les temps ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejeté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité ; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos rendent fort suspecte, & dont il sera toujours impossible de s'assurer tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

SUPPOSÉ qu'il y ait un principe éternel & unique des choses, ce principe étant simple dans son essence n'est pas composé de matière & d'esprit, mais il est matière ou esprit seulement. Sur les raisons déduites par le Vicaire, il ne sauroit concevoir que ce principe soit matière, & s'il est esprit, il ne sauroit concevoir que par lui la matière ait reçu l'être : car il faudroit pour cela concevoir la création ; or, l'idée de création, l'idée sous laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose, est, de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain.

ARRÊTÉ des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis, & ne se tourmente point d'un doute de pure spéculation, qui n'influe en aucune manière sur ces devoirs en ce monde ; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvu que je sache comment ils subsistent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'est imposée ?

MAIS supposer deux principes (47) des choses, supposition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'est pas pour cela supposer deux Dieux ; à moins que, comme les Manichéens, on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs ; doctrine absolument contraire à celle du Vicaire, qui, très-positivement, n'admet qu'une intelligence première, qu'un seul principe actif, & par conséquent qu'un seul Dieu.

J'AVOUE bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genèse, la rejeter positivement seroit à cet égard rejeter l'autorité, sinon des livres sacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'est aussi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans
cette

(47) Celui qui ne connoît que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes ; & le terme, ou plusieurs, ajouté dans l'endroit cité, n'est-là qu'une espèce d'ex-

plétif, servant tout au plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

cette autorité : car d'ailleurs la co-existence des deux principes (48) semble expliquer mieux la constitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, comme entr'autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïse, pour savoir certainement quel sens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme est trop philosophique pour avoir eu dans son origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant sur la foi de nos Docteurs. Cette acception a pu changer & tromper même les Septante, déjà imbus des questions de la philosophie grecque; rien n'est moins rare que des mots dont le sens change par trait de temps, & qui sont attribués aux anciens auteurs qui s'en sont servis des idées qu'ils n'ont pas eues. Il est très-douteux que le mot grec ait eu le sens qu'il nous plaît de lui donner, & il est très-certain que le mot latin n'a point eu ce même sens, puisque Lucrece, qui nie formellement la possibilité de toute création, ne laisse pas d'employer souvent le même terme pour exprimer la formation de l'univers & de ses parties. Enfin, M. de Beaufovre a prouvé (49) que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne théologie judaïque, & vous êtes trop instruit, Monseigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes, pleins de respect pour nos livres sacrés, n'ont cependant point reconnu, dans le récit de Moïse, l'absolue création de l'univers. Ainsi le Vicaire, à qui le despotisme des théologiens n'en impose pas, peut très-bien, sans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choses, ou s'il n'y en a

(48) Il est bon de remarquer que cette question de l'éternité de la matière, qui effarouche si fort nos théologiens, effarouchoit assez peu les Pères de l'Église, moins éloignés des sentimens de Platon. Sans parler de Justin Martyr, d'Origène, & d'autres, Clément Alexandrin prend si bien l'affirmative dans ses Hypotyposes, que Phorius veut à cause de cela que ce

Ouvres mêlées. Tome III.

Livre ait été falsifié. Mais le même sentiment reparoit encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite sans l'improuver. Ce Père, livre V, tâche, à la vérité, d'établir un seul principe, mais c'est parce qu'il refuse ce nom à la matière, même en admettant son éternité.

(49) Hist. du Manichéisme, T. II.

P

qu'un. C'est un débat purement grammatical ou philosophique, où la révélation n'entre pour rien.

QUOI qu'il en soit, ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre nous, & sans soutenir les sentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

OR, vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une question oiseuse & supérieure à la raison, puisque dans l'écrit que vous censurez, cette unité est établie & soutenue par le raisonnement; & vous avez tort de vous étayer d'un passage de Tertullien, pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux : car sans avoir besoin de Tertullien, je conclus aussi de mon côté qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux.

VOUS avez tort de me qualifier pour cela d'auteur téméraire; puisqu'où il n'y a point d'affertion, il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un auteur soit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

ENFIN, vous avez tort de croire avoir bien justifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les passions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Être, les embrouillent & les avilissent, en m'accusant fausement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'essence divine, que je n'ai point attaquée, & de révoquer en doute son unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'ensuivroit-il? Récriminer n'est pas se justifier; mais celui qui, pour toute défense, ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être seul coupable.

LA contradiction que vous me reprochez dans le même lieu; est tout aussi bien fondée que la précédente accusation. *Il ne fait; dites-vous, quelle est la nature de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Être suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté & de bonté; n'est-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine?*

VOICI, Monseigneur, là-dessus ce que j'ai à vous dire.

„ DIEU est intelligent ; mais comment l'est-il ? L'homme est
„ intelligent , quand il raisonne , & la suprême intelligence n'a pas
„ besoin de raisonner ; il n'y a pour elle ni prémisse , ni consé-
„ quence ; il n'y a pas même de proposition ; elle est purement
„ intuitive , elle voit également tout ce qui est & tout ce qui peut
„ être ; toutes les vérités ne sont pour elle qu'une seule idée ,
„ comme tous les lieux un seul point , & tous les temps un seul
„ moment. La puissance humaine agit par des moyens , la puis-
„ sance divine agit par elle-même : Dieu peut parce qu'il veut ,
„ sa volonté fait son pouvoir. Dieu est bon , rien n'est plus ma-
„ nifeste ; mais la bonté dans l'homme est l'amour de ses sembla-
„ bles , & la bonté de Dieu est l'amour de l'ordre ; car c'est par
„ l'ordre qu'il maintient ce qui existe , & lie chaque partie avec
„ le tout. Dieu est juste , j'en suis convaincu ; c'est une suite de
„ sa bonté ; l'injustice des hommes est leur œuvre & non pas la
„ sienne : le désordre moral qui dépose contre la Providence aux
„ yeux des philosophes , ne fait que la démontrer aux miens.
„ Mais la justice de l'homme est de rendre à chacun ce qui lui
„ appartient , & la justice de Dieu de demander compte à cha-
„ cun de ce qu'il lui a donné.

„ QUE si je viens à découvrir successivement ces attributs , dont
„ je n'ai nulle idée absolue , c'est par des conséquences forcées ,
„ c'est par le bon usage de ma raison ; mais je les affirme sans
„ les comprendre , & dans le fond , c'est n'affirmer rien. J'ai beau
„ me dire , Dieu est ainsi ; je le sens , je me le prouve : je n'en
„ conçois pas mieux comment Dieu peut être ainsi.

„ ENFIN , plus je m'efforce de contempler son essence infinie ,
„ moins je la conçois ; mais elle est , cela me suffit ; moins je la
„ conçois , plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis : Être des êtres ,
„ je suis parce que tu es ; c'est m'élever à ma source que de te
„ méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de
„ m'anéantir devant toi : c'est mon ravissement d'esprit , c'est le
„ charme de ma faiblesse de me sentir accablé de ta grandeur.

VOILA ma réponse , & je la crois peremptoire. Faut-il vous

dire à présent où je l'ai prise ? Je l'ai tirée mot à mot de l'endroit même que vous accusez de contradiction. Vous en usez comme tous mes adversaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me suis faites, & supprimer mes solutions. La réponse est déjà toute prête; c'est l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

NOUS avançons, Monseigneur, vers les discussions les plus importantes.

APRÈS avoir attaqué mon système & mon livre, vous attaquez aussi ma religion; & parce que le Vicaire catholique fait des objections contre son Église, vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne; comme si proposer des difficultés sur un sentiment, c'étoit y renoncer; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes; comme si la géométrie elle-même n'en avoit pas, ou que les géomètres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

LA réponse que j'ai d'avance à vous faire, est de vous déclarer; avec ma franchise ordinaire, mes sentimens en matière de religion, tels que je les ai professés dans tous mes écrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai de plus, pourquoi j'ai publié la profession de foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs, je la tiendrai toujours pour l'écrit le meilleur & le plus utile dans le siècle où je l'ai publiée. Les bûchers ni les décrets ne me feront point changer de langage; les théologiens, en m'ordonnant d'être humble, ne me feront point être faux, & les philosophes, en me taxant d'hypocrisie, ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il seroit à désirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

MONSIEUR, je suis chrétien, & sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des Prêtres, mais comme un disciple de Jesus-Christ. Mon maître a peu subtilisé sur le dogme, & beaucoup insisté sur les devoirs, il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œu-

vres; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit nécessaire pour être bon; quand il résuinoit la loi & les Prophètes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance, (50) & il m'a dit par lui-même & par ses Apôtres que celui qui aime son frère a accompli la loi. (51)

Moi, de mon côté, très-convaincu des vérités essentielles au Christianisme, lesquelles servent de fondement à toute bonne morale, cherchant au surplus à nourrir mon cœur de l'esprit de l'Évangile, sans tourmenter ma raison de ce qui m'y paroît obscur, enfin persuadé que quiconque aime Dieu par-dessus toute chose & son prochain comme soi-même, est un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laissant à part toutes ces subtilités de doctrine, tous ces importans galimathias dont les Pharisiens embrouillent nos devoirs & offusquent notre foi; & mettant avec saint Paul la foi même au-dessous de la charité. [52]

HEUREUX d'être né dans la religion la plus raisonnable & la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes pères: comme eux je prends l'Écriture & la raison pour les uniques règles de ma croyance; comme eux je récusé l'autorité des hommes, & n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus-Christ, & les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fidèles, les hommages de son Église. Il m'est consolant & doux d'être compté parmi ses membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la Divinité, & de me dire au milieu d'eux: je suis avec mes frères.

PÉNÉTRÉ de reconnoissance pour le digne Pasteur qui, résistant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclu de l'Église un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son troupeau, & j'espère n'en point scandaliser les membres, ni par mes senti-

(50) Matth. VII. 12. (51) Galat. V. 14. (52) I. Cor. XIII. 2. 13.

mens ni par ma conduite ; mais lorsque d'injustes Prêtres, s'arrogant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment : rétractez-vous, déguisez-vous, expliquez ceci, désavouez cela ; leurs hauteurs ne m'en imposeront point, ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire pour leur plaire ce que je ne pense pas. Que si ma vivacité les offense, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Église, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fidèles : ils ne m'ôteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'en ôter les consolations dans cette vie, mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre, & c'est-là que mon vœu le plus ardent & le plus sincère est d'avoir Jesus-Christ même pour arbitre & pour juge entre eux & moi.

TELS sont, Monseigneur, mes vrais sentimens, que je ne donne pour règle à personne, mais que je déclare être les miens, & qui resteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, seul maître de changer mon cœur & ma raison : car aussi longtemps que je serai ce que je suis, & que je penserai comme je pense, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être assez bon chrétiens pourvu qu'on ne brûle pas leurs livres & qu'ils ne soient pas décrétés. Ils vivent en gens persuadés que non-seulement il faut confesser tel & tel article, mais que cela suffit pour aller en paradis, & moi je pense, au contraire, que l'essentiel de la religion consiste en pratique ; que non-seulement il faut être homme de bien, miséricordieux, humain, charitable, mais que quiconque est vraiment tel en croit assez pour être sauvé. J'avoue, au reste, que leur doctrine est plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de se mettre au nombre des fidèles par des opinions que par des vertus.

QUE si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul, comme ils ne cessent de le dire ; si lorsque j'ai eu le courage de les pu-

blier & de me nommer, j'ai attaqué les loix & troublé l'ordre public, c'est ce que j'examinerai tout à l'heure. Mais qu'il me soit permis auparavant de vous supplier, Monseigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit, d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imiter ceux qui, sans preuve, sans vraisemblance, & sur le seul témoignage de leur propre cœur, m'accusent d'athéisme & d'irréligion, contre des protestations si positives & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me semble, l'air d'un homme qui se déguise, & il n'est pas aisé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiser ainsi. L'on doit présumer que celui qui s'exprime si librement sur ce qu'il ne croit pas, est sincère en ce qu'il dit croire; & quand ses discours, sa conduite & ses écrits sont toujours d'accord sur ce point, quiconque ose affirmer qu'il ment, & n'est pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

JE n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre seul. J'ai fréquenté des hommes de toute espèce. J'ai vu des gens de tous les partis, des croyans de toutes les sectes, des esprits forts de tous les systèmes; j'ai vu des grands, des petits, des libertins, des philosophes. J'ai eu des amis sûrs & d'autres qui l'étoient moins: j'ai été environné d'espions, de malveillans, & le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous, quels qu'ils puissent être, de déclarer au public ce qu'ils savent de ma croyance en matière de religion; si dans le commerce le plus suivi, si dans la plus étroite familiarité, si dans la gaieté des repas, si dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même; si, lorsqu'ils ont voulu disputer ou plaisanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont surpris à varier dans mes sentimens, si dans le secret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public; si dans quelque temps que ce soit ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie: qu'ils le disent, qu'ils révèlent tout, qu'ils me dévoilent; j'y consens, je les en prie, je les dispense du secret de l'amitié; qu'ils disent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fusse, mais ce qu'ils savent que je suis:

qu'ils me jugent selon leur conscience; je leur confie mon honneur sans crainte, & je promets de ne les point récuser.

QUE ceux qui m'accusent d'être sans religion parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entr'eux. Les uns ne trouvent dans mes livres qu'un système d'athéisme, les autres disent que je rends gloire à Dieu dans mes livres sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes sentimens d'hypocrisie. Mais si je préche en public l'athéisme, je ne suis donc pas un hypocrite, & si j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enseigne donc pas l'impiété. En entassant des imputations contradictoires, la calomnie se découvre elle-même; mais la malignité est aveugle, & la passion ne raisonne pas.

JE n'ai pas, il est vrai, cette foi dont j'entends se vanter tant de gens d'une probité si médiocre, cette foi robuste qui ne doute jamais de rien, qui croit sans façon tout ce qu'on lui présente à croire, & qui met à part ou dissimule les objections qu'elle ne fait pas résoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & si je me détermine pour elle, c'est parce que mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de consolant pour moi, & qu'à la rejeter les difficultés ne sont pas moindres; mais ce n'est pas parce que je la vois démontrée, car très-sûrement elle ne l'est pas à mes yeux. Je ne suis pas même assez instruit à beaucoup près, pour qu'une démonstration, qui demande un si profond savoir, soit jamais à ma portée. N'est-il pas plaisant que moi qui propose ouvertement mes objections & mes doutes, je sois l'hypocrite, & que tous ces gens si décidés, qui disent sans cesse croire fermement ceci & cela, que ces gens si sûrs de tout, sans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens enfin, dont la plupart ne sont guères plus savans que moi, & qui, sans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir proposées, soient les gens de bonne foi?

POURQUOI serois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai suscité contre moi

tous

tous les partis, je n'ai soutenu que la cause de Dieu & de l'humanité, & qui est-ce qui s'en soucie? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre sensation, & pas une ame ne m'en a su gré. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en secret. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, les uns m'eussent attaqués avec plus de réserve en me voyant défendu par les autres, & disposé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'est guères à craindre, son parti n'est pas redoutable, il est seul ou à-peu-près, & l'on est sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il songe à le rendre. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, en me séparant ainsi de l'Église, j'aurois ôté tout d'un coup à ses Ministres le moyen de me harceler sans cesse, & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies; je n'aurois point essuyé tant d'ineptes censures, & au lieu de me blâmer si aigrement d'avoir écrit, il eût fallu me réfuter, ce qui n'est pas tout-à-fait si facile. Enfin, si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, on eût d'abord un peu clabaudé; mais on m'eût bientôt laissé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inspection sur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié, & j'eusse été quitte à quitte avec tout le monde : les Saints en Israël ne m'auroient point écrit des lettres anonymes, & leur charité ne se fût point exhalée en dévotes injures; elles n'eussent point pris la peine de m'assurer humblement que j'étois un scélérat, un monstre exécrationnel, & que le monde eût été trop heureux si quelque bonne ame eût pris le soin de m'étouffer au berceau; d'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne se tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie; ils ne me tiraileroient pas à droite & à gauche, ils ne m'étoufferoient pas sous le poids de leurs sermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudissant leur importunité, & de sentir avec reconnoissance qu'ils sont appellés à me faire périr d'ennui.

MONSEIGNEUR, si je suis un hypocrite, je suis un fou ; puisque, pour ce que je demande aux hommes, c'est une grande folie de se mettre en frais de fausseté ; si je suis un hypocrite, je suis un sot ; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie, & que, quand j'y pourrais trouver quelque avantage, je n'en puis profiter sans me démentir. Il est vrai que j'y suis à temps encore ; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes, & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieillesse ; je puis avoir long-temps à souffrir ; je puis voir changer derechef le public sur mon compte : mais si jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune, par quelque route que j'y parvienne, alors je serai un hypocrite ; cela est sûr.

LA gloire de l'ami de la vérité n'est point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre ; quoi qu'il dise, pourvu qu'il le pense, il tend à son but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai, n'est point tenté de mentir, & il n'y a nul homme sensé qui ne préfère le moyen le plus simple, quand il est aussi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures ; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute chose, d'être le seul auteur de mon siècle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru : ils pourront un moment souiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies ; mais elle en triomphera tôt ou tard ; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules, je resterai toujours le même ; & sans autre art que ma franchise, j'ai de quoi les désoler toujours.

MAIS cette franchise est déplacée avec le public ! Mais toute vérité n'est pas bonne à dire ! Mais, bien que tous les gens sensés pensent comme vous, il n'est pas bon que le vulgaire pense ainsi ! Voilà ce qu'on me crie de toutes parts ; voilà, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, si nous étions tête-à-tête dans votre cabinet. Tels sont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit ; ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre ; en habit de parade, ils ne savent plus que mentir, & non-seule-

ment ils sont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir, contre leur conscience, quiconque ose n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe est-il bien vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire ? Quand il le seroit, s'ensuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire ? & toutes les folies des hommes sont-elles si saintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive respecter ? Voilà ce qu'il conviendrait d'examiner avant de me donner pour loi une maxime suspecte & vague, qui, fût-elle vraie en elle-même, peut pécher par son application.

J'AI grande envie, Monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire, qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

SI-TÔT que je fus en état d'observer les hommes, je les regardois faire, & je les écoutois parler : puis, voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, & je trouvai qu'être & paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir & parler, cette deuxième différence étoit la cause de l'autre, & avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher.

JE la trouvai dans notre ordre social, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tyrannise sans cesse, & lui fait sans cesse réclamer ses droits. Je suivis cette contradiction dans ses conséquences, & je vis qu'elle expliquoit seule tous les vices des hommes & tous les maux de la société. D'où je conclus qu'il n'étoit pas nécessaire de supposer l'homme méchant par sa nature, lorsqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de sa méchanceté. Ces réflexions me conduisirent à de nouvelles recherches sur l'esprit humain considéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumières & des vices se faisoit toujours en même raison, non dans les individus, mais dans les peuples ; distinction que j'ai toujours soigneusement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'AI cherché la vérité dans les livres; je n'y ai trouvé que le mensonge & l'erreur. J'ai consulté les auteurs; je n'ai trouvé que des charlatans qui se font un jeu de tromper les hommes, sans autre loi que leur intérêt, sans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'osent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que, payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne savent parler au dernier que de ses devoirs, & à l'autre que de ses droits. Toute l'instruction publique tendra toujours au mensonge, tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'est pour eux seulement que la vérité n'est pas bonne à dire. Pourquoi serois-je le complice de ces gens-là ?

IL y a des préjugés qu'il faut respecter ! Cela peut être ; mais c'est quand d'ailleurs tout est dans l'ordre , & qu'on ne peut ôter ces préjugés sans ôter aussi ce qui les rachette ; on laisse alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne sauroit changer qu'en mieux , les préjugés sont-ils si respectables qu'il faille leur sacrifier la raison , la vertu , la justice , & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes ? Pour moi , j'ai promis de la dire en toute chose utile , autant qu'il seroit en moi ; c'est un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent , & que sûrement un autre ne remplira pas à ma place , puisque chacun se devant à tous , nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit Augustin, *n'est ni à moi , ni à vous , ni à lui , mais à nous tous qu'elle appelle avec force à la publier de concert , sous peine d'être inutile à nous-mêmes si nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui seul un bien dont Dieu veut que tous jouissent , perd par cette usurpation ce qu'il dérobe au public , & ne trouve qu'erreur en lui-même , pour avoir trahi la vérité.* (53)

LES hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doi-

[53] Aug. Confes. L. XII. c. 25.

vent rester dans l'erreur, que ne les laissez-vous dans l'ignorance? A quoi bon tant d'écoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir? Quel est donc l'objet de vos Collèges, de vos Académies, de tant de fondations savantes? Est-ce de donner le change au peuple, d'altérer sa raison d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, & comme ces brigands qui mettent des fanaux sur les écueils, vous l'éclairiez pour le perdre.

VOILA ce que je pensois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts essentiels, qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées, mais plus sûres, & la raison régneroit toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple, n'ayant aucune base fixe, sont plus variables; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le mènent plus honnêtes gens.

J'AI vu dans la religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné; car le vice du gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre; mais qui fait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées: il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premièrement ce culte & cette mo-

rale ; cela fera de tous les hommes : & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui est de l'homme, nous dirons ensuite ce qui est du citoyen. Ne faisons pas, surtout, comme votre Monsieur Joli de Fleuri, qui, pour établir son Jansénisme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entr'eux les humains ; de sorte que, selon lui, le Chrétien & l'Infidèle qui contractent entr'eux, ne sont tenus à rien du tout l'un envers l'autre, puisqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

JE vois donc deux manières d'examiner & comparer les religions diverses, l'une selon le vrai & le faux qui s'y trouvent, soit quant aux faits naturels ou surnaturels sur lesquels elles sont établies, soit quant aux notions que la raison nous donne de l'Être suprême & du culte qu'il veut de nous ; l'autre selon leurs effets temporels & moraux sur la terre, selon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la société & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choses vont toujours ensemble ; & que la religion la plus vraie est aussi la plus sociale ; c'est précisément ce qui est en question, & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette question est un impie, un athée ; puisque autre chose est de croire, & autre chose d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

IL paroît pourtant certain, je l'avoue, que si l'homme est fait pour la société, la religion la plus vraie est aussi la plus sociale, & la plus humaine ; car Dieu veut que nous soyons tels qu'il nous a faits ; & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être. De plus, la religion considérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation, qui est Dieu, est par sa nature au-dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

MAIS ce sentiment, tout probable qu'il est, est sujet à de grandes difficultés, par l'historique & les faits qui le contraient.

Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres peuples, & ils commencèrent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu. Tous les Chrétiens ont eu des guerres de religion, & la guerre est nuisible aux hommes, tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes; plusieurs sectes vantent le célibat, & le célibat est si nuisible (54) à l'espèce humaine, que, s'il étoit suivi par-tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raison pour examiner, & je ne demandois autre chose, sinon qu'on permit cet examen.

JE ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne religion sur la terre; mais je dis, & il est trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui sont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs frères, tous ont offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Quelle que soit la source de ces contradictions, elles existent; est-ce un crime de vouloir les ôter?

LA charité n'est point meurtrière. L'amour du prochain ne

[54] La continence & la pureté ont leur usage, même pour la population; il est toujours beau de se commander à soi-même, & l'état de virginité est par ces raisons très-digne d'estime; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau, ni bon, ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme; mais on en a plus pour une mère de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-sensé. Comme on ne se marie pas en naissant, & qu'il n'est pas même à propos de se marier fort jeune, la virginité, que tous ont dû porter, & honorer, a sa nécessité, son utilité, son prix & sa gloire; mais

c'est pour aller, quand il convient, déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi! disent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal! pourquoi donc ne se marient-ils pas? Ah! pourquoi? Parce qu'un état si saint & si doux en lui-même, est devenu par vos sottises institutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans être un frippon ou un sot. Sceptre de fer, loix insensées! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, & c'est par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie! Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misère où vous nous avez réduits?

porte point à le massacrer. Ainsi le zèle du salut des hommes n'est point la cause des persécutions ; c'est l'amour-propre & l'orgueil qui en est la cause. Moins un culte est raisonnable , plus on cherche à l'établir par force : celui qui professe une doctrine insensée ne peut souffrir qu'on ose la voir telle qu'elle est : la raison devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce soit il faut l'ôter aux autres , parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainsi l'intolérance & l'inconséquence ont la même source. Il faut sans cesse intimider , effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raison , vous êtes perdus.

DE cela seul il suit que c'est un grand bien à faire aux peuples dans ce délire , que de leur apprendre à raisonner sur la religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme , c'est ôter le pignard à l'intolérance , c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car si , voulant raisonner , vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres , vous rendez au fanatisme son arme , & vous lui fournissez de quoi devenir plus cruel.

CELUI qui aime la paix ne doit point recourir à des livres ; c'est le moyen de ne rien finir. Les livres sont des sources de disputes intarissables ; parcourez l'histoire des peuples : ceux qui n'ont point des livres ne disputent point. Voulez-vous asservir les hommes à des autorités humaines ? L'un sera plus près , l'autre plus loin de la preuve ; ils en seront diversement affectés : avec la bonne foi la plus entière , avec le meilleur jugement du monde , il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens , & ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même , s'il daignoit nous parler dans nos langues , ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes , & les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes , & les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire , il n'y a point de si grossier mensonge qu'on ne puisse étayer de quelque fausse raison.

SUPPOSONS

SUPPOSONS qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il est jour ; on se moquera de lui : mais laissez à ce particulier le temps & les moyens de se faire une secte , tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disoit vrai. Car enfin , diront-ils , quand il a prononcé qu'il étoit jour , il étoit jour en quelque lieu de la terre ; rien n'est plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière , soutiendront qu'en un autre sens encore il est très-vrai qu'il est jour la nuit. Pourvu que des gens subtils s'en mêlent , bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats qui dégèneront , selon l'usage en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications , les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la proposition au figuré , l'autre au propre. L'un dira : il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit nuit : l'autre dira ; il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire , & n'y verra que des obstinés. On finira par se battre , se massacrer ; les flots de sang couleront de toutes parts , & si la nouvelle secte est enfin victorieuse , il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à-peu-près l'histoire de toutes les querelles de religion.

LA plupart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme , & se maintiennent par l'hypocrisie ; de-là vient qu'ils choquent la raison & ne menent point à la vertu. L'enthousiasme & le délire ne raisonnent pas ; tant qu'ils durent , tout passe & l'on marche peu sur les dogmes : cela est d'ailleurs si commode , la doctrine coûte si peu à suivre , & la morale coûte tant à pratiquer , qu'en se jettant du côté le plus facile , on rachette les bonnes œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais , quoi qu'on fasse , le fanatisme est un état de crise qui ne peut durer toujours. Il a ses accès plus ou moins longs , plus ou moins fréquens , & il a aussi ses relâches , durant lesquels on est de sang froid. C'est alors qu'en revenant sur soi-même , on est tout surpris de se voir enchaîné par tant d'absurdités. Cependant le culte est réglé , les formes sont prescrites , les loix sont établies , les transgresseurs sont

punis. Ira-t-on protester seul contre tout cela, récuser les loix de son pays, & renier la religion de son père? Qui l'oseroit? On se foumet en silence; l'intérêt veut qu'on soit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres, sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. Voilà, Monseigneur, comme pense le gros des hommes dans la plupart des religions, & sur-tout dans la vôtre; & voilà la clef des inconséquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'est qu'apparence, & leurs mœurs sont comme leur foi.

POURQUOI un homme a-t-il inspection sur la croyance d'un autre, & pourquoi l'État a-t-il inspection sur celle des citoyens? C'est parce qu'on suppose que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir, dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'est pas, qu'importe ce qu'ils croient, ou ce qu'ils font semblant de croire? L'apparence de la religion ne sert plus qu'à les dispenser d'en avoir une.

DANS la société chacun est en droit de s'informer si un autre se croit obligé d'être juste, & le Souverain est en droit d'examiner les raisons sur lesquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être observées; c'est sur quoi j'ai beaucoup insisté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune manière sur les actions, & qui ne tendent point à transgresser les loix, chacun n'a là-dessus que son jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de prescrire à d'autres sa façon de penser. Si, par exemple, quelqu'un, même constitué en autorité, venoit me demander mon sentiment sur la fameuse question de l'hypostase, dont la Bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des conciles, & tant d'hommes ont été tourmentés; après lui avoir dit que je ne l'entends point & ne me soucie point de l'entendre, je le prierois, le plus honnêtement que je pourrois, de se mêler de ses affaires, & s'il insistoit, je le laisserois-là.

VOILA le seul principe sur lequel on puisse établir quelque chose

de fixe & d'équitable sur les disputes de religion ; sans quoi , chacun posant de son côté ce qui est en question , jamais on ne conviendra de rien , l'on ne s'entendra de la vie , & la religion qui devroit faire le bonheur des hommes , fera toujours leurs plus grands maux.

MAIS plus les religions vieillissent , plus leur objet se perd de vue ; les subtilités se multiplient , on veut tout expliquer , tout décider , tout entendre ; incessamment la doctrine se raffine & la morale dépérit toujours plus. Assurément il y a loin de l'esprit du Deuteronomie à l'esprit du Talmud & de la Misna , & de l'esprit de l'Évangile aux querelles sur la Constitution ! Saint Thomas demande (55) si par la succession des temps les articles de foi se sont multipliés , & il se déclare pour l'affirmative. C'est-à-dire , que les Docteurs , renchérissant les uns sur les autres , en savent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jesus-Christ. Saint Paul avoue ne voir qu'obscurément & ne connoître qu'en partie. (56) Vraiment nos théologiens sont bien plus avancés que cela ; ils voient tout , ils savent tout : ils nous rendent clair ce qui est obscur dans l'Écriture ; ils prononcent sur ce qui étoit indécis : ils nous font sentir , avec leur modestie ordinaire , que les auteurs sacrés avoient grand besoin de leurs secours pour se faire entendre , & que le Saint-Esprit n'eût pas su s'expliquer clairement sans eux.

QUAND on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles disputes , on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu ; mais s'il est orthodoxe , on lui fait signer des formulaires sur les questions les plus inutiles & souvent les plus inintelligibles , & quand il a signé , tout va bien ; l'on ne s'informe plus du reste. Pourvu qu'il n'aille pas se faire pendre , il peut vivre au surplus comme il lui plaira ; ses mœurs ne font rien à l'affaire , la doctrine est en sûreté. Quand la religion en est-là , quel bien fait-elle à la société ? De quel avantage est-elle aux hommes ? Elle ne sert qu'à exciter entre eux des

(55) *Secunda secundæ Quest. 1. Art. VII.*

[56] I. Cor. XIII. 9. 12.

dissentions, des troubles, des guerres de toute espèce, à les faire entr'égorger pour des logogryphes : il vaudroit mieux alors n'avoir point de religion que d'en avoir une si mal entendue. Empêchons-là, s'il se peut, de dégénérer à ce point, & soyons sûrs, malgré les bûchers & les chaînes, d'avoir bien mérité du genre humain.

SUPPOSONS que, las des querelles qui le déchirent, il s'assemble pour les terminer & convenir d'une religion commune à tous les peuples. Chacun commencera, cela est sûr, par proposer la sienne comme la seule vraie, la seule raisonnable & démontrée, la seule agréable à Dieu & utile aux hommes ; mais ses preuves ne répondant pas là-dessus à sa persuasion, du moins au gré des autres sectes, chaque parti n'aura de voix que la sienne ; tous les autres se réuniront contre lui ; cela n'est pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette manière, un seul proposant, & tous rejetans ; ce n'est pas le moyen d'être d'accord. Il est croyable qu'après bien du temps perdu dans ces altercations puérides, les hommes de sens chercheront des moyens de conciliation. Ils proposeront, pour cela, de commencer par chasser tous les théologiens de l'assemblée, & il ne leur sera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire est indispensable. Cette bonne œuvre faite, ils diront aux peuples : tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'est pas possible même que vous vous entendiez, & c'est un argument qui n'a jamais convaincu personne, que de dire : vous avez tort, car j'ai raison.

» Vous parlez de ce qui est agréable à Dieu. Voilà précisément ce qui est en question. Si nous savions quel culte lui est le plus agréable, il n'y auroit plus de dispute entre nous.
 » Vous parlez aussi de ce qui est utile aux hommes ; c'est autre chose ; les hommes peuvent juger de cela. Prenons donc cette utilité pour règle, & puis établissons la doctrine qui s'y rapporte le plus. Nous pourrions espérer d'approcher ainsi de la vérité autant qu'il est possible à des hommes : car il est à présumer que ce qui est le plus utile aux créatures, est le plus agréable au Créateur.

» CHERCHONS d'abord s'il y a quelque affinité naturelle entre
» nous, si nous sommes quelque chose les uns aux autres. Vous,
» Juifs, que pensez-vous sur l'origine du genre humain? Nous
» pensons qu'il est sorti d'un même Père. Et vous, Chrétiens?
» Nous pensons là-dessus comme les Juifs. Et vous, Turcs? Nous
» pensons comme les Juifs & les Chrétiens. Cela est déjà bon :
» puisque les hommes sont tous frères, ils doivent s'aimer com-
» me tels.

» DITES-NOUS maintenant de qui leur père commun avoit reçu
» l'être? Car il ne s'étoit pas fait tout seul. Du Créateur du ciel
» & de la terre. Juifs, Chrétiens & Turcs sont d'accord aussi sur
» cela; c'est encore un très-grand point.

» ET cet homme, ouvrage du Créateur, est-il un être simple
» ou mixte? Est-il formé d'une substance unique, ou de plusieurs?
» Chrétiens, répondez. Il est composé de deux substances, dont
» l'une est mortelle, & dont l'autre ne peut mourir. Et vous,
» Turcs? Nous pensons de même. Et vous, Juifs? Autrefois nos
» idées là-dessus étoient fort confuses, comme les expressions de
» nos livres sacrés; mais les Esséniens nous ont éclairés, & nous
» pensons encore sur ce point comme les Chrétiens. »

EN procédant ainsi d'interrogations en interrogations, sur la
Providence divine, sur l'économie de la vie à venir, & sur toutes
les questions essentielles au bon ordre du genre humain, ces mé-
mes hommes ayant obtenu de tous des réponses presque unifor-
mes, leur diront : (On se souviendra que les théologiens n'y
sont plus.) » Mes amis, de quoi vous tourmentez - vous? Vous
» voilà tous d'accord sur ce qui vous importe; quand vous diffé-
» rerez de sentiment sur le reste, j'y vois peu d'inconvénient. For-
» mez de ce petit nombre d'articles une religion universelle, qui
» soit, pour ainsi dire, la religion humaine & sociale, que tout
» homme vivant en société soit obligé d'admettre. Si quelqu'un
» dogmatise contr'elle, qu'il soit banni de la société, comme en-
» nemi de ses loix fondamentales. Quant au reste sur quoi vous
» n'êtes pas d'accord, formez chacun de vos croyances particu-

„ lières autant de religions nationales, & suivez-les en sincérité de
 „ cœur. Mais n'allez point vous tourmentant pour les faire ad-
 „ mettre aux autres peuples, & soyez assurés que Dieu n'exige
 „ pas cela. Car il est aussi injuste de vouloir les soumettre à vos
 „ opinions qu'à vos loix, & les Missionnaires ne me semblent
 „ guères plus sages que les conquérans.

„ EN suivant vos diverses doctrines, cessez de vous les figurer
 „ si démontrées que quiconque ne les voit pas telles, soit coupable
 „ à vos yeux de mauvaise foi. Ne croyez point que tous ceux
 „ qui pesent vos preuves & les rejettent, soient pour cela des
 „ obstinés que leur incrédulité rende punissables; ne croyez point
 „ que la raison, l'amour du vrai, la sincérité soient pour vous
 „ seuls. Quoi qu'on fasse, on sera toujours porté à traiter en en-
 „ nemis ceux qu'on accusera de se refuser à l'évidence. On plaint
 „ l'erreur, mais on hait l'opiniâtreté. Donnez la préférence à vos
 „ raisons, à la bonne heure; mais sachez que ceux qui ne s'y
 „ rendent pas ont les leurs.

„ HONOREZ en général tous les fondateurs de vos cultes res-
 „ pectifs. Que chacun rende au sien ce qu'il croit lui devoir, mais
 „ qu'il ne méprise point ceux des autres. Ils ont eu de grands
 „ génies & de grandes vertus: cela est toujours estimable. Ils se
 „ sont dits les envoyés de Dieu, cela peut être & n'être pas:
 „ c'est de quoi la pluralité ne sauroit juger d'une manière unifor-
 „ me, les preuves n'étant pas également à sa portée. Mais quand
 „ cela ne seroit pas, il ne faut point les traiter si légèrement
 „ d'imposteurs. Qui fait jusqu'ou les méditations continuelles sur
 „ la Divinité, jusqu'ou l'enthousiasme de la vertu ont pu, dans
 „ leurs sublimes ames, troubler l'ordre didactique & rampant des
 „ idées vulgaires? Dans une trop grande élévation la tête tourne,
 „ & l'on ne voit plus les choses comme elles sont. Socrate a cru
 „ avoir un esprit familier, & l'on n'a point osé l'accuser pour cela
 „ d'être un fourbe. Traiterons-nous les fondateurs des peuples,
 „ les bienfaiteurs des nations, avec moins d'égards qu'un parti-
 „ culier? Du reste, plus de dispute entre vous sur la préférence
 „ de vos cultes. Ils sont tous bons, lorsqu'ils sont prescrits par

„ les loix , & que la religion essentiel s'y trouve ; ils sont mauvais
 „ quand elle ne s'y trouve pas. La forme du culte est la police
 „ des religions & non leur essence , & c'est au Souverain qu'il ap-
 „ partient de régler la police dans son pays. ”

J'AI pensé, Monseigneur, que celui qui raisonneroit ainsi, ne seroit point un blasphémateur, un impie; qu'il proposeroit un moyen de paix juste, raisonnable, utile aux hommes; & que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût sa religion particulière ainsi que les autres, & qu'il n'y fût tout aussi sincèrement attaché. Le vrai Croÿant, sachant que l'infidèle est aussi un homme, & peut-être un honnête homme, peut sans crime s'intéresser à son sort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans son pays, cela est juste; mais qu'il ne damne pas pour cela ceux qui ne pensent pas comme lui; car quiconque prononce un jugement si téméraire, se rend l'ennemi du reste du genre humain. J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique; je pense tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive de bonne foi, peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire en un pays des religions étrangères sans la permission du Souverain; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux loix, & qui désobéit aux loix désobéit à Dieu.

QUANT aux religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il est injuste & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain se fait tort à lui-même en maltraitant leurs sectateurs. Il est bien différent d'embrasser une religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on est né, le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité de cultes, ni proscrire ceux qui sont une fois établis; car un fils n'a jamais tort de suivre la religion de son père. La raison de la tranquillité publique est toute contre les persécuteurs. La religion n'excite jamais de troubles dans un État que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce soit. Mais tout culte légitime, c'est-à-dire, tout culte où se trouve la religion essentielle,

& dont par conséquent les sectateurs ne demandent que d'être soufferts & vivre en paix, n'a jamais causé ni révoltes ni guerres civiles, si ce n'est lorsqu'il a fallu se défendre & repousser les persécuteurs. Jamais les Protestans n'ont pris les armes en France que lorsqu'on les y a poursuivis. Si l'on eût pu se résoudre à les laisser en paix, ils y seroient demeurés. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France malgré les loix. Mais lorsque, transmise des pères aux enfans, cette religion fut devenue celle d'une partie de la Nation Françoisé, & que le Prince eut solennellement traité avec cette partie par l'Édit de Nantes; cet Édit devint un contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé que du commun consentement des deux parties; & depuis ce temps, l'exercice de la religion Protestante est, selon moi, légitime en France.

QUAND il ne le seroit pas, il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient & qu'ils ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuller leurs mariages (57), déclarer leurs enfans bâtards..... en ne disant que ce qui est, j'en dirois trop; il faut me taire.

VOICI

(57) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouse, concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Protestans de faire entr'eux des mariages, qui, selon les Protestans, ne sont que des actes civils, & par conséquent soumis entièrement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.

Ainsi de ce que, selon les Protestans, le mariage est un acte civil, il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Protestans, pour se marier, sont légitimement tenus de se faire

Catholiques, attendu que, selon eux, le mariage est un acte civil. Telle est la manière de raisonner de Messieurs du Parlement de Toulouse.

La France est un Royaume si vaste, que les François se sont mis dans l'esprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du droit naturel, ni du droit des gens; & il est à remarquer que dans tout ce grand Royaume, où sont tant d'Universités, tant de Collèges, tant d'Académies, & où l'on enseigne avec tant d'im-

VOICI du moins ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'état, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Protestans François tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter-là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs distinctions. Pour prévenir des dissensions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni grands ni noblesse à sa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres, appelées guerres de religion ; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la Cour & dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouilloient les affaires, & puis les chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des marchands & des payfans ? Comment s'y prendront-ils pour susciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des valets ou des maîtres, & où l'égalité est inconnue ou en horreur ? Un marchand proposant de lever des troupes peut se faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François. (58)

Si j'étois Roi ? Non : Ministre ? Encore moins : mais homme puissant en France, je dirois. Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges : tout veut acheter le droit de faire mal : Paris & la Cour engouffrent tout. Laissons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils soient marchands & toujours marchands, laboureurs & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti possible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à fortir ; ils feront va-

portance tant d'inutilités, il n'y a pas une seule chaire de Droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

[58] Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué de chefs à prendre les armes, c'est quand, réduit au désespoir par ses persécuteurs, il voit qu'il ne lui reste plus de choix que dans

la manière de périr. Telle fut, au commencement de ce siècle, la guerre des Camifards. Alors on est tout étonné de la force qu'un parti méprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs n'ont su calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang qu'ils devroient bien y songer avant de les rendre inévitables.

loir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner ; ils alimenteront notre luxe , ils travailleront , & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on fait ; il seroit du moins plus humain , & sûrement il seroit plus utile. C'est moins la tyrannie , & c'est moins l'ambition des chefs , que ce ne sont leurs préjugés & leurs courtes vues qui font le malheur des nations.

Je finirai par transcrire une espèce de Discours qui a quelque rapport à mon sujet , & qui ne m'en écartera pas long-temps.

UN Parfis de Suratte ayant épousé en secret une Musulmane fut découvert , arrêté , & ayant refusé d'embrasser le Mahométisme , il fut condamné à mort. Avant d'aller au supplice , il parla ainsi à ses juges.

„ QUOI ! vous voulez m'ôter la vie ! Eh ! de quoi me punissez-
 „ vous ? J'ai transgressé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi parle
 „ au cœur & n'est pas cruelle ; mon crime a été puni par le blâme
 „ de mes frères. Mais que vous ai-je fait pour mériter de mourir ?
 „ Je vous ai traités comme ma famille , & je me suis choisi une sœur
 „ parmi vous. Je l'ai laissée libre dans sa croyance , & elle a res-
 „ pecté la mienne pour son propre intérêt. Borné sans regret à
 „ elle seule , je l'ai honorée comme l'instrument du culte qu'exige
 „ l'auteur de mon être , j'ai payé par elle le tribut que tout hom-
 „ me doit au genre humain : l'amour me l'a donnée & la vertu
 „ me la rendoit chère , elle n'a point vécu dans la servitude , elle
 „ a possédé sans partage le cœur de son époux ; ma faute n'a pas
 „ moins fait son bonheur que le mien.

„ POUR expier une faute si pardonnable , vous m'avez voulu
 „ rendre fourbe & menteur ; vous m'avez voulu forcer à professer
 „ vos sentimens sans les aimer & sans y croire : comme si le trans-
 „ fuge de nos loix eût mérité de passer sous les vôtres , vous m'a-
 „ vez fait opter entre le parjure & la mort , & j'ai choisi , car je
 „ ne veux pas vous tromper. Je meurs donc , puisqu'il le faut ;
 „ mais je meurs digne de revivre & d'animer un autre homme

„ juste. Je meurs martyr de ma religion, sans craindre d'entrer
„ après ma mort dans la vôtre. Puisse-je renaître chez les Mu-
„ sulmans pour leur apprendre à devenir humains, clémens, équi-
„ tables : car servant le même Dieu que nous servons, puisqu'il
„ n'y en a pas deux, vous vous aveuglez dans votre zèle en tour-
„ mentant ses serviteurs, & vous n'êtes cruels & sanguinaires que
„ parce que vous êtes inconséquens.

„ VOUS êtes des enfans, qui dans vos jeux ne savez que
„ faire du mal aux hommes. Vous vous croyez savans, &
„ vous ne savez rien de ce qui est de Dieu. Vos dogmes récents
„ sont-ils convenables à celui qui est & qui veut être adoré de
„ tous les temps? Peuples nouveaux, comment osez-vous parler
„ de religion devant nous? Nos rites sont aussi vieux que les as-
„ tres : les premiers rayons du soleil ont éclairé & reçu les hom-
„ mages de nos Pères. Le grand Zerduft a vu l'enfance du monde;
„ il a prédit & marqué l'ordre de l'Univers; & vous, hommes
„ d'hier, vous voulez être nos prophètes! Vingt siècles avant Ma-
„ homet, avant la naissance d'Ismaël & de son père, les Mages
„ étoient antiques. Nos livres sacrés étoient déjà la loi de l'Asie
„ & du monde, & trois grands empires avoient successivement
„ achevé leur long cours sous nos ancêtres, avant que les vôtres
„ fussent sortis du néant.

„ VOYEZ, hommes prévenus, la différence qui est entre vous
„ & nous. Vous vous dites croyans, & vous vivez en barbares.
„ Vos institutions, vos loix, vos cultes, vos vertus mêmes tour-
„ mentent l'homme & le dégradent. Vous n'avez que de tristes
„ devoirs à lui prescrire. Des jeûnes, des privations, des combats,
„ des mutilations, des clôtures : vous ne savez lui faire un devoir
„ que de ce qui peut l'affliger & le contraindre. Vous lui faites
„ haïr la vie & les moyens de la conserver : vos femmes sont
„ sans hommes, vos terres sont sans culture; vous mangez les
„ animaux & vous massacrez les humains; vous aimez le sang,
„ les meurtres; tous vos établissemens choquent la nature, avi-
„ lissent l'espèce humaine; &, sous le double joug du despotisme
„ & du fanatisme, vous l'écrasez de ses Rois, & de ses Dieux.

„ POUR nous, nous sommes des hommes de paix; nous ne
 „ faisons ni ne voulons aucun mal à rien de ce qui respire, non
 „ pas même à nos tyrans : nous leur cédon sans regret le fruit de
 „ nos peines, contens de leur être utiles & de remplir nos devoirs.
 „ Nos nombreux bestiaux couvrent vos pâturages; les arbres
 „ plantés par nos mains vous donnent leurs fruits & leurs ombres;
 „ vos terres, que nous cultivons, vous nourrissent par nos soins :
 „ un peuple simple & doux multiplie sous vos outrages, & tire
 „ pour vous la vie & l'abondance du sein de la mère commune,
 „ où vous ne savez rien trouver. Le soleil, que nous prenons à
 „ témoin de nos œuvres, éclaire notre patience & vos injustices;
 „ il ne se leve point sans nous trouver occupés à bien faire, & en
 „ se couchant il nous ramène au sein de nos familles nous pré-
 „ parer à de nouveaux travaux.

„ DIEU seul sait la vérité. Si malgré tout cela nous nous trom-
 „ pons dans notre culte, il est toujours peu croyable que nous
 „ soyons condamnés à l'enfer, nous qui ne faisons que du bien
 „ sur la terre, & que vous soyez les élus de Dieu, vous qui n'y
 „ faites que du mal. Quand nous serions dans l'erreur, vous de-
 „ vriez la respecter pour votre avantage. Notre piété vous engrais-
 „ se, & la vôtre vous consume; nous réparons le mal que vous
 „ fait une religion destructive. Croyez-moi, laissez-nous un culte
 „ qui vous est utile; craignez qu'un jour nous n'adoptions le vô-
 „ tre : c'est le plus grand mal qui vous puisse arriver.”

J'AI tâché, Monseigneur, de vous faire entendre dans quel esprit a été écrite la profession de foi du Vicaire Savoyard, & les considérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à présent à quel égard vous pouvez qualifier sa doctrine de blasphématoire, d'impie, d'abominable, & ce que vous y trouvez de scandaleux & de pernicieux au genre humain? J'en dis autant à ceux qui m'accusent d'avoir dit ce qu'il falloit taire, & d'avoir voulu troubler l'ordre public; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi sur ce qui est utile ou nuisible, indisposent d'un mot le public crédule contre un auteur bien intentionné. Est-ce apprendre au peuple à ne rien croire

que le rappeler à la véritable foi qu'il oublie ? Est-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de son pays ? Est-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au sien ? Est-ce ôter celui qu'on a que ne vouloir pas qu'on en change ? Est-ce se jouer de toute religion que respecter toutes les religions ? Enfin est-il donc si essentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout soit ôté ?

VOILA pourtant ce qu'on persuade au peuple quand on veut lui faire prendre son défenseur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos bâchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abusent sur mon compte. Il me croit un monstre sur la foi de vos clameurs; mais vos clameurs cesseront enfin; mes écrits resteront, malgré vous, pour votre honte. Les Chrétiens moins prévenus y chercheront avec surprise les horreurs que vous prétendez y trouver; ils n'y verront, avec la morale de leur divin Maître, que des leçons de paix, de concorde & de charité. Puissent-ils y apprendre à être plus justes que leurs pères! Puissent les vertus qu'ils y auront prises me venger un jour de vos malédictions!

A l'égard des objections sur les sectes particulières dans lesquelles l'Univers est divisé, que ne puis-je leur donner assez de force pour rendre chacun moins entêté de la sienne & moins ennemi des autres; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette considération si frappante & si naturelle, que, s'il fût né dans un autre pays, dans un autre secte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les divisent, qu'à celles qui les unissent! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux sentimens particuliers avec une espèce de rage; ils tiennent d'autant plus à ces sentimens qu'ils semblent moins raisonnables, & chacun voudroit suppléer à force de confiance à l'autorité que la raison refuse à son parti. Ainsi d'accord au fond sur tout ce qui nous intéresse, & dont on ne tient aucun compte, on passe la vie à disputer, à chicaner, à tourmen-

ter, à persécuter, à se battre pour les choses qu'on entend le moins, & qu'il est le moins nécessaire d'entendre. On entasse en vain décisions sur décisions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible : on trouve chaque jour de nouvelles questions à résoudre, chaque jour de nouveaux sujets de querelles ; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de sa petite idée, croit essentiel ce qui ne l'est point, & néglige l'essentiel véritable. Que si on leur propose des objections qu'ils ne peuvent résoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils se dépitent comme des enfans, & parce qu'ils sont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'est sur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

MA propre histoire caractérise mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour, peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, & les simples qui liront mon livre diront avec admiration : quels temps angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & son auteur poursuivi comme un malfaiteur ! sans doute alors tous les écrits respiroient la dévotion la plus sublime, & la terre étoit couverte de Saints !

MAIS d'autres livres demeureront. On saura, par exemple, que ce même siècle a produit un panégyriste de la saint Barthélemi, François, & comme on peut bien croire, homme d'Église, sans que ni Parlement ni Prélat ait songé même à lui chercher querelle. Alors, en comparant la morale des deux livres, & le sort des deux auteurs, on pourra changer de langage, & tirer un autre conclusion.

LES doctrines abominables sont celles qui mènent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice & la violence en

syftême, & de les faire découler de la clémence de Dieu? Je m'abstiendrai d'entrer ici dans un parallèle qui pourroit vous déplaire. Convenez seulement, Monfeigneur, que fi la France eût professé la religion du Prêtre Savoyard, cette religion si simple & si pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs François; ce peuple si doux & si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions & de massacres, depuis l'Inquisition de Toulouse (59) jusqu'à la saint Barthélemi, & depuis les guerres des Albigeois jusqu'aux Dragonades; le Conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrières n'eussent point été mis à mort par Arrêt du Parlement d'Aix; & sous nos yeux l'innocent Calas, torturé par les bourreaux n'eût point péri sur la roue. Revenons à présent, Monfeigneur, à vos censures & aux raisons sur lesquelles vous les fondez.

CE sont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous attestent la parole de Dieu, & qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât la parole des hommes; il est bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi!*

(59) Il est vrai que Dominique, Saint Espagnol, y eût grande part. Le Saint, selon un Écrivain de son ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes personnes; zélées pour la loi, lesquelles prirent le soin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob charitatem, prædicans contra*

Albienses, in adjutorium sumpsit quasdam devotas personas, zelantes profide quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset. Antonin. in Chron. P. III. tit. 23. c. 14. §. 2. Cette charité ne ressemble guères à celle du Vicaire; aussi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter & l'autre canoniser ceux qui la professent.

VOUS répondez : *Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F. ; il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole. (60)*

ET tout au contraire, cette plainte n'est sensée qu'en admettant la vérité de la révélation. Car si vous la supposez fausse, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur ? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute & non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix de ses moyens, en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir & de si profondes discussions, le Vicaire a-t-il tort de dire : „ voyons toutefois ; examinons, comparons, vérifions. O ! „ si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, Pen aurois-je servi de moins bon cœur ? ”

MONSIEUR, votre mineure est admirable. Il faut la transcrire ici toute entière ; j'aime à rapporter vos propres termes ; c'est ma plus grande méchanceté.

MAIS n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athènes, cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs & les héros. Que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événemens !

SI la matière étoit moins grave & que j'eusse moins de respect pour vous, cette manière de raisonner me fourniroit peut-être l'occasion d'égayer un peu mes lecteurs ; mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite, & à l'homme à qui

qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

CONSIDÉREZ donc, de grace, qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voie; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé, que parce que des auteurs contemporains me le disent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires: mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau?

D'AILLEURS nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé; nul, pour en avoir douté, ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour nous que sur des preuves morales, & toute preuve morale est susceptible de plus & de moins. Croirai-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible?

S'IL y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des Wampirs. Rien n'y manque; procès verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est des plus complètes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux Wampirs? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru?

QUELQUE attestés que soient, au gré même de l'incrédule Cicéron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, & sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante & celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral; & comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit

pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

VOUS vous souviendrez , s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre manière d'argumenter encore une supposition.

UN habitant de la rue S. Jacques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris : » Monseigneur, je fais que vous ne » croyez ni à la béatitude de Saint Jean de Paris, ni aux miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer en public sur sa tombe, à la » vue de la ville du monde la plus éclairée & la plus nombreuse. » Mais je crois devoir vous attester que je viens de voir ressusciter le Saint en personne dans le lieu où ses os ont été déposés. «

L'HOMME de la rue S. Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouïe de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, sur son état, sur ses sentimens, sur son Confesseur, sur d'autres articles semblables; & lorsqu'à son air, comme à ses discours, vous aurez compris que c'est un pauvre ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confession, il vous confirmera dans l'opinion qu'il est Janséniste : » Ah! ah! lui direz-vous d'un air railleur, vous êtes convulsif- » naire, & vous avez vu ressusciter saint Paris? Cela n'est pas » fort étonnant; vous avez vu tant d'autres merveilles! «

TOUJOURS dans ma supposition, sans doute il insistera: il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter, disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient Jansénistes? » Oui, Monseigneur, dira-il; mais n'importe, ils sont en nombre suffisant, gens de bonnes mœurs, de bon sens, & non récusables; la preuve est complete, & rien ne manque à notre déclaration pour constater la vérité du fait. «

D'AUTRES Évêques moins charitables enverroient chercher un Commissaire, & lui configneroient le bon homme honoré de la vision glorieuse, pour en aller rendre grace à Dieu aux petites maisons. Pour vous, Monseigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande, vous vous contenterez de lui dire : „ Je fais que deux ou trois témoins, honnêtes gens & de „ bon sens, peuvent attester la vie ou la mort d'un homme ; mais „ je ne fais pas encore combien il en faut pour constater la ré- „ surrection d'un Janséniste. En attendant que je l'apprenne, allez „ mon enfant, tâcher de fortifier votre cerveau creux. Je vous „ dispense du jeûne, & voilà de quoi vous faire de bon bouillon. “

C'EST à-peu-près, Monseigneur, ce que vous diriez & que diroit tout autre homme sage à votre place. D'où je conclus que, même selon vous, & selon tout autre homme sage, les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre, & purement surnaturels : sur quoi je vous laisse juger vous-même de la justesse de votre comparaison.

VOICI pourtant la conclusion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité.* (61) Monseigneur, si jamais elle me procure un Évêché de cent mille livres de rente, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

CONTINUONS maintenant à vous transcrire, en prenant seulement la liberté de restituer au besoin les passages de mon livre que vous tronquez.

„ QU'UN homme, *ajoute-t-il plus loin*, vienne nous tenir ce „ langage : mortels, je vous annonce les volontés du Très-Haut ; „ reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au soleil „ de changer son cours, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'aplanir, aux flots de s'élever, à „ la terre de prendre un autre aspect : à ces merveilles qui ne

[61] *Mandement* in-4^o. p. 12. & de la nouv. Collect. in-4^o. T. VII. p. 71.

», reconnoitra pas à l'instant le maître de la nature ? " *Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la sorte, ne demande qu'à voir des miracles pour être Chrétien ?*

BIEN plus que cela, Monseigneur; puisque je n'ai pas même besoin des miracles pour être Chrétien.

ÉCOUTEZ toutefois ce qu'il ajoute : » Reste enfin, dit-il, l'examen le plus important dans la doctrine annoncée; car puisque » ceux qui disent que Dieu fait ici-bas des miracles, prétendent » que le diable les imite quelquefois avec les prodiges les mieux » constatés, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant, & » puisque les Magiciens de Pharaon osoient, en présence même » de Moïse, faire les mêmes signes qu'il faisoit par l'ordre exprès » de Dieu, pourquoi dans son absence n'eussent-ils pas, aux mêmes titres, prétendu la même autorité? Ainsi donc, après avoir » prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle » par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour » l'œuvre de Dieu. Que faire en pareil cas pour éviter le dialèle ? » Une seule chose; revenir au raisonnement, & laisser-là les miracles. Mieux eut valu n'y pas recourir. «

C'EST dire : qu'on me montre des miracles, & je croirai. Oui, Monseigneur, c'est dire : qu'on me montre des miracles & je croirai aux miracles. *C'est dire : qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire.* Oui, Monseigneur, c'est dire, selon le précepte même de Moïse : (62) qu'on me montre des miracles, & je refuserai encore de croire une doctrine absurde & déraisonnable, qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.

J'AI dit que c'étoit-là du bon sens le plus simple, qu'on n'obscuroiroit qu'avec des distinctions tout au moins très-subtiles : c'est encore une de mes prédictions; en voici l'accomplissement.

QUAND une doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur

(62) Deuteron. C. XIII.

une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejeter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle, qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est-à-dire, que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très-Haut, confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve-là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. (63)

LE lecteur en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages; mais c'est avec les vôtres que je veux vous répondre ici.

Où est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet Écrivain?

MONSEIGNEUR, je ne me suis jamais piqué d'une bonne foi philosophique; car je n'en connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne foi chrétienne, depuis que les foi-disans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici?

PLUS j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

ON croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même auteur y défère cependant de la manière la plus positive, la plus solennelle.

ON auroit raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée

(63) Mandement in-4°. page 13. & de la nouvelle Collection in-4°. T. VII. page 71.

toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase ; car si le verbe relatif *y désire*, se rapporte à la révélation chrétienne, vous avez raison ; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoi qu'il en soit, je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejeter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejeter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là ? Il est vrai que vous dites conditionnellement *on croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F., & en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage.

„ J'avoue que la majesté des écritures m'étonne ; la sainteté de
 „ l'Évangile (64) parle à mon cœur. Voyez les livres des phi-
 „ losophes, avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de ce-
 „ lui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple soit
 „ l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire
 „ ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthou-
 „ siasme ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pu-
 „ reté dans ses mœurs ! Quelle grace touchante dans ses instruc-
 „ tions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde sa-
 „ gesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse
 „ & quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur les pas-
 „ sions ! Où est l'homme, où est le Sage qui fait agir, souffrir
 „ & mourir sans foiblesse & sans ostentation (65) ? Quand Platon

(64) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit, lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis, *la majesté de l'Écriture*, au lieu de *la majesté des Écritures* ; & il a mis, *la sainteté de*

l'Écriture, au lieu de *la sainteté de l'Évangile*. Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies ; mais c'est me faire parler bien niaisement.

(65) Je remplis, selon ma cour-

„ peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime,
 „ & digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait
 „ Jesus-Christ : la ressemblance est si frappante que tous les pères
 „ l'ont sentie, & qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels
 „ préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser
 „ comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ? Quelle dis-
 „ tance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleurs, sans
 „ ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, & si
 „ cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate,
 „ avec tout son esprit, fut autre chose qu'un Sophiste. Il inventa,
 „ dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avoient mise en prati-
 „ que ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que met-
 „ tre en leçons leurs exemples. Aristide avoit été juste avant que
 „ Socrate eût dit ce que c'étoit que justice ; Léonidas étoit mort
 „ pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la
 „ patrie ; Sparte étoit sobre avant que Socrate eût loué la so-
 „ briété : avant qu'il eût défini la vertu, Sparte abondoit en hom-
 „ mes vertueux. Mais où Jesus avoit-il pris parmi les siens cette
 „ morale élevée & pure, dont lui seul a donné les leçons & l'exem-
 „ ple ? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se
 „ fit entendre, & la simplicité des plus héroïques vertus honora
 „ le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philoso-
 „ phant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse
 „ désirer ; celle de Jesus expirant dans les tourmens, injurié, rail-
 „ lé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse
 „ craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit celui qui
 „ la lui présente & qui pleure. Jesus, au milieu d'un supplice af-
 „ freux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie & la
 „ mort de Socrate sont d'un Sage, la vie & la mort de Jesus
 „ sont d'un Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'Évangile est in-

me, les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'absolument celles qu'il fait ici soient insidieuses, comme en d'autres endroits ; mais parce que le défaut de suite & de liaison affoiblit le passage quand il est tron-

qué ; & aussi parce que mes persécuteurs supprimant avec soin tout ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la Religion, il est bon de le rétablir à mesure que l'occasion s'en trouve.

„ventée à plaisir ? Non, ce n'est pas ainsi qu'on invente, & les
 „faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés
 „que ceux de Jesus-Christ. Au fond c'est reculer la difficulté
 „sans la détruire. Il seroit plus inconcevable que plusieurs hom-
 „mes d'accord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est qu'un seul
 „en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs Juifs n'eussent trouvé
 „ni ce ton ni cette morale, & l'Évangile a des caractères de vé-
 „rité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'in-
 „venteur en seroit plus étonnant que le Héros.

(66) *IL seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hom-
 mage à l'authenticité de l'Évangile. Je vous fais gré, Monseigneur,
 de cet aveu; c'est une injustice que vous avez de moins que les
 autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire
 on croiroit au lieu d'on croit.*

*CEPENDANT l'auteur ne la croit qu'en conséquence des témoi-
 gnages humains. Vous vous trompez, Monseigneur; je la recon-
 nois en conséquence de l'Évangile & de la sublimité que j'y vois,
 sans qu'on me l'atteste. Je n'ai pas besoin qu'on m'affirme qu'il
 y a un Évangile lorsque je le tiens. Ce sont toujours des hommes
 qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Et point
 du tout; on ne me rapporte point que l'Évangile existe; je le
 vois de mes propres yeux; & quand tout l'Univers me soutien-
 droit qu'il n'existe pas, je saurois très-bien que tout l'Univers
 ment, ou se trompe. Que d'hommes entre Dieu & lui! Pas un
 seul. L'Évangile est la pièce qui décide, & cette pièce est entre
 mes mains. De quelque manière qu'elle y soit venue, & quel-
 que auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'Esprit divin : cela est
 immédiat autant qu'il peut l'être; il n'y a point d'hommes entre
 cette preuve & moi; & dans le sens où il y en auroit, l'histori-
 que de ce saint livre, de ses auteurs, du temps où il a été com-
 posé, &c. rentre dans les discussions de critique où la preuve mo-
 rale est admise. Telle est la réponse du Vicaire Savoyard.*

.LB

(66) *Mandement in-4°. page 14. de la nouv. Collection. in-4°. T, VII.
 page 72.*

LE voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Je vous laisse jouir de toute ma confusion. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter ? » Avec tout cela ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions ? Être toujours modeste & circonspect ; respecter en silence (67) ce qu'on ne sauroit ni rejeter ni comprendre, & s'humilier devant le grand Être qui seul fait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté. « Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes ? Lorsque ce livre porte des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le Héros ? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même. (68)

MONSEIGNEUR, vous me taxez d'iniquité sans sujet : vous m'imputez souvent des mensonges & vous n'en montrez aucun.

(67) Pour que les hommes s'imposent ce respect & ce silence, il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoit ces raisons peut les dire, mais ceux qui censurent & n'en disent point, pourroient se taire. Parler au public avec franchise, avec fermeté, est un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute chose utile ; mais il n'est guères permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre : c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus, de talens, de lumières. Voilà pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander per-

sonne. J'ai dit à mon siècle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier, & s'il m'est arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des auteurs vivans qu'avec toute sorte de bien-séance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces Messieurs qui se mettent si fièrement en avant pour m'enseigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

(68) *Mandement* in-4^o. page 14. & de la nouvelle Collection in-4^o. Tome VII. page 73.

Je m'impose avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en user.

LE scepticisme du Vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Évangile, il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant, si l'Esprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce livre, ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce livre sacré avec toutes les choses admirables qu'il renferme, & que l'esprit humain peut entendre; mais quant aux choses incroyables qu'il y trouve, *lesquelles répugnent à sa raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre*, il les respecte en silence, sans les comprendre, ni les rejeter, & s'humilie devant le grand Être, qui seul fait la vérité. Tel est son scepticisme, & ce scepticisme est bien involontaire, puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout Chrétien raisonnable & de bonne foi qui ne veut savoir des choses du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à sa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre *les questions peu sensées qui sont sans instruction, & qui n'engendrent que des combats.* (69)

D'ABORD vous me faites rejeter la révélation, pour m'en tenir à la religion naturelle, & premièrement je n'ai point rejeté la révélation. Ensuite vous m'accusez *de ne pas admettre même la religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la nécessité*; & votre unique preuve est dans le passage suivant que vous rap- portez: » Si je me trompe, c'est de bonne foi. Cela suffit pour » que mon erreur ne me soit pas imputée à crime; quand vous » vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela. « *C'est-à-dire*, continuez-vous, *que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on est en possession de la vérité; que cette persuasion, fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs, ne peut jamais être un sujet de reproche; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage & re-*

(69) Timoth. C. II. v. 23.

ligieux, celui qui, adoptant les erreurs même de l'Athéisme, dira qu'il est de bonne foi. Or, n'est-ce pas là ouvrir la porte à toutes les superstitions, à tous les systèmes fanatiques, à tous les délires de l'esprit humain? (70)

POUR vous, Monseigneur, vous ne pourrez pas dire ici, comme le Vicaire : *Si je me trompe, c'est de bonne foi* : car c'est bien évidemment à dessein qu'il vous plaît de prendre le change & de le donner à vos lecteurs ; c'est ce que je m'engage à prouver sans réplique ; & je m'y engage ainsi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

LA profession du Vicaire Savoyard est composée de deux parties. La première, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes & neuves, est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu & la religion naturelle avec toute la force dont l'auteur est capable. De celle-là, ni vous, ni les Prêtres n'en parlez point, parce qu'elle vous est fort indifférente, & qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche guères, pourvu que celle du Clergé soit en sûreté.

LA seconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propose des doutes & des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, & dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa religion à taxer les autres de mauvaise foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne sont pas tellement démonstratives à tous les yeux qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voyent pas la même clarté que nous. Cette seconde partie, écrite avec toute la modestie, avec tout le respect convenable, est la seule qui ait attiré votre attention & celle des Magistrats. Vous n'avez eu que des bûchers & des injures pour réfuter mes raisonnemens. Vous avez vu le mal

(70) Mandement in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 73.

dans le doute de ce qui est douteux, vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui est vrai.

EN effet, cette première partie, qui contient ce qui est vraiment essentiel à la religion, est décisive & dogmatique. L'auteur ne balance pas, n'hésite pas. Sa conscience & sa raison le déterminent d'une manière invincible. Il croit, il affirme : il est fortement persuadé.

IL commence l'autre, au contraire, par déclarer que *l'examen qui lui reste à faire est bien différent; qu'il n'y voit qu'embarras, mystère, obscurité; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance; qu'il n'y faut donner à ses discours que l'autorité de la raison; qu'il ignore lui-même s'il est dans l'erreur, & que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter.* Il propose dans ses objections ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses grandes & fortes raisons de croire; & de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels & un scepticisme respectueux sur les autres. A la fin de cette seconde partie il insiste de nouveau sur la circonspection nécessaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois, dit-il, pris un ton dogmatique & décisif; mais je suis homme, ignorant, sujet à l'erreur: que pouvois-je faire? Je vous ai ouvert mon cœur sans réserve; ce que je tiens pour sûr, je vous l'ai donné pour tel: je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions; je vous ai dit mes raisons de douter & de croire. Maintenant c'est à vous de juger.*

LORS donc que dans le même écrit l'auteur dit : *Si je me trompe, c'est de bonne foi; cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime;* je demande à tout lecteur qui a le sens commun & quelque sincérité, si c'est sur la première ou sur la seconde partie que peut tomber ce soupçon d'être dans l'erreur; sur celle où l'auteur affirme, ou sur celle où il balance? Si ce soupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes sur la révélation? Vous avez pris le premier parti contre toute raison, & dans le seul desir de me rendre criminel; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monseigneur, où sont,

je ne dis pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon sens & l'humanité ?

QUAND vous auriez pu vous tromper sur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte seul que vous rapportez vous eût défabusé malgré vous. Car, lorsqu'il dit : *cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne foi : mais quand il n'y auroit point de Dieu, où seroit le crime de croire qu'il y en a un ? Et quand ce seroit un crime, qui est-ce qui le pourroit imputer ? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber sur la religion naturelle, & le discours du Vicaire seroit un vrai galimathias dans le sens que vous lui prêtez. Il est donc impossible de déduire du passage que vous rapportez, que *je n'admets pas la religion naturelle*, ou que *je n'en reconnois pas la nécessité* ; il est encore impossible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce sont vos termes, *regarder comme un homme sage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'athéisme, dira qu'il est de bonne foi* ; & il est même impossible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'est pas démontré, rien ne sauroit jamais l'être, ou il faut que je sois un insensé.

POUR montrer qu'on ne peut s'autoriser d'une mission divine pour débiter des absurdités, le Vicaire met aux prises un inspiré, qu'il vous plaît d'appeller Chrétien, & un raisonneur, qu'il vous plaît d'appeller incrédule, & il les fait disputer chacun dans leur langage, qu'il désapprouve, & qui très-sûrement n'est ni le sien ni le mien. Là-dessus vous me taxez d'*une insigne mauvaise foi*, (71) & vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ses discours sont ineptes, à quoi donc le reconnoissez-vous pour Chrétien ? Et si le raisonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité ? S'enfuit-il des inepties que débite un inspiré que ce soit un Catholique, & de celles que réfute

(71) Mandement in-4°. page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 74.

un raisonneur, que ce soit un mécréant ? Vous auriez bien pu, Monseigneur, vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile & de déraison ; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, dites-vous, que Dieu seroit en contradiction avec lui-même. (72) Voilà un grand aveu que vous nous faites-là : car il est sûr que Dieu ne se contredit point. Vous dites, ô impies ! que les dogmes que nous regardons comme révélés, combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire. L'en conviens ; tâchons de faire plus.

JE suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des mystères comme sur des charbons ardents ; vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. J'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

VOUS conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'éléments à la raison, est que la partie est moindre que le tout, & c'est pour avoir affirmé le contraire que l'inspiré vous paroît tenir un discours plein d'inepties. Or, selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jésus fit la dernière cène avec ses disciples, & qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main, & s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

VOILA donc bien clairement, bien précisément la partie plus grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monseigneur ? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Caufans qui puisse vous tirer d'affaire.

JE fais bien que vous avez encore la ressource de saint Augus-

(72) *Mandement in-4^o. page 15. 16. & de la nouvelle Collection in-4^o. Tome VII. page 75.*

tin, mais c'est la même. Après avoir entassé sur la Trinité force discours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun sens; mais dit naïvement ce Père de l'Église, *on s'exprime ainsi, non pour dire quelque chose, mais pour ne pas rester muet.* (73)

TOUT bien considéré, je crois, Monseigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre sur cet article & sur beaucoup d'autres, est celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raison.

LA mauvaise foi de l'auteur d'Émile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu. (74) » Nos » Catholiques, *fait-il dire*, font grand bruit de l'autorité de » l'Église : mais que gagnent-ils à cela s'il leur faut un aussi grand » appareil de preuves pour cette autorité qu'aux autres sectes pour » établir directement leur doctrine? L'Église décide que l'Église a » droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée? « *Qui ne croiroit, M. T. C. F. à entendre cet imposteur, que l'auto- rité de l'Église n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procède ainsi : je décide que je suis infallible; donc je le suis? Im- putation calomnieuse, M. T. C. F.* Voilà, Monseigneur, ce que vous assurez : il nous reste à voir vos preuves. En attendant, ose- riez-vous bien affirmer que les théologiens catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Église par l'autorité de l'Église, *ut in se virtua- liter reflexam?* S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une im- putation calomnieuse.

(75) *La constitution du Christianisme: l'esprit de l'Évangile, les erreurs mêmes & la faiblesse de l'esprit humain tendent à démontrer que l'Église établie par Jésus-Christ est une Église infallible.* Mon- seigneur, vous commencez par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : les discours vagues ne font jamais preuve, & toutes ces choses qui tendent à démontrer, ne démontrent rien.

(73) Dictum est tamen tres per- sonæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur. *Aug. de Trinit. L. V. c. 9.*

[74] *Mandement in-4°.* page 15. & de la nouvelle Collection in-4°. Tome VII. page 75.

[75] *Ibid.*

Allons donc tout d'un coup au corps de la démonstration : le voici.

NOUS assurons que comme ce divin Législateur a toujours enseigné la vérité, son Église l'enseigne aussi toujours. (76)

MAIS qui êtes-vous, vous qui assurez cela pour toute preuve ? Ne seriez-vous point l'Église ou ses chefs ? A vos manières d'argumenter vous paraissez compter beaucoup sur l'assistance du Saint-Esprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'imposteur ? De grace, voyez cela vous-même ; car je n'ai pas le courage d'aller jusqu'au bout.

JE dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien, consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit. *Sortez de là, vous rentrez dans toutes nos discussions.*

EN effet, quel est ici le raisonnement du Vicaire ? Pour choisir entre les religions diverses, il faut, dit-il, de deux choses l'une ; ou entendre les preuves de chaque secte & les comparer, ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or, le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir, & le second justifie la croyance de chacun dans quelque religion qu'il naisse. Il cite en exemple la religion catholique, où l'on donne pour loi l'autorité de l'Église, & il établit là-dessus ce second dilemme. Ou c'est l'Église qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit : *je décide que je suis infallible, donc je le suis*, & alors elle tombe dans le sophisme appelé cercle vicieux ; où elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu, & alors il lui faut un aussi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine : il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, & le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Église chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Protestans. Comment donc

se

[76] *Ibid.* Cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

se déterminera-t-il d'une manière raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent ? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous ? Voilà, Monseigneur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu, & auquel je doute qu'on puisse répondre. (77) Votre franchise épiscopale se tire d'affaire en tronquant le passage de l'auteur de mauvaise foi.

GRACE au Ciel, j'ai fini cette ennuyeuse tâche. J'ai suivi pied-à-pied vos raisons, vos citations, vos censures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reste le seul article du gouvernement, dont je veux bien vous faire grace : très-sûr que quand celui qui gémit sur les misères du peuple, & qui les éprouve, est accusé par vous d'empoisonner les sources de la félicité publique, il n'y a point de lecteur qui ne sente ce que vaut un pareil discours. Si le Traité du Contrat social n'existoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puissances, seroient un des faits que je citerois en preuve, & le sort de l'auteur en seroit un autre encore plus frappant. Il ne me reste plus rien à dire à cet égard ; mon seul exemple a tout dit, & la passion de l'intérêt particulier ne doit point souiller les vérités utiles. C'est le décret contre ma personne, c'est mon livre brûlé par le bourreau, que je transmets à

(77) C'est ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher. Il n'y a rien de si commode que de répondre avec des injures & de saintes déclamations ; on étudie aisément tout ce qui embarrasse. Aussi faut-il avouer qu'en se chamaillant entre eux, les théologiens ont bien des ressources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors suppléer comme ils peuvent.

Ils se payent réciproquement de mille suppositions gratuites qu'on n'ose récuser quand on n'a rien de mieux à donner soi-même. Telle est ici l'invention de je ne sais quelle foi infuse qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de transmettre du père à l'enfant. Mais ils réservent ce jargon pour disputer avec les Docteurs ; s'ils s'en servoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne se moquât d'eux.

la postérité pour pièces justificatives : mes sentimens sont moins bien établis par mes écrits que par mes malheurs.

JE viens, Monseigneur, de discuter tout ce que vous alléguiez contre mon livre. Je n'ai pas laissé passer une de vos propositions sans examen ; j'ai fait voir que vous n'avez raison dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves ; elles sont au-dessus de toute réplique où regne le sens commun.

CEPENDANT quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un livre où l'on sent par-tout, même dans les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le sincère amour du bien & le zèle de la vérité ? Un livre où l'auteur, si peu affirmatif, si peu décisif, avertit si souvent ses lecteurs de se défier de ses idées, de peser ses preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raison ? Un livre qui ne respire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéissance aux loix en toute chose, & même en matière de religion ? Un livre enfin où la cause de la Divinité est si bien défendue, l'utilité de la religion si bien établie, où les mœurs sont si respectées, où l'arme du ridicule est si bien ôtée au vice, où la méchanceté est peinte si peu sensée, & la vertu si aimable ? Eh ! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devoit honorer & chérir les rêveries, comme les chimères les plus douces qui puissent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire, s'il existoit en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles & saines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'Émile, il lui eût élevé des statues. Je connoissois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnoissance ; je ne les connoissois pas assez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

APRÈS avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures, il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures : mais puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon livre, montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres, n'est-ce pas dire assez que les injures qui

les suivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuses, & moi je suis un homme abominable, un téméraire, un impie, un imposteur. Charité chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Ministres de Jésus-Christ!

MAIS vous qui m'osez reprocher des blasphèmes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offensans qu'il vous plaît de tenir sur mon compte? A vous entendre, on croiroit que saint Paul m'a fait l'honneur de songer à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechrist. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie? Le voici. C'est le début de votre Mandement.

SAINT Paul a prédit, M. T. C. F., qu'il viendrait des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la foi. (78)

JE ne conteste assurément pas que cette prédiction de saint Paul ne soit très-bien accomplie; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendrait un temps où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup plus frappé de la prédiction, & sur-tout de l'accomplissement.

D'APRÈS une prophétie si bien appliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité épiscopale s'égaie à des antithèses, & où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit, Monseigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une satire plus agréable, ni diframer un homme avec plus d'esprit.

Du sein de l'erreur, (il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans votre Église.) il s'est élevé (pas fort haut,) un homme plein du langage de la philosophie, (comment prendrais-je un langage que je

(78) Mandement in-4°. p. 4. & de la nouv. Collection in-4°. T. VII. page 61.

n'entends point ?) *sans être véritablement philosophe* : (Oh ! d'accord : je n'aspirez jamais à ce titre , auquel je reconnois n'avoir aucun droit ; & je n'y renonce assurément pas par modestie ;) *esprit doué d'une multitude de connoissances* (j'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir ,) *qui ne l'ont pas éclairé* , (elles m'ont appris à ne pas penser l'être.) & *qui ont répandus les ténèbres dans les autres esprits* : (les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fausse lumière de l'erreur.) *Caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite* ; (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penser comme tout le monde ?) *Alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées* : (la simplicité des mœurs élève l'ame ; quant au faste de mes pensées , je ne fais ce que c'est.) *Le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés* ; (rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques : il n'y a point à cela d'alliage , & je n'y ai point mis de fureur ;) *L'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde*. (Monseigneur , vous voilà comme les faiseurs de romans , qui devinent tout ce que leur héros a dit & pensé dans sa chambre. Si c'est ce desir qui m'a mis la plume à la main , expliquez comment il m'est venu si tard , ou pourquoi j'ai tardé si long-temps à le satisfaire ?) *On l'a vu invectiver contre les sciences qu'il cultivoit* ; (cela prouve que je n'imite pas vos gens de lettres , & que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien.) *Préconiser l'excellence de l'Évangile* , (toujours & avec le plus vrai zèle.) *Dont il détruisoit les dogmes* ; (non , mais j'en prêchois la charité , bien détruite par les Prêtres.) *Peindre la beauté des vertus , qu'il éteignoit dans l'ame de ses lecteurs*. (Ames honnêtes , est-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus !)

Il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper , le moniteur public pour égarer tout le monde , l'oracle du siècle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions* , (pourquoi des conditions ? Ce n'est-là ni mon sujet ni mon titre.) *Il avoit abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes* ; (lequel de nous deux l'élève ou l'abaisse , dans l'alternative d'être bête ou méchant ?) *Dans*

une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté : (Eh! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté ? Mais rassurez-vous, Monseigneur, vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse ; ils ont pour préservatif l'Aloïsia.) Dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion. (Cette imputation a déjà été examinée.)

VOILA, Monseigneur, comment vous me traitez, & bien plus cruellement encore ; moi que vous ne connoissez point, & que vous ne jugez que sur des oui-dire. Est-ce donc la morale de cet Évangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon livre ; pourquoi des personnalités contre l'auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si peu chrétienne, mais je fais que défendre sa religion par de telles armes, c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

CEPENDANT c'est moi que vous appelez téméraire. Eh ! comment ai-je mérité ce nom, en ne proposant que des doutes, & même avec tant de réserve ; en n'avançant que des raisons, & même avec tant de respect, en n'attaquant personne, en ne nommant personne ? Et vous, Monseigneur, comment osez-vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice & de bienfaisance, avec si peu d'égard, & avec tant de légèreté ?

VOUS me traitez d'impie ; & de quelle impiété pouvez-vous m'accuser, moi qui jamais n'ai parlé de l'Être suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est due, ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui, s'osant porter pour interprètes de la Divinité, pour arbitres entre elle & les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dus. Les impies sont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre, & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies sont ceux qui font lire des libelles dans les Eglises.

A cette idée horrible tout mon sang s'allume , & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez compte un jour, n'en doutez pas, de l'usage que vous osez faire de sa maison.

VOUS me traitez d'imposteur! & pourquoi? Dans votre manière de penser, j'erre; mais où est mon imposture? RaISONNER & se tromper, est-ce en imposer? Un sophiste même qui trompe sans se tromper, n'est pas un imposteur encore, tant qu'il se borne à l'autorité de la raison, quoiqu'il en abuse. Un imposteur veut être cru sur sa parole, il veut lui-même faire autorité. Un imposteur est un fourbe qui veut en imposer aux autres pour son profit; & où est, je vous prie, mon profit dans cette affaire? Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des imprécations, des exorcismes : or, assurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

QUE vous discourez à votre aise, vous autres hommes constitués en dignité! Ne reconnoissant de droits que les vôtres, ni de loix que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fièrement le foible sans répondre de vos iniquités à personne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état vous nous balayez devant vous comme la poussière. Les uns décrètent & brûlent, les autres diffament & déshonorent sans droit, sans raison, sans mépris, même sans colère, uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est pas même permis de nous plaindre, & si nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuse encore de vous manquer de respect.

MONSIEUR, vous m'avez insulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous-y comparussions tous deux, moi avec mon

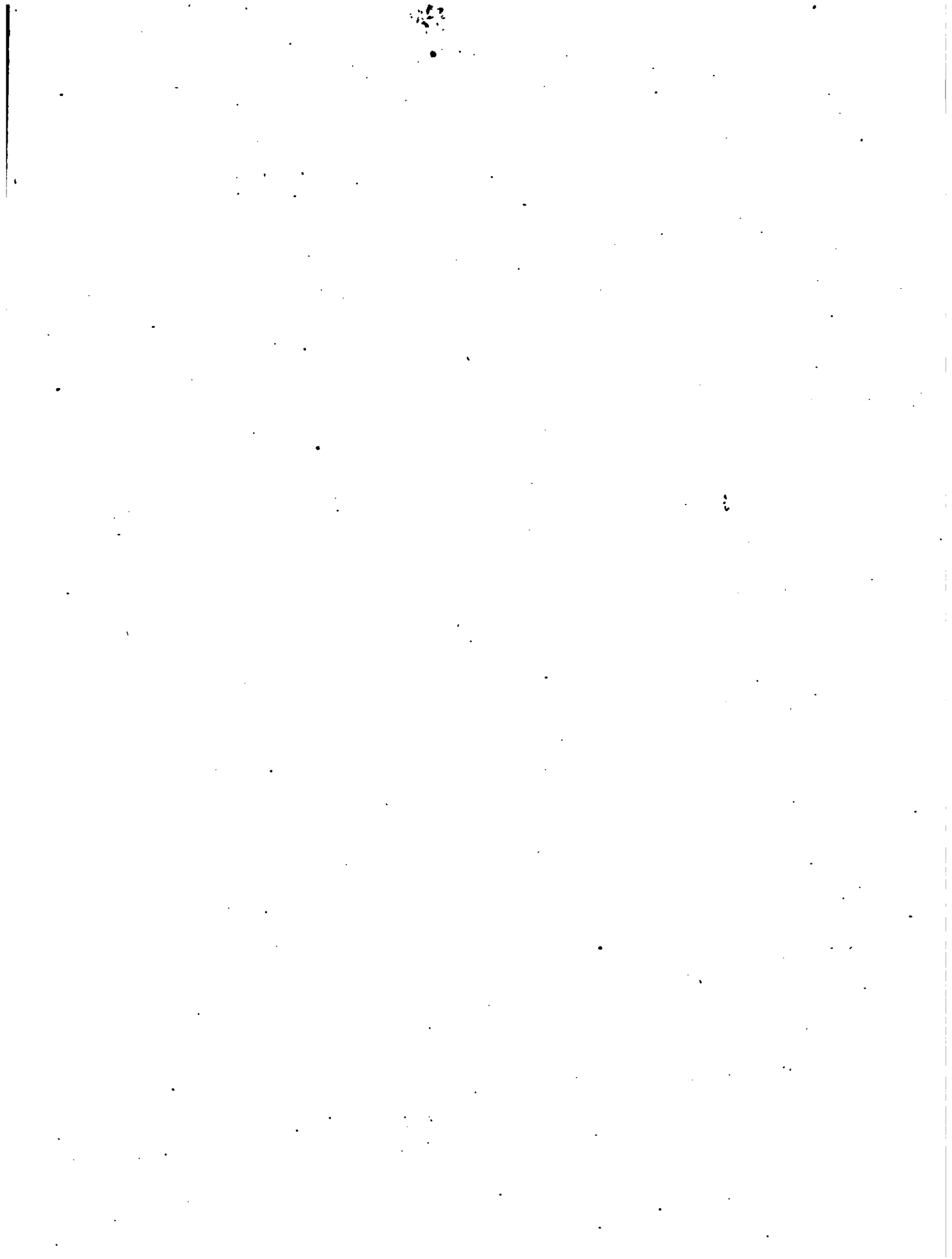
A M. DE BEAUMONT. 167

Livre, & vous avec votre Mandement, vous y seriez certainement déclaré coupable & condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste; & je ne suis rien. Cependant vous qui professez l'Évangile; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

DAIGNEZ, Monseigneur, agréer mon profond respect,

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 28 Novembre 1762.



L E T T R E (79)
 D E M. R O U S S E A U,
 D E G E N È V E,
 A M. * * A P A R I S.

CEST rendre service à un solitaire éloigné de tout, que de l'avertir de ce qui se passe par rapport à lui. Voilà, Monsieur, ce que vous avez très-obligeamment fait, en m'envoyant un exemplaire de ma prétendue Lettre à M. l'Archevêque d'Ausçh. Cette Lettre, comme vous l'avez deviné, n'est pas plus de moi, que tous ces écrits pseudonymes qui courent Paris sous mon nom. Je n'ai point vu le Mandement auquel elle répond, je n'en ai même jamais ouï parler, & il y a huit jours que j'ignorois qu'il y eût un M. du Tillet, Archevêque d'Ausçh. J'ai peine à croire que l'auteur de cette Lettre ait voulu persuader sérieusement qu'elle étoit de moi. N'ai-je pas assez des affaires qu'on me suscite, sans m'aller mêler de celles d'autrui? Depuis quand m'a-t-on vu devenir homme de parti? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer si brusquement de maximes? Les Jésuites sont-ils en meilleur état que quand je refusois d'écrire contre eux dans leurs disgraces? Quelqu'un me connoît-il assez lâche, assez vil, pour insulter aux malheureux? Eh! si j'oubliois les égards qui leur sont

(79) M. Rousseau n'avoit pas encore daigné répondre à toutes les critiques que l'on répandoit dans le public contre son *Émile*: peut-être ne trouvoit-il pas des adversaires dignes de lui. Il ne falloit rien moins qu'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris pour le tirer de sa léthargie sur

ce point, & lui faire prendre la plume pour sa défense. Il y répondit, & quelque temps après il parut une lettre prétendue de lui à M. l'Archevêque d'Ausçh. Elle lui fut envoyée par un ami, à qui il adressa celle-ci pour le remercier de son attention.

Œuvres mêlées. Tome III.

Y

dus, de qui pourroient-ils en attendre ? Que m'importe enfin le sort des Jésuites, quel qu'il puisse être ? Leurs ennemis se sont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux ? La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et soit qu'ils triomphent ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté ? D'ailleurs, pour peu qu'on lise attentivement cette Lettre, qui ne sentira pas, comme vous, que je n'en suis point l'auteur ? Les maladresses y sont entassées : elle est datée de Neufchatel où je n'ai pas mis le pied ; on y emploie la formule du *très-humble serviteur*, dont je n'use avec personne ; on m'y fait prendre le titre de Citoyen de Genève, auquel j'ai renoncé : tout en commençant on s'échauffe pour M. de Voltaire, le plus ardent, le plus adroit de mes persécuteurs, & qui se passe bien, je crois, d'un défenseur tel que moi : on affecte quelques imitations de mes phrases, & ces imitations se démentent l'instant après ; le style de la Lettre peut être meilleur que le mien, mais enfin ce n'est pas le mien : on m'y prête des expressions basses ; on m'y fait dire des grossièretés qu'on ne trouvera certainement dans aucun de mes écrits : on m'y fait dire *vous* à Dieu ; usage que je ne blâme pas, mais qui n'est pas le nôtre. Pour me supposer l'auteur de cette Lettre, il faut supposer aussi que j'ai voulu me déguiser. Il n'y falloit donc pas mettre mon nom, & alors on auroit pu persuader aux fots qu'elle étoit de moi.

TELLES sont, Monsieur, les armes dignes de mes adversaires, dont ils achevent de m'accabler. Non contents de m'outrager dans mes ouvrages, ils prennent le parti plus cruel encore de m'attribuer les leurs. A la vérité le public jusqu'ici n'a pas pris le change, & il faudroit qu'il fût bien aveuglé pour le prendre aujourd'hui. La justice que j'en attends sur ce point, est une consolation bien foible pour tant de maux. Vous savez la nouvelle affliction qui m'accable : la perte de M. de Luxembourg met le comble à toutes les autres ; je la sentirai jusqu'au tombeau. Il fut mon consolateur durant sa vie, il sera mon protecteur après sa mort. Sa chère & honorable mémoire défendra la mienne des outrages de mes ennemis, & quand ils voudront la

D E M. R O U S S E A U. 171

fouiller par leurs calomnies, on leur dira : comment cela pourroit-il être? Le plus honnête homme de France fut son ami.

JE vous remercie & vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

R O U S S E A U.

A Motiers, le 28 Mai 1764.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED

L E T T R E (80)

A M. J. J. ROUSSEAU,

D E G E N È V E

JE ne fais ce que c'est, Monsieur, que cette Lettre publiée sous votre nom, adressée à M. l'Archevêque d'Aussh, & que votre candeur a si hautement désavouée dans le *Journal Encyclopédique* (du 1 Juin 1764.) Vous avez, dites-vous, bien de la peine à vous persuader que l'auteur de cette Lettre ait sérieusement pensé à la mettre sur votre compte, & vous ne supposez pas que personne vous l'attribue : ce ne sera pas moi, Monsieur ; je connois votre intégrité : vous dites ne l'avoir point écrite ; ce désaveu me suffit ; il est plus fort, plus convaincant que toutes les raisons dont vous l'accompagnez ; parce qu'un homme tel que vous est au-dessus de toute espèce de justification. Pourquoi donc vous défendez-vous ? Pourquoi vois-je à la suite de cette déclaration qui eût dû, ce me semble, être, partant de vous, si simple & si ingénue, tant de preuves, tant de plaintes, tant de reproches ? Je ne soupçonne point les auteurs du Journal ; ils respectent votre philosophie, estiment vos talens ; & ils n'eussent jamais osé vous compromettre : mais leur bonne foi, leurs lumières, n'ont-elles point été en défaut ? Et cette Lettre qu'ils ont inférée dans leur ouvrage, n'est-elle pas de quelqu'un de vos ennemis, qui, pour mieux vous déservir dans l'esprit de vos admirateurs, a emprunté votre nom, a tâché d'imiter votre style,

(80) Cette Lettre est vraisemblablement du véritable auteur de celle à M. l'Archevêque d'Aussh : nous ne la rapportons ici que pour faire voir jusqu'où l'on porte l'audace à vouloir tromper le public ; mais il est trop éclairé pour prendre le change. L'iro-

nie qui y regne suffit seule pour dévoiler l'imposture. On conviendra aisément qu'il est quelquefois malheureux d'avoir des talens aussi supérieurs que ceux de M. Rousseau, puisqu'ils lui attirent tant de jaloux ; la postérité prononcera.

votre énergie, & votre modestie ? Je le crois, & je ne doute pas qu'un jour vous ne confondiez l'importance, & que vous ne savouiez ce désaveu, dont on vous suppose l'auteur. Ce n'est pas que cette Lettre soit indigne de vous, par la force des preuves, la noblesse de l'expression, ou par ce ton d'indifférence, mais mâle & imposant, dont vous parlez de vous & des persécutions qu'on vous a suscitées. Mais qui reconnoitra le philosophe, l'ami de la vertu, de la bienfaisance, des hommes, à ces mots : *n'ai-je pas assez des affaires qu'on me suscite, sans me mêler de celles d'autrui ? Depuis quand m'a-t-on vu devenir un homme de parti ? Quel nouvel intérêt m'auroit fait changer si brusquement de maximes ? Les Jésuites sont-ils en meilleur état que quand je refusois d'écrire contre eux dans leurs disgraces ? Quelqu'un me connoît-il assez lâche, assez vil, pour insulter aux malheureux ? Eh ! si j'oubliois les égards qui leur sont dus, de qui pourroient-ils en attendre ? Que m'importe enfin le sort des Jésuites, quel qu'il puisse être ? Leurs ennemis se sont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux ? La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et soit qu'ils triomphent, ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté ?*

Si je croyois, Monsieur, que vous eussiez écrit cette Lettre, je me garderois bien d'y répondre ; je me tairois, désespéré de ne pouvoir concilier les contradictions qu'elle renferme, & surtout ces réflexions sur les Jésuites, & ce détachement de toutes choses, si fort opposé à votre philosophie, à l'élévation de votre ame, & à la générosité de vos sentimens. Ce n'est donc pas vous que j'attaque, mais c'est celui qui a osé se servir de votre nom, & dont je vous prie de remarquer avec moi la maladresse & les absurdités.

N'AI-JE pas assez des affaires qu'on me suscite, sans m'aller mêler de celles d'autrui ? Vous êtes bien éloigné, Monsieur, de penser aussi peu philosophiquement, & vous seriez bien affligé de trouver dans votre cœur un sentiment si dur ; car vous n'ignorez pas que les persécutions qu'on suscitoit de toute part à votre patron Socrate, ne l'empêcherent jamais de se mêler des affaires

qui intéressoient le public : vous savez que ni la crainte des humiliations, ni l'atrocité de ses ennemis, ni l'iniquité de ses juges ; en un mot, que jamais rien n'arrêta son zèle, toutes les fois qu'il crut la sagesse de ses avis utile à ses concitoyens. Or, si cet homme vertueux, si ce vrai philosophe, qui a eu tant de singes & si peu d'imitateurs, eût vécu de nos jours, eût-il regardé l'affaire des Jésuites comme étrangère à sa philosophie, comme celle d'autrui ? Tout au contraire, il eût regardé ces hommes tout au moins de l'œil dont il voyoit les Sophistes, & démasquant leur orgueil, comme il dévoila celui des faux sages de son temps, il eut confondu leurs projets, leur ambition, & cette gravité dont ils s'enveloppoient, & qui en imposoit si fort à la multitude.

. *QUEL* nouvel intérêt m'auroit fait changer si brusquement de maximes ? Permettez que je réponde à cette question ; comme si c'étoit vous qui l'eussiez faite. L'intérêt des philosophes, c'est-à-dire, de la vérité : car enfin l'homme le plus éclairé peut se tromper ; & certainement ce ne sera pas vous qui soutiendrez qu'il existe sur la terre quelqu'un d'infaillible. Or, je suppose que vous ayez apperçu l'erreur de vos maximes ; qui ne fait que vous êtes assez modeste, assez généreux, assez grand pour changer tout-à-coup & très-brusquement d'opinion ? Il est même de la beauté de votre ame & de son intégrité de faire publiquement l'aveu d'un tel changement, quelque subit qu'il soit.

LES Jésuites sont ils en meilleur état que quand je refusois d'écrire contre eux dans leurs disgraces ? Où l'auteur de ce désaveu va-t-il prendre ces fausses anecdotes ? N'en êtes-vous pas indigné, Monsieur ? Qui lui a dit que vous avez été sollicité d'écrire contre les Jésuites ? Assurément la cause de la nation n'auroit pu être défendue par un orateur plus éloquent ou plus énergique : mais outre que vous n'êtes ni Avocat, ni Magistrat, ni François, quelle idée que celle de supposer que les Parlemens, d'accord avec le Clergé, aient jamais songé à vous charger de la cause la plus importante, de celle où il étoit question des loix de l'État, & de la pureté des maximes du Catholicisme ! *Les Jésuites sont*

ils en meilleur état, &c. Observez, je vous prie, que celui qui vous fait écrire si inconséquemment, laisse entendre que, si les Jésuites étoient en meilleur état, vous ne refuseriez pas d'écrire contre eux. Mais il ne songe pas qu'ami de la vérité, autant que vous l'êtes, la disgrâce, ou la prospérité d'un corps que vous croyez nuisible, doit peu vous toucher; & que, si vous le croyiez innocent, vous vous empresseriez de le justifier. Sans doute qu'il seroit vil & lâche d'insulter à ceux de cet ordre qui sont malheureux. Il en est parmi eux de très-estimables & de très-vertueux; mais c'est par cela même qu'ils méritent d'être consolés, & sur-tout éclairés sur les vices de leur institut. Et qui a plus de droit à les instruire, & à changer leurs opinions (à certains égards) qu'un philosophe qui pense comme vous? Et si cette société n'est nullement vicieuse à vos yeux, c'est à vous de tonner, d'éclater, d'oublier vos propres malheurs & les persécutions qu'on vous suscite, pour prendre sa défense: car vous savez bien mieux que celui qui vous a fait écrire, qu'on doit à l'innocence bien plus que des égards. Mais ce fabricant de lettres ne peut-il tracer deux lignes, sans tomber dans des contradictions grossières? Il vient de faire dire qu'il est dû des égards aux Jésuites; & tout de suite il vous fait ajouter: *que m'importe enfin le sort des Jésuites, quel qu'il puisse être?* Le barbare! que lui importe le sort d'un Ordre qu'il croit innocent, & auquel il déclare qu'il est dû des égards! Est-ce-là la sensibilité d'une ame juste, d'un cœur honnête, d'un citoyen, d'un homme? Et s'il croit les Jésuites persécutés, ou même s'il les croit coupables, cette indifférence n'est-elle pas également criminelle? L'auteur d'Émile pense bien différemment; jamais on ne l'entendra dire que le sort d'un corps chargé de l'éducation, lui est indifférent. *Leurs ennemis se sont-ils montrés pour moi plus tolérans qu'eux?* Quels sentimens on vous suppose, Monsieur! Assurément c'est un de vos persécuteurs qui a écrit ce désaveu. Comme il vous peint intéressé, vindicatif, cruel, enfin tout ce que vous n'êtes pas! Il veut absolument que l'on pense que, si vos ennemis eussent été plus tolérans pour vous, vous auriez écrit contre les Jésuites! A cette cause peu honnête de refus, il en ajoute deux autres tout aussi peu philosophiques.

La

La triste vérité délaissée est-elle plus chère aux uns qu'aux autres ? Et soit qu'ils triomphent, ou qu'ils succombent, en serai-je moins persécuté ? Comme on vous fait penser de vous-même ! Quel excès d'amour-propre on cherche à vous donner ! Ne vous semble-t-il pas voir tous les partis délaissés la *triste vérité*, & se réunir pour vous persécuter ? Mais il vous connoît bien mal celui qui fait pour vous ces orgueilleuses réflexions ; il ne fait pas que c'est à cause même de cet abandon général de la *triste vérité*, que, ferme contre tous les partis, vous combattriez pour elle. Vous qui élevâtes votre voix mâle & vertueuse contre ces jeux criminels qu'on vouloit introduire à Genève ; vous qui garantîtes vos concitoyens de la corruption que le *Tartuffe*, l'*Avare*, le *Misanthrope*, &c. eussent portée dans les ames de vos compatriotes ; vous craindriez de parler sur une Société dont on accuse l'institut de tendre à la corruption, non d'une ville, mais du monde entier, votre patrie & celle des philosophes ! Non, Monsieur, ces scrupules, ces craintes ne sont point de vous ; & c'est ce qui achève de me persuader que vous n'avez jamais songé à faire le désaveu qu'on a envoyé, sous votre nom, aux auteurs du *Journal Encyclopédique*, &c.

Je suis, Monsieur, &c.

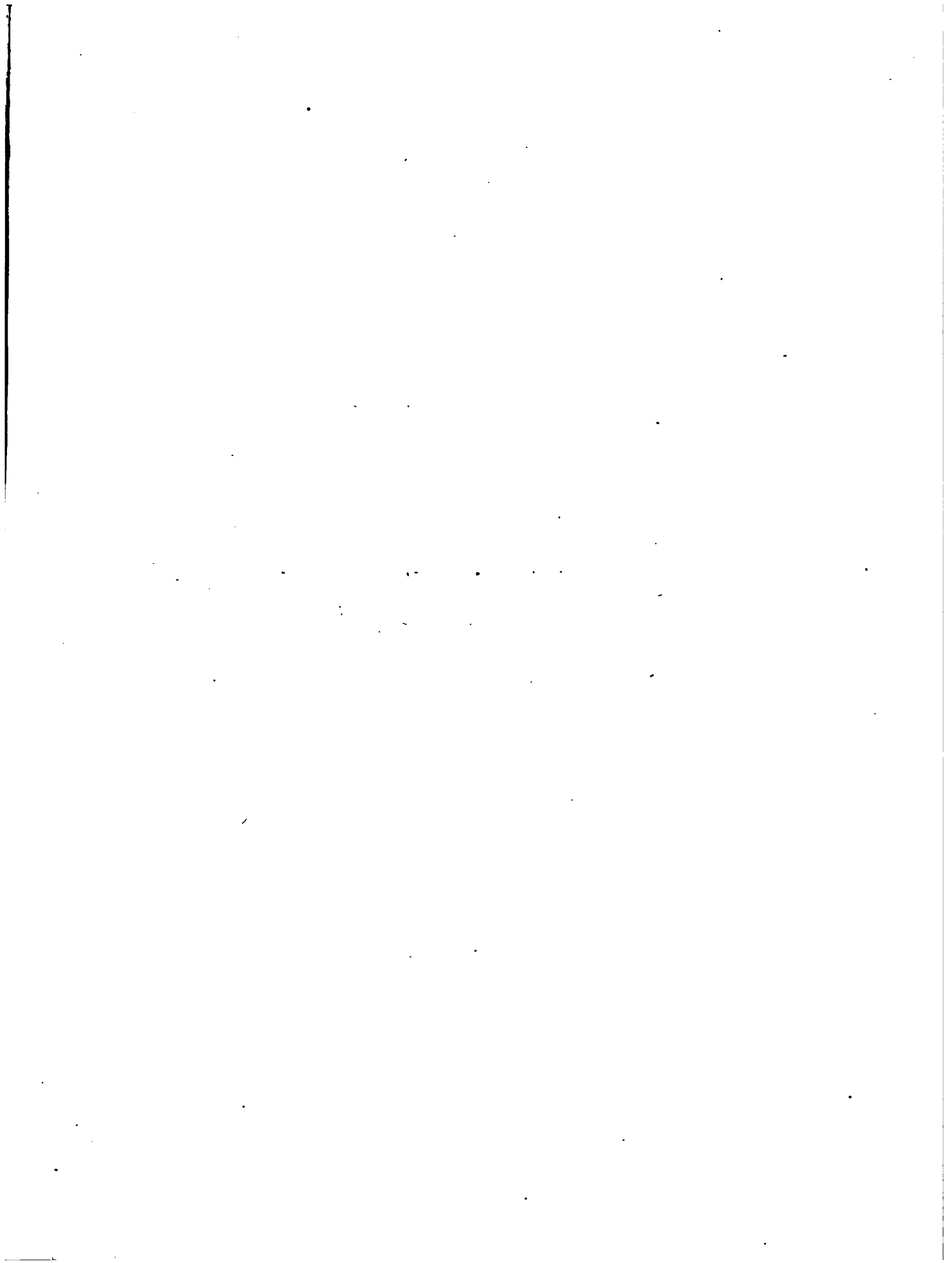
Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

Horizontal line at the bottom left corner.

E X T R A I T S
D E S
J O U R N A U X.

*Jugemens qu'ont porté du Livre d'ÉMILE, les
différens Journalistes qui en ont parlé dans
le temps.*



JOURNAL DE TRÉVOUX.

NOUS rassemblerons ici, avec la plus exacte fidélité, les propositions fondamentales, & les meilleures preuves dont M. Rousseau appuie son système. Il n'aura point à nous reprocher d'avoir tronqué ou défiguré son texte. On ne trouvera pas ici cette multitude de phrases sémillantes, qui ne prouve que la fécondité de son génie, & la facilité à s'énoncer; parce qu'il ne faut pas juger de la beauté ou de la difformité des objets, par le masque qui les couvre. Écoutons M. Rousseau; c'est lui qui parle.

„ **TOUT** est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses :
 „ tout dégénère entre les mains de l'homme. Il force une terre
 „ à nourrir les productions d'une autre, un arbre à porter les fruits
 „ d'un autre. . . . Il ne veut rien tel que l'a fait la nature, pas
 „ même l'homme : il le faut dresser pour lui, comme un cheval
 „ de manège. . . . sans cela tout iroit plus mal encore, & notre
 „ espèce ne veut pas être façonnée à demi. Dans l'état où sont
 „ désormais les choses, un homme abandonné dès sa naissance à
 „ lui-même parmi les autres, seroit le plus défiguré de tous. . . .

„ **L'ÉDUCATION** nous vient de la nature, ou des hommes, ou
 „ des choses. Le développement interne de nos facultés & de
 „ nos organes est l'éducation de la nature : l'usage qu'on nous
 „ apprend à faire de ce développement, est l'éducation des hom-
 „ mes ; & l'acquis de notre propre expérience sur les objets qui
 „ nous affectent, est l'éducation des choses.

„ **NOUS** naissons sensibles. . . . sitôt que nous avons, pour
 „ ainsi dire, la conscience de nos sensations, nous sommes dis-
 „ posés à rechercher, ou à fuir les objets qui les produisent. . . .
 „ C'est à ces dispositions primitives qu'il faudroit tout rapporter ;
 „ & cela se pourroit, si nos trois éducations n'étoient que diffé-
 „ rentes : mais que faire, quand elles sont opposées ? . . . Forcé
 „ de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter

„ entre faire un homme ou un citoyen ; car on ne peut faire à
 „ la fois l'un & l'autre.

„ L'HOMME naturel est tout pour lui. . . . L'homme civil n'est
 „ qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, & dont la
 „ valeur est dans son rapport avec l'entier, qui est le corps so-
 „ cial. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le
 „ mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour
 „ lui en donner une relative, & transporter le *moi* dans l'unité
 „ commune.

„ DE ces objets nécessairement opposés, viennent deux for-
 „ mes d'institution contraires ; l'une publique & commune, l'au-
 „ tre particulière & domestique. . . L'institution publique n'existe
 „ plus, & ne peut plus exister ; parce qu'où il n'y a plus de pa-
 „ trie, il ne peut plus y avoir de citoyens. Ces deux mots, *Pa-*
 „ *trie* & *Citoyens*, doivent être effacés des langues modernes.

„ RESTE enfin l'éducation domestique ou celle de la nature.
 „ Mais que deviendra pour les autres un homme uniquement
 „ élevé pour lui ? Si peut-être le double objet qu'on se propose,
 „ pouvoit se réunir en un seul, en ôtant les contradictions de
 „ l'homme, on ôterois un grand obstacle à son bonheur. . . Pour
 „ former cet homme rare, qu'avons-nous à faire ? Beaucoup, sans
 „ doute ; c'est d'empêcher que rien ne soit fait.

„ DANS l'ordre social, où toutes les places sont marquées,
 „ chacun doit être élevé pour la sienne. Si un particulier formé
 „ pour sa place en sort, il n'est plus propre à rien. . . Dans l'ordre
 „ naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune
 „ est l'état d'homme, & quiconque est bien élevé pour celui-là,
 „ ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent. Qu'on destine
 „ mon élève à l'épée, à l'Église, au Barreau, peu m'importe. . . .
 „ En sortant de mes mains il ne sera, j'en conviens, ni Magis-
 „ trat, ni Soldat, ni Prêtre : il sera premièrement homme, tout
 „ ce qu'un homme doit être, il faudra l'être au besoin tout aussi-
 „ bien que qui que ce soit. . . .

„ A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mère. . . . qu'on
 „ lui donne de nouveaux liens ; on l'emmailotte , on le couche la
 „ tête fixée & les jambes allongées ; les bras pendans à côté du
 „ corps ; il est entouré de linges & de bandages de toute es-
 „ pèce , qui ne lui permettent pas de changer de situation. . . .
 „ De peur que les corps ne se déforment par des mouvemens
 „ libres , on se hâte de les déformer en les mettant en presse. . . .
 „ D'où vient cet usage déraisonnable ? D'un usage dénaturé. De-
 „ puis que les mères , méprisant leur premier devoir , n'ont plus
 „ voulu nourrir leurs enfans , il a fallu les confier à des femmes
 „ mercénaires , qui , se trouvant ainsi mères d'enfans étrangers pour
 „ qui la nature ne leur disoit rien , n'ont cherché qu'à s'épargner de
 „ la peine. . . . Non contentes d'avoir cessé d'allaiter leurs enfans ;
 „ les femmes cessent d'en vouloir faire ; la conséquence est na-
 „ turelle. . . . Cet usage ajouté aux autres causes de dépopula-
 „ tion , nous annonce le sort prochain de l'Europe. Les sciences ,
 „ les arts , la philosophie & les mœurs qu'elle engendre , ne tar-
 „ deront pas d'en faire un désert. Elle sera peuplée de bêtes fé-
 „ roces ; elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans.

„ POINT de mère , point d'enfant. Entre eux les devoirs sont
 „ réciproques. . . . Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habi-
 „ tude & les soins , elle s'éteint dans les premières années , & le
 „ cœur meurt , pour ainsi dire , avant que de naître. Nous voilà
 „ dès les premiers pas hors de la nature. On en sort encore par
 „ une route opposée , lorsqu'une mère porte ses soins à l'excès ;
 „ lorsqu'elle fait de son enfant son idole ; qu'elle augmente &
 „ nourrit sa foiblesse pour l'empêcher de la sentir , & qu'espérant
 „ le soustraire aux loix de la nature , elle écarte de lui des at-
 „ teintes pénibles , sans songer combien , pour quelques incom-
 „ modités dont elle le préserve un moment , elle accumule au
 „ loin d'accidens & de périls sur sa tête , & combien c'est une
 „ précaution barbare de prolonger la foiblesse de l'enfance sous
 „ les fatigues des hommes faits. . . . Exercez vos enfans aux at-
 „ teintes qu'ils auront à supporter un jour. Endurcissez leurs corps
 „ aux intempéries des saisons , des climats , des élémens ; à la

„faim, à la soif, à la fatigue; trempez-les dans l'eau du Styx.

„COMME la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père . . . que des mains de l'un, l'enfant passe dans celles de l'autre. Il sera mieux élevé par un père judicieux & borné, que par le plus habile maître du monde; car le zèle suppléera mieux au talent, que le talent au zèle. Mais les affaires, les fonctions, les devoirs! . . . Ah! les devoirs! sans doute le dernier est celui du père? . . .

„UN père, quand il engendre & nourrit des enfans, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son épouse, il doit à la société des hommes sociables, il doit des citoyens à l'État. . . .

„ON raisonne beaucoup sur les qualités d'un bon gouverneur. La première que j'en exigerois . . . c'est de n'être point un homme à vendre. . . . Qui donc élèvera mon enfant? Je te l'ai déjà dit; toi-même. . . . Je ne le peux. . . . Tu ne le peux! Fais-toi donc un ami, je ne vois point d'autre ressource. . . .

„QUELQU'UN dont je ne connois que le rang, m'a fait proposer d'élever son fils. . . . Si j'avois accepté son offre & que j'eusse erré dans ma méthode, c'étoit une éducation manquée: si j'avois réussi, c'eût été bien pis; son fils auroit renié son titre; il n'eût plus voulu être Prince.

„Dès que l'enfant commence à distinguer les objets, il importe de mettre du choix dans ceux qu'on lui montre. . . . Je veux qu'on l'habitue à voir des objets nouveaux, des animaux laids, dégoûtans, bizarres; mais peu-à-peu, de loin, jusqu'à ce qu'il y soit accoutumé. . . . Il veut tout toucher, tout manier; ne vous opposez point à cette inquiétude: elle lui suggère un apprentissage très-nécessaire. . . . Quand l'enfant tend la main avec effort sans rien dire, il croit atteindre l'objet, parce qu'il n'en estime pas la distance; il est dans l'erreur: mais quand il se plaint & crie en tendant la main, alors il ne s'abuse plus sur la distance, il commande à l'objet de s'approcher, ou à vous
„ de

„ de le lui apporter. Dans le premier cas, portez-le à l'objet
 „ lentement & à petits pas : dans le second, ne faites pas seu-
 „ lement semblant de l'entendre ; plus il criera, moins vous de-
 „ vez l'écouter. Il importe de l'accoutumer de bonne heure à
 „ ne commander ni aux hommes, car il n'est pas leur maître ;
 „ ni aux choses, car elles ne l'entendent point. Il vaut mieux
 „ porter l'enfant à l'objet, que d'apporter l'objet à l'enfant. . . .

„ TOUTE méchanceté vient de foiblesse ; l'enfant n'est méchant
 „ que parce qu'il est foible ; rendez-le fort, il sera bon : celui
 „ qui pourroit tout ne feroit jamais de mal. De tous les attributs
 „ de la Divinité toute-puissante, la bonté est celui sans lequel on
 „ la peut le moins concevoir.

„ LA fantaisie ne tourmentera point les enfans, quand on ne
 „ l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'est pas de la nature. . . .
 „ Les longs pleurs d'un enfant qui n'est ni lié ni malade, & qu'on
 „ ne laisse manquer de rien, ne sont que des pleurs d'habitude
 „ & d'obstination. Ils ne sont point l'ouvrage de la nature, mais
 „ de la nourrice qui, pour n'en savoir endurer l'importunité, la
 „ multiplie, sans songer qu'en faisant taire l'enfant aujourd'hui,
 „ on l'excite à pleurer demain davantage. Le seul moyen de gué-
 „ rir ou prévenir cette habitude, est de n'y faire aucune attention.
 „ Personne n'aime à prendre une peine inutile, pas même les en-
 „ fans. . . . Au reste, quand ils pleurent par fantaisie ou par obs-
 „ tination, un moyen sûr pour les empêcher de continuer, est
 „ de les distraire par quelque objet agréable & frappant ; mais
 „ il est de la dernière importance que l'enfant n'apperçoive pas
 „ l'intention de le distraire. . . .

„ JE voudrois (c'est toujours M. Rousseau qui parle) que les
 „ premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant, fussent ra-
 „ res, faciles, distinctes, souvent répétées, & que les mots qu'elles
 „ expriment ne se rapportassent qu'à des objets sensibles qu'on
 „ peut d'abord montrer à l'enfant. La malheureuse facilité que
 „ nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point,
 „ commence plutôt qu'on ne pense. . . . Parlez toujours correc-

„ tement devant eux, faites qu'ils ne se plaisent avec personne
 „ autant qu'avec vous, & foyez sûrs qu'insensiblement leur lan-
 „ gage s'épurera sur le vôtre, sans que vous les ayez jamais re-
 „ pris. . . . On se presse trop de les faire parler, comme si l'on
 „ avoit peur qu'ils n'apprirent pas à parler d'eux-mêmes. . . . ils
 „ en parlent plus tard, plus confusément. . . .

„ AUX champs les enfans épars, éloignés du père, de la mère
 „ & des autres enfans, s'exercent à se faire entendre à distance,
 „ & à mesurer la force de la voix sur l'intervalle qui les sépare
 „ de ceux dont ils veulent être entendus. Voilà comment on ap-
 „ prend véritablement à prononcer, & non pas en bégayant
 „ quelques voyelles à l'oreille d'une gouvernante attentive. . . . Ce
 „ qui empêche les garçons dans les collèges, & les filles dans les
 „ couvens, d'acquérir jamais une prononciation aussi nette que
 „ celle des payfans, c'est la nécessité d'apprendre par cœur
 „ beaucoup de choses, & de réciter tout haut ce qu'ils ont ap-
 „ pris : car, en étudiant, ils s'habituent à barbouiller, à pronon-
 „ cer négligemment & mal : en récitant, c'est pis encore; ils re-
 „ cherchent leurs mots avec effort, ils traînent & allongent leurs
 „ syllabes. . . . Émile n'aura pas ces défauts de prononciation, ou
 „ du moins il ne les aura pas contractés par les mêmes causes. . . .
 „ Les vices de prononciation qu'on fait contracter aux enfans en
 „ rendant leur parler sourd, confus, timide, en critiquant inces-
 „ samment leur ton, en épiluchant tous leurs mots, ne se corri-
 „ gent jamais. . . .

„ RESSERREZ, le plus qu'il est possible, le vocabulaire de
 „ l'enfant : c'est un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots
 „ que d'idées, qu'il sache dire plus de choses qu'il n'en peut pen-
 „ ser. . . . Les payfans ont peu d'idées; mais ils les comparent
 „ très-bien.

„ QUAND les enfans commencent à parler, ils pleurent moins. . . .
 „ Dès qu'une fois Émile aura dit, *j'ai mal*, il faudra des douleurs
 „ bien vives pour le forcer à pleurer. . . . Si l'enfant est délicat,
 „ sensible, que naturellement il se mette à crier pour rien, en ren-

„ dant ses cris inutiles & sans effet , j'en taris bientôt la source.
 „ Tant qu'il pleure, je ne vais point à lui; j'y cours, sitôt qu'il
 „ s'est tu. . . . S'il tombe, s'il se fait une bosse à la tête, &c. je
 „ resterai tranquille au moins pour un peu de temps. Le mal est
 „ fait, c'est une nécessité qu'il l'endure. . . . Souffrir est la pre-
 „ mière chose qu'il doit apprendre, & celle qu'il aura le plus
 „ grand besoin de savoir. . . .

„ Y a-t-il rien de plus sot que la peine qu'on prend pour ap-
 „ prendre aux enfans à marcher, comme si l'on en avoit vu quel-
 „ qu'un qui, par la négligence de sa nourrice, ne sût pas mar-
 „ cher étant grand? . . . Émile n'aura ni bourlets, ni paniers rou-
 „ lans, ni charriots, ni lisières, ou du moins dès qu'il commen-
 „ cera de savoir mettre un pied devant l'autre, on ne le soutien-
 „ dra que sur les lieux pavés, & l'on ne fera qu'y passer en hâte. . . .
 „ Qu'on le mène journellement au milieu d'un pré. Là qu'il cou-
 „ re, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour, tant mieux,
 „ il en apprendra plutôt à se relever.”

TELLE est la substance d'une partie du premier Volume d'É-
 mile : nous fera-t-il permis, maintenant, M. Rousseau, de réflé-
 chir sur le parti que nous avons à prendre ? Vous ne prétendez
 pas que nous embrassions aveuglément votre système : la tyrannie
 n'est point de votre goût. Quand vous traitez *d'homme enfant*,
 de *lecteur vulgaire* ou *stupide*, quiconque n'est pas de votre avis,
 vous n'avez sans doute en vue que ceux qui vous contredisent
 sans examiner : vous qui êtes trop ami de la raison pour en in-
 terdire l'usage. Examinons donc.

Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses, &c. D'a-
 bord voilà un début équivoque & captieux : il a un sens vrai au-
 quel vous faites peu d'attention, parce qu'il est étranger à votre
 objet; considéré sous un autre rapport, il est faux; & c'est alors
 qu'il devient une des pierres angulaires de votre édifice. Si la na-
 ture produit un arbre, ce sera bien un arbre. Est-ce un homme?
 Elle aura fait l'être qui est un homme. Si c'est un monstre, ç'en
 sera bien un. Chaque être a sa bonté absolue, qui le constitue

lui-même, & sans laquelle il n'est pas possible : en ce sens, *tout est bien sortant des mains de l'Auteur des choses*; & ce principe, dont tout le monde convient, vous est inutile. Mais, chaque être dans son origine est-il relativement bon, de manière que cette constitution primitive ne puisse être remplacée que par un mal ? C'est-à-dire, cette terre que l'homme trouve inculte & chargée de ronces, ne pourra-t-elle être cultivée & assujétie à donner des productions plus utiles, sans un attentat contre la nature ? Ce sera la contredire, dites-vous, que de greffer un sauvageon : insertion qu'elle avoue cependant, & qu'elle seconde en suivant ses loix générales. L'homme nait-il tellement bon, qu'abandonné à lui-même dès sa naissance, il ne connoitroit point le mal, ou ne le feroit pas sans réfléchir ? Tout ce qui n'est pas institution originelle y répugne-t-il ? N'y a-t-il pour l'homme qu'une façon d'être qui soit dans l'ordre ? Les bonnes institutions sociales le dénatureront-elles ? Est-il né pour être seul, pour ne rechercher ou ne fuir que ce qui a rapport à lui ? Ses premières sensations se bornent-elles à son individu ; & de-là suit-il que les devoirs de société qu'il aura à remplir dans un âge mûr, sont contre nature ? Cette nature est-elle tellement une, & restreinte par-tout & toujours au seul point originel des choses, que la société n'en puisse être une émanation ? L'arbre élagué pour porter de plus beaux fruits, ou transplanté pour conspirer à l'arrangement symétrique d'un verger, ne tient-il plus ses productions de la nature ? Le citoyen n'est-il plus homme ? La volonté du Créateur (car enfin c'est la nature, selon vous-même ; heureusement vous ne niez pas tout ;) cette volonté de l'Être suprême est-elle démentie, dès-là même que les hommes vivent ensemble ; & la raison, présent de la souveraine intelligence, cesse-t-elle d'être lumière *naturelle*, lorsqu'elle nous dicte ces loix sociales dont le but est de maintenir l'ordre entre des créatures qui, en se réunissant, n'ont fait que céder à un penchant inné, ou du moins à la nécessité morale, & peut-être même physique, des choses ? A chaque instant vous avez besoin de ces propositions, & vous les laissez sans preuves.

Si vous vous fussiez contenté de crier à haute voix, & de faire

bien entendre que l'homme abuse de sa raison, que sa malice substitue dans la société des vices nouveaux à ceux qu'il auroit adoptés s'il eût vécu errant & vagabond comme certains peuples; que, réprimé par l'autorité nécessaire des loix, il n'a fait que devenir, quelquefois, & cela par abus de sa liberté, plus adroit à couvrir sa marche vers le désordre; que souvent le plus fort, cherchant son intérêt propre aux dépens du plus foible, a prescrit, sous prétexte de l'ordre, comme règle de la nature, ce qui n'étoit que la loi de la passion: si vous eussiez dit encore que trop souvent la sagesse des loix sociales se trouve en opposition avec les desirs déréglés de l'homme, on eût applaudi à votre zèle; mais ces reproches ont été faits mille fois au genre humain: il vous falloit du nouveau. Pour suivons, cet objet reviendra.

L'HOMME naturel est tout pour lui: il est l'entier absolu, qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable; l'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire, dont la valeur est dans son rapport avec le corps social. Rien ne ressemble tant à une vérité dans votre bouche, tant vous savez faire illusion: il n'y a cependant encore ici que de la contradiction, de l'équivoque & du prestige. Comment l'homme est-il entier, absolu, quand il a rapport à son semblable? Mais ceci n'est rien. Qu'entendez-vous par *homme naturel*? Car vous abusez souvent du mot de *nature*. Est-ce celui qui n'a reçu que l'éducation de la nature? Cette éducation est, selon vous, *le développement interne de nos facultés & de nos organes*. Choisissez: ce développement est-il complet, ou non? L'homme naturel, que vous opposez à l'homme civil, peut-il déjà réfléchir sur les impressions que produisent chez lui les objets qui l'environnent, & combiner ses notions; ou bien est-il à cet âge où il ne fait encore que sentir, sans pouvoir faire usage de la raison, qui doit l'éclairer un jour? S'il n'est susceptible que de sensations, qui à peine excitent en lui la conscience réfléchie de son existence, comment allez-vous comparer l'homme animal avec l'homme civil? Il n'est plus étonnant effectivement que l'un s'éloigne de l'autre au point qu'ils paroissent répugner ensemble. Est-ce-là ce que signifie votre axiôme? Non, sans doute. Il a

donc un libre usage de sa raison, cet homme naturel que vous définissez ici. Et voilà le terme moyen qui rapproche l'enfant de l'état de citoyen. Hé bien ! Cet homme raisonnant est tout pour lui ! Oui, sans doute, s'il est seul & isolé de ses semblables ; mais si le hasard même le réunit à eux, n'aura-t-il pas bientôt l'occasion de se dire, pour assurer son bonheur : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse ? Il n'est donc déjà plus tout pour lui. Et il cesse alors d'être l'homme naturel dans le vrai sens, c'est-à-dire, dans les vues du Créateur ! Parce qu'il déraisonne sans doute : ou peut-être la raison n'est pas un don de la nature ?

Vous êtes aussi heureux à décrire l'homme civil. Pour mieux l'opposer à l'homme naturel, qui, selon vous, est tout à lui, vous le définissez d'après quelques faits héroïques qui étonnent d'autant plus, qu'ils sont rares & élevés au-dessus des devoirs ordinaires de la société, & vous en concluez que les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, & transporter le moi dans l'unité commune. Peut-on bien juger des choses, en ne les comparant que dans leurs extrêmes ? Il falloit distinguer, dans le citoyen, deux rapports, qui tous deux sont dans la nature, ou, pour ne point abuser des termes, dans le système général de l'Univers. L'homme en société pourvoit à sa conservation & à son bien-être ; rien ne l'en empêche que son goût pour le désordre. Voilà son premier rapport. Il doit conspirer au bien général ; autrement il ne pourroit plus même prétendre à son bonheur propre. L'obéissance qu'il doit aux loix n'est point un pur asservissement fondé sur la contrainte & la violence. Si l'homme n'a droit d'être heureux au milieu de ses semblables, qu'autant qu'il ne leur nuit pas, les institutions sociales ne peuvent aussi, sans s'écarter de leur vrai but, lui enlever les moyens de se procurer sa félicité particulière. Enfin, le citoyen doit à la patrie, & la patrie doit au citoyen : la loi puise dans cette nécessité des choses, que vous aimez tant, la règle de conduite de l'un & de l'autre ; & , par ses sages dispositions, elle ne fait que réprimer les desirs déréglés, ou élever l'être pensant au-dessus de l'homme

animal. Comment prouveriez-vous maintenant que l'homme civil répugne à la nature, & que les institutions sociales ne sont bonnes qu'autant qu'elles savent dénaturer l'homme ?

*Ces deux mots, patrie & citoyen, doivent être effacés des langues modernes, dites-vous : malgré ce bon mot, la patrie connoît encore des citoyens qu'elle chérit. Vous dites qu'il faut opter entre faire un homme & un citoyen, & que l'on ne peut faire à la fois l'un & l'autre. Il semble donc qu'après avoir proscrit la société & les institutions sociales, vous deviez vous borner à former l'homme de la nature. En ce cas, il étoit inutile de faire un traité d'éducation aussi étendu. Puisque, selon vous, tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses, & que les bonnes institutions sociales doivent dénaturer l'homme, il ne s'agit plus que de séquestrer votre élève dans quelque île déserte, où il deviendra de lui-même l'homme naturel que vous demandez. Mais vous faites le ridicule de ce système ; & ne pouvant envisager votre Émile comme un sujet inutile au genre humain, vous faites un effort pour le rendre en même temps naturel & social, en étant les contradictions de l'homme. Pour cela que faut-il faire ? Beaucoup sans doute ; c'est d'empêcher que rien ne soit fait. Prétendez-vous renouveler la face de la terre, & renverser de fond en comble toutes les sociétés qui existent, en n'épargnant pas même leurs bonnes institutions qui doivent dénaturer votre élève, s'il s'y conforme ? Non sans doute ; vous avez dû voir qu'il n'appartient plus qu'à l'Être suprême d'opérer ce changement universel : votre proposition n'est-elle qu'exagérée, & n'avez-vous eu intention que de corriger les abus qui se sont glissés dans la société ? Voyons si alors vous vous accordez avec vous-même. Quand vous aurez remédié à ce que vous regardez comme abus, peu vous importe, dites-vous, à quel état on destine votre Émile ; il sera propre à l'épée, au Barreau, à l'Église. . . *Risum teneatis, amici.* Quoi ! vous en ferez un homme contradictoire, un fourbe, qui extérieurement avouera un état que vous lui aurez dépeint comme un fruit de la folie humaine ?*

AVANT d'aller plus loin, convenons encore d'une chose. Après

avoir dit dans votre avant-propos, qu'en lisant votre ouvrage, *on croira moins lire un Traité d'Éducation, que les rêveries d'un visionnaire sur l'Éducation. Qu'y faire? Ajoutez-vous : ce n'est pas sur les idées d'autrui que j'écris ; c'est sur les miennes dépend-il de moi de me donner d'autres yeux, & de m'affecter d'autres idées? Non.* Dépend-il plus de ceux à qui vous reprochez leurs préjugés, de se donner d'autres yeux, & de s'affecter d'autres idées?

NOUS avouerons donc sans peine que l'enfant trop resserré dans les tégumens dont on le couvre après sa naissance, est un prisonnier malheureux, & que des liens trop étroits le déforment & l'affoiblissent : nous ne croirons pas cependant que *tremper les enfans dans l'eau du Styx*, doivent être les exposer à toutes les intempéries de l'air, sans avoir aucun égard à leurs forces, au climat & à la saison. Ce que l'on fait encore, & que vous avez très-bien prouvé, c'est que la mère est la nourrice naturelle de son enfant, & que l'usage accrédité, qui livre l'homme à des nourrices mercénaires, est une des causes de la dépopulation. Mais qu'étoit-il besoin d'ajouter que *les sciences, les arts, la philosophie & les mœurs, qu'elle engendre, ne tarderont pas d'en faire un désert ; qu'elle sera peuplée de bêtes féroces, & qu'elle n'aura pas beaucoup changé d'habitans?*

L'ON s'accordera encore avec vous pour crier à ces mères insensées qui font des idoles de leurs enfans, qu'en écartant d'eux toute atteinte pénible, elles accumulent au loin les douleurs & les maux, sur la tête de ces victimes infortunées de leur aveugles tendresse. Que n'est-il permis aussi de desirer que le père, s'il est sensé, pût être le précepteur de son enfant, ou qu'au moins un gouverneur ne fût point un homme vénal? Mais quelles raisons autres que des sophismes pourrions-nous donner à cet instituteur choisi, pour lui persuader que, s'il réussit, il aura engagé son élève à renier le titre que lui a donné la divine Providence, & qu'il aura dû le disposer à ne plus vouloir être Prince, s'il est né pour occuper ce rang dans l'ordre social? Ces propositions sont des corollaires de vos principes, qui ne peuvent nous en imposer jusqu'à nous faire croire que l'autorité des Princes n'émane pas de la puissance du maître de l'Univers.

VOUS

VOUS développez avec intelligence la pratique qu'il faut observer pour satisfaire l'inquiétude & rectifier les premiers mouvemens d'un enfant qui commence à distinguer les objets ; mais vous passez bientôt à une proposition fautive, qu'il n'est pas étonnant que vous prouviez mal. *Toute méchanceté, dites-vous, vient de faiblesse. . . . celui qui pourroit tout, ne feroit jamais de mal.* Souvenez-vous d'abord que nous profiterons de cette assertion pour démontrer contre vous-même la fausseté d'une autre qui vous tient lieu d'axiôme : attendons qu'il en soit temps, & contentons-nous aujourd'hui de relever celle-ci. *Toute méchanceté vient de faiblesse, dites-vous, parce que celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal, & que de tous les attributs de la Divinité toute-puissante, la bonté est celui sans lequel on la peut le moins concevoir.* Vous avez confondu ici la vérité du conséquent avec celle de la conséquence. Le Tout-puissant est bon sans doute, parce qu'il réunit toutes les perfections ; mais en est-il de même de l'homme qui seroit fort relativement aux autres ? Et n'est-ce pas de cette supériorité de forces respectives que naissent la violence & tous les vices qui en dérivent ?

VOUS exigez que l'on croye encore que *la fantaisie ne tourmentera point les enfans, quand on ne l'aura pas fait naître, attendu qu'elle n'est pas de la nature.* Cette supposition prend sa source dans une autre que vous annoncez dès votre début, & que vous exprimerez bientôt en ces termes ; *posons pour maxime incontestable que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits : il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain ; il ne s'y trouve pas un seul vice dont on ne puisse dire comment & par où il y est entré.* Le temps viendra où peut-être vous serez obligé de convenir avec nous, que cette maxime n'est pas si incontestable dans le sens que vous lui donnez ; mais enfin, si elle l'est pour vous dans cet instant-ci, pourquoi la contredire ? Pourquoi dans un autre endroit avouez-vous que l'enfant peut *naturellement se mettre à crier pour rien ?*

ON convient avec vous qu'un moyen généralement sûr pour tarir la source des pleurs d'habitude & d'obstination, est de ne

Œuvres mêlées. Tome III. B b

point faire attention aux cris de l'enfant : s'il s'agissoit cependant d'un naturel violent & impétueux, que l'on ne peut négliger d'écouter sans le porter à la fureur, il n'est pas douteux qu'alors il ne valût mieux distraire l'enfant par quelque objet agréable & frappant, en observant, comme vous le demandez, qu'il n'aperçoive pas l'intention de le distraire.

VOUS voulez encore, avec raison, que les premières articulations qu'on fait entendre à l'enfant soient rares, faciles, distinctes, souvent répétées, & que les mots qu'elles expriment ne se rapportent qu'à des objets sensibles qu'on peut d'abord lui montrer : il n'est pas jusqu'aux nourrices qui ne soient ici d'accord avec vous, & qui ordinairement ne suivent cette méthode : elles sentent aussi communément qu'il seroit ridicule & inutile de trop étendre le vocabulaire des enfans ; ce qui n'est pas tout-à-fait le *resserrer le plus qu'il est possible*, comme vous le desirez. Il est certain qu'il vaut mieux parler toujours correctement devant eux, que de les reprendre continuellement, & qu'en épluchant tous leurs mots, on leur fait contracter un parler sourd, confus & timide.

*Y a-t-il rien de plus sot, dites-vous que la peine qu'on prend pour apprendre aux enfans à marcher, comme si l'on en avoit vu quel-
qu'un qui, par la négligence de sa nourrice, ne sût pas marcher étant grand ?* On apprend de bonne heure aux enfans à marcher, pour deux raisons. 1^o. Parce que le mouvement développe & fortifie leurs membres. 2^o. Parce qu'il y auroit du danger que dans les premiers essais qu'ils feroient d'eux-mêmes, il ne leur arrivât de se casser un bras ou la tête. *Qu'on les mène journellement au milieu d'un pré : là, qu'ils tombent cent fois le jour, tant mieux ; ils en apprendront plutôt à se relever.* C'est fort bien dit ; mais tout le monde n'a pas un pré à sa disposition.

MAIS avançons. Il est très-vrai, comme vous le dites ailleurs ; que l'homme aveuglément livré à ses premiers penchans eût fait consister son bonheur, bonheur apparent & passager, à faire tout ce qui lui plaît, si les loix divines & humaines n'eussent mis un frein à ses desirs déréglés. Il est encore certain qu'en relation avec

son espèce, il a plus de devoirs à remplir, & qu'alors le mauvais usage de sa liberté le tourne à plus de vices qu'il n'en feroit paroître, s'il étoit isolé de ses semblables. Et de-là il s'enfuit que les règles sociales les plus sages sont la perte de l'homme? Que les institutions humaines sont toutes des abus & des préjugés qui ont *altéré* sa nature, & qui l'éloignent de sa destination? Mais qui vous a dit, ou, quand avez-vous prouvé que l'homme est fait pour se borner aux propensions animales? L'enfant, le sauvage, sont-ils l'homme parfait? Êtes-vous bien sûr qu'ils en soient l'archétype? Dans quel décret de la Providence éternelle avez-vous donc vu qu'elle n'a pas porté l'homme à la société comme à un moyen qu'elle a pu remplacer sans doute, mais qu'elle a voulu choisir, pour le conduire à une fin encore ultérieure?

» AVANT que les préjugés & les institutions humaines aient altéré, dites-vous, nos penchans naturels, le bonheur des enfans, ainsi que des hommes, consiste dans l'usage de leur liberté. Qui conque fait ce qu'il veut est heureux, s'il se suffit à lui-même." Que n'ajoutiez-vous : & s'il veut ce qu'il doit vouloir? Les loix n'enlèvent point l'usage de la liberté; elles ne font qu'en interdire l'abus. » Mais l'homme livré à lui-même, & dégagé des liens de la loi, n'abuseroit jamais de cette liberté; les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits; il n'y a point de perversion originelle dans le cœur humain." Où avez-vous encore vu tout cela? S'il étoit permis d'employer vos armes contre vous-même, ne vous trouveroit-on pas encore ici en contradiction? Vous avez dit, que la méchanceté vient de faiblesse : sans cesse vous nous répétez que l'enfant est foible, vous exagérez même la faiblesse de son intelligence : l'enfant porte donc en lui le germe de la méchanceté. Mais à quoi bon s'appuyer d'un paralogisme pour en combattre un autre. Écoutez-nous un instant; si nous avons tort, vous nous direz pourquoi.

LES hommes n'apportent pas en naissant le même naturel : quand nous aurions tous la même âme, nous n'aurions pas le même corps, & nous dépendons des impressions de nos organes, qui seroient les seules règles de nos actions, si la raison ne nous ap-

prenoit, & si l'Auteur de la nature ne nous aidait à secouer le joug de l'homme brute. Les habitudes se contractent; & nos penchans divers influent sur l'exercice de nos facultés. Pourquoi ne suis-je pas aussi disposé qu'un autre à mettre de la droiture dans mes actions? L'Être suprême l'a voulu; qu'avez-vous à répondre, vous qui l'admettez? Vous nous donnerez bientôt occasion d'entrer dans d'autres raisons.

ENFIN, selon vous, » la seule passion naturelle à l'homme, est » l'amour de soi-même. » Oui, sans doute, & c'est-là l'origine de nos vices: nous apportons avec nous l'instrument de notre perversité. Il n'est point vrai » que cet amour-propre ne devienne bon » ou mauvais dans un homme que par l'application qu'en fait, & » par les relations que lui donne un autre homme. » Chacun de nous se suffit à lui-même pour produire sa malice. Nous luttons, à la vérité, contre la règle à mesure qu'elle multiplie nos devoirs; mais sommes-nous méchans, parce que nous sommes obligés d'être bons? N'est-ce pas plutôt parce que nous ne voulons pas devenir ce que nous devons être? L'haleine de nos semblables nous est contagieuse, & le mauvais exemple a de l'empire sur notre foiblesse; mais nos devoirs sont des devoirs enfin, & le méchant, quel qu'il soit, & de quelque façon qu'il le soit devenu, transgresse la sagesse des loix établies dans la société. L'homme pourroit être bon en société; il ne le veut pas: la nature l'a pourvu de la faculté dont il abuse pour se porter au désordre. Allez-vous encore demander à quoi bon ce don funeste de la nature? La réponse est déjà donnée; le Tout-puissant est juste & sage, n'en convenez-vous pas? Une vérité, quoique terrible, n'en est pas moins certaine.

L'ESPRIT d'indépendance qui règne dans votre façon de penser & d'agir, vous fait abhorrer tout ce qui sent l'autorité, & vous ne voulez pas que l'enfant soit assujetti à obéir. Vous excluez de son Dictionnaire les mots d'*obéissance*, de *commandement*, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*, & vous n'y admettez que ceux de *force*, de *nécessité*, d'*impuissance* & de *contrainte*. N'est-ce pas ici un pur débat sur les termes? Car enfin nous ne voyons

rien de plus énergique pour exprimer l'effet du commandement que les mots de *force*, de *nécessité*, de *contrainte*. Mais vous voulez que cette contrainte vienne de la nécessité des choses, vous desirez que l'on n'oppose aux caprices de l'enfance que des obstacles physiques : à la bonne heure ; quand ce moyen ne seroit pas toujours praticable, il n'en est pas moins vrai qu'il est très-efficace. Vous convenez ensuite que c'est rappeler l'enfant à cette nécessité des choses, que de lui faire connoître qu'il est foible, & que celui qui le gouverne est fort ; que son état le rend dépendant de son maître, & le met nécessairement à sa merci. Nous convenons de notre côté qu'il faut effectivement disposer l'enfant à sentir cette dépendance physique, avant d'exiger qu'il envisage son Mentor comme plus éclairé que lui : il n'est pas douteux que ce ne soit le plus court & le plus sûr chemin pour conduire l'élève à une entière docilité. Les sages instituteurs réprouvent, ainsi que vous, le commandement dont l'enfant ne voit point le fondement, & qu'on n'a point appuyé d'abord des raisons qui sont à sa portée.

ON passe aisément des expressions outrées ; mais peut-on soutenir la multitude de mauvais raisonnemens dont vous étayez votre système ? *Gardez-vous sur-tout*, dites-vous, *de donner à l'enfant de vaines formules de politesse*. Pourquoi cela ? C'est qu'il vaut beaucoup mieux qu'il dise en priant, faites cela, qu'en commandant, je vous prie. Sans contredit ; mais ne vaut-il pas encore mieux l'accoutumer à prier en s'énonçant comme il convient, & à commander avec des expressions douces & affables ? La politesse & la douceur du commerce excluent-elles l'humanité ? Au contraire elles y accoutument ou la supposent.

VOUS ne voulez pas que l'on raisonne avec les enfans, parce que le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, est de faire un homme raisonnable. Si les enfans, ajoutez-vous, entendoient raison, ils n'auroient pas besoin d'être élevés. Le chef-d'œuvre d'une bonne culture, est de faire une bonne récolte : ne sème-t-on pas, pour y parvenir, la même espèce de grain que l'on doit recueillir ? Quel est aussi l'instituteur qui prétend faire entendre raison à l'enfant, comme il doit l'entendre dans l'âge mûr ? *A quoi serviroit la rai-*

son à cet âge ? dites-vous encore : elle est le frein de la force , & l'enfant n'a pas besoin de ce frein. N'est-elle pas aussi le soutien de la foiblesse ?

ON doit être sûr que l'enfant traitera de caprice toute volonté contraire à la sienne , & dont il ne sentira pas la raison. Or , un enfant ne sent la raison de rien , dans tout ce qui choque ses fantaisies. Prouvez donc qu'il y a du danger à la lui faire sentir , en tempérant l'autorité par la douceur , & la fermeté par la patience.

IL eût été trop sensé de rappeler au gouverneur , qu'il doit proportionner ses préceptes & ses conseils à l'intelligence de son élève : il est plus conforme à votre système de lui interdire toute leçon verbale. L'enfant n'en doit recevoir que de l'expérience. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il puise dans celle que vous supposez au maître , les moyens de réfléchir sur la sienne propre ? Quand vous aurez amené votre élève sain & robuste à l'âge de douze ans , sans qu'il sache distinguer sa main droite de sa main gauche , dès vos premières leçons , les yeux de son entendement s'ouvriront à la raison. Il ira loin , s'il suit la vôtre pour guide. Quelle avance a donc votre idiot de douze ans sur nos élèves ? Il a l'ignorance de plus : si l'on vous en croit , ce sera encore un bien pour lui.

IL ne faut infliger à l'enfant aucune espèce de châtimeut , parce qu'il ne sait ce que c'est qu'être en faute. Dépouvé de toute moralité dans ses actions , il ne peut rien faire qui soit moralement mal , & qui mérite ni châtimeut ni réprimande. Lorsqu'on punit un enfant , ou qu'on lui reproche ses fautes , avant qu'il ait le plein usage de la raison , on n'a égard qu'au physique de ses actions , qui , dans un âge plus avancé , se trouvera joint au moral ; on le garantit d'avance du mal futur : qu'y a-t-il d'insensé dans cette prévoyance ? Quand votre Émile , par une étourderie constante , vous casse des vitres , est-il en faute ? Non , selon vous. Pourquoi donc l'enfermez-vous ? Et comment appelez-vous cette détention dans un lieu obscur ? Si vous vous abusez sur la qualification de cet emprisonnement , l'enfant ne s'y trompe point.

» J'AI fait cent fois réflexion en écrivant , dites-vous , qu'il est

» impossible, dans un long ouvrage, de donner toujours les mêmes sens aux mêmes mots. Il n'y a point de langue assez riche pour fournir autant de termes, de tours & de phrases, que nos idées peuvent avoir de modifications. . . . Tantôt je dis que les enfans sont incapables de raisonnement, & tantôt je les fais raisonner avec assez de finesse; je ne crois pas en cela me contredire dans mes idées, mais je ne puis disconvenir que je ne me contredise souvent dans mes expressions. » Vous voilà à l'abri de tout reproche; quand vous vous contredirez, c'est qu'on ne vous aura pas entendu.

Vous avancez encore que *la tromperie & le mensonge naissent avec les conventions & les devoirs*? Pour en juger, il faut, comme vous le demandez, saisir votre idée sans s'arrêter à l'expression. Ne rapprochez-vous si souvent les *conventions* des *devoirs* que pour toujours les confondre? Et voulez-vous dire que les devoirs de la société, devoirs conventionnels, & dont toute la force vient de l'opinion, sont la cause funeste de la tromperie & du mensonge; en sorte que ces actions défordonnées doivent être imputées à la règle sociale plutôt qu'à la malice de l'homme qui la transgresse? Cette proposition rentre dans celles que nous avons déjà passées en revue. Votre intention est-elle d'énoncer que le mensonge n'est un mal moral, qu'autant que c'est un devoir de ne pas mentir? Cela est très-vrai, & ne vous aide en rien. Prétendez-vous faire entendre aussi que l'homme ne chercheroit point à tromper son semblable, s'il n'avoit articulé avec lui quelque convention? Vous avancez plus que vous ne pouvez prouver. Votre Émile casse les fenêtres dans sa chambre: d'abord vous laissez souffler sur lui le vent nuit & jour, sans vous soucier des rhumes, parce qu'il vaut mieux être enrhumé que fou. A la fin, vous faites raccommoder les vitres, toujours sans rien dire: il les brise encore; alors vous changez de méthode: vous l'enfermez dans un lieu obscur; &, après qu'il y a demeuré quelques heures, quelqu'un que vous apostez, lui suggère de vous proposer un accord, au moyen duquel vous lui rendrez la liberté, & il ne cassera plus de vitres. Cet accord est-il une convention? Non: au-

trement vous lui apprendriez à vous tromper ; ce raisonnement est à vous. Hé bien ! après cet accord , qui n'est point une convention , votre Émile ne cassera plus de vitres à dessein ? Vous nous en répondez ; mais votre garantie ne nous tranquillise pas. Au moins , s'il en casse encore , il ne pourra être tenté de cacher ou même de nier cette action , pour éviter l'emprisonnement ? Cet Émile est votre ouvrage ; vous en êtes vraiment le père : il n'est pas étonnant que votre tendresse paternelle vous fasse illusion. Nous entrevoyons encore un sens dont votre proposition est susceptible ; c'est que l'homme ne rompt véritablement une convention que quand il fait à quoi elle l'oblige , & qu'il ne ment dans toute l'énergie du mot , que lorsqu'il fait que ne point mentir est un devoir : mais cette considération doit-elle empêcher que l'on n'inculque de bonne heure à l'enfant ses obligations & ses devoirs ? Il n'est pas un être machinal , & ne doit pas l'être aussi long-temps que vous le prétendez. Quand on vous demande où vous placerez votre Émile pour l'élever comme un être insensible , comme un automate , & pour dérober à ses yeux le spectacle & l'exemple des passions d'autrui , ne croyez pas avoir satisfait à la question , en vous écriant : *ô hommes , est-ce ma faute si vous avez rendu difficile tout ce qui est bien ?* Il s'agit de savoir si c'est à la perversité actuelle de l'homme , ou plutôt à l'ordre physique des choses que répugne votre homme naturel.

Pour inspirer la charité aux enfans , on leur fait donner l'aumône , comme si l'on dédaignoit , dites-vous , de la donner soi-même. Eh ! ce n'est pas l'enfant qui doit donner ; c'est le maître. Depuis quand un bon instituteur a-t-il dédaigné de donner l'exemple à son élève ? Et quel danger peut-il y avoir pour l'enfant à contracter l'habitude de donner aux misérables ? Il ne sent pas encore tout le mérite de la générosité & de la commisération ; mais l'habitude le dispose à se rappeler dans un âge plus mûr la vraie notion de ces actions : il s'accoutume à l'acte qui doit lui être méritoire. Est-ce une prévoyance déplacée ? Cette réflexion doit suffire pour vous tenir en bride sur quantité d'autres points , jusqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'elle n'est pas juste. Elle indique

dique la réponse à toutes ces petites questions, qui dans le fond ne sont que des plaisanteries, & que vous prenez pour des vérités. *N'est-ce rien que d'être heureux? N'est-ce rien que de sauter, jouer, courir toute la journée? De la vie l'enfant ne sera si occupé.* Tout cela sent plus la bouffonnerie que la raison. Allez-vous dire encore qu'il y a de la folie à prévoir un avenir dont nous ne sommes pas les maîtres? L'instituteur fait ce qu'il doit; celui qui dispose de l'avenir fera le reste. C'est dans cette espérance que le laboureur confie à la terre un grain qu'il ne peut pas faire germer.

VOUS regrettez toujours que l'on sème dans le cœur & dans l'esprit de l'enfant, ce qu'il ne doit recueillir que dans l'été de ses jours. Il est vrai qu'il ne faut pas trop le jeter en avant de ses lumières: mais c'est un aiglon qu'il est bon d'accoutumer aux rayons du soleil. Il n'est pas douteux que, relativement à la culture de l'esprit & à la formation des mœurs, il n'y ait des vices à réformer dans l'éducation actuelle; mais si l'on donne dans un extrême, vous n'en êtes pas plus excusable de donner dans un autre; & pour démontrer le danger des notions précoces, il n'étoit pas besoin de vous mettre dans la tête qu'un enfant jusqu'à douze ans n'est qu'une pure machine, qui n'est sensible qu'aux impressions animales, & incapable de la réflexion la plus légère sur tout ce qui n'a point un rapport prochain à ses besoins physiques.

AVANT l'âge de dix ans aucun enfant ne peut, selon vous, assez entendre une fable de la Fontaine, même après l'explication du maître, pour en tirer du profit. Permettez-vous qu'Émile parodie les documens que vous lui donnez dans le cours de la même époque de son enfance, & qu'il raisonne avec nous, comme il a raisonné avec vous sur l'apologie du Renard & du Corbeau?

ÉMILE, en plantant des fèves dans un jardin, a, sans le savoir, ravagé une planche de melons. Le jardinier Robert de son côté arrache les fèves que l'on avoit eu soin d'arroser tous les jours: elles étoient déjà grandes & faisoient les délices de l'enfant. Émile arrive empressé & l'arrose à la main. O spectacle! ô douleur! plus de fèves; on se lamente, & Robert se plaint encore plus

fort. Vous prenez de-là occasion de faire entendre à Émile ce que c'est que la propriété.

J E A N - J A C Q U E S .

EXCUSEZ-NOUS, mon pauvre Robert...

MON pauvre Robert ! Que signifie le mot *pauvre* ? Et que veut-il dire ici ? Comment Robert est-il pauvre, s'il a de quoi pourvoir à tous ses besoins ? S'il l'est réellement, pourquoi le caressez-vous en lui rappelant sa pauvreté ? Émile va apprendre à insulter à la misère.

Vous aviez mis là votre travail, votre peine ?

QU'EST-CE que mettre son travail dans un lieu ? *Votre travail, votre peine !* Cheville, redondance inutile, pléonasme aussi inexcusable que celui qui se trouve dans les mots, *honteux & confus*. L'enfant deviendra babillard & lâche dans son style.

NOUS avons eu tort.

NOUS avons eu tort ! Une autre fois nous aurons fait tort : Pourquoi des significations si opposées dans le même mot ; Émile n'y est plus ; tandis que vous parlez grammaire, il songe à ses fèves.

NOUS ferons venir d'autre graine de Malte.

GRAINE de Malte ! quelle espèce de plante est-ce-là que la Malte ? C'est une île : oui ; mais on ne s'arrêtera pas à le dire, & l'enfant ne songera pas à le demander. Il prend donc une fausse notion.

POUR ne point épiloguer sur tous les mots, passons à la conclusion de l'entretien. Robert, que l'on a endoctriné, après avoir accordé à Émile un coin de son jardin pour y cultiver des fèves, lui dit : *souvenez-vous que j'irai labourer vos fèves, si vous touchez à mes melons*. Émile remportera pour maxime de conduite, qu'il est permis de faire du mal à qui nous en fait.

DANS une autre occasion Émile voit un homme en colère : vous lui dites , *ce pauvre homme est malade , il est dans un accès de fièvre*. Qu'est-ce que la fièvre ? Docteur , prenez garde : si vous la définissez bien , ce n'est plus la colère , & vous trompez Émile : si vous la définissez mal , vous le trompez encore. Quelque réponse que vous fassiez à toutes ces chicanes , elle sera bonne pour nous , si elle est sensée.

IL feroit possible d'en faire autant de quelques autres leçons que vous donnez à votre élève dans l'âge où vous ne croyez pas qu'il puisse voir le monde autrement que comme un globe de carton ; mais ces leçons n'en feroient pas moins bonnes. Il en est de même des Fables de la Fontaine & des autres moyens d'instruction : pour les rendre utiles à l'enfant , il faut d'abord lui en faciliter l'intelligence : ce qui peut très-bien se faire sans épuiser toutes les questions qui peuvent avoir rapport à chaque mot. Les hommes faits ne pourroient même converser entre eux , s'il leur falloit pour cela des idées complètes des choses. L'esprit de l'enfant est une jeune plante qui tire d'abord peu de sucs nourriciers : mais successivement elle en absorbe à proportion qu'elle s'accroît : une idée en amène une autre , un raisonnement trace la route à un second. Enfin cette souplesse admirable , dont la nature a pourvu le cerveau des enfans , les rend propres à passer rapidement d'une notion imparfaite à une autre qui leur présente plus de faces de l'objet qu'ils n'avoient d'abord qu'entrevu. Vous refusez le nom de mémoire à cette facilité de se retracer les impressions passées : appelez-la comme il vous plaira ; elle n'existe pas moins.

ENFIN , votre Émile atteint un âge qui le rappelle malgré vous à cette société , dont vous combattiez d'abord la constitution originelle & légitime , la confondant avec les abus qu'elle profcrit. Par grace vous le placez au milieu de nous : il faut qu'il y joue un beau rôle : & quel rôle plus noble que celui de philosophe vertueux ? Qu'Émile doive être ou ne point être ce personnage que vous dessinez avec complaisance , il n'en est pas moins vrai que le modèle offre des traits que nous respectons. Si

nous sommes aussi vicieux, aussi méprisables que vous l'imaginez ; nous sommes au moins plus amis de la vertu que vous ne le croyez. Votre Émile se rapproche donc quelquefois de nous ; & alors il nous paroît dans l'ordre. Vous voyez que nous ne sommes pas toujours en proie aux préjugés.

» A douze ou treize ans, dites-vous, les forces de l'enfant se » développent bien plus rapidement que ses besoins. . . . Il se voit » par - tout entouré de tout ce qui lui est nécessaire ; aucun be- » soin imaginaire ne le tourmente ; l'opinion ne peut rien sur » lui ; ses desirs ne vont pas plus loin que ses bras. » Cette éva- luation respective des forces & des besoins, tant réels qu'imagi- naires des enfans, est-elle bien juste ? Nous ne voyons pas que vous ayez suffisamment fondé l'existence de cette supériorité de forces qui seroit effectivement à désirer. Il est vrai que votre Émile en sera moins éloigné : mais ce rapport de ses forces à ses desirs dépend presque entièrement du concours des circonstances particulières que vous supposez & qui se trouvent rarement réunies. Vous choisissez votre Émile d'une bonne santé, d'un esprit médiocre ; il est fils d'un père riche ; il ne lui manque qu'un superflu qu'il ne connoit pas ; séquestré du spectacle des passions humaines, il ne peut guères puiser de lumières dangereuses que dans les fautes de son maître ; & vous l'avez demandé ce maître tel qu'il en existe peu. Tout l'avantage qu'il tire de votre méthode est l'ignorance qui devient un bien pour lui, mais qui seroit funeste au plus grand nombre. Si votre Émile étoit pauvre, valétudinaire, d'un esprit foible & borné, ou vif, impétueux & précocé ; s'il étoit au milieu de ses semblables ; tranchons le mot, s'il étoit sollicité, entraîné, corrompu de bonne heure par le charme de l'exemple, par l'ap- pas séducteur du vice ; tout votre édifice se dissiperoit en fumée.

J'AI donc eu raison, direz-vous, d'adopter le plan que je propose ; & c'est un grand malheur pour vos enfans, d'être exposés à tant d'occasions dangereuses qui font éclore dans leurs cœurs le germe funeste des passions, & y portent le feu des desirs vicieux. Oui, c'est un malheur, & votre méthode n'en est pas plus adaptée au bien général ; parce qu'il n'est possible que de remé-

dier aux suites du danger. Dépend-il de ceux qui naissent dans le sein de la société, de se soustraire aux rapports de l'homme social? Disposons de bonne heure notre tendre jeunesse à sortir victorieuse du torrent qui l'environne; c'est tout ce que nous pouvons, & ce que nous ne ferions pas en suivant votre marche. S'il est au-dessus des forces humaines de dissoudre la société pour jamais, d'extirper la racine du vice & des abus; s'il est impossible d'éloigner le plus grand nombre des jeunes gens de l'air contagieux que la perversité de l'homme a répandu sur toute la terre au mépris de la loi divine & des bonnes institutions sociales; vous aurez toujours voyagé dans le pays des chimères (comme vous le dites vous-même en plaisantant) toutes les fois que vous aurez eu besoin de supposer votre élève hors de l'état actuel des choses; ou bien ce que votre méthode peut avoir d'utile, se restreindra à quelques cas extraordinaires, & il fera constamment faux que le préjugé seul nous empêche de l'adopter.

Vous avez mieux aimé dans le premier âge, perdre du temps que de le mal employer; l'un vaut l'autre effectivement: mais, comme nous avons déjà eu occasion de l'observer, vous prolongez un peu trop la dureté de ce premier âge, où l'enfant, selon vous, n'est susceptible d'aucune instruction relative à ses devoirs ou à ses besoins futurs. Sans rappeler ici les raisons que nous avons déjà opposées à toutes ces propositions, qui tendent à prouver que les enfans sont de pures machines jusqu'à l'âge de dix à douze ans, & qu'il est impossible avant cette époque de leur faire prendre des notions justes des choses, il suffira de tirer des inductions de ce que vous dites vous-même quand vous vous donnez la peine de réfléchir sur vos assertions. » Songez, dites-vous, que (dans le » second âge) les passions approchent, & que, sitôt qu'elles frapperont à la porte, votre élève n'aura plus d'attention que pour » elles. » Voulez-vous que nous vous fassions part des réflexions qu'auroit produit chez nous ce raisonnement? Les voici. D'abord il faut jeter mon plan au feu; ensuite ou me taire, ou en tracer un autre. Pourquoi cela? Je viens de dire que, pour instruire l'enfant, il ne falloit pas attendre l'âge des passions: je répète à cha-

que page que l'homme corrompt l'homme ; & quand l'enfant n'apporterait pas en naissant le germe du vice & des erreurs , il en trouve le spectacle étalé à ses yeux dès qu'ils peuvent s'ouvrir : mais il est clair que presque tous les élèves ne peuvent être placés ailleurs que dans le sein de la société : les passions livrent donc , généralement parlant , des assauts à leurs cœurs plutôt que je ne le suppose ; & quand la contagion ne se communiqueroit pas à tous d'aussi bonne heure , il n'en seroit pas moins imprudent de ne pas prévenir le danger. J'ai donc eu tort d'oublier que le plus grand nombre des enfans est nécessairement dans le cas de ces caractères violens & précoces qu'il faut , selon mes propres expressions , se hâter de faire hommes ?

IL nous paroît raisonnable, ainsi qu'à vous, de tourner d'abord l'attention de l'élève sur les phénomènes de la nature que peut atteindre sa foible vue. Outre que ces connoissances lui découvriront ses rapports naturels & primitifs avec les êtres qui l'environnent, elles sont très-propres à faire naître chez lui la curiosité & le desir d'apprendre. Nous conviendrons encore sans peine que, pour nourrir cette curiosité, il ne faut pas se presser de la satisfaire : c'est un principe avoué par tous les instituteurs qui connoissent le vrai but de leur fonction. Il est hors de doute aussi que l'on doit mettre les questions à la portée de l'enfant ; mais quand vous ajoutez qu'il faut les lui laisser résoudre, ne donnez-vous pas dans Scylla pour vous éloigner de Carybde ? Vous voulez que l'enfant ne sache rien parce qu'on le lui a dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; qu'il n'apprenne pas la science, mais qu'il l'invente. Entre le silence & la précipitation à lever les difficultés, n'y a-t-il pas une route moyenne à suivre ? Sans favoriser la paresse, ne pouvons-nous soulager la foiblesse ? Faisons naître les questions à propos, choisissons-en les objets ; que la façon de les proposer excite l'attention de notre élève : si de lui-même il cherche à découvrir, s'il nous interroge ; saisissons bien le sens de sa demande ; habituons-le à l'énoncer en termes clairs & précis, & fixons-le autour du point de la question. Mais dans tous les cas, souvenons-nous que son attention est un arc foible

& délicat, qui ne soutient qu'une légère tension, sur-tout quand l'objet qu'elle envisage est de la nature à ne produire dans l'esprit de l'enfant qu'un intérêt médiocre : exerçons les forces du jeune homme & n'en abusons pas : examinons bien jusqu'où elles peuvent aller, & n'en exigeons pas trop, si nous voulons en tirer parti : mettons-le sur la voie de la solution ; point d'étalage pédantesque, mais point de taciturnité, point d'inaction de notre part : présentons par degrés le flambeau de la vérité. Si la première tentation ne l'éclaire pas sur tous les rapports que vous avez exposés à ses yeux, au moins en saisira-t-il quelques-uns : un second essai, adroitement ménagé, suffira peut-être pour lui donner la vraie notion de la chose. Ce qu'il saura de cette façon, vous le lui aurez dit ; mais il le saura parce qu'il le comprendra lui-même : il aura *appris la science*, mais en suivant la marche de ceux qui l'inventent, sans avoir eu l'embarras rebutant de choisir, entre une multitude de routes, celle qui mène à la découverte du vrai. Ce n'est point là savoir & croire sur parole : ce n'est pas non plus perdre le temps en simagrées, de la part du maître, & en efforts toujours pénibles & le plus souvent infructueux de la part du disciple. Il y a de l'imprudencé dans une course trop précipitée, & de la maladresse dans une marche trop lente.

POURQUOI initier si tard votre Émile dans les sciences ? Pourquoi attendre si long-temps à lui donner les notions morales qu'il peut saisir ? » C'est, dites-vous, qu'il y a de l'ineptie à exiger des » enfans qu'ils s'appliquent à des choses qu'on leur dit *vaguement* » être pour leur bien, sans qu'ils sachent quel est ce bien ; c'est » qu'il n'y a que des objets purement physiques qui puissent les » intéresser : rien n'est bien pour eux que ce qu'ils sentent être » tel ; vouloir qu'ils soient dociles étant petits, c'est vouloir qu'ils » soient crédules & dupes étant grands. Pourquoi en- » fin les appliquer aux études d'un âge auquel il est si peu sûr » qu'ils parviennent ? » Il est étonnant qu'un homme d'esprit se soit reposé sur tout cela comme sur de bonnes raisons. Quel est le maître » qui exige de ses élèves qu'ils s'appliquent à des choses » qu'il leur dit *vaguement* être pour leur bien ? » Et quel est l'inf-

tituteur sensé qui ne cherche pas à les convaincre au moins de l'utilité des choses auxquelles il les veut porter? Il a beau faire, les objets purement physiques les intéresseront toujours plus que les objets moraux & de pure spéculation : qu'y a-t-il d'étonnant à cela? N'est-ce pas la foiblesse des hommes faits ainsi que des enfans? Vous convenez qu'il est aisé de convaincre un enfant que ce qu'on veut lui enseigner est utile; » mais ce n'est rien de » le convaincre; ajoutez-vous; si l'on ne fait le persuader. » Commençons par la conviction, & contentons-nous d'abord; qu'en arrivera-t-il? Supposons nos élèves parvenus à l'âge où vous croyez votre Émile capable de sentir l'utilité des choses; imaginez - vous qu'ils soient alors moins susceptibles de persuasion? Au contraire, accourumés à distinguer, d'une façon plus nette & plus étendue que lui, les qualités tant absolues que relatives de leurs actions, ils seront plus disposés à sentir ce que c'est que rectitude & utilité. Ils ne sont donc pas en retard de ce côté-là; & l'acquis des connoissances spéculatives & morales leur donne l'avantage sur lui. Nos élèves sentiront qu'ils sont heureux d'être instruits, tandis que le vôtre en sera encore à desirer de l'être : ils seront plus avancés que lui pour eux-mêmes & pour le bien de la société.

QUE l'on vous demande s'il sera temps d'apprendre ce qu'on doit savoir, quand le moment sera venu d'en faire usage : » je » l'ignore, dites-vous; ce que je fais, c'est qu'il est impossible de » l'apprendre plutôt. » C'est-là se tromper; nous vous l'avons déjà fait voir. » Nos vrais maîtres sont l'expérience & le sentiment. » C'est donc là votre preuve? Elle n'est pas de bon aloi. Jamais rien ne nous frappe si intimement que ce qui nous est connu par la voie de l'expérience & du sentiment; & cela n'est pas particulier à l'enfance; mais les impressions que font sur nous les autres connoissances, pour n'être pas aussi vives, n'en sont pas moins réelles & lumineuses. Un maître expérimenté & qui sent bien les choses; insinue plus ou moins les affections dans le cœur de son disciple, en même temps qu'il éclaire son esprit. C'est tout ce que peut un homme sur les facultés d'un autre homme, & tout ce qui suffit pour l'éducation, Pourquoi craignez-vous aussi qu'en

qu'en rendant les enfans dociles , on ne les dispose à être crédules & dupes dans un âge plus avancé? Ne profitons-nous pas de cette docilité même pour leur apprendre à distinguer le vrai du faux , & à n'être dupes ni d'eux-mêmes, ni des autres? Un bon instituteur donnant pour certain ce qui l'est , & pour probable ou douteux ce qui n'est qu'opinion , quel risque y a-t-il que dans les premiers temps le jeune homme juge quelquefois d'après lui? Le temps & la réflexion lui approprieront ces connoissances.

EXAMINONS un peu comment vous vous y prenez pour initier votre Émile dans les sciences. Vous n'avez plus de temps à perdre ; & , de votre aveu même , vous n'en avez pas assez pour faire tout ce qui seroit utile. Ce n'est donc plus la saison d'aller à pas de tortue ; & votre élève plus robuste peut soutenir une marche plus prompte & plus suivie. » Pourquoi aller chercher , » dites-vous , des globes , des sphères , des cartes pour apprendre » la géographie aux enfans ? Que de machines ! Que ne commencez-vous par lui montrer l'objet même , afin qu'il sache au » moins de quoi vous lui parlez ? » Hé bien ! Nous avons tort ; enseignez-nous donc une méthode plus sûre , plus courte & plus facile. Mais , quelle lenteur dans celle que vous proposez ! Et que de machines d'une autre espèce , à votre tour , pour donner la première leçon de cosmographie ! Il faut tout l'intervalle de Noël à la saint Jean pour apprendre à votre Émile que le soleil ne se lève pas toute l'année au même endroit. Mais » il aura vu les » choses au moins de ses propres yeux. » C'est fort bien fait , & nos élèves seroient fort à plaindre si leurs maîtres ne savoient aussi leur faire ouvrir les yeux à propos. Heureusement notre méthode n'interdit pas l'usage de la vue ; & elle a par-dessus la vôtre l'avantage de faire apprendre plus de choses & aussi-bien , en moins de temps. Vous supposez le maître instruit , connoissant sa besogne , & le disciple à l'âge de l'entendre : nous le supposons aussi , & il est constant que cet âge arrive plutôt que vous ne le croyez.

VOUS sentez vous-même que votre façon d'instruire ne donnera à votre Émile qu'un petit nombre de connoissances : » mais » quand l'enfant ne sauroit rien , peu importe , dites-vous , pourvu

» qu'il ne se trompe pas, & je ne mets des vérités dans sa tête
 » que pour le garantir des erreurs qu'il apprendroit à leur place...»
 C'est le but que nous nous proposons aussi, & nous savons bien que
 nos jeunes gens ne seront pas des savans en sortant de nos mains ;
 mais nous multiplions leurs connoissances pour les mettre à l'abri
 de cette multitude d'erreurs où ils peuvent donner, & que vous
 avez soin d'exagérer. Prouvez-nous bien qu'il est des erreurs dans
 lesquelles Émile ne tombera point, & dont notre méthode ne peut
 garantir. Quand nous parlons de notre méthode, remarquez bien
 qu'il s'agit de celle qui doit embrasser un bon instituteur, qui con-
 noît les abus que la négligence ou d'autres causes ont introduits
 dans l'éducation actuelle, & qui fait éviter les extrêmes : cette
 méthode est bien éloignée de la vôtre.

» SI-TÔT que l'enfant peut discerner ce qui est utile & ce qui
 » ne l'est pas, il importe, dites-vous, d'user de beaucoup de mé-
 » nagement & d'art pour l'amener aux études spéculatives. Vou-
 » lez-vous, par exemple, qu'il cherche une moyenne proportion-
 » nelle entre deux lignes ? Commencez par faire en sorte qu'il
 » ait besoin de trouver un carré égal à un rectangle donné : s'il
 » s'agissoit de deux moyennes proportionnelles, il faudroit d'abord
 » lui rendre le problème de la duplication du cube intéressant, &c.»
 Notez bien qu'il s'agit de l'instant où l'enfant commence à discer-
 ner ce qui est utile & ce qui ne l'est pas ; qu'il est question de
 l'amener aux études spéculatives ; que jusqu'à ce moment, qui est
 à-peu-près l'âge de douze ans, vous consentez qu'il ne sache pas
 même distinguer sa main droite de sa main gauche. Quelqu'un
 pourroit imaginer que cet enfant ne doit commencer, par exem-
 ple, que par le rudiment du calcul. Point du tout : il est igno-
 rant ; mais son introduction dans le sanctuaire des sciences est un
 pas de géant : il prélude par la solution d'un problème qui a oc-
 cupé les plus grands géomètres pendant plusieurs siècles. Que l'on
 passe rapidement sur cet endroit, quatre lignes au-delà on aura
 dans la tête qu'effectivement l'enfant a résolu le problème de la
 duplication du cube. Ce n'est-là qu'un tour de cette espèce : on en
 trouvera mille.

« JE hais les livres. » Vous en faites tant & de si bons, M. Rousseau ! Comment ! vous guérissiez la peste par la peste ! Et le trait de Robinson Crusoé est-il assez plaisant ? S'il faut absolument des livres pour votre élève, c'est le roman de Robinson que vous lui donnerez pour débiter dans ses études : « seul il composera » pendant long-temps toute sa bibliothèque. » Le récit du séjour de Robinson dans son Ile, est la partie sur laquelle vous le fixez : c'est effectivement la plus frappante. Mais y avez-vous bien réfléchi ? Cet endroit est pernicieux pour votre Émile. 1°. Vous craignez qu'un vers de *la Fontaine* ne rende son style lâche & diffus : la narration de Robinson offre ses défauts d'un bout à l'autre, & est de plus dépourvue de correction. Vous lui donnez une nouvelle forme ? Tout est dit pour cet article. 2°. Robinson dans l'espace de 200 pages répète 60 fois le nom de Dieu : Émile, à l'âge dont il s'agit, ne peut encore, selon vous, en entendre parler sans danger. Quand vous l'aurez ajusté à votre guise, Émile y trouvera de temps à autre quelques bonnes maximes qu'il pourroit trouver ailleurs ; mais le fruit principal de cette étude, sera de lui apprendre à se tirer tel quel d'accidens uniques, que *probablement* il n'aura pas à essuyer. C'est-là bien plus mal procéder que ceux à qui vous reprochez d'appliquer leurs élèves aux études d'un âge auquel ils ne parviendront *peut-être* pas.

VOTRE ouvrage est un fond inépuisable de réflexions : mais il faut à la fin vous quitter, & nous ne pouvons que parcourir les objets principaux. Encore un mot. Sans examiner si vous êtes fondé à prophétiser des révolutions prochaines, & s'il est nécessaire que tous les enfans apprennent un art mécanique, nous conviendrons avec vous qu'il ne peut être que très-utile de leur fournir le moyen de se délasser des travaux de l'esprit par les exercices du corps. Il est très-certain qu'il faut aussi leur faire connoître l'*à quoi bon* sur tout ce qu'ils font, & le *pourquoi* sur tout ce qu'ils croient ; & qu'il s'agit moins d'en faire des savans que de les introduire dans la vraie route des connoissances utiles & nécessaires. La prudence dicte encore qu'aux approches de la

puberté on soit plus attentif que jamais à ne leur offrir que des objets qui répriment l'activité de leurs sens , & à choisir leurs sociétés , leurs occupations & leurs plaisirs. Le soin que vous prenez de leur inspirer des sentimens d'humanité en les introduisant dans le monde , fait honneur à votre cœur. Que les maîtres apprennent aussi de vous à profiter du feu de l'adolescence pour s'attacher les jeunes gens par les liens de l'amitié. S'il leur paroît quelquefois nécessaire d'exposer leurs élèves aux dangers de la société , pour leur apprendre à s'en garantir , & pour les corriger de la vanité , qu'ils observent , comme vous , de consulter les circonstances , de prévoir les suites , & de fixer les événemens au point utile : qu'ils leur fassent envisager les conséquences de leur chute avant qu'elle arrive ; & qu'ils les relevent avec bonté. Qu'Émile enfin regarde comme un désordre , que dans une machine les ressorts principaux n'exercent leur force que pour écraser les plus foibles , mais qu'il sache aussi qu'en même temps que tout homme doit s'occuper des bonnes actions qui sont à sa portée , il doit se tenir à sa place pour conspirer à l'harmonie générale. L'humanité est de tous les états ; mais la fonction de chacun n'est pas , par exemple , celle de défenseur des loix & de protecteur public des opprimés. Le monde physique expose à nos yeux le tableau des gradations qui doivent entretenir l'harmonie dans le monde social.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE.

TOUT est intéressant dans l'ouvrage dont nous allons parler. Le sujet est un des plus nobles & des plus importants qu'on puisse traiter ; & l'auteur, un des plus célèbres écrivains du siècle. Nos lecteurs nous reprocheront peut-être notre lenteur à les entretenir ; mais lorsque, d'un côté, un zèle respectable & une politique nécessaire lançoient des foudres contre l'auteur ; lorsque, de l'autre, la superstition & l'envie triomphoient de le voir suspect & criminel ; étoit-ce à nous à chercher à le justifier ? Moins téméraires & moins dangereux, nous n'aurions point balancé à en entretenir nos lecteurs : tâchons cependant de présenter ce traité sous un jour nouveau ; nous ne le montrerons qu'en philosophes, & respectueux également pour le sanctuaire & pour le trône, trop convaincus de notre foiblesse pour toucher à ces redoutables objets, nous laisserons les hommes d'État venger l'État, le Ministre de l'Autel venger l'Autel : nous nous réserverons uniquement ce qui est du ressort de la raison & de l'expérience.

M. Rousseau distingue trois sortes d'éductions : „ elle nous vient, dit-il, de la nature, ou des hommes, ou des choses. Le développement interne de nos facultés & de nos organes, est l'éducation de la nature ; l'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement, est l'éducation des hommes ; & l'acquis de notre propre expérience sur les objets qui nous affectent, est l'éducation des choses. ” Il en conclut que chacun de nous est formé par trois sortes de maîtres. Le disciple dans lequel leurs diverses leçons se contrarient, est mal élevé, & ne sera jamais d'accord avec lui-même : celui dans lequel elles tombent toutes sur les mêmes points, & tendent aux mêmes fins, va seul à son but, & vit conséquemment : celui-là seul est bien élevé. De ces trois éducations, celle de la nature ne dépend point de nous ; les autres en dépendent à certains égards. Or, il est naturel de régler les autres sur celle à laquelle nous ne pouvons rien. C'est donc sur

l'éducation de la nature qu'il faudroit diriger les deux suivantes : être homme , c'est-là ce que veut enseigner notre philosophie ; il ne veut faire de son élève un être , ni de telle condition , ni de telle secte , ni de telle patrie , ni de tel pays ; il veut lui apprendre à vivre , c'est-à-dire , à faire usage de ses organes , de ses sens , de ses facultés , de toutes les parties de lui-même qui lui donnent le sentiment de son existence. En un mot , c'est l'homme naturel qu'il envisage , indépendamment de cette foule de préjugés & de conventions bizarres dont la société abonde. Ainsi le géomètre calcule les forces mouvantes , & assigne les effets qui doivent en suivre , sans faire attention aux frottemens & autres causes secondes qui dérangeront son calcul. Tel est le but de M. Rousseau ; tel est l'esprit qui règne dans son livre. Toutes les fois qu'on s'écartera de ce point de vue , où l'on cessera de l'entendre , ou bien on le calomnierà.

NOTRE philosophe prend l'homme dès sa naissance , & il se plaint que dès ce moment , on le charge de chaînes. La coutume du maillot lui paroît funeste. Il voit que dans les pays où l'on n'a pas pris ces précautions , les hommes sont tous grands , forts , & bien proportionnés. Notre usage lui semble tout propre à former des gens contrefaits. Il recherche l'origine de ce préjugé : il croit la trouver dans la délicatesse de nos femmes , qui , dédaignant de nourrir leurs enfans , les confient à des mercénaires ; celles-ci , qui n'ont que l'intérêt pour but , garottent un enfant , pour s'épargner le soin de le veiller. Il s'élève ici contre cet abus. „ Tout vient , dit-il , successivement de cette dépravation : tout l'ordre moral s'altère ; le naturel s'éteint dans tous les cœurs ; l'intérieur des maisons prend un air moins vivant ; le spectacle touchant d'une famille naissante n'attache plus les maris , n'impose plus d'égards aux étrangers : on respecte moins la mère dont on ne voit pas les enfans ; il n'y a point de résidence dans les familles ; l'habitude ne renforce plus les liens du sang ; il n'y a plus ni pères , ni mères , ni enfans , ni frères , ni sœurs ; tous se connoissent à peine ; comment s'aimeroient-ils ? ” A ce tableau il fait succéder celui des plaisirs vertueux que seroit naitre dans la famille

une mère qui seroit docile à une des premières loix & des plus sacrées de la nature. N'y gagnât-elle que plus de tendresse de la part de ses enfans, quel bien plus précieux pour elle! Accoutumé à ne voir, pendant ses premières années, qu'une seconde mère, le cœur de l'enfant parle bien plus haut pour celle-ci. Le moyen que l'on prend pour empêcher ce sentiment, qui est de rebuter la nourrice, quand elle vient voir son nourriçon, ne fait point un fils tendre, mais un homme ingrat. M. Rousseau exige du père des devoirs qui ne sont pas moins austères. Il veut que celui qui a donné la vie, se charge de la rendre utile à la société. Nulles affaires, nulles infirmités ne peuvent l'empêcher de remplir cette partie essentielle de son rôle. Si cependant il se croit avec quelque fondement dans une impossibilité absolue d'y satisfaire, il faut qu'il se fasse un ami. Ce titre sacré peut seul lui répondre d'un bon gouverneur. „ Un gouverneur! s'écrie notre philosophe, ô quelle ame sublime! . . . En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père, ou plus qu'homme soi-même. ” Persuadé qu'il est hors d'état de remplir cette place, M. Rousseau veut du moins essayer d'en tracer l'idée. Dans cette vue, il prend le parti de se donner un être imaginaire; il s'en charge dès le berceau. Il ne demande point un esprit extraordinaire dans l'élève qu'il veut former; il le suppose né dans des climats tempérés, parce que ce n'est que dans ces climats que les hommes font tout ce qu'ils peuvent être. Il choisit un riche, *parce qu'il sera sûr du moins d'avoir fait un homme de plus; au lieu qu'un pauvre peut devenir homme de lui-même.* Par la même raison il ne fera pas fâché que cet élève, qu'il appelle Émile, ait de la naissance; *ce sera toujours une victime arrachée aux préjugés.* Enfin il veut que son pupille n'obéisse qu'à lui, & qu'on ne les ôte jamais l'un à l'autre que de leur consentement. Telle est la base du traité qu'il fait avec la famille; traité qui suppose encore un accouchement heureux, un enfant vigoureux & sain; car enfin il ne veut point se charger d'un enfant cacochyme; selon lui, un corps débile affoiblit l'ame. Après ce principe presque toujours démenti par l'expérience, il attaque vivement la médecine, dont il ne veut point distinguer l'utilité d'avec les abus. Il passe à la nécessité d'une nourrice, & si la mère consent

à remplir ce devoir, il l'en félicite ; mais le gouverneur ne lui donne pas moins ses *directions* par écrit. Si, comme il arrive presque toujours, il faut une nourrice étrangère, il commence par la bien choisir. Une nourrice nouvellement accouchée lui paroît préférable pour un enfant nouveau né. Il la demande encore aussi saine de cœur que de corps. Il blâme l'attention qu'on a de la nourrir beaucoup mieux qu'à son ordinaire ; il souhaite seulement qu'elle prenne des alimens un peu plus substantiels. Il desireroit qu'elle fit usage des végétaux ; & si on lui objecte que le lait qui en est formé s'aigrit aisément, il répond qu'il est bien éloigné de regarder le lait aigri comme une nourriture malsaine. Ce n'est point à la ville qu'Émile sera nourri ; mais dans la maison rustique de sa nouvelle mère, & son gouverneur l'y suivra.

Le soin de laver l'enfant immédiatement après l'accouchement, & celui de renouveler souvent l'usage du bain, occupe ensuite notre philosophe ; il prescrit même de parvenir par gradation jusqu'au point de laver été & hiver les enfans à l'eau froide & même glacée. On l'a déjà vu crier contre le maillot ; il y revient, & en donne une nouvelle raison, qui est que, quand un enfant est libre, on voit plus aisément quand il est sale, & on a plus de facilité pour le nettoyer.

L'ÉDUCATION de l'homme commence à sa naissance : avant de parler, avant d'entendre, il s'instruit déjà : tel est le principe de M. Rousseau, qui met le gouverneur dans la nécessité d'épier tous les mouvemens de l'enfance. Dès que l'enfant commence à distinguer les objets, il importe de mettre du choix dans ce qu'on lui montre. On peut dès-lors lui présenter des animaux d'une nature bizarre ou hideuse, qui, s'ils étoient reculés de ses yeux pendant les premières années, deviendroient un jour l'objet de son effroi, mais qui, rapprochés avec prudence, ne seront insensiblement que ses jouets.

L'ENFANT n'étant attentif qu'à ce qui affecte naturellement ses sens, lui présenter ses sensations dans un ordre convenable, c'est préparer sa mémoire à les fournir un jour dans le même ordre

à son entendement. Il faut donc le laisser toucher , manier tout ce qu'il desire , & lui permettre de se familiariser avec ces sources de nos pensées. On doit cependant prendre garde qu'il ne s' imagine que ses mouvemens auxquels on se prête , ne soient des actes d'orgueil & d'empire. Aussitôt qu'il commence à connoître les distances , il faut le porter , non comme il lui plaît , mais comme il plaît au gouverneur.

LES cris , les pleurs , les gestes , voilà l'unique langue que parloient les premiers hommes ; telle est l'unique langue des enfans. Mais leurs gestes ne sont point dans leurs foibles mains , ils sont sur leur visage : le sourire , le desir , l'effroi y naissent & passent comme autant d'éclairs. Leurs pleurs , signes de leurs chagrins , doivent être écoutés ; on doit bien se garder de les exciter jamais : mais il faut aussi ne leur pas obéir toujours. Les premiers pleurs des enfans , dit notre auteur , sont des prières : si on n'y prend garde , elles deviennent des ordres. Ces marques d'orgueil , de fureur & de vengeance ; en un mot , tous ces vices qui semblent percer dans un enfant , ont donné lieu de croire à plusieurs philosophes , que l'homme naissoit méchant. M. Rousseau rejette cette calomnie dont on flétrit le plus bel ouvrage de la nature , & ne voit dans tous ces mouvemens du premier âge que le desir d'activité & le besoin d'essayer ses forces. Si l'enfant paroît avoir du penchant à détruire , ce n'est point par méchanceté ; c'est que l'action qui détruit , étant plus rapide , convient mieux à sa vivacité. De tout cela , notre auteur tire quatre maximes. *Laisser aux enfans l'usage de toutes les forces que la nature leur donne , & dont ils ne sauroient abuser. Les aider & suppléer à ce qui leur manque , soit en intelligence , soit en force dans tout ce qui est du besoin physique. Dans les secours qu'on leur donne , se borner uniquement à l'utilité réelle , sans rien accorder à la fantaisie , c'est-à-dire , au desir sans raison. Étudier avec soin leur langage & leurs signes , afin que dans un âge où ils ne savent pas dissimuler , on distingue dans leurs devoirs ce qui vient immédiatement de la nature , & ce qui vient de l'opinion.* Voilà quatre maximes essentielles dont l'esprit est de donner aux enfans plus de liberté vérita-

ble & moins d'empire, de leur laisser plus faire par eux-mêmes ; & moins exiger d'autrui.

LE sevrage exerce ensuite les réflexions de notre auteur ; il croit qu'on sèvre trop tôt les enfans : selon lui, le temps véritable est l'*éruption* des dents ; mais il ne veut pas que, pour faciliter cette *éruption*, on se serve de corps durs, qui rendent les gencives plus calleuses, préparent un déchirement plus pénible ; il préfère des matières molles, qui cèdent, où la dent s'imprime.

L'USAGE de parler beaucoup aux enfans, ne plaît pas à notre observateur ; il demande que les premières articulations qu'on leur fait entendre, soient rares, faciles, distinctes, souvent répétées ; & que les mots qu'elles expriment, ne se rapportent qu'à des objets sensibles qu'on peut montrer. La malheureuse facilité que nous avons à nous payer de mots que nous n'entendons point ; dit-il, commence plutôt qu'on ne pense. La manie qu'on a de faire parler des enfans trop tôt, est cause, selon lui, qu'ils parlent plus tard, & plus confusément. L'extrême attention qu'on donne à tout ce qu'ils disent, les dispense de bien articuler. L'essentiel est de bien resserrer, le plus qu'il est possible, le vocabulaire de l'enfant. C'est un très-grand inconvénient qu'il ait plus de mots que d'idées, qu'il sache dire plus de choses qu'il n'en fait penser. Si les paysans ont en général l'esprit plus juste que les gens de ville, M. Rousseau l'attribue à la moindre étendue de leur dictionnaire. *Ils ont peu d'idées, mais ils les comparent très-bien.*

NOUS voici au second terme de la vie, celui auquel proprement finit l'enfance. Dans cette époque, souffrir est la première chose qu'on doit apprendre ; c'est celle qu'on aura un jour le plus grand besoin de savoir. M. Rousseau fait main-basse sur tout cet attirail de brouilleries, de paniers roulans, de charriots, de lisières dont on arme l'enfance contre les dangers. Au lieu de laisser croupir Émile dans l'air usé d'une chambre, il le mène journellement au milieu d'un pré. *Qu'il y courre, qu'il s'ébatte, qu'il tombe cent fois le jour ; tant mieux, s'écrie notre gouverneur, il en apprendra plutôt à se relever : le bien-être de la liberté rachète beaucoup de blessures.*

Jures. Considérant l'incertitude & la brièveté de la vie humaine, notre philosophe veut qu'on donne au premier âge tout le bonheur dont il est susceptible. „ Aimez l'enfance, dit-il ; favorisez ses jeux, ses plaisirs, son aimable instinct. Qui de vous n'a pas regretté quelquefois cet âge où le rire est toujours sur les lèvres, & où l'âme est toujours en paix ? ... Pères, savez-vous le moment où la mort attend vos enfans ? Ne vous préparez pas des regrets en leur ôtant le peu d'instans que la nature leur donne : aussitôt qu'ils peuvent sentir le plaisir d'être, faites qu'ils en jouissent. ” Mais, dira-t-on, c'est le temps de corriger les mauvaises inclinations de l'homme. „ Malheureuse prévoyance, s'écrie encore notre auteur, qui rend un être actuellement misérable sur l'espoir bien ou mal fondé de le rendre heureux un jour ! Ne pourra-t-on jamais distinguer la licence de la liberté, & l'enfant que l'on rend heureux, d'avec l'enfant que l'on gâte ? ” Ici paroît un beau morceau sur la manière de faire son bonheur, dont la base est cette maxime si sage, de régler toujours ses desirs sur ses facultés.

C'EST dans la proportion exacte des uns & des autres que consiste en effet la félicité réelle. L'homme vraiment libre & heureux ne veut que ce qu'il peut, & fait ce qu'il lui plait. Le grand art est de savoir rester à sa place. L'enfant qui ne connoît pas la sienne, ne sauroit s'y maintenir ; c'est à ceux qui le gouvernent à l'y retenir. Il ne doit être ni bête, ni homme, mais enfant ; il faut qu'il sente sa foiblesse, non qu'il en souffre ; il faut qu'il dépende, & non qu'il obéisse. Il n'est soumis aux autres qu'à cause de ses besoins. Nul n'a droit, pas même le père, de commander à l'enfant ce qui ne lui est bon à rien.

A l'occasion de l'espèce de dépendance où la foiblesse du premier âge place les humains, M. Rousseau en distingue de deux sortes ; la dépendance des choses, qui est de la nature ; celle des hommes, qui est de la société. La seconde détruit la liberté, & engendre souvent les vices ; la première, n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberté, & encore moins aux vertus. Maintenir l'enfant dans la seule dépendance des choses, c'est suivre l'ordre de la nature dans le progrès de son éducation. Qu'il ne

fache ce que c'est qu'obéissance quand il agit, ni ce que c'est qu'empire quand on agit pour lui. Voilà la grande maxime à laquelle s'attache notre observateur, & dont il développe les conséquences. Ainsi les mots d'*obéir* & de *commander* sont proscrits du dictionnaire d'Émile, encore plus ceux de *devoir* & d'*obligation*; mais ceux de *force*, de *nécessité*, d'*impuissance* & de *contrainte* y doivent tenir une grande place.

LOCKE, cet illustre précepteur du genre humain, veut qu'on raisonne toujours avec les enfans. Ce n'est pas la maxime du Citoyen de Genève. Il craint trop qu'en suivant cette méthode, on ne donne aux enfans des idées fausses; & la première idée de cette nature est l'infailible germe de l'erreur & du vice. En effet, pour raisonner avec un enfant sur un mensonge, par exemple, qu'il a fait, il faut par des nuances déliées, mais nécessaires, amener sa foible intelligence jusqu'au premier principe du vrai & du faux, du juste & de l'injuste, ou bien se contenter de mots qui n'expliqueront rien, & qui ne porteront aucune idée. La dernière méthode en fait un perroquet habitué à articuler des sons sans les entendre; la première, qui est à peine du ressort des hommes faits, fera-t-elle à la portée d'un âge si tendre? Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, dit-il, est de faire un homme raisonnable; & l'on prétend élever un enfant par la raison! c'est commencer par la fin, c'est vouloir faire l'instrument, de l'ouvrage. Faites, dit-il plus haut, que tant que votre élève n'est frappé que des choses sensibles, toutes ses idées s'arrêtent aux sensations; faites que de toutes parts il n'aperçoive autour de lui que le monde physique.

Ce paradoxe philosophique, qui est un de ceux qui révoltent dans cet ouvrage, nous paroît de toute vérité. Que M. Rousseau nous permette de le présenter à notre manière. Il est évident que rien n'est plus dangereux que de donner aux enfans des notions confuses; parce que, dans une jeune tête, de confuses, elles deviennent bientôt fausses. Il est certain que les notions morales ne peuvent être présentées sans le concours d'une foule d'autres; parce que la chaîne éternelle qui lie toutes ces vérités, s'étend presque à l'infini. Il en résulte que le moindre raisonnement, le

raisonnement le plus simple , exige nécessairement un nombre considérable d'idées préexistantes , & conçues clairement. Or, il est avoué que nous ne tirons nos idées que des sens , que les sensations en font l'unique & fidèle magasin. Il est donc vrai qu'on ne peut offrir à un enfant le moindre raisonnement moral, qu'après avoir exercé long-temps ses sens à acquérir des idées ; ce qui ne peut se faire dans le premier âge. Suivons donc la maxime de notre philosophe , & reculons l'aurore de la raison , si nous voulons qu'un jour elle éclate sans nuages.

IL est important de rendre les enfans dociles ; mais on n'arrivera jamais à ce but en leur prêchant l'obéissance. L'art consiste à les empêcher de faire ce dont ils doivent s'abstenir , sans user de défense , sans explication , sans raisonnement. Ce qu'on accorde , qu'on l'accorde avec plaisir au premier mot , sans sollicitations , sans prières , sur-tout sans conditions. Qu'on refuse avec répugnance , mais que tous les refus soient irrévocables. La vanité , l'avidité , la crainte , l'émulation même , sont ici des ressorts proscrits ; on n'en veut qu'un , c'est la liberté bien réglée. En un mot , la première éducation d'Émile sera purement négative ; elle consistera , non point à enseigner la vertu ni la vérité , mais à garantir le cœur du vice & l'esprit de l'erreur.

NOTRE auteur se fait une objection dont il s'avoue toute la force. Son élève n'aura-t-il pas continuellement dans le monde le spectacle & l'exemple des passions d'autrui ? Nourrice , laquais , gouvernante , le gouverneur même , ne détruiraient-ils pas cet édifice extraordinaire ? M. Rousseau convient qu'il ne pourra pas parer à tous les inconvéniens , mais il peut les diminuer. D'abord , le gouverneur , avant d'entreprendre de former un homme , doit s'être fait homme lui-même. Ensuite il faut qu'il se rende maître de tout ce qui l'entoure , & pour que cette autorité soit suffisante , il s'efforcera de la fonder sur l'estime de la vertu. Troisièmement , il élèvera son Émile à la campagne ; „ loin de la canaille , des valets , les derniers des hommes après leurs maîtres , loin des noires lueurs des villes que le vernis dont on les couvre , rend séduisantes & contagieuses. ” Enfin , ne pouvant empêcher que

L'enfant ne s'instruise au dehors par des exemples, il bornera toute sa vigilance à les imprimer dans son esprit sous l'image qui leur convient. Ainsi le spectacle de l'homme en colère ayant frappé Émile, s'il demande ce que c'est que cette passion, on ne s'amusera point à lui faire de beaux discours; on lui dira simplement: *ce pauvre homme est malade, il est dans un accès de fièvre*. Sur cette réponse, il ne manquera pas de contracter de bonne heure de la répugnance à se livrer aux accès de cette frénésie. Les autres passions seront ainsi représentées sous des images analogues à leurs effets, & propres à en dégoûter un jeune cœur.

M. Rousseau sent bien qu'au sein de la société l'on ne peut amener un enfant à l'âge de douze ans sans lui donner quelque idée des rapports d'homme à homme, & de la moralité des actions. Mais d'abord il veut qu'on recule ces notions le plus que l'on pourra. En second lieu, il veut que l'on commence à expliquer les devoirs qui sont envers nous-mêmes. La première idée qu'il prétend faire naître, est celle de la propriété. Pour lui faire concevoir ce mot, il ne va point disserter en orateur: il lui inspire du goût pour le jardinage: il travaille avec lui; il prend possession d'un petit coin de jardin, en y plantant des fèves; il laisse développer dans son cœur ce plaisir secret qui naît à la vue du succès de son travail. Les fèves poussent, il les arrose tous les jours, il en chérit le spectacle; un beau matin il trouve tout arraché & le terrain bouleversé. Il crie, il se plaint du jardinier qui a fait le coup. Celui-ci se plaint à son tour de ce que, pour planter de misérables fèves, on a gâté une place où il avoit semé des melons de Makte. De-là naît une conversation entre le gouverneur, l'élève & le jardinier, dans laquelle se développent, d'une manière simple & à la portée de l'enfant, les principes de la propriété & des conventions qui la fondent. Les conventions ouvrent la porte aux mensonges qui ravagent la société. M. Rousseau entre ici dans un long détail sur ce vice, & ses préceptes là-dessus sont de ne jamais engager un enfant à mentir, en lui demandant si c'est lui qui a fait une telle faute; mais à si bien prendre ses mesures que, si jamais il manque à ses conventions, ou qu'il

nie un fait réel, ce mensonge attire sur lui des maux qu'il voit sortir de l'ordre même des choses, & non pas de la vengeance de son gouverneur. La manière dont on fait donner l'aumône aux enfans, paroît à notre censeur sujette à plusieurs inconvéniens. On la fait donner par l'enfant; il voudroit que ce fût le maître. Quelque attachement que le gouverneur ait pour son élève, il doit lui disputer cet honneur; il doit lui faire juger qu'à son âge on n'en est point encore digne. On fait donner par l'enfant des métaux dont il ne sent pas la valeur; ainsi c'est la main qui donne & non pas le cœur. On se hâte de lui rendre ce qu'on lui a donné; c'est le rendre libéral en apparence, & avare en effet. Les enfans, dit Locke, contracteront ainsi l'habitude de la libéralité. Oui, répond notre auteur, d'une libéralité usurière, *qui donne un œuf pour avoir un bœuf*. Le gouverneur d'Émile aimera donc mieux donner lui-même: il importe, dit-il, qu'il ne s'accoutume pas à regarder les devoirs des hommes seulement comme des devoirs d'enfant. Au reste, la seule leçon de moral qu'il croie convenir à l'enfance, & la plus importante à tout âge, est de ne jamais faire de mal à personne. „ Le précepte même de faire du bien, s'écrie-t-il avec autant de vérité que de force, s'il n'est subordonné à celui-là, est dangereux, faux, contradictoire. Qui est-ce qui ne fait pas du bien? Tout le monde en fait, le méchant comme les autres; il fait un heureux aux dépens de cent misérables, & de-là viennent toutes nos calamités. ”

Si l'on ne doit point se hâter d'exercer la raison, il faut avoir la même circonspection pour la mémoire: M. Rousseau le pense, parce que les enfans, n'étant pas capables de jugement, n'ont point de véritable mémoire. Tout ce qu'on leur apprend ordinairement ne lui paroît former dans leur tête que des mots, & jamais des idées. Le blason, la géographie, la chronologie, les langues même sont placées au rang des inutilités de l'éducation. Il ne croit pas que jusqu'à l'âge de douze ou quinze ans nul enfant, les prodiges à part, ait jamais appris véritablement deux langues. Le géographe, en pensant enseigner la description de la terre, n'enseigne qu'à connoître des cartes. Pour l'historien, s'il veut

enseigner seulement des faits, la science est misérable. S'il prétend au contraire apprécier ces faits par des rapports moraux, la science devient sublime : mais elle est trop au-dessus des faibles conceptions du premier âge.

CE n'est pas dans les livres qu'un sage gouverneur doit exercer l'espèce de mémoire que peut avoir un enfant ; c'est en lui présentant à propos des objets sensibles ; c'est en choisissant ces objets ; en lui offrant sans cesse ce qu'il doit connoître, & en lui cachant ce qu'il doit ignorer. Par-là on lui formera un magasin de connoissances qui servira à son éducation durant sa jeunesse, & à sa conduite dans tous les temps. L'Émile de M. Rousseau n'apprendra jamais rien par cœur, pas même les fables de la Fontaine, toutes charmantes qu'il les avoue. L'apologue pourroit accoutumer son jeune cœur au mensonge ; & d'ailleurs les fables qui sembleront le plus à la portée des enfans, paroissent à notre auteur bien au-dessus de leur raison. Il en fait l'essai sur l'apologue si connu du *Corbeau* & du *Renard* ; il prétend montrer que celui-là même, qui est un chef-d'œuvre de naïveté, est en partie inintelligible & dangereux pour son Émile. Avouons cependant que ses objections ne sont pas sans réplique, & qu'il y en a même qui portent visiblement à faux. Il nous semble encore que dans la fable du *Loup maigre* & du *Chien gras*, notre philosophe a mal faisi l'esprit du fabuliste. C'est bien moins une leçon de modération que la Fontaine a voulu donner, qu'une leçon de ce noble amour de la liberté : qui rend satisfait un cœur généreux dans le sein des plus fortes disgraces.

MAIS du moins Émile apprendra-t-il à lire ? Non, répond M. Rousseau. A peine à douze ans saura-t-il ce que c'est qu'un livre. Si son élève parvient à cette connoissance, ce ne sera pas par les routes accoutumées. L'intérêt seul aura fait ce prodige. Émile recevra quelquefois de son père, de sa mère des billets d'invitation pour un dîner ou pour quelque partie de plaisir. Ces billets seront courts, clairs, nets, bien écrits. La douleur d'avoir perdu ces amusemens faute d'avoir su lire, & le desir d'en profiter à l'avenir, lui fera naître l'envie de déchiffrer ces billets ; & cette envie produira insensiblement le miracle.

ON

ON pourra reprocher à M. Rousseau que l'exercice qu'il donne exclusivement au corps, doit nuire aux opérations de l'esprit. „ Erreur pitoyable, s'écrie-t-il, comme si ces deux actions ne devoient pas marcher de concert, & que l'une ne dût pas toujours diriger l'autre. ” Il fait ici le parallèle de l'élève habitué à raisonner sur tout, & de celui qu'il a appris lui-même à exercer son corps, & à perfectionner ses sens. Le mien, dit-il, ne s'accoutume point à recourir sans cesse aux autres, encore moins à leur étaler son grand savoir. „ En revanche, il juge, il prévoit, il raisonne en tout ce qui se rapporte immédiatement à lui. Il ne jase pas, il agit : il ne fait pas un mot de ce qui se fait dans le monde, mais il fait fort bien faire ce qui lui convient. Comme il est sans cesse en mouvement, il est forcé d'observer beaucoup de choses, de connoître beaucoup d'effets; il acquiert de bonne heure une grande expérience, il prend ses leçons de la nature, & non pas des hommes. Ainsi son corps & son esprit s'exercent à la fois. Agissant toujours d'après sa pensée, & non d'après celle d'un autre, il unit continuellement deux opérations; plus il se rend fort & robuste, plus il devient sensé & judicieux. ”

„ POUR apprendre à penser, il faut donc exercer nos membres, nos sens, nos organes, qui sont les instrumens de notre intelligence. Le sage Locke, le bon Rollin, le savant Fleuri, le pédant de Croufaz, s'accordent tous en ce seul point, d'exercer beaucoup le corps des enfans. ” Pour ne rien laisser à désirer sur cette partie, notre philosophe entre dans les plus petits détails. Les habits doivent être larges, & les couleurs laissées au choix. On ne doit jamais promettre de beaux habits à un enfant, comme une récompense : ce seroit dire : *sachez que l'homme n'est rien que par ses habits, que votre prix est tout dans les vôtres.* Il veut qu'on laisse à son élève la tête nue, & qu'on lui donne des vêtemens légers. *Émile boira toutes les fois qu'il aura soif, mais de l'eau pure, fût-il tout en nage, & fût-on dans le cœur de l'hiver.* Il dormira longuement pendant la nuit, & sur un lit dur. Si son gouverneur l'éveille quelquefois, ce fera moins de peur qu'il ne prenne l'habitude de dormir trop long-temps, que pour l'accoutumer à tout,

même à être éveillé brusquement. Mais inoculera-t-on Émile ? Quoique M. Rousseau regarde l'inoculation comme très-favorable à la généralité des hommes, il croit plus dans ses principes de laisser faire en tout la nature, dans les soins qu'elle aime à prendre seule. „ L'homme, de sa nature est tout préparé, laissons - le noculer par le maître. ” Il veut qu'Émile apprenne à nager : „ il est étonnant en effet que , tandis qu'on a tant de soins d'enseigner l'équitation bien moins utile, on néglige l'art de nager, d'où dépend bien souvent la vie. ”

LES membres sont exercés, il faut aussi exercer les sens ; c'est-à-dire, qu'il faut instruire les enfans à bien juger par eux. La vue peut être accoutumée à plus de justesse. Le tact peut devenir plus fin & plus sûr ; ce sens exercé avec plus de soin , peut nous être d'une utilité infinie dans l'obscurité de la nuit, nous faire connoître où nous sommes, & nous guérir des terreurs des phanômes. En un mot, le toucher étant de tous les sens celui qui nous instruit le mieux de l'impression que les corps étrangers peuvent faire sur le nôtre, est celui dont l'usage est le plus fréquent, & nous donne le plus immédiatement la connoissance nécessaire à notre conservation. Le point essentiel est sur-tout de comparer les sens & de rectifier par l'un les illusions de l'autre. M. Rousseau enseigne à le faire, & éclaircit toujours la chose par des exemples qui la mettent sous les yeux.

ÉMILE apprendra à danser, mais ce ne sera pas de *Marcel*. Au lieu de l'occuper à faire un pas avec grace, & à faire des gambades avec légèreté, on menera l'élève au pied d'un rocher ; là on lui montrera quelle attitude il faut prendre, comment il faut porter le corps, la tête, le pied, la main, pour suivre des sentiers escarpés, raboteux & rudes, & s'élancer de pointe en pointe. En un mot, on en fera l'émule d'un chevreuil, & non d'un danseur d'Opéra. Émile apprendra à dessiner ; mais il n'aura d'autre maître que la nature, ni d'autre modèle que les objets. Il crayonnera une maison sur une maison, un arbre sur un arbre, un homme sur un homme, afin qu'il s'accoutume à bien observer les corps & leurs apparences, & non pas à prendre des imitations fausses

& conventionnelles pour de véritables imitations. Émile apprendra la géométrie ; mais il faudra qu'il trouve lui-même les rapports des figures , sans aucune de ces démonstrations ordinaires & de ces méthodes usitées. Tout l'art du gouverneur consistera à chercher avec lui les vérités qu'Émile trouvera seul. Émile ne jouera point au volant , jeu trop foible pour son sexe ; il jouera à la paulme , au mail , au billard , &c. On voudroit en vain opposer que ces exercices sont supérieurs à son âge. Ne voit-on pas , dit l'auteur , dans toutes les foires , des enfans de dix ans qui font des prodiges d'adresse & de force ? On montrera la musique à Émile : mais on ne lui apprendra point à la lire ; on lui rendra les sons à l'oreille. On aura soin d'écarter tout chant bisarre , pathétique ou d'expression ; la musique imitative & théâtrale n'est point de son âge. Par la même raison on ne lui donnera à réciter aucun rôle de Tragédie ni de Comédie. Comme il ne connoît point les choses que ces pièces renferment , & qu'il n'a point éprouvé les sentimens dont elles sont pleines : il ne peut , ni ne doit les rendre.

M. Rousseau passe ensuite aux alimens : suivons - le encore. Il ne trouve pas mauvais qu'on mène les enfans un peu par gourmandise. Il préfère ce moyen à celui de la vanité , en ce que le premier est un appétit de la nature , & le second un ouvrage de l'opinion , dépendant du caprice & sujet à mille abus. *La gourmandise , d'ailleurs , est la passion de l'enfance ; cette passion ne tient devant aucune autre ; à la moindre concurrence elle disparaît.* Pour flatter l'appétit des enfans , il ne s'agit pas d'exciter leur sensualité , mais seulement de la satisfaire ; & les choses du monde les plus communes peuvent mener à ce but. Les végétaux paroissent au Mentor d'Émile préférables à la viande. Il donne même pour certain que les grands mangeurs de viande sont cruels & féroces plus que les autres hommes. Nous n'avons garde de souscrire à cette maxime démentie par quantité d'exemples ; mais nous sommes charmés qu'elle ait occasionné la traduction admirable d'un morceau de Plutarque , où ce philosophe justifie la doctrine de Pythagore. Au reste , à quelque sorte de régime qu'on

assujettisse les enfans, il sera toujours bon, pourvu qu'on ne les accoutume qu'à des mets grossiers & simples. M. Rousseau finit par le sens de l'odorat qu'il appelle celui de l'imagination. „ Il a dans l'amour, dit-il, des effets assez connus. Le doux parfum d'un cabinet de toilette n'est pas un piège aussi foible qu'on pense ; & je ne fais s'il faut féliciter ou plaindre l'homme sage & peu sensible que l'odeur des fleurs que sa maîtresse a sur le sein, ne fit jamais palpiter. ” Mais il convient qu'on ne peut tirer de ce sens un usage fort utile pour l'éducation.

IL est un sixième sens appelé le *sens-commun*, moins, dit M. Rousseau, parce qu'il est commun à tous les hommes que parce qu'il résulte de l'usage bien réglé des autres sens, & qu'il nous instruit de la nature des choses par le concours de toutes les apparences. Ce sixième sens n'a point d'organe particulier ; il ne réside que dans le cerveau, & ses sensations purement internes, s'appellent perceptions ou idées. C'est l'art de les comparer entr'elles qu'on nomme raison humaine ; & c'est la culture de cette raison qu'il réserve pour la suite de cet ouvrage.

AVANT d'entrer dans une carrière nouvelle, M. Rousseau jette un moment les yeux sur celle qu'il vient de parcourir. On a souvent ouï parler d'un homme fait ; il prétend considérer un enfant fait. Il amène en conséquence son Émile au milieu d'une assemblée de sages spectateurs ; & là, par une récapitulation vive qui est toute en action, il rappelle la marche qu'il a tenue, & les heureux effets qu'il en a vu naître : c'est une constitution vigoureuse, un corps sain, des sens bien exercés, un esprit fermé à l'erreur, un cœur échappé au vice, une ame où une innocente joie fait briller une continuelle sérénité.

NOUS ne pouvons nous empêcher de citer un des derniers morceaux de ce volume où l'auteur exprime le plaisir qu'on a de voir un enfant qui donne de grandes espérances. Nos lecteurs nous sauront sûrement gré de leur mettre sous les yeux un tableau si gracieux & si riant. „ L'existence des êtres finis est si pauvre & si bornée, que, quand nous ne voyons que ce qui est,

nous ne sommes jamais émus. Ce sont les chimères qui ornent les objets réels, & si l'imagination n'ajoute un charme à ce qui nous frappe, le stérile plaisir qu'on y prend se borne à l'organe, & laisse toujours le cœur froid. La terre, parée des trésors de l'automne, étale une richesse que l'œil admire; mais cette admiration n'est point touchante; elle vient plus de la réflexion que du sentiment. Au printemps, la campagne presque nue, n'est encore couverte de rien; les bois n'offrent point d'ombre; la verdure ne fait que poindre. Le cœur est touché à son aspect. En voyant ainsi renaître la nature, on se sent ranimer soi-même, l'image du plaisir nous environne; ces campagnes de la volupté, ces douces larmes toujours prêtes à se joindre à tout sentiment délicieux, sont déjà sur le bord de nos paupières; mais l'aspect des vendanges a beau être animé, vivant, agréable, on le voit toujours d'un œil sec."

„ POURQUOI cette différence? C'est qu'au spectacle du printemps, l'imagination joint celui des saisons qui le doivent suivre; à ces tendres bourgeons que l'œil aperçoit, elle ajoute les fleurs, les fruits, les ombrages, quelquefois les mystères qu'ils peuvent couvrir. Elle réunit en un point des temps qui se doivent succéder, & voit moins les objets comme ils seront, que comme elle les desire, parce qu'il dépend d'elle de les choisir. En automne, au contraire, on n'a plus à voir que ce qui est. Si l'on veut arriver au printemps, l'hiver nous arrête, & l'imagination glacée expire sur la neige & sur les frimats. ”

ÉMILE est parvenu à sa treizième année. Il a passé les deux premières parties de son enfance. Son corps est sain, vigoureux; ses membres sont flexibles & agiles; ses sens sont exercés; son imagination a reçu, par le moyen des sensations, beaucoup d'idées simples. Si son jugement a peu agi jusqu'à présent, il n'est en proie à aucune erreur; & il est en état de recevoir toutes les vérités. Ses facultés, qui n'ont point été surchargées, ne sont cependant pas restées oisives. Le sage Mentor les a préparées de loin; cependant Émile a encore peu de soins. Il ne connoît point les préjugés & les fardeaux de la société; les passions n'ont point

fait entendre encore leur cri dans son jeune cœur ; ses forces surpassent donc de beaucoup & ses besoins & ses desirs. Que fera-t-il de cet excédent ? „ Il jettera dans l'avenir, dit M. Rousseau, le superflu de son être actuel. L'enfant robuste fera des provisions pour l'homme foible : mais il n'établira ses magasins ni dans des coffres qu'on peut lui voler, ni dans des granges qui lui sont étrangères. Pour s'approprier véritablement son acquis, c'est dans ses bras, dans sa tête, c'est dans lui qu'il le logera : voilà donc le temps des instructions & des études. ”

MAIS quelles sciences le gouverneur montrera-t-il à son élève ? M. Rousseau observe que des connoissances qui sont à notre portée, les unes sont fausses, les autres sont inutiles, & les autres servent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. Le petit nombre de celles qui contribuent réellement à notre bien-être, lui paroît seul digne des recherches du sage. Dans ce petit nombre il y a un ordre à mettre. Sera-ce celui que les sciences peuvent avoir entre elles, indépendamment de toute relation ? Non : ce sera celui que la nature présente dans les rapports que les sciences ont avec nos sens ; c'est-à-dire, que l'on commencera par les connoissances dont les objets affectent premièrement nos sens. Qu'on transporte un homme dans une île déserte, la première connoissance que désirera cet homme, ce sera celle de son île. Le monde est l'île de l'enfant. La terre qu'il habite, le soleil qui l'éclaire ; voilà les premiers objets qui le frappent, & qu'il faut offrir à ses réflexions. La géographie, & cette partie de l'astronomie qui s'y trouve liée, sont conséquemment les premières sciences qu'il faut lui faire entrevoir. Les livres, les sphères, les figures, les cartes ; tels sont les instrumens dont se servent leurs maîtres ; on les proscriit ici. Émile n'aura point d'autres livres que les objets mêmes ; il ne verra les images, ni du soleil, ni de la terre : il verra le soleil même, la terre même. Il devinera, sans lecture, sans leçons, le cours de l'astre du jour ; son Mentor n'aura d'autre soin que d'arrêter ses sens sur les objets, de piquer sa curiosité par quelques réflexions courtes, & comme jettées au hasard, d'aider à ses méditations par quelques mots échappés ; & qui porteront à peine

un demi-jour. En un mot, Émile inventera la science plutôt qu'il ne l'apprendra. Voici quelques exemples de cette méthode. M. Rousseau veut faire comprendre à son élève le tour que le soleil fait ou paroît faire en vingt-quatre heures autour de la terre. Il le mène dans un endroit découvert à l'heure où cet astre se lève. Après avoir laissé causer Émile sur les montagnes & sur les objets voisins, il garde quelques momens le silence comme un homme qui rêve; puis lui dit : *Je songe qu'hier au soir le soleil s'est couché-là, qu'il s'est levé-là ce matin. Comment cela se peut-il faire?* Il n'ajoute rien de plus; il ne répond pas même aux questions que l'enfant pourroit lui faire là-dessus; il l'abandonne à ses réflexions, & à l'inquiétude qu'elles lui causeront; cette inquiétude fera un moyen pour qu'il soit frappé plus sensiblement de l'objet, & qu'il le découvre avec plus de netteté.

VEUT-ON faire tomber les réflexions de l'élève sur la marche annuelle du soleil : pour le mettre sur la route, il suffit de lui faire connoître la différence de l'orient d'été & de l'orient d'hiver. Qu'on se garde bien de lui dire le fait : mais qu'à la saint Jean on lui fasse remarquer, comme en passant, le point de l'horison où le soleil se lève par quelques objets faciles à reconnoître, comme un arbre, une montagne, un étang. Qu'à Noël on le mène dans le même lieu au point du jour : lorsque le soleil paroitra, pour peu qu'on ait préparé l'enfant, il ne manquera pas de crier : *Oh ! voilà qui est plaisant ! Le soleil ne se lève plus à la même place ? Il y a donc un orient d'hiver.* Cette réflexion le met sur la route, & pour peu qu'on l'aide, elle le conduira au but. „ En général, conclut notre auteur, ne substituez jamais le signe à la chose, que quand il vous est impossible de la montrer : car le signe absorbe l'attention de l'enfant, & lui fait oublier la chose représentée. ” Ici il indique en passant quelques vices de la sphère armillaire, qui est en effet remplie de défauts, & très-propre à jeter dans l'esprit des jeunes gens de fausses notions dont la plupart ne reviennent plus.

LA méthode de M. Rousseau donnera sans doute moins de connoissances, & plus difficiles à acquérir ; mais en récompense elles

feront nettes, solides, constantes, & habitueront l'homme au premier de tous les devoirs, celui de penser par lui-même. Ces avantages ne valent-ils pas bien des idées en foule, mais entassées dans la mémoire; sans ordre, sans choix, sans liaison; semblables aux feuilles de la Sybille que le moindre souffle dissipe? „ Quand je vois un homme épris de l'amour des connoissances, dit l'auteur, se laisser séduire à leur charme, & courir de l'une à l'autre, sans savoir s'arrêter, je crois voir un enfant sur le rivage amassant des coquilles, & commençant par s'en charger; puis tenté par celles qu'il voit encore, en rejeter, en reprendre, jusqu'à ce que, accablé de leur multitude, & ne sachant plus que choisir, il finisse par tout jeter, & retourner à vuide. Boileau, dit-il ailleurs, se vantoit d'avoir appris à Racine; à rimer difficilement: parmi tant d'admirables méthodes pour abrégér l'étude des sciences, nous aurions grand besoin que quelqu'un nous en donnât pour les apprendre avec effort. ”

Toujours guidé par son principe, M. Rousseau avoue qu'il hait les livres; parce qu'ils apprennent à parler de ce qu'on ne fait pas. Mais il en faut un: il voudroit qu'il offrît une situation où tous les besoins naturels de l'homme se montrassent d'une manière sensible à l'esprit d'un enfant, & où les moyens de pourvoir à ces mêmes besoins se développassent successivement avec la même facilité. Ce livre merveilleux, il se flatte de l'avoir trouvé. Quel est-il? *Robinson Crusôé*. Le héros de ce Roman seul dans son isle, dépourvu de l'assistance de ses semblables & des instrumens de tous les Arts, pourvoyant cependant à sa subsistance, à sa conservation, & se procurant même une sorte de bien-être; voilà, dit notre philosophe, un objet intéressant pour tout âge. Il veut que la tête en tourne à son Émile, qu'il pense être Robinson, qu'il se figure être à sa place, qu'il s'occupe de toutes les ressources de ce personnage imaginaire; qu'il examine les moyens qu'il prit pour s'assurer une vie commode; qu'il le contrôle; qu'il s'imagine pouvoir faire mieux. Ces rêves le feront réfléchir sur le premier état des hommes & sur les arts naturels: ceux-ci le conduiront aux arts inventés dans la société.

RIEN

RIEN n'est si important que de donner à l'élève des notions justes sur tous les objets qu'on déploie à ses regards. Il faut donc en lui parlant des arts de la société, les lui faire apprécier. L'inutilité est presque toujours la mesure des degrés d'estime que l'on accorde : un marchand de colifichets est bien plus honoré qu'un laboureur. C'est sur leur utilité & leur indépendance que notre sage veut qu'on les considère : ainsi un agriculteur, un charpentier, seront bien plus respectables aux yeux d'Émile, que les artistes les plus fêtés de Paris. Il ne se bornera pas à une oisive vénération. On le mènera dans les ateliers ; on lui fera manier les outils : il partagera les travaux : il s'instruira bien mieux dans des boutiques que dans tous les livres du monde. Ce n'est-là qu'un pas, son Mentor le mènera bien plus loin.

IL faut vivre ; c'est la première instruction qu'on doit donner à son élève. La naissance, la fortune, le crédit ; fragiles ressources ! Il faut donc se ménager des moyens qui soient au-dessus des caprices des hommes & des revers de la fortune. Enseigner les sciences est, suivant M. Rousseau, une ressource incertaine, & qui laisse dans la dépendance, dans la triste nécessité de flatter un riche orgueilleux, & de former d'humiliantes intrigues. L'agriculture n'ôte pas les craintes de manquer. L'ennemi, un voisin puissant, un procès peut enlever le champ que l'on cultive. Un métier est la seule ressource qui assure une subsistance innocente & tranquille. M. Rousseau enseigne donc un métier & un métier mécanique à son élève, fût-il le fils d'un Prince. Si on lui parle du choix, tous les métiers lui paroissent honnêtes & bons, pourvu qu'ils ne supposent pas des qualités odieuses. Cependant, comme la propriété est quelque chose de réel, il n'enseignera point à son élève, des métiers où elle est blessée ; il voudra bien encore avoir égard à la santé, & écarter ceux qui sont excessivement pénibles. Il préférera ceux qui peuvent s'accorder avec la propriété, & où l'industrie & l'adresse se joignent aux travaux du corps ; tel est, à ce qu'il prétend, celui de menuisier ; comme si celui qui dégrossit, scie ou rabotte une pièce de bois, n'étoit pas exposé, par la fatigue de ce travail, à contracter une certaine

mal-propreté. Il permet encore à son élève d'être un faiseur d'instrumens de mathématiques, si son génie se dirige vers les sciences spéculatives. Mais ce ne sera pas en riant, ce ne sera pas en faisant venir des maîtres chez eux, qu'Émile & son gouverneur apprendront leur métier : *Ils iront une ou deux fois la semaine passer la journée entière chez le maître; ils se leveront à son heure: ils seront à l'ouvrage avant lui; ils travailleront sous ses ordres; & après avoir eu l'honneur de souper avec sa famille, ils retourneront coucher dans leurs lits durs.*

TELLE est à-peu-près la manière dont M. Rousseau élève son pupille jusqu'à l'âge de 15 ans. Il a commencé par exercer son corps & ses sens. Ensuite il a exercé son esprit & son jugement. Enfin, il a réuni l'usage de ses membres à celui de ses facultés. Il en fait un être agissant & pensant : il va présentement, pour achever l'homme, en faire un être sensible ; c'est-à-dire, perfectionner la raison par le sentiment.

ÉMILE est parvenu à son troisième lustre. C'est le temps critique de son Mentor. Les orages s'appréhendent ; les passions vont se présenter en foule. M. Rousseau remonte à l'origine des passions. Il les croit un don de la nature qu'il est fou de vouloir anéantir. Leur principe est l'amour de soi, qui, transporté dans la société, s'y change bientôt en amour-propre : celui-ci se nourrit de l'idée de comparaison ; il se préfère ; il veut être préféré ; il exige tyranniquement les prédilections. De-là l'amour, l'amitié, la reconnoissance ; mais aussi de-là, l'envie, la haine, la vengeance. Notre philosophe en conclut que ce qui rend l'homme essentiellement bon, est d'avoir peu de besoins, & de ne pas se comparer aux autres ; ce qui le rend essentiellement méchant ; c'est d'avoir beaucoup de besoins, & de tenir beaucoup à l'opinion.

LA première passion, la plus dangereuse peut-être, celle qui doit exercer les premiers soins du gouverneur, c'est cette douce émotion que son élève va éprouver à la vue d'un sexe différent.

M. Rousseau a observé que ceux, dont les voluptés avoient été précoces, étoient durs & même cruels. Au contraire, les

hommes qui avoient conservé long-temps leur innocence , étoient chers à la société , par les plus touchantes vertus. Il conseille donc , si l'on veut mettre l'ordre & la règle dans les passions naissantes , d'étendre l'espace durant lequel elles se développent. La pitié , cette vertu si douce pour ceux qui la sentent , si chère à ceux qui en sont les objets , doit être excitée la première. On la fera naître en présentant à l'élève des hommes qui souffrent , en lui montrant des malheureux qui soupirent. Qu'on ne dise point que c'est le rendre malheureux lui-même ; la pitié est sans doute accompagnée d'un sentiment de douleur ; mais cette douleur a quelque chose de délicieux que n'égale point toute cette gaieté , qui souvent n'est que le masque du trouble de l'ame. Cette théorie de la pitié est exposée ici avec autant de force que de vérité , & recueillie dans les trois maximes suivantes , au reste , qui sont assez connues. *Il n'est pas dans le cœur humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux que nous ; mais seulement de ceux qui sont plus à plaindre. . . . On ne plaint jamais dans autrui que les maux dont on ne se croit pas exempt soi-même. . . . La pitié qu'on a du mal d'autrui , ne se mesure pas sur la quantité de ce mal , mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui le souffrent.*

LA morale commence ; voici le temps d'apprendre à Émile à connoître les hommes auxquels il va s'attacher. Deux inconvéniens sont à craindre. Lui présenter la société sous des couleurs favorables , c'est le tromper : la lui peindre telle qu'elle est , pleine d'imposture , de petitesse & d'injustices , c'est risquer de lui rendre ses semblables odieux , & de faire de l'observateur un médifant , un satyrique. Pour lever ce double obstacle , montrons-lui les hommes au loin , montrons-les dans d'autres temps , dans d'autres lieux , de sorte qu'il puisse voir la scène , sans jamais y pouvoir agir. Voilà le moment de l'histoire , dont M. Rousseau fait un magnifique éloge. Sublime science qui , écrite comme elle devrait l'être , seroit un cours pratique de politique & de morale ! Malheureusement ceux qui nous ont transmis les faits des hommes illustres , les ont souvent altérés. L'auteur indique ici les principaux vices qu'il trouve dans cette science. D'abord

les Historiens ont presque toujours peint les hommes par leur mauvais côté : ils n'ont guères parlé que des peuples illustrés par des vices. En second lieu, les faits changent de forme dans la tête de l'écrivain ; ils se moulent sur ses intérêts, sur ses préjugés. Troisièmement, l'Historien juge trop ; il ne devoit que réciter. *Les faits !* s'écrie notre philosophe : *eh ! que le lecteur juge lui-même*, Thucydide lui paroît le meilleur modèle dans cette partie. Quatrièmement, on ne tient registre que des faits sensibles & marqués ; mais on laisse échapper les causes lentes & progressives de ces faits. Enfin l'Histoire montre bien plus les actions que les hommes ; *elle ne saisit ceux-ci que dans certains momens choisis, dans leurs vêtemens de parade. Elle n'expose que l'homme public qui s'est arrangé pour être vu. C'est bien plus son habit que sa personne qu'elle peint.* Plutarque est cité sur ce point comme un modèle : cette dernière règle est confirmée par un trait du grand Turenne, bien propre en effet à dévoiler toute l'ame de ce héros. Tels sont les vices de l'Histoire ; mais quel bien ne produira-t-elle pas, quand elle paroitra avec ses véritables caractères ! Les hommes seront montrés tels qu'ils sont ; les passions dépouilleront leurs séduisantes amorces ; & les tyrans, les plus heureux en apparence, paroîtront tels qu'ils sont, victimes infortunées de l'ambition satisfaite, & dévorés de noirs chagrins causés par leur propre grandeur.

LORSQU'UN jeune homme lit quelque Histoire dont les événemens intéressent par le génie, les talens ou les vertus de quelque éminent personnage, son ardente imagination le transporte dans le lieu, dans l'action, il veut être, il se persuade qu'il est le grand homme dont il médite les faits. M Rousseau défend à son Émile cette noble émulation ; „ s'il arrive une seule fois, dit-il, que, dans ces parallèles, il aime mieux être un autre que lui, cet autre, fût-il Socrate, fût-il Caton, tout est manqué ; celui qui commence à se rendre étranger à lui-même, ne tarde pas à s'oublier tout-à-fait. ” Il faut avouer que ce système suppose dans l'élève un fond prodigieux d'orgueil, mais pour le réfréner, notre philosophe a des moyens ; il employera l'expé-

rience ; il exposera son élève à devenir le jouet des gens habiles , la dupe des frippons , la victime des flatteurs. Ces épreuves mortifiantes réprimeront bien la vanité ; & , pour la frapper encore davantage , il fera lire à son Émile l'apologue du Corbeau & du Renard ; voilà le temps de montrer des fables ; c'est lorsqu'on est tombé dans la faute , qu'il faut des images qui en fassent sentir les malheurs.

M. Rousseau continue à développer les règles de conduite , & la manière d'inspirer à la jeunesse les vertus sociales. On ne peut qu'applaudir à la sagesse des méthodes qu'il indique , & à la vérité des principes qu'il établit : voici cependant un trait qui nous étonne. Il suppose qu'Émile reçoit un soufflet d'un brutal , ou même un démenti de la part d'un ivrogne : il prononce , en termes couverts à la vérité , qu'Émile doit tuer l'agresseur , non en se battant avec lui ; ce seroit une folie ; mais en l'assassinant. La raison qu'il apporte ; c'est que l'honneur des citoyens ne doit pas être à la merci d'un brutal. Premièrement , il est au moins très-douteux que l'homme ait le droit d'ôter jamais la vie à son semblable dans d'autres cas que celui d'une légitime défense. Mais la conservation de l'honneur lui donnât-elle ce funeste privilège , ce ne seroit jamais qu'en faveur de l'honneur réel , & jamais de l'honneur faux , factice , imaginé bisarrement par un stupide vulgaire. Or , l'honneur réel peut-il être blessé par la brutalité d'un coquin , d'un ivrogne ? Un soufflet , un démenti , peuvent-ils flétrir , dans l'esprit des honnêtes gens , un citoyen qui les souffre injustement ? Certainement ils ne déshonorent que celui qui les donne. Quelques misérables pourront mésestimer celui qui reçoit cette injure ; mais le triste plaisir de mériter l'estime de gens semblables , vaut-il que l'on commette le crime réel de tremper ses mains dans le sang d'un homme ? Le mépris empire de l'opinion coûtera donc la vie aux hommes ! Il est bien étonnant qu'une maxime si fautive & si cruelle ait échappé à un ami de l'humanité.

LA morale mène à la métaphysique ; M. Rousseau examine le sentiment de Locke , qui veut que l'on commence par l'étude des esprits , & qu'on passe ensuite à celle des corps : il regarde cette

méthode comme celle de la superstition, des préjugés & de l'erreur. Il prouve que les enfans ne peuvent avoir aucune idée des esprits, & que vouloir les leur faire entendre, c'est ou perdre son temps; ou en faire des fous. Cette recherche le mène à une question plus importante, où il s'agit de l'Être suprême. Il veut qu'on en recule les notions fort tard; il croit cette précaution l'unique moyen pour inspirer le respect & l'amour dus à l'Auteur du monde. Enfin il se demande dans quelle religion il élèvera Émile. *Nous ne l'aggrégerons, répond-il, ni à celle-ci, ni à celle-là; nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de sa raison doit le conduire.* Nous l'avons déjà dit, nous ne touchons point à ce vénérable objet : nous laissons le soin de défendre la cause de la religion au zèle de ces illustres Magistrats qui l'ont entrepris, & aux plus augustes loix à la venger : de respectables Ministres des Autels, destinés à veiller sur ses droits; des corps éclairés, qu'on regarde comme les dépositaires de la pureté de la doctrine, ont fait entendre leur voix; ç'en est assez pour nous; il est impossible de ne point adhérer à tout ce qu'ils ont dit. Heureux l'auteur, si, lorsqu'il parle de la religion, il se fût borné à nous présenter des morceaux tels que celui que nous allons citer!

„ JE vous avoue aussi que la majesté des écritures m'étonne, la sainteté de l'évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes : avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime & si simple, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce-là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grace touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit, quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui fait agir, souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation ?... Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ! Quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate

mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, & si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un Sophiste. Il inventa, dit-on, la morale. D'autres, avant lui, l'avoient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avoit été juste, avant que Socrate eût dit ce que c'étoit que justice; Léonidas étoit mort pour son pays, avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte étoit sobre, avant que Socrate eût loué la sobriété: avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux. Mais où Jésus avoit-il pris chez les siens cette morale élevée & pure, dont lui seul a donné les leçons & l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme la plus haute sagesse se fit entendre, & la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourmens, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente & qui pleure; Jésus au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie & la mort de Socrate sont d'un sage, la vie & la mort de Jésus sont d'un Dieu. "

A côté des vérités les plus sublimes, on voit dans *Émile* des erreurs bien humiliantes pour l'esprit humain. Qui pourroit imaginer qu'une même ame eût enfanté les unes & les autres? L'analyse du Théisme dans cet ouvrage, est peut-être, en ce genre, ce qu'il y a de plus éloquent & de plus fortement raisonné; mais le coloris de ce beau tableau est défiguré par des ombres qu'on n'auroit pas dû attendre d'une main aussi savante que celle du peintre qui l'a si fortement dessiné. Essayons d'abord de la présenter par son beau côté, pour l'examiner après dans ce qu'il y a de répréhensible.

On peut reprocher aux philosophes anciens & modernes, d'avoir voulu toujours exclure Dieu de la formation du monde, & de l'avoir expliquée par les bizarres systèmes de force, de chan-

ces, de fatalité, de nécessité, d'atomes, de monde animé, de matière vivante, de matérialisme de toute espèce. Toutes ces absurdités que les anciens avoient épuisées, avant d'en venir à l'Être des êtres, pour trouver en lui le dénouement de leurs difficultés sur l'origine du Monde, sont encore répétées de nos jours, à la honte de la raison, par de prétendus philosophes, qui, croyant qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, en nous les donnant pour les vrais principes des choses. M. Rousseau n'a pas donné dans cet écueil de l'incrédulité moderne; mais par une progression d'idées que la raison avoue, il s'est élevé à la connoissance de l'Être suprême.

COMME le scepticisme de nos jours a répandu des doutes sur les vérités les plus évidentes, notre auteur a cru devoir descendre jusques dans lui-même, pour s'assurer de son existence & de celle de l'Univers, afin que ces deux vérités incontestables lui servissent comme de degrés pour arriver à Dieu. En se repliant sur ses sensations, qui le forcent d'acquiescer à son existence, & trouvant en lui la faculté de les comparer, il se sent doué d'une force active qu'il ne savoit pas avoir auparavant; où commence son activité, commence son intelligence. La faculté distinctive de l'être actif ou intelligent, est de pouvoir donner un sens à ce mot *est*. On chercheroit en vain cette force intelligente dans l'être purement sensitif. Cet être sentira chaque objet séparément, ou même il sentira l'objet total formé des deux: mais n'ayant aucune force pour les replier l'un sur l'autre, il ne les comparera jamais, il ne les jugera point. L'homme n'est donc pas simplement un être sensitif & passif; &, quoiqu'en dise un livre trop vanté, il peut prétendre à l'honneur de penser.

C'EST encore une des rêveries de la philosophie moderne de donner une sorte de vie, je ne fais quelle sensation sourde aux molécules. Elle est venue à bout de se former une idée de la matière sentante, sans avoir des sens. Comme il n'y a qu'elle seule qui ait ce bonheur-là, il est impossible de la combattre sur cette idée, auprès de laquelle tous les mystères de la religion ne sont
rien

rien pour l'incompréhensibilité, quoiqu'elle refuse de les adopter Cet Univers visible est pour M. Rousseau une matière éparse & morte, qui n'a rien dans son tout de l'union, de l'organisation, du sentiment commun des parties d'un corps animé, puisqu'il est certain que nous, qui sommes parties, ne nous sentons nullement dans le tout. Il en infère que le monde n'est pas un grand animal qui se meuve de lui-même, mais qu'il a de ses mouvemens quelque cause étrangère à lui. Les loix constantes auxquelles il est assujetti, ne suffisent point pour expliquer la marche de l'Univers. „ Descartes, avec des dez, formoit le Ciel & la Terre; mais il ne put donner le premier branle à ces dez, ni mettre en jeu sa force centrifuge qu'à l'aide d'un mouvement de rotation. Newton a trouvé la loi de l'attraction; mais l'attraction seule réduiroit bientôt l'Univers en une masse immobile; à cette loi, il a fallu joindre une force projectile pour faire décrire des courbes aux corps célestes. Que Descartes nous dise quelle loi physique a fait tourner ses tourbillons; que Newton nous montre la main qui lança les planètes sur la tangente de leurs orbites. ”

L'ACTION & la réaction des forces de la nature agissant les unes sur les autres, décèlent nécessairement une volonté qui a imprimé le mouvement à cet Univers; autrement on se perdrait dans une progression de causes à l'infini, qui se réduit à n'en point supposer du tout. Voilà donc un premier dogme, ou un premier article de foi. Mais comment ma volonté produit-elle une action physique & corporelle? Je n'en fais rien; mais j'éprouve en moi le même avantage du côté de la matière, que je ne saurois concevoir productrice du mouvement. D'ailleurs, le mouvement ne lui est point essentiel, puisqu'il en seroit inséparable, qu'il y seroit toujours en même degré, toujours le même dans chaque portion de matière, qu'il seroit incommunicable, & que se portant à la fois dans tous les sens, il se détruiroit lui-même. Quel monde pourroit résulter d'une force aveugle répandue dans toute la nature?

Si la matière mue me montre une volonté, la matière mue
Œuvres mêlées. Tome III. Hh

selon de certaine loix, me montre une intelligence. Donc cet Être existe. Où le voyez-vous exister, m'allez-vous dire ? Non-seulement dans les Cieux qui roulent, dans l'astre qui nous éclaire ; non-seulement dans moi-même, mais dans la brebis qui paît, dans l'oiseau qui vole, dans la pierre qui tombe, dans la feuille qu'emporte le vent. On ne craint pas d'insulter à notre raison en nous disant que le hasard, avant de produire ce monde, en a ébauché une infinité d'autres dans la durée infinie des temps ; que vraisemblablement il s'est formé d'abord des estomachs sans bouches, des pieds sans têtes, des mains sans bras, des organes imparfaits de toute espèce, qui ont péri faute de pouvoir se conserver. Mais pourquoi nul de ces informes essais ne frappe-t-il plus nos regards ? Quand nous nous récrions sur l'impossibilité que l'harmonie frappante de cet Univers soit l'ouvrage du hasard, on nous répond que la difficulté de l'événement est compensée par la quantité de jets. Nous sommes si convaincus de l'ineptie de cette réponse, que, si l'on venoit nous dire que des caractères d'Imprimerie, jettés au hasard, ont donné l'*Énéide* toute arrangée, nous ne daignerions point faire un pas pour aller vérifier ce mensonge. „ Que d'absurdes suppositions pour déduire toute cette harmonie de l'aveugle mécanisme de la matière mue fortuitement ! Ceux qui nient l'unité d'intention qui se manifeste dans les rapports de toutes les parties de ce grand tout, ont beau couvrir leur galimathias d'abstractions, de coordinations, de principes généraux, de termes emblématiques ; quoiqu'ils fassent, il m'est impossible de concevoir un système d'êtres si constamment ordonné, que je ne conçoive une intelligence qui l'ordonne. Il ne dépend pas de moi de croire que la matière passive & morte a pu produire des êtres vivans & sentans, qu'une fatalité aveugle a pu produire des êtres intelligens, que ce qui ne pense point a pu produire des êtres qui pensent. ”

QUE conclure de tout ceci ? Que le monde est donc gouverné par une volonté puissante, sage & conséquemment bonne. Mais le désordre moral qui nous présente les hommes dans le cahos, tandis que le concert règne entre les élémens, ne semble-t-il pas

contredire cette idée de *bonté* que nous donnons à l'Être puissant & sage? Loin de conclure rien de pareil dans ces contradictions apparentes, l'auteur en tire au contraire les sublimes idées de l'ame, qui n'avoient point jusques-là résulté de ses recherches. Il se convainc, en méditant sur la nature de l'homme, qu'il est impossible qu'il soit un être simple; cet être ne pouvant rendre raison de ses mouvemens divers, qui tantôt l'élèvent à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice & du beau moral, & tantôt le font descendre en lui-même, & l'asservissent à l'empire des passions: il y a donc en lui deux substances, l'une étendue & divisible, l'autre immatérielle & pesante. „ Il n'y a ni mouvement, ni figure qui produise la réflexion: quelque chose en toi cherche à briser les liens qui le compriment: l'espace n'est pas ta mesure, l'Univers entier n'est pas assez grand pour toi; tes sentimens, tes desirs, ton inquiétude, ton orgueil même, ont un autre principe que ce corps étroit dans lequel tu te sens enchainé. ”

SI l'homme étoit libre de ne pas vouloir son propre bien; & de vouloir son mal, sa liberté dégénéreroit alors de ce qu'elle doit être. En quoi consiste-t-elle donc? En cela même qu'il ne peut vouloir que ce qui lui est convenable, ou qu'il estime tel, sans que rien d'étranger à lui le détermine. S'ensuit-il qu'il ne soit pas son maître, parce qu'il n'est pas le maître d'être un autre que lui? L'homme, dites-vous, abuse de sa liberté: mais pour l'en empêcher, falloit-il l'en priver? On eût ôté à ses actions la moralité qui les annoblit, & à lui-même son droit à la vertu: on eût mis de la contradiction dans notre nature, & donné le prix d'avoir bien fait à qui n'eut pas le pouvoir de mal faire. Quoi! pour empêcher l'homme d'être méchant, falloit-il le borner à l'instinct & le faire bête?

LA vertu répand un certain charme délicieux sur ce qu'il y a de bon & d'honnête dans nos actions; mais si toute sa récompense étoit en elle-même, elle ne pourroit se soutenir contre les attraits de la volupté, ni contre l'impétuosité des passions. „ La vertu, dit-on, est l'amour de l'ordre: mais cet amour peut-il donc, & doit-il l'emporter en moi sur celui de mon bien-être? Qu'ils me

donnent une raison claire & suffisante pour le préférer. Dans le fond, leur prétendu principe est un pur jeu de mots ; car je dis aussi moi, que le vice est l'amour de l'ordre, pris dans un sens différent. Il y a quelque ordre moral par-tout où il y a sentiment & intelligence. La différence est, que le bon ordonne par rapport au tout, & que le méchant ordonne tout par rapport à lui. Celui-ci se fait le centre de toutes choses ; l'autre mesure son rayon, & se tient à la circonférence. Alors il est ordonné, par rapport au centre commun, qui est Dieu ; par rapport à tous les cercles concentriques, qui sont les créatures. Si la Divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé."

„ LA loi naturelle est la règle inflexible à laquelle, si nous voulons remplir notre destination sur la terre, nous devons plier toutes nos actions. Mais quel en est l'interprète ? La conscience. Elle est la voix de l'ame, ainsi que les passions sont la voix du corps, ou plutôt elle est à l'ame ce que l'instinct est au corps ; qui la suit, obéit à la nature, & ne craint point de s'égarer. "

POUR ne pas nous tromper ici sur le mot de *conscience*, il est bon d'observer que M. Rousseau la confond avec le sentiment moral, qui n'est autre qu'un principe inné de justice & de vertu, sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions & celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises. Par cela même qu'il est inné, il est antérieur à nos idées acquises. Il nous est tout aussi naturel que l'amour de nous-même. „ Jetez les yeux sur toutes les nations du monde ; parcourez toutes les histoires : parmi cette prodigieuse diversité de mœurs & de caractères, vous trouverez par-tout les mêmes idées de justice & d'honnêteté, par-tout les mêmes notions du bien & du mal. L'ancien paganisme enfanta des Dieux abominables qu'on eût punis ici-bas comme des scélérats, & qui n'offroient pour tableau du bonheur suprême, que des forfaits à commettre, & des passions à contenir. Mais le vice, armé d'une autorité sacrée, descendoit en vain du séjour éternel : l'instinct moral le repouffoit du cœur des humains. En célébrant les débauches de Jupiter, on admiroit la con-

tinence de Xénocrate ; la chaste Lucrece adoroit l'impudique Vénus ; l'intrepide Romain sacrifioit à la Peur : il invoquoit le Dieu qui mutila son père, & mouroit sans murmure de la main du sien : les plus méprisables Divinités furent servies par les plus grands hommes. La sainte voix de la nature, plus forte que celle des Dieux, se faisoit respecter sur la terre, & sembloit réléguer dans le Ciel le crime avec les coupables. »

L'AUTEUR d'Émile s'étant proposé d'établir le Théisme sur la ruine de la religion révélée, il est bien étonnant que, par rapport à ce même Théisme, il ait donné sur lui tant de prise à ses adversaires, tant du côté du dogme que du côté de la morale. Il est un grand exemple de la nécessité de la révélation pour rétablir la religion naturelle dans sa splendeur primitive, puisque, dans le sein du christianisme, il a méconnu les vérités les plus importantes de cette même religion dont il est le sectateur. Par ses doutes téméraires, il a donné atteinte à l'unité & à la puissance de Dieu ; il a fait injure à sa providence en lui faisant refuser aux hommes les lumières dont ils ont besoin pour le connoître ; & à sa sainteté, en lui faisant récompenser en eux l'oubli où il les laisse de lui-même. Il a détruit en partie le droit de la nature, en le fondant uniquement sur le besoin naturel au cœur humain, & en donnant pour base à la justice humaine l'amour des hommes dérivé de l'amour de soi ; en tant que par cet amour la force d'une ame expansive nous indentifie avec nos semblables, & que nous sentant, pour ainsi dire, en eux, c'est pour ne pas souffrir nous-mêmes, que nous ne voulons pas qu'ils souffrent. Il fait de l'hypocrisie une vertu ; &, contre la défense de la loi naturelle, il recommande la vengeance ; &, ce qui doit étonner, c'est qu'il ne la couvre pas même du faux point d'honneur ; il ne tient qu'à ses lecteurs d'entendre ce qu'il dit de la permission que donne la loi de se défaire de son ennemi par un lâche assassinat.

APRÈS tant d'erreurs en fait de dogme & de morale, comment a-t-il pu avancer qu'il ne peut tirer d'une doctrine positive aucun dogme utile à l'homme, & honorable à son auteur, qu'il ne puisse tirer sans elle du bon usage de ses facultés ? Comment

a-t-il pu se persuader que les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raison seule ? Mais afin qu'on ne nous accuse point de calomnier ici la doctrine de M. Rousseau, nous allons puiser dans ses propres écrits toute la preuve de nos accusations, & nous nous servirons contre lui de ses armes pour le mieux combattre.

ON lit Tome II, pag. 25, ces mots : *je crois donc que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage ; je le vois, ou plutôt je le sens, & cela m'importe à savoir : mais ce même monde est-il éternel, ou créé ? Y a-t-il un principe unique des choses ? Y en a-t-il deux, ou plusieurs, & quelle est leur nature ? Je n'en fais rien, & que m'importe ?*

CE scepticisme, par rapport à la création & à l'unité de Dieu, ne figure-t-il pas bien dans un traité de religion naturelle ? Du principe que pose M. Rousseau, qu'il ne fait pas *si le monde est éternel ou créé*, il résulte qu'il doit douter s'il n'existe point lui-même avec le monde, nécessairement & en vertu de son essence, & par conséquent si l'éternité, l'indépendance, l'immenfité, l'infinité, toutes propriétés qui coulent de la nécessité d'exister, ne lui sont pas essentielles. Et comme tout être, qui existe en vertu de sa nature, ne reconnoît rien qui le limite dans ses perfections, pas même sa nature qui s'identifie avec l'existence, il doit douter s'il ne possède pas dans un degré infini les attributs physiques & moraux qui constituent son essence. Si, en vertu de son existence nécessaire, il est éternel, immense, indépendant, pourquoi ne seroit-il pas infiniment intelligent, sage & puissant ? Sur quoi peut être fondé le bel éloge que fait l'auteur de l'illustre Clarke, qu'il nous représente comme éclairant le monde, après tant de philosophes qui l'avoient aveuglé, annonçant enfin l'Être des êtres & le dispensateur des choses, si ce n'est sur la vérité de son système ? Or, ce système, selon lui, si grand, si consolant, si sublime, si propre à élever l'ame, à donner une base à la vertu, & en même-temps si frappant, si lumineux, si simple, établit de la manière la plus solide la création & l'unité de Dieu.

ON lit, Tome I, pag. 336, ce qui suit : *ce mot Esprit n'a aucun sens pour quiconque n'a pas philosophé..... Voilà pourquoi tous les peuples du monde, sans excepter les Juifs, se sont faits des Dieux corporels. Nous-mêmes, avec nos termes d'Esprit, de Trinité, de Personnes, sommes pour la plupart de vrais Anthropomorphites, ibid. pag. 337. Le Polythéisme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte. Ils n'ont pu reconnoître un seul Dieu que quand, généralisant de plus en plus leurs idées, ils ont été en état de remonter à une première cause; de réunir le système total des êtres sous une seule idée, & de donner un sens au mot substance, lequel est au fond la plus grande des abstractions. Tout enfant qui croit en Dieu, est donc nécessairement idolâtre, ou du moins Anthropomorphite, ibid. pag. 340. Le philosophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il use mal de la raison qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette. Mais l'enfant qui professe la Religion Chrétienne, que croit-il? ibid. pag. 338. Les idées de création, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puissance, celle des attributs divins, toutes ces idées qu'il appartient à si peu d'hommes de voir aussi confuses & aussi obscures qu'elles le sont, & qui n'ont rien d'obscur pour le peuple, parce qu'il n'y comprend rien du tout, comment se présenteront-elles dans toute leur force, c'est-à-dire, dans toute leur obscurité, à de jeunes esprits encore occupés aux premières opérations des sens, & qui ne conçoivent que ce qu'ils touchent?*

QUE prétend M. Rousseau en élevant sur la connoissance du vrai Dieu des difficultés inaccessibles à tous autres qu'à des philosophes qui ont cultivé leur raison? Est-ce qu'on ne sauroit croire en Dieu, si l'on n'a pas beaucoup d'esprit? Néanmoins il bénit le Ciel de ce que, sans l'appareil effrayant de la philosophie, nous avons des principes sûrs pour régler nos mœurs, & des sentimens convenables à notre nature; enfin de ce que, dispensés de consumer notre vie à l'étude de la morale, nous avons à moindres frais un guide plus assuré dans le dédale immense des opinions humaines.

Si nous sommes tous, ainsi que le prétend M. Rousseau, de vrais anthropomorphites, pourquoi, lorsque cette hérésie s'éleva au quatrième siècle, fit-elle une si grande sensation dans l'église, & fut-elle condamnée avec tant d'éclat ? Il assure que le polythéisme a été la première religion des hommes. Si l'on consulte la plus ancienne des histoires, on y voit l'origine du genre humain : on y trouve le théisme dicté aux premiers hommes par celui qui est l'objet du théisme : de-là, par une suite de générations bien liée, on passe aux fondateurs d'une famille, d'une société, d'une nation théiste ; d'une nation, qui a transmis cette doctrine pure ; qu'elle reçut de ses ancêtres, jusqu'à sa postérité la plus reculée, & dont les annales ont été en tout temps dépositaires des principes du théisme, & inséparables de ces principes. Histoire pour histoire ; celle de Moÿse mérite certainement la préférence sur les écrits d'Hérodote, de Diodore de Sicile, en y joignant même *quidquid Græcia mendax audet in historid.* Nul de ces écrivains ne remonte dans la haute antiquité : ils se perdent tous dans les temps fabuleux, vuide immense que les Grecs ont rempli d'une infinité de rêveries : ils y ont peint des Dieux, des Déeses, des héros, auteurs de leur race, faute d'y trouver des hommes dont ils puissent écrire l'histoire ; mais ici nous voyons un heureux accord entre l'histoire & les enseignemens de la raison : ces deux sources de nos connoissances se réunissent ; au lieu que chez M. Rousseau elles sont toujours en opposition.

EN effet, si l'on pose pour principe que le polythéisme a été la première religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte, c'est une conséquence nécessaire que l'homme n'est pas sorti des mains de Dieu ; & ainsi l'on ne sauroit éviter d'admettre la supposition absurde des athées sur le progrès à l'infini des générations des hommes, ou sur la formation des premiers hommes & des premiers animaux qu'on prétendroit produits dans le temps, du limon de la terre échauffée par le Soleil. Cette cruelle alternative conduit directement à l'athéisme dont elle est l'écueil.

EN supposant que Dieu ait créé le premier homme, a-t-il pu le créer dans le même état où M. Rousseau considère les Sauvages

vages dans son discours sur *l'inégalité des conditions*, c'est-à-dire, séquestrés de toute société dès leur enfance, & conséquemment privés des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce des hommes? Or, il est d'une impossibilité par lui-même démontrée, que de pareils Sauvages puissent jamais élever leurs réflexions jusqu'à la connoissance du vrai Dieu. Ce n'est donc pas un pareil homme que Dieu créera. Il le créera en société, c'est-à-dire, avec une compagne. S'en reposera-t-il sur eux-mêmes pour le développement de leurs facultés? Il s'écoulera des siècles avant qu'ils parviennent à penser quelque chose de raisonnable. On peut consulter la première partie du Discours déjà cité sur l'état naturel de l'esprit humain, & sur la lenteur de ses progrès. Comme l'esprit humain n'arrive jamais à la vérité qu'à travers les erreurs ou les inconséquences; on peut supposer qu'ils seront plongés long-temps dans la barbarie & dans la superstition la plus grossière. Si la destination visible de l'homme est de connoître & d'aimer l'Auteur de son existence, sera-t-il exposé à manquer cette destination, à ressembler aux animaux brutes, ou à croupir éternellement dans l'ignorance & dans l'erreur?

Le déisme doit sa naissance aux révolutions arrivées dans la religion par différentes sectes. Les sanguinaires Anabaptistes, pères de ces Quakers pacifiques dont la religion a été tant tournée en ridicule, & dont on a été forcé de respecter les mœurs; les Arméniens, les Sociniens, au nom près de Chrétiens, qu'ils ont conservé, n'ont rien retenu des dogmes de Jesus-Christ, qu'ils s'accordent tous à regarder comme un homme à qui Dieu a daigné donner des lumières plus propres qu'à ses contemporains. Si on les en croit, les dogmes qu'on a tiré de l'Écriture, sont des subtilités de philosophie dont on a enveloppé des vérités simples & naturelles. Au milieu de tant de sectes publiques, dans lesquelles le Christianisme est malheureusement partagé, une multitude d'hommes plus attachés à Platon qu'à Jesus-Christ, plus philosophes que Chrétiens, fatigués de tant de disputes qui déshonorent la religion, ont rejeté témérairement la révélation divine. Sans établir ni secte, ni société; sans s'élever contre aucune Puissance,

ils s'étendent par-tout, & paroissent respecter dans tous les pays la religion nationale, semblables en cela aux philosophes, qui se méloient avec la foule dans les temples de Dieu, & autorisoient par leur présence les superstitions populaires. L'Angleterre, dit-on, est de tous les pays du monde celui où cette religion, ou plutôt cette philosophie, a jetté, avec le temps, les racines les plus profondes; ce qu'il y a, au moins, de certain, c'est que cette Isle a produit elle seule plus de livres en faveur du Déisme, que tous les autres pays ensemble. Comme c'est la religion de ceux qui se disent philosophes, il n'est pas étonnant qu'on attache une certaine gloire à la professer. Il est si beau de ne pas penser comme le vulgaire, qu'il seroit étonnant que M. Rousseau, qui voudroit presque ne pas penser comme les philosophes, pensât comme ceux qui en sont méprisés. Voyons quelle tournure philosophique il a donné à ses idées sur la religion révélée.

COMMENÇONS par réduire à quelques articles les raisonnemens par lesquels il a attaqué la révélation; nous examinerons ensuite si, dépouillés de l'éloquence qu'il leur prête, ils ont la solidité qu'il a cru leur donner comme philosophe. Voici ces articles : *La possibilité & la nécessité de la révélation ; les caractères de la révélation ; les moyens de connoître la révélation ; les miracles & les prophéties ; la doctrine révélée ; l'intolérantisme que professe la Religion Chrétienne.*

POSSIBILITÉ & nécessité de la révélation. Vous ne voyez, dit-il, dans mon exposé que la religion naturelle; il est bien étrange qu'il en faille une autre. Par où connoîtrai-je cette nécessité? De quoi puis-je être coupable en servant Dieu selon les lumières qu'il donne à mon esprit, & selon les sentimens qu'il inspire à mon cœur? Quelle pureté de morale; quel dogme utile à l'homme, & honorable à son auteur, puis-je tirer d'une doctrine positive, que je ne puisse tirer sans elle du bon usage de mes facultés? Montrez-moi ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la Société, & pour mon propre avantage aux devoirs de la loi naturelle, & quelle vertu vous ferez naître d'un nouveau culte qui ne soit pas une conséquence du

mien ? Les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raison seule. Voyez le spectacle de la nature : écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux ; à notre conscience, à notre jugement ?

NON, sans doute, si vous prétendez renfermer votre croyance dans le cercle étroit de vos lumières naturelles. Qui êtes-vous, ô philosophe ! pour vous imaginer atteindre par la raison tout ce que Dieu peut vous enseigner, soit sur la nature divine & ses perfections infinies, soit sur l'état primitif, présent ou futur du genre humain, soit sur les conseils de la divine providence à l'égard des hommes ? Concentré dans vous-même, pouvez-vous, avec un instrument aussi foible que votre esprit, connoître toutes les vertus qui sont possibles à l'homme avec le secours de Dieu, mesurer tous les degrés de vertu auxquels ce même secours le peut élever, connoître tous les motifs qui peuvent lui inspirer l'enthousiasme de la vertu, & toutes les manières de la faire passer dans ses actions ? La religion chrétienne offre à notre foi un système de croyance bien supérieur à notre foible & tremblante lumière, un système que l'homme n'auroit jamais inventé, & nécessaire à la réparation du genre humain, qui, par le péché, étoit déchu du premier état où il avoit été créé ; système qui, ratifiant tout ce que la religion & la loi naturelle disent à nos esprits, élève sur elles un ordre de vérités entièrement inconnues à la raison, par rapport aux objets les plus importans, tels que la nature incompréhensible de Dieu, sa providence & son amour pour les hommes, & les forces surnaturelles dont ils sont doués pour remplir leur sublime destination. Pour avoir droit de mépriser ce système de croyance, il faudroit au moins pouvoir le renverser.

Il est un seul livre, dit ensuite M. Rousseau, ouvert à tous les yeux ; c'est celui de la nature. C'est dans ce grand & sublime livre que j'apprends à servir & adorer son divin Auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les esprits. Quand je serois né dans une Isle déserte, quand je n'aurois pas vu d'autre homme que moi, que je n'aurois jamais appris ce qui s'est fait ancien-

nement dans un coin du monde; si j'exerce ma raison, si je la cultive, si j'use bien des facultés que Dieu me donne, j'apprendrai de moi-même à le connoître, à l'aimer, à aimer ses œuvres, à vouloir le bien qu'il veut, & à remplir, pour lui plaire, tous mes devoirs sur la terre. Qu'est-ce que tout le savoir des hommes m'apprendra de plus? A l'égard de la révélation; si j'étois meilleur raisonneur ou mieux instruit, peut-être sentirois-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnoître.

CE que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le dit lui-même, il l'écrit au fond de son cœur.

QUAND M. Rousseau écrivoit ceci, il n'avoit pas alors le même intérêt qui lui faisoit dire dans un autre endroit, que l'esprit des enfans, avant l'âge de quinze ans, étoit incapable des opérations nécessaires pour connoître la Divinité, quelque instruction qu'il reçût d'ailleurs d'un sage & habile gouverneur. Une contradiction de plus ou de moins dans son livre n'est pas grand'chose. Mais ce qu'il importe d'observer, c'est qu'il contredit l'expérience de tous les siècles, témoins irrécusables des cultes odieux & insensés qu'ont suivis toutes les nations, avant qu'elles marchassent à la lumière de la vraie révélation, l'exemple des philosophes même, qui, avec toute l'ostentation de leur savoir, n'ont pas été plus sages. Il lui est d'ailleurs impossible, dans son système, de rendre raison de ce penchant, par qui tous les peuples ont été entraînés à adopter des révélations prétendues, qu'on leur présentoit comme divines. Les philosophes payens les plus distingués ont été bien éloignés de donner autant que lui à la raison; & quand ils ne le diroient pas, leurs erreurs monstrueuses le disent assez pour eux. M. Rousseau nous présente comme un ouvrage de la raison qui ne seroit pas même cultivée, comme le fruit des réflexions d'un homme né dans une Isle déserte, & qui n'auroit jamais vu d'autre homme que lui, un système de moral infiniment plus exact & plus complet que tout ce que Socrate, Platon & tous les anciens philosophes enseignèrent jamais là-dessus. A qui doit-il toutes ces belles découvertes, si ce n'est à la révélation?

ON me dit, ajoute-t-il, qu'il falloit une révélation pour apprendre aux hommes la manière dont Dieu vouloit être servi; on assigne en preuve la diversité des cultes bizarres qu'ils ont institués; & l'on ne voit pas que cette diversité même vient de la fantaisie des révélations. Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa mode, & lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une religion sur la terre.

IL falloit un culte uniforme; je le veux bien, mais ce point étoit-il donc si important, qu'il fallût tout l'appareil de la puissance divine pour l'établir? Ne confondons pas le cérémonial de la religion avec la religion. Le culte que Dieu demande est celui du cœur; & celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme... Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police: il ne faut pas de révélation pour cela.

C'EST précisément parce qu'il y a tant de révélations fausses chez les divers peuples, qu'il faut bien que chez quelques-uns il y en ait de véritables. Elles ont leur raison dans l'insuffisance de l'esprit humain pour connoître la manière dont Dieu veut être servi, & dans l'autorité divine dont il a besoin pour être entraîné.

Si l'auteur eût plus réfléchi sur la conduite des anciens législateurs, qui ne prescrivoient d'autre culte pour la Divinité, que celui que leur politique supposoit inspiré par la Divinité même, & sur la facilité de tant de peuples à recevoir des cultes bizarres, quelque opposés qu'ils fussent à la raison & à la religion naturelle, il auroit dû en conclure la nécessité d'une révélation pour la faiblesse de la raison humaine.

IL n'est point vrai, comme il le suppose, que la religion naturelle chez les théistes seroit uniforme, quant aux sentimens du cœur. Ceux qui philosopheroient exactement, adoreroient Dieu Créateur, tandis que l'auteur & ses disciples, ignorant s'il a créé l'Univers; ne lui rendroient point hommage en sa qualité de Créa-

teur. Ceux-là lui adresseroient des prières pour en obtenir des secours, des lumières, des dons : l'auteur diroit : *je ne prie point Dieu, que lui demanderois-je ?* Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin cette induction.

NUL législateur jusqu'ici n'a tenté d'établir l'uniformité dans le culte sans le secours d'une révélation vraie ou fausse : jamais cette uniformité ne s'est introduite ni soutenue chez aucun peuple sans l'appui de cette même révélation. Comment l'auteur a-t-il donc pu avancer que c'est purement une affaire de police, d'établir & d'entretenir l'uniformité du culte extérieur ? Ignore-t-il que la religion tient au culte chez le peuple, & les loix à la religion ? Il convient lui-même dans son *Contrat social* que les législateurs ont été forcés d'honorer les Dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, soumis aux loix de l'État comme à celles de la nature, obéissent avec liberté, & portassent docilement le joug de la félicité publique. Donc, pour enchaîner les peuples au culte de la religion, il a fallu que les législateurs missent leurs décisions dans la bouche des Immortels.

CARACTÈRES de la révélation. Nous avons, dit M. Rousseau ; trois principales religions en Europe. L'une admet une seule révélation, l'autre en admet deux, & l'autre en admet trois. Chacune déteste, maudit les deux autres, les accuse d'aveuglement, d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entre elles, s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien écouté leurs raisons ? Celle qui n'admet qu'une révélation, est la plus ancienne, & paroît la plus sûre ; celle qui en admet trois, est la plus moderne, & paroît la plus conséquente ; celle qui en admet deux, & rejette la troisième, peut bien être la meilleure ; mais elle a certainement tous les préjugés contre elle ; l'inconséquence faite aux yeux.

L'AUTEUR ayant tant fait que d'établir un parallèle entre le Christianisme & le Mahométisme, il étoit dans sa façon de penser qu'il donnât à celui-ci la préférence sur celui-là ; ce paradoxe étoit bien digne de lui. Le Christianisme est aussi ancien que le mon-

de ; la révélation dont il se glorifie , est la même que celle par laquelle les premiers hommes , dès le commencement du monde , les patriarches & tous les hommes religieux honorèrent Dieu avant la naissance de Jesus-Christ ; avec cette différence pourtant qu'elle est plus distincte , & qu'elle s'étend à plus d'objets : elle est la même que celle dont fut honorée la religion judaïque. Le Christianisme en suppose la vérité ; il en est la fin & la perfection , il est l'accomplissement de ses prophéties & de ses figures. Ainsi l'auteur ne peut lui préférer la religion des Juifs comme plus ancienne.

Si on l'envisage en lui-même , il est encore supérieur , soit par la clarté & la sublimité de sa morale , qui d'ailleurs s'accorde si parfaitement avec le sens moral & les lumières naturelles ; soit par ses préceptes positifs qui règlent & déterminent le culte extérieur ; soit enfin par les motifs qu'il présente , lesquels sont plus forts & plus développés que dans l'économie mosaïque.

Si l'on fait attention à son auteur , Jesus-Christ est un Dieu ; & Moïse n'est qu'un grand homme sous la direction de la Divinité. Les miracles de Jesus-Christ furent bien plus multipliés : annoblis par les prophéties qui les avoient annoncés , ils portoient encore un caractère de bienfaisance qui lui étoit propre. Quel prodige que celui de sa résurrection , dont un homme sensé ne peut douter , après cette foule de miracles , par lesquels les Apôtres & les premiers Chrétiens l'ont constatés aux yeux de l'Univers ! En lui & dans l'établissement de sa religion sainte , les prophéties anciennes , consignées dans des livres conservés dans leur intégrité , & d'une date bien antérieure , se sont accomplies d'une manière sensible.

Si l'on jette les yeux sur l'établissement du Christianisme , c'est un miracle qui confirme tous les autres , puisqu'il en est une suite manifeste , qu'il les suppose évidemment , & que , s'il se fût fait sans miracles , il seroit un miracle plus grand que tous les autres. Soulèvement général de la part des peuples idolâtres , passionnés pour leurs folles , mais anciennes superstitions ; attaques des philosophes enflés d'une science fastueuse , insultes & dédains

des beaux esprits dont l'Empire Romain étoit alors rempli; conspiration violente des Empereurs, des Gouverneurs & des Magistrats armés contre le Christianisme, & déterminés à n'en pas laisser subsister la moindre trace : la religion a surmonté tous ces obstacles; & avec quelles armes ? Par une patience invincible, & par la seule force de la vérité.

AUX persécutions des idolâtres ont succédé les hérésies, les schismes, les scandales souvent appuyés de l'autorité séculière; & la religion a toujours triomphé. Or, la durée perpétuelle de l'Église Catholique depuis plus de 1700 ans, malgré les assauts de toute espèce qu'elle a eu à soutenir au-dedans & au-dehors, sans qu'on puisse la convaincre d'innovation, ou de variation sur aucun de ses dogmes, ni sur aucun point de sa morale, n'est-elle pas toute seule une preuve complète de la divinité de son Auteur, un sûr garant de la vérité de ses promesses, & un gage certain de l'efficace toute-puissante de cette parole : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des temps ?*

MAIS un caractère de divinité qui se réfléchit d'une manière bien sensible sur le Christianisme, c'est cet accord, cette liaison qui s'y voient non-seulement entre toutes ses parties, ses dogmes, ses maximes, ses préceptes, mais aussi avec les dispositions économiques de l'ancien Testament & de la loi de nature, en un mot, avec toutes les révélations divines qui avoient été faites auparavant, depuis le commencement du monde.

CETTE harmonie avec les révélations précédentes, ainsi que les autres caractères de vérité dont nous venons de parler, manquant à la religion mahométane, elle n'est appuyée sur aucun miracle, ni sur aucune prophétie : elle a contre elle le miracle & les prophéties des deux testamens : Mahomet, en l'inventant, a eu soin de l'accommoder aux usages & aux inclinations des Arabes : elle s'est établie par la violence & par la force des armes. Comparez, si vous l'osez, Mahomet à Jésus-Christ, & aux Apôtres de Jésus-Christ, les Othoman, les Omar, les Moavia & autres, qui sont comme les Apôtres des Musulmans; & lorsque
. vous

vous aurez lu leurs débauches , leurs cruautés , leurs perfidies , & sur-tout la cruelle guerre qu'ils firent à la famille d'Ali, dites-nous , M. Rousseau, en faveur de qui les préjugés parlent, ou des Disciples de Jesus-Christ , ou des Sectateurs de Mahomet ? Tracez-nous , si vous pouvez , un portrait aussi vrai & aussi magnifique du Législateur des Musulmans , que vous nous en avez ébauché un du Législateur des Chrétiens. Approchez des livres saints l'Alcoran ; prouvez-nous , s'il est possible , que les mêmes traits de noblesse , de dignité , de sagesse , de sainteté , de magnificence qui les signalent à chaque page , caractérisent cet écrit informe , soit dans la suite , l'ordre & la fin des événemens ; soit dans la pureté des maximes & l'héroïcité des sentimens ; soit dans la profondeur & l'exactitude des connoissances de toute espèce ; soit dans la piété des prières ; soit dans l'élévation & la sublimité du langage , quand le sujet les exige & les inspire ; soit dans la naïveté des traits & le naturel des couleurs , quand il est question de raconter & de peindre ; soit dans la beauté d'un gouvernement , où Dieu se montre à découvert le Roi d'une nation qu'il a choisie ; soit enfin dans la destination de ce peuple , donné en spectacle à l'Univers , pour annoncer & pour préparer durant quatre mille ans , par sa constitution même , & par toutes ses révolutions , un événement plus insigne & un dénouement unique , promis dès l'origine du monde.

MOYENS de connoître la révélation. Apôtre de la vérité , dit M. Rousseau , qu'avez-vous donc à me dire , dont je ne reste pas le juge. Dieu lui-même a parlé : écoutez sa révélation. C'est autre chose. Dieu a parlé ! Voilà certes un grand mot. Et à qui a-t-il parlé ? Il a parlé aux hommes ! Pourquoi donc n'en ai-je rien entendu ? Il a chargé d'autres hommes de vous rendre sa parole. J'entends : ce sont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même ; il ne lui en auroit pas coûté davantage , & j'aurois été à l'abri de la séduction. Il vous a garanti , en manifestant la mission de ses envoyés. Comment cela ? Par des prodiges. ... Et où sont ces prodiges ? Dans des livres. ... Et qui a fait ces livres ? Des hommes. ... Et qui a

vu ces prodiges ? Des hommes qui les attestent ? . . . Quoi ! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté ? Que d'hommes entre Dieu & moi ! Voyons toutefois, examinons, comparons, vérifions. O ! si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurois-je servi moins de bon cœur ? C'est ainsi que s'exprime M. Rousseau.

TROIS choses qu'il a dissimulées détruisent tout ce qu'il dit ici. 1°. La révélation particulière faite à chaque homme lui donnant droit d'en abuser, pour se faire à sa mode des dogmes & des préceptes, il en auroit résulté une infinité de maux, auxquels il eût été d'autant plus difficile de remédier, qu'ils auroient eu comme le sceau de la Divinité. Que si l'on suppose qu'il y eût eu des signes certains auxquels on auroit connu la vérité de la révélation, tout l'ordre de la nature eût été interverti par les miracles fréquens qui auroient été en opposition avec ses loix. Donc les révélations particulières n'entroient point dans l'ordre de la providence. 2°. C'est se plonger dans le pyrrhonisme le plus extravagant, que de ne vouloir pas croire des faits transmis à travers les siècles, par une multitude de témoins agités de passions trop différentes, pour avoir pu concerter ensemble de faire illusion à leur postérité. 3°. L'espèce de certitude qui convient au vulgaire, c'est celle qui résulte des faits, pour l'examen desquels il a toujours assez d'intelligence. L'organe des hommes a donc dû naturellement servir d'interprète à la volonté divine. Mais ils n'ont été capables de faire parler Dieu, qu'autant qu'ils ont légitimé leur mission par des miracles. Or, ces miracles, qui nous sont parvenus par le canal de la tradition orale & de la tradition écrite, exigent de nous la même foi que si nous en eussions été les témoins oculaires.

DEUX faits auxquels l'auteur ne pourra se dérober, vont nous donner la solution d'une difficulté qu'il s'est plu à exagérer. Il est certain que toutes les sociétés chrétiennes, soit de l'Orient, soit de l'Occident, quoique d'ailleurs divisées entr'elles sur beaucoup d'articles, s'accordent à reconnoître comme authentiques & exempts de toute altération plusieurs monumens de la foi, plusieurs pièces qui concernent la religion Chrétienne, comme par

exemple, la plupart des livres de l'ancien & du nouveau Testament, le Symbole des Apôtres, celui du concile de Nicée, &c. Il est encore constant que le même concert règne entre les Juifs & les Chrétiens sur les livres de l'ancien Testament.

MAIS pourquoi chercher ailleurs que dans l'auteur même la réponse à ses difficultés? N'avoue-t-il pas que la majesté des écritures l'étonne; que la sainteté de l'Évangile parle à son cœur? Si on lui objecte que l'Histoire de l'Évangile est inventée à plaisir, il répond que ce n'est pas ainsi qu'on invente, & que les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jesus-Christ; que d'ailleurs il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqués ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. *Jamais*, ajoute-t-il, *des auteurs Juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale; & l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros.* Cet éloge magnifique, l'auteur le termine par cette étrange réflexion: *Avec tout cela, ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.*

S'IL est vrai que Jesus-Christ ait enseigné des mystères prétendus incroyables, les Évangélistes ont-ils dû omettre cette partie de son histoire? S'ils avoient écrit de génie, & qu'ils se fussent rendus les maîtres de leur matière, ils auroient pu supprimer ce qui choque si fort M. Rousseau; & en ce cas ils nous auroient donné de Jesus-Christ une histoire bien différente de celle que nous lisons. Mais en s'en tenant à ce qu'ils ont vu & entendu, que peut-on leur reprocher? L'histoire de Jesus-Christ seroit-elle plus vraie, & ses historiens plus croyables, si leur maître n'eût point apporté du Ciel des connoissances au-dessus de l'intelligence des hommes; ou si les Disciples, chargés de les répandre dans le monde, se fussent bien gardés de les publier? Ils auroient écrit l'histoire d'un philosophe, & peut-être on les croiroit; mais ce n'est pas là ce qu'ils avoient promis. Ils s'engageoient d'écrire l'histoire du fils de Dieu, chargé de la révélation du Ciel. Elle

devoit contenir des mystères & des miracles. Ils ont entendu prêcher les mystères ; ils les ont vu appuyés par des miracles : ils ont écrit ce qu'ils ont vu & entendu ; ils l'ont fait sans réflexions , sans commentaires , sans controverses ; ils nous laissent à en tirer les conséquences. Ils ont fait le devoir d'historiens fidèles , & l'antiquité ne nous en fournit point de plus sages.

ON dispute ici aux Évangélistes d'avoir été les organes du Saint-Esprit. L'idée qu'ils ont voulu nous donner de Jésus-Christ , est celle d'un homme singulier , d'un grand homme , d'un homme irréprochable , toujours Sauveur , toujours Législateur , toujours victime , toujours modèle , toujours homme , & cependant plus qu'un homme ; toujours Dieu , mais tel que devoit se montrer un Dieu fait homme pour le salut des hommes. Dans la simplicité de leur narration , remarque-t-on quelque trait qui défigure le héros qu'ils veulent peindre ? Voit-on qu'ils aient oublié le Dieu dans le détail des humiliations & des foiblesses dont ils ont chargé l'homme ? Ont-ils , à l'imitation des Rhéteurs & des Sophistes de la Grèce , prodigué les vains éloges à la place des faits qui louent toujours mieux ; & , comme s'ils eussent craint pour la sincérité de leurs témoignages , sont-ils allés au-devant de ce qui pouvoit les infirmer , par des apologies étudiées ? S'ils eussent été abandonnés à eux-mêmes , & que d'ailleurs leur histoire n'eût été qu'un roman , ils auroient pu écrire de cette manière , plus ou moins bien , avec plus ou moins d'art , selon qu'ils auroient eu plus ou moins de génie : mais ce qu'il y a de bien certain , c'est qu'ils n'auroient pu , depuis le moment de sa naissance jusqu'à son apothéose , s'il est permis de parler ainsi , soutenir constamment le caractère de leur héros , sans se démentir , selon tous les attributs qu'on lui a donnés , & conformément à tous les ministères dont on le suppose revêtu. Ceci surpasse de beaucoup le génie humain , & l'on n'en voit aucun modèle dans les meilleurs écrivains , tant anciens que modernes.

EN voilà bien assez pour faire voir que , dans les endroits où l'auteur s'est échappé contre la religion , soit naturelle , soit révélée , il n'a rien dit à quoi l'on ne puisse très-bien répondre. Si de

ses objections on retranche les suppositions fausses, les imputations calomnieuses, les exagérations excessives, les faux exposés de l'état de la question, & autres adresses des Sophistes, les principes avancés sans preuve, les conclusions contre les choses claires & démontrées, tirées des choses obscures & supérieures à notre intelligence, les railleries, les défis de répondre rien qui puisse contenir un homme sensé, le ton hardi & décisif; enfin si l'on retranche tout cela de ses objections, il n'y restera plus rien.

Si nous voulons nous replier un moment sur le plan d'éducation imaginé par M. Rousseau, nous verrons qu'Émile, ou son élève, n'auroit, avant l'âge de 18 ans, aucune connoissance de Dieu, de son ame, ni des notions éternelles du juste & de l'injuste, & du beau moral. Les instructions qu'il recevrait ensuite sur ces grands objets lui inspireroient le mépris & l'aversion de toutes les religions; il soutiendrait ensuite qu'elles sont autant d'institutions salutaires qui ont leur raison dans le climat, dans le génie des peuples, dans le gouvernement: & cependant il les mépriseroit en lui-même, se contentant d'une idée abstraite de la Divinité, dont il lui importeroit peu de savoir si elle est une, ou multipliée, créatrice de l'Univers, ou seulement coéternelle à la matière. Il prétendrait que les plus grands crimes sont permis pour se conserver la vie: il n'iroit pas seulement se battre en duel, pour se venger d'une insulte; mais sans recourir aux magistrats, desquels, dans ce cas, il se croiroit indépendant, il prendroit un moyen fort simple d'empêcher l'agresseur de se vanter long-temps de l'avoir offensé. Enfin le fondement & la mesure de tous ses devoirs à l'égard des autres, seroit son seul amour-propre. Voilà, en peu de mots, ce que seroit Émile à l'égard de la religion & la loi naturelle, & par rapport à la religion révélée.

ÉMILE, devenu majeur, & maître de lui-même, se regarderoit comme aussi libre de renoncer à sa patrie qu'à la succession de son père. Il vivroit tellement pour lui-même, qu'il auroit en aversion tout emploi, toute charge utile, ou même nécessaire à l'État. Le commerce, la finance, la magistrature, l'état militaire, tous les emplois divers ne seroient pas de son goût. Il ne con-

noitroit d'autre bonheur que de vivre indépendant avec sa Sophie, en gagnant tous les jours par son travail de l'appétit & de la santé. Après avoir examiné les différens gouvernemens qui subsistent, il auroit un tel mépris pour le droit politique, qu'il diroit nettement que le droit politique est encore à naître, & qu'il ne fait pas s'il naîtra jamais. Sur cette question : ce que c'est qu'une loi, & quels sont les vrais caractères de la loi ? il diroit : ce sujet est tout neuf, & la définition de la loi est encore à faire. La raison de ces étonnantes maximes est un principe qui n'est pas moins extraordinaire. Il ne connoitroit en conséquence pour de vraies loix que celles qui seroient portées par la volonté générale, parce que chaque sujet a droit d'influer par son suffrage dans leur rédaction, selon la part qu'il a à la Souveraineté. Il tiendroit pour impossible que les grandes Monarchies de l'Europe aient encore long-temps à durer; & il auroit de son opinion des raisons particulières. Il décideroit que le premier bien qu'un Roi bienfaisant & sage voudroit faire aux autres & à lui-même, seroit d'abdiquer la Royauté. Il diroit que Jesus-Christ, en séparant le système théologique du système politique, fit que l'état cessa d'être un, & qu'il causa les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. Il ne connoitroit rien de plus contraire à l'esprit social que le Christianisme même; son vice destructeur seroit dans sa perfection. Tel seroit Émile à l'égard de la patrie, du droit politique, des loix, des états dans lesquels il vivroit, & de l'influence de la religion sur les esprits. On voit que le Sauvage civilisé de M. Rousseau, aux connoissances près, est le même que le Sauvage brute dont il a parlé dans son *Discours sur l'inégalité des conditions* : tant il est vrai que ce philosophe est constant dans ses idées bizarres & singulières.

EXTRAIT

*De l'Examen de la Confession de foi du Vicaire
Savoyard, contenue dans EMILE, par M.
BITAUBÉ.*

*A*PRÈS avoir loué les talens & le cœur de M. Rousseau, & gémé sur l'aveuglement qui lui a fait employer contre la religion une plume qui seroit si propre à la rendre victorieuse, M. Bitaubé commence par détruire l'idée où est l'auteur d'Émile que le public gagneroit à penser comme lui & son Vicaire.

M. R. croit-il (dit M. B.) que ceux qui trouvent des difficultés dans la Religion Chrétienne, n'en trouveroient pas dans le Déisme ? Ils y en rencontreroient de bien plus grandes encore, & j'ose prendre ici à témoin M. Rousseau, & lui demander s'il ne voit pas des abîmes dans la religion naturelle ? Il convient lui-même qu'il n'a pas toujours été ferme dans ses principes ; peut-il donc se flatter de ne vaciller plus désormais, & que ceux qui s'en tiendront à son système, n'éprouveront pas les mêmes incertitudes ? Qu'il prenne garde de n'en pas trop promettre au public ; car si une fois ce public se bernoit à la religion naturelle, il seroit sans doute curieux de connoître les divers sentimens des philosophes, qu'il regarderoit comme ses guides ; & alors il y a toute apparence qu'il ne seroit pas fort édifié de leurs systèmes. Que diroit-il en voyant les uns rejeter & tourner même en ridicule des argumens, que M. Rousseau juge avec raison être incontestables ? Plusieurs ne seroient-ils pas au moins ébranlés à la vue d'un semblable combat ? N'y auroit-il pas alors, tout comme aujourd'hui, un public incrédule ? Je ne vois donc pas que l'on gagnât beaucoup à marcher sur les pas de M. Rousseau & de son Vicaire. A Dieu ne plaise que je veuille jeter sur quelqu'un mal-à-propos des soupçons d'athéisme. Mais si dans d'autres siècles on a abusé

de cette accusation, peut-être dans celui-ci seroit-il permis de demander s'il y a beaucoup de vrais Déistes? En faisant cette question, je souhaite du fond de mon cœur, ô philosophes! d'avoir lieu de reconnoître que j'ai eu tort de la faire.

M. Rousseau continue ainsi : *vous ne voyez dans mon exposé que la religion naturelle; il est bien étrange qu'il en faille une autre!* Cette réflexion tend-elle à blâmer Dieu, ou à mettre l'homme dans tout son tort? Je crois que le choix n'est pas douteux entre ces deux partis. Dieu auroit-il mieux fait de laisser l'homme dans l'abîme de superstition où il s'étoit plongé? S'il y a donc quelque chose d'étrange dans la révélation, c'est la miséricorde qui nous l'a donnée : mais quand je considère l'homme, j'avoue qu'il est étrange qu'il ait corrompu la pure lumière de la raison; sa brutalité m'étonne, mais elle me fait toujours mieux sentir la nécessité d'une révélation. Il est donc étonnant que l'auteur ajoute : *par où connoîtrai-je cette nécessité?* Est-il bien possible que l'homme puisse faire cette question, après avoir été éclairé de la lumière de l'Évangile? C'est comme si un malade, miné depuis long-temps par la fièvre, refusoit de prendre le quinquina, & disoit : *par où connoîtrai-je la nécessité de ce remède?*

L'AUTEUR continue à vouloir établir le peu de nécessité d'une révélation. *Montrez-moi, dit-il, ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la société, & pour mon propre avantage, aux devoirs de la loi naturelle.* Mais si la religion ne prétend rien ajouter aux devoirs de la loi naturelle que de nouveaux motifs, si son principal but est de rétablir une loi que les hommes n'avoient pas respectée, sa nécessité sera, par cela seul, assez évidente. A certains égards la révélation n'ajoute presque rien à la loi naturelle, & à d'autres elle y ajoute beaucoup, en ce qu'elle lui donne comme une seconde naissance, & en renouvelle les traits effacés au fond des cœurs. C'est en vain que l'auteur ajoute : *Voyez le spectacle de la nature; écoutez la voix intérieure.* Je réponds que les hommes ont eu des yeux & qu'ils n'ont point vu, qu'ils ont eu des oreilles & qu'ils n'ont point entendu.

L'AUTEUR

L'AUTEUR passe à des objections d'une autre nature. *La révélation*, selon lui, *a enfanté des contradictions absurdes, & a produit l'intolérance.* Quant à l'article des *contradictions absurdes*, on a déjà avec raison reproché à l'auteur d'avoir de très-fausse idées de la religion chrétienne (81). Selon le tableau qu'il en fait, il faut qu'il n'ait consulté que des théologiens qui ont plus de zèle que de lumières. Que s'il s'étoit adressé à des théologiens raisonnables, s'il avoit lu l'exposition que M. Vernet, par exemple, fait de nos dogmes, exposition si conforme à la raison & à l'écriture; ou s'il avoit attentivement médité cette écriture, sans recourir aux commentaires humains, il n'eût pas rencontré les contradictions qui le choquent; il eût sans doute été contraint de suspendre quelquefois son jugement; il eût trouvé quelques difficultés, mais non des dogmes absurdes.

(Pour ce qui est du reproche que M. Rousseau fait à la religion de rendre l'homme intolérant, M. Bitaubé met pour un moment les philosophes à la place des théologiens, & fait voir que la religion révélée n'est pas plus coupable des dissensions théologiques que la religion naturelle ne le seroit des dissensions des philosophes. Il s'appuie sur l'exemple de Julien, qu'il prouve n'avoir été qu'un persécuteur, & il réfute tout ce qu'on pourroit dire au contraire. Il rapporte ici les causes qui, contre l'esprit de l'Évangile, introduisent dans l'Église l'esprit de persécution.)

Voici, continue M. Bitaubé, un petit dialogue que je suis obligé de transcrire. *Considérant cette diversité de sectes, je demandois quelle est la bonne? Chacun me répondoit: c'est la mienne. . . . Et d'où le savez-vous? . . . Parce que Dieu l'a dit. . . . Et qui vous dit que Dieu l'a dit? . . . Mon Pasteur qui le fait bien.* Il y a apparence que ce dialogue s'est tenu entre M. Rousseau & quelques paysans du village qu'il habitoit en ce temps-là, & il n'est pas douteux que dans les plus grandes Villes plusieurs Chrétiens ne lui eussent fait les mêmes réponses. Mais qu'en résulte-t-il? C'est qu'il y a des Chrétiens mal instruits, qui ne sont pas en état

(81.) Bibliothèque des Sciences & des Beaux-Arts. Tome XVII, Part. 2,
Œuvres mêlées. Tome III, L1

de rendre raison de leur foi; nous en convenons : mais peut-on en tirer une conclusion aussi générale que fait l'auteur, lorsqu'il dit, que *la méthode de celui qui suit la bonne route, & celle de celui qui s'égare, sont la même ?* Il y a différentes preuves des vérités de la religion; les unes sont de sentiment, & les autres de raisonnement; ces preuves sont en si grand nombre qu'à parler en général elles sont propres à frapper toutes sortes d'esprits; elles sont simples & claires; mais elles ne sauroient donner du sentiment à ceux qui en manquent, ni contraindre des esprits légers à en faire l'objet de leur méditation, ni enfin se rendre palpables à une stupidité parfaite. On peut distinguer trois classes parmi les Chrétiens. La première est composée de gens éclairés, qui non-seulement connoissent les preuves de la religion, mais qui sont encore en état de rendre raison de leur foi. La seconde classe comprend ceux qui sont moins frappés de chaque preuve particulière que de ces preuves réunies : ils ont une conviction parfaite, mais ils ne sont pas en état, autant que les premiers, de rendre raison de leur croyance, parce qu'il faudroit entrer dans le détail des preuves, & que ce n'est que leur réunion qui les a persuadés. Enfin, la dernière classe contient des personnes semblables à celles que l'auteur introduit dans son dialogue, des personnes très-capables de répondre, *qu'elles croient, parce que Dieu l'a dit; & qu'elles savent que Dieu l'a dit, parce que leur Pasteur le leur a appris ainsi.* Je crois n'en pas trop dire, en avançant que les deux premières classes réunies l'emportent sur la dernière dans les pays éclairés par la réformation; car il n'est pas étonnant que l'ignorance prédomine dans les autres, puisque l'on ne permet pas que le peuple s'y instruisse, & que tout tend à y établir une foi aveugle. J'ajoute ici une réflexion au sujet de cette dernière classe de Chrétiens, c'est qu'en supposant que les circonstances où ils se trouvent, ne leur permissent pas de s'éclairer, qu'ils fussent arrêtés par une incapacité naturelle, il est encore heureux qu'ils tiennent par quelque endroit à la religion, quoique ce ne soit que par le lien de l'autorité. Il vaudroit mieux sans doute que leur foi fût plus éclairée, mais du moins ne sont-ils pas dans l'erreur; leur état est infiniment préférable à celui de ces personnes, qui, par

un semblable préjugé, reçoivent une fausse religion. De quelque manière qu'ils admettent les principes du Christianisme, toujours sentent-ils qu'ils sont obligés d'en pratiquer les devoirs. Mais l'auteur remarque, que *leur choix est l'effet du hasard, & qu'il y auroit de l'iniquité à le leur imputer*. Il faut observer ici d'abord que si, comme je le suppose, leur ignorance étoit invincible, Dieu ne sauroit la punir; mais rien n'oblige à croire qu'il récompensera en eux cette foi aveugle : au contraire, suivant les décisions de l'Écriture, ils ne seront jugés que sur l'usage qu'ils auront fait de leurs lumières. Quant à ceux qui sont l'unique cause de l'ignorance où ils vivent, bien loin que Dieu leur prépare des récompenses, ils ne doivent s'attendre qu'à des châtimens.

(*A ces exclamations de M. Rousseau contre La révélation : quoi ! toujours des témoignages humains ! que d'hommes entre Dieu & moi ! Voici ce que répond l'auteur de cet examen.*) Je ne pourrois que répéter ici tout ce qu'on a dit de solide sur la nature de ces témoignages. L'auteur, qui se glorifie d'être Citoyen de Genève, ne sauroit mieux faire que de lire ce que M. Verner, son illustre compatriote, a écrit sur le caractère de Jésus-Christ & des Apôtres (82); ou, s'il craint de multiplier le nombre *des hommes qu'il place entre Dieu & lui*, qu'il jette un œil attentif sur ces témoins eux-mêmes; que, dans cette cause, il soit *juge* en effet, puisqu'il desire de l'être; qu'il essaye de rendre ces témoins suspects de fanatisme ou d'imposture. Il verra que de tels hommes ne sauroient intercepter les rayons de la Divinité, & qu'en employant de semblables organes elle se montre presque elle-même. Sans doute que Dieu auroit pu nous faire entendre directement sa voix : mais n'y a-t-il pas beaucoup d'orgueil & de nonchalance à former de telles prétentions ? C'est prescrire à Dieu la manière dont il doit nous communiquer ses grâces; c'est exiger que, par une succession continuelle de miracles, il dérange le cours de la nature; c'est en même temps vouloir rendre l'homme paresseux & inattentif : chacun attendra patiemment, pour adorer l'Être suprême, qu'il se manifeste par des révélations immédia-

[82] Il peut aussi relire ce qu'il a lui-même écrit sur ce sujet.

tes : la conscience , la nature , la religion nous parleront en vain ; il faudra que Dieu lui-même nous parle. Il est clair , par toute la conduite de Dieu envers l'homme , qu'il se propose seulement de le réveiller & de le mettre en action , afin qu'il concoure à son bonheur : c'est même le traiter avec une sorte de distinction , que de lui laisser quelque chose à faire. L'homme est si hardi , que , ne se contentant pas d'une seule révélation , il pourroit demander des manifestations plus claires & plus fréquentes : il pourroit de même demeurer dans l'inaction , & exiger que Dieu , par des miracles continuels , fléchît sa volonté au bien. Qu'est-ce qui empêcheroit que quelque incrédule ne vint nous dire , que ces révélations sont l'effet de quelque illusion de l'esprit , & que , pour s'assurer de leur vérité , elles doivent être répétées ? Au lieu que ; s'il s'élève quelque doute au sujet de la révélation écrite , on est toujours à portée de réitérer l'examen. Je demande encore à quel âge l'homme devroit être honoré de cette révélation ? (Car à moins que M. Rousseau ne croie mériter des privilèges , je puis supposer , d'après ces principes , que chacun ne doit s'en rapporter à cet égard qu'à soi-même.) Seroit-ce dans la jeunesse ? Mais on pourroit ensuite se défier de soi : ce ne seroit donc guères que dans l'âge mûr ; mais combien d'années , où l'homme a un si grand besoin de frein , ne se seront pas alors écoulées !

LES incrédules sont dans le cas de ceux , qui , au milieu des signes éclatans que faisoit Jesus-Christ , venoient encore lui demander quelque miracle. La charité ne me permet pas de leur appliquer dans toute son étendue la réponse du Sauveur , qui , comme maître des cœurs , connoissoit les plus secrets sentimens : c'est à eux-mêmes à s'appliquer ce qu'ils trouveront de vrai dans cette réponse. *La nation méchante & adultère*, dit-il , *demande un miracle ; mais il ne lui en sera point donné d'autre que celui de Jonas. Car comme Jonas fut dans le ventre de la Balène trois jours & trois nuits , de même le fils de l'homme sera dans le sein de la terre trois jours & trois nuits.* Mais si le Sauveur croyoit pouvoir renvoyer les incrédules d'alors à un miracle qui ne devoit arriver que dans la suite , à plus forte raison renverroit-il

les incrédules de nos jours à un miracle déjà arrivé. Car on voit, par la réponse de Jesus-Christ, que dédaignant de leur rappeler tant d'autres signes, il leur met comme devant les yeux sa résurrection, qui pouvoit seule désormais triompher de leur endurcissement : mais que diroit-il à des incrédules, qui, après cette résurrection, lui demanderoient encore quelque nouveau signe ; après cette résurrection attestée, au milieu des tourmens, par les plus sages & les plus vertueux de tous les hommes ? (Attestation si bien fondée qu'elle met une sorte d'égalité entre nous & ceux qui furent témoins des miracles du Sauveur.) La réponse seroit sans doute plus foudroyante encore que celle qu'il fit aux incrédules de son temps.

MAIS M. Rousseau oublie-t-il qu'une des principales preuves de la vérité de la révélation est sa conformité avec la loi naturelle, conformité qu'il a lui-même reconnue ? La révélation rappelle à l'homme les grands principes qu'il avoit mis en oubli, elle renforce la voix de sa conscience : à cet égard il n'y a pas plus de distance entre Dieu & le Chrétien, qu'il n'y en a entre cet Être suprême & le Déiste ; cette multitude d'hommes qui alarmoit l'auteur, disparoit ici, pour céder la place au langage de la conscience & de la nature.

ENFIN je ferai encore une considération, c'est qu'avant la venue de Jesus-Christ, les philosophes du Paganisme se plaignoient souvent des nuages qui leur interceptoient la Divinité. Plaçons M. Rousseau au milieu de ces philosophes ; eût-il été plus éclairé qu'eux ? Ne se fût-il pas plus d'une fois écrié : *quel éloignement entre Dieu & moi !* Aujourd'hui, aidé plus qu'il ne croit des lumières de la révélation, il voit clairement Dieu dans la nature ; mais il tourne en quelque sorte ces lumières contre Dieu même ; content de l'avoir vu dans ses ouvrages, il refuse de le voir lorsqu'il se montre de plus près : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi !*

JE conclus de toutes ces réflexions que, de quelque manière que l'on envisage ces objections de l'auteur, elles posent sur des

principes faux, & conduisent au pyrrhonisme le plus outré. Je l'ai déjà dit : si l'on veut absolument recuser tout témoignage humain, il ne seroit peut-être pas impossible que, dans le cas d'une révélation immédiate, il n'y eût des incrédules qui en vinssent à recuser leur propre témoignage : car ce seroit toujours à certains égards un *témoignage humain*. Quand donc M. Rousseau s'écrie : *que d'hommes entre Dieu & moi !* on convient que nous ne sommes pas honorés d'une révélation immédiate ; mais ce n'est point là proprement le voile qui lui dérobe la Divinité : on pourroit lui dire à plus juste titre ; *que de préjugés entre Dieu & vous !* Voilà le seul mur qui vous sépare de l'Être suprême, & qu'il vous faut abattre.

(*Après avoir suivi M. Rousseau dans l'examen où, pour dissiper ces préjugés, cet écrivain paroît vouloir entrer :*) Voyons, dit M. Bitaubé sur les miracles, quels seroient ceux qui triompheroient de son incrédulité. Il reconnoît, dit-il, l'auteur de la nature, si quelqu'un ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'aplanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect. C'est-à-dire que, pour opérer en lui la foi, il faudroit que Dieu bouleversât toute la nature, que le soleil & les étoiles prissent des routes entièrement opposées, que la terre changeât de forme : c'est-à-dire que, pour convaincre quelques incrédules, qui cependant ne sont que des hommes, (êtres que M. Rousseau ne fait pas profession d'estimer beaucoup, & pour lesquels il vient de témoigner tant de mépris, en les jugeant indignes d'être les organes des volontés divines), pour les convaincre, dis-je, il faudra renverser le Ciel & la terre, causer un ébranlement général, au risque de tout détruire. Voilà en vérité des prétentions bien modestes, & les incrédules donnent de belles leçons à la Divinité ! Ses miracles sont pour l'ordinaire des miracles d'amour & de bienfaisance : mais malheureusement ils sont de nature à ne pas influencer sur les étoiles, à ne pas confondre tous les éléments ; par conséquent ils s'opèrent ici-bas, quelquefois sans doute dans des chambres, lorsque les circonstances le demandent, mais

souvent aussi à la vue de la plus grande partie des habitans d'une Ville : de tels miracles, dis-je, ne sauroient frapper les prétendus esprits-forts. Si Dieu les avoit consultés, il auroit opéré des prodiges d'une toute autre espèce, des prodiges qui, sans doute, auroient annoncé le plus cruel tyran, mais qui du moins auroient triomphé de l'endurcissement des incrédules. C'est ce qu'ils prétendent : mais supposons que Dieu eût fait de tels prodiges, je demande s'ils en croiroient le témoignage humain, & s'ils ne s'écrieroient pas toujours : *que d'hommes entre Dieu & moi !* Car quelque grandes que soient leurs prétentions, je ne pense pas qu'ils aient le front d'exiger que Dieu répète à chaque instant de semblables miracles, & que la nature entière soit sans cesse bouleversée. Il faudroit donc, bien que cette condition leur paroisse fort dure, qu'ils s'en rapportassent au témoignage humain. Mais c'est bien alors qu'ils trouveroient des raisons propres à renverser ce témoignage. De quelles apostrophes n'accableroient-ils pas l'homme dont ils font si peu de cas ! „ Quoi ! diroient-ils, est-il vraisemblable que Dieu ait fait jouer de si grands efforts pour opérer le salut d'une si chétive créature ? Homme foible ! Connois ton néant, rentre dans la poussière ; laisse en repos les étoiles, & ne t'ingère pas à troubler leur cours. ” Combien ne se récrieroient-ils pas encore sur la cruauté de l'Être qui auroit opéré de tels prodiges ! Est-ce-là, diroient-ils, ce maître qu'on nous peint si miséricordieux ? Il brise & détruit sans pitié son ouvrage. *Je crois trop en lui pour croire à des miracles si peu dignes de ses perfections.* N'avoit-il pas quelque moyen plus doux pour faire naître la foi sur la terre ? Ses miracles doivent être des miracles de charité. C'est ce que vous diriez alors, ô incrédules ! & c'est ce que vous dit en vain notre bouche.

(NOUS terminons cet extrait, par une inconséquence que M. Bitaubé relève, à la fin de son examen, dans la conduite du gouverneur d'Émile).... M. R. a beau recommander à son élève d'examiner tout par lui-même. Émile l'auroit peut-être fait avec succès, si on avoit laissé à sa raison la même liberté qu'on lui avoit accordée dans des occasions beaucoup moins importantes :

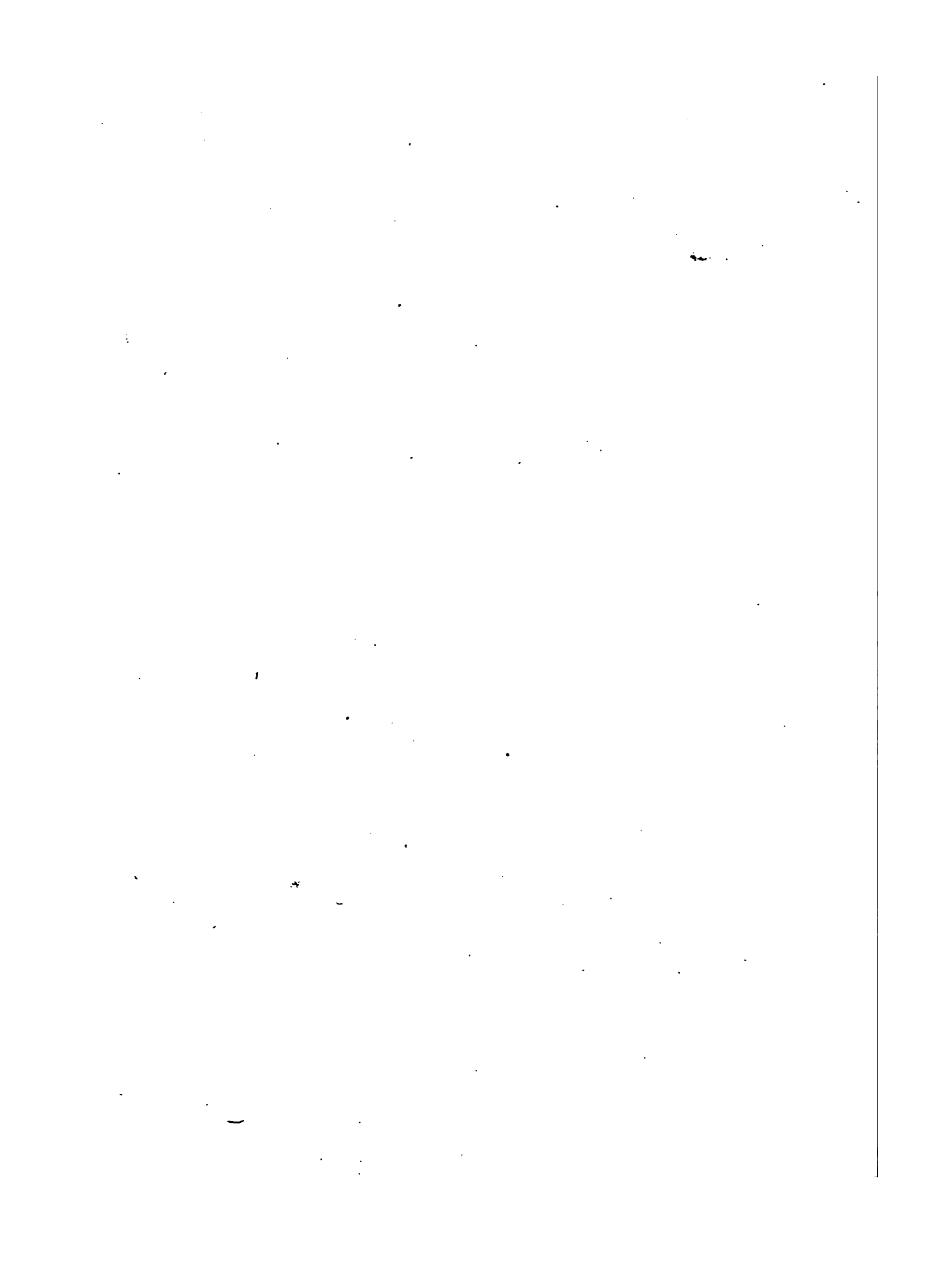
mais il est assez naturel qu'Émile pense que ce n'est pas sans fondement que son maître a changé de méthode, & que, ne lui ayant pas insinué, dans d'autres cas, le parti qu'il devoit embrasser, il falloit qu'il fût ici bien sûr de son fait pour réfléchir à sa place : ainsi en supposant qu'Émile entre dans l'examen des différentes religions, M. R. a déjà mis plusieurs poids dans la balance qui feront pencher la raison de son élève vers le pyrrhonisme. Voilà donc encore une petite inconséquence dans la conduite du gouverneur, inconséquence qui semble trahir le dessein secret de gagner un prosélyte. Ce seroit en vain qu'il diroit qu'Émile, élevé comme il l'est, ne se conduira pas dans cette occasion comme d'autres feroient à sa place : car avec cet échappatoire, M. Rousseau pourroit justifier toutes les fautes qu'il auroit commises dans le cours de cette éducation, & il a en effet allégué cette raison en plusieurs rencontres. Il seroit fort commode pour le gouverneur de faire de faux pas, & de se reposer ensuite sur la vertu de son élève. Seroit-ce-là le moyen de produire une éducation parfaite ? Et si le disciple remédie si sûrement à tous les inconvéniens où l'expose son gouverneur, ne pourroit-il pas alors se passer de lui, & achever seul son éducation, avec plus de succès que si l'imprudent gouverneur continuoit d'y présider.

A V I S
D E L'É D I T E U R.

LA plus grande partie de ces Pièces a déjà été imprimée à Londres, sous les yeux, pour ainsi dire, de M. Rousseau, pendant le séjour qu'il a fait en Angleterre. Le lecteur s'apercevra aisément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui sont toutes aussi curieuses qu'intéressantes. On auroit souhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracasseries que cet illustre philosophe a essuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il est naturel de désirer, & qu'il cherche depuis longtemps (83) ; mais sa modestie ne lui permettant point de révéler des choses qui pourroient le justifier aux yeux des personnes à qui il resteroit des doutes sur cette affaire, & qui couvrieroient de honte ses ennemis, l'on a passé sous silence des faits qui instruiroient trop bien le lecteur, & ne manqueroient pas de l'indisposer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui sont des hommes.

[83] Quelques jours après qu'il fut arrivé en France il écrivit en ces termes à un de ses amis qui l'avoit félicité sur son retour. » Vous me félicitez d'avoir repassé la mer ; je vous en remercie, & je ne me ré-
» pens assurément pas d'être revenu

» dans des lieux que j'aimerais tou-
» jours ; ma destinée est telle que,
» où que je puisse être, ce ne sera
» que quand j'approcherai de ma der-
» nière heure, qu'il faudra vraiment
» me féliciter. »



L E T T R E

DE J. J. ROUSSEAU,

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

JE vous envoie, Monsieur, une Pièce imprimée & publiée à Genève, & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci est de M. de V.... si toutefois je ne me trompe; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir: car s'il en est l'auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, selon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien; s'il ne l'est pas, il la défavouera de même, & le public saura bientôt à quoi s'en tenir.

JE vous connois trop, Monsieur, pour croire que vous voulussiez imprimer une pièce pareille, si elle vous venoit d'une autre main; mais puisque c'est moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun scrupule. Je vous salue, &c.

R O U S S E A U.

S E N T I M E N T
D E S C I T O Y E N S . (8 4)

APRÈS les Lettres de la Campagne, sont venues celles de la Montagne. Voici les sentimens de la Ville.

ON a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur ; on le lie. La tolérance, qui est une vertu , seroit alors un vice.

NOUS avons plaint Jean-Jacques Rousseau, ci-devant Citoyen de notre Ville, tant qu'il s'est borné, dans Paris, au malheureux métier d'un bouffon qui recevoit des nazardes à l'opéra, & qu'on profitoit marchant à quatre pattes sur le théâtre de la comédie. A la vérité, ces opprobres retomboient, en quelque façon, sur nous : il étoit triste, pour un Genevois arrivant à Paris, de se voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses Romans, dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu ménagées, que le bon-sens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages solides qui attiroient les étrangers à notre Académie : c'est pour la première fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent & que la piété condamne.

LORSQU'IL méla l'irreligion à ses romans, nos Magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (8 5), dont les uns le décréterent, & les autres le chassèrent. Mais le Conseil de Genève, écoutant encore sa compassion dans

[84] L'auteur de cette Pièce avoit bien imité le style de M. de Vernes, que M. Rousseau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il

apprit que son véritable auteur étoit M. de V. . . .

(85) Je ne fus chassé du Canton de Berne qu'un mois après le Décret de Genève.

la justice, laissoit une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré, qui pouvoit revenir dans sa patrie & y mériter sa grace.

AUJOURD'HUI la patience n'est-elle pas lassée, quand il ose publier un nouveau libelle, dans lequel il outrage avec fureur la Religion Chrétienne, la Réformation qu'il professe, tous les Ministres du saint Évangile, & tous les Corps de l'État? La démence ne peut plus servir d'excuse, quand elle fait commettre des crimes.

IL auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jesus-Christ, jusqu'à imprimer que *P'Évangile est un Livre scandaleux*, (pag. 40 de la petite édition:) *téméraire, impie, dont la morale est d'apprendre aux enfans à renier leurs mères, leurs frères, &c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections, & pour tordre si méchamment le sens naturel & divin des paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoute-t-il, *une ame infernale, analysant ainsi P'Évangile.* Eh! qui l'a jamais ainsi analysée? Où est cette ame infernale (86)? La Métrie, dans son Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux athée, dont il rapporte les raisonnemens sans les réfuter : on voit assez qui étoit cet athée; il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

IL est vrai que Rousseau, dans cet endroit même, se compare à Jesus-Christ avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devions dresser une statue. On sait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une folie qui blasphème à ce point, peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait justice de ses autres scandales?

[86] Il paroît que l'auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que personne à sa question. Je prie le lecteur de ne pas manquer de consulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui suit.

S'IL a cru préparer, dans son style obscur, une excuse à ses blasphèmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, sous son propre nom : (Pag. 98.) *Il y a des Miracles, dans l'Évangile, qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon-sens*; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la Religion.

NOUS avons encore ici la démente qu'il a de se dire Chrétien quand il fappe le premier fondement du Christianisme; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Être Chrétien, & vouloir détruire le Christianisme, n'est pas seulement d'un blasphémateur, mais d'un traître.

APRÈS avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les ministres de son saint Évangile.

IL traite une de leurs professions de foi, d'*Amphigouri*. (Pag. 13.) Terme bas & de jargon, qui signifie déraison. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais; ils ne savent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent.

ON ne fait, dit-il ailleurs, (Pag. 54.) *ni ce qu'ils croient; ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font semblant de croire.*

LE voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie, sans la moindre preuve, sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première apostasie, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde, quand ses blasphèmes répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un seul citoyen parmi nous qui, en pensant de sang-froid cette conduite, ne soit indigné contre le calomniateur?

EST-IL permis à un homme né dans notre Ville d'offenser à ce point nos pasteurs, dont la plupart sont nos parens & nos amis, & qui sont quelquefois nos consolateurs? Considérons qui les traite ainsi; est-ce un savant qui dispute contre des savans?

Non, c'est l'auteur d'un Opéra, & de deux Comédies sifflées. Est-ce un homme de bien, qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur, & en rougissant, que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, & qui, déguisé en salimbanque, traîne avec lui de village en village, & de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, & dont il a exposé les enfans à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les sentimens de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur & de la religion (87).

C'EST donc là celui qui ose donner des conseils à nos concitoyens! (Nous verrons bientôt quels conseils.) C'est donc là celui qui parle des devoirs de la société!

CERTES il ne remplit pas ces devoirs, quand, dans le même libelle, trahissant la confiance d'un ami (88), il fait imprimer

[87] Je veux faire, avec simplicité, la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé, n'y a pas le moindre rapport : elle est née avec moi, comme le savent les personnes encore vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de Messieurs Malouin, Morand, Thierry, Daran, & du Frère Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre, & de me faire honte de ma devise. La personne sage & généralement estimée, qui me soigne dans mes maux & me console dans mes afflictions, n'est malheureuse, que parce qu'elle partage le sort d'un homme fort malheureux ; sa mère est ac-

tuellement pleine de vie & en bonne santé malgré sa vieillesse. Je n'ai jamais exposé, ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. Une personne qui auroit eu la charité dont on parle, auroit eu celle d'en garder le secret ; & chacun sent que ce n'est pas de Genève, où je n'ai point vécu, & d'où tant d'animosité se répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidèles sur ma conduite. Je n'ajouterai rien sur ce passage, sinon qu'au meurtre près, j'aurois mieux avoir fait ce dont son auteur m'accuse, que d'en avoir écrit un pareil.

[88] Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait, n'est, ni ne fut jamais mon ami ; que je ne

une de ses lettres pour brouiller ensemble trois pasteurs. C'est ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé (89).

VENONS à ce qui nous regarde particulièrement, à notre Ville qu'il voudroit bouleverser, parce qu'il y a été repris de Justice. Dans quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis ? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles ? Veut-il que nous nous égorgeons (90), parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris & à Genève ? Quand notre liberté & nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte, qui n'est plus notre Concitoyen, nous dise :

Vous n'êtes, ni des Spartiates, (Pag. 340.) ni des Athéniens; vous êtes des marchands, des artisans, des bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain. Nous n'étions pas autre chose, quand nous résistâmes à Philippe II. & au Duc de Savoie; nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

QU'IL cesse de nous appeller *Esclaves*, (Pag. 260.) nous ne le ferons jamais. Il traite de tyrans les Magistrats de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vû*, dit-il, (Pag. 259.) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges

J'ai vu qu'une fois en ma vie, & qu'il n'a pas la moindre chose à démêler, ni en bien ni en mal avec les Ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

[89] Tout le monde accordera, je pense, à l'auteur de cette pièce, que lui & moi n'avons pas plus eu

la même éducation, que nous n'avons la même religion.

[90] On peut voir dans ma conduite les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie, & dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise.

mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cens contre le Petit Conseil ; les pasteurs contre ces deux Corps ; & enfin, tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant ? Veut-il renverser notre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le Christianisme, dont il ose faire profession ? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le défavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'Émile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditionnaire.

POST-SCRIPTUM d'un ouvrage des Citoyens de Genève ; intitulé : *Réponse aux Lettres écrites de la Campagne.*

IL a paru, depuis quelques jours ; une brochure de huit pages in-8o. sous le titre de *Sentiment de Citoyens* ; personne ne s'y est trompé. Il seroit au-dessous des Citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre XI de l'édit, ils l'ont jetée au feu, comme un infâme Libelle.

L E T T R E

DE J. J. ROUSSEAU.

*A M. LE PROFESSEUR DE MONTMOLLIN,
PASTEUR DE MOTIERS.*

MONSIEUR, le respect que je vous porte, & mon devoir, comme paroissien, m'obligent, avant que d'approcher de la sainte Table, de vous faire, de mes sentimens en matière de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, sur un réquisitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes détestables.

IL est fâcheux que les Ministres de l'Évangile se fassent, en cette occasion, les vengeurs de l'Église Romaine, dont les dogmes intolérans & sanguinaires sont seuls attaqués & détruits dans mon livre, suivant ainsi, sans examen, une autorité suspecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous les éclaircissimens, & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne, tel qu'il est, au blâme ou à l'approbation des sages, sans vouloir le défendre ni le désavouer.

ME bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que depuis ma réunion à l'Église dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la religion chrétienne réformée une profession d'autant moins suspecte, qu'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence, & laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma religion.

JE suis attaché de bonne foi à cette religion véritable & sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je desire être toujours uni extérieurement à l'Église comme je le suis au fond de mon

cœur, & quelque consolant que soit pour moi de participer à la Communion des fidèles, je le desire, je vous proteste, autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi, qui raisonne, ne peut être membre de Jesus-Christ.

J'IRAI, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier. Je suis, &c.

A Motiers-Travers, le 12 Mai 1763.

L E T T R E

D E J. J. R O U S S E A U ,

A M. LE PREMIER SYNDIC DE GENÈVE.

MONSIEUR, revenu du long étonnement où m'a jetté, de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL, le procédé que j'en devois le moins attendre, je prends enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie, & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre, sans jouir d'aucun de ses avantages, je ne crois point être en reste avec l'État en le quittant, J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois; j'ai tendrement aimé mes compatriotes; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux: on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusques dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut cher. Mais Monsieur, ma patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente; je lui reste attaché par un tendre souvenir, & je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours & voir augmenter sa gloire! Puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & sur-tout plus heureux que moi! Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

DE J. J. ROUSSEAU,

A M. MARC CHAPUIS, CITOYEN DE GENÈVE.

JE vois, Monsieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légèrement dans mes disgrâces; il en coûte si peu d'accabler les malheureux, qu'on est presque toujours disposé à leur faire un crime de leur malheur.

Vous dites que vous ne comprenez rien à ma démarche; elle est pourtant aussi claire que la nécessité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma patrie sans que personne ait réclamé contre cette flétrissure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le seul parti propre à conserver mon honneur si cruellement offensé. C'est avec la plus vive douleur que je m'y suis déterminé: mais que pouvois-je faire? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit passé, n'étoit-ce pas consentir à mon déshonneur.

JE ne comprends point comment vous m'osez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme aussi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique, faite par le Magistrat, est censée faite par tout l'État, lorsqu'aucun de ceux qui ont droit de la désavouer, ne la désavoue?

JE ne dois pas seulement compte de moi aux Genevois, je le dois encore à moi-même, au public dont j'ai le malheur d'être connu, à la postérité de qui je le ferai peut-être. Si j'étois assez sot que de vouloir persuader le reste de l'Europe que les Genevois ont désapprouvé la procédure de leur Magistrat, ne se moqueroit-on pas de moi?

NE savons-nous pas, me dirait-on, que la bourgeoisie a droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les loix lésées, & où elle improuve la conduite des Magistrats?

Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez attendu? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, on pourroit vous croire sur les sentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime; elle ne troubloit point l'ordre public; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite? Le silence de tous ne dément-il pas vos assertions? Montrez-nous les signes du désaveu que vous leur prêtez. Voilà, Monsieur, ce qu'on me diroit & qu'on auroit raison de me dire. On ne juge pas des hommes sur leurs pensées; on les juge sur leurs actions.

IL y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage, mais il n'y avoit qu'un pour le repousser sans vengeance, & c'est celui que j'ai pris. Ce moyen, qui ne fait du mal qu'à moi, doit-il m'attirer des reproches, au lieu des consolations que je devois espérer?

VOUS me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoisie: mais le dire n'est pas le prouver. Nous sommes bien loin de compte, car je n'ai point prétendu demander cette abdication, mais la donner. J'ai assez étudié mes droits pour les connoître, quoique je ne les aie exercés qu'une fois seulement. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples, l'autorité de la raison, le droit naturel de Grotius, de tous les jurisconsultes, & même l'aveu du Conseil, je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun sait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre. Quand je devois tout à ma patrie, ne me devoit-elle donc rien? J'ai payé ma dette; a-t-elle payé la sienne? On n'a jamais droit de la déserter, je l'avoue; mais quand elle nous rejette, on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai spécifiés, & même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle, elle l'a fait envers moi. En violant ses engagements, elle m'affranchit des miens; & en me les rendant ignominieux, elle me fait un devoir d'y renoncer.

VOUS dites que si des Citoyens se présentoient au MAGNIFIQUE CONSEIL pour demander pareille chose, vous ne seriez pas

surpris qu'on les incarcerât : ni moi non plus je n'en ferois pas surpris , parce que rien d'injuste ne doit surprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'observera jamais , défende au Citoyen , qui veut demeurer tel , de sortir du territoire sans congé , comme on n'a pas besoin de demander l'usage d'un droit qu'on a , quand un Genevois veut quitter sa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger , personne ne songe à lui en faire un crime , & on ne l'incarcerera point pour cela. Il est vrai ordinairement que cette renonciation n'est pas solennelle : mais c'est qu'ordinairement ceux qui la font , n'ayant pas reçu des affronts publics , n'ont pas besoin de renoncer publiquement à la société qui les leur a faits.

MONSIEUR , j'ai attendu , j'ai médité , j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur , ô Genevois ! & j'étois tranquille : mais vous avez si mal gardé ce dépôt que vous me forcez de vous l'ôter.

MES bons anciens compatriotes , que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude , de grace ne me forcez pas par vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez-moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

SOUVENEZ-VOUS , Monsieur , que c'est malgré moi que je suis réduit à vous répondre sur ce ton : la vérité dans cette occasion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement , je ne chercherois qu'à verser mes peines dans votre sein. Votre amitié me fera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure , en m'écrivant , de ne pas me la rendre si cruelle & de mieux consulter votre cœur : je vous embrasse de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

L E T T R E

A M.***

QUELQUES particuliers ayant proposé à M. Rousseau de faire une édition générale de ses ouvrages (91) tant manuscrits que déjà publiés, en avoient, sur leur première requête, obtenu la permission du gouvernement. Cette entreprise très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontents de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuse à l'auteur, à qui elle assuroit un état médiocre, mais suffisant à ses besoins & conforme à ses desirs, & par-là, sans doute, elle déplut à ses ennemis. Ce fut dans ces circonstances que parurent *les Lettres écrites de la Montagne*; ouvrage qui a servi de fondement ou de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez, Monsieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent prosrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusqu'à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, si long-temps assoupi, eut reçu tous les alimens nécessaires pour produire un embrasement. Alors la vénérable Classe, (c'est le corps des Pasteurs de ce pays) dénonça au gouvernement & au Magistrat municipal *les lettres écrites de la Montagne*, comme un ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en sollicita la proscription, ainsi que la suppression du consentement accordé pour l'édition projetée.

CETTE démarche de la vénérable Classe contraste si singulièrement avec le silence qu'elle a gardé sur *Émile*, (92) lorsque cet ouvrage parut, & que son auteur fut admis à la Communion, que l'on seroit tenté d'y soupçonner un intérêt personnel, si l'on ne

[91] Cette Lettre doit trouver place ici; nous l'insérons comme très-propre à donner l'intelligence de plusieurs pièces de ce recueil.

[92] Et sur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il est vrai que cette Lettre, non plus qu'*Émile*, n'attaquoit point le Clergé Protestant.

ne savoit positivement que les membres de ce sacré Collège, les plus zélés à poursuivre la proscription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux précisément qui ne les avoient pas lues.

LE Conseil d'État ne prit point feu sur ces espèces de remontrances, mais le Magistrat Municipal proscrivit l'Ouvrage en question. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhensible* dans notre Sainte Religion.

CEPENDANT la vénérable Classe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occasionner dans l'État, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Professeur de Montmollin, son Pasteur, l'écrit suivant, pour être communiqué à la vénérable Classe.

„ PAR déférence pour M. le Professeur de Montmollin, mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager, par un écrit signé de ma main, à ne jamais publier aucun nouvel ouvrage sur aucune matière de Religion, même de n'en jamais traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet; & de plus, je continuerai à témoigner par mes sentimens & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Église. ”

„ JE prie M. le Professeur de communiquer cette déclaration à la vénérable Classe. Fait à Motiers le 10 Mars 1765.

Signé, J. J. ROUSSEAU.

LA vénérable Classe, au lieu d'accepter cette offre & de la rendre publique, précipita d'un jour le jugement de cette affaire.

QUELLES furent donc les raisons du silence inviolable, promis & juré par tous les membres assistans, tant sur les questions que l'on devoit adresser à M. Rousseau, que sur tout ce qui s'é-

toit passé , ou se passeroit dans ce *Synode inquisitorial*? Ce silence étoit sans doute bien important , puisque les membres du Clergé qui n'avoient pas assisté aux délibérations , n'en purent pénétrer le secret. Mais ce secret impénétrable étoit connu long-temps avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour , avoient eu le temps d'en informer le Roi , & cela sur des avis venus de Paris & de Genève.

„ LE Roi trouve très-mauvais que vos compatriotes s'acharnent sur un homme qu'il protège , & il a déclaré qu'il se ressentiroit vivement contre ceux qui persisteroient à persécuter M. Rousseau. Je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le dire à qui vous voudrez. ”

C'EST en ces termes que dans sa lettre du 10 Mars , adressée à M. M*** , Conseiller d'État & Procureur-Général , s'exprimoit Milord Maréchal , cet illustre Breton , si bon juge du mérite , protecteur sage du mérite opprimé , & digne , en un mot , de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui se connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de cette lettre avec la distance des lieux , & on comprendra aisément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit se passer dans l'assemblée de ce Clergé , fixée au 13 Mars.

CEPENDANT il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroissemens. Il existoit , *disoit-on* , un Ouvrage de M. Rousseau , intitulé DES PRINCES. Personne ne l'avoit vu ; mais on assuroit pourtant que les gouvernemens aristocratiques , & en particulier celui de Berne , y étoient fort maltraités. On poussa les soins officieux jusqu'à écrire de Berne même à M. le Professeur de F*** , Directeur de l'Imprimerie à Yverdon , de demander ce livre à M. Rousseau pour l'imprimer & le répandre , vu que ce seroit une *très-bonne affaire*. M. Rousseau sentit le but de ces soins officieux , & envoya à M. le Professeur de F*** la lettre suivante , le priant de l'imprimer , & de la répandre.

„ JE n'ai point fait , Monsieur , l'ouvrage intitulé , DES PRIN-

CES; je ne l'ai point vu; je doute même qu'il existe. Je comprends aisément de quelle fabrique vient cette invention, comme beaucoup d'autres, & je trouve que mes ennemis se rendent bien justice, en m'attaquant avec des armes si dignes d'eux. Comme je n'ai jamais défavoué aucun ouvrage qui fût de moi, j'ai le droit d'en être cru sur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monsieur, de recevoir & de publier cette déclaration en faveur de la vérité, & d'un homme qui n'a qu'elle pour sa défense. Recevez mes très-humbles salutations. ”

Signé, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 14 Mars 1765.

DANS l'assemblée du 12 Mars, la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau, & lança une sentence d'excommunication. Mais elle eut la sagesse de supprimer cette sentence irrégulière, sur la Lettre anonyme qui lui fut adressée, vraisemblablement par un de ses Membres. La voici.

„ VOUS êtes ajournés solennellement pour juger de J. J. Rousseau ou de ses Lettres de la Montagne. Je n'ai pas entrée au Sanctuaire; toutefois souffrez d'ouïr le suffrage d'un de ses meilleurs amis, je veux dire du Sanctuaire. Cet avis seroit, que l'écrivain dont il est question, en qualité de Chrétien qu'il se produit dans le premier volume, n'a guères besoin que d'être timpanisé, au lieu d'être *persécuté* chez des Églises Protestantes; & que, comme Citoyen dans le second volume, il mériteroit presque d'être canonisé par des États républicains, bien loin d'en être décrété. La raison en est, que la tyrannie & le despotisme sont plus à sa portée que l'Évangile & la réformation. Il poursuit l'esprit tyrannique, la manie despotique dans leurs derniers retranchemens, & démêle leurs artifices les plus retors, sans que la beauté enchanteresse de son langage nuise, tant s'en faut, à la vigueur mâle de son raisonnement. Mais pour l'Évangile & la réformation il semble outrepasser certaines choses essentielles qu'il devoit avoir apperçues dans l'un, & ignorer bien des choses utiles

qu'il pouvoit avoir apprises dans l'autre. D'ailleurs, c'est un malheur ou un bonheur pour lui, que plus son style est attrayant, moins il est séduisant pour l'endoctrinement de ses difficultés & de ses doutes, parce que plus il se fait lire de fois, plus on sent que c'est une kyrielle de traits évaporés d'une plume fantastique, qui ne touchent que l'imagination, encore faut-il qu'elle soit déjà blessée (93)."

„ QUANT à ce qui regarde la Communion, ou l'alternative de la permission ou de la défense de s'approcher de la Table Sacrée ; tant qu'il plaira au Souverain de le protéger, ce seroit s'embarquer en l'air pour donner du nez à terre, & hasarder des conflits périlleux, que de vouloir en soustraire le jugement aux Consistoires. Leur indépendance a été trop souvent, tantôt prétendue, tantôt reconnue par la vénérable Classe elle-même : il ne faut pas se contredire : le cas sera peut-être intrigué : il importe également à la religion & à l'État qu'elle ne se compromette pas. Ce qui seul est de sa compétence, c'est l'examen des ouvrages de l'écrivain, à la propagation desquels il est de son devoir de s'opposer, & par de sages admonitions à lui adresser en personne par le ministère de son Pasteur, pour qu'il ne donne plus rien au public ; & par de fortes remontrances au gouvernement, pour que l'octroi de l'Imprimerie (94) projetée, à dessein de les répandre, ou même de les accroître, soit retiré. C'est à quoi il est de sa prudence de se rabattre, & ce sera beaucoup faire que de l'obtenir (95). Il est vrai qu'il

[93] Ce jugement, & tout ce qui le précède décèlent l'état de l'anonyme, & prouvent, quoi qu'il en dise, qu'il a, de droit & de fait, entrée au *Sanctuaire*.

(94) On devroit lire *l'impression*.

(95) Rien au contraire, de si aisé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus. Et quant

au second, un seul mot, à M. Rousseau, eut encore suffi. En voici la preuve.

„ Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engagement que je vais prendre avec la compagnie en question ; si l'affaire se consomme ; ainsi, quand elle manqueroit, je serois très-peu puni, &c." *Extrait d'une lettre de M. Rousseau à M***.*
 „ Vous ne devez point, s'il vous plaît :

est d'une dangereuse conséquence d'étendre les droits de la tolérance à des étrangers; ce seroit en quelque façon inviter tous les auteurs ou éditeurs de mauvais livres à chercher leur asyle dans ce pays, & risquer d'en faire un cloaque de toutes fortes de barbouilleurs de ces derniers temps, dont la démangeaison porte principalement contre l'Évangile ou contre les mœurs. Mais ils ne sont pas tous si propres à captiver nos têtes francillonnées, & nos freluquets de financiers, ou de miliciens: & à nouveaux faits, nouveaux plaid. Le renouvellement de l'abus remédieroit sans doute à l'excès du désordre. Au surplus il y a grand sujet d'être sur ses gardes dans l'assemblée convoquée pour cette affaire, dont on dit que le secret *mobile* réside dans une Capitale voisine en la personne d'un *quidam* (96) de la gent réfugiée à robe noire, qui voudroit faire montre de son crédit aux D***, aux de V***, émules, ou ennemis de notre fameux Rousseau. Ne seroit-il pas honteux à une Compagnie de Ministres & de Pasteurs aussi distinguée dans l'Europe réformée, de se laisser mener dans une matière religieuse & importante par l'intrigue d'un Ecclésiastique livré à la grandeur mondaine, & guidé par des vues personnelles? Comment l'écouter quand il s'agit de voies à réprimer, ou de ramener un pauvre mécréant, honnête-homme, & de bonne foi, lui qui est en relation étroite avec des

passer outre, que les associés n'aient le consentement formel du Conseil d'État, que je doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la permission qu'ils ont demandée à la Cour, je doute encore plus qu'elle leur soit accordée. Milord Maréchal connoît là-dessus mes intentions; il sait que non-seulement je ne demande rien, mais que je suis très-déterminé à ne jamais me prévaloir de son crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que ce puisse être, relativement au pays où je vis, qui n'ait pas l'agrément du gouvernement particulier du pays même. Je

n'entends me mêler en aucune façon de ces choses-là, ni traiter qu'elles ne soient décidées." *Extrait d'une autre lettre au même.*

Cette façon d'envisager l'entreprise projetée, les conditions que M. Rousseau mettoit à son exécution, tout étoit connu des six associés entrepreneurs, & ne pouvoit guères être un secret pour notre public, encore moins pour quelques-uns des membres de la vénérable Classe.

(96) M. E. B. P. à B.

gens connus pour forgeurs de contes gras, d'histoires diffamatoires, ou même pour rénovateurs de systèmes d'impieété, ou de matérialisme, & qui, pour surcroît de mérite, se trouve créature favorite des Ambassadeurs en Suisse d'une couronne qui, tous les jours, fait emprisonner, pendre ses confrères & compatriotes Prédicans du pur Évangile, & se rend par cela même complice des cruautés antichrétiennes du papisme ? Quel contraste ! De quel poids pourront être les suggestions de la *cabale* : &c. &c. "

CETTE Lettre occasionna le 13 Mars une nouvelle délibération, & sur la réquisition de M de Montmollin, Pasteur à Motiers, il lui fut donné, par écrit, une direction pour faire comparoître en Consistoire J. J. Rousseau, & lui adresser les questions suivantes, arrivées peut-être par le même courrier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : savoir.

1 °. Si lui Jean-Jacques ne croyoit pas en Jesus-Christ mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification ?

2 °. S'il ne croyoit pas à la révélation, & ne regardoit pas la Sainte Écriture comme divine ?

QU'AU défaut de réponses satisfaisantes sur ces questions, lui, son Pasteur, devoit le faire excommunier, sans doute, à *quelque prix que ce fût*. On est du moins en droit de le juger ainsi par les menées qui furent employées dans l'Église de Motiers, pour parvenir à cette conclusion, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conscience des anciens de cette Église, membres du Consistoire admonitif; on leur répéta que J. J. Rousseau étoit l'Antechrist; que le salut de la patrie dépendoit de son excommunication; que les différens corps de l'État s'y intéressoient vivement; que les cantons alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, si J. J. Rousseau n'étoit pas excommunié. On fit même semer parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans son dernier ouvrage que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à re-

nouveller parmi nous le spectacle du sort de *Servet*, ou de celui d'*Orphée* (97).

C'EST alors que le prétendu antechrist adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général.

„ JE ne fais, Monsieur, si je ne dois pas bénir mes misères, tant elles sont accompagnées de consolations. Votre lettre m'en a donné de bien douces & j'en ai trouvé de plus douces encore dans le paquet qu'elle contenoit. J'avois exposé à Milord Maréchal les raisons qui me faisoient desirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité & pour l'y laisser. Il approuve ces raisons, & il est comme moi d'avis que j'en forte : ainsi, Monsieur, c'est un parti pris, avec regret, je vous le jure, mais irrévocablement. Assurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent désapprouver que, dans le triste état où je suis, j'aïlle chercher une terre de paix pour y déposer mes os. Avec plus de vigueur & de santé je consentirois à faire face à mes persécuteurs pour le bien public : mais accablé d'infirmités, & de malheurs sans exemple, je suis peu propre à jouer un rôle, & il y auroit de la cruauté à me l'imposer. Las de combats & de querelles, je n'en peux plus supporter. Qu'on me laisse aller mourir en paix ailleurs, car ici cela n'est pas possible, moins par la mauvaise humeur des habitans, que par le trop grand voisinage de Genève, inconvenient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever. ”

„ CE parti, Monsieur, étant celui auquel on vouloit me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne suis point encore en état de me transporter, & il me faut quelque temps pour mettre ordre à mes affaires, durant lequel je puis raisonnablement espérer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un Juif, un Payen, un Athée, & qu'on voudra bien me laisser jouir pour quelques semaines de l'hospitalité qu'on ne refuse à aucun étranger. Ce n'est

(97) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M. Rousseau. La rigueur de la saison, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

pas, Monsieur, que je veuille désormais me regarder comme tel; au contraire, l'honneur d'être inscrit parmi les Citoyens du pays, me fera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, & je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle & la fidélité que je dois au Roi, comme notre Prince & comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laisse un bien très-regrettable, mais dont je n'entends point du tout me défaire: ce sont les amis que j'y ai trouvés dans mes disgrâces, & que j'espère y conserver malgré mon éloignement. ”

„ QUANT à Messieurs les Ministres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur Consistoire, je me trainerai de mon mieux pour y comparoître, en quelque état que je sois, puisqu'ils le veulent ainsi; & je crois qu'ils trouveront, pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu se passer de tant d'appareil. Du reste, ils sont fort les maîtres de m'excommunier, si cela les amuse; être excommunié de la façon de M. de Voltaire, m'amusera fort aussi (98). ”

„ PERMETTEZ, Monsieur, que cette lettre soit commune aux deux Messieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt si généreux. Vous sentez que, dans les embarras où je me trouve, je n'ai pas plus le temps que les termes pour exprimer combien je suis touché de vos soins & des leurs. Mille salutations & respects. ”

Signé J. J. ROUSSEAU.

A Motiers, le 23 Mars 1765.

DOUZE jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la vénérable Classe, lorsqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Pasteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux anciens, complété le nombre requis, & par-là étayé son plan de deux suffrages qu'il pouvoit croire à sa disposition, assembla le Consistoire admonitif,

[98] On prétend que M. de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chasser M. Rousseau de sa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

admonitif, & là, après un long préambule, il montra ses ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit, dit-on, assuré très-positivement que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau. Aussi, l'Officier du Prince qui assiste dans les assemblées du Consistoire, eut beau réclamer les constitutions de l'État, élever sa voix contre l'espèce d'inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions, & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens, cette voix ne fut pas entendue, & la pluralité décida que M. Rousseau seroit cité le 28 à comparoître en Consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais au lieu de s'y porter en personne, M. Rousseau, suivant l'avis de ses amis, & par de très-bonnes raisons, prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au Consistoire la lettre suivante, accompagnée de sa déclaration à M. de Montmollin, lorsqu'en 1762 celui-ci l'avoit admis à la sainte Cène.

„ MESSIEURS, sur votre citation, j'avois hier résolu, malgré mon état, de comparoître aujourd'hui par-devant vous; mais sentant qu'il me seroit impossible, malgré toute ma bonne volonté de soutenir une longue séance; &, sur la matière de foi qui fait l'unique objet de la citation, réfléchissant que je pouvois également m'expliquer par écrit, je n'ai point douté, Messieurs, que la douceur de la charité ne s'alliât en vous au zèle de la foi, & que vous n'agréassiez dans cette lettre la même réponse que j'aurois pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient. „

„ IL me paroît donc qu'à moins que la rigueur dont la vénérable Classe juge à propos d'user contre moi, ne soit fondée sur une loi positive, qu'on m'assure ne pas exister dans cet État; rien n'est plus nouveau, plus irrégulier, plus attentatoire à la liberté civile, & sur-tout plus contraire à l'esprit de la religion, qu'une pareille procédure en pure matière de foi. Car, Messieurs, je

vous supplie de considérer que ; vivant depuis long-temps dans le sein de l'Eglise , & n'étant ni Pasteur , ni Professeur ; ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique ; je ne dois être soumis , moi particulier , moi simple fidèle , à aucune interrogation , ni inquisition sur la foi ; de telles inquisitions , inouïes dans ce pays , sapant tous les fondemens de la réformation ; & blessant à la fois la liberté évangélique ; la charité chrétienne ; l'autorité du Prince & les droits des sujets ; soit comme membres de l'Eglise , soit comme citoyens de l'Etat. Je dois toujours compte de mes actions & de ma conduite aux loix & aux hommes ; mais puisqu'on n'admet point parmi nous l'Eglise infallible qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire : donc , une fois reçu dans l'Eglise , je ne dois plus qu'à Dieu seul compte de ma foi ."

„ J'AJOUTE à cela que lorsqu'après la publication de l'Émile , je fus admis à la Communion dans cette paroisse , il y a près de trois ans , par M. de Montmollin , je lui fis par écrit une déclaration dont il fut si pleinement satisfait , que non-seulement il n'exigea nulle autre explication sur le dogme , mais qu'il me promit même de n'en point exiger. Je m'en tiens exactement à sa promesse , & sur-tout à ma déclaration : & quelle inconséquence , quelle absurdité , quel scandale ne seroit-ce point de s'en être contenté , après la publication d'un livre où le Christianisme sembloit si violemment attaqué , & de ne s'en pas contenter maintenant , après la publication d'un autre livre , où l'auteur peut errer sans doute , puisqu'il est homme , mais ou du moins il erre en Chrétien (99) , puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas sur l'autorité de l'Évangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit m'ôter la Communion , mais c'est à présent qu'on devoit me la rendre. Si

(99) Ajoutez , & avec un des arcboutans de la Réformation , le célèbre Théodore de Beze que l'on ne fit pourtant pas marcher en Consistoire pour avoir dit dans une note sur les versets 23 & 24 du Chap. 2 de l'Évan-

gile selon saint Jean , *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*. Il est vrai que de son temps le mot *réformation* n'étoit pas un mot vuide de sens.

vous faites le contraire, Messieurs, pensez à vos consciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne est en paix."

„JE vous dois, Messieurs, & je veux vous rendre toutes sortes de déférences, & je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore, pour me forcer d'implorer celle du gouvernement."

„RECEVEZ, Messieurs, je vous supplie, les assurances de tout mon respect."

„JE joins ici la copie de la déclaration sur laquelle je fus admis à la Communion en 1762, & que je confirme aujourd'hui."

Signé J. J. ROUSSEAU.

QUOIQUE la déclaration dont il est fait mention, soit imprimée ci-devant, on a cru devoir la répéter ici, pour ne pas interrompre le fil de l'histoire.

„MONSIEUR, le respect que je vous porte, & mon devoir comme votre paroissien, m'obligent, avant que d'approcher de la sainte Table, de vous faire, de mes sentimens en matière de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits."

„IL est fâcheux que les Ministres de l'Évangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Église Romaine, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu."

„COMME vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attends de vous un jugement plus équitable: quoi qu'il en soit, l'ouvrage porté en foi tous les éclaircissemens, & comme je ne pourrais l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages, sans vouloir ni le défendre, ni le délavouer."

„MÊME bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que, depuis ma réunion à l'Église dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne

tienne Réformée, une profession d'autant moins suspecte, que l'on n'exigeoit de moi, dans le pays où j'ai vécu, que de garder le silence, & laisser quelque doute à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion; je suis attaché de bonne foi à cette Religion véritable & sainte, & je le serai jusqu'à mon dernier soupir; je desire d'être toujours uni extérieurement à l'Église, comme je le suis dans le fond de mon cœur; & quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la Communion des fidèles; je le desire, je vous proteste, autant pour leur édification que pour mon propre avantage; car il n'est pas bon que l'on pense qu'un homme de bonne foi, qui raisonne, ne peut être un membre de Jesus-Christ."

„ J'IRAI, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale; & vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion, pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore, ni scandale au troupeau que je voudrois édifier."

APRÈS bien des difficultés de la part du Pasteur pour la réception de ces deux écrits, l'Officier du Prince l'emporta & obtint que la lecture en fut faite. M. de Montmollin, contre l'ordre naturel des choses, débata par la déclaration, dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule, ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expressifs, fort édifiants, mais très-singuliers dans un Pasteur qui, depuis deux ans & demi, trouvoit cette même déclaration suffisante pour en admettre l'auteur à sa Communion.

CE n'est pas là la seule indécence dont l'assemblée fut témoin: l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince, pendant que celui-ci opinait; & voyant la tournure que prenoit la délibération, il osa proposer de la renvoyer à un autre jour, sous le prétexte frivole & inoui de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté, il les tourna d'un autre, & osa prétendre avoir deux voix en Chapitre, lui qui par délicatesse auroit dû, dans ce cas particulier, s'abstenir de voter, par cela même qu'il

étoit censé partie dans cette affaire, comme représentant de la vénérable Classe, en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée, & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans la délibération; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas*.

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui. Il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel; on lui répondit : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience.*

EN effet, ils avoient eu le temps de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner; &, craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entre eux adressèrent au Conseil d'État, Juge d'ordre, la requête suivante (100)

A Monsieur le Président & à Messieurs du Conseil d'État:

„ MESSIEURS, les anciens soussignés, membres du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse, prennent la liberté d'exposer à Vos Seigneuries, disant qu'infiniment allarmés d'être requis à délibérer sur un cas qui surpasse nos foibles connoissances, nous venons supplier Vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite sur les trois chefs suivans. ”

„ 1^o. Si nous sommes obligés de *sevir & scruter* sur les croyances & sur la foi? ”

„ A ce premier article, nous avouons ingénument notre peu de suffisance pour la théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru que le de-

[100] M. Rousseau avoit parlé de ce Pasteur avec beaucoup d'éloge dans sa Lettre à M. l'Archevêque de Paris [Tome VII, pag. 117 & dans le Tome VIII des Lettres écrites de

la Montagne.] Un jour il dit dans l'amertume de son cœur : *je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglise de son vivant.*

voir de notre charge étoit borné à simplement délater & réprimer les dérèglemens scandaleux, & l'irrégularité des mœurs, sans vouloir empiéter sur l'autorité souveraine de qui nous dépendons (101). ”

„ 2 ° . Si un Pasteur peut & doit avoir deux voix délibératives dans son Consistoire ? ”

„ SUR ce second chef, le Consistoire de Motiers & Boveresse est composé de six anciens, ayant M. son Pasteur pour Président; & , cette maxime une fois introduite, les anciens ne serviroient dans les délibérations que d'ombres (102), à moins de l'unanimité entre eux. ”

„ 3 ° . Enfin, si M. le Diacre du Val de Travers a droit de séance & de voix délibérative dans le Consistoire de Motiers & Boveresse ? ”

„ A ce dernier article, il nous paroît que , si Monsieur le Diacre veut se prêter à la correction, il doit aussi s'employer à l'instruction & à l'édification, & que Messieurs les Pasteurs ne doivent point l'empêcher de faire les catéchismes qu'il doit légitimement à la Chapelle de Boveresse (103). ”

„ OUI, Messieurs, le premier article de nos très-humbles repré-

[101] O Helvétiens ! vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de sujets à un peu de complaisance pour vos Conducteurs spirituels.

[102] Et c'est précisément ce que l'on veut que vous soyez , au lieu de vous mêler d'avoir un sentiment à vous.

[103] Pour entendre ceci, il faut savoir que, sur la demande des Pasteurs, les Communautés du Val de Travers, qui avoient une fondation

pour établir un Régent, consentirent à supprimer cette place, & à transférer la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Boveresse réserverent que le Diacre viendroit tous les quinze jours faire un Catéchisme dans leur Chapelle, afin que leurs enfans ne restassent point privés de toute instruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans, ils plaident pour leur Catéchisme & pour leur Chapelle délaissée, & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

sentations nous allarme, puisqu'il surpasse & notre pouvoir & nos faibles connoissances, & les deux *seconds* nous intéressent d'autant plus qu'attachés à notre devoir, & jaloux de le remplir, nous pourrions être repris, pendant que nous serions parfaitement innocens. Nous nous flattons donc dès-là, que Vos Seigneuries voudront bien nous diriger par leur arrêt, & ce nous fera un nouveau motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation de Messieurs du Conseil d'État (104)."

SUR cette requête, le gouvernement fit expédier sur le champ ces ordres préliminaires.

Du premier Avril.

„ Vu en Conseil les relations de M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val de Travers, en date des 25 & 30 Mars dernier, au sujet de ce qui s'est passé en Consistoire admonitif Dimanche 24 & Vendredi 29 dudit mois, par rapport au Sieur Rousseau; ensemble les représentations des quatre anciens d'Église, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud; & délibéré, il a été dit qu'on approuve en entier la conduite de mondit Sieur le Châtelain, & qu'en attendant que les ordres sur le fond de cette affaire lui parviennent, il doit apprendre au Sieur Rousseau que le Conseil le fera jouir de toute la protection que le Roi lui accorde, de la bienveillance dont Milord Maréchal l'honore, & de celle qui lui est due, comme sujet de cet État; & qu'en conséquence on le dispense de comparoître sur toutes & telles citations qui pourroient lui être adressées de la part dudit Consistoire, toutes ses opérations étant surisises à son égard, en attendant qu'il soit donné dans peu un ordre définitif qui mette cette affaire en règle."

LE lendemain intervint l'arrêt suivant.

Du 2 Avril.

„ SUR la requête des quatre anciens du Consistoire de Motiers

(104) Les quatre anciens qui ont composé & signé cette requête méritent d'être connus : voici leurs noms, A. B. Bezencenet. A. Favre L. Barrelet, A. Jeanrenaud.

& Boveresse, &c. il a été dit, qu'on loue & approuve la délicatesse, & les sages intentions des quatre anciens qui ont présenté la présente requête; & pour répondre aux trois articles qu'elle renferme, le Conseil prononce sur le premier : ”

„ QUE comme le Consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, & les mauvaises mœurs, & les scandales; il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, & qu'il n'a sur-tout aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance & de la foi d'une personne; qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre important en ce genre, & à qui seul il appartient d'en faire la recherche, suivant sa prudence, & la punition, si le cas l'exige, suivant la forme judiciaire & la loi; conséquemment que lesdits quatre anciens seront fondés à refuser d'en connoître & juger, même en étant requis par le Pasteur; ne devant se prêter en aucune manière aux entreprises contraires aux constitutions de l'État, dans lesquelles on pourroit chercher à les faire entrer.”

QUANT au second article :

„ QU'IL n'a jamais été d'usage que le Pasteur président au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix, & que tel qui en prétendrait une double, seroit réprimé comme il conviendrait, & contenu en ses vraies fonctions; qu'il ne lui est même pas permis de porter en Consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs, dont le Consistoire ne peut, & ne doit être affecté; cette compagnie n'ayant aucune autorité sur lui; qu'un Pasteur peut bien à la vérité la consulter pour sa direction particulière, & même suivre cette direction, si cela lui convient; mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des suffrages des autres membres dudit Consistoire, quels qu'ils soient; ce que tout Officier qui y assiste, doit faire exactement observer.”

Et quant au troisième article de la requête ci-dessus :

„ IL est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine &

& Châtelain du Val de Travers, de rechercher, non-seulement ce qui s'est pratiqué depuis un temps, mais, de plus, ce qui peut avoir été statué de fondation ou dans la suite, touchant le prétendu droit de séance du Diacre du Val de Travers dans le Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse; & sur son rapport, il en sera ordonné comme il conviendra (105).

LA vénérable Classe eût dû s'appliquer cette maxime, *Noli movere Camarinam*, & avoir assez de patriotisme pour rester tranquille (106), sur-tout après que M. Rousseau eut écrit à M. le Procureur-Général en ces termes :

„ PERMETTEZ, Monsieur, qu'avant votre départ, je vous supplie de joindre à tant de soins obligeans pour moi, celui de faire agréer à Messieurs du Conseil d'État mon profond respect, & ma vive reconnoissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir, sous l'agrément du Gouvernement de cet État, de la protection dont le Roi m'honore & des bontés de Milord Maréchal; de si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-seulement en fidèle sujet de l'État, mais en homme particulièrement obligé à l'illustre corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincère, & autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix. J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions, & ne fut moins auteur dans la vie privée & sociale. Si dans la chaîne de mes disgrâces, les sollicitations (107), le devoir, l'honneur même

[105] Cet Arrêt, émané du Juge d'ordre, sert de pièce justificative aux faits allégués ci-dessus, & devient, pour tout bon citoyen de cet État, un titre aussi précieux, que la grande Charte peut l'être aux Anglois.

ses iront mieux pour lui, & pour la vénérable Classe. Ce trait manquoit encore à l'éloge du Souverain, sous le règne duquel nous avons le bonheur de vivre.

[106] On assura que M. de Montmollin se tranquillisa dans le doux espoir que sous un autre règne, les cho-

[107] Sollicitations venues de Genève même, multipliées, & réitérées pendant plusieurs mois, & auxquelles il n'est pas étonnant que l'amitié,

306 LETTRE DE J. J. ROUSSEAU:

m'ont forcé de prendre la plume pour ma défense, & pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste, & j'ai regardé cette cruelle nécessité, comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, Monsieur, que, graces au Ciel, j'en suis quitte, je m'impose la loi de me taire, & pour mon repos & pour celui de l'État où j'ai le bonheur de vivre. Je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matière qui puisse y déplaire, ni dans aucun des États voisins. Je ferai plus, je rentre avec plaisir dans l'obscurité, où j'aurois dû toujours vivre, & j'espère sur aucun sujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrois de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle; je lui sacrifie un bien très-peu regrettable, & je préfère infiniment au vain bruit du monde l'amitié de ses membres, & la faveur de ses chefs. ”

„ REÇVEZ, Monsieur, je vous supplie, mes très-humbles salutations. ”

Signé J. J. ROUSSEAU.

„ J'ai l'honneur, &c. &c.

Neuf-Châtel, 14 Avril 1765.

„ P. S. EN renvoyant ma lettre, je m'apperçois, Monsieur, que j'ai mal tenu mes engagements, & que j'ai perdu de vue le projet de ne point m'appesantir sur les détails. Que voulez-vous? C'est la marche du cœur. Insensiblement il s'échauffe, sur-tout *en si beau sujet de parler*. Je ne me flatte pourtant pas de vous avoir tout dit, & c'est précisément ce qui me tranquillise. ”

le devoir & l'honneur aient fait céder M. Rousseau. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ait voulu voir dans ces Lettres écrites de la Montagne, ce qui ne s'y trouve pas.

RÉFUTATION

D U

LIBELLE PRÉCÉDENT,

*Par M. le Professeur de MONTMOLLIN,
Pasteur des Eglises de Motier-Travers & de
Boveresse.*

LETTRE PREMIERE.

JE suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnaissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la religion me sont de surs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos pressantes réquisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier, comme digne de tout mon mépris, & de celui de tous les honnêtes-gens, parce que ce n'est qu'un tissu de faits déguisés, tronqués, & controuvé; un tissu d'injures & de calomnies, qui porte avec elles le caractère de la réprobation.

Tout Auteur, qui n'ose pas se nommer, quand il est question de faits & de personnalités, a été de tout temps envisagé avec opprobre; autrement dans quels désordres affreux la société ne feroit-elle pas plongée? Il n'y a personne qui ne fût exposé aux traits les plus envenimés des calomnieux; autant vaudroit-il aller égorger un homme dans son lit.

Qq ij

UN Sage a dit, avec bien de la raison, que tout homme, qui, en pareille occasion, se tient derrière le rideau & garde l'anonyme, ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela, après ce sage, plus d'une fois à M. Rousseau, à qui du reste je n'impute rien, quant à ce libelle; ce seroit lui faire outrage, & je suis persuadé, si j'ai bien cru connoître M. Rousseau en ceci, pendant que je l'ai fréquenté, qu'il ne fait pas gré à l'anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé sa cause.

JE ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'auteur de ce libelle; je ne le desire pas même & je ne dirai point avec un célèbre auteur moderne : *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style Pastoral*. J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

VOUS me demandez des éclaircissimens. Vous estimez, avec raison, que l'honneur de la religion, celui de notre compagnie, & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

J'È ne crains point de me nommer, ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire, parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai, & que d'ailleurs je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel; & quoique l'anonyme cherche à me noircir, à me représenter comme un intolérant, un persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'usoit point de menace, mais se remettoit à celui qui juge justement* (108).

CETTE première lettre sera comme un préliminaire de mes subséquentes. Vous recevrez au plutôt une seconde épître; mes occupations sont si grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes reprises. Agréez les assurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motier-Travers, ce 10 Juin 1765.

[108] I. Ep. de saint Pierre, II. 23.

LETTRE II.

JE vous remercie, Monsieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & la peine que vous ressentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'est acharné à vouloir me flétrir dans l'esprit du public. Je vous proteste que j'en suis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conscience, & qui a fait son devoir, ne doit rien craindre.

JE vais entrer en matière. Ce sera une histoire détaillée & circonstanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du style, l'on y trouvera la simplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre le lecteur en état d'asseoir son jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne dusse parler que de moi, je serai cependant obligé de faire de temps en temps mention de la conduite de la compagnie des Pasteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

RIEN ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. Rousseau, qu'une lettre qu'il m'écrivit en 1762. lorsqu'il fut question de son admission à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux protestans, à des personnes respectables par leurs rangs, & leurs emplois dans le civil & dans l'Eglise. Je les transcrirai ici fidèlement l'une & l'autre (109).

[109] La Lettre de M. Rousseau &c. On peut la voir, pag. 299 : il est inutile de la transcrire ici de nouveau, par ces mots : *Le respect que je vous porte, & mon devoir comme paroissien,*

LETTRE
DU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN,
A M. N. N. A GENÈVE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

JE ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (110); elles me persuadent plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans notre Ville, au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau, & des éclaircissemens que vous me demandez là-dessus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

[110] Je fus obligé, dans ce temps-là, d'envoyer la copie de la même Lettre en divers lieux pour ma justification, parce que bien des gens, tant politiques qu'ecclésiastiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. Rousseau, afin qu'elle fut l'interprète fidelle de ses sentimens. Par un coup de la providence, j'ai conservé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. Rousseau de sa propre main; ce qui vaut sa signature. J'offre de communiquer l'original à quiconque sera curieux de le voir. Je dois ajouter que, quelque temps après, des amis de M. Rousseau m'en demandèrent de Genève des copies.

Je m'en fis d'abord quelque peine, dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer particulièrement sur un billet de M. Rousseau conçu en ces termes :

Rousseau assure Monsieur le Professeur de son respect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire, s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de son côté il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.

Ce Lundi matin.

J'ESTIME, Monsieur & très-honoré frère, qu'il convient que je prenne les choses depuis leur origine.

IL y a environ trois mois que M. Rousseau se rendit à Montiers, dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommanderent comme une personne de mérite & de mœurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ses jours, *sans vouloir écrire d'avantage* (111) : c'est ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rousseau, dont la santé est foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permission d'habiter dans ce pays; ce que Milord lui accorda. Il en informa le Roi, qui appointa la demande de M. Rousseau (112), *supposant* qu'il se comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors jusqu'à ce jour, M. Rousseau, que j'ai eu occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec discrétion; se refusant avec politesse à satisfaire de curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes & déplacées.

M. Rousseau a fréquenté très-affiduellement nos saintes assemblées avec respect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui, & je lui ai fait plusieurs objections sur nombre de propositions contenues dans ses ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amèrement de ce qu'il étoit envisagé, non-seulement comme un incrédule & un ennemi de la religion, mais comme un athée; me protestant qu'il étoit sincèrement Chrétien, & Chrétien réformé. Le 24 Août dernier; il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention, & le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occa-

[111] Les additions & changemens faits par M. Rousseau, & écrits de sa propre main, seront en caractères italiques dans le corps de cette Lettre.

La mienne portoit, & pour ne plus s'embarrasser d'écrire.

[112] J'avois mis : dans l'attente

sion alors d'être en conversation avec lui, & de lui parler plus particulièrement de ses ouvrages, & sur-tout de son *Émile*, en lui faisant observer, qu'il me paroïssoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son livre, avec le desir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les fidèles; sur quoi il me pria de l'entendre.

IL me protesta de nouveau, qu'il étoit dans le fond de son ame Chrétien réformé; qu'il souhaitoit d'en faire tous les actes; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus consolant, de participer à la Sainte-Table, & qu'il attendoit de ma charité Pastorale, que je ne lui refuserois pas cette douce consolation. A quoi il ajouta cette raison, pour prouver la sincérité de son desir & de sa demande; c'est que c'étoit évidemment le motif de sa conscience, qui l'engageoit à me faire cette réquisition, puisqu'étant sous la protection du Roi, il pourroit vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à des actes extérieurs de la religion; qu'il desiroit de tout son cœur de trouver Jesus pour son Sauveur, lorsqu'il seroit appelé à paroître devant le Souverain Juge. Et quant à son *Émile*, il me protesta encore qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux.

PREMIÈREMENT de combattre l'Église Romaine, & sur-tout ce principe qu'elle admet, qu'on ne peut être sauvé hors de l'Église; puisqu'un payen, homme de bien, comme un Socrate, qui, n'ayant jamais oui parler de Jesus-Christ ni de l'Évangile, pourroit être sauvé, quoique hors de l'Église: & qu'à cette occasion il a exalté la religion naturelle, comme étant le fondement de la révélée, & qu'il n'a pu dire des choses que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été son intention.

SECONDEMENT de s'élever, non pas précisément directement, mais pourtant assez clairement, contre l'ouvrage infernal de *l'Esprit*, qui, suivant son auteur, prétend, que sentir & juger sont une seule

seule & même chose; ce qui est évidemment établir le matérialisme (113).

TROISIÈMEMENT de foudroyer plusieurs de nos nouveaux philosophes, qui vains & présomptueux sapent par les fondemens, & la religion naturelle, & la religion révélée.

VOUS comprenez, Monsieur & très-honoré frère, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. Rousseau; ce que je fis aussi en lui disant franchement, que ses lecteurs n'avoient point compris son but, qu'il paroissoit même visiblement, qu'il rendoit tout douteux, & qu'il jettoit du ridicule sur la Religion, tant par la manière de s'énoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit, qu'il admettoit, & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la Religion, & que tout Ministre doit regarder comme essentiel (114); *Que loin de jeter du ridicule sur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisoit parler un avec moins de respect*: qu'il m'avoit ingénument qu'il avoit certains doutes, qui étoient plus forts que lui, & dont il n'étoit pas le maître; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, & reconnu comme le plus sûr; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclaircis sur ses doutes. Il me déclara encore, que si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation (115) *fausse*, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & sainte, & celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis, que je ferois part de sa lettre & de son entretien au Consistoire, & que je lui rendrois une réponse. Le Consistoire statua unanimement, que M. Rousseau pouvoit communier, dans la supposition qu'il parloit sincèrement, & que je le sonderois encore là-dessus. Je fis part à M. Rousseau, de la délibération du Consistoire; cependant après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre Église l'on penseroit de M. Rousseau, & si son admission à la Com-

[113] Addition faite, & écrite par M. Rousseau.

(114) Addition faite, & écrite par M. Rousseau.

(115) Expression ajoutée par M. Rousseau.

munion ne causeroit aucun scandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à son avantage, & les anciens me firent un pareil rapport, de sorte qu'après toutes ces précautions je parlai à M. Rousseau, & lui dis, de la part du Consistoire, que j'avois été chargé de lui représenter que tout homme qui venoit à la Communion, faisoit une profession publique de croire en Jesus-Christ, & que conséquemment les membres de l'Église le regardoient comme membre de Christ; que s'il ne faisoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire, qu'il seroit le plus insigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendroit compte à Dieu; mais que s'il agissoit sincèrement, comme la charité & le Christianisme m'ordonnoient de le croire, sur-tout connoissant ses lumières & ses mœurs, je bénissois Dieu de cette heureuse circonstance, & que je l'en félicitois de tout mon cœur; que j'admirois à l'effet de la grace, & que s'il vouloit la seconder de son côté, il éprouveroit, par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, se dissiperoient insensiblement; qu'ayant l'esprit éclairé, & le cœur bon, l'ouvrage seroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de son *Émile*, & de la profession publique qu'il alloit faire du Christianisme. Il me répondit, qu'avec le temps, on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. Rousseau communia le Dimanche suivant, avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Église, humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle, il y a cependant dans mon Église des personnes éclairées & pieuses, qui se réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rousseau, qui s'est fait aimer, & estimer dans ces cantons par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silence & ses aumônes, qu'il fait sans ostentation; car quoiqu'il ne soit pas riche, ni près de-là, à ce que je crois, il se rend recommandable par ce dernier endroit; il fit beaucoup de largesses sans éclat, le jour qu'il communia.

QU'AURIEZ-VOUS fait, Monsieur & très-honoré frère, à ma place? Pour moi, je vous proteste en bonne conscience, que

J'AUROIS cru manquer à l'humanité , à la charité , au Christianisme , & à mon devoir pastoral , si je me fusse refusé à l'instance demande de M. Rousseau. J'ai agi de bonne foi , parce que je crois que M. Rousseau a agi de bonne foi , & que , comme la persuasion va par degrés , elle pourra atteindre à sa perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs & des reins , qui puisse savoir si M. Rousseau est sincère. Je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés , & je me regarderois comme téméraire & même injuste , si je pensois autrement.

CELA n'empêche pas , Monsieur & très-honoré frère , que je ne gémissé avec vous dans le fond de mon ame , des progrès que fait l'incrédulité , du mépris que l'on fait ouvertement de la Religion , du culte & des Ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit-fort , & avoir des doutes ; il n'y a pas , jusques aux femmes , qui ne s'en mêlent : depuis que la nouvelle fausse philosophie est devenue à la mode , chacun veut dire sa raison , & déraisonne.

J'AI eu occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne , ayant pris pour texte le vers 15 du Chap. VII du Livre des Actes. Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes ouvrages , cependant si vous êtes curieux de lire ce sermon , qui m'a paru avoir été goûté , je vous en enverrai une copie , en le soumettant d'avance à votre censure , & en vous priant de me faire part de vos remarques , dont je ferai mon profit.

J'AVOIS oublié de vous dire que , sur la relation que j'ai faite à notre compagnie de ma conduite avec M. Rousseau , elle n'a pas été désapprouvée : cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du gouvernement , pour que son *Émile* ne se répandît pas dans ce pays.

JE ne fais comment la lettre que m'a écrit M. Rousseau est tombée à Genève , ignorant du reste si elle est fidelle , car je n'en ai laissé prendre aucune copie , & M. Rousseau m'a assuré

316 R É F U T A T I O N

qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville, & ne l'avoit communiqué à qui que ce soit.

JE consens très-agréablement que vous fassiez voir ma lettre; & même j'ose vous en prier, si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis Ministre de l'Évangile je le prêche, & je ne me proposerai jamais autre chose que Jésus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la sainte doctrine, qui est uniquement celle de l'Évangile, & pour la doctrine reçue. La compagnie des Pasteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, & tous les habitans de ce pays me sont témoins, combien je me suis montré zélé, ferme, en même temps modéré, à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds, qui, comme vous le savez, sont heureusement finis.

CONTINUEZ à m'aimer, & à m'accorder votre précieuse bienveillance; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part, par ceux de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR, ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur;

LE PROFESSEUR DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers, le 25 Septembre 1762.

EH bien! Monsieur, suis-je un intolérant & un persécuteur? *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point malhonnête, elle ne cherche point son intérêt: elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se rejouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.* I. Cor. XIII. 4—7. Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, singulièrement auprès de notre compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

IL seroit à souhaiter , pour ma tranquillité , que ma tolérance , fondée sur l'humanité & sur la charité , eût été alors un peu plus resserrée ; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit si indignement dans le public , & je ne serois pas la dupe de mon bon cœur (116).

QUEL est le Pasteur qui ne se fût réjoui de voir M. Rousseau , dont la célébrité faisoit tant de bruit , se présenter sous une face aussi desirable pour la vérité & pour la Religion ? Je vous avoue , Monsieur , qu'indépendamment du plaisir que j'en ressentois pour le salut de M. Rousseau , & pour l'édification de la Chrétienté , mon amour-propre étoit flatté de cet événement , que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La suite m'a fait comprendre que je dois ici rappeler la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon sujet , page 30. *A propos de ces éloges , une Dame d'ici , qui connoît bien son monde , dit fort plaisamment , qu'elle avoit été , comme bien d'autres , scandalisée des Ouvrages de M. Rousseau ; de ses assertions , il est vrai , plus que de ses doutes , alléguant en preuve les deux citations ci-dessus. Chacun fut de son sentiment , & lorsque cette plaisanterie parvint à M. Rousseau , il répondit , dans l'amertume de son cœur : oui , je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Eglise de son vivant. Oui , mon ami , je me suis dit aussi à moi-même , c'est dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de son vivant , sur-tout quand il se repose trop sur la célébrité.*

PROMETTRE de ne plus écrire , & écrire toujours & plus que jamais sur la Religion , sont des inconséquences , sont des problèmes , dont j'avoue ingénument ne pouvoir trouver la solution. L'anonyme , plus ingénieux , plus habile , & plus heureux que moi , pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que personne , &c.

A Motiers-Travers , ce 13 Juin 1765.

(116) Mais , me dira l'anonyme , pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la suite ? Je le renvoie , pour le présent , à mes remarques subséquentes.

L E T T R E I I I.

JE continue ma narration , Monsieur , car ce détail ne doit être qu'historique , & ce seroit abuser de votre patience , & de celle du public , si je voulois trop faire le raisonneur ; ce sont des faits & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez , Monsieur , que dans ma dernière j'ai laissé M. Rousseau bien tranquille , parce que lui-même se procurait cette tranquillité. Dans le temps que je m'endormois dans cette douce pensée , que j'étois persuadé que M. Rousseau ne songeoit qu'à vivre en repos , & à ne plus écrire sur la religion ; jugez quelle fut ma surprise , à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne* , qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre , que j'insère ici (117). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit , & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit , mais M. Rousseau lui-même.

[117] Que le lecteur se mette en ma place , & qu'il juge ce que je devois penser , moi qui suis Pasteur , lorsque je vis jusqu'à quel point M. Rousseau outrageoit un Clergé si distingué & si respectable. J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. Rousseau a bien voulu faire de moi dans la note des *Lettres de la Montagne* , édition d'Amsterdam , page 78 , puisqu'il me sembloit que

ce blâme odieux , qu'il a affecté de jeter sur le Clergé de Genève , réjaillissoit en quelque façon sur moi , & généralement sur tous les Ministres de la Religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable , peut bien oser injurier des Ministres de la Religion , qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.

L E T T R E

DE J. J. ROUSSEAU,

AU PROFESSEUR DE MONTMOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

„**P**LAIGNEZ-MOI, Monsieur, d'aimer tant la paix, & d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuser à mes anciens compatriotes de prendre leur défense, comme ils avoient pris la mienne. C'est ce que je ne pouvois faire sans repousser les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les Ministres de Genève ont eu la bassesse de m'accabler dans mes malheurs, & qu'ils ont osé porter jusques dans la Chaire sacrée, où ils sont indignes de monter. Puisqu'ils aiment si fort la guerre, ils l'auront, & après mille agressions de leur part, voici mon premier acte d'hostilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogative; qu'ils se laissent lâchement enlever: car pour insulter à leur aise au malheureux, ils rampent volontiers sous la tyrannie. La querelle au reste est tout-à-fait personnelle entre eux & moi, ou, si j'y fais entrer la Religion Protestante pour quelque chose, c'est comme son défenseur contre ceux qui veulent la renverser. Voyez mes raisons, Monsieur, & soyez persuadé que plus on me mettra dans la nécessité d'expliquer mes sentimens, plus il en résultera d'honneur pour votre conduite envers moi, & pour la justice que vous m'avez rendue. ”

„**R**ECEVEZ, Monsieur, je vous prie mes salutations, & mon respect (118). ”

J. J. ROUSSEAU.

] 118) A propos de cette Lettre, de deux choses l'une, ou il faut que
& de l'envoi de ce livre, une Dame M. Rousseau ait perdu la tête, ou qu'il
très-sensée me dit un jour fort naturellement : En vérité, Monsieur, croye que vous l'avez perdue.
Je tombai malade quelque temps

LA compagnie des Pasteurs, informée de la manière dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce Livre-là, de même que la réimpression des Ouvrages de M. Rousseau, tant manuscrits que déjà publiés.

QUE cherche l'anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe d'avoir gardé le silence une couple de mois? Falloit-il moins de temps à un Corps dispersé dans tout le pays, pour examiner le Livre en question, pour en juger avec connoissance, & pour être assuré des effets qu'il produiroit? Ce sont-là les seuls alimens qui ont donné de l'activité à son zèle (119).

DIRA-T-ON que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en considération? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Évangile, ou, si on l'est de bonne foi, il faut soutenir les intérêts de son divin Maître. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer, que nos Églises voisines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution, qui cadre si bien

après, & j'eus alors occasion de voir chez moi des notables de ma Paroisse, qui me parlèrent avec affliction & avec amertume de ces Lettres de la Montagne, & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles : disant, que l'on s'appercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardissoient : les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajoutèrent même ingénument, que la Paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son auteur. A quoi je répondis brièvement, que je savois mon devoir.

(119) Je n'étois point dans cette assemblée, continuant à être malade, sans aucune connoissance, ni directe, ni indirecte, de ce qui y étoit traité, sachant moins encore que les livres de M. Rousseau feroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvée au reste digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Pasteur de mon voisinage que j'appris que notre compagnie avoit fait des remontrances là-dessus au Gouvernement & au Magistrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviser au parti que l'on devoit prendre par rapport à M. Rousseau.

bien à une compagnie de défenseurs de la vérité , qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jesus.

L'ANONYME n'est pas bien instruit : car la vénérable Classe fit en 1762 au sujet d'Émile, des remontrances au gouvernement pour qu'il empêchât que ce livre ne se répandit dans le pays, sans cependant faire mention de son auteur. Sans doute que l'anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote, qui fait honneur à la modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout temps, quoi qu'en puisse dire l'auteur du libelle.

JE pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajouter ; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'anonyme de recourir aux registres du Conseil d'État, où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

TANDIS que M. Rousseau n'a point troublé l'Église, la compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus, c'est que je voyois avec un vrai plaisir M. Rousseau, par l'attrait de sa conversation.

AU reste, l'anonyme s'oublie étrangement, en cherchant à jeter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat, & sur la méprise du Hérault (120), qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudence dans cette réflexion ; je parle pour l'honneur de son Magistrat & du mien. Convenez que cette pensée, dont il s'applaudit, est encore plus heureusement bête, que la méprise de l'huissier.

L'ANONYME s'oublie encore étrangement en maltraitant une compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures dont il est fort prodigue à mon égard ; je lui pardonne sincèrement.

JE finis ici, & je passerai dans ma suivante aux faits les plus

(120) Page 276, du Libelle.

intéressans, dans le récit desquels l'anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

POUR vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité : je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

L E T T R E I V.

ME voici, Monsieur, arrivé à l'époque où l'anonyme continue à s'évaporer, & à s'oublier contre le Clergé & contre moi.

PRENANT le ton important, il s'imagine qu'il en imposera à des gens raisonnables, & qui savent peser les choses dans une juste balance.

PÉNÉTRONS les prétendus mystères de cet auteur, qui croit y être initié, quoiqu'il n'en connoisse pas même la marche. L'on diroit à l'entendre, qu'il a été dans les secrets du Sanctuaire. Il n'y a point de secret dans le Sanctuaire, que ceux auxquels le serment oblige. Quand il est question de l'Évangile, & de l'édification de l'Église, ce Sanctuaire manifeste publiquement ses résolutions, comme il l'a fait dans l'occasion de M. Rousseau, & comme il le fera toujours en temps convenable. *Le règne de Jesus-Christ n'est pas un règne caché.* Mais il y a des circonstances où la prudence veut que l'on garde le silence pour un temps.

LA vénérable Classe séjourna les 12 & 13 Mars, pour aviser aux moyens d'obvier aux scandales que le dernier ouvrage de M. Rousseau occasionnoit.

N'EN déplaise à l'auteur, le Clergé, selon les Constitutions Ecclésiastiques de ce pays, a inspection sur la foi comme sur les mœurs quand il en résulte du scandale : c'est le texte, c'est l'esprit de notre discipline, & on pourroit en citer des exemples. Inquisition, dit l'auteur. Fades plaisanteries, & absurdités, puisqu'il s'agissoit d'un fait public, & que l'Inquisition, selon la signification même du mot, n'a pour objet que des faits cachés.

AVANT l'époque de l'assemblée du Clergé des 12 & 13 Mars, je crus, quoiqu'à peine convalescent, & malgré le temps rigoureux, que ma sollicitude pastorale m'appelloit à voir M. Rousseau, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me

transportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes sentimens pour lui, & avec mon devoir. J'exposai à M. Rousseau les allarmes où j'étois sur son compte, les suites que je prévoyois du résultat de la vénérable Classe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en citoyen, en Chrétien, en Pasteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part, mais mon cœur me dictoit cette démarche (121).

JE vous le confesse, Monsieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. Rousseau, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne foi.

JE lui proposai divers expédiens, entre autres qu'il voulût bien me promettre qu'il ne communieroit point aux fêtes de Pâques, tant pour son bien que pour l'édification; & que, dans cet intervalle, la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Étoit-ce-là la conduite d'un persécuteur ?

M. Rousseau hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin ; il me dit, que si je le garantissois pour les fêtes suivantes ; il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai que cela ne dépendoit pas de moi ; que j'étois membre d'un Corps, & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains, & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer, que je lui ferois tout le bien possible, autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. Rousseau me répartit, qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matière de religion, & qu'ainsi il espéroit qu'on le laisseroit tranquille ; & tout de suite il ajouta : *eh bien ! Monsieur, mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles, à quelle heure que ce soit, je vous embrasserai de tout mon cœur ; sinon, nous nous tournerons le dos.* Affligé de sa prévention, je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira*, & je revins chez moi le

[121] Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je suis membre, m'avoit insinué en quelques occasions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. Rousseau.

cœur pénétré & ulcéré. Quoi! me dis-je à moi-même, tu cherches à faire tout pour le bien, & l'on ne veut pas en faire usage (122).

COMME je ne devois partir que le Lundi, je crus que M. Rousseau auroit quelque réavis, & me donneroit de ses nouvelles : mais je n'en reçus aucune, d'où je conclus qu'il persifloit dans sa façon de penser; lorsque le Dimanche, sur le soir, M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers, qui est dans les bonnes grâces de M. Rousseau, se rendit chez moi, pour me dire que M. Rousseau l'avoit fait chercher, & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement & que, si je la lui avois demandée par écrit, il me l'auroit sûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre, répondis-je, si c'étoit réellement son intention; je suis prêt à la recevoir, & à la produire à la vénérable Classe; mais, ajoutai-je, je vous conjure par l'intérêt que vous prenez à M. Rousseau, & par celui que vous savez que j'y prends aussi, que son écrit soit clair & positif. M. Guyenet me répliqua que je ferois mieux que lui, si je voulois me transporter chez M. Rousseau. Je ne puis pas, lui dis-je; ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid, outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. Rousseau, que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda, quelles seroient donc mes idées? Je les lui exposai de bouche : il me dit qu'il m'apporterait une réponse : ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

„ PAR déférence pour M. de Montmollin, mon Pasteur, & par respect pour la vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel Ouvrage sur aucune matière de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrois publier sur tout autre sujet : & au surplus, je conti-

[122] J'en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité de ces faits, & je prends le public pour juge, si l'on peut me taxer, avec justice, d'avoir tourné brusquement le dos à M. Rousseau.

nuerai de montrer par mes sentimens, & par ma conduite, tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Église. Je supplie Monsieur le Professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la vénérable Classe (123) ».

J. J. ROUSSEAU.

Fait à Motiers, le 10 Mars 1765.

JE représentai à l'Agent de M. Rousseau, que cette dernière déclaration, bien loin de tranquilliser notre Clergé, ne feroit que l'indisposer d'avantage, & qu'au lieu du mot, *je continuerai*, il falloit substituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette première expression, *je continuerai*, révolteroit tous les esprits (124). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas se résoudre à retourner chez M. Rousseau, & m'alléqua, pour s'en dispenser, diverses raisons que je ne toucherai point ici.

JE ne vous demande rien, Monsieur, lui dis-je, faites ce que vous voudrez; quant à moi, il faut que je parte pour Neuchâtel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il brusquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monsieur, répartis-je, cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant à son retour me dit, qu'il n'avoit pu persuader M. Rousseau, & que celui-ci avoit protesté, qu'il ne changeroit pas un mot à sa déclaration, & qu'il ne substitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. Rouf-

[123] L'anonyme veut bien errer dans sa note, lorsqu'il dit, que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire, & dans ce pays, & à Genève, M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique, comme je l'ai fait moi-même, à qui a voulu la voir,

[124] Eh! combien plus la première déclaration qui me fut remise, n'auroit-elle pas révolté! Il y avoit, entre autres, ces expressions: *Poffre, si on veut me laisser en repos*. En vérité, dis-je à celui-ci, c'est se moquer, & on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 327

Jeau qu'il est lui-même l'artisan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce sont ses affaires , puisqu'il ne veut pas écouter les conseils de ses amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

JE vous quitte , Monsieur , pour un moment. Vous connoissez mes sentimens. Agréez que je vous en renouvelle les assurances.

A Motiers-Travers , ce 17 Juin 1765.

L E T T R E V.

J'ARRIVE à Neuchâtel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroisse & dans les voisines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpression des ouvrages connus & inconnus de M. Rousseau, les remontrances de notre compagnie, la proscription de ces ouvrages par le Magistrat municipal, agitent tous les esprits. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme, mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts, me disiez-vous, sur la conduite que tiendra votre compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres, disoit-on, non point à l'oreille, mais publiquement? Défendront-ils l'Évangile attaqué si ouvertement, ou le laisseront-ils déchirer par ses ennemis? Que ferez-vous vous même, me disiez-vous, Monsieur? Ce dernier ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance? M. Rousseau est votre Paroissien; ne ferez-vous rien, pour la Religion, pour l'édification, & pour vous-même? Si un Citoyen de ce pays, ajoutiez-vous, avoit osé dire, ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau, ne séviroit-on pas contre lui? M. Rousseau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilège que tous les anciens Citoyens? N'est-il pas soumis comme Citoyen aux loix de l'État & aux usages qui y sont de temps immémorial?

JE me rendis à notre assemblée où le Christianisme de M. Rousseau fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produisis la déclaration que M. le Lieutenant Guyenet m'avoit remise de sa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point suffisante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoient déjà fait, & qu'il auroit fallu quelque chose de plus de la part de M. Rousseau pour l'honneur de la Religion; en sorte que, bien loin que la compagnie crût devoir *consigner en Lettres d'or* (125) dans
ses

Les Registres cette déclaration de M. Rousseau , elle estima que cet écrit portoit en lui-même sa condamnation , & que , si ce Livre n'avoit rien qui blessât la Religion , M. Rousseau n'étoit pas tenu de prendre des engagements de ne plus écrire.

SUIVANT la pratique de notre Corps , je fus requis de donner mon information , qui fut énoncée dans cet esprit de tolérance & de charité , dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je me retirai , suivant nos mêmes usages.

LA compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire , me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'anonyme , il n'y a point eu de *précipitation* (126) dans la délibération de la compagnie. Il est bon que l'on sache que , quand elle est assemblée par le devoir , pour une matière sur laquelle tous les membres sont d'avis qu'ils y soient tous , ou qu'il en manque quelques-uns , l'on passe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien , sur-tout quand il ne s'assemble pas souvent.

JE ne fais où l'auteur a puisé ce qu'il ose avancer , que la vénérable Classe fulmina contre M. Rousseau , en dépit des constitutions de ce pays , une sentence d'excommunication. Elle connoit les bornes de sa Jurisdiction spirituelle ; mais elle fait qu'elle peut donner des directions à ses membres pour s'en servir auprès des Consistoires , quand le cas y écheoit , sans prétendre par-là gêner les suffrages (127).

IL est faux , & absolument faux que la vénérable Classe eût pour objet la lettre anonyme que l'auteur rapporte dans son libelle , & qui fut adressée à quelques membres , desquels j'étois.

(126) Page 277.

(127) Combien de fois la vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires , & par la bouche de leurs chefs , même par des

requêtes , de leur donner des directions ! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des députés aux Consistoires pour les éclairer , & d'ordinaire avec des remerciemens de leur part !

Quoi qu'à divers égards cette lettre fasse honneur à son Auteur, qui vraisemblablement craignoit, par l'attachement qu'il montre pour la compagnie, que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Consistoire de Motiers, la vénérable Classe, suivant la sagesse d'un Corps prudent & respectable, ne voulut faire aucune attention à cette lettre, parce qu'elle étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres seulement, des mains desquels elle passoit dans d'autres, la furent dans leur particulier.

JE joins ici, Monsieur, la copie de la direction qui me fut donnée par la compagnie, à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré, suivant nos usages (128).

„ MONSIEUR le Doyen a exposé, que la compagnie étant aujourd'hui assemblée, pour délibérer sur la conduite qu'elle devoit tenir à l'égard de M. Rousseau, dont les sentimens anti-chrétiens, manifestés dans ses écrits, notamment dans ses *Lettres de la Montagne*, publiées depuis peu, donnent le plus grand scandale à toute l'Église Chrétienne, & particulièrement à celles de notre pays, il étoit à propos d'entendre auparavant M. de Montmolin, Pasteur de Motiers, duquel M. Rousseau est actuellement Paroissien : ce qui ayant été approuvé, M. le Pasteur de Motiers, après une longue information, a déclaré à la compagnie, que M. Rousseau, déjà instruit de l'objet de cette délibération, lui avoit remis, pour édifier la compagnie, un écrit, signé de sa main, portant ce qui suit (229).”

„ La compagnie, ayant entendu la lecture de l'écrit ci-dessus rapporté mot à mot, a déclaré, après une mûre délibération, qu'elle ne pouvoit point se contenter d'une pareille déclara-

[128] Pour comprendre quels sont ces usages, il est bon de savoir que, quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur, tant pour le temporel, que pour le spirituel, soit son Église en général, soit un ou plusieurs de ses paroissiens, ce Pasteur est obligé

de se retirer, & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je fortis, s'agissant de M. Rousseau, mon paroissien.

[129] Voyez cet écrit, pages 325 & 326.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 331

ration, nullement suffisante pour son édification, non plus que pour la réparation du scandale général que M. Rousseau avoit donné à toute la Chrétienté, par la publication de ses ouvrages dangereux & impies. ”

„ C'EST pourquoi elle s'est crue indispensablement obligée de déclarer à M. de Montmollin, qu'après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvoit plus (malgré tout le zèle & toute la charité dont elle étoit animée envers M. Rousseau), le regarder comme chrétien & comme membre de notre Église. Après quoi, M. de Montmollin ayant demandé une direction, la compagnie estime qu'il doit faire paroître en Consistoire M. Rousseau, pour lui adresser les admonitions convenables, & lui faire entendre, qu'elle ne peut le reconnoître digne de la Communion des fidèles, tant qu'il ne manifestera pas à tous égards les sentimens d'un vrai Chrétien, en déclarant solennellement en Consistoire, qu'il croit en *Jesus-Christ, mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification*; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, & en général contre la Révélation; en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'Église, & pour la réparation du scandale qu'il lui a donné. A Neuchâtel ce 13 Mars 1765. ”

A. de LUZE,

PASTEUR à Cornaux, & Secrétaire de la vénérable Classe.

JE quittai Neuchâtel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire auteur du libelle ose-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Église de Motiers? (Pag. 281) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menée, ni de ma part, ni de celle des amis de la religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes paroissiens, & à celui des anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. Rousseau. Quoique le public manifestât une curiosité impatiente de connoître la résolution prise

par la compagnie , on garda cependant le silence auquel le serment astreignoit dans tous les Corps , silence dans lequel l'anonyme affecte de chercher , l'on ne fait pourquoi , tant de mystères. Je suis encore à ignorer , si l'on a fait un secret aux Pasteurs absens de la résolution que les Pasteurs présens en grand nombre ont prise dans leur assemblée. Quant à moi , je fais bien que je n'en ai point fait de mystère à mes frères absens , lorsque j'ai eu occasion de les voir. Et pourquoi leur en faire un , puisque tous les Pasteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne* , & en ont crainit les suites pour leurs troupeaux.

JE vous offre mes respects , & j'ai l'honneur d'être parfaitement , &c.

A Motiers-Travers , 20 Juin 1763.

LETRE VI.

JE reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les fêtes, le Consistoire, suivant la pratique de toutes les Églises de ce pays, s'assembla pour les accusations (130).

CE jour-là avoit été pris pour présenter à l'Église deux nouveaux anciens qui avoient été choisis & nommés, & qui auroient déjà dû l'être depuis un temps, sans diverses circonstances. Les fêtes de Pâques approchant, les anciens insistèrent sur ce qu'on leur donnât des Collègues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour soutenir le poids de l'Église. Quelle malignité de la part de l'anonyme, (pag. 282. 283.) d'assurer *que je pris ce temps pour compléter le Consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion!* L'Officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection ?

LE même Dimanche, 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux anciens, le Consistoire se rendit chez moi, suivant la coutume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Élus, & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. Rousseau, qui devoit être proposée dans l'assemblée du Consistoire après le Sermon. Dans cette assemblée je leur représentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. Rousseau avec lequel ils savoient que j'avois des liaisons; mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Églises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisoient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. Rousseau, particulièrement la vénérable Classe, ainsi que toutes les Églises voisines

[130] Les accusations consistent dans les demandes que le Pasteur fait à chaque ancien, si aucun scandale n'est parvenu à sa connoissance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Pasteur dit aussi ce qu'il fait, & l'on prend les mesures que l'on croit être les plus efficaces.

de ce pays. J'estimai donc, qu'il seroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendit M. Rousseau en Consistoire, & que si le Consistoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. Rousseau ces deux seules questions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit aussi que Jesus Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification ?* Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la li-vrée du Chrétien (131).

POUR étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la vénérable Classe m'avoit donnée, & dont les anciens me demandèrent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément, que je ne prétendois point par-là gêner leurs suffrages, leur demandant, sous les yeux de l'Officier du Prince, si jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laissé libres, & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'ON vota, & la pluralité fut que M. Rousseau seroit cité à comparoître en Consistoire dans la maison du Curé pour le 29 à l'issue de la prédication, suivant l'usage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers, & le Doyen des Anciens de cette commission, dont ils s'acquittèrent convenablement. M. Rousseau leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

PUIS-JE passer sous silence les discours que l'anonyme me prête gratuitement & faussement, d'avoir dit en Consistoire, que M. Rousseau étoit *l'Ante-Christ* (132) Je n'ai jamais pensé, & bien moins dit, une pareille absurdité. Je ne fais ce que c'est qu'injurier, mais je fais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

TOUTES ces expressions que renferme le libelle, tous ces

[131] *Sanctifiez le Seigneur Dieu l'espérance qui est en vous. I. Pierre, dans vos cœurs, & soyez toujours III. 15.*
prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de

[132] Page 281 du Libelle.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 335

propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables, pour que je prenne la peine de les relever.

QUELLE misère que ce qu'ajoute immédiatement après l'anonyme ! Cette phrase de sa note (page 295), que je vais transcrire, cadre merveilleusement avec celle de l'Ante-Christ. L'Auteur réussit très-bien à faire rire & à se déshonorer : *On fit même semer, dit-il, parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans son dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveler parmi nous le spectacle du sort de Servet & de celui d'Orphée. Je me hâte de finir & de vous protester bien sincèrement que je vous suis tout acquis.*

A Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

L E T T R E V I I.

JE continue, Monsieur, & je reprends la page 295 du libelle, où l'anonyme s'exprime ainsi : *C'est alors que le prétendu Ante-Christ adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi : Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Pasteur de Vernés. Du reste je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'anonyme (133), (page 296) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution, pour les mécontentemens les plus légers.

QUELLE témérité de la part de l'anonyme, d'oser avancer ; (page 297) *que dans l'intervalle de douze jours j'avois si bien mis ce temps-là à profit, que j'écrivis à Genève, que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau.* Où sont-elles ces lettres ? Je le somme de les produire, ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas, quelle conséquence en doit-on tirer ? C'est au Lecteur à prononcer.

PERMETTEZ, Monsieur, que je revienne encore à la tenue du Consistoire du 24 Mars, pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'anonyme fait grand bruit des Constitutions de l'État, des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte.....

L'AUTEUR affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du Clergé, & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire

[133] J'ose répondre que cette note de l'anonyme est une énigme pour tous les membres de la vénérable Classe. C'est à M. de Voltaire à savoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. } 37

Introduire dans le Consistoire de Motiers. Je n'ai pas besoin de citer les pages de son libelle, elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'Inquisition me fait frémir : mais que l'auteur ne s'y trompe pas, & qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle, l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos Églises, quelle est son étendue, & quelles sont ses bornes. Je fais, malgré tout ce que l'on peut dire, qu'elle a pour objet, de temps immémorial, la foi & les mœurs : la foi, dans ce qui fait son essence, & dans ce qui est reconnu par l'Église comme fondamental dans la Religion, & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation ; jeter du ridicule sur la personne de Jesus-Christ, sur ses actions & sur ses miracles ; faire envisager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choses naturelles ; le Clergé se taira ! Le Pasteur ne dira mot ! Le Consistoire mollira ! Eh ! bon Dieu ! quelle Église ! Il ne faut plus de Pasteurs, plus de Consistoires, plus de culte.

IL n'est pourtant question dans les Consistoires, ni de feux, ni de bûchers, ni d'Auto-da-fé, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redresser leurs voies ; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

JE vous demande, Monsieur, cette conduite est-elle celle du Saint Office ? Était-ce une inquisition contre M. Rousseau ? Lui qui a soutenu si vivement, dans ses *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoître en Consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu, a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre, à son égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre temps ?

J'AI l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, &c.

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

L E T T R E V I I I .

JE mets de côté, Monsieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

LE Consistoire s'assembla le 29 Mars 1765, sur la citation qui avoit été faite à M. Rousseau, & lorsqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au Consistoire, par M. le Lieutenant Guyenet, une lettre qui fut remise à M. le Diacre, le Consistoire siégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarrassé, parce qu'il n'est pas d'usage, dans nos Consistoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y instruit aucune procédure. L'on seroit repris par le gouvernement si l'on faisoit autrement. Eh! pourquoi l'ignorant anonyme s'avise-t-il de me faire un crime d'avoir fait observer que cela n'étoit point conforme à nos usages? Je demandai au Consistoire son avis; il fut arrêté qu'on ouvriroit la lettre, & qu'on la liroit; ce qu'on avoit cependant toujours refusé en d'autres occasions.

Alia tempora, alii mores.

Autres temps, autres mœurs.

QUE de petitesse dans le détail minutieux que fait l'anonyme sur mes mouvemens, gestes & propos! (page 300) L'anonyme y étoit-il? Lui en a-t-on fait rapport? Je ne puis me le persuader; car il déguise absolument les faits. Je parlai, je raisonnai suivant l'importance du sujet.

QUI a dit à l'homme du siècle, que, si la déclaration de l'auteur d'Émile en 1762, me parut suffisante pour l'admettre à la communion, je devois, quoi que fit M. Rousseau, quoi qu'il écrivit, continuer à l'admettre, après la publication des *Lettres de la Montagne*? Ces Lettres-là ne sont-elles pas de nouveaux faits, de nouveaux écrits? Or, un écrit public, répandu dans tout l'Univers: n'est-il pas une action? Toute action répréhensible, sur-

tout dans les matières les plus saintes & les plus graves de la Religion, n'est-elle pas un objet d'instruction & de répréhension.

L'ANONYME ose tout dire, & je reprends ses propres expressions, (page 300) *L'homme de Dieu*, dit-il, *ose proposer de renvoyer la délibération à un autre jour, sous le prétexte frivole & inoui de l'absence d'un des anciens, sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là, il les tourna d'un autre, & sans pudeur, prétendit deux voix en chapitre, lui qui par délicatesse auroit, en ce cas particulier, dû s'abstenir de voter, par cela même qu'il étoit censé être partie dans cette affaire, &c. &c.* Il faut, Monsieur, vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je suis Pasteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions, je demandai au Consistoire quels étoient ses usages ? Il me fut répondu, que le Pasteur votoit le premier sur les cas qui avoient été exposés, & sur ceux qu'il exposoit lui-même, & que cela seroit à éclairer le Consistoire. J'ai toujours agi de la sorte.

DANS le Consistoire du 29 Mars, il ne fut rien statué par rapport à M. Rousseau, à cause du partage des suffrages. Là-dessus je demandai, s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la décision de cette affaire; jusqu'à ce que le Consistoire fût réuni, parce qu'un ancien manquoit: ma réquisition étoit fondée sur ce qui s'étoit fait, en pareille occasion, dans d'autres temps.

L'ON m'objecta, que l'assemblée avoit été convoquée *ad hoc*, & quelques anciens dirent, qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite; je repris la parole & j'ajoutai, que j'avois toujours oui dire à divers Pasteurs, qu'en cas d'égalité de suffrages, & pour mettre fin à une affaire, la voix du Pasteur étoit prépondérante (134); ce qui est bien loin de signifier double voix, comme l'anonyme le prétend malicieusement; enfin, ce sont les usages des Consistoires de ce pays, & nous sommes dans un pays d'usages.

[134] Ce qui fut confirmé par le plus vieux des anciens, qui attesta que cela avoit eu lieu plus d'une fois sous mon prédécesseur. Lui seul pouvoit dire ce qui en étoit, puisque tous les autres, excepté l'absent, ont été faits successivement anciens, depuis que je suis Pasteur ici.

LE déclamateur anonyme parle contre la vérité, en avançant; (page 301) que je reprochai avec aigreur aux anciens qui n'avoient pas été de mon avis, de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel. Observez, Monsieur, que je les laissai tous opiner tranquillement, & sans les interrompre (135) : seulement, leur dis-je sans fiel, après la levée de l'assemblée, j'aurois cru que m'ayant témoigné jusques ici de la confiance, vous auriez écouté la voix de votre conducteur spirituel, à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

JE reviens à la lettre (136) qu'écrivit M. Rousseau au Confiteire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter; mais vous êtes pénétrant, vous comprendrez d'abord, qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous sera fort aisé de juger.

IL y auroit bien des remarques à faire sur cette lettre, mais je m'arrête ici, & me hâte de relever une odieuse & noire imputation de l'anonyme dont je rapporte les propres termes, (page 301) *Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité? Un Pasteur, dont M. Rousseau a parlé deux fois avec éloge, doit, sans doute, avoir eu de grands motifs pour démentir lui même ces éloges. Aussi, Monsieur, se dit-on à l'oreille, ce mot du guet sacré; auri sacra fames: voilà tout ce que je vous dirai, devinez le reste.*

QUELLE audace contre un Pasteur dont la réputation, à cet égard, a été jusques ici intacte! Que veut dire l'anonyme, avec son *auri sacra fames*? Qu'il leve le masque. Je n'ai aucune relation, directe ou indirecte, avec ceux que l'anonyme appelle les ennemis de M. Rousseau, & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

[135] Il est vrai que *l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince*, à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier, sur un oui dire, propos qui bleffoit l'honneur du premier.

(136) Voyez cette Lettre, page 297.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 341

UN Ange pourroit-il tenir contre de telles impostures? Je sens que ma tête s'échauffe : aussi je vais quitter cet homme de ténèbres, pour me tourner du côté de l'homme de lumière, à qui je suis, & ferai toute ma vie, avec l'attachement le plus sincère, &c

A Motiers-Travers, le 27 Juin 1765

L E T T R E I X.

VOUS connoissez, Monsieur, la requête des anciens (137); & l'Arrêt du Conseil d'État.

VOUS avez vu quelle a été ma conduite dans le Consistoire ; & dès-là il vous est aisé de remarquer, si la direction que les quatre anciens ont demandée étoit bien fondée ; si les articles que leur requête renferme sont exactement conformes à la vérité, & si l'on doit blâmer des anciens d'Église, qui avouent ingénument que des questions simples, que l'on fait à des Catéchumènes, surpassent leurs foibles connoissances.

O bonnes gens ! (c'est aux quatre anciens à qui je m'adresse :) travaillez à vous instruire pour n'être ni trop complaisans envers votre Pasteur ; ni trop obstinés à vous rendre à ses sages & douces instructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter selon les lumières de votre conscience.

QUAND vous demanderez des directions, je vous prie d'exposer les faits fidèlement, parce qu'une direction ne peut être donnée que sur l'exposition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertissement, comme votre Pasteur & votre chef ; auquel avertissement j'en joins un autre très-utile, qui consiste à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'anonyme dans son délire. Vous n'ignorez pas combien le peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes ; mais il vaut mieux tirer le rideau sur cette scène, qui assurément ne vous honore pas.

JE n'ai pu voir qu'avec une peine infinie, qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, en sa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice, que c'est non-seulement un honnête-homme, un homme de bien, mais

[137] On peut les voir, pages 301 & suiv.

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 343

de plus un digne & fidèle Ministre du Saint Évangile; qui remplit avec assiduité, avec zèle, & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu.

QUOIQUE l'anonyme, qui n'est pas ecclésiastique, je pense; ait voulu canoniser les quatre anciens qui ont signé la requête, je serai plus modeste que lui, & me bornerai à dire, que, suivant ma conscience, & notre discipline, ceux des anciens qui n'ont ni composé, ni signé la requête, & qui même n'en ont eu aucune connoissance, ont fait leur devoir.

J'IGNOROIS absolument cette requête des quatre anciens, qui décemment auroit dû m'être communiquée, ainsi qu'aux autres anciens; mais l'on n'eut garde de le faire; il falloit le secret. A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose, à laquelle je ne puis penser sans m'affliger? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux Consistoires, l'on fut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques mauvais esprits y donnèrent une tournure maligne; source dans laquelle l'anonyme a sans doute puisé ses observations.

JE n'ai rien à ajouter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, le 29 Juin 1765.

L E T T R E X.

JE fus instruit , Monsieur , par un tiers , de la requête des quatre anciens , & de l'Arrêt du Conseil d'État , qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une démarche aussi irrégulière de la part des quatre anciens. Je n'hésiterai pas à supplier le Conseil de me donner copie de la requête , & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

„ LE soussigné , Pasteur de l'Église de Motiers-Travers & Boveresse , a l'honneur d'exposer à vos Seigneuries , qu'ayant eu indirectement connoissance d'une requête présentée au Conseil par les Sieurs A. Favre , A. H. Bezencenet , L. Barrelet , & A. Jeanrenaud , tous quatre anciens d'Église de Motiers & Boveresse , & d'un Arrêt émané de votre part sur ladite requête , (si tant est qu'elle soit telle) où il est fait mention , si ce n'est pas directement , au moins indirectement , de lui , & de M. le Diacre du Val-de-Travers , d'une manière qui semble porter atteinte à leur honneur & à leur probité : il supplie vos Seigneuries de lui donner communication de ladite requête , & de l'Arrêt rendu par le Conseil à ce sujet , afin que le soussigné , si le cas y échéoit , avise aux moyens qu'il croira les plus propres à pourvoir à sa réputation , jusques ici inaltérable , soit dans ce pays , soit dans l'étranger , & sans aucun reproche dans l'exercice de son Ministère. De sorte qu'il est pleinement persuadé , que vos Seigneuries appointeront sa demande , fondée sur l'équité , & sur la justice , sur les constitutions , & sur les loix de cet État. ”

„ Dans cette flatteuse attente , il se répand en vœux pour la prospérité du gouvernement ”.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME
DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers , le 20. Août 1765.

Arrêt

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 345

Arrêt du Conseil d'État, sur cette Requête.

SUR la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit : que les quatre anciens du Consistoire de Motiers n'ayant présenté leur requête au Conseil, que pour avoir une direction, on trouve que le suppliant n'a aucune qualité pour demander communication ; en sorte qu'elle ne peut lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien qui intéresse sa personne. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel le 29 Avril 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

JE me tus par respect pour le gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu des raisons pour ne pas m'accorder ma demande ; sachant d'ailleurs, d'après Saint Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, (Rom. VIII. 1) : non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun citoyen.

PERMETTEZ-moi, Monsieur, une apostrophe à l'auteur anonyme, *Noli movere Camarinam*. La vénérable Classe fait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

QUE dites-vous, Monsieur, de la note de l'auteur, (page 292) dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame ? *On assure*, dit l'anonyme, *que M. de M. se tranquillise aussi, dans le doux espoir que, sous un autre regne, les choses iront mieux pour lui & pour la vénérable Classe. Ce trait*, continue l'auteur, *manquait encore à l'éloge du Souverain sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Ah ! Monsieur, m'écriai-je là-dessus, qui pourroit croire que dans un siècle où les hommes se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire ? Qu'il sied bien à cette homme-là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion, à sa patrie & à son Prince ! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de succès, à procurer à la maison de Brandebourg la juste domination sur cette Souve-*

raineté ? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur ; il est au service de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégèreront pas. Que veut dire l'anonyme par ses malignes insinuations, dignes du feu de Goa ; pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il lève le masque ; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derrière le rideau ; les calomnieurs sont lâches ; celui qui est capable d'inventer une calomnie, est capable de faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

JE n'ai rien de personnel contre M. Rousseau. Je le plains autant & plus encore dans ses erreurs, que dans ses infirmités. Si on lui a mis dans l'esprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort : je n'en veux à personne, pas même à l'anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai rancé un peu vivement cet anonyme, c'est une correction que j'ai cru lui être nécessaire.

QUEL malheur, Monsieur, que M. Rousseau se soit obstiné à écrire sur des matières de Religion contre ses promesses ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé sur d'autres sujets, que de riches présens n'auroit-il pas faits à la société !

JOSE le dire, Monsieur, M. Rousseau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui se sont déclarés ses amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas selon leurs conseils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Consistoire, & vraisemblablement qu'il n'eût satisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le sujet d'une parfaite joie, & alors tout étoit fini sans inquiétudes, sans tracasseries & sans *cette chaîne de disgrâces*, si M. Rousseau peut appeler ainsi des maux qu'il se procure si volontairement, & qui malheureusement donnent lieu à la calomnie, & rejaillissent sur des innocens.

QUE M. Rousseau se persuade qu'en me conformant aux ordres de mes supérieurs, j'ai suivi en même temps les mouvemens de ma conscience, mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui

DU LIBELLE PRÉCÉDENT. 347

dit respecter si fort sa conscience, qu'il respecte aussi la mienne; & qu'il n'attribue pas à passion ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvemens de cette même conscience.

S'IL le croit, j'en suis bien-aïse; s'il ne veut pas y ajouter foi, j'en suis fâché. Le grand Juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

QUOIQUE toutes ces affaires m'aient causé bien des sollicitudes & des chagrins, j'ai cependant la consolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau, qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignages de son affection, de sa confiance & de son respect.

JE conclurai par cette réflexion; c'est que l'anonyme, en me mettant dans la nécessité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

JE suivrai, Monsieur, votre conseil: je ferai imprimer mes lettres, qui, suivant l'usage des Ministres de ce pays, ont été lues dans une assemblée de la vénérable Classe. J'ai votre suffrage; suffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien; j'aurai par conséquent celui de tous les honnêtes-gens. Conservez-moi votre précieuse bienveillance, & croyez que je suis pour la vie & sans réserve,

M O N S I E U R , &c.

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. JE suis décidé à m'en tenir à cet écrit, estimant que mon apologie est suffisamment établie.

L E T T R E (138).

R E L A T I V E

A J. J. ROUSSEAU,

Adressée à Mylord Comte de WEMYSS, Baron d'Elcho,
Pair d'Écossé, &c.

Abime tout plutôt; c'est l'esprit de l'Eglise.

Lutrin, Chant I. v. 186.

VOUS le voulez, Mylord, & l'honneur l'exige; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption, & ne craignant point d'être l'organe de la vérité, j'avois consenti sans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet État, si heureuse pour les habitans, ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers, & regardant l'Arrêt du Conseil comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet État, j'ai cru bien mériter de la patrie, en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur, s'en joignoit un autre qui ne l'étoit guères moins, l'honneur de défendre un ami, un homme de bien, presque devenu la victime de la trame la plus odieuse. Ajoutez, Mylord, que, pour remplir ce double objet, j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage des personnes en place, & sur-tout la communication des pièces dont

(138) C'est pour vous, lecteur, que je prends la plume, & non pour mes compatriotes, qui tous connoissent M. le Pasteur de Motiers. Si son

écrit n'eût point passé les limites de ce pays, je proteste en homme d'honneur, que je ne me serois pas donné la peine d'y répondre.

j'avois besoin ; en particulier, celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'État & Châtelain de Val-de-Travers, avoit adressées au gouvernement, & d'après lesquelles sont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

JE puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous transcrire ces pièces, & ceci répond à la question que vous m'avez faite, savoir comment j'étois parvenu à être si bien informé de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & envisageant la tracasserie suscitée à M. Rousseau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laisser s'affoupir, soit esprit de charité, soit paresse, j'avois résolu de garder le silence sur ses suites depuis le mois d'Avril.

FORCÉ maintenant de reprendre la plume, je suivrai dans cette seconde lettre la même méthode que j'ai suivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés ; & quant à ceux qui ne porteront que sur des bruits publics, j'aurai soin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit, on assure*. Cette observation est de poids, & vous aurez, Mylord, la bonté d'y faire attention.

JE vous invite aussi à recourir aux pièces justificatives que vous trouverez cottées & rassemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les supprimer, ni de les donner seulement par extrait ; cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

POUR suivre la liaison des faits, il faut, Mylord, vous rappeler ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'État du 1 & du 2 Avril, & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre gouvernement ; dans le premier, celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes les nouvelles entreprises du Consistoire de Motiers ; & dans le second, de réprimer les singulières prétentions du Pasteur de ce

lieu. Ceux qui respectent l'autorité souveraine croyoient , avec moi , voir renaître la tranquillité , puisqu'il ne paroît rester à M. M*** que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire , on le jugeoit mal. Il sut faire valoir son ministère ; il mit à profit les temps consacrés à la dévotion & à l'instruction de sa Paroisse ; au grand scandale des âmes véritablement pieuses , il fit de la chair de vérité entendre le langage de ses passions , & tonnait contre les sept péchés mortels , il eut soin d'en faire une application d'autant plus odieuse que , si l'on pouvoit se méprendre à la chose , on ne pouvoit se méprendre à l'intention. Aussi parvint-il à exciter , parmi ses paroissiens , une fermentation dont M. Rousseau ressentit plus d'une fois les effets , ainsi que les quatre anciens qui avoient osé recourir au Conseil d'État pour obtenir de leur Pasteur qu'il se contînt dans ses vraies fonctions.

LES choses furent poussées si loin que le gouvernement jugea nécessaire de pourvoir à ce désordre , en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur , & s'étant chargés de l'admonester , le Conseil d'État voulut bien acquiescer aux desirs d'une famille , qui , dans tous les temps , s'est distinguée au service du Souverain & de la patrie , & dont tous les membres se sont toujours montrés bons sujets , bons Magistrats & bons citoyens. M. de M*** fut donc admonesté , & promit , ainsi que Messieurs ses parens en firent rapport au Conseil , qu'il se contiendrait dans la suite , & que , ni en public , ni en particulier , il ne diroit plus rien qui pût animer le peuple.

CETTE promesse ne portant que sur l'avenir , & ne remédiant point au désordre actuel , le gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au public , de la façon la plus solennelle , les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux , de quelque état & condition qu'ils pussent être , qui , de fait ou de paroles , attaqueroient M. Rousseau , auquel le Roi avoit accordé sa protection immédiate. M. le Châtelain , appelé par sa place à siéger aux États alors assemblés ,

jugea le mal assez pressant pour remettre ces mêmes ordres à M. Guyenet, son Lieutenant, qui se trouvoit aussi en ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet se rendit à Mortiers, & l'assemblée de la Justice ayant été convoquée en la personne de tous les justiciers, il leur adressa ce discours.

„ **MESSIEURS**, les divers moyens indécents qui sont mis en usage pour exciter les esprits contre M. Rousseau, & lui attirer des désagrémens dans son séjour au Val-de-Travers, ont surpris & irrité le gouvernement. En conséquence j'ai reçu l'ordre exprès de me transporter incessamment ici pour manifester, en l'absence de M. le Châtelain, les intentions de la Seigneurie. Le Public apprendra par-là qu'un citoyen tel que M. Rousseau, qui jouit avec éclat de la protection Royale de Sa Majesté, de la bienveillance intime de Mylord notre Gouverneur, mérite de justes égards de la part de tous les habitans de ce pays, quels qu'ils soient. Cependant le Conseil d'État est informé que certaines personnes tiennent contre M. Rousseau des discours insultans & séditieux, qui outragent à la fois & le Souverain qui protège, & le Citoyen qui est protégé. C'est pour remédier efficacement à un pareil désordre que la Seigneurie juge à propos de donner les ordres qui vont être lus, lesquels attireront un châtiment grave à quiconque osera y contrevenir. ”

„ **JE** viens d'apprendre que M. Rousseau n'est pas le seul ici qu'on attaque, & que Messieurs les anciens, Favre, Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, sont exposés à de fréquens mauvais propos, à des menaces mêmes. On ne doit cependant pas ignorer que leur sage conduite leur a mérité l'approbation distinguée du gouvernement, & les éloges de tous les honnêtes gens. On ne fait pas attention, sans doute, qu'en blâmant ce qu'ils ont fait, on outrage le gouvernement dont ils sont approuvés. Cela m'engage à rendre publique la commission particulière qui m'a été donnée de leur témoigner de nouveau la satisfaction du Conseil d'État, & à déclarer que si, au mépris de ce que je viens de dire, on continue à s'oublier à leur égard, il sera pris des mesures qui les mettront à couvert de toute insulte ”.

ENSUITE après avoir fait lire les ordres du gouvernement, M. Guyenet ajouta :

„ VOUS voyez ; Messieurs , à quel point la Seigneurie prend intérêt à cette affaire , & je dois ajouter que Sa Majesté , par un rescrit arrivé dernièrement , ordonne au Conseil d'État de pourvoir au repos & à la sûreté de M. Rousseau. Je m'assure que dans cette juridiction on est trop zélé sujet de notre auguste Souverain , pour rien entreprendre qui puisse lui déplaire , & que chacun se conformera avec empressement aux ordres du gouvernement , vous enjoignant , Messieurs de cette Justice , d'y veiller soigneusement. ”

DEUX heures après , les mêmes ordres furent lus dans l'assemblée de la Communauté de Motiers , & expédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

VOUS avez vu ci-dessus , Mylord , que le Roi avoit accordé sa protection à M. Rousseau. Il étoit en effet arrivé un rescrit de la Cour , par lequel , approuvant l'attention du Conseil d'État à prévenir tout désordre , & toute dissension dans ce pays , au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne* , le Roi défend de sévir contre cet ouvrage , & sur-tout d'en inquiéter l'auteur à ce sujet.

CE rescrit motivé sur les raisons les plus sages , fut intimé à la Classe , & en conséquence , plusieurs Pasteurs , à leur assemblée générale du mois de Mai , opinèrent à laisser tomber l'affaire de M. Rousseau. Celui de Motiers , à ce qu'on assure , conclut bien différemment , sans doute pour faire preuve de sa modération & de sa soumission , ou peut-être aussi dans l'espoir de recueillir le fruit de ses sermons édifiants. Mais sans adopter ses conclusions , la Classe remit l'affaire à sa prudence , sous la réserve expresse qu'elle ne seroit compromise en rien.

NOUS verrons dans un moment , comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'assemblée du Consistoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conseil d'É-

rat du 15 qui, prononçant sur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'assister au Consistoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'opposer à cet abus.

CET Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Pasteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, afin, comme il le dit, *qu'ils en fussent rendus sachans, & qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance.*

LE lendemain 19 le Consistoire de Motiers s'étant assemblé, M. le Pasteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15, ajoutant que M. le Diacre, quoique dûment informé par M. le Châtelain, avait été dans la résolution d'assister à cette assemblée, en attendant que la vénérable Classe eût fait ses remontrances, mais qu'il avait pourtant déferé aux représentations que lui son Pasteur lui avait faites. Justement blessé d'un pareil discours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avait très-prudemment fait d'obéir aux ordres du gouvernement; que, s'il eût osé se présenter en Consistoire, il lui auroit adressé d'abord des conseils, ensuite des exhortations, enfin des ordres de fortir, & trouvé le secret de se faire obéir.*

APRÈS cette espèce de préambule, M. de Montmollin, suivant l'usage, demanda s'il n'y avait aucun scandale dans l'Église. A cette demande, l'ancien Clerc se leva comme un ressort, & au mépris des Arrêts du Conseil d'État, & malgré les Rescrits du Roi, il remit sur le tapis l'affaire de M. Rousseau, le dénonçant au Consistoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus question que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi six anciens d'Église, c'étoit déjà trop qu'un seul eût eu l'audace de contrevenir si formellement aux ordres positifs du Roi & du gouvernement. Aussi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la proposition de sévir contre M. Rousseau.

C'EST apparemment à ce mauvais succès que faisoit allusion M. de Montmollin, lorsqu'à l'assemblée générale du mois de Juin, rendant compte à la Classe de ce qui s'étoit passé à Mo-

tiers, il se lamentoit de trouver toujours en son chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ses mesures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont se plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus se flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rousseau, mais que, puisque celui-ci avoit dessein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à son égard qu'au seul Consistoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des mesures pour procéder contre lui, aussitôt qu'il seroit dans une autre Paroisse. Cet avis, que dictoit sans doute l'esprit de *modération* & de *tolérance* qui caractérise toute la conduite de ce Pasteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureusement pour l'orateur, il existoit un nouveau rescrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit son mécontentement de la conduite inconsidérée de ces esprits remuans, qui, échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, & non contents des mesures prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisoient, vouloient encore sévir contre leur auteur, & le menaçoient même des peines ecclésiastiques; Sa Majesté déclarant que sa volonté sérieuse étoit que le Conseil assurât d'une manière complète & bien décidée les effets de la protection royale accordée à M. Rousseau.

JE pourrois terminer ici ma lettre, mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adressé à la compagnie des Pasteurs au sujet de M. Rousseau, je dois aussi vous dire que j'ai vu, depuis peu, plusieurs lettres & sur-tout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit, pièces par lesquelles il est évident que, loin d'avoir contribué, comme on l'accuse, aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rousseau, il les a trouvées pleines de contradictions; M. B. défavouant au surplus avec force, & d'un ton qui paroît celui de la vérité, toutes les imputations de l'écrit anonyme dont l'auteur doit bien rougir, si un désaveu si positif ne l'engage pas à se nommer.

A bon compte cet Arrêt qui donnoit gain de cause à la communauté de Boveresse, devint un des griefs sur lesquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Classe jugea à propos d'a-

Dresser au Conseil d'État des remontrances qui rouloient sur les trois chefs suivants.

1^o. SUR l'exclusion du Consistoire Seigneurial prononcée contre le Diacre du Val-de-Travers, il y a bien des années, savoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2^o. SUR l'exclusion du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai passé.

ET 3^o. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

SANS m'arrêter à ces remontrances, il me suffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejetées.

MAIS il est nécessaire de vous apprendre, que dans la générale, où ces remontrances avoient été arrêtées par la compagnie des Pasteurs, un des membres de cette assemblée y avoit fait lecture d'une réponse à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

LA vénérable Classe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'auteur; le laissant d'ailleurs le maître, comme simple particulier, de plaider sa propre cause. Il ne fut point découragé, & sollicita auprès de notre Magistrat la permission de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet auteur ne s'exposeroit pas à un troisième, & qu'il se rendroit aux bons avis de quelques-uns de ses parens ou collègues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage, deux fois rejeté, s'imprimoit dans une Ville voisine, aux frais des Éditeurs du Journal Helvétique. Je compris dès-lors ce qu'il en falloit penser. Ensuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

„ Il vient de paroître une réfutation *très solide*, & des plus *curieuses* de la lettre de M*** relative à M. Rousseau, datée de Goa, & conçue dans des termes d'*indisconvenance* tout-à-fait déplacés à l'égard de la vénérable Classe de Neuchâtel, ainsi que par rapport à M. de Montmollin, Pasteur à Motiers. Dans cette

réfutation, dont on est *redevable* à la plume de ce Pasteur, se manifeste par des faits détaillés tout ce que la lettre contient de peu véridique. Tant la réfutation, que la lettre qui en est l'objet, se trouveront sur la fin de cette semaine chez les principaux Libraires des villes de la Suisse."

CETTE modeste & sage annonce acheva de décider mon jugement, & je compris que la grande ressource de l'auteur étoit de prévenir le public en faveur de son ouvrage. Il a paru enfin cet ouvrage *très-solide*; & j'ai vu que j'en avois bien jugé.

AYEZ la bonté, Mylord, de voir par vous-même cette réfutation, trop longue pour vous la transcrire ici, & trop *curieuse* pour en rien retrancher. Vous trouverez ci-après quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies, & par lesquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage, & de ce que l'on pense ici sur celui de l'auteur.

POUR moi j'avois d'abord peine à me persuader que cet auteur fût en effet M. le Professeur de Motiers, mais on me fit observer :

1 °. QUE malgré sa *modération*, & la *modestie de son caractère*, & tout en se prodiguant les louanges les plus douces, cet auteur m'accable d'injures, me taxe d'ignorance, d'infidélité, de mauvaise foi, de calomnies, &c. &c.

2 °. QU'IL a grand soin d'omettre dans ses récits des circonstances essentielles (139).

3 °. QU'IL nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croye son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée

(139) Par exemple, dans la relation qu'il nous donne (page 339) l'auteur a oublié une circonstance de poids; c'est que cette assemblée, si grave par son objet, l'endoctrinement des anciens, se tenoit autour d'une

table & d'un buffet abondamment garnis: & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les anciens, qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usoit si bien avec eux.

par quatre anciens de son Église, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adressées au gouvernement. Et enfin avec les Arrêts de ce même gouvernement (140):

4 °. QU'IL affecte de jeter des doutes sur les pièces que j'ai produites, & sur-tout qu'il a grand soin d'attribuer toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces :

5 °. QUE, lorsqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand soin de supprimer ou d'ajouter quelques expressions, ou même de me prêter tout-à-fait les siennes, quoique, pour mieux en imposer aux lecteurs, les citations soient en lettres italiques :

6 °. QU'AU moyen de ce petit manège, si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui est bien pis, il me donne une façon de penser qui doit sans doute lui être plus naturelle qu'à moi.

L'ON cru voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

FAISONS-LUI donc, Mylord, comme auteur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'OBSERVE d'abord que l'auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en reprochant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choses avérées, ou publiques, il le garde sur l'étrange correspondant qu'il se donne, & qui, plein de *lumières*, & de *piété*, s'affectionne pourtant si fort à M. de

(140) Qui ne riroit, par exemple, de voir l'auteur à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante* & *double voix*, & vouloir donner le change au Public en assurant que c'est moi

qui prétends malicieusement que *voix prépondérante* signifie *double voix*? Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril?

Montmollin & à sa conduite (141)? Un pareil *homme de lumières* valoit assurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faisoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choses notoires au public, ou appuyées de documents incontestables, au lieu que M. le Procureur en se nommant, avance beaucoup de choses qui ne sont connues que de lui tout au plus.

IL a pourtant une fois raison. C'est à la page 321, quand il dit que la vénérable Classe fit en 1762 des remontrances au sujet d'Émile.

IL y en eut en effet, mais avec si peu d'appareil que le public, tout occupé de l'admission de l'auteur à la Communion, en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit, j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que, pour l'amour de M. le Professeur, je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit, grâce à l'avis qu'il me donne de recourir aux registres du Conseil d'État. Il est vrai que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici, & je dois me flatter que M. le Professeur, vu la cause qu'il défend, sentira le prix de mon silence.

POUR vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie, &c. C'est toujours au correspondant anonyme que cela s'adresse, à la fin de la troisième lettre (p. 321). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût! Daignez revoir les précédentes notes, & lire les remarques ci-après.

VOULEZ-VOUS un exemple d'un raisonnement profond? C'est

(141) On peut rappeler ici le Conte d'un auteur célèbre, & qui les connoissoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête homme, fit un voyage à Rome, & se convertit au seul aspect des

débordemens du sacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Christianisme fût une Religion divine pour se maintenir sur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

le début de la page 331. Je quittai Neufchâtel le 24 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Église de Motiers.

REMARQUEZ seulement que, lorsque M. le Professeur est à Motiers, il est chez lui, & que, quand il travaille à l'excommunication de M. Rousseau, il s'occupe de ses affaires.

QU'IL apprenne à être vrai, ajoute-t-il immédiatement après.

LE précepte est bon, de quelque part qu'il vienne, même de M. le Professeur de Motiers.

VOULEZ-VOUS à présent un trait de prudence? Voyez sa note (page 325), où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse; pour cette fois nous l'en croirons sur sa parole.

TOUTES ces expressions que renferme le libelle, tous ces propos extravagans que l'anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables pour que je prenne la peine de les réfuter.

JE conviens avec M. le professeur que ces propos sont extravagans & méprisables, & c'est précisément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conscience des anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Professeur assure aujourd'hui n'avoir jamais ni pensé, ni dit de pareils absurdités, cela n'est pas étonnant, & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme sur tout le reste. Oseroit-il en imposer à son correspondant anonyme, si grand ami de la vérité?

ENCORE un mot, & j'ai fini. Au ton décisif que prend M. le professeur dans sa note (page 326), ne seriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rousseau du 10 Mars devint publique aussitôt qu'elle fut présentée? Mais accordez cette assertion avec l'effet que produisit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier, Officier aux

Gardes, en présence de plusieurs membres d'une société très-nombreuse & très-répan due, qui tous témoignèrent par leur empressement à l'entendre, & leur surprise après l'avoir entendue, combien cette déclaration étoit nouvelle pour eux. Je ne vois qu'un moyen de nous accorder M. le Professeur & moi, c'est de supposer que nous ne connoissons pas le même public.

ENFIN l'auteur en appelle au témoignage de M. Rousseau sur la vérité des faits qu'il avance. Il faut donc laisser parler M. Rousseau lui même; vous trouverez son *témoignage* dans une lettre qu'il m'a écrite en réponse aux questions que je lui avois faites en lui envoyant l'ouvrage de M. le Professeur. Si ce témoignage contredit celui qui le réclame, un des deux nous en impose; ce n'est point à moi, Mylord, de vous prescrire auquel vous devez ajouter foi; mais je dois vous avertir qu'il s'en faut beaucoup que la conversation de M. le Professeur avec M. le Lieutenant Guyenet rapportée par ce premier, soit dans l'exacte vérité, si l'on en doit croire ce dernier.

PARDON, Mylord; de vous avoir si long-temps arrêté sur cette *réfutation* de mon *libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ces faits publics soit un libelle. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de calomniateur est dur à digérer pour un anonyme, aussi peu anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence, ou tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me serois borné à vous rappeler celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui-ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas; mais je te donnerai mauvaise renommée*. Là-dessus ayant aperçu des gens qui travailloient près de-là dans les champs, il se mit à crier, *au chien enragé! au chien enragé!* Dans l'instant le chien fut assommé.

VOILA, Mylord, à quoi cette affaire en est restée; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de. Classe;
de

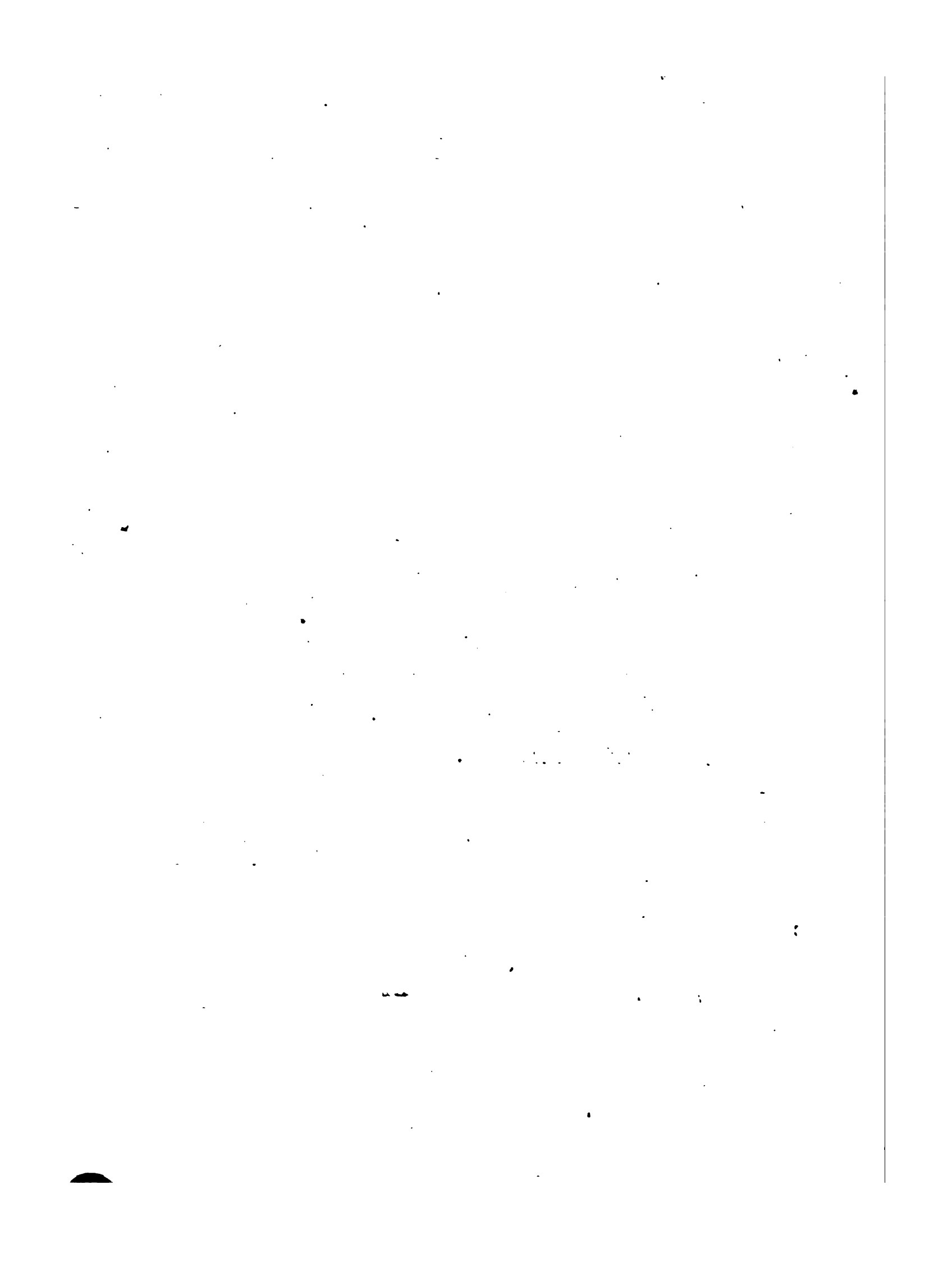
de Consistoire , ni de voie légitime. Barré de toutes parts on s'est entièrement tourné du côté du peuple , & c'est par lui seul qu'on veut maintenant forcer M. Rousseau d'abandonner la patrie. Aux fureurs du fanatisme se joignent les plus stupides extravagances. Déjà l'on voit des gens à qui Dieu parle , & qui ont eu des visions. Qui croiroit que dans un siècle aussi plein de lumières & d'humanité , l'on trouvât encore un peuple assez imbécille pour se laisser mener par de pareils foux , & assez brutal pour outrager un homme doux & paisible , uniquement pour complaire à un Prêtre furieux? Quel spectacle que de voir le plus ardent défenseur du peuple , insulté par le peuple ; l'apologie des Protestans persécutée chez les Protestans ; l'ami de la tolérance réduit au triste état de n'en trouver aucune , & le censeur des Grands de la terre , protégé par eux ! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'histoire philosophique de ce siècle , si les relations que j'ai l'honneur de vous adresser n'en font pas les plus curieux mémoires , elles en feront du moins les plus sûrs.

RECEVEZ, Mylord, les assurances du tendre & sincère attachement avec lequel je serai toute ma vie ,

Votre très-humble & tout dévoué serviteur ,

DU PEYROU.

A Neuchâtel, ce 31 Août 1765.



PIÈCES
JUSTIFICATIVES,
TRANSCRITES
SUR LES ORIGINAUX.

N^o. I.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 1 Mai 1765.

SUR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, sujet de cet État, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir. Délibéré : Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que les suites qu'elles pourroient avoir, il est ordonné à Monsieur Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoître au public la protection particulière qu'il a été du bon plaisir de Sa Majesté d'accorder au Sieur Rousseau, & qu'il a été ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelque état & condition* qu'ils soient, qui *aggrèderont* de fait ou de paroles ledit Sieur Rousseau; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au présent qui devra être lu incessamment, tant en justice qu'en communauté, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Donné en notre Conseil, tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, ce 1 Mai 1765.

Signé SANDOZ DE ROSIERES.
Zz ij

N^o. II.

R E S C R I T D U R O I ,

Du 30 Mars 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & féaux, salut : Nous avons vu avec satisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adressé, en date du 4 de ce mois, au sujet de l'ouvrage du Sieur Rousseau, intitulé : *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la Religion. Nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la compagnie des Pasteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre, dans vos contrées, des sentimens contraires aux dogmes qui y sont reçus. Disposés comme nous le sommes à la secourir dans ses bonnes vues, en entrant dans les raisons qui vous font desirer qu'on y réponde par des mesures propres à les remplir, nous voulons bien permettre de prendre, par rapport à l'impression projetée des susdites lettres écrites de la Montagne, & à leur débit, les arrangemens que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence & une sage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle source de désordre, & de divisions, doit vous faire observer dans cette affaire.

NOTRE intention n'est cependant pas qu'on sévise contre l'ouvrage en question par aucune de ces flétrissures publiques, qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue sans une condamnation si éclatante, & font ainsi manquer le but de leur suppression. Nous ne doutons pas, au reste, que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rousseau, vous

ne foyez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des loix dans l'asyle qu'il s'est choisi, & où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété.

SUR ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte & digne garde.

Fait à Berlin le 30 Mars 1763.

Par ordre du Roi.

Signé, FINKESTEIN, HERTZBERG.

N^o. III.

A R R Ê T

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 15 Mai 1756.

EN exécution des ordres donnés le second du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers d'informer le Conseil sur quel fondement le Diacre dudit lieu assiste en Consistoire admonitif & y a voix délibérative, après avoir vu les recherches qu'il a faites dans cet objet; ouï en outre son rapport, & délibéré: Il a été dit que, vu que l'établissement des Consistoires admonitifs d'un État porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'anciens où le Pasteur du lieu préside, on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas assister au Consistoire admonitif de Motiers (142) & en conséquence, il est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de tenir la main à l'exécution du présent. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au château de Neufchâtel, ce 15 Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.

[142.] Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N^o. IV.

N^o. IV.

A R R Ê T

Du dix-huit Novembre 1758.

EXTRAIT DU MANUEL DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE Conseil d'État ayant été informé qu'il se seroit introduit divers abus dans le Consistoire seigneurial de Motiers, tant par rapport à sa constitution & aux membres dont il doit être composé, que relativement à l'autorité qu'il s'attribue, a voulu être exactement instruit de tout ce qui s'est passé dans ledit Consistoire, afin d'en délibérer ensuite avec une pleine connoissance de cause; à cette fin, il a nommé Messieurs Ostervalde, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Conseillers d'État, pour faire l'examen des registres dudit Consistoire, & les dépouiller; ce que lesdits Commissaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéressant, en la manière suivante :

QU'ILS ont remarqué que depuis un siècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Consistoire diverses nouveautés très-conspicues, & pour la plupart très-répréhensibles, tant à l'égard des membres qui doivent y siéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet État; ce qui est arrivé en partie par la négligence, les fréquentes absences, & la différence de religion des Officiers qui ont présidé & qui devoient présider audit Consistoire.

MESSIEURS les Commissaires ont d'abord vu avec une extrême surprise, que la constitution de ce Consistoire étoit altérée & avoit dégénéré de son institution originale à un point qu'elle n'étoit

plus reconnoissable, puisq'anciennement aucun autre Ecclésiastique n'y siégeoit que les trois Pasteurs de Motiers, de Saint Sulpice & des Verniers, lesquels ne s'y faisoient point accompagner, comme cela se pratique à présent, par des assesseurs à la nomination de leurs Consistoires admonitifs.

TOUT est changé aujourd'hui, les quatre Pasteurs des Églises de nouvelle érection, savoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y sont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Consistoire, sans en avoir obtenu la permission ou l'agrément du gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Pasteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conseil d'État.

IL résulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Pasteurs qui siégeassent audit Consistoire, & qu'il y en a actuellement sept.

CE n'est pas tout: chacun de ces Pasteurs se fait accompagner par un assesseur que les Consistoires admonitifs élisent, ce qui est équipollent à quatorze Juges Ecclésiastiques; d'où il arrive que l'Officier reste aujourd'hui sans aucun pouvoir de nommer des assesseurs.

IL y a plus: pour fortifier d'autant mieux le nombre des Ecclésiastiques, le Diacre de Motiers, & les Suffragans des Pasteurs de la Châtellenie du Val-de-Travers y ont été & y sont encore actuellement reçus.

IL est arrivé de plus que, tandis que le nombre des gens d'Église s'est si considérablement fortifié, celui des Juges laïques, qui lui étoit originairement très-supérieur, se trouve à-peu-près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement, par ce qu'on vient d'exposer, que la constitution du Consistoire seigneurial de Motiers est entièrement changée, & que ce n'est que très-improprement qu'on lui donne ce nom, & qu'il a cessé d'être un Consistoire seigneurial, puisque, contre la règle établie dans tous les Consistoires & les corps mixtes de cet État où les laïques sont constamment supérieurs en nom-

bre, celui de Motiers n'est plus aujourd'hui qu'un Tribunal ecclésiastique, où les Pasteurs & les assesseurs sont les maîtres & dominant sans concurrence, & où ils exercent même une autorité à-peu-près despotique, ainsi que le tout sera justifié par les observations qui vont suivre.

DE ce renversement d'ordre, il n'a pu du moins que s'ensuivre, comme il s'est réellement ensuivi, des usurpations intolérables, des abus, des entreprises, des trop-faits, comme sont les suivans.

1^o. LEDIT Consistoire a poussé les choses au point qu'il a formé, le 15 Août 1675, une délibération qui est insérée tout au long dans ses registres, portant : *Que dorénavant les Arrêts de ce vénérable Corps subsisteront à l'avenir, par lesquels on ne pourra allibérer ni exempter qui que ce soit de la prison, & du temps qu'il y sera condamné, si ce n'est par Messieurs du vénérable Corps, par-devant lesquels il se présentera pour en demander exemption.* Ce qui non-seulement donne une atteinte directe aux autorités souveraines de Sa Majesté, & à celle de ceux qui la représentent, mais est encore une preuve bien marquée de la hardiesse & du peu de lumières de ce Consistoire, qui ne pouvoit, ni ne devoit pas ignorer que dans cet État, un Tribunal qui condamne à des peines, n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page (pag. 327), du quatrième manuel, que le Consistoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

IL y a quelque chose de plus fort encore que tout cela, qui caractérise, d'une manière bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu se mettre : c'est ce qu'on voit à la page 149 du troisième manuel, où il est écrit, qu'un homme, après avoir produit audit Consistoire un ordre signé du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'exemptoit de la prison, à condition qu'il s'y présenteroit pour y recevoir une censure, & demander pardon à genoux, fut, non-obstant ledit ordre, condamné à deux jours de prison,

2 ° . TOUT fourmille d'exemples dans lesdits manuels, que ce Consistoire, après avoir condamné à la prison, a commué la peine de ladite prison en des amendes pécuniaires, *applicables à son profit* ; on lit même qu'il a confisqué, *toujours à son profit*, des arrhes nuptiales ; *l'argent étoit un objet essentiel*, & il falloit trouver de quoi *suppéditer aux frais du jour*, comme il s'exprime à la page 83 du second Manuel, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3 ° . IL a fréquemment usurpé l'autorité des Justices matrimoniales, des Justices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardise, en s'arrogeant le droit de juger de ces causes de même que de celles d'injures ; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé sur le fond des procès, réglé les dédommagemens des parties, qu'il a souvent fixés à des sommes assez fortes.

4 ° . QUOIQUE le Receveur de Sa Majesté paye audit Consistoire soixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'assemble, il n'a pas laissé d'imposer une finance aux parties qui paroissent par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation* : on trouve des exemples de ces impositions, qui sont allées jusqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel second, que des gens qui avoient dansé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le diner (143), & en outre à 2 livres 6 sols à chaque Assesseur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en prison ; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec scandale dans le manuel, (N ° . 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laissa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'*attédiation*, *tant il étoit essentiel de se procurer de quoi suppéditer aux frais du jour*.

IL ne seroit pas possible de spécifier tous les abus qui se sont introduits dans ce Corps, ni les usurpations & entreprises qu'il a

(143) Le diner de Messieurs du vénérable Corps faisoit une partie essentielle des frais du jour.

fares ; elles font allées tous les jours en augmentant , & si on ne leur oppose un frein , elles iront toujours plus loin dans la suite des temps ; Messieurs les Commissaires. n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont exposé au Conseil.

A tous lesquels abus étant nécessaires de pourvoir , entendus plus au long Messieurs les Commissaires examinateurs , & délibéré : il a été dit , qu'il n'est que trop visible , que la constitution originaire du Consistoire seigneurial de Motiers a été entièrement changée & pervertie ; qu'elle est toute différente de ce qu'elle étoit dans son origine & dans son institution , & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majesté , & d'en recevoir des ordres , il est ordonné au Sieur Martinet , Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers , de ne point permettre que le Diacre de Motiers prenne séance audit Consistoire , non plus que les Suffragans , excepté le cas , par rapport à ces derniers , où une Cure étant desservie par un Suffragant , le Ministre en chef ne pourra pas s'y rencontrer ; car les deux ne pourront jamais y assister ensemble ; il lui est enjoint de plus , de ne pas souffrir qu'on délibère sur aucune des matières qui pourroient y être proposées , à moins qu'avant l'assemblée du Consistoire , elles ne lui aient été communiquées , & que les Pasteurs ne lui aient certifié que les renvois en Consistoire seigneurial ont été faits par la délibération des Consistoires admonitifs , le tout , afin que d'un côté , il soit mieux en état de juger si lesdites matières sont du ressort & de la compétence du Consistoire ou de celle des justices ; & que , de l'autre , les renvois soient faits d'une manière canonique & légale.

Et , pour ce qui regarde les trop-faits , les entreprises & les usurpations que ledit Consistoire a faites , en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas , on statue ce qui suit :

1.º . LA délibération dudit Consistoire , du 15 Août 1695 , ci-dessus transcrite & portée dans le troisième manuel , (p. 185) est mise au néant par le Conseil , avec ordre qu'elle soit cancelée , biffée & rayée desdits manuels , comme donnant une atteinte

directe à l'autorité souveraine ; ce qui sera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, sous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2 ° . IL est très-expressément défendu audit Consistoire de commuer la peine de la prison, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires, soit qu'il les applique à son profit, ou non, les coupables devant subir lesdites peines, à moins que ceux qui ont l'honneur de représenter Sa Majesté dans cette État, ne leur en fassent grâce ; pour cet effet, si celui qui a été condamné lui demande un temps compétent, pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur, ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme, au bout duquel, s'il ne s'est pas pourvu, ou, s'il l'a fait inefficacement, le jugement sera exécuté.

3 ° . ON enjoint très-sérieusement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de veiller, avec la plus scrupuleuse attention, à ce que le Consistoire ne prenne plus désormais connoissance des causes qui sont du ressort de la justice matrimoniale & des justices civiles, criminelles, ou établies pour les cas de bâtardise ; & si ledit Consistoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire, de lever & rompre promptement l'assemblée, & d'en aviser le gouvernement, afin qu'il y pourvoie. Et spécialement pour les causes de mariage, il mettra en exécution les Arrêts du Conseil d'État des 20 Octobre 1635, 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4 ° . IL ne souffrira pas non plus que le Consistoire seigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des parties qui paroissent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'attédiation, & il ne permettra point de délibération là-dessus, afin que les sujets de Sa Majesté ne soient plus foulés par des frais qu'ils ne devoient pas, vu, & d'autant que ledit Consistoire est payé pour écouter les parties, & qu'il est de son devoir de les entendre.

5 ° . IL tiendra aussi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Consistoire pourra condamner les coupables, n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'au-

cune Justice ne peut imposer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires sont inconnues dans cet État.

6 °. IL avertira encore tous les Consistoires admonitifs de sa juridiction, de ne renvoyer personne au Consistoire seigneurial de Motiers, pour des sujets minimes & de petite importance; mais seulement pour des cas graves, nécessaires & qui en vailent la peine, d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'être à charge au peuple; & que les renvois qui auront pour objet des causes de mariage, se fassent directement à la Justice matrimoniale de Neuchâtel, sans les faire passer par le Consistoire seigneurial de Motiers.

7 °. COMME Messieurs les Commissaires ont observé, en lisant les manuels du Consistoire, qu'il étoit arrivé quelquefois, que les Sieurs Pasteurs qui y prennent séance, s'étoient fait expédier par écrit les choses qui s'y proposoient, pour consulter la compagnie des Pasteurs, on défend très-expressément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions; & au Greffier de les faire, vu que le Consistoire seigneurial de Motiers est un Corps établi par le Souverain, & conséquemment dans une totale indépendance de cette compagnie.

8 °. ENFIN, il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Consistoire seigneurial de Motiers se contienne dans les bornes de sa légitime autorité, & il aura soin, s'il s'en écarte, d'en informer le gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Consistoire ne forme aucune délibération. Lesquels articles ainsi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la première assemblée du Consistoire, & ensuite enregistrer sur ses manuels & registres pour servir de règles à l'avenir.

N^o. V.

R E S C R I T D U R O I ,

Du 22 Mai 1765.

FRÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & Feaux, salut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conséquence du Rescrit que nous vous avons adressé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur Rousseau & ses ouvrages. Vous ne sauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant comme vous avez fait, à notre satisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occasion, une source de désordre & de dissension dans notre Principauté de Neufchâtel.

Nous venons d'apprendre, avec autant de surprise que de déplaisir, qu'il s'y trouve des esprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui non contents des mesures que l'on a prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisent, veulent de nouveau sévir contre leur auteur, en tenant, pour cet effet, des assemblées tumultueuses, & le menaçant même des peines ecclésiastiques. Nous ne vous dissimulerons point que nous sommes très-mécontents d'une conduite si inconsidérée, & que notre volonté sérieuse est, qu'en arrêtant promptement les suites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiète, en quoi que ce soit, le Sieur Rousseau, & que vous lui assuriez, d'une manière bien complète & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

SUR ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N^o. VI.

R E Q U Ê T E

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 28 Juin 1762.

A Monsieur le Président, & à Messieurs du Conseil d'État.

MESSIEURS,

LA Communauté de Boveresse, en la personne de ses députés, prend la respectueuse liberté de vous exposer, disant :

QUE ce n'est qu'avec la plus vive amertume qu'elle se voit dans l'obligation de revenir de nouveau réclamer votre justice & votre protection, comme Juges de haute Police, & représentant Sa Majesté dans ce pays, & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Messieurs les Pasteurs de la vénérable Classe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été astreint & obligé, de temps immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchisme dans la Chapelle du village de Boveresse, pour l'instruction de la jeunesse; ce qu'il a fait jusques après un certain nombre d'années qu'il s'est relâché de cette astreinte à tel point qu'à peine en faisoit-il quatre dans une année.

CET abandon de notre Chapelle & de notre jeunesse obligea la Communauté suppliante de se présenter, il y a environ neuf ans, avec une requête, devant Messieurs de la vénérable Classe, qui, témoignant alors leur grande surprise de cette négligence, déléguèrent Messieurs le Doyen de Geheü, & le Professeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, lesquels, après avoir entendu ses raisons concluantes, répon-

DIRENT que ces catéchismes fetoient faits plus régulièrement, sans cependant vouloir donner leur réponse *par écrit*.

CETTE promesse verbale ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à se présenter par requête devant vos Seigneuries pour les supplier d'ordonner à Messieurs les Pasteurs qu'ils eussent à se conformer à l'ancien usage, & vos Seigneuries, par une suite de leur justice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commission à M. Huguenin, Conseiller-d'État & Chancelier de Sa Majesté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen; ce qui produisit un si bon effet que la Communauté suppliante crut, à la suite de cette conférence, qu'elle seroit maintenue dans ses droits, par l'exacitute qu'on eut de catéchiser tous les quinze jours dans sa Chapelle pendant un certain temps.

MAIS, Messieurs, que cette satisfaction a été de courte durée, puisqu'il s'est passé, dès-lors, des années entières sans qu'on ait fait plus de trois catéchismes dans sa Chapelle!

QUOIQUE cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté suppliante de s'allarmer sur un droit qui lui est cher & précieux, elle ne s'est point découragée, & elle s'est flattée que, par d'itératives remontrances pleines de soumission & de respect, elle rallumeroit enfin le zèle de ses conducteurs spirituels, & qu'elle les engageroit, par sa persévérance, à faire succéder aux inquiétudes qui l'ont si long-temps agitée, le calme & la tranquillité.

C'EST dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la résolution de mettre en œuvre, & d'épuiser toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très-humble requête à Messieurs de la vénérable Classe, pour les supplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponse *par écrit*; & la dite requête ayant été présentée, M. le Ministre Chaillet, Pasteur à Serrières, Secrétaire de la Compagnie, fit réponse que Messieurs de la vénérable Classe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté suppliante, que son droit étoit reconnu, qu'elle devoit être

tranquille, & qu'on lui ferait tenir leur Arrêt à la générale de Mai suivant.

CETTE réponse parut d'abord satisfaisante, puisqu'un droit reconnu emporte nécessairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

MAIS, quelle n'a pas été la grande surprise de la Communauté suppliante, lorsqu'elle a reçu par écrit la réponse de Messieurs de la vénérable Classe, par une lettre ci-cottée A! Cette réponse se trouve diamétralement opposée à celle de Mars dernier, & ne laisse aucun doute à cette Communauté, qui s'aperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reste de bienfaisance qui agisse; mais que, dans le fond, notre Église sera bientôt abandonnée, quoique l'on soit bien persuadé *que la pension de M. le Diacre qui concerne notre Chapelle ne le sera pas.*

IL y a plus, Messieurs, la Communauté suppliante a vainement réclamé la requête qu'elle avoit présentée à Messieurs de la vénérable Classe; ils ont refusé de la rendre, & on auroit eu l'honneur de vous la présenter si on avoit pu la retirer: *mais Messieurs les Pasteurs ont des pratiques différentes des autres Tribunaux, & leurs vues ne sont pas les mêmes.*

VOILA au vrai, Monsieur le Président & Messieurs, un narré fidèle & exact de tout ce qui s'est passé jusqu'ici, & il ne reste plus de ressource à la Communauté suppliante que celle de votre autorité & de votre justice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'instruction, & l'édification.*

QUANT au droit, il est si incontestable qu'il est totalement impossible à Messieurs les Pasteurs de s'y opposer, & voici sur quel fondement.

QUE désigne une Chapelle vieille & antique, & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir? Ne prouve-t-elle pas, Messieurs, bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la desservir? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Couvet & de Fleurier qui
sont

Sont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroisse, M. le Diacre faisoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchisme chez eux, & qu'il en faisoit de même un à Boveresse? Et feu M. l'assesseur Favre, vieillard respectable par ses mœurs, se souvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même chose, en ajoutant qu'il avoit accompagné très-souvent M. le Diacre, lorsqu'il venoit faire lesdits catéchismes à Boveresse.

NOUS avons eu l'honneur de présenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, lesquels sont restés à la Chancellerie, & nous supplions M. le Chancelier de vouloir s'en souvenir.

MATS, Messieurs, ce qui rend notre droit plus qu'incontestable, c'est que, si la Communauté suppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchisme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du consentement de Messieurs de la vénérable Classe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela est prouvé par le sens d'un de leurs Arrêts porté sur le livre, *folio* 183, daté du 6 Octobre 1760. Ainsi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, sans interruption; à quel effet nous produisons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, sous la lettre B.

A ces raisons concluantes, qu'il vous plaise, Messieurs, mettre en considération l'utilité & la nécessité de ces exercices pieux, si propres à donner à notre jeunesse une idée juste des vérités de notre sainte Religion, & à en former de bons membres de la société civile. Et d'ailleurs, qui est-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Messieurs les Pasteurs, qui se disent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près sans Ministres pour nos catéchismes.

QUANT à la nécessité indispensable où nous sommes de réclamer nos justes droits, transportez-vous, Messieurs, nous vous en supplions, pour un moment à Boveresse, village qui, par sa situation, empêche les vieillards, les gens caduques & les enfans

de se rendre à Motiers, à raison de la caducité des premiers & de la foiblesse des autres, comme aussi des inondations fréquentes qui surviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes personnes.

CEPENDANT, Messieurs, nous entrons dans la nécessité actuelle où Messieurs de la vénérable Classe se trouvent d'avoir de nouveaux Pasteurs, & dès que les droits de la Communauté suppliante seront reconnus, & qu'elle y sera maintenue, en attendant qu'il y ait de nouveaux Ministres reçus, elle se contentera des catéchismes que M. le Diacre fera en possibilité de lui faire, sous la réserve que Messieurs les Pasteurs n'en pourront tirer aucune conséquence pour la suite; mais, comme ils entendent que les nouvelles paroisses soient préférablement desservies, c'est à quoi cette Communauté s'oppose bien formellement, en posant en fait que, dès le temps de la réformation, elle est en possession d'un service divin dans sa Chapelle, & qu'il est impossible que les nouvelles érections puissent énerver ses droits, puisque, par l'insinuation du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers, qui, avec Boveresse, ne font qu'une Communauté, il n'étoit tenu qu'à soulager Messieurs les Ministres de Motiers, de Butes & des Verrières, & que s'il y a des actes subséquens qui donnent des droits aux nouvelles paroisses, jamais la Communauté de Boveresse n'y a donné son consentement au préjudice de ceux qui la concernent, ayant au contraire, & dès qu'on l'a négligée, déclaré publiquement aux réceptions de Messieurs les Diares qu'elle ne les recevoit que sous l'expresse condition qu'ils catéchiferoient tous les quinze jours à Boveresse; protestation & déclaration à laquelle Messieurs les Pasteurs ne se sont jamais opposés, quoique présens.

C'EST, Messieurs, non-seulement l'unanimité en général de la Communauté suppliante, mais aussi l'unanimité de toutes les familles, sans distinction de sexe, qui la composent; lesquelles viennent, en toute assurance, supplier M. le Président & vos Seigneuries, d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de se conformer désormais à l'avenir à l'ancien usage, en nous faisant régu-

lièrement un catéchisme les Dimanches, de quinze en quinze jours. Nous nous flattons, en toute assurance, obtenir les fins de notre très-humble requête, & ce nous fera un nouveau & puissant motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours précieux de Monsieur le Président & pour celle de vos Seigneuries.

Signé, A. H. BEZENCENET, Notaire;
ISAAC BARRELET, Gouverneur.

N^o. VII.

A R R Ê T

D U C O N S E I L D E T A T,

Du 28 Juin 1762.

Sur la requête ci-dessus, après avoir délibéré, il a été dit que l'on renvoye les supplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Pasteurs de cet État, pour qu'ils mettent fin à cette difficulté, & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Boveresse, sinon que ladite compagnie des Pasteurs informe le Conseil des raisons sur lesquelles elle fonde son refus; après quoi il sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchâtel, ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

N^o. VIII.

R E Q U Ê T E

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE,

Du 18 Juin 1765.

A Messieurs le Président & à Messieurs du Conseil d'État.

MESSIEURS,

EXPOSE bien humblement la Communauté de Boveresse à vos Seigneuries, qu'en suite des requêtes & représentations qui vous ont été faites de sa part pendant plusieurs années & en différens temps, de même qu'à Messieurs les Pasteurs de la vénérable Classe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchismes dans la Chapelle dudit Boveresse; sur lesquelles représentations il seroit intervenu un Arrêt émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763, que la Communauté suppliante annexe à sa très-humble requête, & sur lequel il supplie vos Seigneuries de dire droit par éclaircissement sur les chefs suivans.

D'ABORD la Communauté de Boveresse eut lieu de croire que l'engagement pris par Messieurs les Pasteurs, de faire des catéchismes dans sa Chapelle comme du passé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions, & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiser plus souvent qu'il ne l'a fait jusqu'ici, puisqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus jusqu'à ce jour. Effectivement, Messieurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchismes qui ne sont point réglés, & où il y a des interruptions de trois mois & plus? Et que deviendra l'instruction de la jeunesse, cette partie si précieuse de tout État, & qui en fait la plus chère espérance?

A cet égard, la Communauté suppliante demande la faveur à vos Seigneuries que, par éclaircissement à votre Arrêt, vous en fixiez les temps & le nombre, persuadée que vous la maintiendrez dans ses droits.

IL est vrai que, par l'engagement de Messieurs les Pasteurs, ils disent que ce fera aussi souvent qu'ils le pourront, & que le service des Églises du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

MAIS, Messieurs, le zèle de nos conducteurs spirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu, ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens temps? Cependant, en nous ôtant un droit incontestable, c'est lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais; & plus particulièrement dans la suite, jamais le service des autres Églises ne le permettra, ou bien peu, pour sauver les apparences de bienséance; puisque la Communauté suppliante ne se fait aucune peine en réclamaant ses droits, de dire que Messieurs les Pasteurs d'à présent sont trop amis de la tranquillité & du repos.

IL est cependant, Messieurs, bien fâcheux à la Communauté de Boveresse qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais contesté avant les nouvelles érections de paroisses qui se sont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroît à la Communauté suppliante que rien ne seroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la justice, que de faire faire dans ces nouvelles paroisses, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorsque Messieurs les Pasteurs ne peuvent pas y satisfaire, d'autant plus qu'elles ont un service régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchise jamais qu'après midi à Boveresse. Car enfin cette Communauté est fondée, en service, en Chapelle & en preuves testimoniales, & il auroit été à souhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire responsif de Messieurs les Pasteurs, qu'elle a constamment ignoré jusqu'ici, & sur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la subtilité.

IL y a plus, Messieurs, la Communauté suppliante ayant,

en l'année 1763, annexé à sa requête différens papiers qui constatent ses droits, & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet, de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Assesseur Favre, vénérable vieillard de 80 ans, a voulu les retirer en Chancellerie : mais Messieurs les Pasteurs à qui elle les a fait redemander sans succès, s'en étoient emparés, en disant que sûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs, quoiqu'il soit visible qu'il y a eu plus de dessein, que de hasard.

QU'IL plaise donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils soient rendus à cette Communauté, de même que de mettre en règle les catéchismes, pour que la génération qui suivra celle qui fait partie de ses membres d'aujourd'hui, voie qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement, la Communauté suppliante adresse à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours de M. le Président, de même que pour celle de vos Seigneuries.

Signé *Élie FAVRE*

N^o. IX.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 18 Juin 1758.

SUR la requête de la Communauté de Boveresse, priant le Conseil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le temps & le nombre des catéchismes que le Diacre de Val-de-Travers, sera obligé de faire dans la suite, dans la Chapelle dudit Boveresse & de la maintenir dans tous ses droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les sieurs Pasteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur soient rendus; sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vu avec surprise que le sieur Diacre du Val-de-Travers ne remplissoit pas l'esprit ni les vues de l'Arrêt du Conseil d'État, à la date du 13 Juin 1763, & en conséquence le Conseil s'attend qu'à l'avenir le sieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchismes de quinzaine en quinzaine dans la Chapelle de Boveresse, à moins qu'il n'en soit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande distance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ses fonctions. Et quant au second chef de plaintes de la Communauté suppliante, on exhorte le sieur Doyen de la compagnie des Pasteurs, de faire rendre à la Communauté suppliante les papiers qui lui appartiennent, si tant est que la compagnie des Pasteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au gouvernement, lorsque cette difficulté y fut examinée. **Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neuchâtel ce 18 Juin 1765.**

Signé OSTERVALD.

N^o. X.

D É C L A R A T I O N

DES GOUVERNEURS DE LA COMMUNAUTÉ
DE BOVERESSE.

Nous soussignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Boveresse, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous transporter à Motiers auprès de M. Imer, Diacre du Val-de-Travers dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & se conformer à un Arrêt émané de Messieurs du Conseil d'État, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiser tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la Chapelle de Boveresse; à laquelle commission nous aurions satisfait, en déclarant que nous nous sommes rendus à Motiers au mois de Juillet passé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué ledit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout-au-long la lecture, ensuite de laquelle il nous a donné pour réponse, *qu'il respectoit infiniment les ordres du Conseil d'État, mais qu'il étoit obligé d'obéir à Messieurs de la vénérable Classe.*

Ce que nous attestons; à Boveresse le 24 Août 1765.

Signé, Éman. FAVRE, Juré;
Levy FAVRE, Gouverneur.

N^o. 1

N^o. XI.

A R R Ê T

CONCERNANT LES CONSTITUTIONS
ECCLÉSIASTIQUES.*Du 23 Juillet 1553.*

NOUS, Jean-Jacques de Bonstetten Écuyer, &c. Lieutenant & Gouverneur-Général du Comté de Neuchâtel, du nom & de la part de nos Souverains très-redoutés Princes & Seigneurs, Messieurs les Comtes d'icelui, savoir faisons à tous qu'il appartiendra, *que par mûre délibération de nous & des gens du Conseil à ce dit leur Comté de Neuchâtel*, nous y avons fait, passé & dressé les Constitutions, & Ordonnances ès manières que s'ensuivent, pour le fait de l'ordre Évangélique, annulation, & correction des vices, le 25 jour du mois de Juillet, en l'an courant après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jesus-Christ 1553.

APRÈS avoir spécifié les chefs des différentes Constitutions Ecclésiastiques, l'Arrêt conclut ainsi. Lesquelles Constitutions & Ordonnances, ainsi par nous ledit Sieur Lieutenant & Gouverneur-Général, & les Gens du Conseil de mesdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, passées, dressées en ce leur Comté de Neuchâtel, voulons & entendons être entièrement & inviolablement gardées & observées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, résidens & habitans rière ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils soient sans nulles excepter; mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires, & à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entièrement à faire lire & publier en l'Église d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des Fidèles & Paroissiens, sans délai quelconque, afin qu'on se sache conduire selon icelles, & n'en puisse prendre

Ouvres mêlées. Tome III. Ccc

cause d'ignorance, & nous en réservant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quante fois que l'exigence des matières qui surviendront le requerra : car tel est notre bon plaisir. Témoin notre seing ci-dessous mis. Au Château de Neufchâtel les an, mois & jour que dessus.

N^o. XII.

L E T T R E

D E M. R O U S S E A U.

NON, Monsieur, jamais, quoique l'on en dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoissois, sa conduite vraiment pastorale envers moi. Je n'ai point loué son caractère que je ne connoissois pas; je n'ai point loué sa véracité, sa sobriété, sa droiture. J'avouerais même que son extérieur qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre me repoussent malgré moi : j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu se cacher sous une aussi sombre physionomie. Mais j'étouffois ce penchant injuste; falloit-il juger d'un homme sur des signes trompeurs que sa conduite démentoit si bien ? Falloit-il épier malignement le principe secret d'une tolérance peu attendue ? Je hais cet art cruel d'empoisonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne fait pas trouver de mauvais motifs à ce qui est bien. Plus je sentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoissance que je lui devois. Supposons derechef possible le même cas, &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

AUJOURD'HUI M. de Montmollin leve le masque & se montre vraiment tel qu'il est. Sa conduite présente explique la précédente. Il est clair que sa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juste, vient de la même

Source que ce cruel zèle qui l'a pris subitement. Quel étoit son objet ? Quel est-il à présent ? Je l'ignore : je fais seulement qu'il ne sauroit être bon. Non-seulement il m'admet avec empressement, avec honneur à la communion ; mais il me recherche , me prône , me fête quand je parois avoir attaqué , de gaieté de cœur , le Christianisme ; & quand je prouve qu'il est faux que je l'aie attaqué , qu'il est faux du moins que j'aie eu ce dessein , le voilà lui-même attaquant brusquement ma sûreté , ma foi , ma personne ; il veut m'excommunier , me proscrire ; il ameute la Paroisse après moi ; il me poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces disparates font-elles dans son devoir ? Non , la charité n'est point inconstante ; la vertu ne se contredit point elle-même , & la conscience n'a pas deux voix. Après s'être montré si peu tolérant , il s'étoit avisé trop tard de l'être ; cette affectation ne lui alloit point ; & , comme elle n'abusoit personne , il a bien fait de rentrer dans son état naturel. En détruisant son propre ouvrage , en me faisant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien , il m'acquitte envers lui de toute reconnoissance : je ne lui dois plus que la vérité , je me la dois à moi-même , & puis- qu'il me force à la dire , je la dirai.

VOUS voulez savoir au vrai ce qui s'est passé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'Église , & trempant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue , il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi , Monsieur , je vous ferai la mienne du ton simple dont les gens d'honneur se parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en protestations d'être sincère. Je laisse à votre esprit sain , à votre cœur , ami de la vérité , le soin de la démêler entre lui & moi.

JE ne suis point , graces au Ciel , de ces gens qu'on fête & que l'on méprise. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on estime & qu'on chasse. Quand je me réfugiai dans ce pays , je n'y apportai de recommandations pour personne , pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte partout , & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée , écrivant à S. E. pour l'en informer &

me mettre sous sa protection, je vis entrer un homme inconnu, qui, s'étant nommé le Pasteur du lieu, me fit des avances de toute espèce, & qui, voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal, m'offrit d'ajouter, de sa main, quelques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre; ma lettre partit, & j'eus l'accueil que peut espérer l'innocence opprimée par-tout où régnera la vertu.

COMME je ne m'attendois pas, dans la circonstance, à trouver un Pasteur si liant, je contai, dès le même jour, cette histoire à tout le monde, & entre autres à M. le Colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner jusqu'ici.

LES empressemens de M. de Montmollin continuerent. Je crus devoir en profiter, & voyant approcher la Communion de Septembre, je pris le parti de lui écrire, pour savoir si, malgré la rumeur publique, je pouvois m'y présenter. Je préférâi une lettre à une visite, pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pousser trop loin. C'est même sur quoi je tâchai de le prévenir: car déclarer que je ne voulois, ni désavouer, ni défendre mon livre, c'étoit dire assez que je ne voulois entrer, sur ce point, dans aucune discussion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur & ma personne au sujet de ce livre, j'ai toujours passé condamnation sur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'auteur voulût attaquer le Christianisme, & qu'on avoit tort de le poursuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin écrit que j'allai le lendemain savoir sa réponse; c'est ce que j'aurois fait, s'il ne fût venu me l'apporter: ma mémoire peut me tromper sur ces bagatelles; mais il me prévint, ce me semble, & je me souviens au moins que, par les démonstrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faisoit de plaisir. Il me dit en propres termes que lui & son troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche inespérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous

J'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur sensible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit consolant de tenir à une société de frères qui me dédommageroit des pertes que j'avois faites, & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me sembloit, qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raisonnable, j'oublierois plus aisément tous mes ennemis. Dans les premiers temps, je m'attendrissois au temple jusqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Protestans, je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte si simple & si pur, étoit précisément ce qu'il falloit à mon cœur; il me sembloit fait exprès pour soutenir le courage & l'espoir des malheureux; tous ceux qui le partageoient, me sembloient autant de vrais Chrétiens, unis entre eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur si douce! Mais enfin j'y étois, & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

VOYANT que, durant cette visite, M. de Montmollin ne me disoit rien sur mes sentimens en matière de foi, je crus qu'il réservoir cet entretien pour un autre temps, & sachant combien ces Messieurs sont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de la foi des Chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation ni à aucun éclaircissement; quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, & il m'a là-dessus si bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé si soigneux d'éviter toute discussion sur la doctrine, que jusqu'à la dernière affaire il ne m'en a jamais dit un seul mot, quoiqu'il me soit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

LES choses se passèrent de cette sorte, tant avant qu'après la Communion; toujours même empressement de la part de M. de Montmollin & toujours même silence sur les matières théologiques. Il portoit même si loin l'esprit de tolérance & le montrait si ouvertement dans ses sermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois sincèrement attaché, je ne lui déguisois point mes allarmes, & je me souviens qu'un jour qu'il prêchoit

très-vivement contre l'intolérance des Protestans , je fus effrayé de lui entendre soutenir avec chaleur que l'Église réformée avoit grand besoin d'une réformation nouvelle, tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guères alors qu'il fourniroit dans peu lui-même une si grande preuve de ce besoin.

SA tolérance & l'honneur qu'elle lui faisoit dans le monde exciterent la jalousie de plusieurs de ses confrères , sur-tout à Genève. Ils ne cessèrent de le harceler par des reproches , & de lui tendre des pièges où il est à la fin tombé. J'en suis fâché : mais ce n'est assurément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu soutenir une conduite si pastorale par des moyens qui en fussent dignes , s'il se fût contenté , pour sa défense , d'employer avec courage , avec franchise les seules armes du Christianisme & de la vérité , quel exemple ne donnoit-il point à l'Église , à l'Europe entière ? Quel triomphe ne s'assuroit-il point ? Il a préféré les armes de son métier , & les sentant mollir contre la vérité pour sa défense , il a voulu les rendre offensives en m'attaquant. Il s'est trompé ; ces vieilles armes , fortes contre qui les craint , foibles contre qui les brave , se sont brisées. Il s'étoit mal adressé pour réussir.

QUELQUES mois après mon admission , je vis entrer un soir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avoit l'air embarrassé. Il s'assit & garda long-temps le silence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent besoin lui a fait un talent. Venant ensuite à son sujet , il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ses confrères ; qu'il étoit réduit à se justifier là-dessus d'une manière qui pût leur fermer la bouche , & que , si la bonne opinion qu'il avoit de mes sentimens lui avoit fait supprimer les explications qu'à sa place un autre auroit exigées , il ne pouvoit , sans se compromettre , laisser croire qu'il n'en avoit eu aucune.

LA-DESSUS , tirant doucement un papier de sa poche , il se mit à lire un projet de lettre à un Ministre de Genève des détails d'en-

tretiens qui n'avoient jamais existé , mais où il plaçoit , à la vérité fort heureusement , quelques mots par-ci par-là , dits à la volée & sur un tout autre objet. Jugez, Monsieur , de mon étonnement : il fut tel , que j'eus besoin de toute la longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte , il s'interrompoit en me disant : *Vous sentez la nécessité... ma situation... ma place... il faut bien un peu se prêter.* Cette lettre , au reste , étoit faite avec assez d'adresse , & à peu de chose près , il avoit grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finissant il me demanda si j'approuvois cette lettre , & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

JE répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles ressources; que , quant à moi , je ne pouvois rien dire de semblable; mais que , puisque c'étoit lui qui se chargeoit de le dire , c'étoit son affaire & non pas la mienne; que je n'y voyois rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci , reprit - il , ne peut nuire à personne , & peut vous être utile ainsi qu'à moi , je passe aisément sur un petit scrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais , dites-moi , au surplus , si vous êtes content de cette lettre , & si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la trouvois bien pour la fin qu'il s'y proposoit. Il me pressa tant , que , pour lui complaire , je lui indiquai quelques corrections qui ne signifioient pas grand'chose. Or , il faut savoir que , de la manière dont nous étions assis , l'écritoire étoit devant M. de Montmollin ; mais durant tout ce petit colloque , il la poussa comme par hasard devant moi ; & , comme je tenois alors sa lettre pour la relire , il me présenta la plume pour faire les changemens indiqués ; ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait , il mit son papier dans sa poche & s'en alla.

PARDONNEZ-MOI ce long détail , il étoit nécessaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il est plus aisé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire : Monsieur , j'ai ordre de vous casser la tête ; mais si vous voulez bien

vous casser la jambe, peut-être se contenteta-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme aussi embarrassé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là. Rien n'est plus gênant, en pareil cas, que d'être aux prises avec un homme ouvert & franc, qui, sans combattre avec vous de subtilités & de ruses, vous rompt en visière à tout moment. M. de Montmollin assure que je lui dis, en le quitant, que s'il venoit avec de bonnes nouvelles je l'embrasserois, sinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choses équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernières expressions, je suis très-sûr de ne m'en être point servi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas si aisément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

QUANT au dévot *pathos*, dont il use pour prouver la nécessité de sévir, on sent pour quelle sorte de gens il est fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. L'aissant à part ce jargon d'inquisiteur, je vais examiner ses raisons vis-à-vis de moi; sans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

ENNUYÉ du triste métier d'auteur, pour lequel j'étois si peu fait, j'avois depuis long-temps résolu d'y renoncer; quand l'*Émile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève & ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, & qu'en l'achevant je posois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me restent où l'on cherchoit à me dissuader de ce dessein. En arrivant ici j'avois dit la même chose à tout le monde, à vous-même ainsi qu'à M. de Montmollin. Il est le seul qui se soit avisé de transformer ce propos en promesse, & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui disois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchâtel, prendroit-il acte de cette parole? &, si j'y manquois, m'en feroit-il un procès? C'est la même chose absolument, & je n'ai pas plus songé à faire une promesse à M. de Montmollin, qu'à vous, d'une résolution dont j'informois simplement l'un & l'autre.

M.

M. de Montmollin oseroit-il dire qu'il ait entendu la chose autrement ? Oseroit-il affirmer, comme il l'ose faire entendre, que c'est sur cet engagement prétendu qu'il m'admit à la Communion ? La preuve du contraire est qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuser de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde, sans dire alors un mot de cette fabuleuse promesse qu'il m'accuse aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit est bien plus fort sur les mystères & même sur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Peut-on chercher des sujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des sujets de plainte dans l'autre ?

QUAND j'aurois fait à M. de Montmollin cette promesse à laquelle je ne songeai de ma vie, prétendrait-il qu'elle fût si absolue qu'elle ne supportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défense, lorsque j'aurois un procès ? Et quelle exception m'étoit mieux permise que celle, où, me justifiant, je le justifiois lui-même, où je montrais qu'il étoit faux qu'il eût admis dans son Église un agresseur de la Religion ? Quelle promesse pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi-même ? Comment pouvois-je supprimer un écrit défensif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes ; un écrit que tant de grands motifs rendoient nécessaire & où j'avois à remplir de si saints devoirs ? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en silence ? A présent même que j'ai pris, avec un corps respectable, un engagement formel, qui est-ce, dans ce corps, qui m'accuseroit d'y manquer, si, forcé par les outrages de M. de Montmollin, je prenois le parti de les repousser aussi publiquement qu'il ose les faire. Quelque promesse que fasse un honnête homme, on n'exigera jamais, on présuamera bien moins encore qu'elle aille jusqu'à se laisser déshonorer.

EN publiant les Lettres écrites de la Montagne, je fis mon devoir & je ne manquai point à M. de Montmollin. Il en jugea lui-même ainsi, puisqu'après la publication de l'ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de manière d'agir. Il le lut avec plaisir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui sentit l'objection. Depuis lors il me vit long-temps encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte sur mon livre. On parloit, dans ce temps-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-seulement il approuvoit cette entreprise, il desiroit même s'y intéresser; il me marqua ce desir que je n'encourageai pas, sachant que la compagnie qui s'étoit formée, se trouvoit déjà nombreuse, & ne vouloit plus d'autre associé. Sur mon peu d'empressement qu'il remarqua trop, il réfléchit quelque temps après que la bienséance de son état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entreprise. C'est alors que la Classe prit le parti de s'y opposer, & fit des représentations à la Cour.

Du reste, la bonne intelligence étoit si parfaite encore entre nous, & mon dernier ouvrage y mettoit si peu d'obstacles, que long-temps après cette publication, M. de Montmollin causant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende, & me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroissant trop familière, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il se tut, & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne, sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit : *Pour moi, je crois aux miracles.* J'aurois pu lui répondre : *J'y crois tout autant que vous.*

PUISQUE je suis sur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monsieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnaissance, j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble, un trafic d'intérêt; l'exemple ne m'a point gagné; je ne fais point acheter les choses

saintes. M. de Montmollin vouloit favoir toutes mes affaires, connoître tous mes correspondans, diriger, recevoir mon testament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point souffert. M. de Montmollin aime à tenir table long-temps ; pour moi c'est un vrai supplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repoussé, avec tous les égards & tout le respect possibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'est jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

VOILA mes torts ; je les confesse sans pouvoir m'en repentir. Ils sont grands, si l'on veut, mais ils sont les seuls, & j'atteste quiconque connoît un peu ces contrées, si je ne m'y suis pas souvent rendu désagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin, ce que j'y trouvois de louable. Cependant, quelques mécontentemens secrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris, pour les faire éclater, un moment si mal choisi, si d'autres motifs ne l'eussent porté à ressaisir l'occasion fugitive qu'il avoit d'abord laissé échapper. Il voyoit trop combien sa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû sentir en lui-même avant d'oser afficher une si claire prévarication ? Car passons telle condamnation qu'on voudra sur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'Émile, après lequel j'ai été, non pas laissé, mais admis à la Table sacrée ? plus que la lettre à M. de Beaumont, sur laquelle on ne m'a pas dit un seul mot ? Qu'elles ne soient, si l'on veut, qu'un tissu d'erreurs, que s'ensuivra-t-il ? Qu'elles ne m'ont point justifié, & que l'auteur d'Émile demeure inexculpable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuse, le punit-on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ses confrères, de citer dans ce dernier ouvrage aucun des sentimens qu'ils censurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

MAIS excité sous main par d'autres gens, il fait le prétexte

qu'on lui présente ; sûr, qu'en criant à tort & à travers à l'impie, on met toujours le peuple en fureur, il sonne après-coup le tocsin de Motiers sur un pauvre-homme pour s'être osé défendre chez les Genevois, & sentant bien que le succès seul pouvoit le sauver du blâme, il n'épargne rien pour se l'assurer. Je vis à Motiers, je ne veux point parler de ce qui s'y passe, vous le savez aussi bien que moi ; personne à Neuchâtel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient, gémissent ; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuse sur les ordres de la Classe. Mais supposons-les exécutés par des voies légitimes ; si ces ordres étoient justes, comment avoit-il attendu si tard à le sentir ? Comment ne les prévenoit-il point lui-même que cela regardoit spécialement ? Comment, après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à reprendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi son paroissien, dans plusieurs visites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu son zèle pastoral ? Voudroit-il qu'on le prit pour un imbécille, qui ne fait voir, dans un Livre de son métier, ce qui y est, que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injustes, pourquoi s'y soumettoit-il ? Un Ministre de l'Évangile, un Pasteur doit-il persécuter par obéissance un homme qu'il fait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en Consistoire est une peine ignominieuse, un affront cruel pour un homme de mon âge, sur-tout dans un village, où l'on ne connoît d'autres matières consistoriales que des admonitions sur les mœurs ? Il y a dix ans que je fus dispensé à Genève de paroître en Consistoire dans une occasion beaucoup plus légitime, & ce que je me reproche presque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'est pas étonnant que l'on connoisse à Genève des bien-séances que l'on ignore à Motiers.

JE ne fais pour qui M. de Montmollin prend ses lecteurs quand il leur dit qu'il n'y avoit point d'inquisition dans cette affaire ; c'est comme s'il disoit qu'il n'y avoit point de Consistoire : car c'est la même chose en cette occasion. Il fait entendre, il assure même qu'elle ne devoit point avoir de suite temporelle : le contraire est connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne fait qu'en

surprenant la religion du Conseil d'État, on l'avoit déjà engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi? Le pas nécessaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi de nouvelles remontrances au Conseil d'État auroient fait le reste; on s'y étoit engagé, & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réussir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin? Craint-il que je ne me présente pour communier de sa main. Qu'il se rassure. Je ne suis pas aguerrri aux communions, comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces estomacs dévots toujours si prêts à digérer le pain sacré: le mien n'est pas si robuste.

IL dit qu'il n'avoit qu'une question très-simple à me faire de la part de la Classe. Pourquoi donc en me citant ne me fit-il pas signifier cette question? Quelle est cette ruse d'user de surprise, & de forcer les gens de répondre à l'instant même sans leur donner un moment pour réfléchir? C'est qu'avec cette question de la Classe dont M. de Montmollin parle, il m'en réservoir de son chef d'autres dont il ne parle point, & sur lesquelles il ne vouloit pas que j'eusse le temps de me préparer. On fait que son projet étoit absolument de me prendre en faute, & de m'embarasser par tant d'interrogations captieuses, qu'il en vint à bout. Il fa voit combien j'étois languissant & foible. Je ne veux pas l'accuser d'avoir eu le dessein d'épuiser mes forces: mais quand je fus cité j'étois malade, hors d'état de fortir, & gardant la chambre depuis six mois. C'étoit l'hiver, il faisoit froid, & c'est pour un pauvre infirme un étrange spécifique qu'une séance de plusieurs heures, debout, interrogé sans relâche sur des matières de Théologie, devant des anciens, dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre. N'importe; on ne s'informa pas même si je pouvois fortir de mon lit, si j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter; on ne s'embarassoit pas de cela. La charité pastorale, occupée des choses de la foi, ne s'abaisse pas aux terrestres soins de cette vie.

VOUS savez, Monsieur, ce qui se passa dans le Consistoire en mon absence, comment s'y fit la lecture de ma lettre, & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-

dessus vous viennent de la bonne source. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre, & que s'étant fait Commissaire de la Classe pour solliciter l'affaire, il redevienne aussitôt Pasteur pour la juger? *J'agissois*, dit-il, *comme Pasteur, comme chef du Consistoire, & non comme représentant de la vénérable Classe.* C'étoit bien tard changer de rôle après en avoir fait jusqu'alors un si différent. Craignons, Monsieur, les gens qui font si volontiers deux personnages dans la même affaire. Il est rare que ces deux en fassent un bon.

IL appuie la nécessité de sévir sur le scandale causé par mon Livre. Voilà des scrupules tout-nouveaux qu'il n'eut point du temps de l'*Émile*. Le scandale fut tout aussi grand pour le moins : les gens d'Église & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brailloit, on m'insultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raisons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêcherent pas alors de m'admettre. Son zèle, suivant le précepte, prend toutes les formes pour agir selon les temps & les lieux. Mais qui est-ce, je vous prie, qui excita dans sa Paroisse le scandale dont il se plaint au sujet de mon dernier livre? Qui est-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par soi-même & par des gens apostés? Qui est-ce, parmi tout ce peuple si faiblement forcé, qui auroit su que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conseil de Genève m'avoit condamné à tort, si l'on n'eût pris soin de le leur dire, en leur peignant ce singulier crime avec les couleurs que chacun fait? Qui d'entre eux est même en état de lire mon livre & d'entendre ce dont il s'agit? Exceptons, si l'on veut, l'ardent satellite de M. de Montmollin, ce grand Maréchal qu'il cite si fièrement, ce grand Clerc le Boirude (144) de son Église, qui se connoit si bien en fers de chevaux & en livres de théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun & sans épeller une ligne entière; quel autre des ameutés en peut faire autant? En entrevoyant sur mes pages les mots d'*Évangile* & de *Miracles*, ils auroient cru lire un livre de dévotion, & me sachant bon-homme, ils auroient dit : que

(144) Voyez le Lutrin.

Dieu le bénisse, il nous édifie. Mais on leur a tant assuré que j'étois un homme abominable, un impie qui disoit qu'il n'y avoit point de Dieu, & que les femmes n'avoient point d'ame, que, sans songer au langage si contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : c'est un impie, un scélérat, c'est l'Antechrist, il faut l'excommunier, le brûler. On leur a charitablement répondu : sans doute; mais criez & laissez-nous faire; tout ira bien.

LA marche ordinaire de Messieurs les gens d'Église me paroît admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence sur tout scandale, ils excitent le scandale sur tel objet qu'il leur plaît; & puis en vertu de ce scandale, qui est leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi se rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, sans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappelez-vous le conte de ce chirurgien dont la boutique donnoit sur deux rues, & qui sortant par une porte estro-
ploit les passans, puis rentroit subtilement, & pour les panser res-
forçoit par l'autre? Voilà l'histoire de tous les Clergés du monde, excepté que le chirurgien guérissoit du moins ses blessés, & que ces Messieurs, en traitant les leurs, les achevent.

N'ENTRONS point, Monsieur, dans les intrigues secrettes qu'il n'est pas permis de mettre au grand jour. Mais si M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Classe ou faire l'acquit de sa conscience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays? Pourquoi ces prédications violentes? Pourquoi ces conciliabules? Pourquoi tant de fots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace? Tout cela n'est-il pas notoire au public? M. de Montmollin le nie; & pourquoi non, puisqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Consistoire? Moi, j'en vois trois, si je ne me trompe. D'abord celle de son Diacre, qui n'étoit-là que comme son représentant; la sienne ensuite qui formoit l'égalité; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les suffrages. Trois voix à lui seul, ç'eût été beaucoup, même pour absoudre;

il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir; où étoit le mal? M. de Montmollin étoit trop heureux que son Consistoire, plus sage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Classe, avec ses confrères, avec ses correspondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit; j'ai vivement poursuivi la chose; mon Consistoire n'a pas jugé comme moi; il a absous Rousseau contre mon avis. Ce n'est pas ma faute; je me retire; je n'en puis faire davantage sans blesser les Loix, sans désobéir au Prince, sans troubler le repos public; je suis trop bon Chrétien, trop bon Citoyen, trop bon Pasteur pour rien tenter de semblable. Après avoir échoué, il pouvoit encore avec un peu d'adresse conserver sa dignité; & recouvrer sa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'est pas si sage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à se vanter, il ne peut quitter la partie; il dit en Classe qu'il n'est pas sans espoir de la renouer, il le tente dans un autre Consistoire: mais, pour se montrer moins à découvert, il ne la propose pas lui-même, il la fait proposer par son Maréchal, par cet instrument de ses menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé? Ce n'est pas que M. de Montmollin ne soit fin: mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des sottises quand il se livre à sa passion.

CETTE ressource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ses efforts s'arrêtent-là. Point du tout. Dans l'assemblée suivante de la Classe il propose un autre expédient, fondé sur l'impossibilité d'é luder l'activité de l'Officier du Prince dans sa paroisse. C'est d'attendre que j'aie passé dans une autre, & là de recommencer les poursuites sur nouveaux frais. En conséquence de ce bel expédient les sermons emportés recommencent; on met de rechef le peuple en rumeur; comptant, à force de désagréments, me forcer enfin de quitter la paroisse. En voilà trop, en vérité, pour un homme aussi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de son Corps.

MA

MA lettre s'allonge beaucoup, Monsieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois-je ? Seroit-ce l'abrégé que d'en multiplier les formules ? Laissons à M. de Montmollin le plaisir de dire dix fois de suite : *Dinazarde, ma sœur, dormez-vous ?*

JE n'ai point entamé la question de droit ; je me suis interdit cette matière. Je me suis borné dans la seconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par son devoir ; mais qu'il a, selon l'usage, fait servir Dieu d'instrument à ses passions. Or, jugez si, pour de telles fins, on emploie des moyens qui soient honnêtes, & dispensez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

DANS la première partie de ma lettre je rapporte des faits opposés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de se ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'est passé. De ces assertions contraires de sa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux est un menteur, & j'avoue que cette conclusion me paroît juste.

• EN voulant finir ma lettre & poser sa brochure, je la feuillette encore. Les observations se présentent sans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant comment passer ce que j'ai dans cet instant sous les yeux : *Que feront nos Ministres ; se disoit-on publiquement ? Défendront-ils l'Évangile attaqué si ouvertement par ses ennemis ?* C'est donc moi qui suis l'ennemi de l'Évangile, parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'avilisse ? Eh ! que ses prétendus défenseurs n'imitent-ils l'usage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & justes, que n'en laissent-ils ce qui ne sert de rien à personne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit osé dire ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau, ne séviroit-on pas contre lui ? Non assurément ; j'ose le croire pour l'honneur de cet État. Peuples de Neuchâtel, quelles seroient donc vos franchises, si, pour quelque point qui fourniroit matière de chicane aux Minis-

tres, ils pouvoient pourfuivre au milieu de vous l'auteur d'un *factum*, imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour sa défense en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choisi pour vous imposer en moi ce nouveau joug ; mais serois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, si j'y laissois, par mon exemple, une servitude que je n'y ai point trouvée ?

M. Rousseau, nouveau Citoyen, a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens Citoyens ? Je ne réclame pas même ici les leurs ; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, & comme simple étranger. Le correspondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correspondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges, est un singulier raisonneur, ce me semble. Je veux avoir, selon lui, plus de privilèges que tous les Citoyens, parce que je résiste à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen. Pour m'ôter le droit de défendre ma bourse contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire : *Vous êtes plaisant de ne vouloir pas que je vous vole ! Je volerois bien un homme du pays, s'il passoit au lieu de vous.*

REMARQUEZ qu'ici Monsieur le Professeur de Montmollin est le seul Souverain, le seul Despote qui me condamne, & que la Loi, le Consistoire, le Magistrat, le Gouvernement, le Gouverneur, le Roi même, qui me protègent, sont autant de rebelles à l'autorité suprême de Monsieur le Professeur de Montmollin.

L'ANONYME demande *si je ne me suis pas soumis, comme Citoyen, aux Loix de l'État & aux usages ;* & de l'affirmative, qu'assurément on ne lui contestera pas, il conclut que je me suis soumis à une Loi qui n'existe point, & à un usage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi existe à Genève ; & que je me suis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainsi donc la Loi qui existe à Genève, & qui n'existe pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la suit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans

une agréable position. C'étoit sans doute dans un de ses momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raisonnement-là.

IL plaifante à-peu-près sur le même ton dans une note sur l'offre (144) que je voulus bien faire à la Classe, à condition qu'on me laifsât en repos. Il dit que c'est se moquer, & qu'on ne fait pas ainfi la loi à ses supérieurs.

PREMIÈREMENT, il se moque lui-même quand il prétend qu'offrir une fatisfaction très - obféquieufe & très-raisonnable à gens qui se plaignent, quoiqu'à tort, c'est leur faire la loi.

MAIS la plaifanterie est d'avoir appellé Messieurs de la Classe mes supérieurs, comme si j'étois homme d'Église. Car qui ne fait que la Classe ayant juridiction sur le Clergé seulement, & n'ayant au surplus rien à commander à qui que ce soit, ses membres ne font, comme tels, les supérieurs de personne (145)? Or, de me traiter en homme d'Église est une plaifanterie fort déplacée à mon avis, M. de Montmollin fait très-bien que je ne suis point homme d'Église, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

ENCORE quelques mots sur la lettre que j'écrivis au Consistoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de commentaires sur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je passe en revue ceux qui me regardent; l'examen ne sera pas long.

COMMENT répondre, dit-il, à des questions qu'on ignore?

(144) Offre dont le secret fut si bien gardé, que personne n'en fut rien que quand je la publiai, & qui fut si malhonnêtement reçue, qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponse. Il fallut même que je fiffé redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

[145] Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, si on lui supposoit assez d'arrogance pour vouloir sérieusement donner à Messieurs de la Classe quelque supériorité sur les autres sujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces supérieurs prétendus ne signoient qu'après tous les autres Corps.

E e e i j

Comme j'ai fait; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de questionner.

UNE foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publie pas dans toute l'Europe.

ET pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publieroit-elle pas dans toute l'Europe ?

REMARQUEZ l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire son sentiment quand on lui en prête d'autre; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

CELUI qui erre en Chrétien redresse volontiers ses erreurs. Plaisant Sophisme !

CELUI qui erre en Chrétien ne fait pas qu'il erre. S'il redressoit ses erreurs sans les connoître, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne seroit plus errer en Chrétien.

EST-CE s'appuyer sur l'autorité de l'Évangile que de rendre douteux les miracles? Oui, quand c'est par l'autorité même de l'Évangile qu'on rend douteux les miracles.

ET d'y jeter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant sur l'Évangile, on prouve que ce ridicule n'est que dans les interprétations des Théologiens ?

JE suis sûr que M. de Montmollin se félicitoit ici beaucoup de son Laconisme. Il est toujours aisé de répondre à de bons raisonnemens par des sentences ineptes.

QUANT à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre chose, sinon que la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.

PRENEZ garde, Monsieur le Professeur; ou vous n'entendez pas le Latin (146), ou vous-êtes un homme de mauvaise foi.

(146) La preuve que M. le Professeur entend le Latin, c'est qu'après avoir très-bien traduit de François en Latin cet adage nouveau : *d'autres temps, d'autres mœurs*, il le traduit non moins correctement de Latin en François

Ce passage , *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur* , ne signifie point du tout , comme vous prétendez , que *la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles*.

AU contraire , il signifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie sur les miracles est peu solide*. Ce sens se rapporte fort bien au passage de Saint-Jean , qu'il commente , & qui dit de Jesus que plusieurs crurent en lui voyant ses miracles , mais qu'il ne leur confioit point pour cela sa personne , *parce qu'il les connoissoit bien*. Pensez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi ?

NE croiroit on pas entendre M. Rousseau dire dans sa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devoit lui dresser des statues pour son *Émile* ? Notez que cela se dit au moment , où , pressé par la comparaison d'*Émile* & des Lettres de la Montagne , M. de Montmolin ne fait comment s'échapper. Il se tire d'affaire par une gambade.

S'IL falloit suivre pied-à-pied ses écarts , s'il falloit examiner le poids de ses affirmations , & analyser les singuliers raisonnemens dont il nous paye , on ne finiroit pas , & il faut finir. Au bout de tout cela , fier de s'être nommé , il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi se vanter. Quand une fois on a pris son parti sur certaines choses , on a peu de mérite à se nommer.

POUR vous , Monsieur , qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche , nommez-vous puisqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous est dû : montrez-leur le digne Avocat de la cause juste , l'historien de la vérité , l'apologiste des droits de l'opprimé , de ceux du Prince , de l'État & des Peuples , tous attaqués par lui dans ma personne : mes défenseurs , mes protecteurs sont connus : qu'il montre à son tour son anonyme & ses partisans dans cette affaire : il en a déjà nommé deux , qu'il acheve. Il m'a fait bien du mal , il vouloit m'en faire bien

pour l'intelligence de ses lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ses lettres , pouvoit-il plus heureusement choisir ?

davantage ; que tout le monde connoisse ses amis & les miens :
Je ne veux point d'autre vengeance.

RECEVEZ, Monsieur, mes tendres salutations.

J. J. ROUSSEAU.

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.

N^o. XIII.

REMARQUES

QUI M'ONT ÉTÉ FOURNIES.

MON ami du Peyrou, faiseur de *libelle* ! lui trompette de *calomnies*, de *faits faux & trouvés* ! un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'ame assez noire pour outrager & persécuter injustement & calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la Religion ! De grace, qu'avez-vous fait ? de quoi s'agit-il ? Le libelle est la lettre de Goa, & l'accusateur est M. le Pasteur de Motiers. Ah ! je respire ; le mal n'est pas si grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa, dans laquelle je n'ai trouvé qu'un exposé simple de faits attestés par des titres respectables, sans injures, sans qualifications. M. le Pasteur a pris peut-être pour une épigramme le beau titre d'*homme de Dieu* : félicitons-le de cette humilité ; s'il commence à s'apprécier, il n'y a plus à désespérer de lui. Comment n'a-t-il pas senti combien vous l'avez menagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puisqu'il le souhaite. Le tableau intéressera par un singulier contraste. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouissant de l'estime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout état & libre de toute prévention d'enfance ou de famille, qui s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du gouvernement, prend

généreusement la plume en faveur de tous les Citoyens , dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rousseau. On verra , dis-je , en opposition un Ministre du Dieu de charité & de paix , repandant les injures les plus grossières , & qui prétend réfuter un ouvrage tout appuyé sur des titres publics , sans en présenter lui-même d'autre que sa propre déclaration. Vous allez lui répondre , sans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux est le faiseur de libelle , l'homme faux , le menteur : dès long-temps vos réputations sont faites. En lisant cette prétendue réfutation , j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous userez à votre gré : les voici.

DEMANDEZ , je vous prie , à M. le Pasteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa est sous le titre de Neufchâtel (147) : veut-il dire par-là que Neufchâtel & Goa sont synonymes ? Cela lui plairoit fort , sans doute : ou bien a-t-il voulu , par cette petite ruse , & à la faveur de ce faux titre , faire croire au public que son écrit a aussi été imprimé à Neufchâtel ; & avec permission ? Mais tout le monde sait qu'il l'a vainement sollicitée , & qu'il a fallu s'adresser ailleurs.

DEMANDEZ-LUI encore si , lorsqu'il parle dans sa dernière lettre de la lecture qu'il a faite en Classe de sa brochure , il a dessein d'insinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais personne n'ignore que la Classe refusa d'y prendre la moindre part , & le laissa se faire imprimer pour son compte particulier.

BIEN des gens croient que M. le Pasteur de Motiers n'est pas l'auteur de cet écrit , dans lequel ils ne voient qu'une satire cruelle contre lui : d'autres , bien instruits du petit tripot de Motiers , assurent que l'ouvrage est de lui , mais limé , corrigé , au-

[147] L'auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignore aussi , mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'est que les exemplaires débités à Neufchâtel ne portent pas le titre de Neufchâtel , titre réservé , sans doute , à ceux destinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire qui , m'ayant été fourni de l'étranger , porte le titre de Neufchâtel.

gmenté par certain Batteleur, petit personnage assez mal famé. Je suis fort tenté de le croire, & je gagerois que le petit homme est l'illustre auquel les dix lettres s'adressent. Il ne sera pas difficile de faire la séparation des métaux : soyez sûr que toutes les vanteries, les éloges de soi-même, les expressions fougueuses, les gros mots sont l'ouvrage du Pasteur, & que les fades plai-fanteries sont du petit homme. Voilà le partage de l'ouvrage entier.

CEPENDANT, si nous en croyons M. le Pasteur, il est obligé, pour l'honneur de la Religion, pour celui de la Classe & pour le sien propre, de prendre la plume. Heureusement voilà son honneur en bonne compagnie : *Je me ferai*, dit-il plus bas, *une règle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte, & à mon caractère personnel* : il vous a tenu parole avec toute la modestie de son double caractère : plus bas il ajoute : *j'imiterai le Divin Maître que je sers, qui ne rendoit point outrage pour outrage*. Ah ! mon ami, quelle copie !

C'EST-LÀ cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité : Vous savez que, depuis ses tracasseries contre Rousseau, il n'a cessé de porter ses passions en chaire. Le scandale en est général parmi les gens censés. Il cherche & réussit, dans la foule ignorante, à exciter les esprits contre Rousseau & contre les quatre estimables anciens qui ont eu la sagesse de lui résister ; il les désigne assez clairement dans ses prônes : averti par ses confrères, repris fortement par ses proches, sa fougue va croissant chaque jour : en voici un trait assez plaisant : M. le Pasteur prêchoit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume sa déclamation contre les objets de son ressentiment ; & voulant plater un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant, à son front* ; mais auparavant, portant avec véhémence la main sur sa tête, il avoit eu soin de bien enfoncer son chapeau.

SUR l'intéressant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoit si bien, vous pourrez lui faire plus d'une question : mais avant toutes choses demandez-lui où & en quoi il est Professeur. C'est en véracité, apparemment ; voici quelques thèses qu'il a soutenues

soutenues à cette occasion. Il assura un jour avec affirmation à M. Petit-Pierre l'ainé, Pasteur à Neufchâtel, que Rousseau lui avoit remis un certain nombre de passages de l'Évangile, qui seroient à justifier l'*Emile*. M. Petit-Pierre souhaita passionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courrier & n'arriverent point : à la générale suivante, M. le Pasteur de Motiers s'excusa de son mieux sur ces retards. Les courriers négligeans avoient porté le paquet à Befançon, & long-temps égaré il venoit de lui être rendu, mais en quittant Motiers, il l'avoit oublié sur son bureau. Là-dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses. Au bout de quelques mois, ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point, M. Petit-Pierre les demanda directement à Rousseau, par une lettre qui existe : celui-ci répondit qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

PRIEZ-LE de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptême ou par la précocité de son esprit, qu'il a été reçu Proposant à treize ans, ainsi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques semaines, à M. Schol, Pasteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci surpris du prodige, en témoigna son étonnement à plusieurs reprises ; mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit, & le croira toujours.

INVITEZ-LE à vous raconter l'histoire dont il régala un matin chez lui, trois militaires, il y a un an : il s'agissoit des Jésuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires, avec ordre de s'adresser à lui, ou à M* *. Pasteur à Lausanne, comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jésuites, ou peut-être quelque autre, a demeuré à Motiers chez le Pasteur un certain temps ; comment & pourquoi il s'en alla ; comment Jean, Cocher de M. le Pasteur, étant à Paris peu de temps après, vit ce Jésuite sur une place en conversation avec un Prince, ou tout au moins un Cordon Bleu : comment le Jésuite, apercevant Jean, l'appella : comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend Pere Jésuite à côté d'un Cordon

Bleu : les choses intéressantes qu'ils se dirent . . . M. le Professeur vous contera tout cela.

UNE pièce curieuse & qu'il ne vous refusera pas , c'est sa réponse au Roi de Prusse qui l'avoit consulté sur la guerre , ainsi qu'il en fit la confidence à feu M. de Travers ; celui-ci , qui étoit un homme vrai , l'a attesté à des personnes de considération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princesses de la Maison Royale de Prusse , entre autres de la Princesse Amélie & du fameux Prince Henri , sur lesquelles il a fait des détails intéressans en plus d'une occasion , & à gens qui s'en souviennent très-bien. Rappelez-lui encore ses modestes confidences à notre ami d'Escherny , quand celui-ci passa l'hiver à Motiers il y a deux ans : comment il lui conta que le Prince Royal de Dannemarck & le Duc de Modene passant autrefois par Neufchâtel , n'y voulurent voir que lui , & s'y arrêtèrent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de son agréable entretien ; comment il lui fit entendre assez clairement que lui Professeur entroit pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui viennent de toutes parts témoigner leur estime à Rousseau ; comment il lui assura que Rousseau , en le nommant son Exécuteur Testamentaire , lui avoit confié l'histoire de sa vie , en le priant d'y ajouter un supplément , & de ne la publier qu'après sa mort ; & comment , par égard pour Rousseau , il attendoit à ce temps-là de faire paroître une réfutation de l'*Émile* & du *Contrat Social* en 10 volumes in-8vo , &c. Demandez - lui qu'il ajoute à tout cela la liste des Grands de la terre avec lesquels il est en correspondance , & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Proposant à treize ans.

QUE dites-vous de sa lettre à son frère de Genève qui commence si plaisamment par ces mots : *Je ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi !* Ce contresens a bien l'air d'une correction du petit-homme , ou peut-être de l'Huissier qui publia la proscription des Lettres de la Montagne. Si M. Rousseau vouloit jaser sur cette lettre , il auroit d'ex-

cellentes choses à vous dire. N'en doutez pas, la lettre est du Pasteur : vous y voyez qu'il n'est pas assez présomptueux que de *priser ses ouvrages*, notamment son sermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modestement une copie à son cher frère, qui paroit ne pas s'en soucier beaucoup : essayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de sa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *Eh bien ? suis-je un intolérant & un persécuteur ?* Et là-dessus il étale toute sa charité, c'est-à-dire, celle que saint Paul prêche aux Corinthiens. Il est très-surprenant en effet que M. le Pasteur de Motiers n'ait pas persécuté Rousseau précisément dans le temps qu'il en parloit par-tout lui-même comme du meilleur Chrétien de sa Paroisse : vingt personnes, & de mise, attesteront ce propos du Pasteur, s'il le souhaite.

SANS contredit, c'est le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note sur le très-bon propos d'une Dame ; mais il n'y a que M. le Pasteur qui puisse attester une promesse de ne plus écrire que certainement Rousseau ne lui fit jamais : c'est apparemment sur cette promesse qu'il l'admit à la Communion ; cependant oubliant bientôt, l'un & l'autre, cet engagement formel, Rousseau ne tarda pas à écrire sa lettre à l'Archevêque de Paris, & M. le Pasteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

AVEZ-VOUS fait attention à cette note ? *J'avoue*, dit le véridique Pasteur, *que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. Rousseau a bien voulu faire de moi, &c.* Voilà sa réponse au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponse vaut mieux que celle du petit homme. A cette occasion demandez à M. le Pasteur si les Lettres de la Montagne le scandalisèrent d'abord, comme de raison ; s'il le témoigna d'abord à Rousseau ; s'il le reprit, le censura, comme cela étoit juste, lui qui étoit son Pasteur ; comment il vécut avec lui dès la publication de ce livre & longtemps après. Demandez aussi tout cela à Rousseau, & vous apprendrez des détails qui vous amuseront.

JE ne puis m'empêcher de placer ici une circonstance dont le simple récit seroit, à mon gré, la meilleure réponse à faire à tout l'écrit de M. le Pasteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci souhaita & proposa sans succès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de Rousseau, projetée dans ce pays, & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient comprises. N'est-il pas plaisant que le Pasteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer Rousseau, comme auteur des livres contraires à notre Sainte Religion, & qui vient de faire imprimer de si belles choses pour la *défense de la vérité*, soit précisément le même qui, peu de mois auparavant, souhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuse & belle édition de ces mêmes *livres contraires à notre Sainte Religion*? Imaginez pour un moment ce Pasteur agréé par les associés, la réimpression se faisant avec succès, & *l'homme de Dieu* voyant mille bons louis de profit net pour sa part, bataillant avec le même zèle en faveur de Rousseau contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

DITES bien à M. le Pasteur que cette *Dame très-sensée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raison; & que c'étoit certainement Rousseau qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit: depuis long-temps il ne devoit plus s'y tromper.

IL est bon de vous prévenir que lorsque M. le Pasteur de Motiers parle dans ses lettres des notables de sa Paroisse, des bonnes ames de son Église, en un mot de ses partisans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles & femelles, compris le petit homme, lesquels ont de fréquentes conférences sous la présidence de M. le Pasteur: vous jugez bien que Rousseau & les quatre anciens sont traités avec toute la charité apostolique dans ces conférences-là.

UNE compagnie de *défenseurs de la vérité* (parmi lesquels se trouve nécessairement M. le Pasteur de Motiers, car que seroit la vérité sans lui?) qui doivent se montrer pour la cause du Sei-

gneur Jesus, peut faire de très-humbles remontrances au gouvernement sur des livres contraires à la vérité & à la Religion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'est-là toute sa juridiction ; dites bien cela à votre correspondant ; mais demandez-lui en même temps comment après les remontrances de la Classe au sujet de l'*Émile* & la proscription de ce livre à Neufchâtel, comment dis-je, lui défenseur de la vérité & de la cause du Seigneur Jesus, admit à la Communion du Seigneur Jesus, l'auteur de ce livre déclaré impie, abominable, destructeur de la Religion du Seigneur Jesus ; comment il se déclara au contraire le défenseur du livre & de l'auteur, en Classe, dans son Consistoire & en public ; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les ressorts incompréhensibles de ce changement. Cependant M. le Pasteur de Motiers vous dit de très-bonne foi : *tandis que M. Rousseau n'a point troublé l'Église, la compagnie s'est tue ; je n'ai rien dit aussi de mon côté.* Cet étrange propos est certainement du petit homme, puisque nous venons de voir des remontrances faites par la Classe en 1762, au sujet de l'*Émile*, & ce livre pros crit par le Magistrat de Neufchâtel. Ce seroit ici la place de dire à M. le Pasteur de Motiers que le trouble de son Église, s'il y en a, vient de lui, de lui seul. Il devoit pour les Lettres de la Montagne agir comme il fit pour l'*Émile*, puisque le premier de ces livres n'est que l'explication adoucie & justificative du second ; ou bien il devoit penser lors de l'*Émile*, comme il a fait à l'égard des Lettres de la Montagne. Que lui donc, & ses confrères qui pensent comme lui, soient bien convaincus, que les troubles qui n'ont cessé de désoler l'Église Chrétienne, sont l'effet nécessaire d'un prétendu zèle qui change selon les circonstances, & plus encore des passions fatales attachées à leur état ; que l'Église verra ces troubles se perpétuer aussi longtemps qu'il y aura sur la terre des théologiens qui ne seront pas les maîtres de tout.

REMARQUEZ-VOUS comment à chaque pas M. le Pasteur de Motiers tâche de greffer ses intérêts sur ceux de la Classe ? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offensive & défensive

entre elle & lui : assurez-le très-positivement, qu'il combat gratuitement pour la Classe; qu'elle n'a point avoué son écrit; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour son défenseur, & qu'elle est trop sage pour prendre la moindre part à sa mauvaise querelle.

ON vous renvoie à l'examen des registres du Conseil d'État pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout temps*. Je suis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération & de feuilleter pour cela les registres du gouvernement aux années 1724, 1726, 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'EST vraisemblablement le petit homme qui vous renvoie si joliment la balle, à propos de la plaisante méprise de l'Huissier. Il faut avouer que l'honneur du Magistrat de Neuchâtel que vous n'attaquâtes jamais, est défendu par main de maître : car pour M. le Pasteur, il n'est pas probable qu'il cherche à faire sa cour à un Magistrat qui n'a pas seulement voulu lire son manuscrit.

AU moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Pasteur a l'ame si bonne qu'il vous *pardonne sincèrement* : vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ses lettres; mais il a oublié d'ajouter que c'est pour l'amour du Seigneur Jesus *son divin maître, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage*, comme il l'assuroit dans sa première lettre.

AVEZ-VOUS compris le jargon du petit homme sur les mystères ou les secrets du sanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit-il, *quand il est question de l'Évangile & de l'édification de l'Église*; & cependant depuis la résolution de la Classe, M. le Pasteur de Moriers, ami & défenseur de Rousseau, cesse tout-à-coup de le voir; il ne lui fait pas même savoir, tout simplement par un oui, ou un non, quel étoit le sort de son offre à la Classe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puisqu'il s'étoit chargé de le présenter; en sorte que, sans la cuisinière de M. le Pasteur, Rousseau auroit ignoré jusqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui destinoit. Mais à propos de mystère, &

pour être bien persuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire; demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers, en lui promettant le secret, une copie fidelle d'un manuscrit fameux qui garde soigneusement l'*incognito* depuis sa naissance, & qui contient la discipline ou les constitutions du Sanctuaire : il est bon de vous dire que dans plus d'une occasion la Classe a tenté de faire usage de cette discipline ténébreuse contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repoussées par le gouvernement, qui plus d'une fois a sommé les Ministres de montrer, de publier même ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru; ils le produiront moins que jamais aujourd'hui que le sort des constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonspects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Ministres s'étendent sur les Citoyens d'un État où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement; qu'un Citoyen qui refusoit d'être ancien d'Église devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c.? Le tout *ex Cathedra*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

LE prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête que par *qui pro quo* il s'en prend à vous, tandis que c'est le gouvernement qui, par un Arrêt *ad hoc*, a déclaré ce droit nul, de toute nullité. Priez-le au nom de tous les citoyens de vous indiquer les Constitutions Ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi, c'est-à-dire, sur les sentimens de chaque citoyen. Les Constitutions Ecclésiastiques de cet État sont entre les mains de tout le monde; c'est un grand nom donné à un petit objet; elles ont été, dans tous les temps, l'ouvrage des seuls gens du Prince, sans que les gens d'Église y aient jamais eu la moindre part; il y

a même aujourd'hui une commission nommée par le gouvernement & composée uniquement de Conseillers d'État pour travailler à la réforme de ces Constitutions : & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inspection sur la foi des citoyens que M. le Pasteur de Motiers voudroit attribuer à la Classe, demandez-lui si, par Constitutions Ecclésiastiques, il n'entend point, peut-être, quelques statuts ténébreux compilés sourdement par la compagnie des Pasteurs ou par le Colloque du Val-de-Travers, & assurez-le que de tels statuts ne feront pas plus loi dans ce pays, que les Constitutions des Jésuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos Ministres sont trop fages pour s'imaginer qu'on les laissera tranquillement disposer entre eux des franchises des citoyens. Chaque fois qu'ils l'oseront tenter, on saura s'en tenir aux statuts du maître, & c'est avec lui que M. le Pasteur de Motiers courra le risque d'avoir affaire, quand il voudra s'arroger une autorité qui constitue précisément l'affreuse Inquisition : c'est apparemment le petit homme qui a voulu la définir ; car on ne fait ce qu'il veut dire : l'Inquisition ne se borne point aux faits cachés ; au contraire, plus ils sont publics & plus elle s'en mêle.

SUR l'histoire que l'auteur fait il est juste, comme il le souhaite lui-même, d'en appeler au témoignage de Rousseau ; vous ne feriez pas mal de demander aussi celui de M. Guyenet, Lieutenant du Val-de-Travers.

C'EST apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note : *on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs*, en parlant de la Classe ; il imagine que les Ministres ont-ici l'autorité qu'il avoit, lui, sur les histrions de la H*** ; il se trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Classe connoît trop bien l'heureuse constitution de l'État pour prétendre être la supérieure du moindre des Citoyens ; elle n'a pas la plus légère autorité, hormis sur ses propres membres, qui portent quelquefois la peine de son pouvoir. La compagnie des Pasteurs est si justement subordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modestes Ministres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple

ple sur-tout, le renoncement au monde, le désintéressement, l'obéissance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'État : si elle en est un aujourd'hui, c'est par une intrusion très-moderne : tout le monde fait qu'au premier traité d'association des Corps de l'État, à la fin du siècle passé, la Classe pria très humblement qu'on l'admit à la signature de l'acte d'union : que ses députés signèrent modestement à la queue de tous les autres ; voilà son unique titre : mais à la première occasion les Ministres s'emparèrent, selon l'usage, des premières places, & signèrent à la tête de tous les Corps. Les Consistoires sont les seuls supérieurs spirituels ; leur autorité a les bornes prescrites dans l'Arrêt du gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité est toute subordonnée à celle de la Seigneurie.

AVEZ-VOUS aperçu de la fermentation à Neufchâtel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons vous & moi avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie ; nous avons vu ce livre recherché, dévoré, & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même à cette occasion, que si quelques personnes s'échauffèrent contre ce livre, ce furent précisément celles qui ne l'avoient pas lu : la même chose arriva lors de l'*Émile*.

LE langage que M. le Pasteur de Motiers prête à son correspondant anonyme, n'est-il pas traduit mot à mot du Moine Bernard, prêchant la Croisade ? Compter que l'anonyme est le petit homme : car quand il est en prison chez des Moines, il leur fait aussi des sermons à douze sols pièce ; le tout pour se défennuyer.

REMARQUEZ, je vous prie que M. le Pasteur ne nie pas que la Classe fulmina contre Rousseau une sentence d'excommunication ; il se contente seulement de dire : *je ne sais où l'auteur a puisé ce qu'il ose avancer* : cette manière de paroître nier une chose que l'on fait être véritable, sans cependant oser la nier expressément, se trouve dans les élémens de Foyola, & dans des décisions d'auteurs graves : mais j'ignorois qu'elle convint à un Pasteur, à un dé-

enseur de la vérité. Il ajoute un moment après que *la Classe connoît les bornes de sa juridiction spirituelle.* La juridiction spirituelle de la Classe ! Dieu nous soit en aide ! Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille juridiction ; car M. le Pasteur de Motiers fait très-bien que la Classe n'a pas la plus petite juridiction, ni spirituelle, ni temporelle sur les citoyens. Qu'elle dispose de ses membres ; qu'elle les dirige à son gré, peu nous importe ; ce mal n'est que pour elle & pour eux ; & dites à M. le Pasteur que, si des Consistoires ont demandé des directions à la Classe, ce n'est que par égarement, puisqu'ils ne doivent en recevoir que du gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du 2 Avril le leur apprend si bien.

Il est faux, absolument faux que la Classe prit en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureusement M. le Pasteur. Pour le coup la négative est formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'auteur ce qu'il entend par *prendre en objet* ? Vous n'avez pas dit que la Classe prit en objet, mais simplement que la Classe, *fort sagement pour elle, supprima cette sentence irrégulière sur la lettre anonyme qui lui fut adressée vraisemblablement par un de ses membres* ; ce qui veut dire que cette lettre produisit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'est plus vrai. On ne délibéra pas sur son contenu, sans doute : mais fut-elle présentée à l'assemblée ? étoit-elle connue des Ministres opinans ? Fut-elle lue, soit tout haut, soit tout bas ? voilà de quoi il s'agit : vous voyez sur quoi roule la grosse négative de M. le Pasteur. Vous pourriez ajouter que c'est une fatalité que la Classe ait été détournée de sa première résolution par cette lettre, sans laquelle le désordre auroit été si grand & les loix fondamentales tellement blessées, que le Souverain, aux cris des Corps & de tous les citoyens, auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède, & qu'on auroit, sans doute, saisi cette occasion de rétablir les choses dans leur premier état ; chacun auroit été remis à sa place, & certainement la Classe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Pasteur de Motiers n'avoit pas espéré d'acquiescer

deux voix en Consistoire , auroit-il choisi l'instant de cette tracas-
 ferie pour l'élection de deux nouveaux anciens , sur l'obéissance
 aveugle & toute neuve desquels il avoit droit de compter : il aura
 pour agréable qu'on lui fasse remarquer combien sa charité , si
 étendue en toute occasion , fut courte en celle-ci à l'égard de ses
 deux élus , auxquels il imposoit ainsi , pour leur coup d'essai , la
 tâche de juger du Christianisme de Rousseau , & de le condamner
 sur la parole de leur conducteur spirituel. Il auroit pu nous con-
 ter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour sur
 les menées dont il parle , & desquelles il seroit plus prudent à
 lui de ne pas parler du tout. Personne mieux que lui , par exem-
 ple , ne pouvoit nous apprendre qu'il invita pressément tous
 les anciens à se rendre de très-bonne heure chez lui le Diman-
 che 24 Mai, avant le sermon du matin , à cause des choses im-
 portantes qu'il avoit à leur communiquer ; que là il les endoctrina
 sans mesure pour les indisposer contre Rousseau ; que l'heure du
 sermon fut retardée par la longueur d'un enseignement d'autant
 moins sec qu'il fut amplement arrosé ; que pour prémunir les
 anciens contre la vigueur avec laquelle il savoit que M. le Châ-
 telain défendoit Rousseau contre l'oppression , il leur dit que ce
 Magistrat étoit cruellement embarrassé par une lettre qu'il avoit
 reçue de Mylord en faveur de Rousseau , voulant leur insinuer
 par-là que M. le Châtelain n'agiroit que par déférence pour
 Mylord & contre ses propres sentimens ; à quoi il ajouta , pour
 achever de les encourager à jouer des poings , que pour lui rien
 ne pouvoit le détourner de son dessein , dut-il perdre sa place &
 se voir séparer de son cher troupeau , &c. Les débris indiscrets
 des bouteilles & des verres étoient encore sur la table , lorsqu'au
 sortir du sermon M. le Châtelain avec tout le Consistoire s'assem-
 bla dans la maison du Pasteur : celui-ci fit des merveilles contre
 Rousseau dans cette assemblée ; il perora avec toute la chaleur
 qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici ,
 lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux anciens ,
*sous les yeux de l'Officier du Prince , si jamais il les avoit gênés
 dans leurs opinions* , qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui ré-
 pondit mille douceurs : mais il est plus vrai encore que M. le

Justicier Bezencenet , l'un des anciens , lui répliqua *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux , il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changât de maxime*. On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Pasteur.

ENCORE un écart du petit homme au bas de la même page : selon lui vous accusez *faussement* M. le Pasteur *d'avoir dit en Confistoire que Rousseau est l'Antechrist* : ce petit homme-là ne fait pas lire apparemment ; car pourquoi mentiroit-il lui-même avec si peu d'adresse pour se donner le plaisir de vous accuser de mensonge ? En parlant des anciens vous dites simplement : *on leur répéta que Jean-Jacques Rousseau étoit l'Antechrist* : mais vous ne dites pas un mot du Confistoire , vous ne parlez point de M. le Pasteur , vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce discours : il est cependant très-vrai qu'on leur a dit cela , tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'État , & la perte assurée de nos alliances Helvétiques , si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez , dans le besoin , lui soutenir en face , que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765 , entre huit & neuf heures du matin en présence du Diacre & de six anciens ; & pour enrichir vos preuves par une circonstance de poids , vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet instant une rasade de vin d'absinthe , & que faisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antechrist , il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos sont extravagans & mensongers , il n'y a qu'à les mettre sur le compte du petit homme.

SEROIT-CE M. le Pasteur lui-même , qui dit : *l'Auteur réussit très-bien à faire rire & à se déshonorer* ? Quand vous rapporterez le bruit semé au Val-de-Travers que Rousseau dans son dernier ouvrage disoit que les femmes n'ont point d'ame ; répétez lui que dans les villages de Travers , Couvet , Motiers , Boveresse , Fleurier , on ne parloit que de cela ; cent personnes dans le quartier l'attesteront. Vous avez donc dit la vérité & c'est-là ce que M. le Pasteur appelle se déshonorer ; aussi personne ne soigne son honneur mieux que lui.

AU premier coup-d'œil la septième lettre paroît toute du petit homme ; c'est une déclamation qui sent furieusement le tréteau : cependant plusieurs traits décèlent M. le Pasteur : dites-lui, que si Rousseau a pensé à quitter Motiers dans le temps de ses liaisons avec lui, il n'y pense plus aujourd'hui que ces liaisons sont rompues. Il jette les hauts cris sur votre *témérité* à l'accuser d'avoir annoncé l'excommunication future de Rousseau ; remarquez qu'il ne le nie pas & qu'au lieu de ses expressions favorites, *calomnie, fait faux*, il se borne à vous taxer de *témérité*. Je crains que, quand il s'agira de relever ses discours plus qu'indiscrets, il ne trouve désormais bien des téméraires : il revient encore aux Constitutions Ecclésiastiques dont il s'approprie la manutention : ne cessez pas de lui répéter que les Ministres ne sont que les humbles serviteurs de ces constitutions : que c'est au Prince & à son Conseil d'État à veiller à leur conservation, & à châtier les Pasteurs qui oseront y manquer en voulant s'arroger, en véritables Inquisiteurs, le droit d'inspection sur la foi, & par-là même, sur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de *témérité* un révérend Pasteur, à son exemple, on appelleroit celui de Motiers *téméraire* au premier chef, d'oser soutenir hardiment, & en *séditieux*, ce prétendu droit, au mépris des ordres sacrés d'un Souverain Auguste & respectable à tant de titres, au mépris de la part intéressante que prend à cette affaire Mylord Maréchal notre illustre Gouverneur ; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraîche du gouvernement qui réduit en poudre cette affreuse prétention, au nom seul de laquelle l'ame de tout Citoyen se soulève avec frémissement, mais on ne perd pas ainsi le respect à un Ambassadeur du *Seigneur Jesus*, & il faut se contenter de le renvoyer aux instructions de *son divin Maître*, qui lui ordonne assez expressément d'être soumis aux Puissances supérieures.

VOUS avez vu un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même surprise : en parlant des Constitutions de l'État, l'Auteur dit : *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte ; elles me sont trop précieuses ; MAIS N'Y-A-T-IL PAS AUSSI DES CONSTITUTIONS*

ECCLÉSIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE A SOUTENIR ?
Ce mais n'y a-t-il pas aussi est en effet le langage d'un vrai Patriote, c'est-à-dire, que lorsque vous réclamez les Constitutions de l'État en faveur des Citoyens. M. le Pasteur de Motiers réclame les Constitutions Ecclésiastiques pour lui & ses pairs ; voilà une opposition assez formelle ; & cependant il ajoute avec sa logique ordinaire *que les Constitutions civiles & les Constitutions Ecclésiastiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Constitutions Ecclésiastiques que son état l'oblige à soutenir*, distinctes des Constitutions de l'État, & qu'il place à l'opposite en façon d'équilibre, par son *mais n'y a-t-il pas.* Il ne peut pas être question des Constitutions Ecclésiastiques connues de chacun, & que M. le Pasteur de Motiers n'est pas plus appelé à soutenir que le dernier des Citoyens, vû que ce soin est donné aux seuls Chârelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Constitutions : comptez qu'il s'agit donc ici de Constitutions secrètes que nous ignorons, & je soupçonne que ce n'est autre chose que la discipline olographe & le serment à la Classe ; ce sont des pièces qu'il faut avoir dans votre sac & qui rendront l'énigme claire. Ce soupçon est fortifié par la réponse catégorique que fit dernièrement M. le Diacre lorsqu'on lui signifia l'Arrêt du Conseil d'État, par lequel il lui est ordonné de catéchiser tous les quinze jours dans la Chapelle de Boveresse : sa réponse fut *qu'il respectoit infiniment les ordres du gouvernement, mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Classe.* Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Pasteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Classe, & l'institut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jésuites étoit bien instruit du caractère personnel de M. le Pasteur de Motiers, lorsqu'il lui adressa, il y a quelque temps, les Missionnaires dont je vous ai parlé ; & qu'il est très-probable, comme on l'assure, que M. le Pasteur, déjà membre honoraire étranger de la Société, & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre, ne tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si désormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on

les excusera sans doute , puisqu'ils doivent obéir à l'institut de la compagnie des Pasteurs , & à celui de la compagnie de Jesus , plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de la Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Pasteurs ; plus de Consistoire , plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela , mais qu'il faut sur-tout des Pasteurs véridiques , justes , doux , modérés , humains , sobres , continens & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoute : *Il n'est pourtant question dans les Consistoires , ni de feu , ni de bûcher , ni d'auto-dà-fé.* Demandez-lui s'il a oublié les scandaleux *auto-dà-fé* que nos pères ont eu la patience de souffrir quatre fois l'an dans le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers & que le gouvernement , excité enfin par les abus crians , abolit sagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758 , auquel concoururent deux Conseillers d'État du nom de Montmollin , mais qui n'ont point dégénéré , eux , de leurs ayeux dont les noms respectables occupent les premières places dans nos fastes. C'étoit à la renaissance de tels *Auto-dà-fé* que M. le Pasteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans son Consistoire & dont Rousseau devoit être la première victime. Il paroît que M. le Pasteur n'entend pas l'Espagnol ; dites-lui qu'*Auto-dà-fé* & *inspection sur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le pense.

SUR le récit qu'il fait à sa façon , opposez hardiment le vôtre ; tiré , mot à mot , de la relation de M. le Châtelain au gouvernement , & *si les faits sont déguisés* , c'est avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fusée ; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration.

POUR toute réponse vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention ; si cela ne suffit pas , demandez-lui si *l'Émile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers ; s'il n'étoit pas une action* , &c. Et si , après avoir admis avec transport Rousseau à la Communion , après cette *action* il pouvoit , sans se donner en spectacle , s'acharner ainsi à l'excommunier , après *l'action* des lettres de la Montagne.

RIEN ne m'a plus surpris dans cette brochure, que d'y voir M. le Pasteur de Motiers assez courageux pour entreprendre de justifier son étrange prétention d'une double voix en Consistoire, pour opérer la perte d'un homme, & de quel homme! soyez sûr que le petit homme a travaillé seul tout cet article. Quel galimatias pour prouver qu'une voix prépondérante n'est pas double; qu'une première voix & une seconde voix ne font pas deux voix! en vérité ce petit homme mériterait le fouet par le Régent de la Paroisse pour avoir fait imprimer de pareilles sornettes à l'ombre du *glorieux caractère* de M. le Pasteur du lieu, en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers, le plus vieux des anciens, tandis que quatre autres anciens, avec M. le Châtelain, soutenus d'un Arrêt du gouvernement, déclarent le contraire. Il est bon de remarquer ici que le Pasteur, comme Président du Consistoire, peut opiner tout à son aise, mais que sa voix ne doit être comptée que dans le seul cas d'égalité dans les suffrages des autres assistans; son avis compté pour rien jusqu'alors, devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante; tout autre usage est contraire à l'ordre & à nos loix. Or, dans ce cas-ci, voyons comment M. le Pasteur de Motiers a procédé. Les suffrages du Diacre, du vieux ancien Clerc, & du jeune ancien Jeanrenaud, au nombre de trois, excommunient Rousseau: M. le Châtelain avec les trois anciens Bezencenet, Barrelet & Jeanrenaud l'ainé, au nombre de quatre, l'absolvent; il est clair que celui-ci eut quatre suffrages contre trois. Il est clair encore que le Pasteur n'étoit pas appelé à donner son suffrage, moins encore à prétendre qu'il fût compté, puisqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix; mais il est plus clair encore que le Pasteur, joignant son suffrage à trois autres, a prétendu l'emporter sur quatre: il vouloit s'attribuer deux voix, vû que trois, plus deux, font cinq, & qu'il n'y avoit que cinq qui pussent l'emporter sur quatre.

SI vous deviez répondre ici à M. le Pasteur, vous lui demanderiez si les loix de la plus commune délicatesse lui permettoient d'user du droit de voix *prépondérante* (supposé qu'il existât) pour écraser un homme vertueux, qu'il avoit recherché, prôné, admis, après

Après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ; si cette délicatesse approuvoit son véhément & très-long discours en Consistoire contre Rousseau , & la manière décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de son récit avec celui de M. le Châtelain.

QUI de vous ou de lui mérite le plus de créance sur son reproche aux quatre anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel , & sur la très-bonne réponse des premiers ? Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre anciens : M. le Pasteur ne présente , selon sa coutume ; que sa propre déclaration ; il prétendra , peut-être , qu'elle est *prépondérante* : répondez-lui que , lors même qu'elle seroit soutenue de celle du Diacre , à peine la compteroit-on pour une.

*Levez le masque , homme de ténèbres , audacieux imposteur ; c'est M. le Pasteur de Motiers ; c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : un Ange ne tiendrait pas contre vos noirceurs ; preuve de cela , c'est qu'il ne peut y tenir lui-même : il sent que sa tête s'échauffe ; il ne s'est donc pas aperçu qu'elle étoit déjà brûlante au début de sa première lettre. Quoi qu'il en soit , il faut obéir , mon cher du Peyrou , à une telle sommation , & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur que les trois mots dont il se plaint tant , *auri sacra fames* , lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci , Prébende , Mylord , Rousseau : s'il souhaite un plus grand détail , promettez-lui de le faire insérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet , où tout , jusqu'au mot d'*indisconvenance* , décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.*

LES quatre anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement ; s'ils ont perdu les bonnes grâces de leur conducteur spirituel en n'écoutant pas sa voix , ils ont acquis en échange le suffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne sont pas faits pour aller ensemble : leur sage conduite a mé-

rité les éloges & l'approbation publique du gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuses dans ses ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire, & que M. le Pasteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de son côté; mais il vaut mieux, dit-il, tirer le rideau sur cette scène: il auroit fait mieux encore de le tirer sur toute la pièce. S'il n'étoit retenu par des raisons de prudence il auroit bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse. Cet acte de prudence est assurément fort naturel de sa part. Imitiez-le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rousseau s'étant heureusement rencontrés à Motiers lors de sa citation au Consistoire, s'entretenrent avec quelques anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumière, saisirent bientôt la vérité qu'on leur avoit si cruellement déguisée; si M. le Pasteur souhaite un peu de détail sur ces menées, déclarez-lui qu'on est en état de le contenter.

QUE M. le Pasteur de Motiers se loue dévotement & sans cesse; qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroisse & son collègue, ses deux fidèles & tant dévoués Anciens; mais qu'à de tels éloges il unisse celui de M. le Diacre, qui est un *digne & fidèle Ministre de l'Évangile*, puisqu'il désobéit au Souverain pour obéir à la Classe, & qu'il remplit avec assiduité, avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu, vu qu'il ne fait pas les catéchismes qu'il doit à la Chapelle de Boveresse & pour lesquels il est payé; du reste un honnête-homme, un homme de bien; le trait n'est pas supportable & c'est mal payer son excessive complaisance: si quelque chose peut consoler ce pauvre Diacre, c'est d'avoir vu son éloge précédé par celui du Magistrat & du Clergé de Genève. Mais je ne fais si ces Messieurs en seront fort flattés.

ON croiroit, d'après la note, que le Gouvernement a donné ci-devant gain de cause à la Classe sur les prétentions de la Communauté de Boveresse pour les catéchismes; faites-vous montrer les Arrêts du Conseil d'État du 28 Juin 1762, du 13 Juin 1763;

& du 10 Juin 1765, & vous prendrez une juste idée des assertions de M. le Pasteur de Motiers.

JE ne fais si la Classe lui saura gré de la mettre si souvent en jeu pour étayer sa brochure; il vous oblige à traiter diverses questions qu'il lui eût été plus profitable de laisser dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes sont indifférentes aux Pasteurs de ce pays? Il ne persuadera personne: on fait assez que la privation de ces prébendes est la verge unique & toujours sûre dont le gouvernement se sert pour mettre à la raison les Pasteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaises denrées* dont il se plaint, sont sans doute les émines de moissons des paroissiens étrangers; & dans ce cas l'apostrophe regarde une portion de son cher troupeau; mais dont il exceptera Rousseau, vu le sac de beau froment qu'il en a reçu sans façon; car s'il s'agissoit des grains attachés à sa prébende sur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choses à lui dire: on lui rappelleroit l'Arrêt du Conseil d'État en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet; à l'occasion d'une pareille plainte; Arrêt sur lequel M. le Pasteur, qui certainement entend le Latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le sage conseil que vous donnez dans cette langue à la Classe.

M. le Pasteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire; non plus que son plus vieux & plus cher ancien qui lui servit de Légat, & qui, dans sa mission, eut ordre de sa part de menacer des cinq nobles Corps de l'État M. le Receveur Guyenet: il ne doit pas avoir oublié, sur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

IL faut convenir qu'un sermon de la façon de M. le Pasteur sur la tempérance, même sur celle de la langue, seroit une pièce intéressante. Avant de se plaindre que le secret du Consistoire fut mal gardé, il devoit se rappeler que plus d'une personne en étoit instruite dans sa propre maison; il ne couche pas en joue, sans

doute, M. le Châtelain, qui en informa d'abord le gouvernement auquel il en devoit compte, ni les quatre anciens qui se hâterent de demander une direction au Conseil d'État de qui seul ils devoient la recevoir. Il est tout aussi singulier que M. le Pasteur ne se soit pas apperçu qu'à l'article cinquième de leur serment, les anciens ne promettent le secret que pour les choses qui *devront être secretes*. Il est clair que la matière traitée dans ce Consistoire auroit dû rester secrette pour l'honneur du Pasteur; mais pour celui de l'État & de l'humanité, pour la sûreté des Citoyens, elle devoit bien vite devenir publique, afin que le maître y pourvût comme il l'a fait.

IL a tort de se fâcher du propos que vous lui prêtez, dit-il, gratuitement à l'égard du présent règne : prudent & sage comme il l'est incontestablement, il devoit un peu plus se défier de sa mémoire : tout ce qu'on peut faire pour lui, c'est de rejeter cet étrange propos sur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un souper. En tout cas il ne recusera pas, sans doute, le témoignage d'un de ses confrères, en présence duquel il tint ce propos.

MONSIEUR le Pasteur auroit mieux fait de laisser à d'autres le juste soin de louer sa famille; ses éloges sont sujets à porter malheur; mais le mérite distingué de la famille de Montmollin est au-dessus de cette fatale influence. Oui, sans doute, on se souvient avec plaisir, avec reconnoissance même de plusieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magistrats & d'un grand nombre de Conseillers d'État qui tous ont bien mérité de la patrie; de plusieurs Militaires enfin, qui se sont distingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieusement à la journée d'Hochster avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, sans doute, on se souvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin; on se rappelle avec attendrissement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Pasteur de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Prusse à Utrecht, & qui joignit à une ame vertueuse de belles connoissances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illustres étoient une lumière qui,

toujours suspendue sur la tête de leurs descendans, éclairoit leurs vertus ou leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté quelquefois de souffler cette bougie.

IL paroît cependant très-content de sa conscience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *fera intermédiaire un jour entre lui & moi*. Entre nous, je crois qu'au fond M. le Pasteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence Rousseau & lui, si peu faits pour frayer ensemble dans ce monde, se rencontreront difficilement dans l'autre.

A U T R E L E T T R E

R E L A T I V E

A J. J. R O U S S E A U,

Du 19 Septembre;

Servant de Post-scriptum à celle du 31 Août 1765:

JE n'avois pas tort, Mylord, de vous marquer en achevant ma dernière lettre, qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenseurs de la sainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets; que l'auteur d'un livre, pour n'avoir pas été excommunié, risqueroit d'être assassiné; & que ce feroit un temps de jeûne & de Communion qu'on choisiroit pour une si bonne œuvre ?

LA fermentation parmi le peuple s'étoit bornée à des murmures, à des visions, à des huées, ou à des attentats faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche premier Septembre on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à sanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rousseau. Le len-

demain & les jours suivans ce furent de nouveaux outrages ; si M. Rousseau passoit dans la rue il étoit hué, injurié, poursuivi par la populace ; s'il se promenoit dans la campagne on s'apprétoit à lui tirer dessus, & toutes les nuits on insultoit sa maison. La tranquillité avec laquelle il continua de se promener tous les jours sans cortège & sans armes, parut pourtant en imposer à ces braves, & nul n'osa de jour attenter à sa personne. Mais enfin la nuit du six au sept Septembre, il fut attaqué chez lui durant son sommeil sans ménagement. La Maison où il loge portoit au-dehors les marques des plus grandes violences. Une de ses portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; son mur fut criblé de pierres, on en lança particulièrement une fort grosse à travers la fenêtre de sa cuisine, qui porta le ver jusques dans sa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de son lit ; s'il se fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit assommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choses & en fit le lendemain son rapport au Conseil d'État.

LE même jour la Communauté assemblée par l'ordre du Magistrat ayant appris ce qui s'étoit passé, témoigna froidement qu'elle en étoit fâchée, mais sans donner au surplus aucun ordre pour la sûreté de M. Rousseau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté sur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or, vous savez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient opposés ; qu'ils avoient voulu la faire seuls, & cela précisément à l'heure où la maison qu'occupoit M. Rousseau fut attaquée.

TANDIS que la Communauté de Motiers étoit si tranquille sur les attentats qui se commettoient dans son sein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ses membres & aux vertus de son respectable Pasteur, se conduisoit bien différemment. Vous savez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occasion s'est si avantageusement distinguée, a fait à M. Rousseau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ses membres, dé-

marché dont le gouvernement lui a su gré , & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magistrats. Assemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rousseau, elle lui fit sur le champ une députation de trois de ses Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils sauroient bien le défendre contre quiconque oseroit attenter à sa sûreté, lui offrant en même temps les voitures pour transporter ses effets, & tous les soins nécessaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet fit sur M. Rousseau cette offre si généreuse & si noblement faite, lui dont l'ame est si sensible à tous les procédés honnêtes, & qu'assurément on n'a pas gâté sur ce point.

PÉNÉTRÉ de cette offre, il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voisinage des deux paroisses ne l'empêche de suivre à cet égard son penchant. En attendant, vous serez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut rester parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement, & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'est pas permis à un homme raisonnable, qui fait quelque cas du repos de ses amis, de rester volontairement parmi des furieux toujours prêts à le massacrer.

AU moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du désordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain, qui a cru cette précaution indispensable, deux gardes bien armés, & choisis dans la Communauté de Couvet, ont constamment passé la nuit dans la maison qu'occupoit M. Rousseau, jusques au déménagement complet de ses effets. On ajoute que ce Magistrat, chargé par le gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, & se trouvant, à cause de cela, menacé dans une pasquinade, des mêmes violences exercées contre M. Rousseau, s'est vu obligé, pour sa sûreté, d'avoir aussi des gardes chez lui pendant la nuit, & qu'enfin il a pris le sage parti de quitter Motiers, pour aller établir son domicile à Couvet. Sans

doute que Messieurs du Conseil d'État trouveront bientôt les moyens de rétablir la sûreté publique, & de faire respecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; sans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous se verra forcé à pourvoir à sa défense, & à devenir son propre vengeur.

J'AI l'honneur d'être avec un parfait dévouement & pour la vie, &c.

A Neuchâtel, le 19 Septembre 1765.

S U I T E

D E L'É M I G R A T I O N

D E J. J. R O U S S E A U.

MONSIEUR Rousseau avoit cru trouver dans la Suisse les tranquilles douceurs d'une vie philosophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choisi ce petit coin de l'Univers pour en faire son tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique sembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le pensoit avec lui ; mais un homme, qui se dit Ministre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides, & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du fanatisme.

Nous avons vu qu'au mois de Septembre, quelques coquins du village de Motiers-Travers, où il y avoit eu foire le jour précédent, échauffés sans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Ministre de ce village, s'étoient attroupés devant la maison de M. Rousseau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pierres contre ses fenêtres & dans une gallerie pratiquée le long du bâtiment ; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne se proposoient pas moins que de massacrer M. Rousseau ; celui-ci, éveillé en sursaut, cria au secours. Le Châtelain, qui logeoit

logeoit à quelques pas de-là , accourut accompagné de tous les honnêtes gens qui avoient entendu les cris de M. Rousseau : mais les coquins avoient disparus. Informé de cet événement , le Conseil d'État de Neufchâtel d'abord ordonna les enquêtes les plus sévères , & même promit une récompense pour quiconque lui déceleroit un ou plusieurs complices de l'attentat , déclarant en même temps que la Communauté de Motiers-Travers feroit responsable de tout ce qui pourroit arriver désormais contre la personne ou les biens de cet homme célèbre ; néanmoins il prit le sage parti de se retirer au plutôt dans l'Isle Saint-Pierre , & c'est de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres suivantes , à un des principaux membres du gouvernement.

MONSIEUR,

J'OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de sortir de votre gouvernement & de votre voisinage ; mais avec la consolation d'emporter votre estime & celle des honnêtes gens.

NOUS entrons dans une saison dure , sur-tout pour un pauvre infirme : je ne suis pas préparé pour un long voyage ; mes affaires demanderoient quelque préparation. J'aurois souhaité , Monsieur , qu'il vous eût plu de me marquer si l'on m'ordonnoit de partir sur le champ , ou si l'on vouloit bien m'accorder quelques semaines pour prendre les arrangemens nécessaires à ma situation : en attendant qu'il vous plaise de me prescrire un terme que je m'efforcerai même d'abrégé , je supposerai qu'il m'est permis de séjourner ici jusqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presque indispensable , est que , sur des indices que je crois sûrs , je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

JE voudrois être sûr , Monsieur , que ma visite ne vous déplairoit pas : quelques précieux que me soient les momens en cette occasion , j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveler , Monsieur , les assurances de mon respect.

A l'Isle Saint-Pierre, le 27 Octobre 1763.

MONSIEUR,

LE triste état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous supplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une proposition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageuse, & qui va mieux, ce me semble, au but de ceux qui me poursuivent, que ne fera mon éloignement. J'ai consulté ma situation, mon âge, mon humeur, mes forces; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment, & sans préparation, de longs & pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, & de me fatiguer à chercher au loin un asyle, dans une saison où mes infirmités ne me permettent pas même de sortir de la chambre. Après ce qui s'est passé, je ne puis me résoudre à rentrer dans le territoire de Neuchâtel, où la protection du Prince & du gouvernement ne sauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez, Monsieur, qu'aucun des États voisins ne voudra ou n'osera donner retraite à un malheureux chassé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une seule ressource, & quelque effrayante qu'elle paroisse, je la prendrai non-seulement sans répugnance, mais avec empressement, si leurs Excellences veulent bien y consentir. C'est qu'il leur plaise que je passe en prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur État qu'il leur semblera bon de choisir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai sûreté de n'être jamais à leur charge. Je me soumetts à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, si ce n'est pour l'absolue nécessité, & par le canal de ceux qui seront chargés de moi. Seulement qu'on me laisse, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je suis content.

NE croyez point, Monsieur, qu'un expédient si violent en apparence, soit le fruit du désespoir. J'ai l'esprit très-calme en ce moment; je me suis donné le temps d'y bien penser, & c'est d'après la profonde considération de mon état que je m'y détermine. Considérez, je vous supplie, que si ce parti est extraordina-

re, ma situation l'est encore plus. Mes malheurs sont sans exemple ; la vie orageuse que je mène depuis plusieurs années ; seroit terrible pour un homme en santé ; jugez de ce qu'elle doit être pour un pauvre infirme épuisé de maux , d'ennuis, & qui n'aspire qu'à mourir en paix. Toutes les passions sont éteintes dans mon cœur ; il n'y reste que l'ardent desir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande : délivré de la sottise importunité des curieux , & à couvert de nouvelles catastrophes , j'attendrai tranquillement la dernière , & n'étant plus instruit de ce qui se fait dans le monde , je ne serai plus attristé de rien. J'aime la liberté , sans doute : mais la mienne n'est point au pouvoir des hommes , & ce ne seront ni des murs , ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité , Monsieur , me paroît si peu terrible ; je sens si bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore espérer dans cette vie , que par-là même , quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard , je n'ose espérer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi , non plus que vis-à-vis d'autrui : je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables & honnêtes , qui pouvoient m'assurer le repos , & prévenir les nouveaux orages , qu'on me force d'aller chercher.

JE connois , Monsieur , les sentimens de justice & d'humanité dont votre ame généreuse est remplie. Je sens tout ce qu'une grace de cette espèce peut vous coûter à demander : mais vous aurez compris que , vû ma situation , cette grace en sera en effet une très-grande pour moi , & ces mêmes sentimens qui font votre répugnance , me sont garans que vous saurez la surmonter. J'attends , pour prendre définitivement mon parti , qu'il vous plaise de m'honorer de quelque réponse. Daignez , Monsieur , je vous supplie , agréer mes excuses & mon respect.

Du 2 Octobre 1765.

MONSIEUR ,

JE puis quitter Samedi l'Isle Saint-Pierre , & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences : mais vû l'étendue

de leurs États, & ma triste situation, il m'est absolument impossible de sortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera possible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas, elles peuvent disposer à leur gré de ma personne & de ma vie.

J'AI appris à m'attendre à tout de la part des hommes ; ils ne prendront pas mon ame au dépourvu.

RECEVEZ, homme juste & généreux, les assurances de ma respectueuse reconnoissance, & d'un souvenir qui ne sortira jamais de mon cœur.

Signé, ROUSSEAU.

Du 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuse, pour ne pas s'attendrir sur le sort d'un homme aussi grand. Cependant les principaux membres du gouvernement de la Suisse ne donnerent aucun sentiment de compassion à sa situation & à ses malheurs, & l'illustre infortuné se vit contraint d'aller chercher ailleurs un asyle. Voici une lettre écrite à ce sujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. „ Quelques Ministres Évangéliques ont trouvé le secret de soulever le Peuple contre le fameux Ex-Genevois, & vous savez jusqu'où peut aller la haine des gens de cette robe. Il est actuellement en route pour se rendre à Berlin, où le Monarque Philosophe permet qu'il fasse sa résidence. Dieu veuille qu'il s'y tienne ; mais les Pasteurs de la Capitale du Brandebourg sont en grande relation avec ceux de nos cantons, & on a vu la haine théologique se communiquer plus loin. Le 8 de ce mois, il est passé à Bâle avec sa gouvernante & son bagage littéraire. J'ai beaucoup vécu avec lui ; il m'a fait présent de son estampe au bas de laquelle j'ai mis quelques mauvais vers que je n'ose vous communiquer. On assure qu'il va à Strasbourg, où il attendra la belle saison pour se rendre à Berlin. ”

EN effet, M. Rousseau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuse par les suggestions d'un implacable séducteur, & livra

l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les fastes de l'histoire, M. M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchâtel, s'efforcèrent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la sincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chère au cœur de M. Rousseau, & pouvoit seule adoucir dans lui l'idée de ses malheurs.

ON est tenté de se réconcilier avec une nation, qui constamment a des torts vis-à-vis d'un grand homme, & sur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorsque l'on voit qu'elle renferme dans son sein au moins deux ames sensibles, qui partagent des disgrâces qu'ils ne peuvent point réparer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la nation Helvétique, que M. M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les seuls qui marquerent, dans cet événement, de la douleur & de la sensibilité. Plusieurs personnes aussi distinguées par leur caractère de probité, que par leur amour pour les sciences, désapprouverent la dureté du gouvernement. En général toutes les ames honnêtes se sentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Pasteur Montmollin; mais le coup étoit porté, & M. Rousseau se rendit à Strasbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le séjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il se rendit à Paris avec le projet de passer en Angleterre. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais eu celui de se retirer en Prusse: l'Angleterre le flattoit davantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaisance, & qui y seroit en effet très-précieuse, si la méchanceté ne l'empoisonnoit pas quelquefois.

M. Rousseau étoit arrivé à Paris le 16 Décembre: le protecteur des talens, M. le Prince de C*** lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint Simon. Notre exilé y reçut les visites de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la France. Madame la Comtesse de B** lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeler bientôt dans sa patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rousseau l'état de félicité d'un homme né libre, & fait pour l'être; c'étoit dans son Isle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos

premiers pères. Il vouloit être le témoin, ou l'instrument, de cette heureuse tranquillité que recherchoit notre philosophe. Tout son desir étoit de l'accompagner jusqu'à Londres, & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ses offres, puisqu'il étoit instruit à en mettre dans l'histoire. Cependant des François clairvoyans douterent qu'une amitié si récente pût être si affectueuse. Ils savoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur nation pour avoir écouté trop légèrement les propositions fastueuses de certains de ces Insulaires, polis & insinuans hors de chez eux, mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur patrie. Mais comme par un malheur attaché à l'humanité nos regards ne s'étendent point jusqu'au fond des cœurs, on aima mieux s'en tenir aux soupçons que d'attribuer à un homme qui paroïssoit honnête, des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rousseau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766 ; & se rendit à Calais ; son ancien & fidèle ami, M. de Luze, l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portèrent à Londres.

M. Rousseau reçut en arrivant dans ce Royaume les politesses les plus sincères de la part des Ministres. Les hommes éclairés & droits, dont cette Isle abonde, s'empressèrent d'offrir leur amitié & leurs services : le Roi même voulut marquer, par ses bienfaits, toute l'estime dont il étoit pénétré pour ce savant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt-cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rousseau. Sa Majesté ne voulut pas que notre Philosophe fût traité comme les hommes ordinaires, & elle donna des ordres pour que l'on rendit la somme exigée. Pensions, accueil gracieux, amitié douce & uniforme, tout annonçoit à M. Rousseau une vie tranquille & des jours sereins ; mais l'envie ne dort pas. Elle passa de l'ame d'un Ministre de l'Évangile dans celle d'un Homme de Lettres pour former ses orages. M. Horace Walpole se crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre, & jaloux de faire briller son esprit aux dépens de

son cœur, il jeta dans le public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe, sous le nom du Roi de Prusse.

ON assure que cet Horace Walpole est vraiment auteur de cette singulière ironie, & qu'un François n'a fait que lui prêter les graces du style que Walpole n'a pas. On ajoute qu'il la tint long-temps dans sa poche, & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit pressentir le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume, & il eut, dit-on, la délicatesse de ne pas voir M. Rousseau, pour ne pas essuyer le reproche de lui avoir rendu des visites perfides.

NOUS voulons bien croire que M. Hume, qui habitoit sous le même toit que Walpole, n'a point connu cette belle production de son génie, dans le temps qu'il prodiguoit à M. Rousseau les caresses de l'amitié. Si quelque chose doit nous porter à lui refuser notre croyance, sur cet objet, c'est sans doute parce qu'il seroit honteux de flatter un homme d'une main, & de le livrer de l'autre à la dérision. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume; nous aimons mieux penser que Walpole voyoit avec un plaisir secret le succès de ses démarches auprès de M. Rousseau, pour l'attirer dans la grande Bretagne, & lui faire passer la mer, & qu'alors peu délicat sur le choix des moyens pour faire sentir à M. Rousseau les effets d'une haine gratuite, il a oublié ce que la nation devoit à un homme aussi grand, & violé les droits sacrés de l'hospitalité envers lui.

VOICI donc un nouveau théâtre qui présente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rousseau aux prises avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe sur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-temps les suffrages: nous nous garderons bien de prononcer; nous ne sommes qu'historiens, & nous voulons être historiens fidèles.

DANS la collection des pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au public un précis de l'exposé succinct qu'en a fait M. Hume; mais comme il parle dans sa propre cause, nous nous contentons d'emprunter de lui le simple récit des faits, sans

440 PIÈCES JUSTIFICATIVES.

nous servir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à son antagoniste des vues que peut-être il n'avoit pas. Ainsi nous avons élagué son récit; nous en séparons toutes les réflexions par lesquelles un homme veut lire dans l'ame d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

APRÈS avoir lu tout ce qui appartient à cette grande affaire; peut-être verra-t-on qu'elle ne roule que sur une méprise, & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela que le mauvais plaisant qui a voulu s'égayer aux dépens de M. Rousseau.

PRÉCIS

P R É C I S
D E
L' A B R É G É S U C C I N T

Qui a été donné au Public par M. HUME.

LA liaison de M. Hume, avec M. Rousseau, commença en 1762, lorsque le Parlement de Paris décréta de prise de corps l'auteur d'Émile. M. Hume étoit alors à Édimbourg. Une personne de mérite lui écrivit de Paris, que M. Rousseau étoit dans le dessein de passer en Angleterre pour y chercher un asyle, & lui demanda ses bons offices pour lui. M. Hume écrivit à plusieurs de ses amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre exilé; & il lui écrivit à lui-même pour l'assurer de son zèle & de son empressement à le servir. Il l'invitoit en même temps à venir à Édimbourg, si ce séjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans sa maison, pour tout le temps qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas besoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rousseau, la personne qui le lui avoit recommandé, & la célébrité de son génie, de ses talens, & sur-tout de ses malheurs, dont la cause même étoit une raison de plus pour s'intéresser à lui. C'est ainsi que M. Hume le raconte. Voici la réponse qu'il reçut de M. Rousseau.

L E T T R E

*DE M. ROUSSEAU A M. HUME.**De Motiers-Travers, le 19 Février 1763.*

„ J'É n'ai reçu qu'ici, Monsieur, & depuis peu, la lettre dont vous m'honoriez à Londres, le 2 Juillet dernier, supposant que j'étois dans cette Capitale. C'étoit sans doute dans votre nation, & le plus près de vous qu'il m'eût été possible, que j'aurois cherché ma retraite, si j'avois prévu l'accueil qui m'attendoit dans ma patrie. Il n'y avoit qu'elle que je pusse préférer à l'Angleterre, & cette prévention, dont j'ai été trop puni, m'étoit alors bien pardonnable; mais, à mon grand étonnement, & même à celui du public, je n'ai trouvé que des affronts & des outrages où j'espérois, sinon de la reconnoissance, au moins des consolations. Que de choses m'ont fait regretter l'asyle & l'hospitalité philosophique qui m'attendoient près de vous! Toutefois mes malheurs m'en ont toujours rapproché en quelque manière. La protection & les bontés de Mylord Maréchal, votre illustre & digne compatriote, m'ont fait trouver, pour ainsi dire, l'Écosse au milieu de la Suisse; il vous a rendu présent à nos entretiens; il m'a fait faire avec vos vertus la connoissance que je n'avois fait encore qu'avec vos talens; il m'a inspiré la plus tendre amitié pour vous & le plus ardent desir d'obtenir la vôtre, avant que je fusse que vous étiez disposé à me l'accorder. Jugez, quand je trouve ce penchant réciproque, combien j'aurois de plaisir à m'y livrer! Non, Monsieur, je ne vous rendois que la moitié de ce qui vous étoit dû, quand je n'avois pour vous que de l'admiration. Vos grandes vues, votre étonnante impartialité, votre génie, vous élèveroient trop au-dessus des hommes, si votre bon cœur ne vous en rapprochoit. Mylord Maréchal, en m'apprenant à vous voir encore plus aimable que sublime, me rend tous les jours votre commerce plus desirable, & nourrit en moi l'empressement qu'il m'a fait naître de finir mes jours près de vous. Monsieur, qu'une meilleure santé, qu'une situation plus commode ne me met-elle à portée de faire ce voyage comme je le desirerois? Que ne puis-je

espérer de nous voir un jour rassemblés avec Mylord dans votre commune patrie, qui deviendrait la mienne ? Je bénirois, dans une société si douce, les malheurs par lesquels j'y fus conduit, & je croirois n'avoir commencé de vivre que du jour qu'elle auroit commencé. Puissé-je voir cet heureux jour plus désiré qu'espéré ! Avec quel transport je m'écrierois en touchant l'heureuse terre où sont nés David Hume & le Maréchal d'Écosse : »

. : *Salve, fatis mihi debita tellus :
Hæc domus, hæc patria est.*

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume dit dans l'exposé succinct de ses contestations avec M. Rousseau, que ce n'est point par vanité qu'il publie cette lettre ; puisque bientôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'est seulement pour compléter la suite de cette correspondance, & faire voir qu'il y a long-temps qu'il étoit disposé à rendre service à M. Rousseau.

LEUR commerce avoit entièrement cessé jusqu'au milieu de l'été de l'année 1765, lorsque la circonstance suivante le renouvela. Une personne qui s'intéresse à M. Rousseau, étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoisinent la Suisse, profita de cette occasion pour rendre visite au philosophe solitaire, dans sa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette personne que le séjour de Neuchâtel lui devenoit très-désagréable, tant par la superstition du peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui ; qu'il craignoit d'être bientôt dans la nécessité d'aller chercher un asyle ailleurs, & que dans ce cas l'Angleterre lui paroïsoit, par la nature de ses loix & de son gouvernement, le seul endroit où il pût trouver une retraite assurée : il ajouta que Mylord Maréchal, son ancien protecteur, lui avoit conseillé de se mettre sous la protection de M. Hume ; & qu'en conséquence il étoit disposé à s'adresser à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour

Kkk ij

444 *LETTRES DE M. ROUSSEAU,*

de France; mais comme il avoit la perspective de retourner bientôt à Londres, il ne rejetta point une proposition faite dans de semblables circonstances par un homme que son génie & ses malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la situation & des intentions de M. Rousseau, il lui écrivit pour lui offrir ses services; M. Rousseau lui fit la réponse suivante.

L E T T R E

DE M. ROUSSEAU A M. HUME

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

„ **V**OS bontés, Monsieur, me pénètrent autant qu'elles m'honorent. La plus digne réponse que je puisse faire à vos offres, est de les accepter, & je les accepte. Je partirai dans cinq ou six jours pour aller me jeter entre vos bras. C'est le conseil de Mylord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père; c'est celui de Madame de***, dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me console; enfin, j'ose dire que c'est celui de mon cœur qui se plaît à devoir beaucoup au plus illustre de mes contemporains, dont la bonté surpasse la gloire. Je soupire après une retraite solitaire & libre où je puisse finir mes jours en paix. Si vos soins bienfaisans me la procurent, je jouirai tout ensemble & du seul bien que mon cœur desire, & du plaisir de le tenir de vous. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur”.

J. J. ROUSSEAU.

EN recevant cette lettre M. Hume sentit s'élever dans son cœur un mouvement de pitié, mêlé d'indignation; il frémit en voyant qu'un homme de lettres, d'un mérite si éminent, étoit réduit, malgré la simplicité de sa manière de vivre, aux dernières extrémités de l'indigence, & que cet état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieillesse & par les implacables fureurs des dévots.

IL savoit que plusieurs personnes attribuoient l'état fâcheux où se trouvoit M. Rousseau , à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejeter les secours de ses amis ; mais il crut que ce défaut , si c'en étoit un , étoit un défaut respectable. Trop de gens de lettres ont avili leur caractère en s'abaissant à solliciter les secours des hommes riches ou puissans , indignes de les protéger ; & il crut que ce sentiment de l'ame , quoique porté à l'excès , méritoit de l'indulgence dans un homme de génie , qui , soutenu par le sentiment de sa propre supériorité & par l'amour de l'indépendance , bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il se proposa donc de servir M. Rousseau à sa manière. Il pria M. Clairaut de lui donner sa lettre , & il la fit voir à plusieurs des amis & des protecteurs que M. Rousseau avoit à Paris. Il leur proposa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des secours à M. Rousseau sans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui se chargeroit de son *Dictionnaire de musique* à lui en donner une somme plus considérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même , & de rembourser cet excédent au Libraire. Mais ce projet , pour l'exécution duquel les soins de M. Clairaut étoient nécessaires , échoua par la mort inopinée de ce savant.

COMME il conservoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rousseau , il conserva aussi la même disposition à l'obliger , & , dès qu'il fut assuré de l'intention où il étoit de passer en Angleterre sous sa conduite , il forma le plan d'un artifice à-peu-près semblable à celui qu'il n'avoit pu exécuter à Paris. Il écrivit sur le champ à son ami , M. Jean Stewart , de Buckingham-Street , qu'il avoit une affaire à lui communiquer , d'une nature si secrète & si délicate , qu'il n'osoit même la confier au papier , mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot) qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres.

VOICI ce plan , que M. Elliot communiqua en effet quelque temps après à M. Stewart , en lui recommandant le plus grand secret. M. Stewart devoit chercher dans le voisinage de sa mai-

446 LETTRES DE M. ROUSSEAU,

son de campagne quelque Fermier honnête & discret, qui vou-
lût se charger de loger & nourrir M. Rousseau & sa gouver-
nante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont
ils auroient besoin, moyennant une pension, que M. Stewart
pouvoit porter jusqu'à cinquante ou soixante livres (148) ster-
ling par an; mais le Fermier devoit s'engager à garder exacte-
ment le secret, & à ne recevoir de M. Rousseau que vingt ou
vingt-cinq livres sterling par an, & on lui auroit tenu compte
du surplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé
une habitation qu'il croyoit convenable; M. Hume le pria de
faire meubler l'appartement, à ses frais, d'une manière propre
& commode. Ce plan, dans lequel il n'entroit, dit M. Hume,
aucun motif de vanité, puisque le secret en faisoit une condition
nécessaire, n'eut pas lieu, parce qu'il se présenta d'autres arran-
gemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoute-t-
on, est connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

IL ne fera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un
autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes inten-
tions. M. Hume avoit accompagné M. Rousseau à une campagne
très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils passèrent deux
jours chez le Colonel Webb. M. Rousseau parut épris des beautés
naturelles & solitaires de cet endroit. Aussi-tôt, par l'entremise de
M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb,
pour acheter sa maison avec un petit bien qui y appartenoit,
afin d'y faire un établissement pour M. Rousseau. On prétend
que ces faits sont connus de M. Stewart, du Général Clarke &
en partie du Colonel Webb.

PENDANT plus de deux mois, M. Hume employa tous ses
soins & ceux de ses amis, pour trouver quelque arrangement qui
pût convenir à M. Rousseau. On se prêtoit à tout; on excusoit
tout; on n'épargna ni temps ni complaisance pour lui procurer
ce qu'il desiroit; &, quoique plusieurs des projets formés pour

(148) La livre sterling vaut environ 22 livres 10 sols de notre monnaie.

son établissement eussent été rejettés, M. Hume se crut assez récompensé de ses peines par la reconnoissance & la tendresse même avec laquelle M. Rousseau paroissoit recevoir son zèle & ses bons offices.

ENFIN M. Davenport, Gentilhomme distingué par sa naissance, sa fortune & son mérite, offrit une maison, appelée Wootton, située dans le Comté de Derby, & qu'il habite rarement; M. Rousseau l'accepta & lui paya pour lui & pour sa gouvernante une pension modique.

DÈS que M. Rousseau fut arrivé à Vootton, il écrivit à M. Hume la lettre suivante.

L E T T R E

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 22 Mars 1766.

„ V O U S voyez déjà, mon cher patron, par la date de ma lettre, que je suis arrivé au lieu de ma destination. Mais vous ne pouvez voir tous les charmes que j'y trouve; il faudroit connoître le lieu & lire dans mon cœur. Vous y devez lire au moins les sentimens qui vous regardent & que vous avez si bien mérités. Si je vis dans cet agréable asyle aussi heureux que je l'espère, une des douceurs de ma vie sera de penser que je vous les dois. Faire un homme heureux, c'est mériter de l'être. Puissiez-vous trouver en vous-même le prix de tout ce que vous avez fait pour moi! Seul, j'aurois pu trouver de l'hospitalité, peut-être; mais je ne l'aurois jamais aussi-bien goûtée qu'en la tenant de votre amitié. Conservez-la-moi toujours, mon cher patron, aimez-moi pour moi qui vous dois tant; pour vous-même; aimez-moi pour le bien que vous m'avez fait. Je sens tout le prix de votre sincère amitié; je la desire ardemment; j'y veux répondre par toute la mienne, & je sens dans mon cœur de quoi vous convaincre un

448 *LETTRES DE M. ROUSSEAU,*

jour qu'elle n'est pas non plus sans quelque prix. Comme, pour des raisons dont nous avons parlé, je ne veux rien recevoir par la poste; je vous prie, lorsque vous ferez la bonne œuvre de m'écrire, de remettre votre lettre à M. Davenport. L'affaire de ma voiture n'est pas arrangée, parce que je fais qu'on m'en a imposé: c'est une petite faute qui peut n'être que l'ouvrage d'une vanité obligeante, quand elle ne revient pas deux fois. Si vous y avez trempé, je vous conseille de quitter, une fois pour toutes, ces petites ruses qui ne peuvent avoir un bon principe quand elles se tournent en pièges contre la simplicité. Je vous embrasse, mon cher patron, avec le même cœur que j'espère & desire trouver en vous."

J. J. ROUSSEAU.

PEU de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

L E T T R E

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 29 Mars 1766.

„ V OUS avez vu, mon cher patron, par la lettre que M. Davenport a dû vous remettre, combien je me trouve ici placé selon mon goût. J'y serois peut-être plus à mon aise si l'on y avoit pour moi moins d'attentions; mais les soins d'un si galant homme sont trop obligeans pour s'en fâcher; &, comme tout est mêlé d'inconvéniens dans la vie, celui d'être trop bien est un de ceux qui se tolèrent le plus aisément. J'en trouve un plus grand à ne pouvoir me faire bien entendre des domestiques, ni sur-tout entendre un mot de ce qu'ils me disent. Heureusement Mademoiselle le Vasseur me sert d'interprète, & ses doigts parlent mieux que ma langue. Je trouve même à mon ignorance un avantage qui pourra faire compensation, c'est d'écarter les oisifs en les ennuyant.

nuyant. J'ai eu hier la visite de M. le Ministre qui, voyant que je ne lui parlois que François, n'a pas voulu me parler Anglois, de sorte que l'entrevue s'est passée à-peu-près sans mot dire. J'ai pris goût à l'expédient; je m'en servirai avec tous mes voisins, si j'en ai, & dussé-je apprendre l'Anglois, je ne leur parlerai que François, sur-tout si j'ai le bonheur qu'ils n'en sachent pas un mot. C'est à-peu-près la ruse des singes qui, disent les Nègres, ne veulent pas parler, quoiqu'ils le puissent, de peur qu'on ne les fasse travailler."

„ IL n'est point vrai du tout que je sois convenu avec M. Goffet de recevoir un modèle en présent. Au contraire, je lui en demandai le prix, qu'il me dit être d'une guinée & demie, ajoutant qu'il m'en vouloit faire la galanterie, ce que je n'ai point accepté. Je vous prie donc de vouloir bien lui payer le modèle en question, dont M. Davenport aura la bonté de vous rembourser. S'il n'y consent pas, il faut le lui rendre & le faire acheter par une autre main. Il est destiné pour M. du Peyrou qui depuis long-temps desire avoir mon portrait & en a fait faire un en mignature, qui n'est point du tout ressemblant. Vous êtes pourvu mieux que lui, mais je suis fâché que vous m'avez ôté, par une diligence aussi flatteuse, le plaisir de remplir le même devoir envers vous. Ayez la bonté, mon cher Patron, de faire remettre ce modèle à MM. *Guinand & Hankey, Little St Hellen's Bishopsgate-Street*, pour l'envoyer à M. du Peyrou par la première occasion sûre. Il gèle ici depuis que j'y suis: il a neigé tous les jours: le vent coupe le visage; malgré cela, j'aimerois mieux habiter le trou d'un des lapins de cette garenne que le plus bel appartement de Londres. Bon jour, mon cher Patron, je vous embrasse de tout mon cœur”.

J. J. ROUSSEAU.

COMME on étoit convenu de ne point se gêner l'un l'autre par un commerce de lettres suivi, on n'avoit plus d'autre objet de correspondance épistolaire que celui d'une pension qu'il s'agissoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rousseau.

450 LETTRES DE M. ROUSSEAU, &c.

UN soir qu'ils en conféroient ensemble à Calais, où ils se trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rousseau s'il n'accepteroit pas une pension du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majesté voulût bien la lui accorder. M. Rousseau répondit que cela n'étoit pas sans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entièrement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponse, M. Hume, arrivé à Londres, s'adressa pour cet objet aux Ministres du Roi, & particulièrement au Général Conway, Secrétaire d'État, & au Général Græme, Secrétaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la pension à Leurs Majestés qui y consentirent avec bonté, à condition seulement que la chose resteroit secrète. On en écrivit à M. Rousseau & à Mylord Maréchal; M. Rousseau répondit que le secret demandé étoit pour lui une circonstance très-agréable. Le consentement de Mylord Maréchal arriva, comme on se l'imagine bien; M. Rousseau partit peu de jours après pour Vootton, & cette affaire resta quelque temps suspendue, par un dérangement qui survint dans la santé du Général Conway.

CEPENDANT on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuse lettre que l'on avoit cru devoir attribuer au Roi de Prusse, lettre méchamment ironique, & assaisonnée de cette sorte de sel qui peut bien marquer quelque esprit, mais dont un honnête homme doit rougir d'être l'auteur, & qui, en même temps qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en est l'objet, révolte, indigne & soulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne se dissimulera pas au moins que des hommes de cette espèce ne sont pas fort sûrs dans la société. Enfin il ne résista plus à la démangeaison de la rendre publique. Que l'on sonde les actions des gens de lettres, elles ont toujours pour mobile une petite vanité, ou une haine secrète. Une main inconnue, & qui sans doute avoit quelque intérêt à l'être, l'inséra dans le *Saint-James's Chronicle*.

L E T T R E
SUPPOSÉE DU ROI DE PRUSSE,
A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES,

„**V**OUS avez renoncé à Genève votre patrie. Vous vous êtes fait chasser de la Suisse. Pays tant vanté dans vos écrits ; la France vous a décrété ; venez donc chez moi. J'admire vos talens, je m'amuse de vos rêveries qui (soit dit en passant) vous occupent trop & trop long-temps. Il faut à la fin être sage & heureux ; vous avez fait assez parler de vous par des singularités peu convenables à un véritable grand homme : démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le sens commun ; cela les fâchera sans vous faire tort. Mes États vous offrent une retraite paisible : je vous veux du bien, & je vous en ferai, si vous le trouvez bon. Mais si vous vous obstinez à rejeter mon secours, attendez-vous que je ne le dirai à personne. Si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez ; je suis Roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits ; & , ce qui sûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je cesserai de vous persécuter, quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'étre. ”

Votre bon ami FRÉDÉRIC.

LORSQUE cette lettre parut, M. Rousseau soupçonna qu'elle pouvoit venir de M. Hume, ou avoit été rendue publique par ses soins, & il écrivit à l'auteur du *Saint-James's Chronicle* la lettre suivante.

L E T T R E

DE M. ROUSSEAU, A L'AUTEUR DU SAINT-JAMES'S
CHRONICLE.

De Vootton, le 7 Avril 1766.

„ V O U S avez manqué, Monsieur, au respect que tout particulier doit aux Têtes Couronnées, en attribuant publiquement au Roi de Prusse une lettre pleine d'extravagance & de méchanceté, dont, par cela seul, vous deviez savoir qu'il ne pouvoit être l'auteur. Vous avez même osé transcrire sa signature, comme si vous l'aviez vue écrite de sa main. Je vous apprend, Monsieur, que cette lettre a été fabriquée à Paris, & ce qui navre & déchire mon cœur, que l'imposteur a des complices en Angleterre.

Vous devez au Roi de Prusse, à la vérité, à moi, d'imprimer la lettre que je vous écris & que je signe, en réparation d'une faute que vous vous reprocheriez sans doute, si vous saviez de quelles noirceurs vous vous rendez l'instrument. Je vous fais, Monsieur, mes sincères salutations. ”

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume qui n'avoit garde, dit-il, de se croire l'objet d'un soupçon si atroce, continua, à ce qu'il assure, à servir M. Rousseau de la manière la plus constante & la moins équivoque. Il renouvela ses sollicitations auprès du Général Conway, dès que l'état de sa santé put lui permettre de s'occuper de quelque chose. Le Général s'adressa de nouveau au Roi pour la pension que l'on demandoit, & Sa Majesté y donna une seconde fois son consentement. On s'adressa aussi au Marquis de Rockingham, premier Lord de la Trésorerie, pour arranger cette affaire; enfin, elle fut heureusement terminée, M. Hume en manda la nouvelle à son ami. Il n'en reçut point de réponse; mais voici la lettre que M. Rousseau écrivit au Général Conway.

L E T T R E

DE M. ROUSSEAU AU GÉNÉRAL CONWAY.

Le 12 Mai 1766.

MONSIEUR,

VIVEMENT touché des graces dont il plaît à Sa Majesté de m'honorer, & de vos bontés qui me les ont attirées, j'y trouve, dès-à-présent, ce bien précieux à mon cœur, d'intéresser à mon fort le meilleur des Rois & l'homme le plus digne d'être aimé de lui. Voilà, Monsieur, un avantage dont je suis jaloux & que je ne mériterai jamais de perdre. Mais il faut vous parler avec la franchise que vous aimez. Après tant de malheurs, je me croyois préparé à tous les événemens possibles; il m'en arrive pourtant que je n'avois pas prévus & qu'il n'est pas permis à un honnête homme de prévoir. Ils m'en affectent d'autant plus cruellement; & le trouble où ils me jettent m'ôtant la liberté d'esprit nécessaire pour me bien conduire, tout ce que me dit la raison, dans un état aussi triste, est de suspendre mes résolutions sur toute affaire importante, telle qu'est pour moi celle dont il s'agit. Loin de me refuser aux bienfaits du Roi par l'orgueil qu'on m'impute, je le mettrois à m'en glorifier, & tout ce que j'y vois de pénible est de ne pouvoir m'en honorer aux yeux du public comme aux miens. Mais lorsque je les recevrai, je veux pouvoir me livrer tout entier aux sentimens qu'ils m'inspirent, & n'avoir le cœur plein que des bontés de Sa Majesté & des vôtres. Je ne crains pas que cette façon de penser les puisse altérer. Daignez donc, Monsieur, me les conserver pour des temps plus heureux; vous connoîtrez alors que je ne diffère de m'en prévaloir que pour tâcher de m'en rendre plus digne. Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes très-humbles salutations & mon respect.

J. J. ROUSSEAU.

CETTE lettre parut au Général Conway un refus net d'accep-

454 LETTRE DE M. HUME,

ter la pension tant qu'on en feroit un secret : mais comme M. Rousseau avoit été dès le commencement instruit de cette condition, & que toute sa conduite, ses discours, ses lettres, avoient persuadé M. Hume qu'elle lui convenoit, il jugea qu'il avoit honte de se rétracter là-dessus en lui écrivant, & il crut trouver là-dedans la raison du silence dont il étoit surpris.

IL obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune résolution relativement à cette affaire, & écrivit à M. Rousseau une lettre pleine d'amitié, dans laquelle il l'exhortoit à reprendre sa première façon de penser & à accepter la pension.

QUANT à l'accablement profond dont M. Rousseau se plaint dans sa lettre au Général Conway, & qui lui ôtoit jusqu'à la liberté de son esprit, M. Hume nous dit qu'il fut rassuré à cet égard par une lettre de M. Davenport, qui lui marquoit que précisément dans ce temps-là son hôte étoit très-content, très-gai & même très-sociable.

IL attendit trois semaines sans avoir de réponse. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas se décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occasion de rendre un service essentiel. Il renouvela donc ses sollicitations auprès des Ministres, & fut assez heureux dans ses soins pour être autorisé à écrire la lettre suivante à M. Rousseau : c'est la première dont il ait conservé une copie.

L E T T R E

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 29 Juin 1766.

COMME je n'ai reçu, Monsieur, aucune réponse de vous, j'en conclus que vous persévérerez dans la résolution de refuser les bienfaits de Sa Majesté, tant qu'on en fera un secret. Je me suis en conséquence adressé au Général Conway pour faire sup-

primer cette condition, & j'ai été assez heureux pour obtenir de lui la promesse d'en parler au Roi. Il faut seulement, m'a-t-il dit, que nous sachions préalablement de M. Rousseau s'il est disposé à accepter une pension qui lui seroit accordée publiquement, afin que Sa Majesté ne soit point exposée à un second refus. Il m'a autorisé à vous écrire là-dessus, & je vous prie de me faire savoir votre résolution le plutôt que vous pourrez. Si vous m'envoyez votre consentement, ce que je vous prie instamment de faire, je fais que je peux compter sur les bons offices du Duc de Richmond pour appuyer la demande du Général Conway; ainsi je ne doute nullement du succès.

„ Je suis, mon cher Monsieur, très-sincèrement tout à vous. ”

D. HUME.

AU bout de cinq jours il reçut la réponse suivante.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 23 Juin 1766.

„ JE croyois, Monsieur, que mon silence interprété par votre conscience en disoit assez; mais puisqu'il entre dans vos vues de ne pas l'entendre, je parlerai. Vous vous êtes mal caché, je vous connois & vous ne l'ignorez pas. Sans liaisons antérieures, sans querelles, sans démêlés, sans nous connoître autrement que par la réputation littéraire, vous vous empressez à m'offrir vos amis & vos soins, touché de votre générosité, je me jette entre vos bras; vous m'amenez en Angleterre, en apparence pour m'y procurer un asyle, & en effet pour m'y déshonorer. Vous vous appliquez à cette noble œuvre, avec un zèle digne de votre cœur, & avec un succès digne de vos talens. Il ne falloit pas tant pour réussir: vous vivez dans le monde, & moi dans la retraite; le pu-

456 LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

blic aime à être trompé, & vous êtes fait pour le tromper. Je connois pourtant un homme que vous ne tromperez pas : c'est vous-même. Vous savez avec quelle horreur mon cœur repoussa le premier soupçon de vos desseins. Je vous dis, en vous embrassant, les yeux en larmes, que, si vous n'étiez pas le meilleur des hommes, il falloit que vous en fussiez le plus noir. En pensant à votre conduite secrète, vous vous direz quelquefois que vous n'êtes pas le meilleur des hommes, & je doute qu'avec cette idée vous en foyez jamais le plus heureux.

JE laisse un libre cours aux manœuvres de vos amis, aux vôtres, & je vous abandonne, avec peu de regret, ma réputation pendant ma vie, bien sûr qu'un jour on nous rendra justice à tous deux. Quant aux bons offices en matière d'intérêt avec lesquels vous vous masquez, je vous en remercie & vous en dispense. Je me dois de n'avoir plus de commerce avec vous, & de n'accepter pas même à mon avantage aucune affaire dont vous foyez le médiateur. Adieu, Monsieur, je vous souhaite le plus vrai bonheur; mais comme nous ne devons plus rien avoir à nous dire, voici la dernière lettre que vous recevrez de moi."

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit sur le champ la réponse suivante.

LETTRE

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

„ **C**OMME la conscience me dit que j'en ai toujours agi avec vous de la manière la plus amicale, & que je vous ai donné, en toute occasion, les preuves les plus tendres & les plus actives d'une sincère affection, vous pouvez juger de l'extrême surprise que m'a causé la lecture de votre lettre. Il est aussi impossible de répondre à des accusations si violentes & bornées à de simples généralités, qu'il

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU. 457

qu'il est impossible de les concevoir. Mais cette affaire ne peut, ne doit pas en rester-là. Je suppose charitablement que quelque infâme calomniateur m'a noirci auprès de vous; mais en ce cas, le devoir vous oblige, & je suis persuadé que votre propre inclination vous porte à me donner les moyens de connoître mon accusateur & de me justifier; ce que vous ne pouvez faire qu'en m'instruisant de ce dont on m'accuse. Vous dites que je fais moi-même que je vous ai trahi; mais, je le dis hautement & je le dirai à tout l'Univers, je fais le contraire; je fais que mon amitié pour vous a été sans bornes & sans relâche; &, quoique je vous en aie donné des preuves qui sont universellement connues en France & en Angleterre, le public n'en connoît encore que la plus petite partie. Je demande que vous me nommiez l'homme qui ose affirmer le contraire, & sur-tout je demande qu'il cite une seule circonstance dans laquelle je vous ai manqué. Vous le devez à moi, vous le devez à vous-même, vous le devez à la vérité, à l'honneur, à la justice, à tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. C'est comme innocent, car je ne dirai pas comme votre ami, je ne dirai pas comme votre bienfaiteur; c'est, je le répète, comme innocent, que je réclame le droit de prouver mon innocence & de confondre les scandaleuses faussetés qu'on peut avoir forgées contre moi. J'espère que M. Davenport, à qui j'ai envoyé une copie de votre lettre, & qui lira celle-ci avant de vous la remettre, appuyera ma demande; & vous dira qu'elle est juste. J'ai heureusement conservé la lettre que vous m'avez écrite après votre arrivée à Vootton, & où vous me marquez, dans les termes les plus forts, & même dans des termes trop forts, combien vous êtes sensible aux foibles efforts que j'ai faits pour vous être utile. Le petit commerce de lettres que nous avons eu ensuite, n'a eu pour objet, de ma part, que des vues dictées par l'amitié. Dites-moi donc ce qui, depuis ce temps-là, a pu vous offenser? dites-moi de quoi l'on m'accuse? dites-moi quel est mon accusateur? Et quand vous aurez rempli ces conditions à ma satisfaction & à celle de M. Davenport, vous aurez encore beaucoup de peine à vous justifier, d'employer des expressions si outrageantes contre un homme avec qui vous avez été si étroite-

458 LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

ment lié, & qui méritoit, à plusieurs titres, d'être traité par vous avec plus d'égards & de décence.

M. Davenport fait tout ce qui s'est passé relativement à votre pension, parce qu'il m'a paru nécessaire que la personne qui s'est chargée de vous procurer un établissement, connoisse exactement l'état de votre fortune : afin qu'elle ne soit pas tentée d'exercer à votre égard des actes de générosité, qui, en parvenant par hasard à votre connoissance, pourroient vous donner quelque sujet de mécontentement.

JE suis, Monsieur, &c. D. H."

M. Hume reçut, au bout de trois semaines, la lettre suivante, nous la donnons avec les notes qu'il y a mises, & celles qui y ont été ajoutées par M. Rousseau.

LETTRE

DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

A Vootton, le 10 Juillet 1766.

* „ JE suis malade, Monsieur, & peu en état d'écrire; mais vous voulez une explication, il faut vous la donner. Il n'a tenu qu'à vous de l'avoir depuis long-temps (1) : vous n'en voulûtes point alors, je me tus; vous la voulez aujourd'hui, je vous l'envoie. Elle sera longue, j'en suis fâché; mais j'ai beaucoup à dire, & je n'y veux pas revenir à deux fois."

* Les notes de M. Hume sont distinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains; celles de M. Rousseau sont marquées par une étoile & imprimées en caractères italiques. Note des Editeurs.

(1) M. Rousseau ne m'a assurément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu ensemble, il a eu quelques-uns des indignes soupçons dont cette lettre est remplie, il les a tenu bien secrets.

LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME. 459

„ JE ne vis point dans le monde ; j'ignore ce qui s'y passe ; je n'ai point de parti , point d'associé , point d'intrigue ; on ne me dit rien , je ne fais que ce que je sens ; mais comme on me le fait bien sentir , je le fais bien. Le premier soin de ceux qui trament des noirceurs est de se mettre à couvert des preuves juridiques ; il ne feroit pas bon leur intenter procès. La conviction intérieure admet un autre genre de preuves qui règlent les sentimens d'un honnête homme. Vous saurez sur quoi sont fondés les miens.”

„ VOUS demandez avec beaucoup de confiance qu'on vous nomme votre accusateur. Cet accusateur , Monsieur , est le seul homme au monde qui , déposant contre vous , pouvoit se faire écouter de moi ; c'est vous-même. Je vais me livrer sans réserve & sans crainte à mon caractère ouvert ; ennemi de tout artifice , je vous parlerai avec la même franchise que si vous étiez un autre en qui j'eusse toute la confiance que je n'ai plus en vous. Je vous ferai l'histoire des mouvemens de mon ame & de ce qui les a produits , & nommant M. Hume en tierce personne , je vous ferai juge vous-même de ce que je dois penser de lui. Malgré la longueur de ma lettre , je n'y suivrai point d'autre ordre que celui de mes idées , commençant par les indices & finissant par la démonstration.”

„ JE quittois la Suisse , fatigué de traitemens barbares , mais qui du moins ne mettoient en péril que ma personne & laissoient mon honneur en sûreté. Je suivois les mouvemens de mon cœur pour aller joindre Mylord Maréchal ; quand je reçus à Strasbourg de M. Hume l'invitation la plus tendre de passer avec lui en Angleterre où il me promettoit l'accueil le plus agréable ; & plus de tranquillité que je n'y en ai trouvé. Je balançai entre l'ancien ami & le nouveau , j'eus tort ; je préfèrai ce dernier ; j'eus plus grand tort : mais le desir de connoître par moi-même une Nation célèbre , dont on me disoit tant de mal & tant de bien , l'emporta. Sûr de ne pas perdre George Keith , j'étois flatté d'acquérir David Hume. Son mérite , ses rares talens , l'honnêteté bien établie de son caractère me faisoient desirer de joindre son amitié

460 · LETTRE DE M. ROUSSEAU ;

à celle dont m'honoroit son illustre compatriote ; & je me faisois une sorte de gloire de montrer un bel exemple aux gens de lettres dans l'union sincère de deux hommes dont les principes étoient si différens."

„ AVANT l'invitation du Roi de Prusse & de Mylord Maréchal , incertain sur le lieu de ma retraite , j'avois demandé & obtenu par mes amis un passeport de la Cour de France , dont je me servis pour aller à Paris joindre M. Hume. Il vit , & vit trop peut-être l'accueil que je reçus d'un grand Prince , & j'osé dire , du public. Je me prêtai par devoir , mais avec répugnance , à cet éclat , jugeant combien l'envie de mes ennemis en feroit irritée. Ce fut un spectacle bien doux pour moi que l'augmentation sensible de bienveillance pour M. Hume , que la bonne œuvre qu'il alloit faire produisit dans tout Paris. Il devoit en être touché comme moi ; je ne fais s'il le fut de la même manière."

„ NOUS partons avec un de mes amis , qui , presqu'uniquement pour moi , faisoit le voyage d'Angleterre. En débarquant à Douvres , transporté de toucher enfin cette terre de liberté , & d'y être armené par cet homme illustre , je lui saute au cou , je l'embrasse étroitement sans rien dire , mais en couvrant son visage de baisers & de larmes qui parloient assez. Ce n'est pas la seule fois ni la plus remarquable où il ait pu voir en moi les saissemens d'un cœur pénétré. Je ne fais ce qu'il fait de ces souvenirs , s'ils lui viennent ; j'ai dans l'esprit qu'il en doit quelquefois être importuné."

„ NOUS sommes fêtés arrivant à Londres. On s'empresse dans tous les états à me marquer de la bienveillance & de l'estime. M. Hume me présente de bonne grace à tout le monde ; il étoit naturel de lui attribuer , comme je faisois , la meilleure partie de ce bon accueil : mon cœur étoit plein de lui ; j'en parlois à tout le monde ; j'en écrivois à tous mes amis ; mon attachement pour lui prenoit chaque jour de nouvelles forces ; le sien paroissoit pour moi des plus tendres , & il m'en a quelquefois donné des marques dont je me suis senti très-touché. Celle de faire faire mon por-

trait en grand ne fut pourtant pas de ce nombre. Cette fantaisie me parut trop affichée, & j'y trouvai je ne fais quel air d'ostentation qui ne me plut pas. C'est tout ce que j'aurois pu passer à M. Hume s'il eût été homme à jeter son argent par les fenêtres, & qu'il eût eu dans une gallerie tous les portraits de ses amis. Au reste, j'avouerai sans peine qu'en cela je puis avoir tort (2).”

„ MAIS ce qui me parut un acte d'amitié & de générosité des plus vrais & des plus estimables, des plus dignes, en un mot, de M. Hume, ce fut le soin qu'il prit de solliciter pour moi de lui-même une pension du Roi, à laquelle je n'avois assurément aucun droit d'aspirer. Témoin du zèle qu'il mit à cette affaire, j'en fus vivement pénétré : rien ne pouvoit plus me flatter qu'un service de cette espèce, non pour l'intérêt assurément ; car trop attaché peut-être à ce que je possède, je ne fais point desirer ce que je n'ai pas, & ayant, par mes amis & par mon travail, du pain suffisamment pour vivre, je n'ambitionne rien de plus ; mais l'honneur de recevoir des témoignages de bonté, je ne dirai pas d'un si grand Monarque, mais d'un si bon père, d'un si bon mari, d'un si bon maître, d'un si bon ami, & sur-tout d'un si honnête homme, m'affectoit sensiblement ; & quand je considérois encore dans cette grace que le Ministre qui l'avoit obtenue étoit la probité vivante, cette probité si utile aux peuples, & si rare dans son état, je ne pouvois que me glorifier d'avoir pour bienfaiteurs trois des hommes du monde que j'aurois le plus desirés pour amis. Aussi, loin de me refuser à la pension offerte, je ne mis pour l'accepter qu'une condition nécessaire, savoir, un consentement dont, sans manquer à mon devoir, je ne pouvois me passer.”

„ HONORÉ des empressements de tout le monde, je tâchois

(2) Voici le fait. M. Ramsai, mon ami, Peintre distingué & homme de mérite, me proposa de faire le portrait de M. Rousseau ; & , lorsqu'il leur commença, il me dit que son intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce n'est point à moi que l'idée en

vint, & ce portrait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc également mépris, & lorsqu'il me fait un compliment sur cette prétendue galanterie de ma part dans sa lettre du 29 Mars, & lorsqu'il s'en moque dans celle-ci,

462 LETTRE DE M. ROUSSEAU ;

d'y répondre convenablement. Cependant ma mauvaise santé & l'habitude de vivre à la campagne me firent trouver le séjour de la Ville incommode. Aussi-tôt les maisons de campagne se présentent en foule ; on m'en offre à choisir dans toutes les Provinces. M. Hume se charge des propositions, il me les fait, il me conduit même à deux ou trois campagnes voisines ; j'hésite longtemps sur le choix ; il augmentoit cette incertitude. Je me détermine enfin pour cette Province , & d'abord M. Hume arrange tout ; les embarras s'applanissent ; je pars , j'arrive dans cette habitation solitaire , commode , agréable : le maître de la maison prévoit tout , pourvoit à tout ; rien ne manque. Je suis tranquille , indépendant ; voilà le moment si désiré où tous mes maux doivent finir. Non , c'est-là qu'ils commencent , plus cruels que je ne les avois encore éprouvés. ”

„ J'AI parlé jusqu'ici d'abondance de cœur , & rendant avec le plus grand plaisir justice aux bons offices de M. Hume. Que ce qui me reste à dire , n'est-il de même nature ! Rien ne me coûtera jamais de ce qui pourra l'honorer. Il n'est permis de marchander sur le prix des bienfaits que quand on nous accuse d'ingratitude , & M. Hume m'en accuse aujourd'hui. J'oserai donc faire une observation qu'il rend nécessaire. En appréciant ses soins par la peine & le temps qu'ils lui coûtoient , ils étoient d'un prix inestimable , encore plus par sa bonne volonté ; pour le bien réel qu'ils m'ont fait , ils ont plus d'apparence que de poids. Je ne venois point comme un mendiant quêter du pain en Angleterre , j'y apportois le mien ; j'y venois absolument chercher un asyle , & il est ouvert à tout étranger. D'ailleurs , je n'y étois point tellement inconnu qu'arrivant seul , j'eusse manqué d'assistance & de services. Si quelques personnes m'ont recherché pour M. Hume , d'autres aussi m'ont recherché pour moi : & par exemple , quand M. Davonport voulut bien m'offrir l'asyle que j'habite , ce ne fut pas pour lui qu'il ne connoissoit point , & qu'il vit seulement pour le prier de faire & d'appuyer son obligeante proposition. Ainsi quand M. Hume tâche aujourd'hui d'aliéner de moi cet honnête homme , il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a

pas donné (3). Tout ce qui s'est fait de bien, se seroit fait sans lui à-peu-près de même, & peut-être mieux; mais le mal ne fut point fait; car pourquoi ai-je des ennemis en Angleterre? Pourquoi ces ennemis sont-ils précisément les amis de M. Hume? Qui est-ce qui a pu m'attirer leur inimitié? Ce n'est pas moi qui ne les vis de ma vie & qui ne les connois pas; je n'en aurois aucun, si j'y étois venu seul (4). ”

„ J'AI parlé jusqu'ici de faits publics & notoires, qui, par leur nature & par ma reconnoissance, ont eu le plus grand éclat. Ceux qui me restent à dire sont, non-seulement particuliers, mais secrets, du moins dans leur cause, & l'on a pris toutes les mesures possibles pour qu'ils restassent cachés au public; mais, bien connus de la personne intéressée, ils n'en opèrent pas moins sa propre conviction. ”

„ PEU de temps après notre arrivée à Londres, j'y remarquai dans les esprits, à mon égard, un changement sourd qui bientôt devint très-sensible. Avant que je vinsse en Angleterre, elle étoit un des Pays de l'Europe où j'avois le plus de réputation, j'oserois presque dire de considération. Les papiers publics étoient pleins de mes éloges, & il n'y avoit qu'un cri contre mes persécuteurs. Ce ton se soutint à mon arrivée; les papiers l'annoncerent en triomphe; l'Angleterre s'honoroit d'être mon refuge; elle en glorifioit avec justice ses loix & son gouvernement. Tout-à-coup, & sans aucune cause assignable, ce ton change, mais si fort & si vite que dans tous les caprices du public, on n'en voit guères de plus étonnant. Le signal fut donné dans un certain *Mis-*

(3) M. Rousseau me juge mal & devroit me connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai écrit à M. Davenport pour l'engager à conserver les mêmes bontés à son malheureux hôte.

(4) Étranges effets d'une imagination blessée! M. Rousseau ignore, dit-il, ce qui se passe dans le monde, & il parle cependant des ennemis qu'il a en An-

gleterre. D'où le fait-il? Où les voit-il? Il n'y a reçu que des marques de bienfaisance & d'hospitalité. M. Walpole seul avoit fait une plaisanterie sur lui, mais n'étoit point pour cela son ennemi. Si M. Rousseau voyoit les choses comme elles sont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, ni d'autre ennemi que lui-même.

gâfn, aussi plein d'inepties que de mensonges, où l'auteur ; bien instruit ou feignant de l'être, me donnoit pour fils de Musicien. Dès ce moment les imprimés ne parlerent plus de moi que d'une manière équivoque ou malhonnête. Tout ce qui avoit trait à mes malheurs étoit déguisé, altéré, présenté sous un faux jour, & toujours le moins à mon avantage qu'il étoit possible. Loin de parler de l'accueil que j'avois reçu à Paris, & qui n'avoit fait que trop de bruit, on ne supposoit pas même que j'eusse osé paroître dans cette Ville, & un des amis de M. Hume fut très-surpris quand je lui dis que j'y avois passé. "

„ TROP accoutumé à l'inconstance du public pour m'en affecter encore, je ne laissois pas d'être étonné de ce changement si brusque, de ce concert si singulièrement unanime, que pas un de ceux qui m'avoient tant loué absent, ne parut, moi présent, se souvenir de mon existence. Je trouvois bizarre que précisément après le retour de M. Hume qui a tant de crédit à Londres, tant d'influence sur les gens de lettres & les Libraires, & de si grandes liaisons avec eux, sa présence eût produit un effet si contraire à celui qu'on en pouvoit attendre ; que, parmi tant d'écrivains de toute espèce, pas un de ses amis ne se montrât le mien ; & l'on voyoit bien que ceux qui parloient de moi n'étoient pas ses ennemis, puisqu'en faisant sonner son caractère public, ils disoient que j'avois traversé la France sous sa protection, à la faveur d'un passeport qu'il m'avoit obtenu de la Cour, & peu s'en falloit qu'ils ne fissent entendre que j'avois fait le voyage à sa suite & à ses frais. "

„ CECI ne signifioit rien encore & n'étoit que singulier ; mais ce qui l'étoit davantage fut que le ton de ses amis ne changea pas moins avec moi que celui du public. Toujours, je me fais un plaisir de le dire, leurs soins, leurs bons offices ont été les mêmes, & très-grands en ma faveur ; mais loin de me marquer la même estime, celui sur-tout dont je veux parler & chez qui nous étions descendus à notre arrivée, accompagnoit tout cela de propos si durs & quelquefois si choquans qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à m'obliger que pour avoir droit de me marquer du mépris.

mépris (5). Son frère , d'abord très-accueillant , très-honnête , changea bientôt avec si peu de mesure qu'il ne daignoit pas même dans leur propre maison me dire un seul mot , ni me rendre le salut , ni aucuns des devoirs que l'on rend chez soi aux étrangers. Rien cependant n'étoit survenu de nouveau que l'arrivée de J. J. Rousseau & de David Hume ; & certainement la cause de ces changemens ne vint pas de moi ; à moins que trop de simplicité , de discrétion , de modestie ne soit un moyen de mécontenter les Anglois ”.

„ POUR M. Hume , loin de prendre avec moi un ton révoltant , il donnoit dans l'autre extrême. Les flagorneries m'ont toujours été suspectes. Il m'en a fait de toutes les façons * , au point de me forcer , n'y pouvant tenir davantage (6) , à lui en dire mon sentiment. Sa conduite le dispensoit fort de s'étendre en paroles ; cependant , puisqu'il en vouloit dire , j'aurois voulu qu'à toutes ces louanges fades il eût substitué quelquefois la voix d'un ami ; mais je n'ai jamais trouvé dans son langage rien qui sentit la vraie amitié , pas même dans la façon dont il parloit de moi à d'autres en ma présence. On eût dit qu'en voulant me faire des patrons il cherchoit à m'ôter leur bienveillance , qu'il vouloit plutôt que j'en fusse assisté qu'aimé ; & j'ai quelquefois

(5) Il s'agit ici de M. Jean Steward , mon ami , qui a reçu M. Rousseau chez lui & lui a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui rendre. En se plaignant de ses procédés , M. Rousseau a oublié qu'il lui a écrit de Vootton même une lettre pleine des témoignages de reconnaissance les plus expressifs & les plus justes. Ce que M. Rousseau ajoute sur le frère de M. Steward , n'est ni vrai ni honnête.

• *J'en dirai seulement une qui fait rire ; c'étoit de faire en sorte , quand je venois le voir , que je trouvasse toujours*

sur sa table un tome de l'Héloïse ; comme si je ne connoissois pas assez le goût de M. Hume , pour être assuré que , de tous les livres qui existent , l'Héloïse doit être pour lui le plus ennuyeux.

[6] On peut juger par les deux premières lettres de M. Rousseau , que j'ai publiées à dessein , de quel côté les flagorneries ont commencé. Au reste , j'aimois & j'estimois M. Rousseau , & j'avois du plaisir à le lui marquer. Peut-être , en effet , l'ai-je trop loué ; mais je peux assurer qu'il ne s'en est jamais plaint.

466. LETTRE DE M. ROUSSEAU,

été surpris du tour révoltant qu'il donnoit à ma conduite près des gens qui pouvoient s'en offenser. Un exemple éclaircira ceci. M. Penneck du Muszum, ami de Mylord Maréchal & Pasteur d'une Paroisse où l'on vouloit m'établir, vient nous voir. M. Hume, moi présent, lui fait mes excuses de ne l'avoir pas prévenu; le Docteur Maty, lui dit-il, nous avoit invités pour Jeudi au Muszum où M. Rousseau devoit vous voir; mais il préféra d'aller avec Madame Garrick à la Comédie; on ne peut pas faire tant de choses en un jour (7). Vous m'avouerez, Monsieur, que c'étoit-là une étrange façon de me capter la bienveillance de M. Penneck".

„ JE ne fais ce qu'avoit pu dire en secret M. Hume à ses connoissances : mais rien n'étoit plus bizarre que leur façon d'en user avec moi de son aveu, souvent même par son assistance. Quoique ma bourse ne fut pas vuide, que je n'eusse besoin de celle de personne, & qu'il le sût très-bien, l'on eût dit que je n'étois-là que pour vivre aux dépens du public, & qu'il n'étoit question que de me faire l'aumône, de manière à m'en sauver un peu l'embaras (8), je puis dire que cette affectation continuelle & choquante est une des choses qui m'ont fait prendre le plus en aversion le séjour de Londres. Ce n'est sûrement pas sur ce pied qu'il faut présenter en Angleterre un homme à qui l'on veut attirer un peu de considération : mais cette charité peut être bénévolement interprétée, & je consens qu'elle le soit. Avançons."

„ ON répand à Paris une fausse lettre du Roi de Prusse, à

[7] Je ne me rappelle pas un mot de toute cette histoire; mais, ce qui me dispense d'y ajouter foi, c'est que je me souviens très-bien que nous avions pris deux jours différens pour visiter le *Muszum* & pour aller à la Comédie.

[8] J'imagine que M. Rousseau veut

parler ici de deux ou trois dîners qui lui furent envoyés de la maison de M. Steward lorsqu'il voulut manger chez lui; & ce n'étoit pas pour lui épargner la dépense d'un repas, mais seulement parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans le voisinage. Je demande pardon aux Lecteurs de les entretenir de semblables détails.

moi adressée & pleine de la plus cruelle malignité. J'apprends avec surprise que c'est un M. Walpole, ami de M. Hume, qui répand cette lettre; je lui demande si cela est vrai; mais pour toute réponse il me demande de qui je le tiens. Un moment auparavant, il m'avoit donné une carte pour ce même M. Walpole, afin qu'il se chargeât de papiers qui m'importent, & que je veux faire venir de Paris en sûreté."

„ J'APPRENDS que le fils du * Jongleur Tronchin, mon plus mortel ennemi, est non-seulement l'ami, le protégé de M. Hume, mais qu'ils logent ensemble, & quand M. Hume voit que je fais cela, il m'en fait la confidence, m'assurant que le fils ne ressemble point au père. J'ai logé quelques nuits dans cette maison chez M. Hume avec ma gouvernante, & à l'air, à l'accueil dont nous ont honoré ses hôtes, qui sont ses amies, j'ai jugé de la façon dont lui ou cet homme, qu'il dit ne pas ressembler à son père, ont pu leur parler d'elle & de moi (9)."

„ CES faits, combinés entre eux & avec une certaine apparence générale, me donnent insensiblement une inquiétude que je repousse avec horreur. Cependant les lettres que j'écris n'arrivent pas; j'en reçois qui ont été ouvertes, & toutes ont passé par les mains de M. Hume (10). Si quelqu'une lui échappe, il ne peut cacher l'ardente avidité de la voir. Un soir, je vois encore

* Nous n'avons pas été autorisés à supprimer ce terme qui convient si peu à l'un des plus célèbres & des plus estimables Médecins de l'Europe.
Note des Éditeurs.

[9] Me voilà donc accusé de trahison parce que je suis l'ami de M. Walpole, qui a fait une plaisanterie sur M. Rousseau; parce que le fils d'un homme que M. Rousseau n'aime pas, se trouve par hasard logé dans la même maison que

moi; parce que mes hôtes, qui ne savent pas un mot de François, ont regardé M. Rousseau froidement!... Au reste, j'ai dit seulement à M. Rousseau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que son père.

[10] Ces imputations d'indiscrétion & d'infidélité sont si odieuses, & les preuves en sont si ridicules, que je me crois dispensé d'y répondre.

Nnn ij

468 LETTRE DE M. ROUSSEAU,

chez lui une manœuvre de lettre dont je suis frappé *. Après le souper, gardant tous deux le silence au coin de son feu, je m'aperçois qu'il me fixe, comme il lui arrivoit souvent & d'une manière dont l'idée est difficile à rendre. Pour cette fois, son regard sec, ardent, moqueur & prolongé, devint plus qu'inquiétant. Pour m'en débarrasser, j'essayai de le fixer à mon tour; mais en arrêtant mes yeux sur les siens, je sens un frémissement inexplicable, & bientôt je suis forcé de les baisser. La physionomie & le ton du bon David sont d'un bon homme: mais où, grand Dieu! ce bon homme emprunte-t-il les yeux dont il fixe ses amis?"

„ L'IMPRESSION de ce regard me reste & m'agite; mon trouble augmente jusqu'au faiblessement: si l'épanchement n'eût succédé, j'étouffois. Bientôt un violent remords me gagne; je m'indigne de moi-même; enfin dans un transport que je me rappelle encore avec délice, je m'élançai à son cou, je le serre étroitement; suffoqué de sanglots, inondé de larmes, je m'écrie d'une voix entrecoupée: *Non, non David Hume n'est pas un traître; s'il n'é-*

* Il faut dire ce que c'est que cette manœuvre. J'écrivois sur la table de M. Hume, en son absence, une réponse à une lettre que je venois de recevoir. Il arrive, très-curieux de savoir ce que j'écrivois, & ne pouvant presque s'abstenir d'y lire. Je ferme ma lettre sans la lui montrer, & comme je la mettois dans ma poche, il la demande avidement, disant qu'il l'enverra le lendemain jour de poste. La lettre reste sur la table. Lord Newnham arrive. M. Hume sort un moment; je reprends ma lettre, disant que j'aurai le temps de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambassadeur de France: j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait son enveloppe, il tire son

cachet, M. Hume offre le sien avec tant d'empressement qu'il faut s'en servir par préférence. On sonne; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au sien qui attend en bas avec son carrosse, afin qu'il la porte chez M. l'Ambassadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis, je parie que le Maître va le suivre. Il n'y manqua pas. Ne sachant comment laisser seul Mylord Newnham, j'hésitai quelque temps avant que de suivre à mon tour M. Hume, je n'aperçus rien, mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainsi, quoique je n'aie reçu aucune réponse à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne soit parvenue; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.

toit le meilleur des hommes, il faudroit qu'il en fut le plus noir (11). David Hume me rend poliment mes embrassemens, & tout en me frappant des petits coups sur le dos, me répète plusieurs fois d'un ton tranquille : *Quoi! mon cher Monsieur! Eh! mon cher Monsieur! Quoi donc! mon cher Monsieur!* Il ne me dit rien de plus; je sens que mon cœur se resserre; nous allons nous coucher, & je pars le lendemain pour la Province. »

„ Arrivé dans cet agréable asyle où j'étois venu chercher le repos de si loin, je devois le trouver dans une maison solitaire, commode & riante, dont le maître, homme d'esprit & de mérite, n'épargnoit rien de ce qui pouvoit m'en faire aimer le séjour. Mais quel repos peut-on goûter dans la vie quand le cœur est agité? Troublé de la plus cruelle incertitude, & ne sachant que penser d'un homme que je devois aimer, je cherchai à me délivrer de ce doute funeste, en rendant ma confiance à mon bienfaiteur. Car, pourquoi, par quel caprice inconcevable eût-il eu tant de zèle à l'extérieur pour mon bien-être, avec des projets secrets contre mon honneur? Dans les observations qui m'avoient inquiété, chaque fait en lui-même étoit peu de chose, il n'y avoit que leur concours d'étonnant, & peut-être instruit d'autres faits que j'ignorois, M. Hume pouvoit-il, dans un éclaircissement, me donner une solution satisfaisante. La seule chose inexplicable étoit qu'il se fût refusé à un éclaircissement que son honneur & son amitié pour moi rendoient également nécessaire. Je voyois qu'il y avoit là quelque chose que je ne comprenois pas & que je mourois d'envie d'entendre. Avant donc de me décider absolument sur son compte, je voulus faire un dernier effort & lui écrire pour le ramener, s'il se laissoit séduire par mes ennemis, ou pour le faire expliquer de manière ou d'autre. Je lui écrivis une lettre qu'il dut trouver fort naturelle * s'il étoit coupable, mais fort extraor-

[11] Tout le dialogue de cette scène est artificieusement concerté pour préparer & fonder une partie de la fable rissue dans cette lettre. On verra ce que j'ai à dire sur cet article

dans ma réponse à M. Rousseau.

* Il paroît parce qu'il m'écrivit en dernier lieu qu'il est très-content de cette lettre, & qu'il la trouve fort bien.

470 LETTRE DE M. ROUSSEAU ;

dinaire s'il ne l'étoit pas : car, quoi de plus extraordinaire qu'une lettre pleine à la fois de gratitude sur ses services & d'inquiétude sur ses sentimens, & où, mettant, pour ainsi dire, ses actions d'un côté & ses intentions de l'autre, au lieu de parler des preuves d'amitié qu'il m'avoit données, je le prie de m'aimer à cause du bien qu'il m'avoit fait (12) ? Je n'ai pas pris mes précautions d'assez loin pour garder une copie de cette lettre ; mais, puisqu'il les a prises lui, qu'il la montre ; & quiconque la lira, y voyant un homme tourmenté d'une peine secrète, qu'il veut faire entendre & qu'il n'ose dire, fera curieux, je m'assure de savoir quel éclaircissement cette lettre aura produit, sur-tout à la suite de la scène précédente : aucun, rien du tout. M. Hume se contente, en réponse, de me parler des soins obligeans que M. Davenport se propose de prendre en ma faveur. Du reste, pas un mot sur le principal sujet de ma lettre, ni sur l'état de mon cœur dont il devoit si bien voir le tourment. Je fus frappé de ce silence encore plus que je ne l'avois été de son flegme à notre dernier entretien. J'avois tort : ce silence étoit fort naturel après l'autre, & j'aurois dû m'y attendre. Car, quand on a osé dire en face à un homme : *Je suis tenté de vous croire un traître*, & qu'il n'a pas la curiosité de vous demander *sur quoi* (13), l'on peut compter qu'il n'aura pareille curiosité de sa vie, & pour peu que les indices le chargent, cet homme est jugé.

„ APRÈS la réception de sa lettre, qui tarda beaucoup, je pris enfin mon parti, & résolu de ne lui plus écrire. Tout me confirma bien-tôt dans la résolution de rompre avec lui tout commerce. Curieux au dernier point du détail de mes moindres affaires, il ne s'étoit pas borné à s'en informer de moi dans nos entretiens : mais j'appris qu'après avoir commencé par faire avouer à ma gouvernante qu'elle en étoit instruite, il n'avoit pas laissé

[12] Ma réponse à cela est dans la lettre même de M. Rousseau, du 22 Mars, où l'on trouve le ton de la plus grande cordialité, sans aucune

réserve, sans la moindre apparence de soupçon.

[13] Tout cela porte sur la même fable. Voyez la onzième note.

échapper avec elle un seul tête-à-tête (14) sans l'interroger , jusqu'à l'importunité , sur mes occupations , sur mes ressources , sur mes amis , sur mes connoissances , sur leurs noms , leur état , leur demeure ; & , avec une adresse jésuitique , il avoit demandé séparément les mêmes choses à elle & à moi. On doit prendre intérêt aux affaires d'un ami , mais on doit se contenter de ce qu'il veut nous en dire , sur-tout quand il est aussi ouvert , aussi confiant que moi , & tout ce petit cailletage de commère convient , on ne peut pas plus mal , à un Philosophe. ”

„ DANS le même temps je reçois encore deux lettres qui ont été ouvertes. L'une de M. Boswel , dont le cachet étoit en si mauvais état que M. Davenport , en la recevant , le fit remarquer au laquais de M. Hume ; & l'autre de M. d'Ivernois , dans un paquet de M. Hume , laquelle avoit été recachetée au moyen d'un fer chaud qui , mal-adroitement appliqué , avoit brûlé le papier autour de l'empreinte. J'écrivis à M. Davenport pour le prier de garder pardevers lui toutes les lettres qui lui feroient remises pour moi , & de n'en remettre aucune à personne , sous quelque prétexte que ce fût. J'ignore si M. Davenport , bien éloigné de penser que cette précaution pût regarder M. Hume , lui montra ma lettre ; mais je sais que tout disoit à celui-ci qu'il avoit perdu ma confiance , & qu'il n'en alloit pas moins son train sans s'embarasser de la recouvrer. ”

„ MAIS que devins-je , lorsque je vis dans les papiers publics la prétendue lettre du Roi de Prusse que je n'avois pas encore vue , cette fausse lettre imprimée en François & en Anglois , donnée pour vraie , même avec la signature du Roi , & que j'y reconnus la plume de M. d'Alembert * aussi sûrement que si je l'avois vu écrire ! ”

[14] Je n'ai eu qu'un seul tête-à-tête avec sa gouvernante , ce fut lorsqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'esprit de l'en-

tretenir d'autre chose que de M. Rousseau.

* Voyez là-dessus la déclaration de M. d'Alembert , imprimée à la suite de ce précis. *Note des Éditeurs.*

472 *LETTRE DE M. ROUSSEAU,*

„ A l'instant un trait de lumière vint m'éclairer sur la cause secrète du changement étonnant & prompt du Public Anglois à mon égard , & je vis à Paris le foyer du complot qui s'exécutoit à Londres. ”

„ M. d'Alembert , autre ami très-intime de M. Hume , étoit ; depuis long-temps , mon ennemi caché , & n'épioit que les occasions de me nuire sans se commettre ; il étoit le seul des gens de lettres d'un certain nom & de mes anciennes connoissances qui ne me fût point venu voir (15) , ou qui ne m'eût rien fait dire à mon dernier passage à Paris. Je connoissois ses dispositions secrètes , mais je m'en inquiétois peu , me contentant d'en avertir mes amis dans l'occasion. Je me souviens qu'un jour , questionné sur son compte par M. Hume , qui questionna ensuite ma gouvernante , je lui dis que M. d'Alembert étoit un homme adroit & rusé. Il me contredit avec une chaleur dont je m'étonnai , ne sachant pas alors qu'ils étoient si bien ensemble , & que c'étoit sa propre cause qu'il défendoit. ”

„ LA lecture de cette lettre m'allarma beaucoup , & sentant que j'avois été attiré en Angleterre en vertu d'un projet qui commençoit à s'exécuter , mais dont j'ignorois le but , je sentois le péril sans savoir où il pouvoit être , ni de quoi j'avois à me garantir ; je me rappelai alors quatre mots effrayans de M. Hume , que je rapporterai ci-après. Que penser d'un écrit où l'on me faisoit un crime de mes misères ; qui tendoit à m'ôter la commiseration de tout le monde dans mes malheurs , & qu'on donnoit sous le nom du Prince même qui m'avoit protégé , pour en rendre l'effet plus cruel encore ? Que devois-je augurer de la suite d'un tel début ? Le Peuple Anglois lit les papiers publics , & n'est pas déjà trop favorable aux étrangers. Un vêtement qui n'est pas le sien suffit pour le mettre de mauvaise humeur. Qu'en doit attendre un pauvre étranger dans ses promenades champêtres ,

[15] M. Rousseau étoit excédé , disoit-il , des visites qu'il recevoit ; doit-il se plaindre que M. d'Alembert , qu'il n'aimoit pas , ne l'ait pas importuné de la sienne ?

très, le seul plaisir de la vie auquel il s'est borné, quand on aura persuadé à ces bonnes gens que cet homme aime qu'on le lapide ? Ils feront fort tentés de lui en donner l'amusement. Mais ma douleur, ma douleur profonde & cruelle, la plus amère que j'aie jamais ressentie, ne venoit point du péril auquel j'étois exposé. J'en avois trop bravé d'autres pour être fort ému de celui-là. La trahison (16) d'un faux ami dont j'étois la proie, étoit ce qui portoit, dans mon cœur trop sensible, l'accablement, la tristesse & la mort. Dans l'impétuosité d'un premier mouvement, dont jamais je ne fus le maître, & que mes adroits ennemis faisoient faire naître pour s'en prévaloir, j'écrivis ces lettres pleines de désordre où je ne déguise ni mon trouble ni mon indignation."

„ MONSIEUR, j'ai tant de choses à dire, qu'en chemin faisant j'en oublie la moitié. Par exemple, une relation en forme de lettre sur mon séjour à Montmorency fut portée par des Libraires à M. Hume qui me la montra. Je consentis qu'elle fût imprimée; il se chargea d'y veiller; elle n'a jamais paru. J'avois apporté un exemplaire des lettres de M. du Peyrou, contenant la relation des affaires de Neufchâtel, qui me regardent; je les remis aux mêmes Libraires à leur prière pour les faire traduire & réimprimer; M. Hume se chargea d'y veiller; elles n'ont jamais paru *. Dès que la fausse lettre du Roi de Prusse & sa traduction parurent, je compris pourquoi les autres écrits restoient supprimés (17), & je l'écrivis aux Libraires. J'écrivis d'autres

(16) Ce faux ami, c'est moi, sans doute; mais cette trahison quelle est-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pu faire à M. Rousseau? En me supposant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les services que je lui rendois? Si M. Rousseau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécille que méchant.

* Les Libraires viennent de me marquer que cette édition est faite & prête

à paraître. Cela peut être; mais c'est trop tard, & qui pis est; trop à propos.

[17] Il y a environ quatre mois que M. Becket, Libraire, dit à M. Rousseau que c'étoit une maladie survenue au traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reste je n'ai jamais promis de donner aucun soin à cette édition. M. Becket m'en est garant.

474 LETTRE DE M. ROUSSEAU,

lettres qui probablement ont couru dans Londres : enfin j'employai le crédit d'un homme de mérite & de qualité, pour faire mettre, dans les papiers publics, une déclaration de l'imposture. Dans cette déclaration, je laissois paroître toute ma douleur, & je n'en déguisois pas la cause."

„JUSQU'ICI M. Hume a semblé marcher dans les ténèbres. Vous l'allez voir désormais dans la lumière & marcher à découvert. Il n'y a qu'à toujours aller droit avec les gens rusés : tôt ou tard ils se décèlent par leurs ruses mêmes."

„LORSQUE cette prétendue lettre du Roi de Prusse fut publiée à Londres, M. Hume, qui certainement savoit qu'elle étoit supposée, puisque je le lui avois dit, n'en dit rien, ne m'écrivit rien, se tait & ne songe pas même à faire, en faveur de son ami absent, aucune déclaration de la vérité (18). Il ne falloit, pour aller au but, que laisser dire & se tenir coi; c'est ce qu'il fit."

„M. Hume ayant été mon conducteur en Angleterre, y étoit, en quelque façon mon protecteur, mon patron. S'il étoit naturel qu'il prit ma défense, il ne l'étoit pas moins qu'ayant une protestation publique à faire, je m'adressasse à lui pour cela. Ayant déjà cessé (19) de lui écrire, je n'avois garde de recommencer. Je m'adresse à un autre. Premier soufflet sur la joue de mon patron. Il n'en sent rien."

„En disant que la lettre étoit fabriquée à Paris, il m'importoit fort peu lequel on entendit de M. d'Alembert ou de son prête-nom M. Walpole; mais en ajoutant que ce qui navroit & déchiroit mon cœur, étoit que l'imposteur avoit des complices en Angleterre, je m'expliquois avec la plus grande clarté pour leur ami qui étoit à Londres, & qui vouloit passer pour le mien. Il n'y avoit certainement que lui seul en Angleterre dont la haine

(18) Personne ne pouvoit se méprendre sur la supposition de la lettre, & d'ailleurs M. Walpole étoit connu pour en être l'auteur.

[19] M. Rousseau manque ici de mémoire. Il oublie que seulement huit jours auparavant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale. Voyez la lettre du 28 Mars.

pût déchirer & navrer mon cœur. Second soufflet sur la joue de mon patron. Il n'en sent rien."

„ AU contraire, il feint malignement que mon affliction venoit seulement de la publication de cette lettre, afin de me faire passer pour un homme vain qu'une fatyre affecte beaucoup. Vain ou non, j'étois mortellement affligé; il le savoit & ne m'écrivoit pas un mot. Ce tendre ami, qui a tant à cœur que ma bourse soit pleine, se soucie assez peu que mon cœur soit déchiré."

„ UN autre écrit paroît bientôt dans les mêmes Feuilles de la même main que le premier, plus cruel encore, s'il étoit possible, & où l'auteur ne peut déguiser sa rage sur l'accueil que j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit rien de nouveau. Les libelles pouvoient aller leur train sans m'émouvoir, & le volage public lui-même se lassoit d'être long-temps occupé du même sujet. Ce n'est pas le compte des comploteurs qui, ayant ma réputation d'honnête homme à détruire, veulent, de manière ou d'autre, en venir à bout. Il fallut changer de batterie.

„ L'AFFAIRE de la pension n'étoit pas terminée. Il ne fut pas difficile à M. Hume d'obtenir, de l'humanité du Ministre & de la générosité du Prince, qu'elle le fût. Il fut chargé de me le marquer, il le fit. Ce moment fut, je l'avoue, un des plus critiques de ma vie. Combien il m'en coûta pour faire mon devoir! Mes engagements précédens, l'obligation de correspondre avec respect aux bontés du Roi, l'honneur d'être l'objet de ses attentions, de celles de son Ministre, le desir de marquer combien j'y étois sensible, même l'avantage d'être un peu plus au large en approchant de la vieillesse, accablé d'ennuis & de maux, enfin l'embarras de trouver une excuse honnête pour éluder un bienfait déjà presque accepté; tout me rendoit difficile & cruelle la nécessité d'y renoncer; car il le falloit assurément, ou me rendre le plus vil de tous les hommes en devenant volontairement l'obligé de celui dont j'étois trahi."

[20] Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.

476 LETTRE DE M. ROUSSEAU ;

„ JE fis mon devoir ; non sans peine ; j'écrivis directement à M. le Général Conway , & avec autant de respect & d'honnêteté qu'il me fut possible , sans refus absolu , je me défendis , pour le présent , d'accepter. M. Hume avoit été le négociateur de l'affaire , le seul même qui en eût parlé , non-seulement je ne lui répondis point , quoique ce fût lui qui m'eût écrit , mais je ne dis pas un mot de lui dans ma lettre. Troisième soufflet sur la joue de mon patron , & pour celui-là , s'il ne le sent pas , c'est assurément sa faute : il n'en sent rien. ”

„ MA lettre n'étoit pas claire & ne pouvoit l'être pour M. le Général Conway , qui ne savoit pas à quoi tenoit ce refus ; mais elle l'étoit fort pour M. Hume qui le savoit très-bien ; cependant il feint de prendre le change , tant sur le sujet de ma douleur , que sur celui de mon refus , & dans un billet qu'il m'écrivit il me fait entendre qu'on me ménagera la continuation des bontés du Roi si je me ravise sur la pension. En un mot , il prétend à toute force , & quoi qu'il arrive , demeurer mon patron malgré moi. Vous jugez bien , Monsieur , qu'il n'attendoit pas de réponse & il n'en eut point. ”

„ DANS ce même temps à-peu-près (car je ne fais pas les dates , & cette exactitude ici n'est pas nécessaire) parut une lettre de M. de Voltaire à moi adressée avec une traduction Angloise , qui renchérit encore sur l'original. Le noble objet de ce spirituel ouvrage est de m'attirer le mépris & la haine de ceux chez qui je me suis réfugié. Je ne doutai point que mon cher patron n'eût été un des instrumens de cette publication , sur-tout quand je vis qu'en tâchant d'aliéner de moi ceux qui pouvoient en ce pays me rendre la vie agréable , on avoit omis de nommer celui qui m'y avoit conduit. On savoit , sans doute , que c'étoit un soin superflu , & qu'à cet égard rien ne restoit à faire. Ce nom si mal-adroitement oublié dans cette lettre , me rappella ce que dit Tacite du portrait de Brutus , omis dans une pompe funèbre : que chacun l'y distinguoit , précisément parce qu'il n'y étoit pas. ”

„ ON ne nommoit donc pas M. Hume; mais il vit avec les gens qu'on nommoit. Il a pour amis tous mes ennemis, on le fait : ailleurs les Tronchin (21), les d'Alembert, les Voltaire; mais il y a bien pis à Londres, c'est que je n'y ai pour ennemis que ses amis. Et pourquoi y en aurois-je d'autres? Pourquoi même y ai-je ceux-là? Qu'ai-je fait à Lord Littleton (22), que je ne connois même pas? Qu'ai-je fait à M. Walpole que je ne connois pas davantage? Que savent-ils de moi, sinon que je suis malheureux & l'ami de leur ami Hume? Que leur a-t-il donc dit, puisque ce n'est que par lui qu'ils me connoissent? Je crois bien qu'avec le rôle qu'il fait, il ne se démasque pas devant tout le monde; ce ne seroit plus être démasqué. Je crois bien qu'il ne parle pas de moi à M. le Général Conway, ni à M. le Duc de Richmond, comme il en parle dans ses entretiens secrets avec M. Walpole & dans sa correspondance secrète avec M. d'Alembert; mais qu'on découvre la trame qui s'ourdit à Londres depuis mon arrivée, & l'on verra si M. Hume n'en tient pas les principaux fils. ”

„ ENFIN le moment venu qu'on croit propre à frapper le grand coup, on en prépare l'effet par un nouvel écrit satyrique qu'on fait mettre dans les papiers (23). S'il m'étoit resté jus-

[21] Je n'ai jamais été assez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire: il m'a fait seulement l'honneur de m'écrire une lettre il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de son amitié.

[22] M. Rousseau voyant dans les papiers publics l'annonce d'une lettre qui lui étoit adressée sous le nom de M. de Voltaire, écrivit à M. Davenport, qui étoit alors à Londres, pour le prier de la lui apporter. Je dis à

M. Davenport que la copie imprimée étoit très-fautive; mais que j'en demanderois au Lord Littleton une copie manuscrite qui étoit correcte. Cela suffit à M. Rousseau pour lui faire conclure que le Lord Littleton est son ennemi mortel & mon intime ami, & que nous conspirons ensemble contre lui. Il auroit dû plutôt conclure que la copie, qui avoit été imprimée, ne venoit pas de moi.

(23) Je n'ai jamais vu cette pièce; ni avant ni après sa publication, & tous ceux à qui j'en ai parlé n'en ont aucune connoissance.

478 LETTRE DE M. ROUSSEAU :

qu'alors le moindre doute, comment auroit-il pû tenir devant cet écrit, puisqu'il contenoit des faits qui n'étoient connus que de M. Hume, chargés, il est vrai, pour les rendre odieux au Public. ”

„ ON dit dans cet écrit que j'ouvre ma porte aux grands & que je la ferme aux petits, Qui est-ce qui fait à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte, que M. Hume, avec qui j'ai demeuré & par qui sont venus tous ceux que j'ai vus ? Il faut en excepter un grand que j'ai reçu de bon cœur sans le connoître, & que j'aurois reçu de bien meilleur cœur encore si je l'avois connu. Ce fut M. Hume qui me dit son nom quand il fut parti. En l'apprenant, j'eus un vrai chagrin que, daignant monter au second étage, il ne fût pas entré au premier. ”

„ QUANT aux petits, je n'ai rien à dire. J'aurois désiré voir moins de monde ; mais ne voulant déplaire à personne, je me laissois diriger par M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux tous ceux qu'il m'a présentés sans distinction de petits ni de grands. ”

„ ON dit dans ce même écrit que je reçois mes parens froidement, *pour ne rien dire de plus*. Cette généralité consiste à avoir une fois reçu assez froidement le seul parent que j'ai hors de Genève, & cela en présence de M. Hume (24). C'est nécessairement ou M. Hume ou ce parent qui a fourni cet article. Or, mon cousin, que j'ai toujours connu pour bon parent & pour honnête homme, n'est point capable de fournir à des satyres publiques contre moi. D'ailleurs, borné par son état à la société des gens de commerce, il ne vit pas avec les gens de Lettres, ni avec ceux qui fournissent des articles dans les papiers, encore moins avec ceux qui s'occupent à des satyres. Ainsi l'article ne vient pas de lui. Tout au plus puis-je penser que M. Hume aura tâché de le faire jaser, ce qui n'est pas absolument difficile, & qu'il aura tourné ce qu'il lui a dit de la manière la plus favora-

(24) Je n'étois pas présent, lorsque M. Rousseau reçut son cousin. Je les vis ensuite ensemble, un seul moment, sur la terrasse de Buckingham-street.

ble à ses vues. Il est bon d'ajouter qu'après ma rupture avec M. Hume j'en avois écrit à ce cousin-là. ”

„ ENFIN, on dit dans ce même écrit que je suis sujet à changer d'amis. Il ne faut pas être bien fin pour comprendre à quoi cela prépare. ”

„ DISTINGUONS. J'ai depuis vingt-cinq & trente ans des amis très-solides. J'en ai de plus nouveaux, mais non moins sûrs, que je garderai plus long-temps si je vis. Je n'ai pas en général trouvé la même sûreté chez ceux que j'ai faits parmi les gens de lettres. Aussi j'en ai changé quelquefois, & j'en changerai tant qu'ils me seront suspects; car je suis bien déterminé à ne garder jamais d'amis par bienfaisance: je n'en veux avoir que pour les aimer. ”

„ SI jamais j'eus une conviction intime & certaine, je l'ai que M. Hume a fourni les matériaux de cet écrit. Bien plus, non-seulement j'ai cette certitude, mais il m'est clair qu'il a voulu que je l'eusse: car comment supposer un homme aussi fin assez maladroit pour se découvrir à ce point, voulant se cacher? ”

„ QUEL étoit son but? Rien n'est plus clair encore. C'étoit de porter mon indignation à son dernier terme, pour amener avec plus d'éclat le coup qu'il me préparoit. Il fait que pour me faire faire bien des sottises, il suffit de me mettre en colère. Nous sommes au moment critique qui montrera s'il a bien ou mal raisonné. ”

„ IL faut se posséder autant que fait M. Hume, il faut avoir son flegme & toute sa force d'esprit pour prendre le parti qu'il prit, après tout ce qui s'étoit passé. Dans l'embarras où j'étois, écrivant à M. le Général Conway, je ne pus remplir ma lettre que de phrases obscures dont M. Hume fit, comme mon ami, l'interprétation qu'il lui plut. Supposant donc, quoiqu'il sût très-bien le contraire, que c'étoit la clause du secret qui me faisoit de la peine, il obtint de M. le Général qu'il voudroit bien s'employer pour la faire lever. Alors cet homme stoïque & vraiment

480 LETTRE DE M. ROUSSEAU ;

insensible m'écrit la lettre la plus amicale, où il me marque qu'il s'est employé pour faire lever la clause, mais qu'avant toute chose il faut savoir si je veux accepter sans cette condition, pour ne pas exposer Sa Majesté à un second refus."

„ C'ÉTOIT ici le moment décisif, la fin, l'objet de tous ses travaux. Il lui falloit une réponse, il la vouloit. Pour que je ne pusse me dispenser de la faire, il envoie à M. Davenport un duplicata de sa lettre, & non content de cette précaution, il m'écrit dans un autre billet qu'il ne sauroit rester plus long-temps à Londres pour mon service. La tête me tourna presque en lisant ce billet. De mes jours je n'ai rien trouvé de plus inconcevable."

„ IL l'a donc enfin cette réponse tant désirée, & se presse déjà d'en triompher. Déjà écrivant à M. Davenport, il me traite d'homme féroce & de monstre d'ingratitude. Mais il lui faut plus. Ses mesures sont bien prises, à ce qu'il pense; nulle preuve contre lui ne peut échapper. Il veut une explication; il l'aura; & la voici."

„ RIEN ne la conclut mieux que le dernier trait qui l'amène. Seul il prouve tout & sans réplique."

„ JE veux supposer, par impossible, qu'il n'est rien revenu à M. Hume de mes plaintes contre lui; il n'en fait rien, il les ignore aussi parfaitement que s'il n'eût été faufilé avec personne qui en fût instruit, aussi parfaitement que si durant ce temps il eût vécu à la Chine (25). Mais ma conduite immédiate entre lui & moi; les derniers mots si frappans que je lui dis à Londres; la lettre qui suivit pleine d'inquiétude & de crainte; mon silence obstiné plus énergique que des paroles; ma plainte amère & publique au sujet de la lettre de M. d'Alembert; ma lettre au Ministre, qui ne m'a point écrit, en réponse à celle qu'il m'écrit lui-même, & dans laquelle je ne dis pas un mot de lui; enfin mon

(25) Comment aurois-je deviné ces chimériques soupçons? M. Davenport, la seule personne de ma connoissance qui vit alors M. Rousseau, m'assure qu'il les ignoroit parfaitement lui-même.

mon refus , sans daigner m'adresser à lui , d'acquiescer à une affaire qu'il a traitée en ma faveur , moi le sachant , & sans opposition de ma part ; tout cela parle seul du ton le plus fort , je ne dis pas à tout homme qui auroit quelque sentiment dans l'ame , mais à tout homme qui n'est pas hébété. ”

„ QUOI ! après que j'ai rompu tout commerce avec lui depuis près de trois mois , après que je n'ai répondu à pas une de ses lettres , quelqu'important qu'en fût le sujet , environné des marques publiques & particulières de l'affliction que son infidélité me cause , cette homme éclairé , ce beau génie naturellement si clairvoyant & volontairement si stupide , ne voit rien , n'entend rien , ne sent rien , n'est ému de rien , & sans un seul mot de plainte , de justification , d'explication , il continue à se donner , malgré moi , pour moi les soins les plus grands , les plus pressés ! il m'écrit affectueusement qu'il ne peut rester à Londres plus longtemps pour mon service , comme si nous étions d'accord qu'il y restera pour cela ! Cet aveuglement , cette impossibilité , cette obstination ne sont pas dans la nature : il faut expliquer cela par d'autres motifs. Mettons cette conduite dans un plus grand jour , car c'est un point décisif. ”

„ DANS cette affaire il faut nécessairement que M. Hume soit le plus grand ou le dernier des hommes , il n'y a pas de milieu. Reste à voir lequel c'est des deux. ”

„ MALGRÉ tant de marques de dédain de ma part , M. Hume , avoit-il l'étonnante générosité de vouloir me servir sincèrement ? Il savoit qu'il m'étoit impossible d'accepter ses bons offices tant que j'aurois de lui les sentimens que j'avois conçus. Il avoit éludé l'explication lui-même. Ainsi me servant sans se justifier , il rendoit ses soins inutiles ; il n'étoit donc pas généreux. ”

„ S'IL supposoit qu'en cet état j'accepterois ses soins , il supposoit donc que j'étois un infâme ? C'étoit donc pour un homme qu'il jugeoit être un infâme qu'il sollicitoit , avec tant d'ardeur , une pension du Roi ? Peut-on rien penser de plus extravagant ? Mais que M. Hume , suivant toujours son plan , se soit dit à lui

482 LETTRE DE M. ROUSSEAU,

même : voici le moment de l'exécution; car, pressant Rousseau d'accepter la pension, il faudra qu'il l'accepte ou qu'il la refuse. S'il l'accepte, avec les preuves que j'ai en main, je le déshonore complètement; s'il la refuse, après l'avoir acceptée, on a levé tout prétexte, il faudra qu'il dise pourquoi. C'est-là que je l'attends; s'il m'accuse, il est perdu."

„ Si, dis-je, M. Hume a raisonné ainsi, il a fait une chose fort conséquente à son plan, & par-là même ici fort naturelle, & il n'y a que cette unique façon d'expliquer sa conduite dans cette affaire; car elle est inexplicable dans toute autre supposition : si ceci n'est pas démontré, jamais rien ne le fera."

„ L'ÉTAT critique où il m'a réduit me rappelle bien fortement les quatre mots dont j'ai parlé ci-devant, & que je lui entendis dire & répéter dans un temps où je n'en pénétrais guères la force. C'étoit la première nuit qui suivit notre départ de Paris. Nous étions couchés dans la même chambre, & plusieurs fois dans la nuit, je l'entends s'écrier en François avec une véhémence extrême (26) : *je tiens J. J. Rousseau*. J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit. L'expression est remarquable dans la bouche d'un homme qui sait trop bien le François pour se tromper sur la force & le choix des termes. Cependant je pris, & je ne pouvois manquer alors de prendre ces mots dans un sens favorable, quoique le ton l'indiquât encore moins que l'expression : c'est un ton dont il m'est impossible de donner l'idée, & qui correspond très-bien aux regards dont j'ai parlé. Chaque fois qu'il dit ces mots, je sentis un tressaillement d'effroi dont je n'étois pas le maître; mais il ne me fallut qu'un moment pour me remettre & dire de ma terreur. Dès le lendemain tout fut si parfaitement oublié que je n'y ai pas même pensé durant tout mon séjour à Londres & au voisinage. Je ne m'en suis souvenu qu'ici, où tant de choses m'ont

(26) Je ne saurois répondre de ce que je dis en rêvant & je fais encore moins si c'est en François que je rêve; mais M. Rousseau qui ne sait pas si je dormois ou si je veillois quand je pro-

nonçois ces terribles paroles, avec une si terrible voix, est-il certain d'avoir été bien éveillé lorsqu'il les a entendues?

rappelé ces paroles, & me les rappellent, pour ainsi dire, à chaque instant. ”

„ CES mots dont le ton rétentit sur mon cœur comme s'ils venoient d'être prononcés, les longs & funestes regards tant de fois lancés sur moi, les petits coups sur le dos avec les mots de *mon cher Monsieur*, en réponse au soupçon d'être un traître; tout cela m'affecte à un tel point, après le reste, que ces souvenirs, fussent-ils les seuls, feroient tout retour à la confiance, & il n'y a pas une nuit où ces mots, *je tiens J. J. Rousseau*, ne sonnent encore à mon oreille, comme si je les entendois de nouveau. ”

„ OUI, M. Hume, vous me tenez, je le fais; mais seulement par des choses qui me sont extérieures: vous me tenez par l'opinion, par les jugemens des hommes: vous me tenez par ma réputation, par ma sûreté peut-être; tous les préjugés sont pour vous; il vous est aisé de me faire passer pour un monstre, comme vous avez commencé, & je vois déjà l'exultation barbare de mes implacables ennemis. Le public, en général, ne me fera pas plus de grace. Sans autre examen, il est toujours pour les services rendus, parce que chacun est bien-aïse d'inviter à lui en rendre, en montrant qu'il fait les sentir. Je prévois aisément la suite de tout cela, sur-tout dans le pays où vous m'avez conduit, & où, sans amis, étranger à tout le monde, je suis presque à votre merci. Les gens sensés comprendront cependant que, loin que j'aie pu chercher cette affaire, elle étoit ce qui pouvoit m'arriver de plus terrible dans la position où je suis: ils sentiront qu'il n'y a que ma haine invincible pour toute fausseté, & l'impossibilité de marquer de l'estime à celui pour qui je l'ai perdue, qui aient pu m'empêcher de dissimuler, quand tant d'intérêts m'en faisoient une loi: mais les gens sensés sont en petit nombre; & ce ne sont pas eux qui font du bruit. ”

„ OUI, M. Hume, vous me tenez par tous les liens de cette vie; mais vous ne me tenez ni par ma vertu, ni par mon courage, indépendant de vous & des hommes, & qui me restera tout

484 LETTRE DE M. ROUSSEAU A M. HUME.

entier malgré vous. Ne pensez pas m'effrayer par la crainte du fort qui m'attend. Je connois les jugemens des hommes, je suis accoutumé à leur injustice, & j'ai appris à les peu redouter. Si votre parti est pris, comme j'ai tout lieu de le croire, soyez sûr que le mien ne l'est pas moins. Mon corps est affoibli, mais jamais mon ame ne fut plus ferme. Les hommes feront & diront ce qu'ils voudront, peu m'importe; ce qui m'importe est d'achever, comme j'ai commencé, d'être droit & vrai jusqu'à la fin, quoi qu'il arrive, & de n'avoir pas plus à m'en reprocher une lâcheté dans mes misères qu'une insolence dans ma prospérité. Quelque opprobre qui m'attende & quelque malheur qui me menace, je suis prêt. Quoiqu'à plaindre, je le serai moins, & je vous laisse pour toute vengeance le tourment de respecter, malgré vous, l'infortuné que vous accablez."

„ EN achevant cette lettre, je suis surpris de la force que j'ai eue de l'écrire. Si l'on mourait de douleur, j'en serois mort à chaque ligne. Tout est également incompréhensible dans ce qui se passe. Une conduite pareille à la vôtre n'est pas dans la nature, elle est contradictoire, & cependant elle m'est démontrée. Abîme des deux côtés! je péris dans l'un ou dans l'autre. Je suis le plus malheureux des humains si vous êtes coupable; j'en suis le plus vil si vous êtes innocent. Vous me faites desirer d'être cet objet méprisable. Oui, l'état où je me verrois prosterné, foulé sous vos pieds, criant miséricorde & faisant tout pour l'obtenir, publiant à haute voix mon indignité, & rendant à vos vertus le plus éclatant hommage, seroit pour mon cœur un état d'épanouissement & de joie, après l'état d'étouffement & de mort où vous l'avez mis. Il ne me reste qu'un mot à vous dire. Si vous êtes coupable, ne m'écrivez plus; cela seroit inutile, & sûrement vous ne me tromperez pas. Si vous êtes innocent, daignez vous justifier. Je connois mon devoir, je l'aime & l'aimerai toujours, quelque rude qu'il puisse être. Il n'y a point d'abjection dont un cœur, qui n'est pas né pour elle, ne puisse revenir. Encore un coup, si vous êtes innocent, daignez vous justifier: si vous ne l'êtes pas, adieu pour jamais.

J. J. ROUSSEAU.

LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU. 483

M. Hume délibéra pendant quelque temps s'il feroit réponse à ce mémoire; enfin il se détermina à écrire la lettre suivante.

L E T T R E

DE M. HUME A M. ROUSSEAU.

Le 22 Juillet 1766.

MONSIEUR,

JE ne répondrai qu'à un seul article de votre longue lettre ; c'est à celui qui regarda la conversation que nous avons eue ensemble, le soir qui a précédé votre départ. M. Davenport avoit imaginé un honnête artifice pour vous faire croire qu'il y avoit une chaise de retour prête à partir pour Vootton; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics, afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépense du voyage, ce que je regardois comme un projet louable; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à son exécution. Il vous vint cependant quelque soupçon de l'artifice, tandis que nous étions au coin de mon feu, & vous me reprochâtes d'y avoir participé : je tâchai de vous apaiser & de détourner la conversation; mais ce fut inutilement. Vous restâtes quelque temps assis; ayant un air sombre & gardant le silence, ou me répondant avec beaucoup d'humeur, après quoi vous vous levâtes & fîtes un tour ou deux dans la chambre; enfin tout d'un coup, & à mon grand étonnement, vous vintes vous jeter sur mes genoux, & passant vos bras autour de mon cou, vous m'embrassâtes avec un air de transport, vous baignâtes mon visage de vos larmes & vous vous écriâtes : *Mon cher ami, me pardonnerez-vous jamais cette extravagance ? Après tant de peines que vous avez prises pour m'obliger, après les preuves d'amitié que vous m'avez données, se peut-il que je paye vos services de tant d'humeur & de brusqueries ? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'espère que, lorsque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en est pas indigne.* Je fus extrêmement touché, & je

486. LETTRE DE M. HUME.

crois qu'il se passa entre nous une scène très-tendre. Vous ajoutez, sans doute par forme de compliment, que, quoique j'eusse d'autres titres plus sûrs pour mériter l'estime de la postérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & persécuté, seroit peut-être compté pour quelque chose.

CET incident étoit assez remarquable, & il est impossible que vous ou moi l'ayons si promptement oublié ; mais vous avez eu l'assurance de m'en parler deux fois d'une manière si différente, ou plutôt si opposée, qu'en persistant, comme je fais dans mon récit, il s'ensuit nécessairement qu'un de nous deux est un menteur. Vous imaginez peut-être que cette aventure s'étant passée entre nous & sans témoins, il faudra balancer la crédibilité de votre témoignage & du mien : mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce désavantage, de quelque manière que vous vouliez l'appeller : je produirai contre vous d'autres preuves, qui mettront la chose hors de contestation.

1 °. VOUS n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main (1), qui ne peut absolument se concilier avec votre récit, & qui confirme le mien.

2 °. J'AI conté le fait le lendemain ou le surlendemain à M. Davenport, dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours, pour vous obliger dans la suite, à de semblables finesses ; il s'en souviendra sûrement.

3 °. COMME cette aventure me paroïssoit vous faire honneur, je l'ai contée ici à plusieurs de mes amis ; je l'ai même écrite à Madame * la C. de ** à Paris. Personne, je pense, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouil-

(1) C'est celle du 22 Mars, qui est pleine de cordialité & qui prouve que M. Rousseau ne m'avoit jamais laissé entrevoir aucun de ces noirs soupçons de perfidie sur lesquels il insiste à présent. On voit seulement à la fin de sa

lettre quelques restes d'humeur sur l'affaire de sa chaise.

* Cette Dame a exigé qu'on supprimât son nom. *Nota des Éditeurs.*

passé avec vous , événement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les événemens humains; d'autant plus que nous étions peut-être séparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les services les plus essentiels.

4^o. LE fait, tel que je le rapporte, est conséquent & raisonnable; mais il n'y a pas le sens commun dans votre récit. Quoi! parce que dans quelques momens de distraction ou de rêverie, assez ordinaires aux personnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me soupçonnez d'être un traître, & vous avez l'assurance de me déclarer cet atroce & ridicule soupçon! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres, d'autres motifs solides de soupçon contre moi.

JE n'entrerai dans aucun autre détail sur votre lettre; vous savez trop bien vous-même combien tous les autres articles sont dénués de fondement. J'ajouterai seulement en général que je goûtois; il y a un mois, un plaisir très-sensible, en songeant que, malgré bien des difficultés, j'étois parvenu par ma constance & mes soins, & par de-là même mes plus vives espérances, à assurer votre repos, votre honneur & votre fortune; mais cette jouissance a bientôt été suivie du déplaisir le plus amer, en vous voyant gratuitement & volontairement repousser ces biens loin de vous, & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos, de votre fortune & de votre honneur: dois-je être étonné, après cela, que vous soyez mon ennemi?

Adieu, & pour toujours"

D. H U M E.

TELS sont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange, laquelle, dit-il, contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de sa vie.

DANS le nombre des personnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits, les uns pensèrent que M. Rousseau étoit de mauvaise foi dans la querelle qu'il faisoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ses torts. Ils

488 LETTRE DE M. HUME A M. ROUSSEAU

prétendoient voir là-dedans un dessein formé de refuser avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre, & un desir secret de se débarrasser envers M. Hume du fardeau de la reconnoissance. Les autres feignoient de vouloir excuser le Philosophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance simulée pour trouver les motifs de sa conduite dans la nature même de son tempérament , & dans cette fermentation de la bile ou du sang qui rend un homme inquiet, soupçonneux, agité , & jamais semblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhommie que ces bisarreries singulières sont la *ressource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raison & la folie*. Il poussa même la bonté d'ame jusqu'à regarder M. Rousseau plutôt comme un objet de sa pitié que de sa colère. O l'homme indulgent !

C'ÉTOIT contre l'auteur de la prétendue lettre du Roi de Prusse, qu'il falloit que M. Hume tournât, non point sa pitié, mais sa colère. L'Angleterre même, qui avoit adopté M. Rousseau, devoit faire sentir à Walpole tout le poids de son indignation, ou bien ce pays n'a point de loix.

CEPENDANT Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui regne dans sa patrie, compta si bien sur l'impunité qu'il osa faire un aveu public de sa lettre, & n'eut pas assez de bon-sens pour prévoir qu'il alloit se flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui pensent, en entreprenant de la justifier.

L E T T R E

LETTRE

DE M. WALPOLE A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet 1766.

„JE ne peux pas me rappeler avec précision le temps où j'ai écrit la *lettre du Roi de Prusse* ; mais je vous assure , avec la plus grande vérité , que c'étoit plusieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rousseau à Londres ; & je peux vous en donner une forte preuve ; car , non-seulement par égard pour vous , je cachai la lettre tant que vous restâtes à Paris ; mais ce fut aussi la raison pour laquelle , par délicatesse pour moi-même , je ne voulus pas aller le voir , quoique vous me l'eussiez souvent proposé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une visite cordiale à un homme , ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté , mon cher Monsieur , de faire usage , soit auprès de Rousseau , soit auprès de tout autre , de ce que je dis ici pour votre justification : je serois bien fâché d'être cause qu'on vous fit aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rousseau , & une parfaite indifférence sur ce qu'on pensera de cette affaire ; mais s'il y a en cela quelque faute , ce que je suis bien loin de croire , je la prends sur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les possède , s'il est un charlatan ; mais , s'il a de plus un cœur ingrat & méchant , comme Rousseau l'a fait voir à votre égard , il fera détesté par moi comme par tous les honnêtes gens , &c."

M. d'Alembert pensa d'une manière bien plus délicate ; il rejeta avec horreur l'imputation qu'on lui faisoit de cette lettre odieuse , & apprit sagement à Walpole qu'il est aussi monstrueux qu'indécent d'insulter les malheureux.

D É C L A R A T I O N

Adressée par M. D'ALEMBERT aux Éditeurs de
L'EXPOSÉ SUCCINT, &c.

„J'AI appris par M. Hume avec la plus grande surprise, que M. Rousseau m'accuse d'être l'auteur d'une lettre ironique qui lui a été adressée dans les papiers publics, sous le nom du Roi de Prusse. Tout le monde fait, à Paris & à Londres, que cette lettre est de M. Walpole, qui même ne la désavoue pas. Il convient seulement d'avoir été aidé, pour le style, par une personne qu'il ne nomme point, & qui devrait peut-être se nommer. Pour moi, sur qui les soupçons du public ne sont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole : je ne crois pas même lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maison particulière. Non-seulement je n'ai pas la plus légère part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit, mais je puis citer plus de cent personnes, amies & ennemies de M. Rousseau, qui m'ont entendu la désapprouver beaucoup, par la raison qu'il ne faut point se moquer des malheureux, sur-tout quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon respect pour le Roi de Prusse, & la reconnoissance que je lui dois, pouvoient, ce me semble, faire supposer à M. Rousseau, que je n'aurois pas voulu abuser du nom de ce Prince, même pour une plaifanterie.

J'AJOUTE que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rousseau ; ni déclaré ni même secret, comme il le prétend ; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puisse être. Je pourrois prouver au contraire, par les témoignages les plus respectables, que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

QUANT à ma prétendue *correspondance secrète* avec M. Hume ; il est très-certain que nous n'avons commencé à nous écrire que

D É C L A R A T I O N , &c. 491

cinq à six mois après son départ, à l'occasion de la querelle que M. Rousseau lui a suscitée, & dans laquelle il juge à propos de me mêler si gratuitement.

JE crois devoir cette déclaration à moi-même, à la vérité, & à la situation de M. Rousseau : je le plains bien sincèrement de croire si peu à la vertu, & sur-tout à celle de M. Hume."

CETTE lettre d'un illustre François, peut être regardée comme l'expression des sentimens de toute la nation. Aussi M. Rousseau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable sensibilité sur ses malheurs. Il se repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous sépare, & qui nous rend si dissemblables par le cœur. Cependant lorsqu'il tourna ses regards vers les bords de la Seine, il éprouva des craintes, & se persuada que ses querelles littéraires y avoient laissé d'éternels ennemis de la tranquillité de ses jours. Ce fut dans cette fausse idée, & ne connoissant point encore le précis succint de M. Hume, qu'il écrivit à M. Guy la lettre suivante.

L E T T R E

D E M. ROUSSEAU A M. GUY.

A Vootton, le 2 Août 1766.

JE me ferois bien passé, Monsieur, d'apprendre les bruits obligans qu'on répand à Paris sur mon compte, & vous auriez bien pu vous passer de vous joindre à ces cruels amis, qui se plaisent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur. Le parti que j'ai pris de m'enfvelir dans cette solitude, sans entretenir plus aucune correspondance dans le monde, est l'effet de ma situation bien examinée. La ligue, qui s'est formée contre moi, est trop puissante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que dans ma position, sans autre appui que la vérité, je sois en état de lui

Qqq ij

492 LETTRE DE M. ROUSSEAU,

faire face dans le public : couper les têtes de cet hydre, ne feroit qu'à les multiplier, & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui succédroient à l'instant. Ce que j'ai à faire est de prendre bien mon parti sur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

JE n'en suis pas moins reconnoissant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'instruire de ce qui se passe. En m'affligeant ils m'obligent; s'ils me font du mal, c'est en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieuse : cela peut être; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils se trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-temps qu'il ne me resteroit plus d'honneur à perdre. Mais au contraire il est même au-dessous d'un honnête-homme de repousser de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de scélérat. Si je savois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

MONTREZ cette lettre à mes amis, & priez-les de se tranquilliser. Ceux qui ne jugent que sur des preuves ne me condamneront certainement pas, & ceux qui jugent sans preuve, ne valent pas la peine qu'on les défabuse. M. Hume écrit, dit-on, qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'est, j'en répons, ce qu'il se gardera de faire, ou qu'il se gardera bien, au moins, de faire fidèlement. Que ceux qui seront au fait nous jugent, je le desire. Que ceux qui ne sauront que ce que M. Hume voudra leur dire, ne laissent pas de nous juger; cela m'est, je vous jure, très-indifférent. J'ai un défenseur dont les opérations sont lentes, mais sûres; je les attends.

JE me bornerai à vous présenter une seule réflexion. Il s'agit, Monsieur, de deux hommes, dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre presque malgré lui : l'étranger ignorant la langue du pays, ne pouvant ni parler, ni entendre, seul; sans ami, sans appui, sans connoissance, sans savoir même à qui confier une let-

tre en sûreté, livré sans réserve à l'autre & aux siens, malade, retiré, ne voyant personne, écrivant peu, est allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herborise pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intrigant, au milieu de son pays, de ses amis, de ses parens, de ses patrons, de ses patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de lettre, disposant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, sur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette position il se trouve que l'un des deux a tendu des pièges à l'autre. Le Breton crie en public que c'est cette vile canaille, ce scélérat d'étranger qui lui entend. L'étranger seul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-dessus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'est laissé mener dans le pays de l'autre; qu'il s'est mis à sa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conspirer contre lui. Que pensez-vous de ce jugement? Si j'avois été capable de former un projet aussi monstrueusement extravagant, où est l'homme ayant quelque sens, quelque humanité qui ne devrait pas dire : vous faites tort à ce pauvre misérable; il est trop fou pour pouvoir être un scélérat. Plaignez-le, saignez-le, mais ne l'injuriez pas.

J'AJOUTERAI que le ton seul que prend M. Hume devrait décréditer ce qu'il dit. Ce ton si brutal, si bas, si indigne d'un homme qui se respecte, marque assez que l'ame qui l'a dicté, n'est pas saine; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je suis étonné, je l'avoue, comment ce ton seul n'a pas excité l'indignation publique. C'est qu'à Paris c'est toujours celui qui crie le plus fort qui a raison. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire, & je ne la disputerai pas.

VOICI, Monsieur, le fait en peu de mots. Il m'est prouvé que M. Hume lié avec mes plus cruels ennemis, d'accord à Londres avec des gens qui se montrent, & à Paris avec tel qui ne se montre pas, m'a attiré dans son pays, en apparence pour m'y servir avec la plus grande ostentation : & en effet pour m'y diffamer avec la plus grande adresse, à quoi il a très-bien réussi. Je m'en suis plaint; il a voulu savoir mes raisons; je les lui ai

494 LETTRE DE M. ROUSSEAU, A M. GUY.

écrites dans le plus grand détail ; si on les demande , il peut les dire. Quant à moi , je n'ai rien à dire du tout.

PLUS je pense à la publication promise par M. Hume , moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'ose faire , à moins d'énormes falsifications , je prédis hardiment que , malgré son extrême adresse & celle de ses amis , sans même que je m'en mêle , M. Hume est un homme démasqué.

JE vous suis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer : mais comment me parviendra-t-il ? De tout ce qu'on m'envoie , il en passe très-peu de chose à travers les filets qui sont tendus autour de moi. Il faut espérer qu'un livre de Botanique pourra passer ; mais il n'est pas prudent de m'écrire sous mon nom. Je joins ici une adresse sous laquelle j'espère que vos lettres me parviendront , pourvu que vous ne la montriez à personne au monde : car si-tôt qu'elle sera connue , soyez sûr que la communication sera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illustre infortuné , peu fait pour ces tracasseries de la duplicité , de la basse jalousie , & des mensonges , & il se chercha un asyle plus assuré dans une contrée moins orageuse , & plus digne de le posséder.

NOUS ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production assez méprisable , qui a paru sous le titre du *Docteur Panfophe*. Elle souilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils , & décidés méchants , pour qui probablement elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer , que l'on en faisoit l'auteur ; la défavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ COYER, A M. GUY,

Au sujet du Docteur Panfophe, &c.

Du 2 Janvier 1767.

MONSIEUR Guy, quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la lettre *au Docteur Panfophe*, je crains de ne vous l'avoir assez dit. Quand vous écrirez à M. Rousseau, dites-lui que M. de V... est l'unique source de ce bruit; que c'est lui qui l'a répandu par ses lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui-même son erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. „ Après avoir été informé, dit-il, que la lettre „ *au Docteur Panfophe* est de M. de B... de l'Académie de Lyon, &c. ” Effectivement cet Académicien étoit à Londres, lorsque la lettre à paru imprimée en anglois. Vous savez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rousseau, votre ami, & que j'ai toujours désapprouvé les persécutions qu'on lui suscita dans son malheur. Je serois très-fâché qu'il me mît au rang de ses persécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de personne. Je me fers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panfophe* un abus étrange des lettres écrites de Venise par M. Rousseau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures singulières en les mutilant, en les défigurant, nous les insérerons tout au long dans ce volume, afin que le public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choses en total ou par lambeaux découfus.

L E T T R E S

DE M. ROUSSEAU,

*Adressées vraisemblablement à M. AMELOT
DE CHAILLOU, chargé alors des Affaires
Étrangères.*

PREMIÈRE LETTRE.

A Venise, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

JE sens combien la liberté que je prends seroit déplacée pour un homme à qui il resteroit quelqu'autre ressource. Mais la situation où je suis rend ma témérité pardonnable. J'ose porter jusqu'à vous mes justes & très-respectueuses plaintes contre un Ambassadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raisonnable ne fait pas des pareilles démarches sans nécessité; un homme aussi exercé que moi à la résignation & à la patience, ne s'y résoudroit pas, si son devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monsieur, de distraire votre attention destinée aux plus grandes affaires sur des objets, qui, je l'avoue, ne sont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un instant; mais qui cependant font le malheur de la vie & le désespoir d'un honnête homme, & qui, par-là, deviennent intéressans pour un cœur aussi généreux que le vôtre.

Il y a quatorze mois que je suis entré au service de M. le Comte de Montaigu en qualité de Secrétaire. Ce n'est pas à
moi

moi d'examiner si j'étois capable, ou non, de cet emploi; il est certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroissent à la Cour écrites de ma main, ne sont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puisqu'il est naturel de mettre, du moins sur mon compte, les fautes & les incorrections dont elles sont remplies: mais c'est sur quoi il me seroit plus aisé que bienséant de me justifier. Je ne releverai pas non plus les duretés continuelles & les désagrémens infinis que j'ai soufferts, tant parce qu'un excès de délicatesse peut m'y avoir rendu trop sensible, que parce qu'il m'en coûteroit, en les exténuant assez pour les rendre croyables; & qu'enfin je ne dois point abuser de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

LES mécontentemens étoient réciproques, & il est aisé de juger que chacun n'a reconnu que les siens pour légitimes. M. l'Ambassadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la chose se passeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domestique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à son état, à son zèle & à sa probité. Je me suis trompé: M. l'Ambassadeur, qui s'est fait des maximes de confondre tous ceux qui sont à son service sous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui sortent de sa maison comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé mal-à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouis, après avoir manqué à la plupart de ses engagemens, M. l'Ambassadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé; les termes dont il se servit, les épithètes odieuses dont il m'accabla, furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injustes réductions qu'il me faisoit. Après plusieurs représentations inutiles, me voyant lésé d'une manière si criante, je demandai respectueusement à son Excellence si elle souhaitoit de régler avec moi ce compte suivant l'équité, ou si elle étoit déterminée à ne consulter que sa volonté seule, parce qu'en ce dernier cas ma présence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horrible-

ment, supposant que j'avois dit que sa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même chose, & véritablement je ne recusai pas l'explication, d'autant plus que les injures dont j'étois accablé, ne me laissoient pas le loisir de placer un seul mot. Enfin, Son Excellence ne pouvant m'obliger à consentir à passer ce compte comme elle le vouloit, me proposa, en termes très-nets, d'y souscrire ou de sauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jeter sur le champ, & je vis le moment qu'elle se mettoit en devoir d'exécuter sa menace elle-même. Mais voulant éviter une aussi cruelle alternative, & ne pouvant d'ailleurs supporter plus longtemps les horreurs dont ma mémoire est encore souillée, je sortis en me félicitant de ce que l'émotion, que m'avoient causé de tels traitemens, ne m'avoit pas assez transporté pour imiter M. l'Ambassadeur, en perdant le profond respect dû à l'auguste caractère dont il est revêtu, il m'ordonna, en me voyant sortir, de quitter son palais sur le champ, & de n'y remettre jamais les pieds; ce que je fis, bien résolu de ne m'exposer de ma vie à reparoître en sa présence, non que je craignisse beaucoup la mort dont il me menace; mais par une juste défiance de moi-même, pour ne plus m'exposer à avoir tort avec l'Ambassadeur du plus grand Roi du monde.

ME voici cependant sur le pavé; languissant, infirme, sans secours, sans bien, sans patrie, à 400 lieues de toutes mes connoissances, surchargés de dettes que j'ai été contraint de faire, faite, de la part de M. l'Ambassadeur, d'avoir rempli ses conditions avec moi, & n'ayant d'autre ressource que quelques médiocres talens qui ne font pas à couvert de l'injustice de ceux qui les employent: dans une telle situation, pardonnez, Monsieur, la liberté que je prends d'implorer votre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambassadeur exerce sur le plus zélé & le plus fidèle domestique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes justes plaintes à aucun Tribunal: ce n'est qu'aux pieds du Trône de Sa Majesté qu'il m'est permis d'implorer justice: je la demande très-respectueusement & dans l'amertume de mon ame, & je ne me serois jamais déterminé à faire cette démarche, si

j'avois cru pouvoir trouver quelques ressources pour acquitter mes dettes & retourner en France, autres que le payement de mes appointemens & de mon voyage, & celui des frais que je suis contraint de faire ici en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres.

JE fais, Monsieur, combien de préjugés sont contre moi; je fais que dans les démêlés entre le maître & le domestique, c'est toujours le dernier qui a tort. Je fais d'ailleurs qu'étant entièrement inconnu, je n'ai personne qui s'intéresse pour moi: votre générosité & mon bon droit sont mes seuls protecteurs; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me sont-ils pas tous contraires: celui, par exemple, de la voix publique; il n'est pas, Monsieur, que vous ne soyez instruit de ce qui se passe en ce pays-ci, & de la manière dont on y pense; c'est tout ce que je puis dire en ma faveur, aimant mieux négliger quelques moyens de défense, que d'exercer, contre un maître que j'ai servi, l'odieuse fonction de délateur. Il me sera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les personnes avec qui j'ai vécu jusqu'ici sur le caractère & les sentimens dont je fais profession.

AU reste, s'il se trouve que j'aie ajouté un seul mot à la vérité, dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire, (& cela ne sera pas difficile à vérifier), je consens de payer de ma tête ma colomnie & mon insolence.

J'AI l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

P. S. Si vous daignez, Monsieur m'honorer de vos ordres, M. le Blond est à portée de me les communiquer.

L E T T R E I I.

A Venise le 25 Août 1744.

MONSIEUR ,

DÉPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambassadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des scélérats : il m'a fait poursuivre de maison en maison, compromettant son autorité jusqu'à défendre aux propriétaires de me loger. Il a chargé successivement plusieurs de ses gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr sous le bâton, & comme il n'a trouvé personne d'assez lâche pour accepter un semblable emploi, il m'a envoyé sept ou huit fois son Gentilhomme avec la solde du compte le plus injuste qu'un maître ait jamais fait avec son domestique, & que je produirai écrit de sa propre main; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir sur le champ de Venise, sous peine d'être assommé de coups matin & soir, aussi long-temps que j'y séjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes auxquels un homme d'honneur ne survit pas, & pour témoigner jusqu'au bout ma déférence & mon respect pour les ordres de M. l'Ambassadeur. Ainsi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans sa maison, sous des prétextes non moins odieux n'y moins injustes, je ne laisserai pas de me mettre en toute dans deux ou trois jours que je vais employer à tâcher de rassembler quelque argent pour mon voyage; je me rendrai à Paris accablé, il est vrai, d'opprobre & d'ingnomie par M. le Comte de Montaignu, mais soutenu par les témoignages d'une bonne conscience & par l'estime des honnêtes gens. C'est-là, Monsieur que j'oserai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la justice du Roi, ne demandant que d'être puni

si je suis coupable ; mais si je suis innocent, si je me suis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle serviteur, je ne cesserai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majesté pour obtenir la satisfaction qui m'est due, sur les injustices criantes & les outrages sanglans par lesquels M. l'Ambassadeur a prétendu signaler contre moi son autorité, en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à se reprocher à son sujet que celle d'être entré dans sa maison.

J'ai l'honneur, &c.

LETTRE III.

A Paris, le 22 Octobre 1744.

MONSIEUR,

VOICI la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire, jusqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je sens combien mes lettres doivent vous importuner, & ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier si contraire à mon caractère. Mais, Monsieur, je ne pouvois, en conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment, me dispenser de vous informer de mon arrivée à Paris ; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la discrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie, & que je réduirai à une simple exposition du motif qui me les a fait écrire.

Si vous daignez, Monsieur, faire prendre quelques informations sur ma conduite & sur mon caractère, soit à Venise, soit à Gènes, où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville, soit à Lyon, soit à Genève ma patrie, j'espère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injustice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits, sont de ceux contre lesquels un honnête homme ne se pré-

cautionne point. Avec les devoirs que je me suis imposés, & les sentimens dont je me suis nourri, je m'étois cru assez supérieur à de semblables accidens, pour n'avoir point à chercher dans mes principes des regles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec lesquels je me suis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié, n'ont pas dû m'inspirer plus de défiance : peut-être serois-je assez heureux pour que vous en puissiez entendre parler par quelqu'un qui soit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'est donc arrivé, Monsieur, de vous écrire quelque chose d'irrégulier, je vous supplie de le pardonner au trouble affreux & au désespoir où m'ont jetté de si étranges traitemens. Connoit-on rien de plus triste pour un honnête homme, que de se voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de sa propre vie, sans ombre de prétexte, & seulement pour des misérables discussions d'intérêt, sans qu'il lui soit permis de se défendre, ni possible de se justifier ? Inutilement ai-je senti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de son supérieur, puisque je n'ai point vu d'autre voie, que de justes & respectueuses représentations pour soutenir mon honneur outragé. Ce ne sont point les traitemens de M. le Comte de Montaigu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire assez connoisseur en mérite pour faire un cas infini de son estime : mais, Monsieur, que pensera le public, qui, content de juger sur les apparences, se donne rarement la peine d'examiner si celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'est aux personnes qui aiment l'équité & qui sont en droit d'approfondir les choses, de réparer en cela l'injustice du public, & d'y rétablir l'honneur d'un honnête homme qui compte sa vie pour rien quand il a perdu sa réputation. Rien n'est si simple que cette discussion à mon égard. S'agit-il de l'intérêt : le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, est un témoignage sans réplique qui ne fera pas honneur à sa bonne foi. S'agit-il de l'honneur : tout Venise a vu avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je suis déjà instruit de quelles couleurs Son Excellence fait peindre les personnes qu'elle a prises en haine : si donc on l'en

croit sur sa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne sois perdu & déshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choses, & j'ose croire que M. le Comte de Montaigne m'aura, sans y penser, rendu service en me faisant connoître.

Je ne prétends point, Monsieur, exiger de satisfaction de M. l'Ambassadeur. Je n'ignore pas, quelque juste qu'elle fût, les raisons qui doivent s'y opposer. Je ne demande que d'être puni rigoureusement si je suis coupable. Mais si je ne le suis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque estime & mon sort de quelque pitié, j'ose implorer, Monsieur, votre protection & quelque marque de bonté de votre part, qui puisse me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je sens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laisseroit un jour en doute si vous avez exercé envers moi plus de générosité que de justice.

J'ai l'honneur, &c.

J. J. ROUSSEAU.

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre, près le Palais Royal.

DANS les notes sur la lettre de M. de V... à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Étrangères, que plusieurs personnes y en ont vu l'original, & qu'on les conserve chez ses héritiers : si quelqu'un doit être instruit de ce fait, c'est probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite à ce sujet à M. Rousseau. Le public la verra avec plaisir ; on jugera par-là si ceux qui disent avoir vu chez M. du Theil l'original même des lettres de Venise, ont bien vu, & ce que l'on doit penser des falsifications qu'ils se sont permises.

L E T T R E
DE M. DU THEIL, FILS,

Écrite à M. J. J. ROUSSEAU.

A Paris, le 26 Décembre 1766.

JEAN-JACQUES, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle sur la lettre de M. de V... à M. Hume, vous tombera peut-être entre les mains : vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conservées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils ; si jamais le hasard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains ; je ne puis supporter cette idée. Je n'avois jamais su que vous eussiez écrit à mon père. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même, & je crois jurer sur l'autel de la vérité, que jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme, & peut-être en vous écrivant j'eusse, sans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus saint que le vôtre. Mais si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouissez-vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuse. Gardez-vous au reste de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple seroit le seul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une lettre ingénieuse & sage, adressée à l'auteur de la Justification de M. Rousseau. Elle jettera un grand jour sur la conduite de M. Hume, & elle ne laissera rien à désirer sur M. Walpole.

L E T T R E

L E T T R E
A L'AUTEUR DE LA JUSTIFICATION
DE J. J. ROUSSEAU,

Dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume.

MONSIEUR,

CETTE lettre n'est écrite que pour vous; & je ne l'aurois pas rendu publique, si j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pu résister au desir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en lisant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Justification de Jean-Jacques Rousseau, dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume*, & je ris-que d'autant plus volontiers la voie de l'impression, qu'elle ne peut faire du tort qu'à moi.

JE n'ai pas assez d'esprit pour que votre amour-propre doive être satisfait que j'applaudisse à votre style, Monsieur: ainsi je n'en parlerai point. Mais j'ai le sens assez droit, & le cœur assez bon, pour que vous puissiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère; & j'aime à le faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défense d'un homme que de malheureuses circonstances ont livré à la malignité de ses ennemis; sur-tout, quand la sévérité de sa morale, l'austérité de ses mœurs, & la supériorité de son génie, lui en ont fait un si grand nombre; vous devez donc être sûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous auriez dû, ce me semble, mettre votre nom à la tête de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme? Cette réserve peut être différemment interprétée; les partisans de Jean-Jacques l'attribueront à la modestie; & ses antagonistes, à la timidité: car, comment pourroient-ils concevoir qu'on eût le courage de bien faire? Vous ne deviez pas vous exposer à la diversité de ces jugemens. D'ailleurs, si vous

êtes connu , votre réputation est bonne ; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajouté son propre poids à celui de vos raisons. Si vous êtes ignoré , vous ne pouviez attendre du temps une occasion plus favorable pour vous faire connoître ; en la saisissant vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'estime que ses plus cruels ennemis ne peuvent lui refuser , & qui me paroît si bien prouvée , par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut-être aussi ne vous souciez-vous pas d'attirer , même à ce prix , les regards du public : j'en serois d'autant moins surprise , qu'à la beauté de votre procédé , je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais si vous l'êtes , Monsieur , de grace , nommez-vous ; & pour que nous connoissions deux hommes capables de suivre cette carrière , sans s'occuper ni à détruire à force ouverte , ni à miner sourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens ; & pour adoucir l'amertume dont Jean-Jacques doit être pénétré , en voyant une profession qu'il honore , si généralement déshonorée. Car ne vous y trompez pas ; votre ouvrage est déjà arrivé jusqu'à lui , on y arrivera malgré *l'épaisseur des filets dont il est environné* : l'amitié , ou la haine , lui procurent tous les écrits dont il est le sujet.

Vous dites , Monsieur , que l'exposé de la contestation de Jean-Jacques avec M. Hume a jeté les amis du premier dans un si singulier abattement , qu'ils n'osent prendre son parti. Ceux qui vous entourent , ont très-bien fait de se taire ; puisque leur silence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce , a dû en être tristement affecté. Pour moi , placée , à cet égard , plus avantageusement que vous , je connois plusieurs personnes , dont la probité rend les opinions précieuses ; qui pensent & disent , que la justification de Jean-Jacques est moins encore dans sa lettre du 10 Juillet 1766 , que dans l'apologie de M. Hume ; & qui ne peuvent se défendre de suspecter les lumières , ou les intentions *des têtes sages* qui lui ont conseillé de mettre au jour les pièces de son procès ; tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous , Monsieur , vous justifiez la conduite de Jean-Jacques , & vous blâmez celle de M. Hume , avec

une modération , qui prouve bien que le seul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume soit coupable de trahison : mais vous affirmez que Jean-Jacques est innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le servir plus à son gré , qu'en ménageant son adversaire. Il y a encore dans votre écrit , une chose dont Jean-Jacques sera bien flatté ; c'est le choix des éloges que vous lui donnez ; ils portent tous , sur la beauté , la générosité , la délicatesse , la sensibilité de son ame , l'honnêteté , la franchise , la candeur de son caractère ; & voilà , j'en répons , ce qu'il prise le plus en lui. Mais , pourquoi ces qualités lui sont-elles contestées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non , mais ses talens sont trop incontestables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur , qui a toujours bien moins d'occasions que l'esprit de paroître.

JE suis fâchée , Monsieur , que le louable empressement de rendre hommage à la vertu méconnue , vous ait empêché d'étendre plus loin vos observations. Vous auriez dit que l'accusation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert , quoiqu'elle soit injuste , doit paroître bien excusable.

1 ° . JEAN-JACQUES a cru reconnoître le style de ce célèbre Ecrivain , dans la lettre qu'on osa produire sous le nom du Roi de Prusse ; & il faut convenir que , pour un homme tel que Jean-Jacques , cette présomption a la force d'une preuve. Or , cette raison de croire que M. d'Alembert étoit l'auteur de cette lettre , n'étoit balancée pour aucune raison d'en douter , à moins qu'elle ne fût prise dans le caractère de M. d'Alembert , chose très-problématique pour le public , qui ne le connoît que par ses ouvrages ; puisqu'on se croit en droit de diffamer Jean-Jacques , malgré les siens. C'est donc un point du procès sur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonspection.

2 ° . CETTE accusation a précédé la déclaration que M. d'Alembert adresse aux Éditeurs de l'*Exposé succinct* , &c. Puisque c'est elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs , bien que cette déclara-

ration soit sans date , elle ne doit avoir été faite qu'après que le soupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3 ° . L'AUTEUR de la traduction françoise de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obstine à se cacher ; & ce n'est certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4 ° . ENFIN , il étoit tout simple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoient devenus amis , l'étant tous deux de M. Hume. Et si M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoit *nullement* M. Walpole , on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à son compatriote la connoissance & l'amitié d'un homme d'un aussi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être aussi que ce grand Philosophe , ne sachant pas le prix de ce qu'il refusoit , ne se sera pas prêté , comme il le devoit , aux avances qui lui auront été faites. En vérité , Monsieur , *je le plains sincèrement* , de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête , le conséquent M. Walpole , qui s'amuse innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers , un homme *qu'il n'a jamais vu , qu'il ne veut pas voir* , (de peur sans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoît que par l'éclat de sa célébrité , le bruit de ses disgrâces qu'il éprouve , & le titre d'ami de son ami M. Hume !

LE bienfait de M. Walpole , qui sachant combien sa nation est facile à indisposer , lui peint ce même homme *qu'il ne connoît pas* , comme un orgueilleux forcé qui préfère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être secouru par un Roi : ou comme un fourbe qui n'ayant réellement pas besoin de secours , affiche la pauvreté pour intéresser la commisération des Princes , exciter leur libéralité , & se ménager l'honneur des refus ; & cela , dans le moment où M. Walpole fait bien que les plus critiques circonstances forcent cet homme à chercher un asyle en Angleterre sous les auspices de son ami M. Hume !

L'INTRÉPIDE M. Walpole , qui bien sûr que , quoi qu'il

fasse, les remords n'approcheront jamais de son cœur, brave, avec la plus généreuse audace, l'opinion que le public prendra de sa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens révèrent & qui a été recherché de son ami M. Hume!

ENFIN l'équitable M. Walpol, qui se vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris, quoiqu'il ne le connoisse point*, & sans savoir pourquoi! Car il n'est pas présumable qu'il méprise profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé sa plaisanterie mauvaise, & s'est formalisé de la foiblesse de son ami M. Hume.

IL seroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puisé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour sa personne, & qu'en en indiquant la source à toute l'Europe, qui, jusqu'à présent, ne l'a pas vue, il sauvât Jean-Jacques du reproche d'hypocrisie dont M. Hume & ses adhérens s'efforcent de le noircir.

VOUS auriez dit, Monsieur, que M. Hume ne raisonne pas avec toute la justesse qu'on attend de lui, quand il met en question, page 445 du Précis de *l'Exposé succinct, si l'orgueil extrême de Jean-Jacques est un défaut*; qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroît ne pas pencher, ce seroit un défaut respectable; & qu'il dit cinq lignes plus bas *qu'un noble orgueil, quoique porté à l'excès, mériteroit de l'indulgence dans Jean-Jacques Rousseau*. Donc, selon M. Hume, la même qualité, chez le même homme & dans les mêmes circonstances, peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du respect. C'est dommage que cet endroit pêche contre la Logique: car il me semble être, à d'autres égards, le mieux frappé de tout *l'Exposé*.

VOUS auriez dit, Monsieur, qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne soit blessée de l'ostentation avec laquelle M. Hume étale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour servir Jean-Jacques jusqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à demander pour lui une pension au Roi: (succès que le carac-

rière de ce Ministre a dû rendre bien facile) ; & qu'aussitôt que le sentiment fait place à la réflexion , on se demande à quoi servent donc , en Angleterre , le crédit , la réputation , la fortune même , puisque tout cela joint , chez M. Hume , à la plus forte passion d'obliger Jean-Jacques , n'a rien produit pour celui-ci , & n'a valu à M. Hume même , que le prétexte de prendre un titre dont sa vanité s'alimente.

VOUS auriez dit , Monsieur , que le choix des articles de la Lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond , est un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus ; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance , que les négociations de M. Hume , & qu'elles en méritent davantage , en ce que c'est vis-à-vis de M. Hume , que Jean-Jacques affirme , & que c'est vis-à-vis du public que M. Hume nie.

VOUS auriez ajouté , Monsieur , à ce que vous dites sur la façon dont se termine la fameuse lettre du 10 Juillet , qu'il faut que la crainte de faire une injustice ait un empire bien absolu sur l'ame de Jean-Jacques , pour qu'il lui restât encore *des doutes de la trahison de M. Hume*. En effet , lorsque questionné par M. Hume sur le compte de M. d'Alembert Jean-Jacques lui dit que ce savant étoit un homme *adroit & rusé* , M. Hume *le contredit* , & fit bien , *avec une chaleur dont il s'étonna , parce qu'il ne savoit pas alors qu'ils fussent si bien ensemble*. Leur intelligence s'est découvert , Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume fait fort bien défendre ses amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques se plaint relativement à ses correspondances ; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui ; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant , *puisqu'il lui rendoit de bons offices en matière d'intérêt* , & qu'il étoit naturel que ses compatriotes montassent leur ton sur le sien , il souffre que les gens de Lettres sur qui il a une influence dont il seroit bien fâché qu'on doutât , déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics ; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait ; on calomnie Jean-Jacques , M. Hume

ne contredit personne ; il reste étroitement uni avec tous les ennemis de son ami ; cependant, il s'emploie ouvertement pour lui, le produit, le flatte, le careffe... J'ai bien pu préparer la conclusion ; mais je ne saurois la prononcer : elle est trop dure.

VOUS auriez dit, Monsieur, que les gens qui censurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'est permises dans sa lettre du 10 Juillet, préoccupés de ce que cette lettre se trouve dans les mains de tout le monde, ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y passer ; que ce n'est point Jean-Jacques qui l'a rendu publique ; qu'il ne pouvoit pas croire, ne regardant M. Hume seulement que comme un homme sensé, qu'elle le devint jamais ; & qu'il est fort différent de se plaindre à un homme des sujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ses amis, ou de mettre l'Univers dans la confiance de sa façon de penser sur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui ; & qu'ainsi Jean-Jacques a pu dire tout ce qu'il a dit à M. Hume, sans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les personnalités.

VOUS auriez dit, Monsieur, que c'est M. Hume, en divulguant le soupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques, en lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Éditeurs de M. Hume. Désagrément qui doit être bien sensible à un homme aussi scrupuleusement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce sont, Monsieur, que ces Éditeurs ! Le Ciel nous préserve qu'ils s'avisent de se faire Auteurs.

ENFIN, Monsieur, vous auriez dit, que la seule chose répréhensible dans la lettre de Jean-Jacques, est la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre dont le noble objet est de lui attirer le mépris & la haine de ceux chez qui il s'est réfugié. Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pu attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*, ou *lettre de M. de Voltaire* ; & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette méprise, s'il ne l'avoit faite dans un temps où l'oppression de son cœur devoit gêner la

liberté de son esprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des méchancetés, en faut-il inférer qu'il fasse toutes celles que des méchans subalternes donnent pour être de lui? Ce genre est si facile, & la prose de M. de Voltaire est si aisée à imiter! Cette opinion est injuste : elle est même dangereuse : car elle peut encourager les auteurs encore plus vils qu'obscurs, qui se plaisent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux ; l'un par son esprit & ses prospérités, l'autre par son génie & ses malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ses suffrages. Pour moi, je pense avoir de très-bonnes raisons pour croire que M. de Voltaire n'est point l'auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Pansophe*.

1 ° . ELLE a paru sous son nom.

2 ° . ON y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions! Ah! Monsieur; peut-on le croire, sans s'écarter de l'opinion, sans doute appuyée sur des faits, qu'on a généralement de sa prudence!

3 ° . ON y accuse Jean-Jacques des vices les plus atroces ; & l'on en plaisante, on pourroit plaisanter M. de Voltaire d'une erreur d'histoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'est pas celui de l'amour de la vertu ; & M. de Voltaire veut qu'on croye qu'il aime la vertu.

4 ° . CETTE lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit se permettre au milieu de ses protégés ; mais qu'il se garderoit bien de donner sous son nom au public : car puisque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5 ° . ON a inféré dans cette lettre quelques phrases qui se trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques, & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles sont si bêtement, ou si indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été mises dans cet état que par quelqu'un dont la tête est aliénée, ou dont le cœur est corrompu. En vérité, cela ressemble
bien

bien à M. de Voltaire , lui dont la justesse de l'esprit & la droiture de l'ame sont les attributs distinctifs ! Et puis , si M. de Voltaire pouvoit être soupçonné d'animosité contre Jean-Jacques , le moyen d'imaginer qu'il fût assez gauche pour prouver , en altérant ceux de ses passages qu'il cite , qu'il est lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet auteur , en le citant fidèlement ? Ah ! Jean-Jacques , pour avoir tant étudié les hommes , vous connoissez bien peu l'homme dont il est question.

6 ° . JE fais bien que M. de Voltaire , dont la grande ame ne s'occupe que de l'intérêt général , s'embarrasse peu de faire pleurer celui à qui il parle , pourvu qu'il fasse rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un , il s'attache à en saisir les ridicules , plutôt qu'à lui en supposer : son ironie est fine , & ses tournures ingénieuses. Or , tout le perflilage de la lettre dont il s'agit porte à faux , & n'a ni sel , ni variété.

7 ° . ENFIN l'auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques , que *ses livres ne méritoient pas de faire tant de scandale & tant de bruit*. C'est comme s'il disoit que les Puissances Ecclésiastiques & Séculières , qui se sont allarmées des *livres* de Jean-Jacques , n'ont pas le sens commun ; que le public , sur qui les *livres* de Jean-Jacques ont fait tant de sensation , n'a pas le sens commun ; que le Roi de Prusse , qui ne connoît Jean-Jacques que par ses *livres* , & qui l'a ouvertement honoré de la plus spéciale protection , non-seulement à titre d'infortuné , mais à titre d'homme de mérite , n'a pas le sens commun. Eh ! Monsieur , sans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoissance aux Puissances Ecclésiastiques & Séculières , au public , & au Roi de Prusse ; comment M. de Voltaire , qui a tant de jugement , auroit-il fait une telle bévue ?

CES raisons me suffisoient pour croire que M. de Voltaire n'a point fait *le Docteur Jean-Jacques Panfophe* , ni même la lettre (adressée à M. Hume) qui le précède dans une brochure qui vient de paroître , malgré le désaveu que cette lettre contient.

514 LETTRE A L'AUTEUR, &c.

Un désaveu ! C'est pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire... N'importe ; ces lettres ne sont pas de lui ; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même source qu'un autre libelle intitulé , *Confession de M. de Voltaire* , qui parut il y a quelques années , aussi sous son nom. Vous ne la connoissez peut-être pas , Monsieur , cette *Confession*. C'est une pièce de vers , mal faite , & de mauvais goût , mais pleine de choses si fortes , que M. de Voltaire ne pourroit les avouer , quand elles seroient vraies , (ce qu'il faut bien se garder de croire ,) qu'aux pieds d'un Capucin , dans quelque violent accès de colique , qui rendroit sa profession de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans le *Docteur Jean-Jacques Panfophe*.

EN vérité Monsieur , il est bien malheureux que les loix ne sévissent pas contre ces monstres de méchanceté & de bassesse , qui , à la faveur des noms les plus imposans , exhalent le poison qui surabonde dans leur ame. La société du moins , aussitôt qu'elle les connoît , devrait en faire justice , en les écrasant de tout le poids de son mépris. Car , à mon avis , qui n'est honnête homme qu'aux termes de la loi , ne peut prétendre qu'au respect du bourreau.

SI je n'étois pas femme , je prendrois pour moi-même le conseil que j'ai osé vous donner , Monsieur ; je me nommerois. Mais ce seroit me faire trop remarquer , que de me déclarer hautement pour un homme qui , dit-on , outrage mon sexe. Quoique je ne veuille point choquer ce sentiment , je suis bien éloignée de l'adopter ; je pense au contraire qu'il n'y a point d'auteur qui nous traite aussi favorablement que Jean-Jacques , puisqu'en exigeant de nous une plus grande perfection , il prouve qu'il nous en croit susceptibles ; & je trouve qu'il nous rend exactement justice , en disant de nous beaucoup de bien , & un peu de mal.

FIN DU TOME III.

T A B L E.

L <i>A Reine Fantafque, Conte.</i>	Page 5
<i>De l'Imitation Théâtrale.</i>	25
<i>Pygmalion, Scène lyrique.</i>	45
<i>Arrêt de la Cour de Parlement, qui condamne un Imprimé, ayant pour titre, Émile, ou de l'Éducation, par J. J. Rousseau, à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de La haute Juftice.</i>	55
<i>Mandement de M. l'Archevêque de Paris.</i>	61
<i>Lettre de M. Rousseau, Citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris.</i>	81
<i>Lettre de M. Rousseau à M***, à Paris.</i>	169
<i>Lettre à M. Rousseau.</i>	173

Extraits des Journaux.

<i>Journal de Trévoux.</i>	181
<i>Journal Encyclopédique.</i>	212
<i>Extrait de la Confession de foi du Vicaire Savoyard, par M. Bitaubé.</i>	263
<i>Lettre de M. Rousseau à son Libraire de Paris.</i>	275
<i>Sentiment des Citoyens.</i>	276
<i>Lettre de M. Rousseau à M. le Professeur de Montmollin.</i>	282
<i>Lettre du même à M. le premier Syndic de Genève.</i>	284
<i>Lettre de M. Rousseau à M. Marc Chapuis, Citoyen de Genève.</i>	285
<i>Lettre à M***.</i>	288

Réfutation du Libelle précédent.

<i>Lettre première.</i>	307
<i>Lettre II.</i>	309
<i>Lettre du Professeur de Montmollin à M. N. N. à Genève.</i>	310
<i>Lettre III.</i>	318
<i>Lettre de M. Rousseau au Professeur de Montmollin.</i>	319
<i>Lettre IV.</i>	323

Lettre V.	Page 328
Lettre VI.	333
Lettre VII.	336
Lettre VIII.	338
Lettre IX.	342
Lettre X.	344
Lettre relative à M. Rousseau, adressée à Mylord Comte de Wemyss.	348

Pièces justificatives transcrites sur les originaux.

I. Arrêt du Conseil d'État.	363
II. Rescrit du Roi de Prusse.	364
III. Autre Arrêt du Conseil d'État.	365
IV. Arrêt extrait du Manuel.	366
V. Autre Rescrit du Roi de Prusse.	371
VI. Requête de la Communauté de Boveresse.	374
VII. Autre Arrêt du Conseil.	379
VIII. Autre Requête de la Communauté de Boveresse.	380
IX. Autre Arrêt du Conseil d'État.	383
X. Déclaration des Gouverneurs de la Communauté de Boveresse.	384
XI. Arrêt concernant les Constitutions Ecclésiastiques.	385
XII. Lettre de M. Rousseau.	386
XIII. Remarques fournies à M. Rousseau.	406
Lettre relative à M. Rousseau.	429
Suite de l'Émigration de M. Rousseau.	432
Précis de l'Exposé succinct, par M. Hume.	441
Déclaration de M. d'Alembert.	490
Première Lettre.	496
Seconde Lettre.	500
Troisième Lettre.	501
Lettre de M. Du Theil, fils, à M. Rousseau.	504
Lettre de l'Auteur de la justification de M. Rousseau.	505

Fin de la Table.



